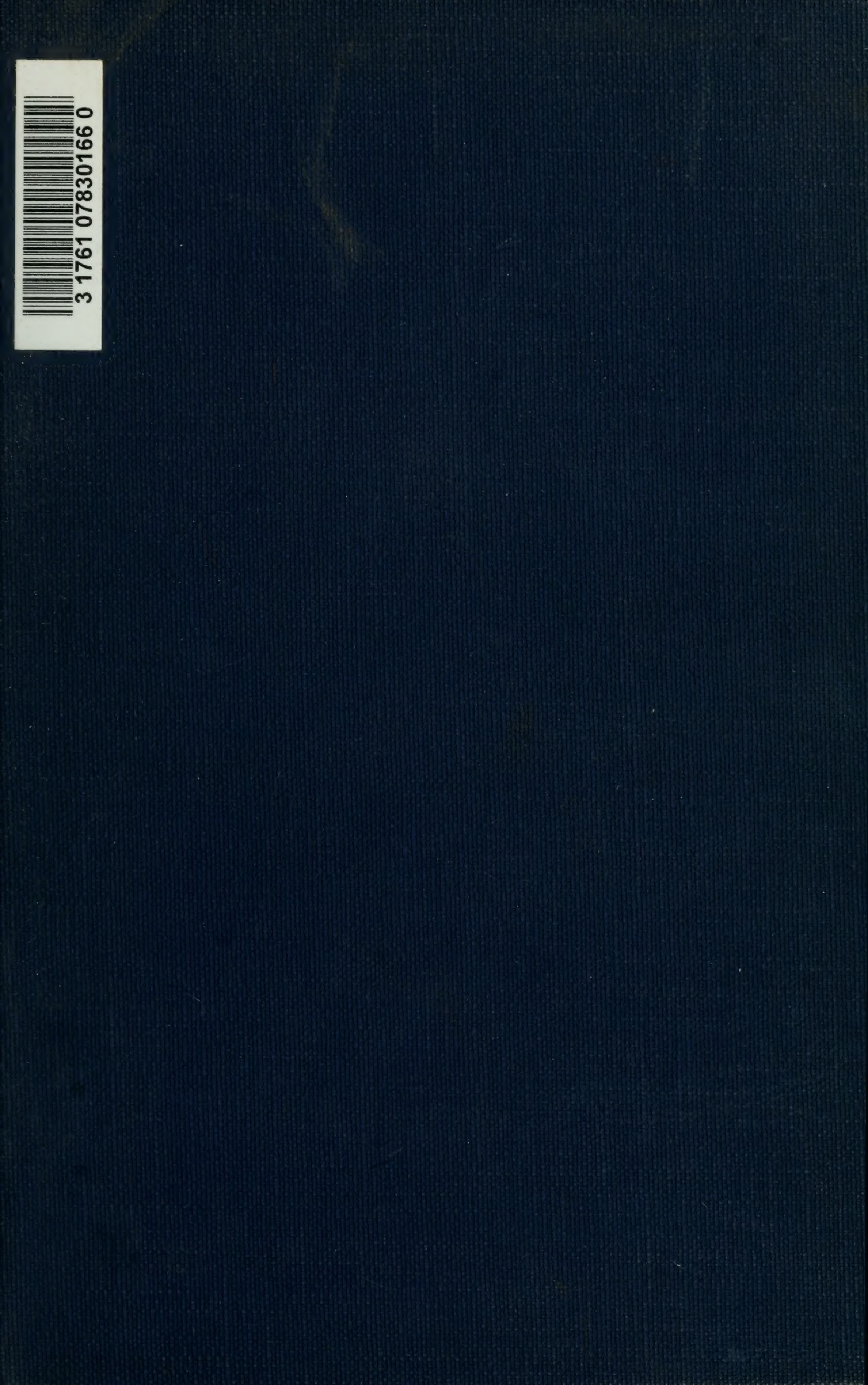

3 1761 07830166 0


HANDBOUND
AT THE
UNIVERSITY OF
TORONTO PRESS



HISTOIRE CRITIQUE

DE LA

PRÉDICATION DE BOSSUET

ŒUVRES ORATOIRES

DE

BOSSUET,

PUBLIÉES SELON L'ORDRE CHRONOLOGIQUE

par l'abbé J. LEBARQ, docteur ès-lettres.

Six volumes grand in-8°, avec portraits et fac-simile.

(1 gravure et 3 fac-simile par volume.)

Prix : 6 fr. le volume. — Pour les souscripteurs, 5 fr., avec franco de port, jusqu'à la gare la plus rapprochée.

100 exemplaires sur papier de luxe, fr. 8.

Pour les souscripteurs ... ... » 7.

DU MÊME AUTEUR :

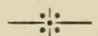
BOSSUET.

SERMONS SUR L'AMBITION.

Édition critique, avec introduction, notes, et fac-simile.

(Petite Bibliothèque des classiques, in-16) fr. 1.20.

De Alexandro Gemmeticensi, cum Appendice de Bibliotheca Gemmeticensi (Jumiéges) manu scripta. In-8°. fr. 2.



HISTOIRE CRITIQUE

DE LA PRÉDICATION DE

BOSSUET

D'APRÈS

LES MANUSCRITS AUTOGRAPHES

ET

DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

L'ABBÉ J. LEBARQ

Docteur ès-lettres

Seconde édition, revue, corrigée, augmentée, et ornée de six fac-simile.

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie

LILLE
rue du Metz, 41

PARIS
rue Saint-Sulpice, 30

MDCCCXCI

A SA GRANDEUR

MONSEIGNEUR THOMAS,

ARCHEVÊQUE DE ROUEN,

Hommage

de respect et de reconnaissance.





AVERTISSEMENT.

Il a été fait deux tirages de cette seconde édition : l'un abrégé par la suppression des Appendices (*sauf les* Tableaux orthographiques) ; *l'autre complet, plus complet même que la première édition, orné de six fac-simile, imprimé sur beau papier, et de même format que les* Œuvres oratoires de Bossuet, *dont deux volumes ont paru, et les autres sont prêts pour l'impression.*

La pagination de ce double tirage est identique, jusqu'à la fin de la Conclusion (I-XX ; 1-380). *Elle correspond presque partout avec celle de la première édition, les corrections et additions ayant été rédigées de façon à ne pas rendre fausses les citations que plusieurs écrivains ont faites de cet ouvrage. Toutefois, à partir de la page 336, une longue liste de sermons perdus ou improvisés a dû, pour une raison d'ordre typographique, être mise en petits caractères ; et il en est résulté que cette nomenclature a tenu ici une moindre place, bien qu'elle ait été enrichie de mentions nouvelles. Pour remédier à cet inconvénient, les éditeurs ont placé en regard des pages* 356-380, *contenant la* Conclusion, *la pagination ancienne* (359-383).

Est-il besoin de dire que l'importance du sujet, et l'accueil favorable que le public a daigné faire à ce livre, nous ont stimulé à n'épargner en rien nos soins pour rendre cette nouvelle édition digne de la fortune de son aînée ?

Paris, Institut Catholique, 1er mars 1891.

INTRODUCTION.



IL est périlleux, dit Sainte-Beuve, de commenter Bossuet, « parce que les citations qu'on en fait parlent d'elles-mêmes et éclairent certaines pages, jusqu'à éteindre ce qui est à l'entour (1). » Le péril est d'autant plus grand que l'on vient plus tard. Après que l'éloquence de Bossuet a été si souvent célébrée, et quelquefois par des bouches si autorisées, par les Villemain, les Patin, les Saint-Marc Girardin, les Nisard, les Sainte-Beuve, les Gandar, les Jacquinet et autres, il serait sans doute bien ridicule de s'imaginer qu'on va la révéler au public.

Le temps n'est plus où il se payait bonnement du mot de La Harpe, déclarant avec une haute impartialité Bossuet « médiocre » dans les sermons, comme Massillon dans l'oraison funèbre. Les maîtres de la critique ont bien réformé cette plaisante sentence. Si notre dessein n'avait été que de réclamer pour le grand orateur le premier rang dans la chaire française, non seulement au-dessus de l'élégant et ingénieux Massillon, mais au-dessus du grave et solide Bourdaloue lui-même, nous n'aurions eu autre chose à faire que de prendre acte de l'aveu si équitable que nous rencontrions sous la plume du plus perspicace des panégyristes du célèbre jésuite : « L'art de la parole, dit M. Feugère, l'habileté proprement dite, qui l'a poussée plus loin que Bourdaloue ? Tout dans ses discours est réfléchi, calculé ; tout révèle une méthode savante, une expérience consommée. Et pourtant il n'a pas, à proprement parler, le génie, la flamme spontanée et communicative, le don indéfinissable, caractère de la haute éloquence, rare privilège de quelques orateurs, *et qui élève les Bossuet encore bien au-dessus des Bourdaloue* (2). »

Toutefois, outre que de tels jugements ne sont pas univer-

1. *Causeries du Lundi*, X, 182.
2. *Bourdaloue, sa Prédication et son temps*, par Anat. Feugère, p. 166.

sellement admis, il était possible de proposer, même à ceux qui les acceptent, de nouveaux considérants, capables de les rendre, si je ne me trompe, irréformables. Ces considérants se trouvaient, pour la plupart, dans les manuscrits mêmes de l'orateur. Les œuvres imprimées, contenant trop souvent une interprétation arbitraire, ou même une altération systématique de l'original, ne les laissaient guère soupçonner. Je me suis donc imposé la tâche 1° de rechercher, en remontant à l'intégrité primitive, la vraie méthode de composition suivie par Bossuet ; 2° d'apporter de nouveaux éclaircissements à la chronologie des sermons existants, et à l'histoire des sermons perdus ou improvisés. Ainsi Bossuet nous apparaîtra supérieur aux autres, et supérieur à lui-même.

En systématisant les renseignements, qui abondent dans les manuscrits, on reconnaît qu'un grand nombre de fautes commises dans la reproduction de ses discours ont eu dans ses habitudes mêmes leur cause occasionnelle : on l'a défiguré, pour avoir ignoré ou méconnu sa méthode de préparation. Il était donc à propos d'y revenir, d'examiner de nouveau comment il se préparait, de loin ou de près, à la production de ses discours. Il y a là comme une histoire générale de la prédication du grand orateur de la chaire : ce sera la première partie du présent ouvrage. Lorsque l'indication des erreurs accidentelles ou voulues sera venue s'y présenter d'elle-même, avec leurs causes, avec leurs conséquences, Bossuet expurgé ne paraîtra-t-il pas plus que jamais incomparable en sa beauté ?

Mais il est quelque chose de plus instructif peut-être : c'est de voir un Bossuet se renouveler et se perfectionner toujours. Pour faire éclater ce grand enseignement dans toute sa lumière, il fallait reprendre en sous-œuvre, pour la compléter, et la refaire au besoin, l'histoire particulière de chacune des œuvres oratoires, et ainsi les replacer dans le cadre de leur apparition, qui souvent nous peut seul révéler leur signification véritable : ce sera l'objet de la seconde partie.

Je me suis figuré quelquefois, au cours de ce travail, que j'étais dans un musée d'antiques, où les pièces s'étaient entassées comme elles avaient pu. Le tout cependant était l'œuvre d'un seul maître, et d'un habile entre tous. Mais cet œuvre n'était plus tel qu'il l'avait conçu et exécuté. Des marbres magnifiques avaient été dégradés et mutilés, puis, malheureusement rajustés, ou replâtrés grossièrement : là il manque un bras à une statue, ici la tête. En cherchant bien, peut-être les reconnaîtra-t-on au milieu de débris, mêlés à des ébauches que leur auteur n'a pas pris la peine d'achever, mais auxquelles il a néanmoins donné la vie par quelques touches rapides de son ciseau créateur.

Ce n'est pas tout : ces œuvres, une partie principalement, formaient série, et s'étaient placées autrefois dans un ensemble harmonieux, pour lequel on reconnaît encore à certains signes qu'elles ont été faites. Ne pourrait-on essayer de les rapprocher, et, sauf quelques lacunes probablement irréparables, de reformer les groupes où les personnages devaient s'appeler et se répondre ?

Mais ce double travail de restitution et de coordination n'était-il pas déjà un fait accompli ? Le présent livre montrera du commencement à la fin combien il restait à faire. C'est précisément parce qu'il y avait lieu de craindre qu'on ne crût la question tranchée définitivement, qu'il était à propos de publier, sans hésiter, de nouvelles recherches. Au lieu d'être une superfétation, elles devenaient d'autant plus nécessaires que les beaux travaux critiques, qui les avaient précédées, méritaient mieux à certains égards d'être définitifs, et pouvaient ainsi consacrer toutes les erreurs qu'ils n'avaient pas dénoncées.

Pouvait-on douter, par exemple, que le pauvre petit panégyrique de saint Gorgon, dont M. Gandar s'occupe pendant dix pages de sa magistrale étude sur *Bossuet orateur* [1], ne

1. P. 25-35.

fût classé et apprécié définitivement ? Le docte critique avait confirmé, par l'examen du manuscrit, et la date qu'il proposait, et l'interprétation nouvelle qu'il donnait de l'allocution adressée à un personnage difficile à déterminer. Il avait rencontré si heureusement sur tous ces points, qu'il était bien peu vraisemblable, il semblait même à peu près impossible, qu'il ne se fût pas préoccupé de l'authenticité de l'œuvre imprimée. Or voici qu'une nouvelle étude, moins large peut-être, mais plus minutieuse, de ce même manuscrit, qui est bien le plus beau grimoire sorti des mains de notre auteur, nous révèle dans toutes les éditions les altérations les plus inattendues, et un amalgame presque continuel du brouillon et de la mise au net ; dès lors tombent la plupart des critiques dont on accablait l'essai du jeune sous-diacre de Metz ; et cette œuvre, tout en restant l'une des moins considérables, se trouve être un début vraiment intéressant.

Ce n'est point là un fait unique ; nombre d'autres se rencontreront, féconds en conséquences dans le détail, importants dans l'ensemble par leur multiplicité. Signaler l'influence de ces interpolations et de ces erreurs de toute sorte sur les jugements les plus accrédités, c'est rendre un double hommage et au génie de Bossuet et à la sagacité de ses critiques ; l'un sera déchargé de fautes qui n'étaient pas de son fait ; il restera aux autres le mérite d'avoir bien senti qu'il y avait çà et là quelque chose à reprendre, tout en ayant laissé dans l'ombre la vraie solution du problème, faute d'avoir eu sous les yeux les données nécessaires.

Mais indiquons avec plus de précision et d'une manière plus explicite les points que nous aurons successivement à examiner.

(Ire Partie, ch. Ier.) — Avant toutes choses, une étude, qui n'avait pas encore été tentée, de pièces authentiques où sont conservées les curieux monuments des lectures et des méditations de Bossuet, nous introduira à celle de la

composition de ses discours, et des contrefaçons qu'on leur a trop souvent infligées. *La préparation éloignée* des sermons de notre orateur (ch. 1er) sera notre point de départ ; ainsi nous conformerons-nous, dès cette première partie, à l'ordre suivi dans ses travaux par l'auteur, à l'imitation de la nature même : « Ni l'art, ni la nature,ni Dieu même ne produisent pas tout à coup leurs grands ouvrages ; ils ne s'avancent que pas à pas. On crayonne avant que de peindre, on dessine avant que de bâtir, et les chefs-d'œuvre sont précédés par des coups d'essai. La nature agit de la même sorte ; et ceux qui sont curieux de ses secrets savent qu'il y a de ses ouvrages où il semble qu'elle se joue, ou plutôt qu'elle exerce sa main pour faire quelque chose de plus achevé [1]. »

Nous le verrons donc, lui aussi, se faire la main dans ce jeu laborieux des écrits préparatoires. Il existe encore aujourd'hui des feuilles isolées, et même des cahiers entiers de notes et extraits, la plupart autographes, à Paris [2], à Meaux [3], en Basse-Normandie [4], etc. Plusieurs de ces recueils, il est vrai, ont trait à la controverse ; mais il en est dans le nombre qui se rapportent directement à la prédication. Ceux-ci exigeront de nous une attention particulière. Ils contiennent des extraits de l'Écriture et des Pères, entremêlés de réflexions personnelles : quelquefois même des dissertations ou méditations en forme sur quelque point de dogme ou de morale chrétienne.

Cette étude préalable, en nous initiant pour ainsi dire aux habitudes journalières de Bossuet, nous donnera en même temps de grandes lumières sur une partie inexplorée de ses œuvres, sorte d'annexe aux sermons, qu'on a intitulée *Pensées chrétiennes et morales.*

(Ch. 2e.) — Lorsqu'ensuite nous verrons l'auteur écrire, du moins en partie, ses chefs-d'œuvre, sa méthode oratoire,

1. Sermon (1er des éditions) pour la *Nativité de la sainte Vierge,* Exorde.
2. Bibliothèque nationale, parmi les *Sermons* eux-mêmes. (12.821-12.825.)
3. Au Grand Séminaire.
4. Château de Formentin (Calvados). — Voy. ci-après l'indication des sources.

d'un ordre vraiment supérieur, se montrera au naturel dans les mille révélations que contiennent les brouillons autographes. En même temps que chaque page nous offrira ces grandes leçons de composition et de style, qui abondent dans les manuscrits du plus hardi, du plus libre, du plus impétueux, mais aussi du plus judicieux, du plus sûr, du mieux ordonné de nos écrivains, la rencontre que nous ferons d'un grand nombre d'accidents à réparer, erreurs ou omissions dans les exordes, interpolations dans le corps du discours, morceaux fabriqués avec des lambeaux disparates, fautes de lecture de toute sorte, ne fera-t-elle pas encore grandir en nous, par l'élimination de tant d'imperfections choquantes, la haute idée que nous avions conçue de l'éloquence de Bossuet ? Et comment ne serait-on pas frappé aussi de la nécessité d'une nouvelle édition de ces chefs-d'œuvre travestis tant de fois et de tant de manières ?

(IIe Partie, ch. 1er et *2e.)* — Mais cette future édition, fût-elle absolument épurée, serait encore trop imparfaite, si elle ne s'appuyait sur une complète revision chronologique. L'érudition s'en préoccupe depuis longtemps. Après quelques velléités de la part du premier éditeur lui-même [1], qui ne sait les efforts tentés en ce sens par l'abbé Vaillant, M. Floquet et M. Gandar, sans compter nombre d'autres critiques ou éditeurs ? On verra ce qu'il m'a été donné d'ajouter à leurs renseignements. Les résultats les plus nouveaux et les plus précis seront dus, le croirait-on, à une comparaison orthographique des manuscrits du grand orateur. Voilà bien un signe des temps ! dira-t-on : un prêtre pâlissant sur les manuscrits de Bossuet, pour en rapporter, quoi ? des statistiques sur l'orthographe de celui que La Bruyère appelait un Père de l'Église ! Ce n'est point pour eux-mêmes que

1. Le bénédictin Deforis (1772). Malgré les fautes où il est tombé dans la reproduction de ces textes, qu'il avait réunis avec un soin si persévérant, il reste encore celui de tous les éditeurs auxquels sont le plus redevables les admirateurs de l'éloquence de Bossuet. (Cf. Gandar, *Bossuet orateur*, Introduction, IX. — Gazier, *Choix de Sermons*, Introduction, XV.)

nous nous attacherons à ces détails, bien qu'ils soient intéressants, et qu'ils puissent fournir, à l'occasion, d'utiles matériaux pour l'étude historique de notre langue. Mais puisqu'il était grandement souhaitable qu'on pût rétablir la succession authentique des discours de Bossuet, fallait-il reculer devant les moyens les plus efficaces d'atteindre ce but depuis si longtemps poursuivi ?

Il est vrai que le public ne se montre pas toujours si exigeant. Il a fait bon accueil à M. Lachat qui lui disait que, dans un sermon pour la Toussaint, Bossuet *avait reproduit, en 1662* [1], « *les pensées* du discours précédent, » lequel selon M. Lachat lui-même, est *de 1669 ;* que tel sermon pour la fête de la Nativité de la sainte Vierge (8 septembre) a été « prêché à Metz *dans la fin de 1655 ou dans le commencement de 1656* [2] ; » et autres belles choses semblables. Mais il est des juges plus difficiles, qui nous sauront gré de la peine que nous nous serons donnée pour les renseigner un peu plus sérieusement.

Cette chronologie des sermons devait compléter l'examen critique des textes, par lequel nous nous efforçons dans les deux premiers chapitres de purifier d'un impur alliage l'or de Bossuet. Elle devait le suivre, non le précéder, à peine de manquer trop souvent de bases solides. Aurait-on voulu juger de la date d'un sermon d'après une allusion historique ? Peut-être le passage qui la contenait était-il interpolé [3]. D'après le style ? Que de fois il a été altéré ! Outre les fautes préjudiciables à l'éloquence, telles que celles qui seront signalées au second chapitre, il est des altérations d'autre nature, qu'on dirait inventées tout exprès pour dépister les chronologistes : ce sont les rajeunissements systématiques. Bossuet avait-il dit par exception : « Le crédit des *bonnes arts ;* » ou ailleurs : « les maîtres des *belles arts ;* » avait-il écrit : « De

1. Édition Lachat, VIII, 52.
2. Lachat, XI, 100.
3. Exemple : la péroraison du sermon *sur la Charité fraternelle*, 1666.

même que l'ancre, dit saint Augustin, empêche que *la navire* ne soit emportée.. ainsi l'espérance que nous avons envoyée *en ciel*, etc. » toutes ces formes éminemment archaïques ont été éliminées par les éditeurs [1] ; et l'on peut si bien être trompé par le texte imprimé, que j'aurais peut-être laissé au sermon de Vêture, où se trouve le dernier de ces exemples, la date de 1669, que lui avaient assignée des critiques ordinairement bien renseignés, si je n'avais eu l'heureuse fortune d'en rencontrer l'autographe à Limoges.

(Ch. 3me.) — L'étude critique et la revision chronologique des œuvres existantes étant terminées, nous aurons rempli la plus grande partie de notre tâche. Toutefois le tableau de la Prédication de Bossuet aurait été encore trop incomplet, sans quelques recherches sur les sermons perdus, et sur les sermons improvisés. Bien que ce qui nous reste de son œuvre oratoire soit plus considérable que ce que nous avons de Massillon ou de Bourdaloue, plus de la moitié des sermons qu'il a prononcés ne nous est cependant pas parvenue,soit que les manuscrits aient péri, soit qu'ils n'aient jamais existé. On sait en effet que durant son épiscopat il écrivit très rarement ses sermons. Est-ce à dire qu'on doive désespérer de rien savoir sur la prédication de cette époque, et sur les discours perdus de l'époque précédente ? Non assurément. Pour ceux-ci, les renvois que l'on peut relever dans certains passages des manuscrits conservés, et les renseignements extérieurs si persévéramment recueillis par M. Floquet, en font souvent revivre le souvenir. Et quant à la prédication de Meaux, dont la physionomie générale avait été retracée dans les *Mémoires* de l'abbé Ledieu, secrétaire de Bossuet, il est heureusement possible de contrôler l'assertion d'un témoin qui pouvait être suspect de complaisance. J'ai

1. Sermon pour le *Ve dimanche après l'Épiphanie.* (Lachat VIII, 421) — Ier Sermon pour *l'Exaltation de la sainte Croix* (X, 439) ; — Vêture, *Martha, Martha, sollicita es...* (XI, 469.) — Voy. autres exemples de rajeunissements, ci-après, p. 127 et 137. *(Nativité de la sainte Vierge*, et *Panégyrique de saint Bernard.)*

relevé, dans des documents en partie inédits, la mention, quelquefois l'analyse, de plus de *trois cents discours ou exhortations*, prononcés par Bossuet pendant les vingt-deux ans qu'il remplit le siège auquel il a donné tant de renom (1682-1704).

Et pourtant, tout abondants qu'ils sont, nos renseignements sont certainement incomplets, car les pièces consultées présentent toutes quelque lacune. Souvent, il est vrai, elles se suppléent mutuellement ; mais il n'en est pas toujours ainsi. Du reste, quoique parfois elles se trouvent insuffisantes dans le détail, par exemple dans les années 1695 et 1697, leur ensemble ne laisse pas d'être imposant ; et il nous permettra de hasarder un tableau « en raccourci » de la prédication pastorale de Bossuet.

Cela fait, nous n'aurons plus qu'à conclure. Il nous a semblé nécessaire de donner à cette Conclusion un développement assez considérable. En montrant ce qui persiste à toutes les époques chez Bossuet, et ce qui se modifie suivant les exigences des circonstances et en proportion de l'expérience acquise, nous résumerons l'histoire uniforme de sa pensée et l'histoire variée des progrès de son éloquence.

Avant de donner, pour clore cette Introduction, un index bibliographique des documents manuscrits ou imprimés que j'ai consultés pour ce travail, il me reste un devoir essentiel, qu'il me tarde depuis trop longtemps de remplir ; c'est celui de remercier toutes les personnes, et elles sont nombreuses qui ont facilité mes recherches, en mettant à ma disposition les pièces précieuses, particulièrement les autographes, qu'elles possèdent. M. Gandar disait d'une façon un peu trop générale dans l'Introduction de son étude sur *Bossuet orateur :* « Beaucoup de [manuscrits des sermons] sont dispersés, perdus, sans doute, en partie ; et dans le nombre, ce qui est infiniment regrettable, *toute la série des sermons de Vêture, toute celle des Panégyriques* [1]. » Lui-même toutefois nous

1. Gandar, *Bossuet orateur*, Introduction, XLII.

parlait ailleurs de l'autographe du panégyrique de saint Gorgon, qu'il avait vu au Grand Séminaire de Meaux. Apparemment il n'ignorait pas non plus l'existence, dans la même collection, des panégyriques de saint Pierre Nolasque et de saint Benoît, et d'un sermon pour la Vêture d'une postulante Bernardine (1er des éditions), auquel est annexé un fragment composé antérieurement pour une semblable cérémonie. Ces assertions trop absolues se répètent, sur la foi d'un critique ordinairement bien informé. M. Brunetière, dans l'Introduction de ses *Sermons choisis*, désespère à son tour de « *ces sermons de Vêture, dont personne depuis* [la première édition] *n'a revu les originaux* (1). » Il a ouï parler également de « *deux ou trois panégyriques en tout, que l'on dit avoir vus passer, de loin en loin, dans les ventes* (2). » Il est vrai qu'une théorie ingénieuse, mais paradoxale, et au fond insoutenable, sur l'inutilité des manuscrits originaux consolait alors (3) M. Brunetière de ces pertes dont il exagérait l'importance.

Pour nous, grâce aux indications ou aux communications extrêmement bienveillantes de M. le Supérieur du Grand Séminaire de Meaux, de M. le chanoine Denis, et de M. Rabotin, vicaire général ; de madame Floquet (4) ; de M. Choussy (5) ; de madame Guillemot et de M. d'Arbaumont, de Dijon ; de M. Henri Joliet, de la même ville, et de M. Guignard, bibliothécaire; de M. l'abbé Arbelot, président de la société archéologique de Limoges ; de M. le chanoine Gossin, et du docteur Cruveilher, de Paris ; de M. Bérard des

1. F. Brunetière, *Sermons choisis*, Introduction, p. 8.

2. *Ibid.*, p. 10.

3. En 1882. Il écrivait résolûment alors : « On dira que nous avons reculé devant le travail du dépouillement des manuscrits, et nous n'en disconviendrons pas... » (Introd., p. 27.) Depuis M. Brunetière a pris toutefois le bon parti, et, en 1883, il a publié les *sermons sur l'Honneur du monde et sur la mort, revisés sur les manuscrits autographes.* (Paris, Didot, Delagrave.)

4. Initiée de longue date aux savantes études de son mari, pour lesquelles elle avait à l'occasion fait l'office de secrétaire, madame Floquet a bien voulu me confier à plusieurs reprises non seulement les autographes de sa riche collection, et la fameuse *Bible de Bossuet*, mais aussi les notes personnelles, les *addenda et corrigenda* de l'auteur des *Études sur la vie de Bossuet*, et de *Bossuet précepteur du Dauphin.*

5. A Rongères (Allier). Trois beaux manuscrits, et un fragment.

Glajeux ; de MM. Charavay ; de M. le Supérieur de Saint-Sulpice ; de M. le Supérieur de Juilly ; de M. l'abbé Blampignon, protonotaire apostolique, ancien professeur à la Faculté de théologie ; de M. de Tinseau, chanoine de Metz, et de M. Thiel, professeur au Grand Séminaire de Metz ; de M. l'abbé Bossuet, curé de Saint-Louis en l'Ile ; de mademoiselle Mazilier ; de madame la Supérieure de la Visitation de Nancy ; nous avons pu retrouver la trace des œuvres suivantes, en dehors des cinq volumes qui contiennent les autographes des œuvres oratoires à la Bibliothèque nationale :

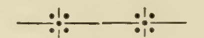
Panégyriques : — de saint Gorgon (2e des éditions) ; — de saint Bernard; — de saint Joseph *(Depositum custodi);* — de saint Sulpice ; — de saint Pierre Nolasque ; — de saint Benoît.

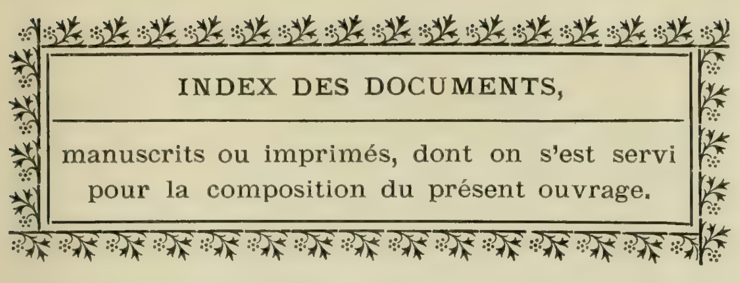
Vêtures : — *Martha, Martha, sollicita es...* (que l'on donne à tort comme celle de mademoiselle de la Vieuville) ; — *Venerunt nuptiæ Agni,* prêchée le jour de l'Épiphanie ; — autre sur le même texte, prêchée le jour de l'Exaltation de la sainte Croix ; — Vêture d'une postulante Bernardine (28 août 1659) ; — Fragment plus ancien sur le même sujet ; — Autre sermon de Vêture (1656) ; — Sermon pour la profession de madame de la Vallière ; — Vêture de mademoiselle de Beauvais (copie) ; — Fragment d'une Vêture, prêchée le jour de l'Épiphanie.

Sermons : — sur le Jugement dernier, avec un fragment ; — pour la Circoncision (1er) et une partie des *Pensées détachées sur Noël ;* — pour l'Exaltation de la sainte Croix (deux sermons) ; — sur la Nativité de la sainte Vierge (trois sermons) ; — pour la Visitation de la sainte Vierge (incomplet) ; — pour l'Assomption de la sainte Vierge (1er sermon) ; — Méditation pour la veille de cette fête ; — Esquisse (incomplète) pour la même solennité ; — Sermon pour la fête du Rosaire ; — pour la fête du Scapulaire ; — pour la fête de la Conception (inédit) ; — *Vado ad Patrem,* pour l'ouverture de la mission de 1692 (copie antérieure aux imprimés).

La plupart de ces manuscrits ont été totalement inconnus à M. Lachat. Certaines expressions hasardées par cet éditeur font penser à M. Brunetière « que les sermons de Vêture ou de Profession existent, soit en originaux, soit en copies revisées, mais que les détenteurs ne voudraient pas les communiquer [1]. » Nous aurons souvent occasion de voir que les insinuations, que les assertions même de M. Lachat ne tirent pas toujours à conséquence. Avant nous, M. Brunetière lui-même, M. Gazier et M. Gandar ont dit son fait à « ce grand redresseur de torts. » Pour nous, la vérité nous fait un devoir de proclamer la gratuite bienveillance que nous avons rencontrée chez tous les possesseurs de sermons autographes de Bossuet, sans exception. Nous avons dû à cette bienveillance, et peut-être aussi au prestige toujours croissant de ce grand nom, de n'avoir jamais entrepris de voyage qui nous ait conduit à un refus ; et nous sommes persuadé qu'il en aurait été de même auprès d'autres amateurs, qui ont peut-être encore quelques pièces dans leurs collections, si nous en avions été averti, et si nous avions pu faire appel à leur bonne volonté. Qu'ils nous pardonnent de les avoir très involontairement négligés jusqu'à cette heure ; et qu'ils nous permettent de souhaiter de les associer un jour à ceux qui nous ont si noblement secondé, et à qui nous offrons un sincère hommage de reconnaissance, en notre nom et au nom de tous les admirateurs de Bossuet.

1. Introduction, p. 10.





INDEX DES DOCUMENTS,

manuscrits ou imprimés, dont on s'est servi pour la composition du présent ouvrage.

1° Manuscrits de Bossuet. Sermons autographes.

(A) — *Bibliothèque nationale, fonds français : 12.821-12.826, contenant :*

— 12.821 (tome XI des manuscrits français de Bossuet, *Réserve*) : les sermons de la Toussaint, du jour des Morts (1), de l'Avent, de Noël et de la Circoncision, des dimanches après l'Épiphanie, de la Septuagésime et de la Quinquagésime (36 sermons ou fragments autographes). — Manquent dans ce volume : le sermon sur le Jugement dernier (voy. ci-après E ;) l'exorde d'un sermon pour le 1er dimanche de l'Avent ; le 3e sermon pour Noël, qui, du reste, n'a pas été écrit de la main de Bossuet, mais dicté par lui ; les Pensées détachées pour la semaine de Noël ; (un fragment, *Puer natus est*, etc., se trouve dans le volume 12.824, f. 103) ; le 1er et le 2e sermon pour la Circoncision. Le 1er sermon, revenu récemment d'Angleterre, est coté *Nouv. acq. fr.*, 5.155.

— 12.822 (tome XII) : l'avant-propos f. 1.] d'un sermon qui se lit au tome XIV, f. 208, pour le IIIe dimanche après la Pentecôte ; un sermon pour le temps du Jubilé ; les deux sermons pour le Vendredi et le Samedi après les Cendres ; puis les sermons de Carême, jusqu'à la fin de la quatrième semaine. (32 Sermons ou fragments.)

Il ne manque ici aucun des sermons contenus dans les éditions liturgiques, sauf un plan sur la Pénitence, placé dans le tome XIII, f. 100.

— 12.823 (tome XIII) : suite des Carêmes, depuis le dimanche de la Passion jusqu'au Vendredi-Saint inclusivement : ỳ compris les sermons pour la Compassion de la sainte Vierge (21 sermons ou fragments. Au f. 100 se trouve le plan d'un sermon sur la Pénitence,

1. Je laisse provisoirement subsister ici les fausses attributions, pour maintenir la concordance entre les manuscrits et les imprimés.

imprimé à la suite des sermons pour le 1er dimanche dans les éditions.) — Aussi complet que les éditions.

— 12.824 (tome XIV) : Samedi-Saint, Pâques, Quasimodo ; IIIe et Ve dimanches après Pâques, Ascension, Pentecôte, Trinité ; IIIe, Ve, IXe et XXIe dimanches après la Pentecôte. — Exhortation aux Nouvelles Catholiques et à la charité en leur faveur : *Deus tentavit eos.* (24 Sermons ou fragments.) — Manquent ici les deux sermons et les précis d'un sermon pour l'Exaltation de la sainte Croix. (Voy. ci-après.)

— 12.825 (tome XV), comprenant quelques-uns des sermons pour les fêtes de la sainte Vierge, savoir : Conception, 3 sermons ; — Nativité, un sommaire seulement ; — Présentation, plan de sermon ; — Annonciation, 4 sermons ; — Purification, 3 sermons. (L'exorde du 1er est en double ; il y a deux péroraisons pour le second.) — (10 Sermons et 4 fragments.)

Manquent ici : un sermon (inédit) pour la fête de la Conception (1668) ; — les trois sermons pour la Nativité de la sainte Vierge ; — les trois sermons pour la fête de la Visitation ; — les deux sermons, et les fragments pour l'Assomption (1), et la Méditation pour la veille de cette fête ; — le sermon du Rosaire et celui du Scapulaire. (La plupart à Meaux, comme nous le verrons tout à l'heure.)

— La Bibliothèque nationale a récemment acquis (outre le 1er sermon pour la Circoncision, avec des Pensées détachées pour la fête de Noël) le second sermon pour l'Exaltation de la sainte Croix, avec le Précis d'un sermon pour la même fête (*Nouv. acq. fr.*, 6.246). Elle ne possède aucun panégyrique ni aucun sermon de Vêture (2).

(B) — *Bibliothèque du Grand Séminaire de Meaux* (3).

Parmi les nombreux autographes de Bossuet, ou copies de première main, réunis depuis environ cinquante ans dans cette riche bibliothèque, les suivants se rapportent à la prédication :

Carton A (1er des six) :

Nos 4. Sur l'Épiphanie, fragment d'un sermon de Vêture.

1. Sommaire du 1er sermon : 12.823, f. 116. Le sermon lui-même est à Meaux.
2. Les manuscrits de la Bibliothèque nationale seront ainsi indiqués : *Mss.*
3. Quelques collections importantes, celles de Chantilly, de la bibliothèque Cousin à la Sorbonne, de M. l'abbé Bossuet, curé de Saint-Louis en l'Ile, ne m'ont rien fourni par rapport aux sermons.

5. Nativité de la sainte Vierge, 2e sermon des éditions.
6. Assomption, 1er sermon.
7. Méditation pour la veille de l'Assomption.
8. Rosaire.
9. Scapulaire.
10. Sermon (1er) pour la Vêture d'une postulante Bernardine, et fragment d'une autre Vêture.
11. Panégyrique de saint Pierre Nolasque. Incomplet.
12 Panégyrique de saint Benoît.
13. Panégyrique de saint Gorgon.
16. Sur le Carême.Copie de la main de Lequeux.

— En outre *(passim)*, feuilles et cahiers autographes de notes et extraits.

— Ajoutez :

Sermon (3e des éditions) pour la Nativité de la sainte Vierge. (Communiqué par le savant bibliothécaire, M. le chanoine Denis.)

Sermon (1er) pour le fête de l'Exaltation de la sainte Croix.(Donné à Mgr Allou, en 1847, par son parent, M. de Monmerqué.)

(C) — *Collection* [1] *Floquet. (A Formentin, Calvados.)*

— 1er Panégyrique de saint Joseph : *Depositum custodi.*

— 1er Sermon pour la fête de la Visitation : le 3e point seulement, pour la reprise de cette œuvre en 1660, devant la reine d'Angleterre.

— Sermon pour la Profession de Mme de la Vallière ; relevé par Fleury, mais apostillé et corrigé, à toutes les pages, de la main de Bossuet.

— Lettre au Cal de Bouillon sur les Études propres à former un prédicateur (1670), — très beau manuscrit publié par M. Floquet dans l'Appendice du tome II de ses *Études sur la vie de Bossuet.*

— Beaucoup de feuilles et de cahiers autographes de remarques morales, ou notes et extraits préparatoires à la prédication.

— *Præfatio in Evangelia* (inédit), dans la Bible du Concile.

(D) — *Séminaire de Saint-Sulpice, à Paris.*

— Panégyrique de saint Sulpice.

— Sermon (1er des éditions) sur la Nativité de la sainte Vierge,

1. Au moment où s'imprime notre seconde édition (1890), cette précieuse collection s'éparpille, par suite de décès.

avec un fragment pour la fête de la Conception (1665). (Appartenant à M le Supérieur.)

(E) — *Collection de M. Choussy. (A Rongères, Allier.)*

— Sermon sur le Jugement dernier : *Tunc videbunt* [1] ; avec un très ancien avant-propos, repris pour ce sermon, auquel il a été approprié par des additions et corrections autographes.

— Vêture prêchée le jour de l'Épiphanie [2]: *Venerunt nuptiæ Agni.*

— Autre Vêture, prêchée le jour de l'Exaltation de la sainte Croix. Sur le même texte.

(F) — *Bibliothèque de Dijon.*

— Un avant-propos. — Celui de la Vêture prêchée le jour de l'Épiphanie, *Venerunt nuptiæ Agni.* — Il y a aussi sur la même feuille une addition pour le sermon, dont les éditeurs n'ont pas tenu compte.

(G) — *Cabinet de Mme Guillemot, de Dijon.*

— Panégyrique de saint Bernard. (Communiqué grâce aux bons soins de M. d'Arbaumont, neveu de Mme Guillemot.)

(H) — *Société archéologique de Limoges.*

— Vêture : *Martha, Martha, sollicita es,* etc. — (Communiqué par le Président, M. le chanoine Arbelot.)

(I) — *Bibliothèque du Collège de Juilly.*

— Oraison funèbre de Henri de Gornay.

(J) — *Collection de M. H. de Rothschild.*

— Sermon pour la fête de la Conception de la sainte Vierge (1668). Incomplet. — Fragment du Panégyrique de saint Pierre Nolasque. — Diverses notes autographes, et copies du temps.

(K) — *M. l'abbé Blampignon, ancien Professeur à la faculté de Théologie.*

— Esquisse d'un sermon pour la fête de l'Assomption de la sainte Vierge.

1. Voy. le fac-simile complet, publié chez Palmé, Paris : — avec une étude, par M. Choussy, 1884.

2. L'avant-propos est à Dijon. Voy. ci-après. — Le sommaire, avec celui du sermon suivant, est à Meaux.

(L) — *Archives de la Mairie de Metz.*

— Lettre autographe (la plus ancienne) de Bossuet. — (Autographiée chez Béha, rue Serpenoise, à Metz, en 1886, par les soins de M. le chanoine de Tinseau, et de M. Thiel, professeur au Grand Séminaire de Metz.)

(M) — *Visitation de Nancy* (1).

— Copies anciennes du sermon pour l'ouverture du Jubilé, 1692, *Vado ad Patrem ;* — et de la Vêture de Melle de Beauvais.



2° Manuscrits sur Bossuet.

— Documents sur les manuscrits de Bossuet ; Bibliothèque nationale, nouv. acquis., 274.

— Bibliothèque Sainte-Geneviève. D, 448. — Analyses de sermons, par un anonyme (1660) : mentions de trois sermons de Bossuet chez les Minimes ; deux analyses.

— Extraits des procès-verbaux des Visites pastorales de Bossuet (Collection Floquet), copie des premiers éditeurs.

— Journal historique ou Grand Recueil du sieur Rochard, lieutenant des chirurgiens du roi, à Meaux. Le tome V, qui contenait l'époque de Bossuet, est aujourd'hui perdu ; mais dom René Gillot, prieur de Saint-Faron, en avait extrait ce qui concernait la prédication du grand évêque. Cet extrait subsiste. (Communiqué par M.

1. D'un grand nombre de copies de Sermons, Vêtures, etc., jointes, dans cette collection quelquefois intéressante, à des œuvres de Bossuet bien connues, je n'ai pu retenir autre chose que les deux pièces ici mentionnées. *Les Annales du monde religieux* (a) donnèrent, en 1880, comme spécimen d'œuvres qu'on pouvait être tenté d'attribuer à Bossuet, une Vêture qui est, je crois, du P. Alexis, Minime ; et un Panégyrique de saint François de Sales, qui n'est autre chose que l'abrégé de celui que Fléchier a composé. M. Gandelet a publié (b) un volume d'*Œuvres inédites attribuées à Bossuet*, dans lequel il n'y a aucun discours qui soit de cet incomparable orateur. Deux opuscules, sur l'Humilité et sur la Prière (p. 54, p. 32), sont dignes de plus d'attention que les discours ; mais ils ne sont pas de notre sujet. Les textes sont d'ailleurs reproduits inexactement dans plusieurs endroits de ce volume. — (Ex., le Sermon pour Noël (p. 165), qui est du P. Alexis, ainsi que celui qui le précède. Celui de la Madeleine (p. 182) est du P. Ségaud.) — L'abbé Vacant a donné, dans la *Révue des sciences ecclésiastiques* (août 1880), une dissertation sur ce fonds de Nancy, sans épuiser le sujet.

a. Bar-le-Duc, février et mars, 1880.

b. Nancy, Imprimerie Saint-Epvre, 1884.

le chanoine Denis.) — Les tomes I et VI du Grand Recueil lui-même sont à la bibliothèque publique de Meaux.

— Journal du curé de Saint-Jean-les-deux-Jumeaux (Raveneau), jusqu'en 1688. — Copie au Grand Séminaire de Meaux. L'autographe existe d'ailleurs, et nous a été communiqué par M. le chanoine Denis. — L'abbé Réaume en a donné des extraits, ainsi que du précédent, dans son *Histoire de Bossuet.*

— Extraits des *Mémoires* de la Visitation de Meaux. (Copie au Grand Séminaire de Meaux.)

— Notes personnelles de M. Floquet, et transcriptions de pièces diverses sur Bossuet. (Communiquées par Mme Floquet.)



3° Éditions de Bossuet, qui ont servi à ce travail.

— *Édition de Deforis, 1772-1778-1788*, in-4°, (Tomes IV, V, VI, VII, VIII,) selon l'ordre adopté par Lequeux, auquel on est revenu. Deforis, qui se chargea de cette édition à la mort de Lequeux, voulait faire des *Sermons* les tomes XVI et suivants.

— *L'édition de 1808* en est la reproduction avec frontispices nouveaux.

— On la retrouve dans les *Orateurs sacrés* de Migne [1]. (Tomes XXIV et XXV.)

— *Édition de Versailles* (1815) [2], vol. XI-XVI.

— *Édition Lachat*, à Paris, chez Vivès (1862-1865), vol. VIII-XIII. C'est la première qui, depuis Deforis, ait apporté des changements notables aux textes reçus. On verra, du commencement à la fin de notre *Histoire critique*, combien souvent ces modifications ont été malheureuses ou incomplètes. (Cf. ci-dessus, Introd., XII ; — Gandar, *Bossuet orateur*, Introd., XXI-XXVI ; — Gazier, *Choix de sermons*, XI ; Brunetière, *Sermons choisis*, Introd., 16.)

— Une édition qui se publiait presque en même temps que celle de M. Lachat, et qui avait même devancé la sienne, puisqu'il

1. Autre édition de Migne, *Œuvres complètes*, 11 vol. grand in-8°.

2. Les éditions suivantes, telles que celles de : Paris, Delestre-Boulage, 1821, — Besançon, Gauthier, 1828 ; — Paris, Lefèvre, 1835 ; — Besançon, Outhenin-Chalandre, 1836 ; autre, 1840 ; autre 1847, etc. ; — les éditions d'*Œuvres choisies*, telles que celle de Didot, 1841, — ou le *Choix de sermons de Bossuet*, Paris, Téchener, 1850, etc. ne sont que des reproductions, dont nous n'avions aucune raison de nous servir.

l'a attaquée quelquefois dans ses notes, avait tenté d'améliorer le texte d'après les manuscrits : c'est celle qui parut chez Cattier à Tours, en 1862. (*Sermons* dans les tomes I, II, III in-4°, à deux colonnes). — Elle est peu connue ; mais elle méritait d'être citée pour mémoire.

— *Choix de sermons de la jeunesse de Bossuet, édition critique par E. Gandar*, Paris, Didier, 1865. — C'est la première et la principale des éditions savantes.

— *Édition de 1870*, chez Guérin à Bar-le-Duc (d'abord chez Martin-Beaupré, à Paris), *par une société d'ecclésiastiques*. On y a essayé (tom. VII, VIII, in-4°), mais avec peu de succès, de suivre dans les sermons l'ordre chronologique. Tout ce qui mérite d'être compté pour quelque chose, est tiré de Gandar (*Bossuet orateur*, et *Choix de sermons*) ; encore l'a-t-on çà et là interprété à contresens.

— *Sermons de Bossuet*, chez Garnier, 1872. — Reproduction de Lachat et de Gandar, combinés, non sans quelques accidents fâcheux.

— *Édition de M. l'abbé Guillaume, 1877* (à Lyon, chez Briday), d'après Gandar, Lachat, etc., interprétés avec un peu plus de succès que dans l'édition de 1880.

— *Sermons choisis de Bossuet*, par F. Brunetière (Didot, 1882).

— *Id.* Sermons sur l'*Honneur du monde*, et sur la *Mort* (1883).

— *Choix de sermons de Bossuet, édition critique* par A. Gazier (Belin, 1882).

— Bossuet, *Sermons choisis* [1], par A. Rébelliau (Hachette, 1882).

— Bossuet, *Oraisons funèbres, nouvelle édition*... par P. Jacquinet (Belin, 1885).



4° Ouvrages sur Bossuet.

Dans un travail fait directement sur les manuscrits, je pouvais, ce semble, me dispenser de m'appuyer sur les critiques, les historiens, les littérateurs, quelque estime d'ailleurs que méritent leurs ouvrages. Cependant je ne saurais me dispenser de mentionner :

1. Autres *Choix* (reproductions) : Gaillardin, Vialard, Bertrand, etc.

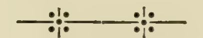
— L'abbé VAILLANT, *Études sur les Sermons de Bossuet d'après les manuscrits* (Plon, 1851). — (Thèse pour le Doctorat ès-Lettres.)

— FLOQUET, *Études sur la vie de Bossuet jusqu'à son entrée en fonctions en qualité de précepteur du Dauphin.* (Didot, 1855, 3 vol.)

— FLOQUET, *Bossuet, précepteur du Dauphin... et évêque à la cour (1670-1682).* — (Didot, 1864, 1 vol.)

— GANDAR, *Bossuet Orateur. Études critiques sur les sermons de la jeunesse de Bossuet (1643-1662).* (Didier, 1867, 1 vol.)

Ces quatre ouvrages ont été, et devaient être, constamment sous nos yeux. D'autres pouvaient servir incidemment. Je me bornerai à indiquer quelques noms. — Historiens de Bossuet : Ledieu, *(Mémoires* et *Journal)* ; Burigny ; de Beausset ; Réaume. Les autres ont encore moins connu sa prédication. Littérateurs et critiques : Patin, Saint-Marc-Girardin (*Éloges de Bossuet*, couronnés en 1827) ; Nisard ; Sainte-Beuve ; de Sacy ; Schérer ; Vinet ; Arren (thèse) ; Hurel ; Rondelet ; A. Joly, etc.





PREMIÈRE PARTIE.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA PRÉDICATION DE BOSSUET.

CHAPITRE PREMIER.

La préparation éloignée. — Monuments qui la représentent dans les œuvres oratoires.



N jour, c'était pendant le Carême des Minimes, presque au début de la grande époque de Paris (1660), Bossuet fut amené à faire un curieux retour sur lui-même. Il avait « ouï avec patience une partie des reproches » qu'on adresse volontiers aux prédicateurs. Il y avait répondu « par des maximes tirées de l'Évangile. » Tout à coup, prenant l'offensive : « Maintenant écoutez, Messieurs, s'écrie-t-il, les justes plaintes que nous faisons de vous : il est bien raisonnable que vous nous écoutiez à votre tour, d'autant plus que nous ne parlons pas pour nous-même[s], mais pour votre utilité. Nous nous plaignons donc, chrétiens, et nous nous en plaignons à Dieu et aux hommes, nous nous en plaignons à vous-mêmes que vous faites peu d'état de *notre travail*...

« Saint Augustin étant dans la chaire, a dit autrefois à ses auditeurs : « Considérez, mes frères, que notre vie est *pénible*, *laborieuse*, accompagnée de grands périls. » — Après avoir ainsi représenté ses travaux et ses périls : — « Consolez-nous en bien vivant! » *Vitam nostram infirmam, laboriosam, periculosam, in hoc mundo consolamini bene vivendo* (1).

« Je puis bien parler après ce grand homme, et vous représenter avec lui, doucement, en simplicité de cœur, qu'en

1. *Tract. XVIII in Joan.*, 12.

effet notre vie est laborieuse. *Nous usons nos esprits à chercher dans les saintes Lettres et dans les écrivains ecclésiastiques ce qui est utile à votre salut*, à choisir les matières qui vous sont propres, à nous accommoder autant qu'il se peut, à la capacité de tout le monde : il faut trouver du pain pour les forts et du lait pour les enfants. — Eh ! c'est assez parler de nos peines ; nous ne vous les reprochons pas : après tout, c'est notre devoir ; si le travail est fâcheux, l'oisiveté d'autre part n'est pas supportable (1)... »

Ce curieux passage, où, comme toujours chez Bossuet, les moindres détails portent et doivent être pris à la lettre, contient une allusion manifeste aux efforts studieux par lesquels il élaborait la nourriture spirituelle qu'il devait distribuer au peuple chrétien. Le présent chapitre ne sera guère qu'un commentaire de ses paroles.

Comment *usait-il son esprit* (2), selon sa forte expression, à chercher « dans les saintes Lettres et dans les écrivains ecclésiastiques » ce qu'il jugeait utile au salut de ses auditeurs, le dépouillement des recueils de notes et extraits que nous avons signalés dans l'Introduction nous l'apprendra. La plupart sont rédigés d'une façon toute sommaire, à la hâte, sans phrases, et quelquefois même sans que les mots aient été écrits en entier. Malheureusement ceux qui se rapportent à la prédication, ont été plus décimés que tous les autres, soit par leur auteur qui y prenait son bien tout à son aise, soit par son neveu qui se sera cru capable de l'imiter du moins en ce point, soit enfin par tous les accidents auxquels les ont exposés des dispersions successives.

Même dans l'état où ils nous sont parvenus, ils sont une éclatante confirmation de cette vérité bien connue, que Bossuet, comme Démosthène et Cicéron, fut un infatigable travailleur. Son exemple, en rappelant que c'est au travail qu'il faut demander la richesse intellectuelle, comme les

1. Sermon sur les *Vaines excuses des pécheurs* (1660). (Lachat, IX, 395.)
2. Ou *ses esprits* (esprits vitaux), selon une interprétation un peu subtile.

autres richesses, peut faire voir, à la grande consolation des médiocres génies, obligés de creuser péniblement leur sillon, que ceux-là mêmes qui étaient les plus féconds naturellement ont connu, eux aussi, et ont accepté de bonne grâce cette inéluctable nécessité.

Durant les premières études de Bossuet chez les Jésuites de Dijon, on sait que ses condisciples célébraient, ou raillaient peut-être son application, dans un médiocre jeu de mots resté célèbre [1]. Dans sa vieillesse, il se ménagera, à Meaux, dans le fond du jardin de l'évêché, cette retraite studieuse qu'on ne visite pas sans émotion, au souvenir des sublimes préoccupations du jour et de la nuit dont elle fut témoin, lorsque le grand évêque interrompait jusqu'à son sommeil, pour poursuivre la composition de ses ouvrages au milieu du silence des humains et du recueillement de toute la nature. Nous allons dire comment il occupa les loisirs de sa jeunesse et de son âge mûr, et indiquer, avec plus de précision qu'on ne l'a encore fait jusqu'ici, ce que l'orateur le plus prédestiné à la haute éloquence qui fût jamais, crut devoir s'imposer de soins pour se préparer, je ne dis pas à prononcer, mais à composer ses immortels discours.

On nous l'a montré méditant la Bible, se plongeant tous les jours dans cette source sacrée, et s'en imprégnant si bien, si je puis ainsi parler, que son style en est devenu le plus antique des temps modernes, ou plutôt, comme celui des Livres saints eux-mêmes, le plus éternel, par ce caractère d'universalité qui le fait être de tous les temps et de tous les pays. On a aussi surpris, dès l'époque de son séjour à Metz, son ardente application à la lecture des saints Pères, qui

1. *Bos suetus aratro.* — Il est évident que cette plaisanterie ne nous apprend rien sur l'origine du nom de ce grand homme. Peut-être vient-il de quelque sobriquet donné à l'un de ses aïeux. L'origine serait alors analogue à celle du nom de Cicéron. Les ancêtres de notre orateur avaient fait graver dans leur maison et dans l'église de Seurre, un cep de vigne *noueux*, avec cette devise : Bon bois Bossuet (bossu est). Leur ancien nom était Rouyer ; d'où les trois roues d'or, dans les armes de la famille. (Voy. Floquet, *Études sur la vie de Bossuet*, I, 10.)

devait faire de lui un des grands continuateurs de la Tradition catholique, au moins dans son ensemble.

Mais nous pouvons préciser, en le regardant de tout près à l'œuvre. Que le lecteur veuille donc bien nous accorder, dans ce chapitre préliminaire, une permission, à laquelle il a d'ailleurs tout à gagner : je veux dire celle de nous effacer devant notre auteur, pour laisser le plus possible la parole à ses notes en grande partie inédites.

Entrons résolûment dans les habitudes studieuses de Bossuet, dussions-nous désenchanter au premier abord certaines imaginations légèrement romanesques, auxquelles ce grand homme pourra sembler amoindri, si on ne laisse plus supposer en lui une sorte d'érudition infuse, et des pensées toujours subites et aussi imprévues pour lui-même que pour son auditoire ou pour ses lecteurs. Qu'elles se rassurent : la vérité, pour être un peu différente, n'en est pas moins belle. Cette étude de documents irrécusables, puisqu'ils sont autographes, nous peut apprendre comment ces grandes pensées, qui nous saisissent autant peut-être par leur allure aisée et naturelle que par leur hauteur et leur portée incomparable, loin d'être en cette âme des accidents sublimes, faisaient au contraire son entretien habituel, et s'excitaient en elle à l'occasion de son commerce presque quotidien avec les grands génies de l'antiquité chrétienne.

Dans certains endroits des manuscrits des sermons, par exemple dans le sermon sur la Pénitence (1er dimanche de Carême, 1661), on lit des renvois comme ceux-ci [1] : *V. Extraits de l'Écriture, p. 26, 27;* — et plus loin : *Vid. Rem. mor.* (Remarques morales), *p. 9*. Les éditeurs n'ont pas toujours reproduit ces références, dont peut-être ils ignoraient le secret. Toutefois M. Gazier, dans son édition critique de *Sermons choisis*, n'a pas négligé celle qui se rencontre dans la première rédaction du sermon sur la Justice (1666) : *V. Remarques morales, p. 11* [2].

1. Mss. 12.822, f. 89.

2. Et non p. 2, comme a lu M. Gazier. Ce sont des chiffres arabes.

A cette occasion, le savant critique pose cette question : « Qu'étaient-ce que les remarques morales auxquelles renvoie l'orateur ? — On ne saurait le dire, ajoute-t-il ; peut-être un cahier comme celui sur lequel, à vingt-deux ans, il avait écrit sa *Méditation sur la brièveté de la vie* (1). » — Puis, pour en donner une idée, on cite quelques lignes (2) qui se lisent sur un feuillet détaché, joint au manuscrit du sermon.

Il est heureusement possible de répondre à cette intéressante question d'une façon plus explicite et moins conjecturale. J'ai retrouvé en Basse-Normandie (collection Floquet), la page même à laquelle Bossuet se reporte dans le passage cité par M. Gazier. C'est la onzième d'un cahier, dont il ne reste que les pages 1, 2, 11, 12, 13, 14. Je la transcrirai ici, en plaçant en regard le texte des éditions ; car on l'a reproduite, en l'arrangeant un peu et même en la défigurant, dans le nº XXV des *Pensées chrétiennes et morales.*

TEXTE DU MS.	TEXTE DES ÉDITIONS.
JUSTICE (3).	DE LA PRÉOCCUPATION (4).
Les ennemis de la justice : l'intérêt, la sollicitation violente, la corruption. On se corrompt soi-même par l'attache à son sens et à ses impressions. Intérêt délicat, jaloux de ses pensées. Préoccupation ; ce que c'est, combien difficile à voir :	Les ennemis de la justice *sont* l'intérêt, la sollicitation violente, la corruption. On se corrompt soi-même par l'attache à son sens et à ses impressions. *Il y a un* intérêt délicat, jaloux de ses pensées, *qui* (5) *nous préoccupe en leur faveur. Mais rien de plus dangereux que cette préoccupation ; elle nous empêche de voir tout ce qui pourrait nous éclairer sur le bon parti. Elle ne se peut remarquer, parce qu'elle ne cause aucun mouvement inusité.*

1. *Choix de sermons de Bossuet*, p. 428.
2. C'était le nº XXVII des *Pensées chrétiennes et morales* (Lachat, X, 620) : « Le zèle de la justice. »
3. En marge, le chiffre 14, que nous expliquerons plus loin.
4. Ce titre est celui de l'édition de Versailles et des suivantes. Deforis disait plus longuement : *Causes et effets de la préoccupation et ses remèdes.*
5. Les interpolations sont indiquées par des caractères italiques.

la première chose qu'elle cache, c'est elle-même. Elle sent que ce n'est point un intérêt étranger, mais cet intérêt caché, l'amour de nos opinions ; nous ne le sentons pas, car c'est nous-mêmes. Salomon: cor docile, latum sicut latitudinem maris.	*Ainsi* la première chose qu'elle cache, c'est elle-même. Elle sent que ce n'est point un intérêt étranger *qui la nourrit*, mais cet intérêt caché, l'amour de nos opinions, nous ne le sentons pas, car c'est nous-mêmes *qu'elle* (1) *trompe. C'est pourquoi* Salomon *demandait à Dieu un cœur docile à toutes les impressions de la vérité, et étendu comme les bords de la mer, c'est-à-dire dégagé de toutes les préoccupations qui nous resserrent l'esprit, et ne nous permettent pas de comparer les différentes raisons qui doivent déterminer notre jugement :* Cor docile et latitudinem cordis quasi arenam quæ est in littore maris.
Le remède, de se défier. De qui ? de soi-même; mais voilà une autre perplexité. Il faut donc s'abandonner aux autres. O Dieu, trouvez le milieu. Prière ; confiance en Dieu.	Le remède *à la prévention, c'est* de se défier. De qui ? de soi-même. Mais voilà une autre perplexité : il faut donc s'abandonner aux autres. O Dieu, trouvez le milieu. *Le* (2) *voici : la* prière, *la* confiance en Dieu.
Ipsum audite ; ratio audiendi Christi in omnibus vitæ humanæ negotiis, ut ad ejus judicium omnia nostra exigamus, voluptates, dolores, metus, tractatus, totamque omnino agendi rationem.	*Appliquons-nous à écouter Jésus-Christ en toutes choses :* Ipsum audite; *mais écoutons-le de manière que nous réglions sur son jugement tout ce qui nous regarde, nos plaisirs, nos douleurs, nos craintes, nos discours, en un mot, toute notre conduite.*

La simple confrontation de ces deux textes nous fait voir Deforis cédant, dans les *Pensées chrétiennes*, comme dans

1. Ici le commentaire est un vrai contresens. — Plus haut, quand Bossuet se proposait de noter ce que c'est que la préoccupation, on lui faisait dire qu'elle est extrêmement dangereuse ; et cela dans un style d'une banalité désespérante.

2. Nouveau contresens.

certains passages des sermons, à la tentation non seulement d'interpréter tant bien que mal et d'achever à sa manière les phrases ébauchées précipitamment par Bossuet, mais même de les amplifier et de les enrichir de l'appoint de son éloquence.

Elle montre aussi le degré de confiance que l'on peut prudemment accorder à l'assertion de M. Lachat, quand il se fait fort de reconnaître sans la moindre difficulté les traductions de Deforis, et se vante d'avoir partout supprimé « ses commentaires et ses explications [1]. »

On entrevoit en même temps la nature des *Pensées chrétiennes*, etc., mais la question étant complexe, nous y reviendrons. Éclaircissons d'abord celle des *Remarques morales*.

Ces cahiers qu'on retrouve, assez nombreux, mais mutilés pour la plupart, dans la collection du Grand Séminaire de Meaux, comme dans celle du regretté M. Floquet, ont été rédigés à diverses époques, particulièrement avant les stations de Carême où d'Avent fournies par notre orateur.

Celui auquel Bossuet a fait, dans la première rédaction du sermon sur la Justice, l'emprunt que nous avons rapporté, avait certainement été écrit en vue du Carême de Saint-Germain, second Carême royal, dont ce sermon fait partie (1666). Voici comment on peut constater ce fait intéressant. Une feuille [2], conservée avec le sermon, auquel elle sert d'enveloppe, est précisément la *table* des extraits contenus dans le cahier que nous avons cité. Si l'on compare le contenu de cette table avec les pages retrouvées, que nous avons signalées ci-dessus, on aura une correspondance parfaite. Cette feuille, ainsi que les débris du cahier, présente une entière ressem-

1. Lachat, X, 580.

2. Mss. 12.823, f. 233. — *Diverses remarques et extraits des Pères.* — Clem. Alex. *Pædag.* p. 1, 4. — Ex Greg. 7. *Ep.* 1.-2. Greg. Nyss. *de Prof. christiana.* — Item *de Perf. christiani forma*, p. 2, 11. — Ex. Hilar. p. 5, 6, 7, 8, 9. — Greg. Naz. *Orat.* 15. p. 12. — 17, p. 13. — Ex Synesio, — Greg. Naz, — Basilio, — Cyrillo Hieros. p. 15, 16. — Basil. *de sancta Virginitate*, p. 16, 17, 18, 19. — et au bas de la page : *Les remèdes des chrétiens mourants. Le triomphe des funérailles chrétiennes.*

blance matérielle avec tous les sermons de 1666. Il y a plus. En face des extraits se lisent des numéros d'ordre, ajoutés après coup. Or ces chiffres ont été mis pour indiquer à l'avance les sermons du Carême de Saint-Germain pour lesquels ces extraits ou ces remarques pourraient être utiles à l'orateur. En voici la preuve. Il y avait à la cour trois jours de prédication par semaine, le dimanche, le mercredi et le vendredi. A compter ainsi tous les discours, sans oublier celui de la Purification de la sainte Vierge, jour traditionnel de l'ouverture de la station, on trouvera au dixième rang le vendredi de la IIIe semaine de Carême. C'est bien aussi au sermon de ce jour, sur le culte dû à Dieu, que se rapportent les deux notes suivantes, marquées l'une et l'autre du chiffre 10.

« La retraite et l'oraison nous apprennent à mourir, parce que celle-là détache le sens des objets externes, et celle-ci l'esprit des sens.

« Parce que nous connaissons Dieu, nous l'aimons ; parce que nous ne le comprenons pas, nous l'adorons (1). »

Ces deux pensées sont même entrées textuellement dans le discours.

« Saint Grégoire de Nazianze dit que *l'oraison est une espèce de mort, parce que premièrement elle sépare le sens d'avec les objets externes : et ensuite,* pour consommer cette mort mystique, *elle sépare encore l'esprit d'avec les sens,* pour le réunir à Dieu qui est son principe. C'est sacrifier saintement et adorer Dieu, en esprit que de s'y unir de la sorte et selon la partie divine et spirituelle ; et le véritable adorateur est distingué par ce caractère de celui qui n'adore Dieu que de la posture de son corps ou du mouvement de ses lèvres (2). »

Voilà ce qu'est devenue sous la plume de Bossuet la première des deux pensées empruntées au docte et mystique

1. P. 13 du ms. — (Cf. *Pensées détachées,* XXIV, à la suite des *Pensées chrétiennes et morales* des éditions Lachat, X, 638). — La seconde ne se lit que dans les éditions antérieures à celle de Versailles.

2. *Sur le Culte dû à Dieu,* 2e point. (Lachat, IX, 267.)

évêque de Constantinople ; la seconde l'a mieux inspiré encore :

« Cette profonde incompréhensibilité de Dieu (Bossuet venait de dire que nous ne pouvons pas même dignement comprendre jusqu'à quel point Dieu est incompréhensible) est une des causes qui nous portent à l'adorer. *Nous aimons Dieu*, dit saint Grégoire de Nazianze, *parce que nous le connaissons ; mais nous l'adorons*, poursuit-il, *parce que nous ne le comprenons pas*, c'est-à-dire ce que nous connaissons de ses perfections fait que notre cœur s'y attache comme à son souverain bien ; mais parce que c'est un abîme impénétrable que nous ne pouvons sonder, nous nous perdons à ses yeux, nous supprimons devant lui toutes nos pensées, nous nous contentons d'admirer de loin une si haute majesté, et nous nous laissons pour ainsi dire engloutir par la grandeur de sa gloire ; et c'est là adorer en vérité (1). »

Le deuxième jour de prédication était le Ier dimanche du Carême, où se lit l'évangile de la Tentation. Voici un extrait de saint Grégoire de Nysse, marqué du chiffre 2 :

« Pugna spiritualis. Primus tentationis insultus, oculorum spectaculum. Hæc prima cogitatio velut exploratrix. Si restitisti, perterrefacis hostem ; si per voluptatem emollitus fuit sensus, et figuræ simulacrum animo hæsit, tunc mens expugnatur, et magna manus proditorum ex populo cogitur circa exploratorem. — Voilà la trahison intérieure ; les embûches, la trahison, la défection (2). »

Le même auteur a fourni plus d'un autre passage. Bossuet va chercher jusque dans un discours assez confus, relégué *inter dubia* (In diem natalem Christi),le seul endroit vraiment intéressant qu'il contienne. Il le cite par analyse, non en transcrivant une traduction ;

« In Christi mysterio quatuor nomina quibus natura divina designatur : δυνατὸν, δίκαιον, ἀγαθὸν, σόφον. Ut bonus, deser-

1. *Sur le Culte dû à Dieu*, 1er point (Lachat, IX, 258).
2. P. 2 du ms.

torem dilexit ; ut sapiens, rationem excogitavit hominis liberandi ; ut justus nihil per vim fecit, sed redemptionem peregit et debitum ipse persolvit ; ut potens, mortis legibus detentus non est in inferno (1). »

En regard de ce fragment le chiffre 7 : le septième discours, si la série eût été complète, devait être en effet sur le mystère de l'Incarnation, au jour de l'Annonciation de la sainte Vierge (jeudi, 25 mars, IIe semaine de Carême). Bossuet, nous le dirons dans notre seconde partie, n'a écrit que l'exorde de ce sermon ; peut-être ces pensées pourraient-elles, si elles n'étaient malheureusement incomplètes, nous donner quelque soupçon des développements qu'il improvisa en chaire (2).

Le chiffre 14, que nous avons rencontré à propos de la Remarque morale sur les ennemis de la Justice, et que nous retrouverons en face d'une note sur la Clémence, demande une explication particulière, car il semble menacer la théorie que nous venons d'exposer. A compter, comme nous l'avons fait, trois sermons par semaine, outre celui de la Purification, il nous conduit, non au dimanche des Rameaux, auquel appartient le sermon sur la Justice, mais au dimanche précédent. Ce discours aurait-il donc été destiné primitivement au dimanche de la Passion ? La réponse se trouve, telle qu'on la peut souhaiter, dans un fait signalé avec raison par M. Gazier (3) en ces termes : « L'orateur paraît avoir hésité sur le choix de son texte. Il avait d'abord pris un passage de saint Jean (VIII, 16); *Et si ego judico, judicium meum verum est.* » M. Gazier eût pu ajouter que ce chapitre de l'Évangile est celui qui se lit le

1. P. 11 du ms.

2. Autre : — « Idem, *De Professione christiana. Les vertus, les grâces, les dons et les couronnes.* A Christo Christiani. Christi nomine intelligitur justitia, sapientia, veritas, et vita, et salus, et immortalitas, et incorruptibilitas. Omnia hæc nihil aliud quam Christus.

« Ut participatione Christi Christiani appellamur, ita venire nos necesse est in eorum quoque sublimium nominum communionem, quæ Christi nomine comprehenduntur. Ut annulum qui arripuerit totam catenam trahit : Christianismus imitatio divinæ naturæ. » — En regard, encore le chiffre 7 (Annonciation) — et 17 (Rameaux).

3. *Choix de sermons*, p. 400, n. 1.

dimanche de la Passion, et que, si l'orateur a changé son texte, ainsi que l'avant-propos qu'il avait esquissé, c'est précisément parce que des circonstances que nous expliquerons dans notre seconde partie, l'obligèrent en 1666, de reculer d'une semaine ce sujet important.

Il est donc dès maintenant acquis à la critique qu'avant d'entrer dans la composition des discours d'une de ses principales stations, Bossuet en avait arrêté la série complète dans son esprit. Ce point méritait, ce semble, d'être dûment constaté. Ledieu, son secrétaire, prétend que « le long d'un Avent ou d'un Carême, il ne pouvait se préparer que dans l'intervalle d'un sermon à l'autre [1] ». Entendons cela de la rédaction même du discours ; mais retenons en même temps qu'il y avait, au préalable, une préparation éloignée, et que ce grand homme avait la sagesse et la modestie de ne pas livrer un ministère sacré au hasard ou à la présomption.

L'exemple que nous avons choisi dans une année d'importance capitale, comme celle du Carême de Saint-Germain, n'est point isolé. Nous en rencontrerons qui se rapportent aux années et aux stations antérieures. En outre, des cahiers, volumineux à l'origine, ainsi que le démontre la pagination de ce qui a été conservé, furent rédigés en dehors de toute préoccupation d'utilité immédiate, lorsque l'auteur, cherchant avant tout à se nourrir d'une doctrine pure et substantielle, dépouillait œuvre par œuvre les collections des Saints Pères.

Mais avant d'entrer dans l'examen de ces documents, ne prenons définitivement congé de celui qui nous a occupé jusqu'ici, qu'après avoir fait une remarque rectificative, qui a son importance. M. Gandar [2] prétend que Bossuet « n'était pas helléniste en sortant du collège ; » qu'il ne l'est même devenu à fond « que beaucoup plus tard, pendant sa résidence

1. *Mémoires*, 110.

2. *Bossuet orateur*, 99. — Cf. *ibid.* 321. Là toutefois, tout en maintenant l'assertion gratuite, et, je crois, erronée, sur les citations « de seconde main, » on fait un peu amende honorable à Bossuet.

à Saint-Germain (1670-1681) ; enfin qu'il prend, « selon toute apparence, ses citations de seconde main, lorsqu'il lui arrive d'alléguer les Pères grecs durant sa jeunesse. »

De nombreux cahiers de notes autographes, tels que celui que nous analysons, s'opposent à une telle appréciation. Ici, comme partout, l'exacte vérité est plus honorable à Bossuet que les légendes ou les hypothèses gratuites ; et les faits justifient pleinement ce témoignage de Ledieu, qu'on a eu tort de ne pas prendre à la lettre : « Ses études (à Navarre) ne se bornèrent pas à la philosophie du collège ; *il apprit le grec à fond ;* il lut tous les anciens historiens grecs et latins, les orateurs et les poètes (1). »

En effet, non seulement quelques citations en langue grecque se rencontrent dans les sermons de sa jeunesse, ce que M. Gandar reconnaît, en disant toutefois que c'est une preuve que Bossuet citerait alors en écolier ; mais des recueils de notes, contemporains de ses premiers sermons, en contiennent, avec renvois aux sources. Et ce qui marque une certaine habitude d'écrire cette langue, c'est qu'on trouve toujours le grec soigneusement accentué. On voit dans les cahiers autographes conservés à Meaux plusieurs feuilles (2), où il est aisé de reconnaître l'écriture de l'époque de Metz si différente de celles de Meaux ou de Paris, qui contiennent des extraits et des analyses, en latin et en grec, de passages d'Origène, de saint Chrysostome, etc. sur le culte des images : il n'est pas douteux qu'elles n'aient été écrites à l'occasion de la Réfutation du Catéchisme de Ferry (1655). Enfin il y a, dans la même collection, des extraits d'Aristote (3), qui remontent certainement (4) jusqu'à l'époque de Navarre ; et on nous les donne dans les éditions comme l'œuvre de Bossuet, précepteur du Dauphin (5) ! et ces mêmes pages, que Bossuet

1. Ledieu, *Mémoires*, p. 14.
2. Carton C, n. 2. — 3. Carton D, n° 14.
4. La preuve se tire de l'orthographe des endroits traduits en français.
5. Lachat, XXVI, 23. — Déjà M. Nourrisson avait eu cette malheureuse idée dans son *Essai sur la philosophie de Bossuet*.

écolier n'a fait que traduire d'Aristote, on nous les avait déjà présentées, en éliminant les citations grecques, dans les *Pensées chrétiennes et morales* (1) !

S'il fallait encore des preuves pour établir qu'avant l'éducation du Dauphin Bossuet lisait les auteurs grecs dans leur texte, j'alléguerais d'autres fragments de ces mêmes notes de 1666, qui, bien qu'incomplètes, nous ont déjà fourni tant de renseignements. Un coup d'œil jeté sur la table de ce petit recueil, que nous avons donnée en note ci-dessus, nous montre onze pages sur dix-neuf tirées des ouvrages de Clément d'Alexandrie, de saint Grégoire de Nysse, de saint Grégoire de Nazianze, de Synésius, de saint Basile et de saint Cyrille de Jérusalem. Dans ces notes, les trois langues se marient : une phrase commencée en français ou en latin se continue en grec, ou réciproquement. Voici par exemple, quelques extraits du *Pédagogue*, de Clément Alexandrin (2) :

« Sensus custodiendos, ne libidini aditus fiat tanquam διὰ θυρῶν ἀφρουρήτων. »

« Admonitio est (3) ψόγος κηδεμονικὸς, νοῦ ἐμποιητικός. »

« Faire venir l'esprit à son ami par ses avertissements, ἐπιτίμησις. »

« De procreatione liberorum sancte et divinissime philosophatur... »

Ailleurs je remarque un paragraphe sur la Clémence, d'après saint Grégoire de Nazianze, 17e discours. Bossuet s'en souviendra en écrivant son beau sermon sur la Justice : l'objet de la 3e partie sera précisément la nécessité de tempérer la justice par la clémence. Ledieu ne s'était donc pas trompé en racontant que Bossuet « se servait particulièrement de saint Grégoire de Nazianze pour donner au roi et aux princes des instructions convenables à leur état et à la cour (4). »

1. Lachat, X, 625, n° XXIII: « Il semble que l'homme, etc., » jusqu'à la ligne 3 de la p. 627. Et encore, p. 627, n° XXIV, etc.
2. Page 1 du ms. — Voy. la table ci-dessus, p. 7 (note).
3. Lib, I, cap. IX.
4. *Mémoires*, p. 58.

Sans entrer ici dans la chronologie contentieuse des manuscrits de Bossuet, qui viendra en son temps dans la suite de ces études, on peut reconnaître, au moins approximativement, l'époque où fut rédigé tel ou tel cahier de notes et extraits. Qu'on veuille bien se souvenir seulement de ce que dit M. Gandar (1), que la preuve tirée du seul aspect du manuscrit peut suffire « pour répartir entre les deux Carêmes de 1662 et de 1666 les sermons qui ont été prêchés en présence de Louis XIV ; » que « s'il était permis de briser la reliure des gros volumes conservés à la bibliothèque Impériale pour en modifier l'ordre et former de chacun de ces deux Carêmes un cahier distinct,... aussitôt le partage ne ferait plus l'objet d'un doute. » Du reste, des indications d'un autre ordre viennent presque toujours confirmer l'impression produite par l'étude matérielle de l'autographe.

Voici des notes, qu'on peut, d'après l'écriture, supposer contemporaines des sommaires, c'est-à-dire précédant, mais immédiatement, le Carême du Louvre (1662). Les extraits ou remarques qui s'y lisent, presque entièrement en latin, portent ici sur l'*Amitié* : « In quibuslibet rebus humanis nihil est homini amicum sine homine amico (2) ; » là sur les conditions auxquelles on peut prétendre à exercer l'*autorité* : « Potestas quo animo quærenda ; » ou contre le danger de se scandaliser du *mélange des bons et des méchants*, même dans l'Église : « Alte scrutandum est ex scripturis consilium Dei : pourquoi ce mélange ? pourquoi ces Scandales ? pourquoi ce refroidissement de la charité (3) ? » Tout cela ne fait-il pas naturellement songer à certains sermons du Louvre sur la *Providence*, sur l'*Ambition*, sur la *Charité fraternelle* (4) ? Ces

1. *Bossuet orateur*, p. 397. — Cf. *Introduction* du même ouvrage, XXXVIII.

2. Ms. de la collection Floquet. — Bossuet s'est souvenu de ce texte dans le sermon de 1666 sur la Charité fraternelle.

3. Voy. dans saint Augustin, Lettre CXXX (olim 121). — Ch. II, n. 4. — Ch. VI, n. 12. etc.

4. Nous n'avons plus que deux pages sur ce sujet, qui soient de 1662 ; mais trois sermons y furent consacrés durant la 2e semaine. (Cf. ci-après p. 295.)

questions, indiquées plutôt que résolues, dénotent dans celui qui tenait la plume l'intention de les approfondir bientôt devant l'auditoire royal.

Un signe N. *(Notez)* nous recommande de même la pensée suivante, qui, dans son laconisme, fait songer aux grandes leçons du sermon sur *la Mort* (1) :

« *Connaître l'homme.* — Connaître l'homme dans son institution. Dans sa ruine, les traces de la bonne institution ; dans son institution, la misère de sa ruine. »

D'autres indiquent plus clairement encore, ce semble, la préoccupation du Carême du Louvre ; celle-ci par exemple : « Être régi de Dieu nous rend capable de bien gouverner. » Ce seul titre contient en germe tout le discours sur *les Devoirs des rois* (dimanche des Rameaux, 1662). A l'appui de cette maxime, l'auteur note cette phrase de saint Augustin : *Deus regit quibus adjutor est eligentibus bona, et ideo bene regunt quia ipsi reguntur a bono* (2).

D'autres remarques morales, écrites à la même époque, qui n'ont rien fourni, ce semble, au premier Carême royal, ont été tenues en réserve par l'auteur pour d'autres circonstances. Une pensée de saint Augustin lui semble dès lors très digne de remarque (3) :

« Tollit peccata tribus modis. — *Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi :* tollit et dimittendo quæ facta sunt, et adjuvando ne fiant, et perducendo ad vitam ubi fieri omnino non possint. »

Elle laissera un tel souvenir dans son esprit que nous le verrons en faire le thème de trois discours sur le mystère du nom de JÉSUS ; à Paris, en 1664 ; à Dijon, en 1668 ; à Paris encore, en 1687. « La rémission des péchés, dira-t-il dans ce dernier

1. L'objet de ce célèbre sermon n'est pas, comme on le pense généralement, *la Pensée de la mort*, mais *les Enseignements de la mort.* Faute de faire cette remarque, on se méprend aisément sur le sens et la valeur de certains passages.

2. Résumé du supplément de saint Augustin (I Part., *de Gestis Pelag.* — Ms. de la collection Floquet).

3. En face de cette remarque (même collection), *Nez*, c.-à-d. Notez. Ce mot se trouve souvent dans les sommaires, ainsi abrégé ; on ne l'y a pas lu exactement.

discours, le propre ouvrage du Sauveur et la grâce de la nouvelle alliance, se commence dans le baptême, se continue dans toute la vie, et s'achève dans le ciel. C'est ce que [1] saint Augustin nous explique par une excellente doctrine, lui qui interprétant cette parole de saint Jean-Baptiste : *Voilà l'Agneau de Dieu, voilà celui qui ôte les péchés du monde*, nous enseigne que *le Fils de Dieu ôte les péchés, et parce qu'il remet ceux qu'on a commis, et parce qu'il nous aide à n'en plus commettre, et parce que* par plusieurs périls et par divers exercices *il nous mène enfin à la vie heureuse* où nous ne pouvons plus en commettre aucun. »

Semblablement à ce que nous avons constaté pour les deux Carêmes royaux, Bossuet, à la veille de composer les stations précédentes, celles de 1661 [2] et de 1660, avait noté, en les accompagnant de réflexions personnelles, certains passages des Pères où il voyait quelque rapport avec les sujets qu'il méditait de traiter. Pour les trouver ainsi sans peine et sans hésitation, il fallait qu'il n'en fût pas à sa première lecture. « C'est à Metz, nous dit Ledieu, d'après le témoignage de son maître, où, vivant tranquillement, il avait le plus lu les saints Pères. » C'est ce que confirme une abondance d'Extraits vraiment étonnante, qu'il avait déjà par devers lui au commencement de l'époque de Paris (1659). Tel cahier, qui ne se compose plus que d'une vingtaine de pages in-folio, n'en comptait guère moins de deux cents, puisque la dernière feuille [3] est cotée 192, par l'auteur lui-même. On voit de quel formidable appareil d'érudition patristique Bossuet était armé dès avant son premier Carême.

1. *Variante* (1re rédaction) : « Les paroles de saint Augustin sont trop belles et trop précises pour n'être pas rapportées au commencement de ce discours, puisque aussi bien elles en sont tout le fondement : ... *Tollit autem...* » *Circoncision*, IIIe sermon des éditions. Je cite d'après le ms. (12.821, Réserv., f. 276), qu'elles ne reproduisent pas ici très fidèlement.

2. Dans le Carême de 1661, quand Bossuet renvoie (12.822 f. 89) aux *Remarques morales*, p. 9, il se réfère à un cahier spécial à cette station.

3. Plus tard ajouté : *Post pag. 192 :* c'était une continuation.

Avec le volumineux recueil que nous venons de mentionner, écrit en entier en latin, tel autre, également antérieur à 1660, joint aux textes latins des réflexions en français. Arrêtons-nous un instant, avant de terminer cette revue, sur quelques feuilles que l'auteur en a lui-même détachées, étant sur le point de prêcher (13 février 1660) sur la *Charité fraternelle*. Elles étaient paginées 61, 62 (collection Floquet), 63, 64 (Bibliothèque nationale) (1), 65, 66 (collection Floquet). Elles présentent cette particularité remarquable qu'elles sont seulement apostillées de la main de Bossuet, et non écrites tout entières par lui. Plusieurs fautes, qu'il corrige, font voir que le copiste qu'il a employé était plus calligraphe que savant. On a en ceci la preuve que, peu de temps avant de fournir sa première station, il a fait une revision de ses notes antérieures, de même qu'avant de prêcher à la cour (1662) il résumera dans les célèbres sommaires autographes la doctrine de ses sermons eux-mêmes.

Ce fragment est un curieux exemple des secours que ces sortes de notes fournirent quelquefois à leur auteur pour la composition presque improvisée de certains discours. C'était, avons-nous dit, en 1660. Il avait à rédiger très hâtivement, — on sait qu'il se laissait volontiers acculer à la dernière heure, — trois sermons consécutifs pour les 13, 14 et 15 février (2). Le premier devait traiter de la *Charité fraternelle (Diligite inimicos vestros...).* Bossuet alors se souvient fort à propos de ses extraits : ils contenaient des pensées sur le même sujet tant de saint Augustin que de l'auteur lui-même. Je vais en transcrire quelques lignes, et j'y joindrai a traduction des textes latins, lorsque le sermon nous la fournira.

« Semper debeo caritatem quæ sola etsi (3) reddita semper detinet debitorem : [Nous devons toujours la charité, et

1. 12,822, f. 16.
2. Cf. Gandar, *Bossuet orateur*, p. 297.
3. Ms. de la collection Floquet, pour les premières lignes. — Pour la traduction, voy. le 1er point du sermon (Lachat, VIII, 519). — Dans le texte suivi par Bossuet, quelques mots, comme celui-ci *(etsi)*, diffèrent des leçons aujourd'hui reçues.

c'est la seule chose de laquelle, encore que nous la rendions, nous ne laissons pas d'être redevables ;] redditur enim cum impenditur, debetur autem etiamsi reddita fuerit, quia nullum est tempus quando impendenda jam non sit : [Car on la rend, lorsqu'on aime son prochain ; et en la rendant on la doit toujours, parce qu'on ne doit jamais cesser de l'aimer.] Inimicis cauta impenditur, amicis secura rependitur. Agit tamen quantum potest ut ab his etiam quibus malis bona retribuit, id recipiat quod impendit... quia non eum diligimus nisi velimus bonum. Quod utique non erit, nisi amiserit inimicitiarum malum : [... C'est faire du bien à nos frères que d'exiger d'eux cette dette dont le paiement les sanctifie. Si vous les aimez, faites qu'ils vous aiment : vous ne pouvez pas les aimer que vous ne désiriez qu'ils soient bons ; et ils ne le seront pas, s'ils n'arrachent de leur cœur le mal de l'inimitié (1).] — Non ergo sic impenditur caritas ut pecunia : excepto enim quod impendendo illa minuitur (2), hæc augetur, etiam illo inter se differunt, quod pecuniam cui dederimus, tunc benevolentiores erimus si recipere non quæramus ; non autem potest esse verus caritatis impensor, nisi fuerit benignus exactor : quia pecunia cum recipitur, accedit cui datur, recedit a quo datur. Caritas vero non solum in eo crescit qui exigit, sed etiam a quo recipit : tunc incipit habere cum reddit. [Il y a (3) cette différence entre les dettes ordinaires et celle de la charité fraternelle que, lorsqu'on vous doit de l'argent, c'est faire grâce de le quitter, c'est témoigner de l'affection ; au contraire pour la charité : jamais vous ne la donnez sincèrement, si vous n'êtes aussi soigneux de l'exiger que vous avez été fidèle à la rendre. — C'est que l'argent que vous donnez profite à celui qui le reçoit et périt pour celui qui le donne ; au lieu que la charité enrichit celui qui la rend plutôt que celui qui la reçoit.]

1. *Ibid.*, 522 (2e point).
2. Suivez à partir d'ici sur le ms. de Paris, en commençant par le v. (12822, f 16).
3. Traduit au commencement du 2e point. — Lachat, VIII, 521.

Proinde, domine frater, mutuam tibi caritatem libens reddo, gaudensque recipio ; quam recipio, adhuc repeto ; quam reddo, adhuc debeo (1). [Je reçois de vous avec joie, et je vous rends volontiers la charité mutuelle... Je demande encore celle que je reçois ; et je dois encore celle que je rends.] Unum enim magistrum... dociles audire debemus, præcipientem ac dicentem : *Nemini quidquam debeatis, nisi ut invicem diligatis* (2). »

Le texte de saint Paul, cité par saint Augustin dans cette dernière phrase, n'a pas été négligé par Bossuet : il en a fait même la base de toute son argumentation en tête de son discours. On lit en effet aussitôt après l'*Ave Maria :* « La charité fraternelle est une dette par laquelle nous nous sommes... redevables les uns aux autres ; et non seulement c'est une dette, mais je ne crains point de vous assurer que c'est la seule dette des chrétiens, selon ce que dit l'Apôtre saint Paul : *Nemini quidquam debeatis, nisi ut invicem diligatis :* Vous ne devez rien à personne, sinon de vous aimer mutuellement. » — Suit la division, qui montre que Bossuet ne cherchait pas dans les Pères ou dans l'Écriture de simples ornements à son discours ; mais qu'il y puisait volontiers le fond même du sujet qu'il avait à traiter : 1° La charité est une dette, dette privilégiée et indispensable ; 2° il y a autant d'obligation de l'exiger que de la recevoir (il s'agit de l'exiger par bienfaits et bons offices) ; 3° enfin il ne suffit pas de l'exiger simplement, il faut en quelque sorte l'extorquer par force, en demandant main forte à l'autorité supérieure (par la prière) : *Diligite inimicos vestros ; — benefacite his qui oderunt vos ; — orate pro persequentibus vos.*

S'il y a dans ce plan quelque apparence de subtilité, c'est l'inconvénient de la fréquentation de saint Augustin, tout

1. *Ibid.*, fin du 1er point, p. 520.

2. Cette lettre de saint Augustin, la 62e, dans l'édition suivie par Bossuet, est aujourd'hui la 192e, d'après les Bénédictins.

grand homme qu'il est. Bossuet, d'ailleurs, s'y laissera de moins en moins entraîner à l'avenir.

Quoi qu'il en soit, en transcrivant les textes latins que nous avons rapportés, il n'avait pas attendu les occasions futures de les mettre à profit, et il avait immédiatement écrit à la suite ces réflexions en français. Elles sont en grande partie inédites.

« Trois (1) sortes de personnes sout reprises par cette doctrine : — Ceux qui ne veulent pas aimer leurs ennemis : la charité est une dette à tous ; et encore qu'un homme renonce (2) à l'amour que vous lui devez, vous n'êtes pas quitte, parce que vous lui devez comme membre, et il ne peut renoncer à ce qui lui est dû comme membre, parce que l'injure retourne sur tout le corps ; c'est donc au chef à nous en exempter, et il ne nous en exempte qu'en les retranchant du corps et en les envoyant aux ténèbres extérieures.

« — Ceux qui se contentent de leur avoir donné une fois ou deux quelque marque d'affection, et croient s'être acquittés de la dette (3) : ils ne considèrent pas quelle est la nature de la charité toujours féconde. C'est une source vive qui ne s'épuise pas, mais qui s'étend par son cours ; qui ne se perd pas, mais qui se multiplie par son action, parce qu'elle vient de Dieu au dedans de nous : *Deus caritas est* (4). — Ceux qui se contentant d'aimer leurs ennemis ne se veulent pas mettre en peine de gagner leur amitié. La nature de cette dette est telle, qu'il y a obligation à la demander, et qu'on perd la charité si on ne l'exige. Trésor divin de la communication des fidèles, société fraternelle qu'il faut exiger : combien il est beau et utile de recevoir la charité de ses frères. C'est JÉSUS-CHRIST qui aime et

1. En marge : — N(otez) *Amour des ennemis.*
2. Cf. le 1er point du sermon (Lachat VIII, 517).
3. Cf. ibid., 520.
4. Cf. le 2e point (Lachat, VIII, 521, note a). Cet éditeur en fait une note marginale. Point de marge au ms.

qui est aimé. On s'échauffe mutuellement, et on lie plus étroitement les membres entre eux par cette sincère correspondance. Or la perfection est dans l'unité : *Summum est ipsa beatitas, infimum quod nec beatum esse potest nec miserum. Quod vero medium, vivit inclinatione ad infimum misere, conversione ad summum beate vivit. Qui* (1) *Christo credit, non superbit in medio, atque in summo inhærere fit idoneus* (2). »

On voit par cet exemple combien Bossuet était autorisé par sa propre expérience à adresser les prédicateurs à saint Augustin, pour y trouver « toute la doctrine, » comme il écrivait au cardinal de Bouillon (3), en 1670.

Mais qu'on ne croie pas que comme un écolier il se soit borné à mettre en œuvre certains textes choisis qu'il avait sous les yeux. Dans ce sermon sur *la Charité fraternelle*, inspiré si directement par la 192e lettre de saint Augustin, l'Ancien et le Nouveau Testament, Tertullien, saint Chrysostome, Basile de Séleucie, viennent, aussi bien que l'évêque d'Hippone, appuyer sa démonstration ; et celui-ci lui-même a fourni bien d'autres arguments pour cette œuvre que ceux qui étaient tirés de ses Lettres : ses Sermons, ses Traités ont été mis à contribution. Dans tous ces ouvrages, dans tous ces auteurs, le jeune écrivain a été chercher d'une main sûre le passage décisif.

Tant de ressources auraient pu être encombrantes ; mais déjà Bossuet savait s'en affranchir à volonté. Il avait, par exemple, pour le sermon du lendemain (*Erat navis in medio mari*, samedi après les Cendres), une semblable provision de documents à sa disposition : saint Cyprien, Tertullien, saint Augustin (*sur les Psaumes ; — sur saint Jean ; sur la Cité de Dieu*, etc.). De tous ces textes, deux seulement, de très

1. La suite, collection Floquet.
2. Saint Augustin, Lettre 18e (olim 63). — Bossuet continuait ses extraits : *Quomodo abusus plebis corrigendi*, Lettre 64e (ordre ancien), etc.
3. *Sur le style...... pour former un orateur ;* publié par M. Floquet, en 1855 (autogr. de sa collection). (*Études sur la vie de Bossuet*, II, 513.)

petite étendue, ont trouvé place dans son discours : *Omnis anima indocta curiosa est :* « Ils séduisent les simples, parce que, dit saint Augustin (1), *toute âme ignorante est curieuse.* » — *Christiano paucis ad scientiam veritatis opus est ; nam et certa semper in paucis :* « Tertullien a dit sagement que *le chrétien ne veut savoir que fort peu de choses, parce que,* poursuit ce grand homme, *les choses certaines sont en petit nombre.* »

Qu'on nous permette, après cette revue que nous venons de faire d'une partie des *Remarques morales,* une conjecture qui nous frappe par sa vraisemblance. Ne serait-ce pas l'existence de ces cahiers de notes et extraits, la plupart d'une trentaine de pages, quelquefois moins, quelquefois plus, c'est-à-dire ordinairement de même dimension qu'un sermon, qui nous pourrait fournir l'explication de l'étonnante erreur du secrétaire de Bossuet, tant de fois reproduite par les historiens et les critiques ? D'après les Mémoires de Ledieu, Bossuet n'aurait presque jamais écrit ses sermons : « Il jetait sur le papier, nous dit-il, son dessein, son texte, ses preuves, *en français ou en latin indifféremment,* sans s'astreindre ni au tour de l'expression, ni aux figures (2)… » Et un peu plus loin : « Hors les grands panégyriques et *peu d'actions* d'éclat, *aucun de ses sermons* n'a la forme d'un discours achevé ; *et plusieurs sont en latin* (3). »

Il y a ici, ce me semble, autre chose qu'une confusion entre la méthode de Meaux et celle de Paris ou de Metz. Ledieu aura, je crois, pris pour des sermons nos recueils de notes, qu'il avait entrevus, lorsque leur auteur les relisait, pour y retrouver aisément et sûrement d'utiles indications.

Parmi cette abondance de matériaux oratoires, il en est une certaine quantité que Bossuet n'a jamais mise en œuvre, du

1. Ad Valent. — Cf. *de Agone Christi,* n. 4. — Cf. 2e p. du sermon (Lachat, VIII, 539).
2. Ledieu, *Mémoires,* 110.
3. *Ibid.,* 118. — Il dit même quelque part : « L'abbé Bossuet n'a jamais prêché *à la cour* de sermons préparés et étudiés. » (P. 109.)

moins dans les discours qui nous sont parvenus. Ses éditeurs toutefois ne les ont pas absolument négligés. C'est de là, nous l'avons déjà fait entrevoir, que nous sont venues, pour une grande partie, les *Pensées chrétiennes et morales* qu'on lit à la suite des sermons.

Les recueillir était un dessein très légitime ; mais une tentation devait se présenter, à laquelle on ne résisterait guère. C'était celle d'accumuler là plusieurs pièces, *même entières*, pour lesquelles on n'aurait pas trouvé de place dans la classification liturgique. Deforis et ses collaborateurs en prirent en effet tout à leur aise. A côté de pensées réellement détachées dans les manuscrits, ils introduisirent des opuscules ayant un commencement, un milieu et une fin, des dissertations, des homélies, des esquisses de sermons, et ils se permirent d'en faire littéralement une sorte de hachis, les découpant par paragraphes, dont chacun fut affublé d'un titre de leur façon.

Voici par exemple un fragment d'une seule teneur au manuscrit (1), dont les anciens éditeurs ont fait les cinq derniers articles du recueil, avec cinq titres différents (je dis les anciens éditeurs, car ceux de Versailles ont opéré dans cette partie des œuvres de Bossuet des remaniements dont nous parlerons tout à l'heure) ; je cite l'original, qu'on a sciemment *adouci* dans les éditions :

« La grâce du mystère de l'Épiphanie, c'est un esprit d'adoration envers JÉSUS-CHRIST, et JÉSUS-Enfant, et JÉSUS inconnu, JÉSUS dans l'abjection ; esprit d'adoration pour attirer à ce Dieu inconnu ceux qui le connaissent le moins et qui en sont le plus éloignés. Entrez-y pour toutes les créatures qui ne le connaissent pas. Et nous, comment adorerons-nous ? Comme si nous en entendions parler la première fois ; comme si son étoile ne nous avait apparu que de ce jour. Car, en effet (2), qu'avons-nous vu ? qu'avons-nous connu ? Si nous le connaissons tant soit peu, tous

1. Grand Séminaire de Meaux.
2. C'est-à-dire en *réalité*.

les jours nous cessons de le connaître ; nous nous enfonçons tous les jours dans le centre d'une bienheureuse ignorance où nous n'avons de vue qu'en ne voyant rien. Sortons donc du fond de cette ignorance comme d'un pays éloigné ; et, sous la conduite de l'étoile (la foi, tantôt lumineuse, tantôt obscurcie, paraissant et disparaissant suivant le plaisir de Dieu), allons adorer ce Dieu dont la gloire, dont la grandeur, c'est de nous être inconnu, jusqu'à ce qu'il nous ait mis en état de ne rien connaître qu'en lui.

« Donc, ô Dieu caché, anéantissez en nous-mêmes toutes nos lumières ; et ne vous faites sentir à nos cœurs que par un poids tout-puissant, qui nous presse de sortir de nous, pour nous élancer, pour nous perdre en vous.

« Qu'il vous baptise [1], non point d'un baptême d'eau, mais d'un baptême de feu, mais d'un baptême d'esprit, mais d'un baptême de sang. Jetez-vous dans le sang de sa Passion, dans ses souffrances intérieures et extérieures ; perdez terre dans cet océan ; enivrez-vous de ce vin [2] tant que ses fumées, non moins efficaces que délicates et pénétrantes, vous *fassent tourner la tête*, *perdre tout esprit et toute raison*, *toute force* [3], *toute liberté*, pour être dans le fond et dans les puissances captive de la vertu cachée et toute-puissante qui est dans le sang et dans les souffrances de votre Époux sous le pressoir. Ainsi puisse-t-il changer l'eau en vin, et accomplir en votre cœur tous les mystères que l'Église adore dans la fête de l'Épiphanie.

« Oubliez tout, chère Épouse ; oubliez ce que vous faites et ce que vous êtes, *vos péchés passés* [4] *et présents*, vos

1. Le baptême de Notre-Seigneur est le second des mystères dont on a réuni la mémoire dans la solennité de l'Épiphanie.

2. Allusion au troisième mystère, celui de l'eau changée en vin aux noces de Cana.

3. Les éditeurs de Bossuet, comme ceux de Pascal, ont ici reculé devant les hardiesses du ms. Ils disent : « vous fassent perdre toute attache à vous-même, tout goût, tout sentiment des choses présentes ». — Les fumées du vin qui font *perdre toute attache à soi-même !* Voilà du Deforis, que M. Lachat n'a pas corrigé.

4. Omis par les éditeurs effrayés. Ce sont pourtant de tels passages qui peuvent nous aider à assigner à un fragment sa véritable origine.

lumières, vos connaissances, vos grâces ; votre paix, vos agitations, votre néant même ; oubliez tout de moment à autre, et n'ayez dans l'esprit et dans le cœur que ce que le cher Enfant y imprimera. O enfance, ô abjection, ô être inconnu de JÉSUS, faites-vous des adorateurs aussi inconnus que vous ! Qu'ils ne se connaissent pas eux-mêmes ; *qu'ils ne sachent ni s'ils vous connaissent ni s'ils vous ignorent* (1), qu'ils vous aiment sans en rien savoir ; qu'ils vous soient ce que vous leur êtes, adorateurs cachés à un Dieu caché. Oui, cachez en eux votre mystère ; éloignez-en les superbes et les curieux ; n'y appelez que les simples, les enfants, les ignorants que vous éclairez et dont vous êtes seul toute la science !

« O vie, ô mort, ô péché, ô grâce, ô lumière, ô ténèbres, vous n'êtes plus rien ! O néant conçu et aperçu, vous n'êtes plus rien, vous êtes perdu en Dieu ! Mais, ô Dieu connu, vous êtes vous-même perdu (2) dans le néant ! Régnez, ô JÉSUS, ô Dieu inconnu, régnez en détruisant tout ; donnez un être infini à tout ce que vous devez détruire, afin que l'infinité de votre être ne se montre que par l'infinité des destructions que vous opérez. »

Ailleurs ce sont des canevas d'œuvres entières, ayant en raccourci un exorde, une division, et l'indication d'un certain nombre d'idées qui devaient entrer dans chaque partie du discours. Toutes ces ébauches, où le caractère oratoire est manifeste, devraient être enlevées du recueil des *Pensées chrétiennes et morales*, et ramenées dans la série des sermons et esquisses de sermons. Ainsi on enrichira les œuvres oratoires de Bossuet de plusieurs pièces importantes : l'une *sur l'Église* (3), que Bossuet a dû prêcher dans sa jeunesse aux Nou-

1. Retranché dans les éditions. On a pris ces audaces pour des excès échappés à l'improvisation ; on n'a pas compris qu'elles ont pour but d'arrêter les retours subjectifs des âmes ingénieuses à se tourmenter elles-mêmes, au grand préjudice de leur avancement.

2. Édit. *Caché* dans le néant. — Autre atténuation.

3. Lachat, X, 585 (§ VI).

velles Catholiques ; une autre *sur le Carême* (1), qui appartient à l'époque de Meaux ; une troisième, antérieure, mais de bien peu, au Carême du Louvre (2). Avant d'aller plus loin, celle-ci doit nous arrêter quelques instants. Elle présente cette particularité, qu'un sommaire, conservé par Deforis (3), mais non reproduit dans les éditions modernes, nous permet d'en reconnaître le caractère véritable et la date au moins approximative. Voici ce sommaire :

[*Probet autem seipsum homo.*] « S'éprouver sur la connaissance : Si on connaît bien son mal. Ce que c'est que d'être exclu de la sainte Table : c'est l'être du ciel. Douleur des chrétiens quand ils s'en voyaient exclus (4).

« S'éprouver sur ses résolutions ; s'éprouver sur les précautions et sur le régime. »

Voici maintenant quelques extraits de l'œuvre elle-même, suffisants pour permettre au lecteur de constater l'exactitude du rapport que je signale pour la première fois. L'œuvre débute par un avant-propos (5) où l'auteur montre par l'exemple d'Isaïe et de la sainte Vierge elle-même que « tout ce qui est saint inspire de la frayeur. » Puis vient l'exposé du sujet, où l'on va reconnaître plusieurs expressions qui sont entrées dans le sommaire que nous venons de donner :

« Il faut d'abord s'éprouver sur la connaissance, voir si l'on connaît bien son mal, si l'on sent ce que c'est que d'être exclu de la sainte Table ; c'est l'être du ciel. Aussi combien

1. *Ibid.*, 587. — Dans les anciennes éditions, ce sont les onze premiers articles, ayant chacun un titre de la façon de Deforis. Le XIIe et le XIIIe sont un autre fragment qui remonte à l'époque de Metz (Lachat, § VII).

2. Lachat, X, 595, à partir de *Probet autem seipsum homo.*

3. A la suite de sa préface, dans la *Liste des sermons qu'il paraît que M. Bossuet a prêchés, et qui nous manquent.* — Cette liste aurait pu être précieuse ; malheureusement l'éditeur a eu l'idée de ne donner que des extraits d'autres listes.

4. Deforis : voient. — Mais c'est, ou une faute de lecture, ou une faute d'impression.

5. Lachat, X, 595, ligne 13e. — Les douze premières lignes et toute la page précédente n'ont aucun rapport avec ce qui suit. Les deux premiers paragraphes de la page 595 intervertissent l'ordre du ms. (à Meaux) ; ils ne le reproduisent qu'incomplètement. Deux lignes, renvoyées p. 636, suivent immédiatement dans l'autographe, etc.

grande était la douleur des premiers chrétiens quand ils s'en voyaient séparés. »

Après avoir ensuite remarqué combien le jugement de Dieu, que notre épreuve a pour fin de prévenir, est pénétrant, éclairant, accablant, l'auteur propose sa division :

« La première qualité que doit avoir notre jugement, c'est la douleur ; la seconde, la confusion ; la troisième, c'est d'entrer dans le sentiment de la justice de Dieu : s'accabler et se renverser soi-même. »

Il esquisse ensuite chacun de ces trois points. Dans le dernier nous rencontrons bientôt les deux paragraphes qui commencent par ces mots : « Si l'on ne veut pas se tromper dans une affaire d'aussi grande conséquence, il est très essentiel de bien s'examiner sur la sincérité de ses résolutions... Il n'est pas moins nécessaire de s'éprouver sur les précautions et sur le régime qu'on se prescrit pour conserver la santé... »

Est-il douteux, je le demande, que le sommaire rapporté plus haut soit celui de l'œuvre dont on vient de lire l'analyse ? Il faut donc conclure que cette œuvre était antérieure à 1662, puisque tous les sommaires ont été écrits (1) avant le Carême de cette année.

En voici une autre, qui n'est pas moins déplacée dans les *Pensées chrétiennes et morales.* Cette fois, ce serait lui faire un trop grand tort que de ne pas la transcrire en entier : elle est du reste de peu d'étendue (2).

« *Ego vado :* Je m'en vais (*Joan.*, VIII, 21). Ces paroles nous représentent JÉSUS-CHRIST se séparant et disant à l'âme le dernier adieu, rompant ses liaisons avec elle, retirant ses grâces et lui reprochant son ingratitude. J'ai voulu t'attirer à moi pour te donner la vie, tu n'as pas voulu ; adieu donc, adieu pour jamais ; je me retire maintenant, *Ego vado :* c'est moi qui m'en vais, mais je te chasserai un jour ! *Discedite a me :* Retirez-vous de moi (*Matth.*, XXV, 41).

1. Gandar, *Bossuet orateur*, p. 392.
2. Lachat, *Pensées chrétiennes et morales*, X, 601.

« Trois choses à considérer ; le pécheur quittant Dieu ; Dieu abandonnant le pécheur, et enfin Dieu chassant le pécheur : *Discedite, — maledicti, — in ignem æternum.*

[1er p.] « Allez au feu éternel ! » C'est alors que le damné conjurera toutes les créatures, et leur dira comme Saül à l'Amalécite : *Sta super me, et interfice me ; quoniam tenent me angustiæ, et adhuc tota anima mea in me est (II Reg., I, 9).* « Appuyez-vous sur moi et me tuez, parce que je suis dans un accablement de douleur, et que toute mon âme est encore en moi. » — Tant de liaisons que le pécheur avait avec Dieu se trouveront rompues tout à coup : « Que je voie le visage du roi, disait Absalon : » *Videam faciem regis ; quod si memor est iniquitatis meæ, interficiat me.* Il n'y avait entre ce prince et David qu'une liaison ; l'homme en a avec Dieu une infinité: un coup de foudre part, qui rompt tout : *Discedite*, retirez-vous ! Adieu, mon Père ! adieu, mon frère ! adieu, mon ami ! adieu, mon Dieu ! adieu, mon Seigneur ! adieu mon maître ! adieu, mon roi ! adieu, mon tout ! — JÉSUS-CHRIST ne le peut plus souffrir, il le hait infiniment, nécessairement, éternellement, substantiellement,comme il s'aime ; parce qu'il est dans l'état de péché, non dans l'acte, ni dans l'habitude, mais dans l'état ; le péché est humanisé en lui, c'est un homme devenu péché. Il perd tout bien, *omne bonum :* il ne reste pour tout bien en lui que la simplicité de son être, et c'est son malheur extrême, parce que Dieu le conserve pour être en butte éternellement à ses vengeances, et le sujet de toutes les misères possibles.

[2e p.] « *Maledicti*, Maudits. » Cette parole exprime un jugement pratique en Dieu, qui livre le pécheur à toute l'exécration de sa justice ; et elle contient une imprécation contre lui, qui déracine jusqu'aux moindres fibres de la capacité qui était en lui pour recevoir du bien et pour en faire. Ainsi ces deux maux viennent subitement fondre sur le pécheur, la viduité et la stérilité ! *Duo mala venerunt super te, viduitas et sterilitas* (*Is.*, XLVII, 9). Il se trouve moins capable

de recevoir du bien que le néant ; et l'inflexibilité de la volonté de Dieu dans son jugement répond à l'invariabilité de celle du pécheur dans le mal. Il a rejeté la bénédiction, elle sera éloignée de lui : *Noluit benedictionem, et elongabitur ab eo* (Ps. CVIII, 18).

[3e p.] *In ignem æternum :* Allez au feu éternel : feu surnaturel dans sa production, instrument de la puissance divine dans son usage, immortel dans son opération ! Méditez. Cela est-il vrai ? Qui est-ce que cela regarde ? — Pourquoi, mon Sauveur, faut-il vous quitter ? — *Discedite!* Retirez-vous ! — Votre bénédiction, avant de partir ? — *Maledicti !* Vous êtes maudits ! — Ce ne sera peut-être pas pour toujours ? Je reviendrai faire pénitence : ah ! mes yeux ! que je vous ferai bien porter la peine de tous ces regards voluptueux, qui me coûtent si cher ! Quel torrent de larmes ne vous forcerai-je pas alors de répandre ! quelle violence ne ferai-je pas à tous mes sens pour expier l'abus, et les soumettre à la loi divine ! — Non : vous vous flattez en vain ; il n'y aura plus de temps : tout est désormais éternel, le supplice comme la récompense... »

Voilà comme l'évêque de Meaux parlait à son peuple : cette esquisse sublime, et peut-être le fragment qui la suit dans les éditions modernes (1), mais qui se lit en un autre endroit dans les anciennes, paraissent, en effet, devoir être rapportés à la mission qu'il donna, à la fin du Carême de 1684, avec le concours de Fénelon, Fleury « et ses autres amis, » comme parlent les relations contemporaines.

N'est-il pas temps de la tirer du tas de décombres, pour ainsi dire, où on l'avait jetée, et de la mettre en place d'honneur ?

Les éditeurs de Versailles semblent avoir reconnu à la

1. « Pourquoi, nous dit-on, pour un péché qui passe si vite est-on condamné à une peine éternelle ? »... Une phrase : « Combien de pâques, de jubilés... » semble trancher la question en faveur des éditions modernes (Lachat, X, 602). — Plus de manuscrit.

lecture que plusieurs pièces découpées en petits morceaux par Deforis pour faire des *Pensées chrétiennes et morales*, formaient un tout et avaient une existence individuelle. Mais ils se sont jetés, pour corriger sa licence, dans un excès contraire : supprimant la plupart de ses en-tête, ils ont distribué les matières en XLV chapitres, qu'ils ont fait suivre de XXXI articles contenant des *Pensées détachées*. On retrouve cette distribution dans l'édition de M. Lachat, qui s'est attribué fort gratuitement ici, comme ailleurs, un grand travail de revision ; un paragraphe ([1]) abrégé par l'enlèvement d'une allocution à Madame, interpolée dans le sermon *sur la Femme adultère* ([2]) ; deux numéros supprimés dans les *Pensées détachées*, et c'est tout. Sous cette forme, qu'ont adoptée à leur tour toutes les éditions subséquentes, les opuscules rarement complets, mais souvent très intéressants que nous avons signalés, ne sont plus, il est vrai, morcelés comme auparavant ; mais en revanche ils se trouvent souvent noyés parmi d'autres développements, dont on a cru, ou dont on donne lieu de croire qu'ils faisaient partie.

Par une inspiration plus malheureuse encore, les éditeurs de Versailles, dans leurs remaniements arbitraires des *Pensées chrétiennes et morales*, ont purement et simplement éliminé des fragments oratoires quelquefois considérables, débris importants d'œuvres perdues, très utiles à recueillir pour l'histoire de la prédication de Bossuet.

N'était-ce donc pas assez que Deforis et ses collaborateurs, cédant en partie ([3]) à l'esprit de leur temps, auquel ils résistaient cependant pour l'ensemble, nous eussent privés de plusieurs opuscules au sujet desquels ils appréhendaient le grand reproche : Encore des redites, qu'on était toujours prêt à leur adresser, à eux et à leur auteur ? En supprimant ainsi, soit une œuvre des plus anciennes, soit une des plus récentes,

1. Lachat, X, 609. — C'est le § XIV.
2. Lachat, IX, 288, dernier alinéa. L'idée était empruntée à M. Floquet.
3. Cf. Gandar, *Bossuet orateur*, introduction, XVII.

sous le prétexte assez spécieux qu'on avait déjà dans quelque recoin de leur vaste collection un texte plus ou moins semblable à celui-là, ils nous refusaient de précieux éléments de comparaison entre des rédactions successives. Si elles offraient des répétitions, qui n'en avaient pas été pour les auditoires variables selon les temps et les lieux, elles présentaient toujours en même temps de l'une à l'autre encore plus de différences instructives. Ils aggravaient sans nécessité nos regrets, en augmentant eux-mêmes sans nécessité le nombre des œuvres perdues. Je dois dire, en effet, qu'outre celles dont ils essayèrent de tirer parti à leur manière, en introduisant ailleurs des développements qu'ils y empruntaient, il y en eut encore, j'en ai rencontré la preuve, qu'ils rebutèrent absolument, et ce n'étaient pas toujours les moins admirables. Tel, le sermon prêché le 8 décembre 1668, à la fête de la Conception de la sainte Vierge, dans l'Avent de Saint-Thomas du Louvre. Pas un mot dans les éditions n'en fait soupçonner l'existence ; et cependant, l'autographe malheureusement incomplet m'étant tombé sous les yeux, j'y ai lu une note de Lequeux, qui ne permet pas de douter qu'il n'ait été entre les mains des premiers éditeurs.

Un heureux hasard peut seul permettre, en pareil cas, de réparer leur faute ; du moins ne faudrait-il jamais l'aggraver par des suppressions arbitraires ; et c'est ce que je reproche ici aux savants et consciencieux éditeurs de Versailles. Mais le goût du public en 1815 était encore trop semblable à celui de la fin du siècle précédent. Les mêmes éditeurs eussent-ils craint aujourd'hui de publier la *Logique de Bossuet*, dont ils parlent dans leur Préface, et qu'ils ne donnent pas, sous prétexte qu'on a celle de Port-Royal ?

C'est dans le même esprit qu'ils retranchent des *Pensées chrétiennes et morales* un double exorde d'autant plus intéressant qu'il représente, à mon avis, le peu qui nous reste du second sermon d'une station perdue presque en entier, je veux dire le Carême de Saint-Thomas du Louvre (1665).

Je n'en citerai que la division, exprimée d'une façon très saisissante :

« ... Parlez donc, ô Sauveur, parlez ; voilà votre peuple à vos pieds, prêt à écouter votre parole. — Chrétiens, je réponds pour vous, et je m'assure que vous avouez en vos cœurs ce que je dis en votre nom dans cette chaire. Écoutez donc attentivement trois paroles que le Fils de Dieu est venu nous apporter de la part de son Père : la parole de sa doctrine, la parole de ses préceptes, la parole de ses promesses (1). »

Ce plan était identique à celui de 1660. Un autre, destiné, je crois, à la même station, reprenait pour le Vendredi-Saint, avec certaines modifications dans la forme, les idées développées dans le Carême de 1661, à pareil jour : « JÉSUS prodigue tout ce qu'il possède, c'est ce qui fait la perfection de son sacrifice ; JÉSUS en se donnant lui-même achète des âmes, c'est ce qui consomme l'œuvre de la Rédemption ; JÉSUS en combattant force le ciel, c'est ce qui assure le prix de ses conquêtes.

« Mais qu'apprendrons-nous pour régler nos mœurs dans cet admirable spectacle ? Tout ce qui est nécessaire pour notre conduite. Nous apprendrons à mépriser les biens périssables ; car qui ne pourrait ne mépriser pas ce que JÉSUS prodigue ? Nous apprendrons à estimer nos âmes ; car qui pourrait n'estimer pas ce que JÉSUS achète ? Nous apprendrons à désirer le ciel ; car qui pourrait ne désirer pas ce que JÉSUS nous a conquis par tant de travaux ?

« Quitter tout — pour sauver son âme — en allant à Dieu, — n'est-ce pas toute la science du christianisme ? et ne la voyez-vous pas toute ramassée en JÉSUS crucifié (2) ? »

Tous les fragments nettement oratoires, devraient trouver place dans la série des sermons et esquisses de Bossuet. Le

1. Se trouve, pour la dernière fois, dans Migne, reproduisant l'édition de 1808. *Orateurs sacrés*, XXV, 596, *ad calcem*, et 597.

2. Ce fragment fait suite à celui que nous venons de citer. Voy. le passage entier. Migne, XXV, 598, 599 jusqu'au 3e alinéa : *Je ne m'étonne pas*, etc.

recueil des *Pensées chrétiennes et morales*, réduit d'autant, pourrait, à titre de compensation, s'enrichir d'un certain nombre de réflexions parfaitement authentiques, puisque l'autographe subsiste encore. Exemple :

« *Péchés d'omission et de commission. Jugement dernier.* — Le Fils de Dieu ne parle en son jugement que des omissions ; mais de là on peut entendre combien les *commissions* seront punies.

« Jugement représenté en diverses manières :

« 1° Fermer la porte, clamantibus et dicentibus : *Aperi nobis* (Matth., XXV, 11). Éternel désir d'entrer *in gaudium Domini* (Ibid., 21, 23); grand par la nature, s'irritera dans la peine. Éternellement : *Nescio vos* (Ibid., 12) : *discedite*... Le ciel de fer.

« 2° Faire amener et tuer devant lui. Justice du roi qui se plaira dans le supplice des méchants : *Interficite ante me* [1].

« 3° Séparation des bons d'avec les méchants. Leur société ici-bas fait qu'il épargne ; qu'il ménage les joies et les peines : là l'un et l'autre pur et par conséquent dans sa force : *Vini meri, etc.* (Ps. LXXIV, 9.)

« 4° Celui qui néglige d'employer le talent ; ou qui n'a point le vêtement nuptial : *Ligatis manibus et pedibus ejus mittite* [2] *eum in tenebras exteriores :* Contrainte ; sans action ; toutes les facultés liées, etc.

« Notez : 1° n'avoir point fait valoir le talent : *Servum* [3] *inutilem.* — 2° Ne l'avoir point fait valoir par un bon principe : *Nonne in nomine tuo prophetavimus* [4] ? ... — 3° Ne l'avoir point fait valoir assez tôt. Vierges folles. » (Collection Floquet.)

Ces notes ont été écrites vers 1662, ainsi que les suivantes :

« *Nécessité de la grâce et de la prière.* — Deux choses principalement convainquent l'homme de la nécessité de la

1. *Luc.*, XIX, 27.
2. *Matth.*, XXII, 13. Ms. *projicite in tenebras.*
3. *Matth.*, XXV, 30.
4. *Matth.*, VII, 22.

grâce : la connaissance sans la volonté; la volonté sans l'exécution. Le premier, parce que les deux facultés sont blessées; le second, parce que la dernière, outre qu'elle est blessée en elle-même, ce qui fait qu'elle ne veut pas le bien, elle a un ennemi qui l'empêche et qui la partage, qui fait qu'elle ne l'exécute pas, et ne le peut... Ajoutons encore une troisième marque : le défaut de connaissance, la difficulté d'être persuadé. — Deux états de l'homme : ignorance; connaissance sans amour. Il loue la loi, il y consent ; il ne peut. — Faiblesse de la volonté, de deux principes : la servitude et l'infirmité : *Sub peccato venumdata et vitio sauciata, Redemptorem Salvatoremque desiderat.* — Connaître l'homme (1) dans son institution : dans sa ruine, les traces de la bonne institution ; dans son institution, la misère de sa ruine. — *Ista est gratia, non natura moriens, nec littera occidens, sed Spiritus vivificans:* la nature est mourante ; la lettre ne guérit pas, mais ajoute mal sur mal, mort sur mort, *incentivo prohibitionis et cumulo prævaricationis.* Il faut donc l'Esprit qui guérit celle qui meurt et désarme celle qui tue : *Spiritus vivificans.* Triste état d'un homme qui connaît la justice et ne la fait pas : « Jam habebat iste naturam cum voluntatis arbitrio : *Velle adjacet mihi;* jam habebat cognitionem legis sanctæ : *Peccatum non cognovi nisi per legem.* »

Celles qui suivent sont de date postérieure ; il s'agit du père de saint Grégoire de Nazianze, d'après l'oraison funèbre que son fils lui a consacrée. (*Orat.* XIX.)

... « Contumeliosis et improbis hominibus terrori erat, imo nulla res eos ita male habebat ut contempta simplicitas. E quibus multi correpti resipuerunt, ad genua acciderunt, veniam impetrarunt, pulchre victi discesserunt atque tum ob castigationem tum ob veniam meliores facti sunt.

« [Il] avait tellement uni la simplicité et la prudence qu'il semblait n'avoir fait des deux qu'une seule et même vertu.

« C'est la grande perfection dans l'associatiou des vertus,

1. Cité plus haut.

de réduire tellement le tout au principe qu'on fasse une parfaite unité comme dans les dissolutions et compositions chimiques (1). » (Vers 1666.)

Sur la même feuille, extraits de l'oraison funèbre de saint Basile, dans lesquels Bossuet note encore une fois un passage, qu'il connaissait depuis longtemps, et dont il avait fait jadis l'application au grand Hôpital de Paris : « Paulum extra civitatem pedem effer, et novam civitatem conspice... » [Sortez un peu hors de la ville, et voyez cette nouvelle ville qu'on a bâtie pour les pauvres (2)...]

Comme son ami de Nazianze, le saint évêque de Césarée, et un autre Basile, évêque de Séleucie, ont fourni à Bossuet, outre les beaux témoignages qu'il a introduits dans ses discours écrits, plus d'un trait heureux qu'il tenait en réserve, et qu'il avait noté dans sa vaste mémoire comme en des tablettes: voici un spécimen de ces extraits, qui n'est pas des moins intéressants :

« *Saint* (3) *Basile de Séleucie* (Orat. 1) : Les flots de la mer s'élèvent: mais ayant touché au terme qui est marqué, elle se retire en elle-même, et voyant la loi de Dieu écrite sur le rivage, elle semble se courber, pour lui rendre hommage et pour l'adorer, comme si à chaque moment elle entendait cette voix : *Congregentur aquæ quæ sub cœlo sunt in locum unum* (4), voulant que son ordre serve de limites à l'abîme, et bridant sa furie avec du sable comme avec un frein terrible.

« Sur le bord de la mer, il la regarde comme le symbole de la vie humaine, de son calme trompeur, de ses agitations, de ses inconstances. L'Océan n'était pas, dit-il, agréable à voir,

1. Même collection. — Ces oraisons funèbres des Pères grecs n'auraient-elles pas été relues quelque temps après la mort d'Anne d'Autriche (1666), dont Bossuet prononça l'éloge en janvier 1667?

2. Voy. Abrégé d'un sermon pour le vendredi de la Compassion. (Lachat, IX, 555, note b.) L'éditeur, p. 590, s'autorise à tort de ce passage incompris pour prétendre que ce sermon n'a pas été prêché à l'Hôpital général.

3. Le titre de saint que Bossuet accorde libéralement à ce personnage ne lui a jamais été confirmé officiellement.

4. *Gen.*, I, 9.

comme on le voit quelquefois avec une tranquillité riante venir flatter son rivage; mais au contraire il frémissait poussé par les vents. Les flots s'élevaient, s'abaissaient, se roulaient jusques au rivage, ou se brisaient contre les écueils en écume blanche ; les sables et les petits animaux étaient emportés comme le jouet des vagues ; les rochers demeuraient toujours immobiles : miroir de la vie humaine, où les uns, esprits légers, ou plutôt corps qui n'ont point d'esprit, ne peuvent soutenir l'effort, n'ayant pas le poids et la fermeté d'une raison bien conduite ; les autres restent immobiles et sont comme des rochers ; dignes de ce Rocher que nous adorons et sur lequel nous sommes bâtis, duquel il est écrit : « JÉSUS-CHRIST était le rocher : *Petra autem erat Christus.* » (Vers 1666) [1].

Il faut enfin arrêter le cours de nos citations, bien que nos documents soient loin d'être épuisés [2]. Aussi bien on ne saurait prétendre à être complet en pareille matière. Il y a des recueils perdus, il y en a de mutilés, il y en a d'enfermés dans le cabinet des amateurs [3]. Ajoutons seulement qu'on trouverait à la Bibliothèque nationale, dans les *Extraits des anciens philosophes*, écrits en partie de la main de Bossuet, plus d'une pensée, qui, sans avoir été rédigée en vue de la prédication, est aussi *morale* et plus *chrétienne*, que la simple traduction de deux ou trois pages d'Aristote, dont on nous gratifie [4] dans les *Pensées chrétiennes et morales* des éditions. Je n'en citerai qu'un exemple [5] :

1. Même collection.

2. *Analyse d'un traité des sept péchés capitaux ; avec remarques curieuses :* « Non videtur Augustini, docti tamen et eloquentis viri, et Augustinum sapientis ; » *corrections de textes fautifs, etc. ; passages traduits, et réflexions. — Extraits de saint Athanase, sur l'indignité de certains ecclésiastiques ;* ils ont pu servir aux retraites prêchées à Saint-Lazare ; *— de saint Grégoire de Nysse, pour justifier le culte des reliques ;* semble destiné à la controverse, etc., etc. — (Mss., les uns de la collection Floquet ; les autres de Meaux.)

3. Quinze pages parurent en vente, à Paris, en 1876, cataloguées : *Fragments autographes sur l'Abus des richesses, la Dureté du cœur, l'Avarice, la Vie mondaine, les Ames du purgatoire, et autres sujets. — In-4°.*

4. Lachat, X, *Paragraphes* XXXIII et XXXIV, presque en entier. Cf. ci-dessus, p. 12, 13.

5. *Extraits des anciens philosophes*, 12.830, f. 199. — Cet exemple me paraît d'autant plus intéressant, que la pensée d'Aristote et de saint Augustin, qui est ici discutée,

« On ne peut abuser de la vertu : (Aristote, *Magn. moral.* 23, 7.) Qu'est-ce donc que l'orgueil ? — Saint Augustin dit toutefois la même chose ; car, dit-il, la vertu est la seule chose dont on ne peut abuser, parce qu'elle est elle-même le bon usage, à qui il répugne qu'on en use mal. — L'orgueil qui se l'attribue, parce qu'il le sent en soi, en use mal ; tant il est vrai qu'il n'y a nul bien que l'homme ne puisse corrompre. Il y a pourtant dans le raisonnement de saint Augustin une lumière de vérité, qu'il faut sauver.

« On ne peut abuser de la vertu ; — vrai et faux : dans le temps qu'on la pratique tout entière ; mais après on le peut, car on peut la perdre, et de plus, la tourner à un plus grand mal que si on ne l'avait jamais eue.

« Hélas ! hélas ! hélas ! misère et néant de l'homme, qui n'a rien de meilleur que la vertu, et néanmoins par elle-même il deviendra pire que si jamais........., tant la volonté est puissante contre elle-même (1) ! »

On voit que Bossuet resta fidèle à cette pratique des lectures faites la plume à la main. On s'étonne de l'abondance et de la sûreté de l'érudition, qui fait une partie de la force victorieuse de ses ouvrages ; on en a le secret en se rappelant les ressources que lui ménagèrent à toutes les époques de sa vie les habitudes laborieuses et la méthode de travail que nous venons d'exposer.

Si les citations innombrables d'une *Histoire des Variations* n'ont pu être prises en défaut par les intéressés, c'est qu'en cette circonstance comme dans les autres, l'auteur n'avait pas manqué d'écrire des cahiers entiers, encore subsistants, uniquement composés d'extraits des auteurs protestants et des ouvrages des Pères qui les avaient réfutés à l'avance.

Bossuet l'avait admise de confiance dans sa jeunesse. (*Dissertation sur l'Honneur*, 12.822, f. 170.) Lachat, IX, 151.

1 Un récent éditeur de Bossuet, l'abbé Guillaume (1877), a déjà glané dans ces *Extraits des philosophes* (Mss. 12.830, 12,831) quelques phrases inédites. — (Voy. le tome VII de son édition).

En transcrivant ainsi les plus beaux passages des Pères, il les fixait en même temps dans son esprit.

Son excellente mémoire garda jusqu'à la fin les richesses accumulées par tant d'années de recherches. En 1700, dans un billet au cardinal de Noailles *(inédit)*, il disait le plus naturellement du monde : « Si vous m'ordonnez de vous rapporter les passages de ces deux saints (saint Augustin et saint Bernard), je crois pouvoir le faire en peu de jours, aidé de vos ordres et de vos prières... » Les textes à retrouver en cette circonstance étaient pourtant en grand nombre et devaient être choisis avec une particulière attention : il s'agissait d'une question extrêmement ardue, celle du gouvernement de Dieu sur notre libre arbitre. Bossuet, qui avait à cœur « de venger l'école de saint Thomas de l'erreur énorme » qui fait Dieu auteur du péché et ôte « absolument au libre arbitre la faculté *ad alteram partem contradictionis* [1] », pouvait, grâce à ses souvenirs, fortifiés de l'appoint de ses notes, s'engager à mener promptement à bonne fin une recherche si compliquée.

On lit dans la Relation même de sa dernière maladie : « Nous étions témoins tous les jours, que dictant quelque chose à son *écrivain*, il lui faisait chercher dans les livres qu'il voulait citer les passages dont il avait besoin, en lui marquant et à nous les chapitres et les feuillets, comme s'il les avait lus depuis deux jours [2]. »

Mais c'est pour une prédication de plus de cinquante années qu'il a trouvé le plus de secours dans le trésor de ses notes. S'il improvisa tant de discours perdus pour nous, et qui furent quelquefois peut-être les plus beaux de tous ; si, même lorsqu'il écrivait, il rédigeait ses compositions oratoires rapidement, à la dernière heure, de sorte qu'il avait rarement le temps de les achever, c'est qu'il s'était donné, dans ses loisirs studieux, cette préparation éloignée et générale que Fénelon

1. Autographe, aux *Archives nationales*, M. 825.
2. *Relation*... etc. par M. de Saint-André, grand vicaire de Bossuet ; à la suite des *Mémoires* de Ledieu.

exige [1] d'un prédicateur pour l'affranchir de la servitude d'une trop longue et trop complète préparation prochaine et immédiate ; c'est qu'il s'était mis en mesure, par d'incessantes lectures faites la plume à la main, ou même par de nombreux essais philosophiques et théologiques, dont il nous reste un mot à dire, de s'avancer ainsi d'une marche prompte et sûre, quand viendrait l'heure du discours écrit ou parlé.

Les œuvres de Bossuet, si elles étaient intégralement conservées, comprendraient un nombre assez considérable de commentaires de textes sacrés, de dissertations ou de méditations. Je ne parle pas ici de la série à laquelle appartenait la belle méditation *sur la Brièveté de la vie ;* c'étaient là, M.Gandar l'a démontré, de véritables notes de retraite, essentiellement personnelles ; ce qui n'empêche pas que l'orateur s'en soit souvenu à propos, avant de prêcher *sur la Mort ;* de sorte qu'il est légitime de les considérer elles-mêmes comme une préparation indirecte au ministère de l'éloquence chrétienne. Mais je signalerai un spécimen intéressant des *Paraphrases de l'Écriture sainte*, le seul peut-être que nous possédions. Le lecteur des sermons ne songerait guère sans doute à l'aller chercher dans les Œuvres pastorales, où les éditeurs l'ont relégué, par une erreur manifeste. Cette prétendue composition de Bossuet évêque est certainement de la jeunesse du grand orateur, puisque lui-même y renvoie, en 1662, dans le sommaire du sermon de l'année précédente [2] sur *la Purification de la sainte Vierge.*

Elle a pour titre : *Sentiments du chrétien touchant la vie et la mort, tirés du ch. V de la IIe Épître aux Corinthiens* [3]. Elle suit, verset par verset, le texte de l'Apôtre ; mais l'auteur fait entrer dans son commentaire de riches développements,

1. Fénelon, *Dialogues sur l'éloquence*, II et III.
2. Mss., 12.825, f. 100. — M. Gandar, qui donne ce sommaire (*Choix de sermons*, p. 347), croit, à tort, qu'il résume le sermon de 1662. Il omet d'ailleurs le renvoi dont nous parlons.
3. Lachat, VII, 569. — Versailles, X, 608, etc.

et jusqu'à des réminiscences, peut-être inconscientes, d'Horace, dont un vers se trouve traduit dans le mouvement d'une phrase toute chrétienne :

« ... La cause la plus pressante de nos gémissements, c'est que nous ne voulons point être dépouillés : *eo quod nolumus expoliari* (II Cor., 5). C'est pourquoi cette vie misérable dans laquelle *les ans qui vont et qui viennent nous enlèvent continuellement quelque chose*, nous est extrêmement à charge ; parce que, nous sentant nés pour être immortels, nous ne pouvons nous contenter d'une vie qui n'est qu'une ombre de mort. »

On a reconnu le

Singula de nobis anni prædantur euntes (Ep., II, 11, 55).

Mais combien le philosophe chrétien s'élève aussitôt au-dessus du poète philosophe ! Il ne lui a emprunté qu'une expression heureuse, sans s'enchaîner à son horizon étroit. « Nous sentant nés pour être immortels, nous ne pouvons nous contenter d'une vie qui n'est qu'une ombre de mort ; mais nous soupirons de tout notre cœur après cette vie bienheureuse, qui, nous revêtant de gloire de toutes parts, engloutira tout d'un coup ce qu'il y a en nous de mortel : *Sed supervestiri, ut absorbeatur quod mortale est à vita.* »

Parmi les *Dissertations* et *Méditations*, quelques-unes seulement sont venues jusqu'à nous, ordinairement annexées aux discours pour la composition desquels elles avaient été relues. Tel est le propre caractère d'une étude vraiment belle, quoiqu'elle soit de la première jeunesse de l'auteur, sur la *Félicité des saints*. Ce n'est point, comme le prétendent M. Lachat et tous les éditeurs modernes [1], la première rédaction du sermon de Navarre pour la fête de la Toussaint. M. Gandar lui-même [2], après s'être sagement refusé à voir

1. Édition Guérin (1870), primitivement chez Martin-Beaupré ; — édition Garnier, (1872) ; — édition de l'abbé Guillaume (Lyon, Briday, 1877).
2. *Bossuet orateur*, p. 12.

dans ces pages une œuvre oratoire proprement dite, n'a pourtant pas conclu assez nettement qu'elles fussent autre chose qu'une première ébauche du sermon. Le manuscrit nous montre cependant, non un brouillon, mais une mise au net ; et l'opuscule (1), ce qui est décisif, a une division fermement tracée dès le premier alinéa, et tout autre (2) que celle du discours avec lequel on prétend l'identifier. Ce qui a trompé éditeurs et critiques, c'est l'exorde mis en tête de cette pièce, par M. Lachat, et qui n'est qu'une interpolation à éliminer (3).

C'est encore une dissertation, des plus serrées et des plus approfondies, qu'une étude morale *sur l'Honneur*, placée, dans les éditions liturgiques, à la suite du sermon sur le même sujet, qu'on assigne (4) au mardi de la IIe semaine de Carême.

Telle est aussi la nature de l'opuscule complet *sur la Charité fraternelle*, qu'il faut aller chercher dans les *Pensées chrétiennes et morales* (5). Bossuet s'y reporte, dans le manuscrit du IIIe sermon sur la *Pentecôte*, prêché devant la Reine (6) en 1672.

On lit un renvoi aux *Morales, III*, après le sommaire du sermon pour le Samedi-Saint (Mss., 12.824, f. 4.) Autre renvoi également autographe : *Morales III*, sur l'enveloppe du sermon faussement attribué au jour des morts (12.821, f. 73). — S'agit-il de dissertations morales, ou simplement des cahiers de *Remarques morales*, dont nous avons parlé ? Il est difficile de le dire. Dans cette dernière hypothèse, *Morales III*, signifierait le troisième cahier.

1. Mss., 12.821, (Réserve) f. 14-25.

2. *Dissertation :* 1° Grandeur de la félicité des Saints ; — 2° nature de cette félicité. — *Sermon :* 1° Les saints sont le dessein principal de Dieu dans ses œuvres ; — 2° il les a inséparablement attachés à la personne de son Fils ; — 3° ce qu'il a fait pour l'exécution de ces grands desseins.

3. C'est la seule partie du discours qui soit en double.

4. Lachat, VIII, 151. — Mss., 12.822, f. 170-176.

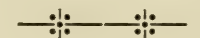
5. Paragraphe XII. (Lachat, X, 604-609.)

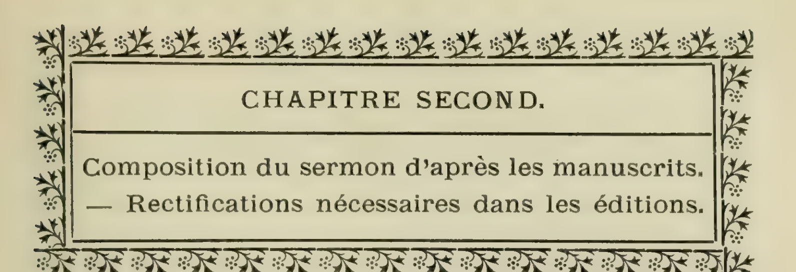
6. Mss., 12.824, f. 193, v°. Bossuet appelle cette pièce *discours*, c.-à-d. amplification raisonnée, *sur l'Amitié chrétienne.*

Ces détails sont bien minutieux, je l'avoue ; mais ils contiennent la preuve que la série des dissertations ou méditations était assez considérable : et c'est ce que nous voulions démontrer.

L'autographe du panégyrique de saint Benoît, qui fait partie de la collection du Grand Séminaire de Meaux, contient, parmi de nombreuses références à des œuvres antérieures, dont la plupart sont malheureusement perdues, celle qu'on va lire : *Voy. État de l'âme sous la dépendance des sens, 2 Médit*[*ations*] *de la Pureté ;* (et non *XIe Méditation*, comme a lu M. Lachat). C'est probablement le même travail que l'auteur désigne ainsi dans une œuvre de date plus récente [1] : *Voy. 2 discours de la Pureté.* Ce que Bossuet appelle ici *discours*, ce ne sont pas, à proprement parler, des compositions oratoires, il (dirait alors : *Voy. Sermon...*) mais des méditations raisonnées ou des dissertations, par lesquelles il fixait sa pensée, et précisait à ses propres yeux la doctrine qu'il pouvait être à chaque instant requis d'expliquer dans la chaire de vérité. C'était comme une transition entre les simples notes ou *Remarques morales*, et la prédication véritable que nous allons étudier.

1. Mss., 12.821 (Réserve), f. 84, v°. — Lachat (VIII, 80, note b) lit à tort: Voy. *second* discours de la Pureté.





CHAPITRE SECOND.

Composition du sermon d'après les manuscrits. — Rectifications nécessaires dans les éditions.

§ 1er. Exordes, plan et division.



AINSI préparé, et par ses études générales, et par les élucubrations préalables rapidement tracées en vue du sermon, ou même d'une station entière, armé avant tout de la naturelle puissance de son génie, Bossuet se mettait à l'œuvre, lorsque les circonstances demandaient à son zèle un autre soin, celui de composer ou du moins d'esquisser ses admirables discours.

Nous voici désormais en face, non plus de ses notes préparatoires, mais de ce qu'avec tout le monde nous appellerons sa prédication. Nous n'ignorons pas la grande différence qui put exister bien souvent entre ce qu'il écrivit et ce qu'il prêcha. Plus d'une fois, même dès le temps de sa jeunesse, l'inspiration du moment gratifia l'auditoire de magnifiques mouvements dont la connaissance nous a été dérobée, ou ne nous est parvenue qu'à la faveur de quelque singularité, essentiellement exceptionnelle : « En finissant mon discours, le sujet m'ayant conduit à faire une forte réflexion sur les changements précipités de l'honneur et de la gloire du monde, je lui dis... » Cette *forte réflexion*, dont parle l'auteur lui-même, dans un résumé de son allocution à Condé, écrit de mémoire *après avoir dit*, était à peine indiquée dans le manuscrit du discours sur *l'Honneur* (1660), qui est cependant l'un des plus complets.

N'allons pas toutefois nous alarmer outre mesure. Quelques analyses ([1]), prises par des auditeurs, soit pendant cette même station des Minimes (1660), soit plus tard, établissent suffi-

1. Deux analyses sont de cette année 1660 : *Sermon du vendredi d'après les Cendres ; — Sermon du IIe dimanche de Carême.* — D'autres sont de l'époque de Meaux.

samment la conformité d'ensemble du discours écrit avec l'instruction qui leur fut adressée du haut de la chaire.

Et qui sait si le désavantage fut toujours du côté du manuscrit ? Les confidences qu'il a reçues ne nous réservent-elles pas, à titre de compensation, certaines particularités intéressantes inconnues aux auditeurs, soit parce que l'auteur les consignait pour lui-même, soit parce qu'un souffle nouveau, venant enfler sa voile, l'aura poussé ailleurs ?

Quoi qu'il en soit, puisque nous ne pouvons prétendre posséder la sténographie de tant de sermons, prononcés en province, à Paris, à la cour, il convient au moins de recueillir avec un soin pieux ces brouillons sublimes, qui par endroits reproduisent complètement la prédication de Bossuet, et quant au reste, nous aident, mieux que tous les autres documents, à nous la représenter.

Au temps de Bossuet, tout sermon solennel comportait un double exorde. Cet usage disparut au siècle suivant. Trompés par les procédés oratoires de leurs contemporains, les Bénédictins du XVIIIe siècle ont été entraînés sur ce point à de nombreuses erreurs. Plusieurs, comme nous le verrons, sont encore à réparer.

Déjà Massillon s'était affranchi de ce double exorde, auquel Bourdaloue, comme Bossuet, était resté fidèle. Les critiques de la Bruyère [1] sur les interminables préparations apportées à un discours de trois quarts d'heure, avaient pu contribuer à réformer la mode sur ce point. Mais si l'abus avait été censuré avec raison, si la juste mesure avait été dépassée plus d'une fois par Bossuet lui-même dans les œuvres de sa première jeunesse, il n'en est pas moins vrai que la conception du discours sacré, dans la forme usitée au XVIIe siècle, était autrement imposante et solide qu'elle ne l'a été depuis. C'est ce qu'il est nécessaire d'établir, avant de constater les erreurs et les négligences des éditeurs sur un point si important.

1. Caractères. *De la Chaire.*

Il ne faut pas croire en effet que les deux exordes fissent double emploi. Le but de l'avant-propos [1] était tout autre que celui de l'exorde proprement dit. Les sujets que l'on doit traiter dans la chaire sont d'ordre purement spirituel ; ils ont souvent quelque chose d'abstrait : nous ne pouvons sans effort y tenir attaché le regard de notre âme. Il n'est donc pas oiseux à un prédicateur de chercher avant tout à saisir et à fixer les esprits. Il ne suffirait même pas ici qu'un sentiment de bienveillance pour la personne de l'orateur lui assurât une banale sympathie, ou même lui promît une attention favorable. Nos anciens orateurs, avant le temps où par une molle condescendance on sécularisa, pour ainsi dire, la parole évangélique, se préoccupaient, et avec raison, de faire accueillir leur prédication comme parole sacrée, et de l'armer ainsi à l'avance non seulement contre l'inattention et contre l'irrévérence, mais aussi contre toutes les résistances instinctives des préjugés et des passions.

Tel était le but auquel tendait leur avant-propos. Il avait par conséquent une portée générale : c'était une vue d'ensemble sur le discours, où l'examen intime et détaillé de la question proposée n'avait pas encore à intervenir. Avant de creuser le sujet, on voulait y préparer les esprits et les cœurs ; puis tous ensemble, prédicateur et auditeurs, achevaient cette préparation dans une commune prière. Quoi de mieux entendu que cette façon de procéder ?

Bossuet, en ce point, a ceci de particulier, d'après le témoignage constant et presque unanime de ses manuscrits, que, pénétré de la conviction que le début du discours a sur l'effet utile de tout le reste une influence décisive, il s'était fait une règle de finir par le commencement ; et lui qui se contentait volontiers, pour le corps du discours et pour la péroraison,

1. Avec Bossuet lui-même, j'appellerai *avant-propos* ou *Ave Maria*, le premier des deux préambules ; et le second, *exorde* (proprement dit), ou *second exorde*. — Dans le sermon *sur la Satisfaction* (mss., 12.823, f. 59), l'un et l'autre ont un titre autographe: *Avant-propos*. — *Exorde*. — (Par exception, le premier n'a pas été écrit cette fois après tout le discours.)

d'une préparation sommaire et hâtive, il rédigeait avec un soin exact, mais, je le répète, après l'ensemble de sa composition, son premier exorde. Restait-il un espace libre sur la dernière page de son manuscrit, c'est là qu'il l'écrivait ; sinon, sur une feuille volante.

De là il est résulté deux sortes d'accidents. D'abord plusieurs de ces feuilles isolées se sont perdues d'autant plus facilement qu'elles étaient détachées du reste de l'œuvre ; ensuite un certain nombre d'avant-propos, qui se lisaient en dehors du sermon, ou même qui se rencontraient à la fin du manuscrit, ont été déplacés par les éditeurs On les a crus à tort composés pour une autre circonstance. En voici des exemples.

I. Le premier se rapporte au sermon du second dimanche de l'Avent (1er des éditions). Ici du moins on avait un prétexte plausible ; l'orateur adresse la parole, au cours de cet avant-propos, à des religieuses, dont il n'est plus question dans de reste de l'œuvre. La raison en est que ce discours *sur Jésus-Christ, objet de scandale* pour les mondains, comme il le fut autrefois aux Juifs, était composé bien plus à l'intention du peuple [1], qu'à l'intention des quelques religieuses de la Propagation de Metz, chez qui le souvenir des mystères du Sauveur faisait « triompher une sainte joie dans une vie si laborieuse. » Du reste si, à ne consulter que les imprimés, on peut conserver quelque hésitation, l'autographe [2] ne permet aucun doute : il nous montre cet *Ave* écrit de la même plume et du même jet que la composition entière.

II. Une semblable décapitation de discours, que rien cette fois ne semblait excuser, se rencontre au jour de Noël. Il faut reporter au premier des sermons pour cette fête l'exorde isolé qu'on rencontre dans les éditions à la suite du IIIe ser-

1. Dans cet avant-propos même, l'orateur interpelle ses auditeurs en les appelant aussi : *Chrétiens*, *Fidèles*, avant de le conclure par une délicate attention aux « Chères Sœurs. »

2. Mss., 12,821 (Réserve), f. 162, v°.

mon : « C'était une grande entreprise de rendre vénérables par toute la terre les abaissements du Verbe incarné... » — Cet avant-propos, qui, dans l'édition Guérin (1870), se trouve séparé du discours par plus de deux cent cinquante pages in-4°, à deux colonnes, fait corps avec le reste de l'œuvre au manuscrit [1], et rien n'autorisait à l'en détacher.

III. Il suffisait d'ailleurs du moindre prétexte aux anciens éditeurs pour écarter ces premiers exordes, contraires à la mode de leur temps. Toutefois, ayant à cœur de ne rien perdre d'un si grand écrivain, ils s'ingéniaient à les introduire, de gré ou de force, dans quelque recoin de leur vaste collection. Ils nous ont ainsi ménagé la surprise de découvrir un avant-propos au beau milieu d'un sermon, le second pour *la Conception de la sainte Vierge*. Ce début avait été écrit, comme tant d'autres, à la fin du manuscrit. Le défaut d'espace libre avait seul fait omettre à l'auteur la formule : « Implorons, etc.,» ou quelques expressions équivalentes. Les éditeurs, par une erreur naïve, ont cherché partout ailleurs qu'au commencement du discours la place de ce morceau. Ils ont, à la fin, jeté leur dévolu sur le premier point, réservant pour d'autres interpolations le second et le troisième. Entre deux phrases de la neuvième page du manuscrit, où il n'y avait pas la moindre lacune, ils ont, de leur autorité privée, intercalé tout ce qui suit :

« Un célèbre auteur ecclésiastique dit que la majesté de Dieu est si grande, qu'il y a non seulement de la gloire à lui consacrer ses services, mais qu'il y a même de la bienséance à descendre pour l'amour de lui jusqu'à la soumission de la flatterie : *Non tantum ei obsequi debeo, sed et adulari.* (Tertull., *De jejun.*, n. 13.) Il veut dire que nous devons tenir tous nos mouvements tellement dans la dépendance des ordres de Dieu, que non seulement nous cédions aux commandements qu'il nous fait, mais encore qu'étudiant avec

1. Mss., 12.821, f. 246, v°.

soin jusqu'aux moindres signes de sa volonté, nous la prévenions, s'il se peut, par la promptitude de notre ponctuelle obéissance.

« Ce que Tertullien dit de Dieu, qui est le Père commun de tous les fidèles, j'ose le dire aussi de l'Église, qui en est la mère. Elle n'emploie ni ses foudres ni ses anathèmes pour obliger ses enfants à confesser que la Conception de la sainte Vierge est toute pure et tout innocente. Elle ne met pas cette créance entre les articles qui composent la foi chrétienne. Toutefois elle nous invite à la suivre par la solennité de cette journée. Que ferons-nous ici, chrétiens? *Non tantum obsequi, sed et adulari :* n'est-il pas juste non-seulement que nous obéissions aux commandements d'une mère si bonne et si sainte, mais encore que nous fléchissions au moindre témoignage de sa volonté? Disons donc avec confiance que cette Conception est sans tache ; honorons JÉSUS-CHRIST en sa sainte Mère ; et croyons que le Fils de Dieu a fait quelque chose de particulier en la conception de Marie, puisque cette Vierge est choisie pour coopérer par une action particulière à la conception de JÉSUS... » [*Ave Maria.*]

Qui ne voit combien cette belle page perd à être noyée au milieu d'autres développements? Espérons que désormais on nous la fera lire à sa place, c'est-à-dire en tête du discours.

Dans un sujet qui demandait à l'orateur chrétien, avant la définition de ce point de dogme, « une grande circonspection et une retenue extraordinaire (1), » était-il possible d'être plus heureux dans la préparation des esprits, et quelle force le discours tout entier ne doit-il pas gagner à la restitution de cet exorde?

IV. Lors même que l'orateur n'écrivait que ce qui était nécessaire pour fixer irrévocablement le dessein de son discours, l'avant-propos venait ordinairement dans son travail après le reste. Ainsi dans un fragment, qu'on a intitulé fort

1. Paroles de Bossuet dans le Ier sermon pour la même fête.

mal à propos : *Second exorde pour le sermon sur la Résurrection*, les deux feuillets qui sont ici toute la composition, contiennent en réalité non un exorde, mais deux ; c'est-à-dire le plan du discours, écrit le premier, et l'avant-propos jeté à la hâte sur le verso de la dernière feuille ([1]). C'est par celui-ci qu'il fallait débuter dans l'imprimé :

« Deux paroles du Fils de Dieu adressées aux morts : *Venit hora et nunc* ([2]) [*est, quando mortui audient vocem Filii Dei*]. (Joan., V, 25) ; — *Venit hora, in qua* [*omnes qui in monumentis sunt audient vocem Filii Dei*]. (Ibid., 28.) — Deux sortes de morts. Deux parties dans l'homme ; toutes deux ont leur mort. JÉSUS les a fait revivre par sa parole. La première aux pécheurs, pour les appeler à la pénitence ; la seconde aux morts ensevelis, pour les rappeler à la vie ([3])... »

V. D'autres avant-propos, écrits sur une feuille volante, ont été déplacés, ou même négligés. De ce chef, les manuscrits contiennent encore des révélations instructives qui n'ont pas été signalées jusqu'à ce jour.

Après le sermon qui a pour texte : *Beati misericordes, quoniam ipsi misericordiam consequentur* (Ier ou IVe pour la Toussaint, selon le caprice des éditeurs), on lit un exorde, qu'on pourrait être tenté de rapporter à ce sermon, en raison de la conformité du sujet, et, si l'on en croit l'édition Lachat, et toutes celles qui lui sont postérieures, en raison aussi de l'identité du texte : *Beati misericordes.*

Mais d'abord ce texte, mis en tête de l'exorde, est une invention de cet éditeur ; et quant aux pensées qui y sont exprimées, si elles paraissent convenir au sermon de la Toussaint *pour l'Œuvre des Bouillons*, de Metz, c'est uniquement parce qu'elles sont, elles aussi, l'introduction d'un

1. Mss., 12.821, f. 95.

2. Les éditeurs rendent ceci inintelligible en joignant ensemble les deux paroles annoncées par Bossuet. Ils disent : *Venit hora, et nunc est, in qua....*

3. Suivez dans les éditions, jusqu'à l'*Ave Maria* (Lachat, VIII, 89). — Ensuite, mettre leur début : « Quand l'ordre des siècles sera révolu...... »

sermon de charité. Tout autre est, à la vérité, l'œuvre dont elles font partie. Cet *Ave* est celui du beau sermon sur l'*Éminente dignité des pauvres dans l'Église.* Cette page, différente d'écriture et d'orthographe d'avec le discours auquel on l'a annexée, est au contraire identique à celui ([1]) auquel je la rapporte. On nous l'a donc présentée incomplète jusqu'ici ([2]), cette œuvre si remarquable, qui a trouvé place, non seulement dans les grandes éditions, mais dans plusieurs recueils de Sermons choisis. On s'en convaincra, loin des manuscrits même, si l'on veut relever quelques expressions de cet exorde, et les rapprocher du sermon bien connu auquel je l'assigne pour la première fois. Le sujet de ce discours est heureusement défini par le titre qu'on lui a donné : l'*Éminente dignité des pauvres dans l'Église.* On doit, telle est la thèse du jeune orateur, *honorer leur condition*, *soulager leurs nécessités*, *prendre part à leurs privilèges.* Or voici comment il débutait dans un passage effacé de notre exorde : « C'est l'ordinaire des hommes de faire peu d'état des misérables et d'être peu sensibles à leurs douleurs. Chacun étant plein de soi-même et occupé de ses propres besoins, on ne pense que légèrement à ceux des autres, et on se décharge... » Ici, au moment où la pensée de la Providence se présente à son esprit (car c'est sur elle qu'on se décharge trop volontiers du soin des pauvres), il renonce à ce tour philosophique pour exprimer d'une manière à la fois plus vive et plus chrétienne cette même pensée, qui est, on le reconnaîtra sans peine, l'inspiration générale de tout le sermon. « Le Prophète Roi, chrétiens, écrit-il définitivement, était entré bien profondément dans la méditation de la dureté et de l'insensibilité des hommes, lorsqu'il adresse à Dieu ces beaux mots : *Tibi derelictus est pauper :* O Seigneur, on vous abandonne le

1. Voy. Mss., 12.821, f. 10, et f. 379.

2. Gandar (*Choix de sermons*, 163) ne paraît pas avoir soupçonné qu'il manquât ici quelque chose. M. Gazier, qui a encore amélioré après lui le texte de ce sermon, signale l'absence de *l'avant-propos se terminant par l'*Ave Maria *traditionnel.* Il ne restait plus qu'à le reconnaître dans les manuscrits, et à le rétablir à sa place.

pauvre. En effet, il est véritable qu'on fait peu d'état des malheureux... » — Et plus loin : « Parce qu'on méprise leur condition, il relève leur dignité ; parce qu'on croit ne leur rien devoir, il impose la nécessité de les soulager ; et afin de nous y engager par notre intérêt, il ordonne que les aumônes nous soient une source infinie de grâces. » C'est presque le plan du sermon, tel que nous l'avons énoncé plus haut.

Ce discours, on l'a justement remarqué (1), « est un sermon de charité dans toute la force du terme. » Or notre exorde continue ainsi : « Dans cette maison des pauvres, dans cette assemblée qui se fait pour eux, on ne peut rien méditer de plus convenable que ces vérités chrétiennes... » — Ce sermon est précisément celui qui a fait appeler Bossuet (2) *avocat des pauvres ;* cette appellation glorieuse est une expression de Bossuet lui-même ; et c'est de notre exorde qu'elle est tirée : « Comme les prédicateurs de l'Évangile sont *les véritables avocats des pauvres*, je m'estimerai bien heureux de parler aujourd'hui en leur faveur... »

VI. Un autre avant-propos, également erratique dans les éditions (3), oublié dans celle de Bar-le-Duc (Guérin, 1870), et dans l'édition Guillaume (1877), menacé récemment (4) d'une expulsion qui pouvait être définitive, comme n'étant pas en réalité l'œuvre de Bossuet, doit être rétabli, non seulement en tête d'un discours qui est un chef-d'œuvre, le sermon *sur le Jugement dernier*, mais même faire l'ouverture d'une station à la cour. Le manuscrit, dont le propriétaire actuel, M. Choussy, a publié un fac-similé à la suite de celui du sermon, porte la trace, facile à distinguer, de deux rédactions

1. Édition Gazier, p. 97, note 1.

2. Gandar, *Bossuet orateur*, 249 et seq. — Le savant critique montre combien ce bel éloge est mérité. Déjà M. Floquet (*Études*, I, 504 ; II, 162), avait vengé Bossuet des attaques injustes de Sismondi et du comte de Maistre. Il le vengeait aussi à l'avance des accusations aussi violentes que mal fondées de M. Paul Albert (*La Prose*, 378).

3. Excepté dans l'édition Cattier (de Tours), par des prêtres de l'Immaculée-Conception de Saint-Dizier, 1862 (II, 40).

4. Par M. Choussy, dans l'*Étude* jointe au *fac-simile du sermon sur le Jugement dernier*. (Palmé, 1884.)

successives. Les corrections, qui se lisent sur cet exorde, sont identiques à l'écriture du sermon.

Sans poser encore la délicate question de savoir si la première rédaction est de la main de Bossuet, il nous suffit de constater ici que tout le monde reconnaît cette main dans les surcharges. Que faut-il davantage, pour lui attribuer l'œuvre sous sa forme définitive ?

D'ailleurs on y retrouve non seulement son style, mais encore, et même en des phrases qui n'ont pas reçu de corrections, des pensées qui lui sont familières. Le passage : « Il est vrai qu'il y a des chutes (1)... » se lit avec des variantes, — Bossuet modifie presque toujours ce qu'il reprend, — dans le sermon du *Rosaire* (2), (1657) : « Tous les mystères du Sauveur JÉSUS sont comme une chute continuelle... ; » dans une première rédaction du célèbre *panégyrique de saint Paul* (2e point) (3) ; nous le retrouverons dans le *panégyrique de saint Thomas de Cantorbéry*, dont il formera le début : « Les mystères de JÉSUS-CHRIST sont une chute continuelle ; et tant qu'il a vu devant soi quelque nouvelle bassesse, il n'a jamais cessé de descendre. Il se compare lui-même dans son Évangile à un grain de froment qui tombe ; et en effet il est allé toujours tombant, premièrement du ciel en la terre, de son trône dans une crèche ; de là par plusieurs degrés il est tombé jusqu'à l'ignominie du supplice, jusqu'à l'obscurité du tombeau, jusqu'à la profondeur de l'enfer. Mais comme il ne pouvait tomber plus bas, c'était là aussi le terme fatal de ses chutes mystérieuses ; et ce cours d'abaissements étant rempli, c'est de là qu'il a commencé de se relever, couronné d'honneur et de gloire... »

Ce n'est pas la seule fois d'ailleurs que Bossuet est revenu par nécessité ou par choix, à quelque partie de ses précédentes compositions. Le premier sermon pour la *Vêture d'une*

1. Voy. Lachat, VIII, 131, la seconde rédaction (1665). Cet éditeur, ordinairement si prolixe, n'a pas même une conjecture sur la destination de cette pièce.
2. Lachat, XI, 358.
3. Lachat, XII, 236, *var.* a.

Postulante Bernardine débute par un *Ave*, emprunté à une œuvre antérieure. Quelques corrections, contemporaines du nouveau sermon, indiquent qu'on a eu raison de lui donner cet exorde. D'autres exemples de ces retours vont se présenter d'eux-mêmes, tandis que nous allons continuer à relever les erreurs et les lacunes des éditions.

VII, VIII. Le sermon qu'on assigne, mais par erreur, au jour des Morts, devrait être précédé d'un avant-propos, que l'auteur se proposait de reprendre dans une composition plus ancienne d'environ quinze ans. Une petite note au crayon, à peine lisible aujourd'hui, nous en avertit : « *Ave Maria.* Quand je vois ces riches tombeaux. Voy. Pâques (1). » Elle nous permet en même temps de choisir d'une main sûre entre deux exordes, qui commencent de même dans les manuscrits. Il faut prendre celui (2) que les éditeurs ont placé à tort en tête du sermon pour le Samedi-Saint : *Christus resurgens.* Celui-ci a son avant-propos qu'il faut lui restituer, tout archaïque qu'il est, comme le sermon lui-même du reste. Quant à celui qu'on lui a substitué, non seulement il servira au sermon dit *des Morts*, puisqu'il a plu à son auteur de le reprendre, mais je le revendique tout d'abord pour cet ancien sermon de Pâques, auquel l'auteur renvoie, et qu'on chercherait en vain dans les éditions : elles n'en donnent que des lambeaux, mais on peut le reconstituer en entier.

IX. L'avant-propos, qui manque au sermon du IIIe dimanche après la Pentecôte : *Dico vobis : Gaudium erit in cœlo super uno peccatore*, etc., existe dans les manuscrits, mais dans un autre volume (3). Il a été considéré par Deforis comme une variante de l'exorde du sermon *pour le temps du Jubilé, sur la Pénitence.* Selon la méthode qui lui était chère, il en a découpé quelques phrases pour les y introduire. Celle qu'on va lire devient un non sens dans le sermon du Jubilé : « Entendons *dans notre Évangile* quelle abondante satisfaction produira un jour en nous-mêmes l'affliction d'un cœur repentant,

1. Mss., 12.821, f. 74. — 2. Lachat, X, 92. — 3. 12.822, f. 1.

puisqu'elle en produit déjà dans les anges, auxquels le Fils de Dieu nous promet que la grâce nous fera semblables. » L'exorde du discours où l'on fait parler ainsi Bossuet était-il donc pris aussi du *chapitre XV de saint Luc?* Nullement, mais de *saint Paul, Épître aux Romains, chapitre VI.* C'est donc ici une des cent manières dont on a su le rendre incohérent.

X. Nous avons déjà fait une assez belle moisson, ce me semble, dans le champ des exordes. Il reste encore pourtant à glaner : on peut en reconstituer d'autres, ou du moins mentionner les intentions de l'auteur d'après ses indications autographes. Ajoutons donc quelques exemples à ceux qui précèdent.

Le sermon pour le IIIe dimanche du Carême des Minimes, *sur les Rechutes*, n'a point d'avant-propos. Et cependant Bossuet en chaire n'a pas débuté par la première phrase des éditions, quelque éloquente qu'elle soit : « Il s'agit ici, chrétiens, de faire, s'il se peut, trembler les pécheurs, etc. » Ces paroles n'ont été prononcées que quand l'orateur se relevait de la prière traditionnelle, c'est-à-dire après l'*Ave Maria.* Le manuscrit est formel [1]. Après le texte : *Et fiunt novissima hominis illius pejora prioribus*, on lit ceci :

« *Ave Maria*, du sermon *Qui enim mortui sumus peccato.* De l'abus que font les hommes de la miséricorde divine : croient qu'on leur donne le temps de pécher parce qu'on leur en accorde pour se repentir. »

Ici un signe de renvoi, dont nous donnerons tout à l'heure l'explication ; puis : « Si une telle ingratitude n'anime le zèle des prédicateurs, je ne sais plus, messieurs, quand il faut parler, etc. » *(sic).*

Le renvoi que nous avons rencontré est facile à vérifier, puisque le sermon auquel se reporte l'auteur, existe : c'est

1. Mss., 12.822, f. 234. — A la suite des paroles que nous citons, un tiers de page in-f° est resté en blanc ; ce qui montre que lors même que l'auteur aurait eu le temps de relever l'avant-propos qu'il se contente d'indiquer, il n'aurait pas fallu conclure, de ce qu'on l'aurait lu par exception en tête du manuscrit, qu'il n'avait pas été écrit après coup comme les autres.

précisément ce sermon *pour le temps du Jubilé* que nous avons mentionné tout à l'heure. On trouvera dans le second exorde le passage indiqué, et cet « abus que font les hommes de la miséricorde divine. » Un nouveau renvoi désigne l'endroit où il faut s'arrêter dans cet emprunt à un ancien texte.

XI. Un auditeur du sermon *sur les Rechutes*, dont les notes, malheureusement anonymes et incomplètes, sont conservées à la bibliothèque Sainte-Geneviève ([1]), déclare qu'il possède le discours prononcé par Bossuet. La partie des cahiers de cet amateur, où il l'avait relevé, ne nous étant pas parvenue, nous ne pouvions tirer aucun parti de ses notes pour reconstituer le précédent exorde. Elles nous seront plus utiles par rapport au sermon du second dimanche du même Carême de 1660.

Là encore Bossuet s'était contenté de tracer sur son manuscrit des indications énigmatiques dont les éditeurs n'ont guère tenu compte. A la fin de son premier point, une idée qu'il venait d'exprimer lui avait semblé propre à fournir un début adapté au sujet qu'il avait entrepris d'exposer : *Ipsum audite*. Il avait noté ceci : « *Ave Maria* sur ce qu'il ne reste au chrétien de tous ses sens que l'ouïe. »

Les Bénédictins se sont contentés d'intercaler au milieu de l'exorde primitif, le seul qu'ils donnent, un alinéa : « Le vieil homme a cinq sens : l'homme renouvelé n'a plus que l'ouïe, » etc., qui était marqué d'un signe de renvoi au manuscrit. Telle n'était pas l'intention de Bossuet : il se proposait de débuter par cette phrase ; et il l'a fait, comme l'attestent les premiers mots de l'analyse ([2]) de notre auditeur : « *L'homme corrompu*, dit-il, *a cinq sens ; l'homme innocent en a détruit quatre, et n'en a conservé qu'un seul...* »

1. D. 448, in-4°.

2. D'après cette analyse, on peut croire que Bossuet ne s'est pas contenté de reprendre pour le 1er exorde ce qu'il marque d'un trait au commencement du second (trente-deux lignes de l'imprimé, Lachat, IX, 90-92). Peut-être a-t-il écrit tout un *Ave* sur une feuille volante, qui se sera égarée ; l'auditeur cite des textes qui ne figurent pas dans l'original : « *Beati qui non viderunt. — Fides ex auditu...* » Peut-être aussi Bossuet les aura-t-il introduits dans son exposition en partie improvisée.

Plus loin, cette analyse nous indique exactement où doit commencer le second exorde : « *Division. Trois choses nous empêchent d'écouter le Fils de Dieu, l'ignorance de l'entendement, le dérèglement de nos mœurs, l'éloignement de ses promesses......* » Il est aisé de constater que ceci correspond à un renvoi du manuscrit de Bossuet [1], au commencement de cette phrase, dont on devra faire le début du 2e exorde, après l'*Ave Maria*.

« Comme l'esprit humain s'égarait dans ses jugements par son ignorance, dans ses mœurs par ses désirs déréglés, dans la recherche de son bonheur par ses espérances mal fondées, pour donner remède à de si grands maux, il fallait que ce divin Maître entreprît de former notre jugement par la certitude de sa doctrine, de diriger nos mœurs dépravées par l'équité de ses préceptes, de régler nos prétentions par la fidélité de ses promesses. C'est ce qu'il a fait, Chrétiens... »

XII. Il est bien difficile de faire revivre un autre avant-propos, celui qui manque à l'admirable discours *sur le Culte dû à Dieu* (Carême de Saint-Germain, 1666). Nous avons bien encore, il est vrai, une indication autographe : « Le commencement pour l'*Ave Maria :* ignorance des choses divines, sermon de la Chananée ; » c'est-à-dire de la Chananéenne. Et plus bas : « La cour à Dieu. » — Ce sermon de la Chananéenne est perdu. Le renseignement qui précède méritait du moins d'être donné en note dans les éditions.

XIII. Nous avons au contraire un double de certains avant-propos. M. Gazier en a donné un exemple, pour le sermon du dimanche des Rameaux, 1661, *sur la Nécessité des souffrances ;* M. Gandar, pour le sermon d'ouverture du Carême du Louvre, sur la *fête de la Purification*. On peut craindre que ce critique si sagace n'ait malheureusement choisi entre les deux, et qu'à l'exemple de ses prédécesseurs il n'ait préféré le brouillon à la mise au net. Il s'est contenté d'y corriger quelques fautes de lecture. L'exorde que je mettrais en tête

1. Mss., 12.822, f. 119.

du sermon est celui que M. Lachat avait renvoyé, comme variante, après le discours.

XIV. Quand ces doubles rédactions, assez rares, sont venues jusqu'à nous, le premier crayon peut être conservé en note comme pièce de comparaison avec la leçon définitive. Il faut se garder de la tentation d'en enrichir mal à propos des œuvres tout à fait distinctes de celles que l'auteur avait en vue. C'est ce que font M. Lachat (1) et ses successeurs, dans ce qu'on appelle à tort la *Première rédaction* de l'ancien sermon pour la Toussaint : *Omnia vestra sunt*.

XV. Voici un autre cas d'une nature plus délicate. Bossuet ayant repris, comme on sait, en 1659, sur la demande formelle d'Anne d'Autriche, un ancien *panégyrique de saint Joseph*, composa pour cette circonstance un nouvel avant-propos, qui n'est autre chose que l'allocution à la Reine (2). Cette allocution se terminait par cette phrase, qui devait évidemment amener l'*Ave Maria :* « Je m'adresse à vous, divine Marie, pour m'obtenir de Dieu cette grâce ; j'espère tout de votre assistance lorsque je dois célébrer la gloire de votre Époux. » Les éditeurs, ayant imaginé de joindre les deux avant-propos, ajoutent ici sept lignes, empruntées à l'ancien (2) : « O Marie... » Il est évident qu'elles font double emploi. Il en est de même de tout le début, tiré de l'ancienne rédaction. Il fallait opter. Si l'on prétendait nous donner la teneur définitive du discours, l'allocution à la Reine Mère réclamait la préférence. Mais comme, en réalité, le temps manqua à l'orateur pour remanier son ancienne composition,

1. Avant de donner même en variante cet exorde, dans sa forme primitive, on fera bien d'en reviser soigneusement le texte sur le ms. M. Lachat débute par cette pièce dans son travail. Mais après l'avoir fait précéder d'un réquisitoire si formidable contre ses devanciers, il joue de malheur à son premier pas, malgré ses promesses emphatiques : il réunit dans sa première page une erreur d'attribution, et de bizarres fautes de lecture : « Intérêts », pour : avantages ; « extravagant », pour : apparent, etc. Il y a un vrai contresens à la fin du premier alinéa : « Comme c'est l'endroit par où il estime plus leur félicité, aussi doit-ce être ce qui nous excite davantage. » — Lisez : « Comme c'est par là qu'ils estiment plus leur félicité, aussi doit-ce être ce qui nous excitera davantage. »

2. Lachat, XII, 107. — 3. *Ibid.*, 108.

ainsi qu'en témoigne le manuscrit [1], mieux vaudrait encore conserver dans son intégrité la rédaction primitive, et présenter à part les deux compliments à la souveraine, destinés l'un au commencement, l'autre à la fin du discours.

XVI. Par une semblable licence, le premier éditeur a intercalé dans l'avant-propos du *panégyrique de saint Gorgon* l'allocution à l'évêque auxiliaire de Metz, Bédacier. Elle devait être mise en tête du discours ; et Deforis n'a réussi cette fois qu'avec assez de peine dans son travail d'interpolation : il lui a fallu fabriquer une phrase et l'imputer à Bossuet, pour raccorder la fin du compliment avec la conclusion de l'*Ave Maria*, avant laquelle il s'est obstiné à la placer : « *Vous venez d'entendre*, dit-il, *le sujet que je dois traiter devant vous ; plus il est important, plus j'ai besoin des lumières d'en haut pour le faire dignement, et d'une manière qui puisse tourner à l'édification de cet auditoire.* » Rien de tout cela au manuscrit [2]. C'est du Deforis. Il n'a pas pris garde d'ailleurs que Bossuet aurait dit non pas *de cet auditoire*, mais *de cette audience.*

XVII. En général, il y a moins à corriger, et par conséquent moins d'impressions défavorables à l'auteur, dans les exordes proprement dits, ou seconds exordes, que dans les avant-propos. Comme ils font corps au manuscrit avec le reste du discours, ils n'ont pas couru de même les risques d'une dispersion, ou d'une attribution arbitraire.

Il importe cependant, si l'on veut toujours s'en faire une idée équitable, de les soumettre, au besoin, à une revision sévère. Revenons, par exemple, à cet antique discours sur *saint Gorgon*, dont nous parlions tout à l'heure. Selon M. Gandar, c'est « le plus imparfait que Bossuet nous ait laissé [3]. » Pour moi, sans vouloir le surfaire, j'affirme que la fâcheuse

1. Collection Floquet.
2. Collection du Grand Séminaire de Meaux.
3. *Bossuet orateur*, p. 32.

impression qu'il produit tient principalement aux bévues multiples des éditeurs ; ils ont amalgamé en plusieurs endroits le brouillon avec la mise au net. Si M. Gandar, dans l'étude de ce manuscrit si confus,s'était préoccupé par bonheur de l'authenticité du texte, autant que des caractères paléographiques, qu'il a si bien déterminés, il ne se serait pas étonné que le plan, bien qu'« étudié avec soin, » soit resté « indécis. » Je crois bien! On nous présente l'une après l'autre deux divisions de l'œuvre, dont aucune ne sera suivie exactement dans les éditions. Voici ce qui est arrivé. Bossuet avait jugé à propos de refaire, pour les concentrer, l'énoncé de son dessein et plusieurs passages de son discours. Deforis, et après lui tous les éditeurs sans exception, fondent en une seule les deux rédactions successives ; ce qui est, on en conviendra, une singulière façon d'abréger, et d'entrer dans les intentions de l'auteur.

Du reste le discours, qui dans sa forme définitive, ne devait être qu'une courte exhortation, a été tellement défiguré par ces interpolations systématiques, qu'il me semble nécessaire d'en donner une nouvelle édition.

XVIII. C'était avec une égale sécurité de conscience que le bon Deforis se permettait et les additions [1] illégitimes et les retranchements systématiques. Nous lisons dans une de ses notes : « Nous avons supprimé de ce sermon (IIe pour la Circoncision), plusieurs morceaux tirés mot à mot du précédent, qui pouvaient être retranchés *sans interrompre l'ordre et la suite du discours !* » — On ne contestera pas, je le suppose, la naïveté d'une telle sentence. — Il ajoute : « *Nous en userons ainsi dans toutes les occasions où les circonstances le permettront*, afin d'éviter, autant qu'il sera possible, les répétitions trop

1. C'est ainsi qu'il faut supprimer, dans l'exorde du sermon pour *le Rosaire*, la deuxième et la troisième phrase. Ce passage où Bossuet « se croit tenu, selon M. Gandar, de ravaler l'action célèbre d'un sage du monde » (Eudamidas de Corinthe), est emprunté à un de ces textes, que les Bénédictins avaient rebutés, n'y trouvant guère d'idées nouvelles *(Pour la fête du Scapulaire)*. M. Lachat, qui imprimait sur les mss., aurait dû voir qu'il n'y avait pas un mot de tel dans celui du *Rosaire*.

fréquentes. » L'aveu est dépouillé d'artifice, et l'avertissement ne laisse pas d'être assez inquiétant par rapport à quelques œuvres dont l'autographe ne se retrouverait pas [1]. Chose étrange ! Si Deforis et ses collaborateurs éprouvent encore le besoin de s'excuser auprès du lecteur, ce sera pour se faire pardonner de n'être pas venus à bout de quelque nouvelle interpolation : « Nous eussions bien désiré, diront-ils dans le volume suivant, pouvoir ne faire des deux qu'un seul sermon *en ajoutant au premier ce que le second renferme de plus.* Mais après y avoir travaillé assez longtemps, la difficulté du succès et la crainte de gâter les deux pièces, nous ont déterminés à les donner chacune séparément... [2] » Lorsqu'ils réussissaient à leur gré, ils se gardaient bien de nous avertir : ils pensaient que leur siècle n'aimait pas plus les redites dans les notes que dans le texte. Ils continuaient donc à épier les bonnes occasions d'*incorporer* ou d'*éliminer* arbitrairement quelque morceau, sans se croire obligés de nous révéler leurs opérations clandestines.

C'est ainsi qu'avec tout le public, et même avec des critiques de profession, j'aurais pu ne pas soupçonner les mutilations de quelques seconds exordes. Je citerai celui d'un ancien sermon pour la *Nativité de la très sainte Vierge* [3] (IIIe des éditions). Par bonheur, le manuscrit qu'on croyait perdu, m'est tombé entre les mains [4] ; et j'ai pu constater qu'il y a là environ deux pages de texte à rétablir.

XIX. De même, sans aucun avis au lecteur, Deforis avait supprimé, dans le second exorde d'une *Vêture, prêchée le jour de la sainte Croix*, dix lignes au commencement et une ving-

1. C'est le cas de ce sermon lui-même. M. Lachat prétend que, par la faute de Deforis, on ne trouve plus « ni division, ni parties distinctes, ni commencement, ni fin. » C'est exagérer. Il y a une division, qu'il imprime (VIII, 331). Le 1er point commence, p. 332 : « Pour comprendre solidement. » — Les mutilations ici portent exclusivement sur le corps du discours.

2. Deuxième sermon pour le 1er dimanche de Carême, *sur les Démons*.

3. Ce sermon est entré dans le *Choix* de M. Gazier ; mais il a été reproduit d'après les anciennes éditions, infidèles en plusieurs endroits.

4. La communication de ce ms. est un des nombreux services que je dois à l'obligeance aussi zélée qu'éclairée de M. le chanoine Denis, de Meaux.

taine à la fin. Elles lui paraissaient ressembler de trop près au début du discours précédent, prononcé le jour de l'Épiphanie. M. Choussy, possesseur des deux manuscrits [1], a donné récemment le texte complet de cet exorde, dans les *Rectifications littéraires et historiques* [2].

Bossuet, par son application constante à réduire progressivement les seconds exordes, a montré qu'il jugeait comme nous bien longs et bien exubérants ceux de sa jeunesse ; je ne sais donc si la restitution de ces passages indûment supprimés [3] paraîtra bien utile pour sa gloire. Du moins elle importe à la sincérité. Il est d'ailleurs des rectifications en sens contraire, qui ne présentent aucun inconvénient ; telles sont les réductions déjà opérées par l'abbé Vaillant [4] dans les exordes de *Noël*, et de la *Loi de Dieu* (Septuagésime, dans les éditions), qui avaient été enflés démesurément par l'insertion de lambeaux empruntés à une seconde composition.

XX. Lorsque l'auteur lui-même a pris soin, comme nous l'avons vu dans le *panégyrique de saint Gorgon*, de restreindre une sève trop abondante, on doit fidèlement tenir compte de ses intentions. Encore faut-il être sûr que le remaniement est bien son œuvre. Dans l'édition critique du sermon *sur la Nécessité des souffrances* (Rameaux, 1661), M. Gazier, précisément à la fin du second exorde [5], a cru devoir préférer à la rédaction primitive donnée par tous les éditeurs, une seconde rédaction écrite au crayon, partie sur l'ancienne, partie à la fin du manuscrit. Rien de plus légitime que de substituer aux premières ébauches les leçons définitives. Mais ici, par exception, je vois à la chose une grave difficulté : cette seconde rédaction n'est pas, à mon avis, de Bossuet ; elle est de son

1. A Rongères (Allier). Voy. *Tableau des sources*, à la suite de l'Introduction.
2. Chez Palmé, Paris, 1887 ; — p. 41.
3. Ajoutez aux exemples précédents celui du IIe sermon pour la *Vêture d'une Postulante Bernardine*. Cette fois Deforis nous avertit qu'*il s'est borné* à retrancher le commencement « qui était absolument semblable au début du Ier sermon ; » entendez : au début du second exorde.
4. L'abbé Vaillant, *Études sur les sermons de Bossuet* (1851), p. 16-19.
5. *Choix de sermons*, p. 199.

neveu, qui s'est permis de prêcher ce sermon. C'est ce que prouvent la différence des écritures [1], et la précaution qu'a prise l'annotateur de changer le texte en tête du discours. Quelques détails de style sont également significatifs. Ainsi cette phrase : « Apprenons, messieurs, apprenons de ces trois patients, *dont la cause est si différente*, trois vérités capitales, » est de l'éloquence du neveu, non de celle du grand Bossuet.

Même lorsqu'ils n'ont subi d'altération d'aucune sorte, les seconds exordes peuvent quelquefois sembler un peu pâles, si on les compare aux avant-propos qui les précèdent. Ceux-ci ont été généralement écrits d'inspiration, parce qu'ils l'ont été à la dernière heure, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, et lorsque, la préparation d'ensemble étant achevée, l'auteur était tout pénétré de son sujet.

Les seconds exordes, à la vérité, nous montrent aussi dans la plupart des manuscrits une grande décision chez leur auteur : il ne prenait la plume qu'après avoir bien arrêté ses vues dans son esprit [2]. Mais, à quelques exceptions près, dont la plus remarquable est peut-être le sermon de *l'Annonciation*, 1662 : « Il a plu à Dieu de se faire aimer..., » ils sont rédigés de sang-froid ; et, d'un début quelquefois lyrique, comme celui de la *Toussaint* (devant le Roi), ou du Ier dimanche de l'Avent *(Hora est)*, ou du *Vendredi-Saint* (IVe sermon), etc., nous redescendons à une sorte de dissertation, savante, il est vrai, mais didactique et philosophique. Pour nous, lecteurs, la transition est brusque ; mais rappelons-nous qu'il n'en était pas de même pour l'auditoire. Le ton avait baissé ; mais qu'importe, s'il n'y avait plus la même raison de le tenir élevé ? Pour nous mettre au point, il faudrait, après la vive impulsion dont avait besoin notre inertie, nous recueillir nous aussi un

1. La lettre *p* est significative.

2. Par exception, un ms. de Vêture, celui du sermon qu'on assigne à la profession de Mlle de la Vieuville, mais qui est beaucoup plus ancien, nous fait voir Bossuet hésitant sur la division de son œuvre. Après avoir d'abord songé à deux points seulement, il se décide à en tracer trois, comme dans les éditions. (Ms. à Limoges.)

instant dans la prière ; ainsi pacifiés, l'auteur nous introduira par la voie de son choix au cœur de la question que nous devons méditer avec lui.

Les seconds exordes,qui contiennent l'exposition raisonnée du sujet et toute l'économie du discours, sont en leur genre très remarquables. Ils ont pour la valeur d'ensemble de l'œuvre une importance capitale.

Chez notre auteur, le choix du sujet, et la manière de l'envisager, toujours inhérente à la nature même de la vérité proposée, présentent un tel intérêt, qu'il y aurait un grand charme et une grande utilité, pour les prédicateurs en particulier, et en général pour tous les penseurs, à relever et à méditer les vues si larges et si lumineuses qui nous sont montrées à l'entrée de chaque discours.

Et pourtant c'est un préjugé reçu que, si l'on veut trouver des modèles du plan et de la division d'un sermon, c'est dans Bourdaloue et dans Massillon qu'il faut les aller chercher ([1]). Il semble établi que qui divise le plus divise le mieux.

De grâce, qu'on parcoure les divisions des sermons de Bossuet, ne fût-ce qu'en repassant la table des cinq volumes de l'édition Lachat, où l'on a eu pour la première fois l'idée excellente de substituer les plans de l'auteur lui-même aux résumés arbitraires des anciens éditeurs ; et l'on en reconnaîtra la justesse, la profondeur, la variété. Partout on en admirera la portée, soit que l'orateur les tire de son texte même *(Hora est ; Cæci vident ; Noël ; Culte dû à Dieu ; saints Anges*, etc.), soit qu'il les trouve dans une pensée des Pères de l'Église, dont il avait remarqué, plus qu'eux-mêmes peut-être, toute la fécondité *(Toussaint ; saint Nom de Jésus ; Parole de Dieu ; sainte Catherine ; Vêture de Mlle de Beauvais ; Profession de Mme de la Vallière*, etc.), soit enfin qu'il les déduise intrinsèquement, ce qui est le cas le plus ordinaire, du fond même du sujet *(Jugement dernier ; Pénitence ; Predication évangélique ; Justice ; Passion ; Panégyrique de saint Paul*, etc.)

1. Voy. Hamon, *Traité de la Prédication*, p. 175, 177.

Dès cet énoncé du dessein apparaît le but, et, disons-le hautement malgré le préjugé contraire, le but pratique du discours. On définit, je le veux, un auteur par ce qui domine en lui ; mais si Bossuet excelle, de l'aveu de tous, dans les Mystères et les Panégyriques des saints, n'y a-t-il pas aussi chez lui, comme chez tous les sermonnaires, un grand nombre de sujets moraux : *sur la Nécessité de la pénitence (Avent) ; sur les Qualités de la pénitence (Carême, Ier dimanche) ; sur la Persévérance (Pâques et Jubilé) ; sur la Possibilité, sur l'Ardeur, sur l'Efficacité de la pénitence (1662) ; sur l'Ambition ; sur l'Honneur du monde ; sur l'Amour des plaisirs*, etc. ? Et partout d'ailleurs, n'y a-t-il pas, même dans les sujets les plus dogmatiques, la préoccupation de quelque devoir qui s'impose aux auditeurs ? Quoi de plus essentiel, après tout, à rappeler à un chrétien, que des vérités qui sont non des méditations spéculatives, mais « le fondement de la conduite, sur lequel il faut être résolu d'abord (1) ? »

« Procédons par principes, » dit-il volontiers ; mais il ajoute avec raison : « Les hommes ne reviennent que par là (2). » — « Voici, s'écrie-t-il ailleurs, la règle du christianisme, que je vous prie de graver en votre mémoire : *Le chrétien doit imiter tout ce qu'il honore ; tout ce qui est l'objet de notre culte doit être le modèle de notre vie* (3). »

A ces hauteurs, le dogme et la morale s'allient admirablement. Ainsi quand Bossuet nous entretient de la personne et de la mission du divin Sauveur, sujet dogmatique au premier chef, il entend bien nous exhorter à nos plus essentiels devoirs, qui sont de le connaître, de l'aimer, de l'imiter, d'éviter l'oubli ou l'abus de ses grâces. Je n'en donnerai qu'un exemple, mais il est remarquable. Voici en résumé le dessein du sermon *sur la divinité de la Religion*, comme disent les

1. Sermon *sur la divinité de JÉSUS-CHRIST*, pour le IIe dimanche de l'Avent (1665), 1er point.
2. Quatrième sermon *pour le jour de Pâques* (1681), 3e p. (Édit. Gazier, p. 525.)
3. Troisième sermon *pour la fête de la Conception de la sainte Vierge*, 2e point. (Lachat, XI, 52.)

éditions, ou, plus exactement, *sur la divinité de* JÉSUS-CHRIST. Envisageant dans l'histoire un miracle universel, dont les miracles particuliers étaient les signes sacrés, l'orateur nous montrera le Christ illuminant tout le genre humain, redressant la marche du genre humain, guérissant ou ressuscitant le genre humain.

Cette leçon grandiose nous est présentée sous la forme d'un vrai syllogisme :

« Quiconque fait voir aux hommes une vérité souveraine et toute-puissante, une droiture infaillible, une bonté sans mesure, fait voir en même temps la Divinité :

« Or est-il que le Fils de Dieu nous montre en sa personne une vérité souveraine par l'établissement de la foi, une équité infaillible par la direction des mœurs, une bonté sans mesure par la rémission des péchés ;

« Il nous montre donc sa divinité [1]. »

Si le discours devait être purement démonstratif, il n'y aurait rien à ajouter. Mais l'orateur se propose autre chose qu'une thèse, si belle et si importante qu'elle soit. Il veut aussi confondre tous les ingrats, et ceux à qui la hauteur des vérités de la foi sert de prétexte pour se soulever contre l'autorité de JÉSUS-CHRIST, et ceux que la perfection surnaturelle de sa morale porte à récriminer contre sa rigueur, et, plus que tous les autres, ceux à qui la facilité relative du pardon devient une occasion de rechutes sans fin.

Sont-ce là de pures subdivisions [2] qui viennent compliquer le plan primitif? Je ne le crois pas. Mais j'y reconnais cette préoccupation de l'utilité pratique chez un orateur à qui l'expérience et les paroles mêmes de son évangile : *Beatus qui non fuerit scandalizatus in me*, ont appris que la nature humaine sait se scandaliser des bienfaits mêmes de son Rédempteur. A la fin de chaque point, et dans le troisième

1. *Cæci vident*, 1665. — (IIe serm. pour le IIe dimanche de l'Avent.) — Lachat, VIII, 177 — Mss., 12. 821, f. 164.

2. M. Gazier le pense (*Choix de sermons*, 356, n. 2) : « Cette division... est peut-être un peu sèche ;. . on croirait lire du Bourdaloue. »

tout entier, il mettra tout en œuvre pour préserver son auditoire du crime de « faire malheureusement leur écueil du port, » et pour les empêcher de périr dans une « fausse contrition, » et dans une « pénitence impénitente. »

Il y a même ceci de remarquable qu'au début de la 3e partie, le manuscrit nous montre l'auteur effaçant le commencement (1) d'une troisième démonstration ; il la juge superflue après les arguments qui précèdent, et tourne résolûment à la morale tout le reste de son discours ; tant est vrai ce qu'il a dit quelque part dans ce sermon même, que « les vérités de la foi et la doctrine des mœurs sont choses tellement connexes et si saintement alliées, qu'il n'y a pas moyen de les séparer (2). »

Si Bossuet ne prêchait pas le dogme séparé de la morale, il entendait moins encore que l'on exposât la morale chrétienne en l'isolant du dogme, son appui véritable. « Il se plaignait depuis quelques années, rapporte Ledieu (3), que l'on ne prêchait plus les mystères en un temps où il en croyait le besoin plus pressant que jamais, le nombre des libertins allant toujours croissant, et les hommes devenant plus hardis à débiter leurs imaginations pour affaiblir la foi. Il lui semblait qu'on avait honte de prêcher JÉSUS-CHRIST... » A quoi pouvait servir cette prétendue prédication exclusivement pratique ? Il répond dans le discours qu'il prononça, le 1er janvier 1687, dans l'église des Jésuites : « On nous entend quelque temps pendant que nous débitons une morale sensible ou que nous reprenons les vices communs du siècle. L'homme curieux de spectacles s'en fait un, tant il est vain ! de la peinture de ses erreurs et de ses défauts, et croit avoir satisfait à tout quand il laisse du moins censurer ce qu'il ne corrige pas (4). »

1. 12.821, f. 178.
2. Second point. — (Lachat, VIII, 189, — Gazier, 369.)
3. *Mémoires*, 112.
4. 3e point (Lachat, VIII, 357). Bossuet, en ne se plaignant apparemment que des goûts frivoles des auditoires épris de *portraits*, fait ici la leçon aux prédicateurs eux-mêmes ; cela sans préjudice de sa haute estime pour Bourdaloue. (Voy. Lettres du 18 juin et du 4 août 1694, à Mme d'Albert.

§ 2e. — **Corps du discours et péroraison. — Amalgames des éditeurs.**

BOSSUET, si puissant dans la conception de son œuvre, ne se relâche-t-il pas volontiers dans l'exécution ? ne se laisse-t-il pas trop aisément emporter au large par le premier souffle qu'il rencontre ? L'erreur s'en est accréditée, grâce à deux causes principales : l'infidélité des textes reçus, l'inexactitude des analyses.

Les analyses, soit celles de Deforis, soit celles des éditeurs de Versailles, ou autres, ne nous sont pas données comme l'œuvre de Bossuet. Nous ne nous y arrêterons pas ; nous nous contenterons de remarquer qu'elles ont eu plus d'influence qu'on ne serait tenté de le croire sur l'opinion du public et même sur celle des littérateurs de profession. On est habitué, en matière de sermons, à vouloir tout réduire en tableaux. Pourquoi n'y a-t-on pu réussir aussi facilement pour Bossuet que pour Bourdaloue et Massillon, sinon parce que chez lui, comme nous le verrons, l'ordre est plus intime et moins artificiel ?

Quant à l'infidélité des reproductions du texte original, qui nous est révélée par l'étude attentive et minutieuse des manuscrits, c'est un des principaux enseignements qu'ils nous apportent : nous devons en présenter de nombreux exemples, et en faire ressortir les conséquences.

Il est remarquable que les passages des œuvres oratoires de Bossuet qui lui ont valu les critiques les plus autorisées, ont été pris parmi ceux que les éditeurs avaient défigurés. Sainte-Beuve signale l'imperfection du sermon pour la fête de tous les Saints : *Omnia vestra sunt.* Il le juge « pénible, quelque peu subtil, et qui sent l'appareil théologique ; » ce discours est « un peu obscur ; » il le trouve « difficultueux; » l'orateur « songeait bien plus à diviser, à approfondir son sujet qu'à le rendre manifeste. » Ceci est écrit dans les premiers Lundis [1], en 1854. Or, à cette époque, le prétendu

1. *Causeries du Lundi*, X, 200 et seq.

sermon se composait d'une dissertation et d'un discours, qui remontent tous deux à l'époque où Bossuet était encore au Collège de Navarre, non toutefois à la même année : le premier éditeur les avait amalgamés de son mieux.

On nous montre ensuite dans un autre sermon pour la même fête les immenses progrès accomplis par l'orateur. La différence est grande en réalité : Bossuet n'est plus écolier de théologie, en novembre 1669, quelques jours seulement avant l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre. Mais c'est donner à cette différence réelle des proportions démesurées, que de placer en regard une œuvre de la pleine maturité, parfaitement complète et authentique, et deux essais de jeunesse, fondus en un seul, tant bien que mal, par une main étrangère.

« Il y a loin, dit encore Sainte-Beuve [1], du panégyrique de saint Gorgon au panégyrique de saint Paul,... qui est déjà du plus grand de nos orateurs sacrés. » Il est vrai, jusqu'à un certain point ; mais nous avons déjà signalé dans ce malheureux panégyrique, écrit par Bossuet sous-diacre,et brouillé du commencement à la fin par les éditeurs, les étranges fantaisies qui doublent, pour ainsi dire, la distance.

Le même critique ne goûte pas [2], dans l'oraison funèbre de Nicolas Cornet, l'apostrophe aux *Grandes mânes.* C'est un texte sans authenticité, du moins pour les détails : « L'auteur ne s'y est pas du tout reconnu,» dit le secrétaire de Bossuet [3], en parlant de cette publication subreptice.

L'influence des altérations n'a peut-être pas été moins sensible dans les appréciations d'ensemble. Selon M. Nisard [4], Bossuet « ne craint pas de laisser entre les idées importantes des intervalles que le logicien par procédé remplirait d'idées intermédiaires. » Dans l'intention, c'est ici un éloge et non une critique. Je ne sais pourtant si c'est là donner une idée bien exacte de la composition de notre orateur. De même, si on a trouvé généralement Bossuet si inégal, non pas

1. *Ibid.*, 198. — 2. *Ibid.*, 200. — 3. Ledieu, *Mémoires*, 91. — 4. *Histoire de la Littérature française*, III, 230.

seulement d'une œuvre de sa première jeunesse à une œuvre de sa maturité, mais dans le cours d'une même œuvre, ce n'est, croyons-nous, qu'en raison des lacunes et des soudures si nombreuses et si variées que nous avons à dénoncer dans les éditions.

Sainte-Beuve a dit judicieusement : « Dans cette suite de sermons de Bossuet, qui ont été rangés, non pas dans l'ordre chronologique où il les a composés, mais selon l'ordre de l'année chrétienne,... voulez-vous à coup sûr mettre la main sur un des plus beaux et des plus irréprochables, prenez l'un quelconque de ceux dont il est dit : Prêché devant le roi [1]. » Je n'en conclurai pas avec lui que Louis XIV a été bien utile à Bossuet pour lui donner « de la proportion et toute sa justesse. » L'explication est bien plus simple. Outre que tous ces discours appartiennent ou à la fin de la jeunesse de l'auteur ou à son âge mûr ; outre que l'importance d'un tel ministère fut pour lui l'occasion d'un grand effort, qui acheva de perfectionner son talent et de le rendre digne de son génie, il faut se souvenir que les sermons destinés à la cour ayant été rédigés d'une façon plus complète que les autres, et même quelquefois mis au net par exception, la main des éditeurs a moins trouvé à y exercer sa malheureuse industrie [2].

Si nous voulons étudier la composition de Bossuet, choisissons des exemples parmi les discours achevés, qu'ils soient d'ailleurs écrits pour la cour, ou pour la ville, ou pour la province. Serait-il légitime de prendre pour types de sa composition des discours qui ne sont pas composés, ou qui ne le sont qu'en partie ?

Cette équitable condition observée, j'affirme qu'on trouvera dans les idées la liaison la plus parfaite. Un des caractères distinctifs des œuvres de Bossuet n'est-ce pas précisément la

1. *Causeries du Lundi*, X, 207.

2. Ils avaient cependant trouvé moyen de mêler et de brouiller deux sermons complets *sur la Haine de la vérité* prêchés l'un chez les Carmélites, et l'autre à la cour. M. Gandar les a rétablis dans leur intégrité, dans son *Choix de sermons*.

trame solide, la merveilleuse contexture d'une composition où tout s'enchaîne, se soutient et se fortifie ? Toute phrase que vous choisirez au hasard vient de celle qui précède et amène celle qui suit. Dans ce qu'écrivent Fénelon ou Massillon, les phrases et les développements sont souvent simplement juxtaposés ; dans Bossuet, ils se tiennent et naissent les uns des autres.

Nous ouvrons au hasard le recueil des Carêmes. Nos regards tombent, je suppose, sur le sermon de *la Prédication évangélique*, au I[er] dimanche (1662) : *Non in solo pane vivit homo, sed in omni verbo quod procedit de ore Dei.* (Matth., IV.) Dans ce discours trop peu remarqué, parce qu'on est habitué à prendre pour type des sermons *sur la Parole de Dieu* celui du second dimanche de l'année précédente, arrêtons-nous à telle phrase que nous rencontrerons au milieu d'un paragraphe. Soit celle-ci du premier point (1) :

« Les prédicateurs de l'Évangile font paraître la loi de Dieu dans les chaires en ces deux augustes qualités : en qualité de commandement, en tant qu'elle est nécessaire et indispensable ; et en qualité de conseil, en tant qu'elle est utile et avantageuse. »

Examinons ce qui précède et ce qui suit. Dans ce qui précède, nous verrons que la loi de Dieu est appelée par David tantôt un commandement et un conseil, tantôt un jugement et un témoignage ; titres qui se rapportent les uns à la vie présente, les autres à la vie future. Pour la vie présente, elle est tout à la fois un commandement absolu qui « enferme la volonté d'un souverain, » et un conseil charitable, qui « propose l'avis d'un ami... » Passons maintenant à ce qui suit : « Que si manquant par un même crime à ce que nous devons à Dieu, et à ce que nous nous devons à nous-mêmes, nous méprisons tout ensemble et les ordres de ce souverain et les conseils de cet ami, alors cette même vérité prenant en son temps une autre forme, elle sera un témoignage pour nous convaincre et une

1. Lachat, IX, 42.

sentence dernière pour nous condamner. » — L'enchaînement est tel, on le voit, qu'il est à peine possible de résumer les raisonnements de l'auteur, il faut les reproduire.

Parce que le lien est naturel, il s'étend, dans Bossuet, bien au delà de deux phrases voisines. Prenons ce sermon de *la Toussaint* (1669), que Sainte-Beuve nous recommandait. Nous lisons au 3e point cette belle phrase : « Périssent toutes les pensées que nous avons données aux choses mortelles ; mais que ce qui était né capable de Dieu soit immortel comme lui (1) ! » Cette idée se rapporte-t-elle uniquement aux mots qui précèdent : « Que les éléments nous redemandent tout ce qu'ils nous prêtent, pourvu que Dieu puisse aussi nous redemander cette âme qu'il a faite à sa ressemblance? » Mais tout ce qui les précède eux-mêmes, en justifiant notre ressemblance avec Celui qui nous a faits à son image, établissait cette raison supérieure de notre immortalité. Ainsi l'on ne trouvera pas une seule solution de continuité depuis le point de départ de la démonstration : « Dites-moi, subtil philosophe, qui vous riez si finement de l'homme qui s'imagine être quelque chose, compterez-vous encore pour rien de connaître Dieu ? » — Dans cette filiation directe des idées, la première peut reconnaître, pour ainsi dire, sa race dans la conclusion : « Que ce qui était né capable de Dieu soit immortel comme lui ! »

De cet enchaînement parfait résulte la cohésion du discours. Mais peut-être que les mouvements impétueux, les apostrophes, les exclamations rompront ce fil du discours si bien suivi dans les raisonnements ? Nullement ; et il n'est pas nécessaire d'aller chercher d'autres exemples que celui que nous avions tout à l'heure sous les yeux.

C'était une objection d'abord exposée dans toute sa force, puis réfutée : « Mais pour espérer il faut croire. Et c'est ce qu'on nous dit tous les jours : Donnez-moi la foi, et je quitte tout ; persuadez-moi de la vie future, et j'abandonne tout ce que j'aime pour une si belle espérance. » — La réponse était

1. Édition Gazier, p. 473.

émue, autant que solide et victorieuse : « Eh quoi ! homme, pouvez-vous penser que tout soit corps et matière en vous, etc.? » — Puis, c'était Montaigne, avec ses « belles sentences, » qui était directement pris à partie : « Mais dites-moi, subtil philosophe... » Dans la conclusion, tous ceux qui cherchent ainsi à se retrancher derrière des doutes grossiers étaient énergiquement gourmandés à leur tour. « Par conséquent, homme sensuel, qui ne renoncez à la vie future que parce que vous en craignez les justes supplices, n'espérez plus au néant; non, non, n'y espérez plus : voulez-le, ne le voulez pas, votre éternité vous est assurée... Entendez-vous ces vérités? Qu'avez-vous à leur opposer ? Les croyez-vous à l'épreuve de vos frivoles raisonnements et de vos fausses railleries ? Murmurez et raillez tant qu'il vous plaira : le Tout-Puissant a ses règles qui ne changeront ni pour vos murmures ni pour vos bons mots ; et il saura bien vous faire sentir, quand il lui plaira, ce que vous refusez maintenant de croire. » Puis le ton s'attendrissait : « Pécheurs, il y a déjà trop longtemps que l'enflure de vos plaies est sans ligature..., » jusqu'à cet appel suprême, qui résumait toutes les idées précédentes ; « Éveillez-vous donc, ô enfants d'Adam ; mais plutôt éveillez-vous, ô enfants de Dieu, et songez au lieu de votre origine (1). »

Cependant les lecteurs, qui suivent en toute confiance le texte des éditions, ont de quoi être déconcertés en plus d'un endroit.

I. Nous lisons, par exemple, dans le second sermon pour la fête de la *Conception de la sainte Vierge*, vers la fin du 2e point : « La voilà séparée : *Fecit mihi magna qui potens est.* C'en est assez ; voyons maintenant comment nous sommes aussi séparés. C'est ma troisième partie, à laquelle je passerai, chrétiens, après vous avoir fait remarquer qu'encore que nous ne soyons pas séparés aussi excellemment que la sainte Vierge, nous ne laissons pas que de l'être. Car qu'est-ce que le peuple fidèle? C'est un peuple séparé des autres (2)... » — Suit

1. *Ibid.*, 474. — 2. Lachat, XI, 35. — Texte de toutes les éditions sans exception.

le développement de cette pensée, qui achève le second point. Voilà une étrange suite d'idées, ou, pour mieux dire, un désordre parfait, une confusion absolue.

L'orateur (si toutefois c'est lui qui parle ici) montrera donc, dans le troisième point de son discours, que nous aussi, nous sommes séparés de la contagion générale; et il le va montrer, dit-il, en attendant avant de finir le second point. En revanche, tout autre sera en réalité le sujet de la dernière partie ; elle établira que l'amour éternel de Dieu *a prévenu* miséricordieusement l'heureuse Marie, comme les deux précédentes avaient prouvé que Marie avait été *dispensée* par l'autorité souveraine (1er p.), et *séparée* de la contagion par la grâce (2e p.).

En présence d'un texte aussi peu satisfaisant, cherchons à qui, de l'auteur ou des éditeurs, il faut en imputer la responsabilité. Heureusement l'original existe [1]. Voici comment il nous donne la clé de cette énigme. Bossuet a refait plusieurs pages du second et du troisième point de ce sermon. Il a conservé toutefois, à titre de document, la rédaction primitive. Deforis n'a rien trouvé de mieux que de garder ce que l'auteur abandonnait, de reproduire sous sa première forme ce qu'il avait refait, et en même temps d'*incorporer*, comme il disait, la seconde rédaction à la première.

Il en résulte des redites choquantes ; mais c'est le moindre mal. Vient le moment où il faut opérer une soudure. Dans certaines œuvres, elle est, comme nous le verrons, assez heureuse. Ici, tout au contraire, les mots : « C'est ma troisième partie, à laquelle je passerai..., » sont le retour à l'ancien développement. Là, concluant son second point, l'auteur disait : « O Marie, je vous reconnais séparée, et votre bienheureuse séparation est un ouvrage de la sagesse, parce que c'est un ouvrage d'ordre. Comme vous avez avec votre Fils une liaison particulière, aussi vous fait-il part de ses privilèges. Vous êtes au-dessus des autres. Il les délivre du péché, mais il vous préserve; il guérit le mal dans les autres, mais en vous

1. Mss., 12.825, f. 14-28.

il l'empêche, et *il le prévient :* C'est ma troisième partie, à laquelle je passerai, chrétiens, après vous avoir fait remarquer qu'encore que nous ne soyons pas séparés aussi excellemment que la sainte Vierge, nous ne laissons pas que de l'être... »

On voit qu'ainsi l'ordre était parfait, comme il le sera dans la nouvelle rédaction lorsqu'on aura supprimé les raccords maladroits, avec les interpolations elles-mêmes. La réflexion finale est du reste à maintenir : elle est dictée par cette préoccupation pratique dont nous avons parlé, et dont nous retrouvons la trace dans les œuvres les plus dogmatiques. A la fin de ce point, on exhorte les fidèles non à s'excommunier de la société de leurs semblables, mais à se séparer de cœur de l'amour du monde, ennemi de la grâce du christianisme : entreprise difficile, « d'être toujours au milieu du monde et de tenir son cœur séparé des plaisirs qui nous environnent, » mais entreprise nécessaire. De même, à la fin de la première partie, « en considérant les bienfaits dont le Fils de Dieu honore sa Mère, » l'orateur avait rappelé aux fidèles ceux qu'eux-mêmes avaient « reçus de la grâce. » Précisément à cet endroit, Deforis avait réussi, avec un peu plus de bonheur que par la suite, à intercaler les vingt-cinq lignes qui auraient dû faire le premier exorde, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut.

II. Le premier sermon pour *la Pentecôte* est d'une longueur démesurée qui a frappé les éditeurs eux-mêmes ([1]). Ils y voient une raison de l'attribuer à l'époque de Metz. Il remonte en effet à la jeunesse de l'auteur, et même plus haut que 1657, date à laquelle on le place arbitrairement. Mais quant aux longueurs, il faut s'entendre. Ici encore, Bossuet n'est point responsable des proportions ni des redondances du discours imprimé. Il avait jugé nécessaire de resserrer une composition dont le premier jet lui semblait trop abondant : ses éditeurs, pour entrer dans ses intentions, ont imaginé de coudre cette fois encore la seconde rédaction à la première.

1. Lachat, X, 86.

Il faut supprimer *quatre pages*, après cette phrase [1] : « Je ne m'étonne pas, chrétien, si, menant une vie paresseuse, si, ne faisant aucun effort pour le ciel, ni ne songeant point à t'élever au-dessus de l'homme pour commencer à jouir de Dieu, tu ne sens pas la résistance de la convoitise : c'est qu'elle t'emporte toi-même avec elle ; vous marchez ensemble d'un même pas, et vous allez tous deux dans la même voie : ainsi son impétuosité t'est imperceptible; un saint Paul, un saint Paul la sentira mieux : parce qu'il a ses affections avec JÉSUS-CHRIST, les inclinations charnelles le blessent ; parce qu'il aime la loi du Sauveur, tout ce qui s'y oppose lui devient sensible : » et continuer par les trois nouvelles pages du manuscrit, qu'on imprime à la suite de l'ancienne rédaction, quand il faudrait les imprimer à sa place : « Saint Augustin [2] a bien compris sa pensée, » etc. Un renvoi de l'auteur [3], dont on n'a tenu aucun compte, et sa propre pagination [4], dont ce renvoi donne le secret, obligent à interpréter, comme nous le faisons, un manuscrit qui est, du reste, des plus confus. Deforis, il est vrai, s'est permis de paginer l'œuvre à son tour ; mais cette nécessité de modifier l'ordre des feuilles autographes est la conviction de son erreur.

III. Cet excellent Deforis avait la manie d'amalgamer. Rencontrait-il deux textes ayant quelque rapport de signification, qu'ils eussent ou non une commune origine, il s'ingéniait à les fondre en un seul. On en peut voir encore un exemple au second point d'un sermon [5], placé par les éditeurs au jour de *la Compassion de la sainte Vierge* (IIe des

1. Lachat, X, 293.
2. *Ibid.*, 297, ligne 13.
3. Mss., 12.824, f. 156, v°.
4. Ce ms., comme la plupart de ceux de la jeunesse de l'auteur, n'a été paginé par lui qu'à l'époque des Sommaires. En conservant ici, à titre de document, et en résumant même la rédaction primitive (par exception, car ailleurs, et notamment dans le sermon de *la Conception*, dont nous venons de parler, le sommaire ne tient pas compte des pages remplacées), Bossuet a soin de la renvoyer à la fin. Les éditeurs nous font passer du milieu de la p. 16 à la p. 25. — On voit l'utilité qu'on peut tirer des sommaires pour la constitution du texte.
5. Lachat, IX, 541, 542, 545, 546, 547. — Mss., 12.823, f. 150, 151, 152.

éditions). Cette œuvre de jeunesse, dont j'ai vu des théologiens admirer la profondeur, était déjà bien longue par elle-même : Bossuet avait cédé un peu à la tentation qu'ont souvent les écoliers d'avenir de mettre tout ce qu'ils savent dans leurs premiers discours. Les éditeurs ont trouvé le secret de l'allonger encore, par des superfétations. On les tire, il est vrai, de feuilles annexées au manuscrit ; mais ce qu'on donne au public n'est la reproduction exacte d'aucune des deux rédactions ; c'est une sorte de résultante, une élucubration de style composite, dont Bossuet a fourni inconsciemment les éléments, mais dont Deforis est le véritable auteur.

IV. Je trouve d'autre part un manque de suite bien choquant dans un passage de cet ancien sermon pour *la Nativité de la sainte Vierge* (IIIe des éditions), que M. Gazier a fait entrer dans son recueil de sermons choisis. Composé vers la même époque que celui dont nous venons de parler, et, comme nous le verrons, quelques mois seulement plus tard, il le fut en grande partie avec des extraits qui y furent empruntés. L'auteur n'eut pas même le loisir de récrire plusieurs passages repris textuellement de ce sermon. Il se contenta alors d'y renvoyer par des indications du genre de celle-ci : *Sermon* Ecce Filius tuus, *fol. 4, marque ✠ jusques à fol. 8, à la même marque* ✠. Le manuscrit qu'on croyait perdu, est à Meaux, nous l'avons déjà fait remarquer. Les renvois qu'il contient correspondent très exactement à ceux qu'on voit dans celui de la Bibliothèque nationale, dont nous parlions tout à l'heure.

Le sermon *de la Nativité* s'interrompt au moment où Bossuet annonce qu'il va considérer Marie comme Mère des fidèles : « Je ne m'éloignerai point, dit-il à cet endroit, des principes que j'ai posés ; mais il faut que je tâche d'en tirer quelques instructions. Achevons, chrétiens, achevons : il est temps désormais de conclure. » — Évidemment ceci n'est pas la fin de la démonstration ; et pourtant on achève l'œuvre en faisant faire aussitôt à l'auteur une longue invocation en

guise de péroraison : « Intercédez pour nous, ô sainte et bienheureuse Marie [1]... »

Or cette pièce finale est elle-même étrangère au discours, et n'a pas uniquemeut le tort de se présenter trop tôt à la place du quatrième et dernier point (car le sermon en comportait quatre [2], par exception, l'auteur n'ayant pas eu le temps d'être plus court). Le format, l'écriture et l'orthographe diffèrent de tout ce qui précède au manuscrit ; et, ce qui est décisif, on n'est venu à bout d'y adapter cette conclusion dans les imprimés, qu'en y supprimant plusieurs lignes : « Oui, son nom est un miel à la bouche...,» qui déjà se lisaient dans le sermon.

Il fallait, pour fournir à ce dernier point du discours, faire comme l'orateur, qui est simplement revenu une fois de plus au sermon : *Ecce Filius tuus* (commencement du second point).

V. VI. Comment une œuvre pourrait-elle conserver une parfaite homogénéité de ton, lorsqu'on y intercale ainsi des fragments de date et d'origine différente ? Voici un sermon qui était complet au manuscrit, conservé au Grand Séminaire de Meaux : c'est celui de l'Assomption de la sainte Vierge, (Ier des éditions). Les éditeurs n'ont pu cependant résister à la tentation d'y insérer deux fragments, qui viennent couper arbitrairement des rédactions complètes et bien suivies. L'un [3], plus ancien que le discours d'environ neuf ans, est une page isolée ; l'autre [4] est emprunté à la *Méditation pour la veille de l'Assomption*, que les éditions ne donnaient pas à part avant celle de M. Lachat. Il faudrait louer cet éditeur

1. Lachat, XI, 118. — Gazier, 59.

2. Voy. la division, toute tronquée qu'elle est dans les éditions. Le 2e point doit commencer (Lachat, XI, 110) : « Nous voilà tombés insensiblement sur l'amour dont le Fils de Dieu.... » (Cf. Gazier, p. 49.) — Et le 3e point, à l'endroit où les éditions marquent le 2e. — Ce n'est pas la seule fois qu'on a mal distribué les parties du discours dans les éditions. (Voy. *panég. de saint François d'Assise*, *de saint Gorgon*, etc.) Autre cause de confusion apparente.

3. Lachat, XI, p. 310 en entier, et 311, premier alinéa.

4. *Ibid.*, 321, moins les trois premières et les trois dernières lignes.

d'avoir réparé ici leur omission, s'il s'était mieux rendu compte de l'usage que ses prédécesseurs avaient fait d'une pièce qu'il voyait qualifiée d'*inédite*, sur l'enveloppe du manuscrit. Deforis, en renonçant à publier *in extenso* les textes où il ne trouvait guère que des redites, ne les répudiait jamais tout à fait : il les réservait, pour en tirer, selon sa méthode, des variantes, ou des interpolations, le tout au mieux, pensait-il dans sa naïveté, pour la gloire de Bossuet orateur. M. Lachat, qui imprime, dit-il, sur les manuscrits, reproduit ses prétendues variantes et ses interpolations, sans même songer à s'en aider pour corriger ses fautes de lecture ([1]), lorsqu'il nous présente de l'inédit.

Ainsi, dans notre sermon, non seulement il gratifie, avec ses prédécesseurs, le discours déjà complet, d'une trentaine de lignes qui, par hasard, ne s'y adaptent pas trop mal : « Certes, divine Vierge... ; » mais il maintient des interpolations que Deforis avait glissées jusque dans sa première interpolation : nouveau texte composite, résultant de l'agencement de deux lambeaux, qui, cette fois, sont l'un et l'autre étrangers au discours.

VII. Parfois c'est l'auteur lui-même qui, trop peu ménager de ses chefs-d'œuvre, a fourni occasion aux bévues des éditeurs. On lit, au second point du quatrième sermon pour *la Circoncision* (prêché, comme on le sait, le 1er janvier 1668, à Dijon, devant Condé) : « Les biens réels sont les plus connus, les idées les plus véritables sont les moins touchantes ; le spirituel est plus fort, le sensible est plus décevant ; la raison *y succombe.* Après cela, chrétiens, aurons-nous peine à connaître que nous avons besoin d'un Sauveur... ? »

Il faut lire, en continuant le mouvement si malencontreusement arrêté : «... la raison *nous conseille mieux, les sens nous pressent plus violemment ; c'est pourquoi le bien plaît, mais*

1. Page, 342 : « *trouve* ses premiers soins », lisez *tourne*. — *Ibid.*, *enfermé;* lisez *insinué*. — P. 343 : « *peine* le cœur de sa mère d'*innombrables* douleurs ; » lisez : « *perce* le cœur de sa mère d'*inconcevables* douleurs. »

le mal prévaut ; la vertu nous attire, mais les passions nous emportent ; ainsi celle-là combat, et celles-ci règnent. Que deviendrai-je ? où me tournerai-je, homme misérable ? Que ferai-je de ma volonté toujours affaiblie par la contrariété de ses désirs ? Ou l'opiniâtreté l'engage, ou l'irrésolution la suspend ; ou la paresse l'engourdit, ou la témérité la précipite ; ou le péril l'étonne, ou l'assurance la relâche, ou la présomption l'égare. O Dieu ! quelle maladie ! par combien d'endroits le péché pénètre ! O pauvre cœur humain, de combien de passions es-tu la proie ! de combien de vanités es-tu le jouet ! de combien d'illusions es-tu le théâtre ! Étrange faiblesse de l'homme que ses ignorances aveuglent, que ses lumières confondent, à qui sa propre sagesse est un piège, sa fermeté un péril, sa vertu même un écueil contre lequel ses forces se brisent, parce que son humilité y succombe ! Après cela, chrétiens. »

Je manquerais de respect au lecteur si je croyais qu'un commentaire lui fût nécessaire pour reconnaître l'importance d'une telle restitution. Expliquons plutôt comment il a pu arriver aux éditeurs de travestir, comme ils l'ont fait, la pensée du grand orateur. C'est qu'ils ont opéré ici encore une soudure malencontreuse. Ne trouvant point le vrai commencement de ce second point, qui existe cependant, ainsi que nous l'indiquerons tout à l'heure, ils y suppléèrent au moyen d'une pièce similaire, mais incomplète. Leur phrase fabriquée : « La raison y succombe, » marque l'endroit où ils rentrèrent comme ils purent dans la suite du manuscrit original.

Le vrai texte existe, disons-nous. En voici l'histoire. Bossuet ayant fait, en 1687, une œuvre nouvelle sur le même plan, lui donna dans l'exécution un tout autre tour, *sauf pour le début du second point ;* là il aima mieux revenir à ses anciennes pensées, en les retouchant toutefois dans le détail. Alors que fit-il ? Sans plus de façon, ne se mettant pas en peine s'il mutilait un chef-d'œuvre, il fit de quelques feuillets du manuscrit de 1668 le brouillon du nouveau. C'est là qu'il faut aller

chercher le texte primitif [1] sous des ratures, qui n'ont été faites que dix-neuf ans plus tard, et qui se distinguent avec la plus grande netteté de celles qui sont contemporaines de la première rédaction.

VIII. C'est une partie, et non la moins délicate, de la tâche qui incombe à un éditeur, que de discerner ainsi à l'occasion les remaniements qu'ont subis certains autographes ; et, lors même qu'ils ont été en partie raturés, de reconnaître à quelle époque et à quelle fin ils l'ont été. Ce serait se tromper lourdement que d'écarter sans examen tout ce qui apparaît *barré au manuscrit.* Il faut rendre justice sur ce point à Deforis : quelquefois il a soigneusement conservé et avec grande raison, des passages qu'il trouvait raturés. Ce sermon même en fournit un exemple remarquable. L'allocution à Condé qui le termine est *barrée* entièrement dans l'autographe ; quelques endroits qui avaient trait au Jubilé le sont aussi d'une façon plus ou moins nette. Deforis a pourtant maintenu tous ces passages ; et il convient de l'en féliciter : car ou bien il fallait renoncer à donner le beau sermon que l'on sait historiquement avoir été prononcé devant Condé, à une époque de Jubilé (1668), ou bien on devait le donner complet, en faisant abstraction des retouches postérieures.

Voici encore le cas de faire l'application de ce principe. Le sermon de 1660 *sur la nécessité d'écouter Jésus-Christ* (Ier sermon pour le IIe dimanche de Carême), contient un curieux emprunt à Platon, qui est effacé au manuscrit, mais qu'il faut toutefois conserver, puisque le sommaire [2] en tient compte, et qu'un auditeur nous atteste qu'il a été prononcé en chaire. Voici en effet, un passage de l'analyse de l'Anonyme [3] que nous avons déjà cité : « Il semble que la raison autorise ce que

1. Mss., 12.821 (Réserve). — Retournez de la f. 310 à la f. 290. — Les manuscrits ne sont pas plus que les anciennes éditions classés selon l'ordre chronologique.

2. Non dans les éditions toutefois. M. Lachat passait outre, quand il ne pouvait lire ; les autres éditeurs le reproduisent de confiance. Le manuscrit porte : « Croire les enfants des dieux, Platon. » (12.822, f. 129. — Ce sommaire est déplacé dans le volume.)

3. Bibliothèque Sainte-Geneviève. Ms. D, 448.

je dis. Platon dans son Timée dit que des secrets des dieux il en faut croire les enfants des dieux. Il avait considéré que les hommes avaient tiré mille fausses conjectures des divinités, ce qui l'oblige à dire: *In hoc filiis deorum fides est adhibenda, quamvis eorum dicta nec necessariis nec verisimilibus argumentis confirmentur.* Messieurs, écoutons ce païen qui nous enseigne. Voici le Fils de Dieu qui nous vient révéler des secrets qui avaient toujours été cachés... Le faisons-nous ? Moralité... »

Cette analyse est intéressante ; mais que la fin, en particulier, en est pâle à côté du manuscrit de l'auteur lui-même : «... Toute la raison, c'est qu'il a parlé. Et à ce propos, chrétiens, je ne puis m'empêcher de vous rapporter une chose qui m'a surpris dans Platon. Donnez-moi cette liberté de vous alléguer aujourd'hui un auteur profane. Je n'ai pas accoutumé de le faire: par la grâce de Dieu, je trouve suffisamment dans les Écritures, et c'est une source assez abondante (1), etc.; mais il nous est permis quelquefois d'employer le témoignage des étrangers pour convaincre les incrédules. Donc, mes frères, ce philosophe, parlant de l'obscurité des choses divines et du peu de connaissance que nous en avons, conclut qu'il s'en faut rapporter aux enfants des dieux, encore que leur discours ne soit appuyé ni sur des raisons nécessaires ni même sur des raisons vraisemblables : *Impossibile est deorum filiis fidem non habere, licet nec necessariis, nec verisimilibus rationibus eorum oratio confirmetur.* Mais comme ils nous parlaient, poursuit-il, de leurs affaires domestiques, la loi veut que nous ajoutions foi à leurs paroles : *Sed quia de rebus domesticis loqui se affirmabant, nos, legem secuti, fidem præstabimus.*

« Tu reconnais donc, ô philosophie, que nous ne connaissons pas les choses divines ; ensuite tu te sens forcée de recourir à l'autorité supérieure. Afin que tu puisses fléchir sans crainte, tu confesses qu'il faut qu'elle soit divine. Jusqu'ici tu es chrétienne. Mais il en faut croire, dis-tu, les enfants des dieux ! Laisse ces dieux: il n'y en a qu'un, tu ne l'ignores pas. Laisse-

1. Cette phrase est jetée en surcharge, entre les lignes. — Mss., 12.822. f. 121.

moi ces enfants des dieux, enfants de leurs adultères, et témoins de leur intempérance. Voici le Fils unique du Dieu vivant ; ce Fils unique, ce Fils bien-aimé vous vient dire : *Deum nemo vidit unquam : Unigenitus Filius qui est in sinu Patris, ipse enarravit* (1)... »

IX. Les passages indûment supprimés peuvent rentrer dans la catégorie des corrections malheureuses. Il y en a beaucoup de ce genre dans les éditions modernes. M. Lachat croit pouvoir former avec des débris un troisième sermon pour le IVe dimanche de Carême; il l'intitule : *Sur l'Amour des grandeurs humaines*. Mais M. Gandar démontre sans peine que ce prétendu sermon « se compose de deux parties faciles à distinguer dans le manuscrit, qui ne sont pas de la même époque, et d'ailleurs ne semblent pas composées en vue du même auditoire (2). » Lui-même, dégageant trois rédactions successives sur un même sujet, l'*Ambition*, élimine avec raison du texte principal (1662) de nombreux emprunts faits par les éditeurs au sermon de l'année précédente ; puis il donne, à titre de complément des variantes, *le surplus* de cette rédaction de 1661. Le titre qu'il met ici à sa publication est formel (3); il ne prétend nous offrir qu'une « esquisse » et des « fragments » du sermon des Carmélites. Cela n'empêche pas les éditions subséquentes, s'attachant à M. Gandar avec plus de zèle que d'intelligence, de reproduire aveuglément le texte partiel qu'il avait publié, et de nous le présenter comme l'œuvre complète de Bossuet. Il fallait l'aller chercher au manuscrit et rétablir au besoin d'après les principes que nous avons exposés plus haut, les nombreux passages que Bossuet a cru devoir refaire pour un auditoire différent, mais qui font partie intégrante du premier discours.

1. Suivez dans les éditions. (Lachat, IX, 97.) — Du reste, ce sermon a besoin d'une revision complète. Je ne saurais ici entrer dans tous les détails ; voici seulement une belle pensée, qui a été négligée par les éditeurs : « *Ce Maître céleste qu'il nous est donné d'entendre a tellement dispensé toute sa conduite, que les mystères qu'il a accomplis sont l'appui et le fondement des préceptes qu'il a donnés.* » — Mss., 12.822, f. 123.
2. Gandar, *Choix de sermons*, p. 409. — 3. *Choix de sermons*, p. 443.

X. A la suite du sermon de Dijon pour la Circoncision, que nous avons complété ci-dessus, M. Lachat et ses imitateurs nous présentent un V[e] sermon, formé de fragments épars dans les anciennes éditions, comme dans les manuscrits. L'exorde est de 1664, ainsi que nous l'établirons plus loin ; le 1[er] point et la péroraison sont de 1669.

XI. Voici des accouplements tout à fait monstrueux. Qu'on lise l'*Abrégé d'un sermon pour le III[e] dimanche de l'Avent.* Après deux exordes, dont le second annonçait une division en forme, sur l'*Honneur du monde*, qui est *vain, faux, et éloigné du but légitime*, on nous fait voir comme exécution de ce plan « six caractères de l'Humilité en saint Jean-Baptiste ! » Ceci n'est autre chose que l'esquisse de l'homélie entendue en 1685, par un médecin de Meaux, qui nous en a donné une analyse (1) ; les exordes sont écrits vingt ans plus tôt (1665). Un lecteur confiant qui n'est pas averti, n'a-t-il pas là encore une belle occasion de se persuader que Bossuet écrit de belles divisions, mais ne se met guère en peine de les suivre ?

XII. La pièce qui précède celle-là dans les éditions est encore plus bizarre. Il est à peine croyable, et il n'est pas douteux, que nous en soyons là, après tant d'éditions prétendues critiques ; ce n'est pas de deux, c'est de trois morceaux absolument disparates, qu'ont été fabriqués les *Fragments d'un sermon* pour le III[e] dimanche de l'Avent (2). Le mieux, c'est que le premier fragment, qui est l'esquisse d'un vrai sermon de charité, a sa péroraison indiquée très nettement (3). On passe outre imperturbablement, et l'on continue par un lambeau d'une autre esquisse. Celle-là, les éditeurs n'en ont reconnu ni le commencement ni la fin : il eût fallu pour cela discerner les remaniements très compliqués

1. Rochard. — Voy. notre seconde partie, à cette date.

2. Lachat, VIII, 211-222. — Ce titre est de cet éditeur. Avant lui, on se contentait de dire : *Fragments pour le troisième dimanche de l'Avent.* On voit que les erreurs vont toujours se perfectionnant.

3. *Ibid.*, p. 218, ligne 8.

d'un sermon sur le même sujet, prêché à la cour, en 1665. L'esquisse est de 1668, postérieure de huit ans aux lignes qui la précèdent ; et quand elle s'interrompt, on supplée à ce qui manque, en cousant à l'œuvre une troisième pièce, antérieure cette fois de quatorze ou quinze ans à ce qu'on venait de nous faire lire. Cette feuille unique a un titre *Pénitence*, par lequel Bossuet nous avertissait cependant de la considérer comme ayant une existence individuelle.

Si le lecteur ne trouve pas dans de pareils textes un enchaînement bien rigoureux, ce n'est vraiment pas bien étonnant ; mais à qui convient-il de s'en prendre ?

Bossuet, le vrai Bossuet, qui a toujours dans l'ensemble de son œuvre un ordre général, a aussi dans le détail un développement logique de ses grandes et fortes idées. Sans doute, l'ordre chez lui n'est pas aussi extérieur que dans Bourdaloue ou dans Massillon. Ceux-ci juxtaposent, comme dans une habile mosaïque, chacune de leurs preuves ou de leurs amplifications. Après avoir divisé, ils subdivisent, et ils sectionnent encore la plupart du temps chacune de leurs subdivisions. M. Feugère (1) a parfaitement fait ressortir les ressources que Bourdaloue trouve dans ce procédé ; il en a reconnu aussi les inconvénients et même l'abus (2). Quand ces procédés sont consacrés par le bon sens et par l'expérience, l'habileté d'un maître peut en tirer un grand parti. Le même critique a réduit à leur juste valeur les objections de Fénelon et de Voltaire contre les divisions en général. Mais il y a quelque chose de mieux encore, c'est une éloquence sans procédés comme celle de Bossuet. Pour Bossuet, la division employée discrètement n'est pas un procédé ; encore moins le procédé unique; c'est seulement un détail dans sa méthode. En quoi consiste la méthode de Bossuet ? Possédant à l'avance la compréhension totale du sujet qu'il va traiter, il

1. *Bourdaloue, sa prédication et son temps*, p. 73, 87, 89.
2. *Ibid.*, 92, 93.

rattache toute vérité à son principe, et la fait suivre de ses conséquences. Il prouve, et plus que personne ; mais au lieu de multiplier les raisonnements, il va droit aux raisons décisives. Les présenter dans l'ordre où elles s'enchaînent, selon la nature même des choses, c'est toute sa démonstration.

C'est donc ici une éloquence synthétique, ayant plus d'analogie avec celle de Démosthène qu'avec celle de Cicéron, mais les dépassant en réalité l'un et l'autre. Toutes les vérités s'y présentent entières, vivantes, s'affirmant et se défendant elles-mêmes. Aussi trouve-t-on à chaque page des sermons « le fondement de cette doctrine, » ou « la raison d'un si grand mystère ; » et cette formule si fréquente dans ceux de la jeunesse : « Pour entendre solidement... remontons jusqu'au principe ; » et plus tard : « Approfondissons davantage cette matière importante ; » ou ailleurs : « Plus à fond... Encore plus à fond. »

Une telle éloquence pourrait être à la fin trop abstraite, si elle se bornait à donner sans cesse les raisons intrinsèques des choses. Elle y joint des autorités ; elle allègue des exemples. Rien de médiocre dans ceux-ci, ni dans celles-là. Les autorités de Bossuet ne sont pas « l'abbé Rupert, » ou quelque scolastique inconnu ; c'est l'Écriture tout entière, ce sont les Pères les plus illustres : plus que Bourdaloue même [1], il puise ici aux sources qui lui sont si familières. D'autre part, s'il veut prouver par des exemples que la grâce nous peut donner la force de nous vaincre : « Les Apôtres, dit-il, naturellement tremblants et timides, sont rendus invincibles par cette grâce : Paul ne se plaît plus que dans les souffrances ; Cyprien, renouvelé par cette grâce, surmonte aisément des difficultés qui lui paraissaient insurmontables... Augustin, dans la plus grande vigueur de son âge, professe la continence, que dix jours auparavant il croyait impossible [2]. »

1. Cf. Feugère, *Bourdaloue*, etc., p. 114, 121.
2. Sermon sur *les Vaines excuses des pécheurs*, 1er p. (dimanche de la Passion).

Souvent les deux sortes de preuves, intrinsèques et extrinsèques, n'en font qu'une chez lui. Il ne prend pas dans les Livres saints ou dans la Tradition des paroles qui aient avec sa thèse une convenance quelconque, encore moins recherche-t-il les rapprochements ingénieux, mais arbitraires, qui ne servent guère qu'à parer le discours, comme dans Massillon ; mais « le grand Paul explique profondément » ce que c'est que la mort spirituelle d'un chrétien crucifié au monde (1) ; que la vie nouvelle du chrétien ressuscité avec JÉSUS-CHRIST pour ne mourir plus (2) ; que la foi véritable, qui doit être essentiellement pratique (3) ; que l'espérance, cette « ancre de notre âme, » qui fait trouver « la patrie (4), même dans l'exil ; » que la charité, qui « nous (5) presse et nous dilate » tout à la fois : « l'incomparable saint Augustin » nous montre ce que c'est que la félicité : *gaudium de veritate;* c'est une joie, mais « une joie fondée sur la vérité (6) ; » comment le péché traîne toujours son supplice après soi : « il ne faut pas se persuader que cette lumière infinie et cette souveraine bonté de Dieu tire d'elle-même et de son sein propre de quoi punir les pécheurs : Dieu est le souverain bien, et de lui-même il ne produit que du bien aux hommes ; ainsi pour trouver les armes par lesquelles il détruira ses ennemis, il se servira de leurs péchés mêmes, qu'il ordonnera de telle sorte que ce qui a fait le plaisir de l'homme coupable deviendra l'instrument d'un Dieu vengeur : *Ne putemus* (7). »

D'ailleurs le grand préservatif, l'antidote par excellence contre la monotonie et l'uniformité, ce sont les mouvements. Ils expriment l'émotion de l'âme à la vue du divin qu'elle adore, des espérances qui l'enflamment, des craintes qui

1. *Saint François de Paule*, IIe panég., 1er point.
2. *Pâques*, 1681.
3. *Sur la nécessité d'écouter* JÉSUS-CHRIST (IIe dim. de Carême, Ier sermon). — *Panégyrique de sainte Catherine.*
4. *Panégyrique de sainte Thérèse*, 1er point.
5. *Vêture d'une Nouvelle catholique*, Ier sermon, 2e point.
6. *Toussaint*, 1669, 2e point.
7. *Jam securis...* (Avent, IVe dimanche, 1665), 1er point.

l'abattent, de la vertu qu'elle admire et encourage, du vice qu'elle réprouve et qu'elle gourmande, du malheur qu'elle plaint et qu'elle console. C'est là, plus encore que partout ailleurs, que Bossuet est incomparable. On ne conçoit pas que des traités classiques mettent ici Bossuet et Bourdaloue au même rang, et tous deux au-dessous de Massillon [1]. Quoi Bossuet n'est pas « cet orateur véhément qui triomphe des volontés rebelles ! — Massillon, un peu plus heureux, ajoute-t-on, ne traitait presque jamais un sujet de sentiment sans faire verser des larmes à tout son auditoire, dit le cardinal Maury ; mais toutefois on n'était pas converti pour cela ; la sensibilité était émue, sans que le cœur fût changé [2]. » — Laissons Maury, avec ses banalités sonores. Laissons aussi l'orateur plus charmant que vigoureux, « dont l'onction, dit fort bien M. Feugère [3], a été si complaisamment admirée. » « Le mot même d'onction, ajouterons-nous avec ce vrai critique, appliqué à Massillon, est fort impropre ; non point que ce caractère lui ait tout à fait manqué ; mais il trouve peu d'accents vraiment pénétrants et qui aillent au cœur. » Les accents vraiment pénétrants, comment tous ne les sentent-ils pas dans Bossuet, avec « la flamme spontanée et communicative, le don indéfinissable, caractère de la haute éloquence, rare privilège de quelques grands orateurs, et qui élève les Bossuet encore bien au-dessus des Bourdaloue [4]? »

Comment donc a-t-on pu s'y tromper ? Serait-ce que les premiers auteurs de semblables appréciations, que la routine ramène complaisamment, ayant pour idéal une éloquence de manuel, auraient voulu trouver une émotion de commande à l'endroit précis où les rhétoriques ont décidé que l'on sera toujours ému, c'est-à-dire dans la péroraison ? Certes il est des péroraisons pathétiques dans Bossuet ; telle, celle *de la*

1. Hamon, *Traité de la Prédication*, p. 155.
2. *Ibid.*
3. Feugère, *Bourdaloue*, etc., p. 164.
4. *Ibid.*, 166.

Passion du Louvre (1662) : « Chrétiens, JÉSUS va mourir ; il baisse la tête, ses yeux se fixent ; il passe, il expire ; c'en est fait, il a rendu l'âme ..., » et tant d'autres ; en particulier toutes celles des sermons de charité. Mais, outre que dans cette partie du discours, où il était sûr d'être soutenu par son inspiration, il a laissé (1) une plus grande part à l'improvisation que dans toutes les autres, et surtout que dans les exordes, les mouvements vifs et spontanés n'ont pas coutume d'attendre chez lui cette extrémité pour se déclarer. Ils éclatent à l'improviste, toujours, du reste, là où ils sont le plus naturels. L'orateur les éprouve, et il les exprime ; il les laisse ou se prolonger librement ou librement s'interrompre : il n'a pas plus besoin de les retenir par force que de les amener par machines. Ils sont d'ailleurs si fréquents que je ne m'attarderai pas à citer des exemples : on en rencontrera en ouvrant un volume quelconque des sermons.

§ 3. — L'élocution. Soin que Bossuet en prend. — Fautes de lecture.

« L'ORDRE et le mouvement qu'on met dans ses pensées, » tel est le style, selon la définition de Buffon. Gardons-nous toutefois de considérer le style, surtout celui de Bossuet, comme un ornement qui s'ajoute à la pensée. On admet généralement avec Fénelon que l'on peut penser bien et s'exprimer mal ; c'est, par exemple, ce qu'à tort ou à raison il reproche à Molière. Mais il faut s'entendre. Mal écrire en pensant bien, ne serait-ce pas penser seulement à moitié ? J'avoue que telle

1. Pour la même raison, il y a moins d'accidents à réparer dans les péroraisons que partout ailleurs. Il faut pourtant noter qu'en plaçant arbitrairement à la fin du sermon de 1666 sur *la Charité fraternelle* une péroraison composée en 1662, on charge la mémoire de Bossuet d'une calomnie : on lui fait adresser à Louis XIV des paroles aussi choquantes à l'époque du 2e Carême, qu'elles étaient convenables à l'époque du premier ; que la péroraison du 2e sermon pour le IIIe dimanche de Carême est une interpolation qui saute aux yeux, en face du manuscrit (12.822, f. 241) ; que celle du 1er sermon pour le IVe dimanche est un emprunt illégitime à un des sermons *sur l'Ambition ;* que le sermon sur *le Culte dû à Dieu* (vendredi de la 3e semaine) n'en a pas d'autre que la 2e des éditions (Lachat, IX, 271) : l'alinéa par lequel on termine le discours n'est autre chose que le canevas primitif du 2e point, etc,

est ma conviction, dussé-je en parlant ainsi me condamner moi-même, avec tous les esprits un peu harassés par les laborieuses recherches de la philologie ou de l'érudition. Nous entendrons donc par « l'ordre et le mouvement qu'on met dans ses pensées » autre chose qu'une certaine habileté de main dans la distribution des détails, que l'art des proportions et l'emploi heureux des figures. Pour bien des gens, un tour aisé, une souplesse de formes, une parure plus variée que nécessaire, enfin un air à la mode, voilà en quoi consiste ce beau style, que l'on croit de mise dans tous les sujets. C'est le style impersonnel, ce n'est pas un style.Celui de Bossuet est un style très personnel, parce qu'il est inséparable de sa pensée et de son cœur. « Il pense, il sent, et la parole suit. »

Chez lui, les idées sont nettes, comme chez tous les esprits lucides ; et il semble qu'à personne n'ait été accordée une intuition plus profonde, un regard plus pénétrant. A la netteté des vues se joint l'ampleur : les notions sont aussi complètes qu'elles le peuvent être dans notre nature, dont les vues sont toujours courtes par quelque endroit. Tel est le premier élément d'un style véritable, et de son style en particulier : « Ce qui est le plus nécessaire pour former le style, a-t-il écrit lui-même, c'est de bien comprendre la chose [1]. »

De là une justesse et une rare propriété dans le choix des expressions. Ajoutez la correction dans le tour : et vous aurez deux qualités très prisées de son siècle, et qui presque seules suffiront à faire de Bourdaloue un écrivain excellent, chez lequel on admirera un langage « clair, exact, précis, sûr et arrêté ; » où chaque mot sera pris « dans son sens propre et dans son étendue vraie. » « Ces qualités, dit M. Feugère [2], Bourdaloue ne les perd jamais : les autres, il les atteint rarement. » On les a contestées à Bossuet, ou parce qu'on ignorait la langue de son temps, ou par suite des fautes de lecture

1. *Lettre au cardinal de Bouillon*, 1670.
2. *Bourdaloue, sa prédication et son temps*, p. 122.

commises par ses éditeurs : nous en signalerons bientôt d'assez nombreux exemples.

Concevoir n'est pas toute la pensée. Bossuet pèse la convenance des idées entre elles ; il juge, il raisonne, il prononce. Avec quelle hardiesse et avec quelle sûreté ! Fort de principes incontestables et d'autorités décisives, il parle d'un ton ferme et absolu. Son style est impérieux, parce que tel est à ses yeux le caractère de la vérité, cette « reine qui a dans le ciel son trône éternel et le siège de son empire dans le sein de Dieu. » « Tout ce qui est capable d'entendre, dit-il, relève de son domaine, » et « elle doit régner sur la raison même qui a été destinée pour régir et gouverner toutes choses [1]. » Le ton de Bossuet n'est pas seulement celui d'un « raisonneur qui argumente ; » ses périodes ne sont pas, comme celles de Bourdaloue « plus logiques [2] qu'oratoires ; » elles ne sont pas « jetées dans un moule uniforme : » chez lui vous rencontrez tour à tour la précision du logicien, l'abondance de l'orateur, le coloris du poète, la majesté de l'interprète autorisé des oracles sacrés.

Ces claires vues, ces jugements fermes, cette habitude d'une « vive et majestueuse simplicité [3], » permettent à l'orateur d'atteindre et de conserver la plus rare des qualités, le naturel dans la grandeur. Comme son héros de Rocroy, il n'aura jamais besoin de « se hausser pour paraître grand ; » et sa manière d'entendre et de pratiquer la prédication lui paraîtra chose toute simple : il prononcera sans hésitation que « le style grand et sublime » doit être « celui de la chaire [4]. » Naïve et touchante illusion du génie qui semble ignorer qu'il habite une région inaccessible aux imitateurs !

Quoique l'art d'écrire ne soit pas pour Bossuet celui de faire des figures justes ou d'équilibrer des périodes, il ne faut pas

1. *Sur la Haine de la vérité* (1661). Exorde.
2. Voy. Feugère, *ibid.*, 128.
3. Expressions de Bossuet. (*Sermon pour la Circoncision*, 1687, péroraison.)
4. *Lettre au cardinal de Bouillon*, 1670.

croire qu'il dédaigne systématiquement le souci de la forme. Il sait que l'expression adéquate de la pensée et du sentiment est si difficile qu'il faut presque désespérer de l'atteindre : « telle est tout ensemble la grandeur et la faiblesse de l'esprit humain que nous ne pouvons égaler nos propres idées, tant Celui qui nous a formés a pris soin de marquer son infinité [1] ! » Aussi, tout en n'ayant garde « qu'une trop scrupuleuse régularité, » qu'une « délicatesse trop molle » n'éteigne le feu de son esprit ou « n'affaiblisse la vigueur » de son style, il ne néglige pas à l'occasion de retoucher son premier jet ; et plus il acquiert d'expérience, plus ces retouches sont nombreuses et importantes.

Dans sa jeunesse, son choix entre les expressions qui se présentaient en foule se faisait instantanément, à la charge toutefois de repasser ensuite sur la première rédaction ; l'auteur en se relisant, inscrivait entre les lignes certains mots ou certains tours synonymes : les formes substituées aux premières constituent pour nous le texte ; les autres, quand elles ne sont pas expressément condamnées, sont les variantes.

Plus tard, devenant de jour en jour plus exigeant envers lui-même, il pèsera tous les détails au fur et à mesure que sa composition se déploiera sous ses yeux : de là cette rédaction si tourmentée des quelques manuscrits de la dernière époque. Mais c'est induire le public en erreur que de lui proposer, avec M. Lachat [2], un manuscrit de 1681 pour type des habitudes de la plume de Bossuet, « lorsqu'il a étudié les préceptes [3] ! » Il y a en tout deux manuscrits raturés à ce point, celui de Pâques, 1681, et celui du 1er janvier 1687. Les trop rares esquisses de l'époque de Meaux dont l'original nous a été conservé, sont écrites tout d'un trait, souvent avec une rapidité vertigineuse. Choisissons donc des exemples qui soient empruntés à toute la carrière de l'orateur, afin que la leçon qui s'en dégagera soit plus générale.

1. *Discours de réception à l'Académie*, 1671. — 2. VIII, Introduction, XXVIII. — 3. *Ibid.*, XXVII.

I. Dans le plus ancien sermon *sur les Démons*, qui remonte incontestablement à la première jeunesse de l'auteur, telle phrase prenait d'abord cette forme : « Satan ne peut souffrir que le Fils de Dieu se soit revêtu d'une chair humaine *pour nous enrichir des présents dont sa divinité...* » Interrompant ici ce tour, qui menaçait de s'allonger en pure perte l'auteur tranche en un mot : « *pour nous faire des hommes divins.* » Est-ce l'antithèse qui lui a souri, ou n'est-ce pas plutôt l'heureuse occasion de rappeler dans la même expression un grand enseignement et une grande espérance ?

II. Le plan de ce discours s'énonçait ainsi : « Pour employer à quelque instruction plus utile le peu de temps que nous nous sommes prescrit, *il vaut mieux que je vous expose, selon la promesse que j'en ai faite, de quelle nature sont ces esprits malfaisants et par quelle cause ils ont été précipités dans le misérable état où ils sont...* » — Ces expressions sont justes, mais abstraites comme du Bourdaloue : l'auteur les corrige, et anime par une vive image ce style un peu languissant : « Pour employer..., *j'irai, avec l'assistance divine, reconnaître cet ennemi qui s'avance si résolûment contre nous, pour vous faire un rapport fidèle de sa marche et de ses desseins.* Je vous dirai en premier lieu avec les saints Pères de quelle nature [1]... »

III. Dans un sermon *sur l'Honneur*, prêché à la cour en 1666, il montrait le grand seigneur orgueilleux, qui, « petit en soi, et honteux de sa petitesse, travaille à s'accroître et à se multiplier dans ses titres, dans ses possessions, dans ses vanités; » et il faisait ainsi justice de ces prétentions vaniteuses : « Toutefois qu'il se multiplie tant qu'il lui plaira, *et autant, si vous voulez, que ces miroirs qui multiplient dans leurs diverses faces les objets jusqu'à l'infini*, il ne faut pour l'abattre qu'une seule mort, *et une seule chute pour tout casser...* »

Peut-être se rappelait-il les stances de Polyeucte sur la terrestre félicité :

Et comme elle a l'éclat du verre,
Elle en a la fragilité.

1. Premier sermon pour le Ier dimanche de Carême.

Mais sa méditation est trop sérieuse pour conserver ces brillants : il efface donc la comparaison, avec la métaphore qui s'y rapporte. — Il ajoutait : « mais *les hommes* ne s'en soucient pas, et dans cet accroissement infini que notre vanité s'imagine, *ils ne s'avisent jamais* de se mesurer à leur cercueil, qui seul néanmoins les mesure au juste. » Qui ne serait ici pleinement satisfait de la pensée et de l'expression ? Bossuet ne peut s'en contenter ; il éliminera toutes ces formes plurielles pour prendre ces grands un à un, et ramener chacun d'eux à sa juste mesure. Voici sa rédaction définitive :

« Toutefois, qu'il se multiplie tant qu'il lui plaira, il ne faudra toujours pour l'abattre qu'une seule mort. Mais, mes frères, il n'y pense pas ; et dans cet accroissement infini que notre vanité s'imagine, il ne s'avise jamais de se mesurer à son cercueil, qui seul néanmoins le mesure au juste (1). »

IV. Là on apprenait avec Bossuet à retrancher ; ici on apprendra ce qu'il convient d'ajouter. Il terminait ainsi un alinéa du sermon de la *Toussaint* (1669) : « Il faut donc nécessairement sortir du monde. » C'était assez maigre, et peu expressif ; une seconde rédaction va permettre à l'esprit de se reposer sur une belle image : « Il faut donc chercher le moyen de sortir de toute l'enceinte du monde (2). »

V. Quoi de plus heureux que la modification qui se voit à la fin du premier point du beau sermon *sur la Pentecôte* (1672) ? Tout ce que je souligne est ajouté à la première rédaction :

« Ne dites plus désormais : Le monde le veut ainsi. La foi ne reconnaît point de pareilles nécessités. *Y allât-il de la fortune*, y allât-il de la vie, y allât-il de l'honneur, *que vous vous vantez faussement peut-être de préférer à la vie ; dût le ciel se mêler avec la terre, et toute la nature se confondre :* il ne peut jamais y avoir aucune nécessité de pécher, puisqu'il n'y a

1. *Sur l'Honneur ;* placé dans les éditions au mardi de la IIe semaine de Carême ; manque dans l'édition de 1870. (Chez Guérin ; — d'abord chez Martin Beaupré.)
2. Troisième point.

parmi les fidèles qu'une seule nécessité, qui est celle de ne pécher pas : *Nulla est necessitas delinquendi, quibus est necessitas non delinquendi.* » (Tertull., *De Corona*, n. 11.)

VI. VII. Que de nuances délicates sont observées dans ces modifications ! On en verra cent exemples, en comparant, dans les éditions critiques, le texte avec les variantes. En voici quelques autres qui sont moins connus :

Premier Panégyrique de saint Joseph : *Depositum custodi* [1].

Première rédaction.	Seconde rédaction.
Saint Joseph est établi le dépositaire du trésor commun *de tout l'univers.*	Saint Joseph est établi le dépositaire du trésor commun *de Dieu et des hommes.*

Dans un autre passage, craignant de blesser, « par un soin trop exact de la décrire, » cette pureté qu'il prêche, il demandait au ciel des idées parfaitement chastes pour lui et pour ses auditeurs. Après réflexion, il fait mieux encore ; voyant de l'inconvénient même dans l'expression de cette crainte, il y renonce, et préfère se couvrir de l'autorité « de l'incomparable saint Augustin, qui traite si divinement ce mystère. »

VIII. Dans le sermon *pour une Profession, le jour de l'Épiphanie* [2] on peut noter entre autres variantes cette progression curieuse dans la concision : « Le ciel n'est pas plus élevé par dessus la terre que les conseils de la sagesse divine le sont par dessus les opinions et les maximes de notre prudence. Le mystère du Verbe fait chair, où nous voyons un renversement de toutes les maximes du monde, *est une preuve invincible de cet éloignement des pensées de Dieu et des nôtres* (1re rédaction) ; — *est une preuve invincible de cette vérité* (2e rédaction) ; — *en est une preuve invincible* (rédaction définitive).

IX. Dans la *Profession de Mme de la Vallière*, Fleury, secrétaire officieux de Bossuet, avait relevé ainsi la pensée

1. Ms. de la collection Floquet.
2. Ms. très obligeamment communiqué par M. Choussy (à Rongères, Allier).

du maître : « Le chagrin la dévore, l'ennui la tue » (l'âme pécheresse). — Bossuet, considérant sans doute que le chagrin est plus mortel que l'ennui, quoiqu'à cette époque *ennui* et *ennuyé* eussent un sens très énergique, corrige ainsi de sa main: « L'ennui la dévore, le chagrin la tue [1]. »

X. Plus loin, il fait disparaître une étrange cacophonie :

PREMIÈRE RÉDACTION [2].	SECONDE RÉDACTION.
Ce n'est pas comme un médecin qui, ayant guéri son malade, le laisse demeurer *sain sans son secours.*	Ce n'est pas comme un médecin qui, ayant guéri son malade, le laisse dans une santé qui n'a *plus besoin de son secours.*

XI. Dans le même sermon, le célèbre passage sur la grandeur et la misère de l'homme n'est pas arrivé à la perfection que nous admirons, sans quelques efforts, qui montrent assez que l'auteur, au lieu d'imiter directement Pascal, comme on l'a supposé, tire toute sa pensée de son propre fonds. Dans le premier crayon, les grandes et vives images de notre élévation et de notre ruine, étaient à peine indiquées. En se relisant, il est frappé de ces idées qui d'abord s'étaient présentées incidemment : il les reprend en sous-œuvre, il les renforce, et leur donne une expression plus saisissante :

PREMIÈRE RÉDACTION.	SECONDE RÉDACTION.
O Dieu, qu'est-ce donc que l'homme ? est-ce un prodige ? est-ce un assemblage monstrueux ? est-ce une énigme inexplicable ? ou bien est-ce pas plutôt un bâtiment ruiné qui, dans ses masures renversées, conserve encore quelque chose de la beauté et de la grandeur de son premier plan ?	O Dieu, qu'est-ce que l'homme? est-ce un prodige ? est-ce un *composé monstrueux de choses incompatibles ?* ou bien est-ce une énigme inexplicable ? *Non, Messieurs ; nous avons expliqué l'énigme. Ce qu'il y a de si grand dans l'homme est un reste de sa première institution ; ce qu'il*

1. 1[er] point. — Collection Floquet.
2. *Ibid.*, 2[e] point.

C'est cela, messieurs, n'en doutez pas. L'homme était fondé solidement sur la connaissance de Dieu, *etc.*

y a de si bas et qui paraît si mal assorti avec les premiers principes, c'est le malheureux effet de sa chute. Il ressemble à un édifice ruiné, qui dans ses masures renversées conserve encore quelque chose de la beauté et de la grandeur de son premier plan. Fondé dans son origine sur la connaissance de Dieu, *etc.*

XII. La dernière phrase du premier point de ce discours, M. Gazier l'a remarqué (1) avec raison, est bien difficile à expliquer grammaticalement : « O âme, reviens à Dieu autant du fond que tu t'en étais si profondément retirée. » — « Peut-être faut-il supprimer l'adverbe *si*, » dit encore M. Gazier, qui propose une autre rédaction de la phrase. Le malheureux *si* est bien au manuscrit ; mais il ne faut pas, ajouterons-nous à notre tour, hésiter à le supprimer, car il appartient à une première rédaction qui était ainsi conçue : « Reviens à Dieu, dont tu t'étais si profondément retirée. »

De même qu'un grand nombre de développements, ainsi que nous l'avons vu, ne semblaient incohérents qu'à cause des interpolations qu'on y avait introduites, de même beaucoup d'expressions ne paraissent manquer de justesse ou offenser la correction (je parle de celle de l'ancienne langue), que parce qu'ils ont été mal lus et mal reproduits par les éditeurs. On connaît l'étrange locution, qui se trouvait dans toutes les éditions du sermon sur la *Parole de Dieu* jusqu'à 1868, et que M. Littré avait cru devoir expliquer dans son Dictionnaire : « Les oreilles sont flattées par *l'académie* et l'arrangement des paroles (2). » M. Gandar est venu, et il a lu au manuscrit : « Les oreilles sont flattées par *la cadence.* » Par une autre correction le même éditeur substitue, dans le sermon sur la *Loi de Dieu*, la vraie leçon « diriger le succès des affaires, »

1. *Choix de sermons*, p. 488.
2. Lachat, IX, 120.

à celle que donnaient tous ses prédécesseurs « diriger *les vues* des affaires, » ce qui ne présentait aucun sens.

En cent endroits le même critique, ou son disciple M. Gazier, ont dégagé parmi les variantes brouillées comme à plaisir par les éditeurs, particulièrement par M. Lachat, le texte véritable, la rédaction définitive ; et ils nous ont montré une phrase toujours plus belle quand elle nous apparaît dans sa sincérité.

Tout n'est-il pas dit enfin sur ce point ? Non, certes ; et on le verra par quelques exemples que je signalerai, parmi beaucoup d'autres, en finissant ce chapitre.

XIII. Dans le premier sermon *sur l'Honneur*, prêché devant Condé, en 1660, on lit dans toutes les éditions, même dans celles de M. Gandar et de M. Gazier ; « Il tient bonne table *à ses mines* ... » Faut-il entendre avec M. Gandar que la libéralité de l'avare dont on parle n'est qu'une apparence, que ce sont des *mines ?* ou supposer en désespoir de cause une distraction de l'auteur qui aura écrit autre chose [1] que sa pensée ? Ni l'un ni l'autre. Il faut lire en ponctuant ainsi : « Cet homme s'est enrichi par des concussions épouvantables, et il vit dans une avarice sordide : tout le monde le méprise. Mais il tient *(c'est-à-dire, s'il tient)* bonne table, *à ses ruines* [2], à la ville et à la campagne : cela paraît libéralité, c'est un fort honnête homme : il fait belle dépense du bien d'autrui. » On voit que M. Gandar faisait un vrai contresens, non sur le mot seulement, mais sur tout le mouvement de la phrase : ce n'est pas l'avare qui tient bonne table, c'est un autre concussionnaire, qui se fera estimer par cette libéralité peu méritoire, tandis que le premier excite le mépris, n'ayant pas ce

1. Gazier, *Choix de sermons*, p. 160.

2. Le sens général est clair : un concussionnaire (seconde hypothèse) *se ruine* en festins, cela suffit à lui faire une réputation de libéralité. Cf. la même idée dans un autre sermon *sur l'Honneur* (1666) : *Omnia opera sua*, etc. (2e point : Lachat, IX, 144) : « Il n'est rien de plus odieux que les concussions et les rapines ; et toutefois ceux qui ont su s'en servir pour faire une belle dépense, qui paraît libéralité et qui est une damnable injustice, ont presque effacé toute cette honte dans le sentiment du vulgaire. » Le pluriel seul fait difficulté ; car Pascal dit, à peu près comme Bossuet : « Les grands en profitent *à sa ruine.* » (*Pensées*, art. III, 8.)

faible mélange de vertu, qui suffit (c'est la thèse de l'auteur) pour « attirer l'honneur du monde. »

XIV. « Soyez fidèle à Dieu, et ne mettez point [d'obstacle] par vos péchés *aux choses qui se couvent* (1)... » C'est ainsi que toutes les éditions du sermon *sur les Devoirs des rois* font parler Bossuet à Louis XIV, dans la dernière phrase de ce discours. M. Gazier, avec raison, a vu ici une difficulté ; aussi donne-t-il cette note (2) : « *Qui se couvent* est bien hardi, mais l'image est juste : l'incubation précède l'éclosion. Le mot est très difficile à lire au manuscrit. » Cette dernière observation est parfaitement exacte : le membre de phrase est une surcharge qu'on ne peut déchiffrer qu'avec assez de peine. On en peut venir à bout cependant ; et alors cette malencontreuse couvée,dont nous avaient gratifiés les éditeurs, va rejoindre de plein droit celle de Perrette ; elle n'est, elle aussi, qu'un produit de *la folle du logis :* au lieu d'expliquer, si ingénieusement que ce soit, la leçon « *les choses qui se couvent* », il faut dire : « les choses *qui se préparent* », ainsi que le porte formellement le manuscrit (3).

XV. Dans le *Résumé d'un sermon sur le Péché d'habitude*, placé au vendredi de la Ire semaine de Carême, Bossuet, commentant le passage du Psalmiste : *Induit maledictionem sicut vestimentum*, etc. *(Ps. CVIII*, 17, 18*)* en proposerait, à en croire les éditeurs, cette bizarre interprétation (4) : « Le vêtement marque *la tyrannie ;* l'eau, l'impétuosité... » Lisez : « Le vêtement marque *l'adhérence ;* » le mot est orthographié : *l'adhérance ;* c'est un opuscule rédigé au collège de Navarre (5).

XVI. Voici mieux encore : « J'entreprends de vous faire

1. Cette locution est entrée dans le Dictionnaire de Littré, de même que l'*académie des paroles*, dont nous parlions plus haut.

2. *Choix de sermons*, p. 301.

3. Écrit en abrégé : *pparent*. C'est ce qui a trompé les éditeurs. — Ces sortes d'abréviations sont fréquentes dans les autographes de Bossuet. On trouve *plier*, pour *particulier ; ursel*, pour *universel*, *irtens*, pour *instruments ;* Bossuet écrit même : la I*auté* (la primauté) (IIIe sermon pour la Pentecôte, 1672).

4. Lachat, IX, 87.

5. Sur l'histoire de l'orthographe de Bossuet, voy. ci-après, IIe partie. ch. 1er.

voir aujourd'hui avec l'assistance de la grâce de Dieu que saint Jean, *le fermier* du Sauveur [1]... » Lisez : « Le *favori !* »

XVII. Même lorsque le sens d'un passage n'est pas absolument détruit, comme dans ceux qui précèdent, il est souvent altéré d'une façon regrettable. En voici quelques exemples :

« Tout ce [2] qui agit par intelligence se propose nécessairement une fin à laquelle *elle rapporte ses actions.* » Il faut dire : *il rapporte ses actions.* Le féminin est le reste d'une première rédaction ainsi conçue : « *Toute cause qui agit*... se propose une fin à laquelle *elle rapporte*, etc. »

XVIII. « Comme un [3] bon père qui regarde *ses enfants et les autres* par un même amour, qui ne laisse pas d'être plus grand dans ses enfants, sur lesquels se porte sa première impétuosité... » Il faut lire : « regarde *ses enfants et les leurs* par un même amour, » ce qui est bien différent.

XIX. *Homélie sur l'évangile de la Femme adultère.*

LACHAT, IX, 290.	MANUSCRIT [4].
Elle m'a quitté, la déloyale. Voyez les degrés : d'abord elle n'a eu qu'un amant; *commerce* de l'âme pécheresse : *plus de semblance.* Confession aussitôt. Mais on s'endurcit dans le crime : elle s'est abandonnée et prostituée à ceux qu'elle aimait, *à ceux qu'elle ne connaît pas...*	Elle m'a quitté, la déloyale. Voyez les degrés : d'abord elle n'a eu qu'un amant : *commencement* de l'âme pécheresse. *Timide, tremblante :* confession aussitôt. Mais on s'endurcit dans le crime : elle s'est abandonnée et prostituée à ceux qu'elle aimait, *à ceux qu'elle n'aimait pas...*

XX. Plus loin l'orateur qui parlait avec cette véhémence aux catholiques, s'adresse aux protestants de son diocèse :

LACHAT, *ibid.*	MANUSCRIT.
Dites-moi qui de mes prédécesseurs... Vous méprisez cette chaîne de la succession. C'est assez *d'avoir Dieu, non* la succession de la doctrine...	Dites-moi qui de mes prédécesseurs... Vous méprisez cette chaîne de la succession. C'est assez *d'avoir, dites-vous*, la succession de la doctrine...

1. Texte publié pour la première fois par M. Lachat, et reproduit tel quel dans les éditions subséquentes. *(Pour la fête du Scapulaire*, XI, 363. — Ms. à Meaux.)
2. Lachat, VIII, 409. — 3. VIII, 14. — 4. Mss., 12.822, f. 298.

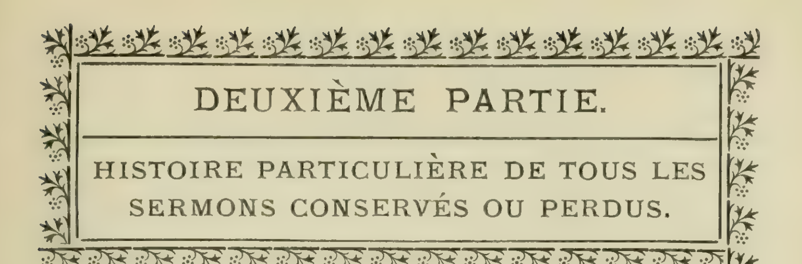
N'est-ce pas un travestissement continuel de la pensée de Bossuet ?

XXI. Pour clore la liste de ces citations, qu'il serait facile d'allonger ([1]), montrons par un dernier exemple comment une infidélité de détail peut aller jusqu'à prêter à un grand évêque une sorte de blasphème. Dans l'esquisse du sermon de Pâques, 1685, qui contient le fameux passage : « Marche, marche !... » on fait dire à Bossuet ([2]) : « S'il n'est pas ressuscité, Dieu n'a pas agréé son sacrifice, il l'a laissé dans le tombeau mort comme les autres ; *mort comme les autres pécheurs*, et non pas comme Sauveur... » L'auteur avait écrit : « ... il l'a laissé dans le tombeau, mort comme les autres, comme pécheur et non pas comme Sauveur. »

De tout ce qui précède, ne résulte-t-il pas qu'il convient d'accorder une confiance très limitée aux éditions des Sermons, et qu'il est nécessaire de préparer enfin un texte authentique ? C'est le premier service que la critique, qui y travaille depuis longtemps, doit achever de rendre aux lecteurs de Bossuet. Elle y doit joindre, comme elle a commencé de le faire, celui de reconstituer aussi exactement que possible l'ordre dans lequel les discours que nous possédons, et même ceux qui sont perdus, se sont succédé pendant une prédication de plus de cinquante ans ([3]) (1648-1702). C'est encore aux manuscrits qu'il faut demander le plus souvent de nous renseigner sur ce point. L'étude chronologique, dans laquelle nous allons entrer, est un complément nécessaire de l'étude critique que nous venons d'esquisser : on pourrait presque dire qu'elle en est une partie.

1. Les erreurs dans la ponctuation forment à elles seules une douzaine de contresens. Quant aux altérations moins graves, M. Gazier en a pu relever plus de vingt dans un sermon de lecture facile, celui de la *Toussaint*, 1669. Et pourtant les critiques de profession eux-mêmes n'ont pas toujours poussé assez loin la défiance à l'égard des textes reçus : M. Gandar, dans la *Méditation sur la Brièveté de la vie*, dit avec les éditions antérieures : « Je ne jouis des moments de *ce plaisir* que durant ce passage... » Il y a : « des moments de *cette vie ;* » ce qui donne à tout un membre de phrase un sens très différent. — 2. Lachat, X, 197.

3. Nous verrons que le dernier sermon proprement dit dont le souvenir nous soit parvenu, est du mois de juin 1702.



DEUXIÈME PARTIE.

HISTOIRE PARTICULIÈRE DE TOUS LES SERMONS CONSERVÉS OU PERDUS.

CHAPITRE PREMIER.

Chronologie des sermons et fragments oratoires existants. — Depuis les débuts jusqu'à l'époque de Paris. (1659.)

Article Ier. — Méthode suivie pour dater les sermons de Bossuet, principalement ceux de sa jeunesse.

IVERSES méthodes ont été employées jusqu'à ce jour, notamment par MM. Vaillant, Floquet, Gandar, pour découvrir la date des compositions oratoires de Bossuet.

L'abbé Vaillant [1] s'était proposé quatre sortes de considérations : 1° la langue (style et locutions) ; 2° les allusions à des faits historiques : victoires, traités, malheurs publics, etc. ; 3° le caractère des auditoires ; 4° les remaniements de passages similaires. C'étaient des règles excellentes ; et si l'application en était difficile, surtout au début de ces sortes d'études, si elles ne devaient produire dans ce premier essai qu'un petit nombre de résultats définitifs, il n'en faudra pas moins y revenir sans cesse, sauf à les compléter, au besoin, si l'on veut arriver, comme il est évidemment souhaitable, à des conclusions précises et rigoureuses.

MM. Floquet et Gandar ont poussé bien plus loin que l'abbé Vaillant, celui-là les investigations historiques, celui-ci l'étude technique des autographes. Le premier a su interpréter « avec une sagacité toute normande [2] » la plupart des

1. *Études sur les Sermons de Bossuet*, p. 31.
2. Expressions de Gandar ; *Bossuet orateur*, Introd., XXXVII.

allusions. Que le texte de l'édition de Versailles, auquel il rapportait ses constatations, eût reproduit fidèlement les manuscrits, cet érudit si consciencieux laissait échapper bien peu d'erreurs. Le second a trouvé dans les manuscrits mêmes (principalement lorsque les textes ne présentaient pas, comme il est assez ordinaire, de ces allusions transparentes pour qui sait lire) les moyens de classer les Carêmes et un certain nombre de sermons isolés. Il serait resté peu de chose à faire après lui, si ses études s'étaient étendues à toute la carrière oratoire de Bossuet : mais on sait qu'elles s'arrêtent au Carême du Louvre (1662), au moment où l'orateur entrait dans la pleine maturité de son génie. Ce n'est que par comparaison qu'il indique incidemment la série des sermons prononcés plus tard dans le Carême de Saint-Germain. Les Avents sont tous postérieurs à 1662 : ils n'ont jamais été exactement classés. Il en est de même de beaucoup de sermons de la maturité et de la vieillesse de l'orateur. Ajoutons que dans l'histoire de sa jeunesse même, beaucoup de problèmes n'ont reçu qu'une solution approximative. Il y a, croyons-nous, intérêt et profit à préciser.

Mais les anciennes méthodes, tout en ayant encore quelque chose à donner, pourvu qu'on les applique avec une nouvelle rigueur, ne seront-elles pas quelquefois impuissantes à trancher les questions réservées à la sagacité ou à la patience des derniers venus ? Je n'ai pas besoin de dire que ce sont naturellement les plus obscures. Aussi j'avoue que je ne me serais pas flatté d'atteindre toute la précision désirable, si, aux méthodes ci-dessus énoncées, je n'en avais ajouté une autre, que je puis appeler nouvelle, bien que M. Gandar l'ait entrevue : c'est l'étude minutieuse de l'orthographe de Bossuet.

Cette méthode, qui m'a été particulièrement secourable, mais à la condition d'affronter une besogne longue et fastidieuse, voici le moment de l'exposer, de la justifier et de l'appliquer. Un tableau des principales singularités orthographiques des manuscrits de notre auteur, que nous donnerons

dans l'Appendice, doit être consulté à l'appui de notre démonstration. Il aidera, nous l'espérons, à produire la conviction chez les lecteurs, à qui l'idée aurait pu paraître le plus hasardée, ou le plus bizarre, au premier abord.

Je n'aurais garde d'étendre à d'autres auteurs la théorie qui va suivre : je n'en connais point à qui elle puisse convenir. Mais je dis que, lorsqu'il s'agit de Bossuet, et spécialement des écrits de sa jeunesse, grâce à un concours tout particulier de circonstances, les variations de son orthographe peuvent fournir les éléments principaux d'une chronologie exactement précise.

Je le sais, des assertions, qui semblent très autorisées, tendraient à écarter par la question préalable une telle prétention. Si l'on doit admettre avec M. Gazier, dans l'Introduction de son édition critique de vingt-trois *Sermons choisis*, que « l'orthographe de Bossuet est bien la plus capricieuse, souvent même la plus étrange qui se puisse rencontrer (1) ; » si l'on trouve dans ses manuscrits « le mépris le plus absolu de l'orthographe telle que notre siècle la comprend (2), » quelle apparence qu'on puisse faire sortir la lumière d'un pareil chaos ?

D'aussi catégoriques affirmations, appuyées sur des exemples qu'on pouvait croire décisifs, ne devraient-elles pas décourager à l'avance toute tentative de classification fondée sur l'étude de l'orthographe du grand orateur? Il sera permis toutefois de rappeler que M. Gandar avait parlé incidemment d'une manière moins dédaigneuse de cette orthographe de Bossuet et des secours qu'elle pourrait fournir :

« La date est confirmée, dit-il quelque part, par l'aspect du manuscrit... ; *elle le serait au besoin par l'orthographe*, par les formes du style... (3). » — Et d'une manière plus générale : « Des indices de toute nature recueillis dans les

1. Introduction, p. XI.
2. *Ibid.*, p. XII.
3. *Choix de sermons*, p. 9. — Cf. 48, note 2.

manuscrits, la comparaison attentive des procédés de composition, des formes du style, de la langue et *de l'orthographe*, celle de l'écriture enfin, m'ont permis de remplir bien des lacunes, et en particulier de reconstituer dans leur ensemble tous les Carêmes [1]. »

Il semble bien cependant que l'illustre critique n'ait tenté sur ce terrain que des excursions isolées : il aurait pu, en s'y établissant définitivement, y faire de véritables découvertes, et rectifier, à l'occasion, certaines impressions trompeuses [2] que « l'aspect de l'écriture, » bien que très instructif en général, avait pu produire même sur un œil aussi exercé que le sien.

Pour que cette méthode soit véritablement féconde, il faut l'appliquer en grand, si je puis ainsi dire, et s'imposer la tâche d'enregistrer une multitude de faits orthographiques, de les rapprocher, de les comparer ; éliminer ceux dont il n'y a rien à conclure, pour s'attacher à ce qui est vraiment significatif ; et cela, non en bornant les recherches à quelques manuscrits pris un peu au hasard, mais en les étendant à l'ensemble, et spécialement à tout ce qui se rencontrera d'autographes de la jeunesse de notre auteur.

Cela fait, j'affirme sans hésiter, et je vais démontrer *par des œuvres déjà datées*, que les fluctuations de la plume de Bossuet, au lieu d'être essentiellement capricieuses, sont au contraire régulièrement successives et presque toujours voulues [3].

Voici en regard quelques différences caractéristiques entre l'orthographe de 1656 et celle des années antérieures : elles sont choisies, pour simplifier, parmi une foule d'autres que l'on trouvera dans l'Appendice :

1. *Choix de sermons*. Avertissement, p. XX.

2. Par exemple, parce qu'on ne distinguait pas un brouillon d'avec une mise au net.

3. *Presque toujours*. Il est naturel que des rédactions très rapides, dont la plupart sont des brouillons sublimes, mais enfin des brouillons, contiennent un certain nombre de *lapsus*, de pures inadvertances. Il ne saurait s'agir de les collectionner pour en faire la matière d'une théorie qui ne reposerait sur rien de solide. Qu'on ne les néglige pas toutefois absolument : telle inadvertance, provenant d'un retour involontaire à un usage antérieur, pourra servir à sa manière à établir une date.

Deux sermons sur la sainte Vierge (1), *certainement antérieurs à 1656.*	*Premier sermon sur la Providence* (2), *à Dijon, 7 mai 1656.*
Cête, même, nôtre, uôtre, être...	Ceste, mesme, nostre, uostre, estre.
Reconêtre, parêtre, il parest, ils conessent...	Reconnoistre, paroistre, il paroist, ils connoissent...
Feble, feblesse...	Foible, foiblesse.
Raméne, uéne, (péne (3), pléne).	Peine, pleine, déreiglez...
Hureux, bienhureux, malhureux, (point d'autre forme).	Heureux, et ses composés (6 fois). Hureux, et les composés (7 fois).
Peust être...	Peut estre...
Prouidance, impatiance, uiolance, etc., ie pretans...	Prouidence, patience, uiolence, etc., ie pretens.
Tans, longtans, etc.	Temps, printemps, etc

N'est-il pas évident que nous sommes en présence de deux systèmes orthographiques différents et radicalement opposés ? Et ne reconnaît-on pas successivement dans le même auteur, avec autant de sûreté que s'il s'agissait de deux écrivains distincts, l'influence de deux écoles rivales, qui depuis quatre siècles n'ont guère cessé de se disputer l'empire : celle de l'orthographe étymologique, ou crue telle, de beaucoup la plus usitée ; et celle de l'orthographe phonétique, c'est-à-dire,

1. 1° Sermon *sur la Nativité de la Sainte Vierge* (3e des éditions). Ms. communiqué par M. le chanoine Denis, de Meaux. Ce sermon contient une allocution à Schonberg, mort en juin 1656 ; il ne peut donc être postérieur au 8 septembre de l'année 1655, pour ne rien dire de plus, quant à présent. — 2° Dans la rédaction presque improvisée de cette œuvre, Bossuet se reporte à un autre sermon, que les éditeurs ont placé au jour de *la Compassion* (2e des éditions). Celui-ci est donc forcément plus ancien encore. Le manuscrit est à la Bibliothèque nationale (12.823, f. 130). — Plus loin, nous préciserons la date de ces deux compositions. (Voy. octobre 1651. — septembre 1652). Il suffisait ici de prouver invinciblement qu'ils sont antérieurs à 1656.

2. Bibliothèque nationale (12.824, f. 122). — La date a été établie d'une façon incontestable par M. Floquet (*Études...*, I, 379-391). — Cf. l'édition Gandar, p. 100.

3. Ces deux mots manquant dans les deux sermons cités, je les prends dans la Méditation pour la veille de l'Assomption, 1650. — Dans des sermons contemporains de celui de la Providence, on trouve ; *rameine. ueine.*

(sauf les inconséquences), conforme à la prononciation, abstraction faite de toute préoccupation de l'origine des mots ?

Il y avait cent ans et plus que ces deux systèmes étaient en présence. C'est ce que nous atteste le très curieux *Dialogue de l'Ortografe e Prononciation Françoese,departì an deus liures par Jacques Peletier du Mans. — A Poitiers par* [1] *Jan et Enguilbert de Marnef, a l'anseigne du Pelican, auec priuilege du Roe. 1550.*

Là se rencontrent et se combattent les tenants des deux partis ; et Théodore de Bèze, le défenseur autorisé de cette orthographe étymologique à outrance, que l'on désigne encore sous le nom d'orthographe de Bèze, est chargé dans le Dialogue de nous exposer le système de ses contradicteurs :

« *Adonq' le Signeur Debeze commança a parler einsi. Ceus, qui antreprenet de corriger notre Ortografe, autant que ie puis connoétre leur intantion e fantesie, ne tandet a autre fin qu'a rapporter l'Écriture a la prolation* [2] *; e par ce moien iz taschet a an óter la superfluite e abusion qu'iz diset i étre* [3]... »

C'est ce qu'il attaque dans ses objections, et ce qu'on défend contre lui, et plus encore contre son lieutenant Denis Sauvage : car pour lui, il disparaît de la scène après le premier livre, qui est comme le premier acte de la pièce. Les défenseurs sont l'auteur même du Dialogue, Jacques Peletier, et avec lui Dauron, et *Jan* Martin. Naturellement celui qui a imaginé cette conférence, la conclut au mieux de ses idées.

L'orthographe phonétique n'a pourtant jamais réussi à obtenir la consécration de l'usage. Et toutefois elle n'a jamais cessé non plus d'avoir ses partisans. Aujourd'hui même (1887),

1. C'est-à-dire *imprimé* par...... On dirait aujourd'hui *chez*, pour éviter l'amphibologie. — Un exemplaire de ce livre rare, celui de Ménage, qui l'a annoté, est à la Bibliothèque nationale. (Réserve, X, 1953.) — Le volume (216 pages in-18) débute par l'*Apologie à Louis Meigret Lionnoes* (Lyonnais), autre partisan de l'orthographe phonétique (p. 1-18).

2. C'est-à-dire, la prononciation.

3. P. 66 ; après une longue mise en scène où l'auteur introduit ses interlocuteurs à la manière antique.

il existe une *Assosiasion* (1) *fonétique don le bu è de substituer dans l'usage l'ortografe fonétique a l'ortografe tradisioneile aujourd'ui employé.* Cette Association phonétique, qui a pour *prezidan M. Paul Passi* (2), *fis du député de la Sène*, apprendra sans doute avec plaisir qu'en 1650, Bossuet, encore écolier de théologie, mais prêchant déjà au collège de Navarre, écrivait, à peu près comme elle : *Prouidance*, *dispance*, *péne*, *pléne*,*profétie*, *son fis* (ou *fils* indifféremment), *nos cors*, *conêtre*, etc. (Méditation pour la veille de l'Assomption (3), 1650).

Il est vrai que si Bossuet connut de bonne heure et essaya ce système, il le réprouva bientôt en pratique, comme il le répudiera un jour solennellement en théorie. M. Marty-Laveaux a publié la réponse de Bossuet évêque à une consultation des Académiciens ses confrères, devant lesquels était posée cette même question toujours pendante : « Il ne faut pas souffrir, déclare-t-il, une fausse règle qu'on a voulu introduire d'écrire comme on prononce, parce qu'en voulant instruire les étrangers et leur faciliter la prononciation de notre langue, on la fait méconnaître aux Français mêmes... On ne lit pas lettre à lettre, mais la figure entière du mot fait son impression tout ensemble sur l'œil et sur l'esprit, de sorte que, quand cette figure est changée considérablement tout à coup, les mots ont perdu les traits qui les rendent reconnaissables à la vue, et les yeux ne sont pas contents (4). » Voilà sa théorie, et voici sa pratique.

On a cru qu'il avait mêlé toute sa vie indistinctement les deux systèmes : c'est une illusion causée par l'ordre liturgique dans lequel on a distribué les manuscrits, comme les impri-

1. Voy. le *Courrier de Vaugelas*, 1er février 1887.

2. « Pourquoi pas : Pol Pasi ? » demande le *Courrier de Vaugelas.* Les inconséquences abondaient aussi dans Peletier du Mans.

3. Ms. à Meaux (Grand Séminaire). La date est donnée par Ledieu (*Mémoires*, p. 26).

4. Marty-Laveaux. *Cahiers de Remarques sur l'Orthographe française.* — Cf. Petit de Julleville, *Notions générales sur les origines et sur l'histoire de la langue française*, p. 139. — Chassang, *Grammaire française*, p. 494. — *Dictionnaire de l'Académie* (1878), Préface de M. de Sacy.

més. Dès avant 1656, il avait renoncé, et renoncé définitivement, à l'orthographe phonétique.

Il y avait renoncé ; nous venons de le démontrer. La rupture était définitive : que l'on prenne en effet *tous les sermons déjà datés, postérieurs à 1656*, ou *les lettres autographes* qui nous conduisent *jusqu'en 1703*, on n'y trouvera *jamais de retour à l'orthographe de la première époque* [1].

Ainsi, lorsque Bossuet disait à l'Académie : « Il ne faut pas souffrir une fausse règle qu'on a voulu introduire d'écrire comme on prononce, » il était comme toujours conséquent avec lui-même, puisque cette « fausse règle », il y avait longtemps qu'il l'avait répudiée.

Ce point important est donc désormais acquis. Il nous permettra, à l'occasion, d'écarter plusieurs conjectures proposées par M. Gandar, sous réserves d'ailleurs, mais transformées bientôt par l'autorité de son nom en décisions sans réplique. Nous dirons plus loin quels secours l'orthographe de Bossuet aura encore à nous offrir après cette date de 1656. Examinons auparavant s'il ne sera pas possible de répartir entre eux les manuscrits de la première époque.

Si nous constations une progression croissante ou décroissante dans l'application du système, n'aurions-nous pas trouvé de précieuses indications, capables de nous aider à ranger chronologiquement ces manuscrits de Navarre et de Metz ? Il est bien entendu qu'on aurait soin, en même temps, de ne pas les isoler de toutes celles que fournissent d'ailleurs la composition, le style, les allusions historiques, les Mémoires du temps.

Précisons donc maintenant. Certains faits orthographiques, notamment la présence ou l'absence du *t* intercalaire dans les formes interrogatives, et les variations de certains mots : *heureux*, *le temps*, *notre*, *votre*, *même*, etc., peuvent être ici d'une véritable utilité.

1. Nous l'avons appelée *phonétique*, à cause de la tendance qui y domine. Le mot, qu'on a contesté, n'importe nullement à notre démonstration.

Commençons par suivre dans Bossuet l'histoire de l'emploi ou de la suppression du *t* euphonique, ou étymologique, ou plutôt analogique, comme on voudra l'appeler, qui se rencontre dans la conjugaison interrogative. Avant 1649, Bossuet était si éloigné de la pensée de supprimer ce *t* intercalaire, que, dans la *Méditation* [1] *sur la Brièveté de la vie* (1648), et dans ce qu'on a intitulé: Première rédaction du sermon *sur le Bonheur des saints*, il le redoublait, en certains cas où il n'est nullement nécessaire. Il ajoutait *til* (sans trait d'union avant ni après le *t*), à toute forme interrogative ou inversive, qu'elle se terminât par une voyelle ou par une consonne : *Combien ce tans est til clairsemé dans ma vie?... que m'en reste til?... cela uaut til bien la pene de se donner tant de pene?* (Brièveté de la vie). ... *Y a til emploié;... ne s'est til pas lié?... les regalera til!... se laissera telle repandre!... que fera telle?... y eust til?* (3 fois)... *iamais prêtre lui offrit til?... encore est til inconnu;... a pene le considerast til.* (Méditation *sur le Bonheur des saints*) [2]. — Bientôt après commence une réaction en sens contraire, qui sera, du reste, bien éphémère. Huit manuscrits en tout contiennent, à ma connaissance, des exemples de la suppression [3]. Sur ces huit manuscrits, il n'y en a que quatre où elle soit constante; savoir : 1° le *Panégyrique de saint Gorgon* [4], (9 septembre 1649) : *sera-il?... recueillera-elle?... reste-il?* — On le voit, le *t* est alors remplacé par un trait d'union. — 2° Le sermon dit *de la Compassion* [5] (2e des éditions : *Y a-il? ne vous samble-il pas?... a-il pas fallu?... que uous a-il fait?... pourra-il?... ne uous*

1. Nous établirons, par le sens de plusieurs passages, que cet opuscule remonte à l'ordination de Bossuet pour le *sous-diaconat* (septembre 1648). — Mss., 12.822, f. 370.

2. Mss., 12.821, f. 14-25.

3. Dans le *Dialogue de l'ortografe*, en 1550, Sauvage, un des interlocuteurs, fait remarquer qu'on prononce ordinairement un *t* dans *ira-il, samble-il* (p. 199). — Dauron, défenseur de l'orthographe phonétique, confesse qu' « il serait dur d'écrire comme on prononce vulgairement ; » mais il s'autorise de l'usage de notre ancienne poésie qui disait : semble-il, et non semble-t-il, pour soutenir qu'il est permis de prononcer ira-il, et par conséquent de l'écrire (p. 200).

4. Ms. à Meaux.

5. Mss., 12.823, f. 130.

a-il pas donné?... n'a-il pas raison?... a-elle parlé?... dira-elle;... combien y en a-il?... lui parle-on? — 3° Le sermon du Samedi-Saint, *Christus resurgens* (1): *Faudra-il?.. aioute-il;... a-il touiours;... ne l'exprime-il pas?... aiouste-on;... en uain nous a-on monstré;... nous parlera-on touiours de penitence?... aussi a-il donné;... ne semble-il pas?... Comment cela se fera-il?* — 4° Le sermon *sur la Bonté et la Rigueur* (2) *de Dieu*... (d'après plusieurs passages il est certain que ce sermon a été prêché à Metz): *a-il rien de plus naturel?... encore ne les cherche-elle pas;... n'enseigne-il pas?... n'a-il pas assuré?... qu'a-il fait?... y a-il une seule parole?... peut être attendra-il.*

Les quatre autres sermons qui contiennent des exemples du retranchement du *t*, à côté de passages où il est exprimé, sont: le sermon de la *Toussaint, Omnia vestra sunt* (3); celui de *la Nativité de la sainte Vierge* (4), prêché devant Schonberg, (3e des éditions); *les deux Alliances* (5), (2e dimanche après l'Épiphanie); enfin le plus ancien des sermons *sur la Purification*, (3e des éditions); mais ici l'unique passage où se trouve *y a-il* (6), en contradiction avec le reste de l'œuvre, n'est autre chose qu'un emprunt à un sermon antérieur. *Tous ces sermons appartiennent soit à la fin du séjour de Bossuet à Navarre, soit au commencement (1652) de sa résidence à Metz.*

Bientôt, et dès 1653, le *t* reparaît, pour rester définitivement durant les cinquante ans qui vont suivre. Pendant un court espace de temps, qui, d'après ce que j'ai pu constater, ne va pas au-delà de quelques mois, Bossuet met avant et après, absolument comme nous, le trait d'union, par lequel il le remplaçait durant la période de suppression. Ensuite le *t* se soude,

1. Mss., 12.824, f. 6. (1er sermon pour Pâques.)
2. Mss., 12.824, f. 231.
3. Mss., 12.821, f. 11. Dans le corps du sermon la suppression est constante; mais dans les deux rédactions de l'exorde, on lit une fois au même endroit: *a til.*
4. Ms. à Meaux (M. Denis). A côté de: *aimera-il? quel sera-il?* on lit aussi *quel serast-il a uotre auis?* Mais c'est une inadvertance, car plus loin: *ne coulerast-il pas?* est corrigé. L'auteur efface l's et le *t*.
5. Un exemple pour, un exemple contre. (Mss., 12.821, f. 358, 361.)
6. Mss., 12.825, f. 164.

non avec le verbe, mais avec le pronom. Cet usage, qui sera définitif, est le retour à l'ancien emploi, mais seulement après une voyelle : *a til*, *semble til*.

Notez qu'en un sens comme dans l'autre, cette orthographe était voulue. Non seulement, elle est constante dans les manuscrits où nous l'avons rencontrée, mais on y peut relever des corrections significatives. Ainsi, dans le 1er sermon pour l'*Exaltation de la sainte Croix*, manuscrit donné en 1847 par M. Monmerqué à Monseigneur Allou, évêque de Meaux, Bossuet ayant laissé échapper par mégarde : *comblera il*, *a elle*, contre beaucoup d'exemples en sens contraire, il efface, et met : *comblera til* ; *a telle*.

Prenons maintenant le mot *heureux*, et ses composés ou dérivés : *bienheureux*, *malheureux*, *heureusement*, etc.. Le Père Chifflet nous apprend, en 1659, qu'à cette date *hureux*, *malhureux*, était encore la prononciation du beau monde et de la cour. En 1656, nous avons vu Bossuet écrire alternativement *hureux* et *heureux* ; et nous avons aussi constaté que la première de ces deux formes était seule admise dans certains manuscrits antérieurs. Bientôt au contraire la seconde régnera seule [1], par exemple, dans le sermon du *Rosaire* [2], (octobre, 1657 : la date est donnée par Ledieu dans ses *Mémoires*, d'après ceux de Navarre même où il fut prononcé).

Mais, chose digne de remarque, l'orthographe définitive de Bossuet, autrement dite l'orthographe actuelle *(heureux)*, n'apparaissait point pour la première fois en 1656 dans ses manuscrits. Dans les plus anciens ce mot n'était pas écrit autrement : le *Péché d'habitude*, *saint Gorgon*, et les deux opuscules, méditation et sermon sur la *Félicité des Saints*, portent constamment *heureux*, *bienheureux*... sans exception.

Quelques autres faits encore, avant de conclure. Le mot

1. Exceptions très rares : rechutes accidentelles.
Ms. à Meaux.

temps, qui est ainsi écrit en 1656 (1), et qui le sera désormais jusqu'à la mort de l'auteur, était le *tans* dans les manuscrits phonétiques. Il en allait de même de ses dérivés *long tans* (longtemps), *printans*. Mais le plus ancien des autographes de Bossuet que possède la Bibliothèque nationale, l'abrégé du sermon sur le *Péché d'habitude*, contient une fois *longtemps*, et n'a point d'exemple en sens contraire. On lit de même : *le temps*, dans un exorde sur le *Jugement dernier* (2), manuscrit d'une antiquité si exceptionnelle, qu'on a été tenté de douter s'il était sorti de la main de Bossuet.

Les formes *même*, *nôtre*, *uôtre*, *cête*, etc., qui, vers 1656, ont cédé la place à *mesme*, *nostre*, *uostre*, *ceste*, etc., n'ont fait, elles aussi, que la leur restituer ; dans la *Méditation sur la Brièveté de la vie*, dans *Saint Gorgon*, dans *Omnia vestra sunt* (Toussaint), et dans la *Méditation* sur le même sujet, en un mot, dans les premiers manuscrits, l'*s* étymologique est plus souvent exprimé qu'il n'est remplacé par l'accent circonflexe. C'est la seule orthographe du *Péché d'habitude*, et de l'exorde sur le *Jugement dernier*.

Il y a donc des ondulations, pour ainsi dire, dans cet essai d'orthographe phonétique. Des exemples, que nous avons tous choisis dans des autographes dont la date est connue par ailleurs, montrent que l'orthographe phonétique a régné peu de temps dans les manuscrits de Bossuet, qu'elle s'y est timidement introduite, et s'en est peu à peu retirée. En 1650, on touche à l'épanouissement complet. Jusque-là il y a progression croissante, les formes phonétiques étant un peu plus accusées dans la *Méditation sur la Brièveté*

---

1. Ce n'est donc pas à plus de quarante ans, étant précepteur du Dauphin, que Bossuet a appris à écrire *le temps* (Gazier, *Choix de sermons*, Introd., XI). Il y avait quinze ans qu'il ne l'écrivait pas autrement. J'en ai trouvé un exemple isolé dans un manuscrit de 1653 *(Exaltation de la sainte Croix)*. Exemple (unique) en sens contraire : le *printans* (1666. Exorde : *Solvite*, 12.824, f. 63), mais *ibid.: long temps*.

2. Ms. de la collection de M. Choussy.

de la vie que dans le *Péché d'habitude*, un peu plus dans le *Panégyrique de saint Gorgon* que dans la *Brièveté de la vie*. A la fin des études théologiques de Bossuet (1651 et commencement de 1652), l'application du système est rigoureuse. Elle dure avec le même caractère pendant les premiers mois de son séjour à Metz (1652). Mais déjà on aperçoit quelques symptômes de relâchement, et les particularités les plus significatives vont s'effacer les unes après les autres, de sorte que, dès la fin de 1653, dans un ensemble d'aspect phonétique, les formes étymologiques feront de fréquentes réapparitions.

Cette date nous fournit d'ailleurs une contre-épreuve décisive. Au mois d'octobre de cette année, Bossuet, député à Stenai et à Verdun, par l'Assemblée des Trois Ordres de Metz, pour défendre les intérêts de la capitale lorraine contre les exigences des agents de Condé [1], écrit une lettre, la seule de sa jeunesse qui nous ait été conservée. M. Floquet l'a publiée dans ses savantes *Études*. J'avoue que l'orthographe employée par cet érudit, ordinairement si bien renseigné, m'a causé longtemps une grande perplexité : c'était l'orthographe commune du XVIIe siècle, sans aucun mélange des formes phonétiques. Serais-je réduit à imaginer que Bossuet, selon qu'il écrivait pour lui-même ou qu'il s'adressait à un correspondant, suivait tantôt l'orthographe des réformateurs et tantôt l'orthographe commune? Sans être absurde, une telle hypothèse n'aurait guère offert de vraisemblance. Restait une ressource : douter par exception en cette circonstance du témoignage de ce savant écrivain, et reviser l'orthographe proposée par M. Floquet sur celle de l'original, conservé aux archives de Metz. L'examen fut favorable à mes prévisions ; et comme cette précieuse lettre fut, à cette occasion, reproduite en fac-simile par les soins de MM. de Tinseau et Thiel, l'un chanoine de Metz, l'autre professeur au

1. Voy. pour plus de détails les *Études* de M. Floquet, I, 246-251. — Le savant historien n'avait pas hésité à déclarer que la date, 19 octobre 1654, inscrite sur la *Lettre à M. de Thiolet*, était inexacte, et qu'il fallait lire 1653. Il a été reconnu depuis que cette date n'est pas de la main de Bossuet.

Grand Séminaire de cette ville, il sera désormais possible à chacun de constater les différences qui existent entre l'othographe du manuscrit et celle de la lettre imprimée. Voici les principales :

Floquet, Études, III, 526. Lettre à M. de Thiolet (Oct. 1653).	*Orthographe du ms. de cette ancienne lettre de Bossuet (Oct. 1653).*
Envoyez, je vous envoye, payer.	Enuoiez, ie uous enuoie, paier.
j'ai receu cette lettre.	i'ay receu ceste lettre.
Cette nouvelle rigueur.	Ceste nouvelle rigueur.
nous a donnés.	nous a donnez.
vous aura pu dire.	uous aura pu dire.
comme il.	comm' il (3 fois).
il prétend, je crois, je vois, j'ai creu.	il pretent, ie croi, ie uoi, i'ay cru.
prompte résolution, vostre résolution.	pronte résolution, uôtre résolution, (ailleurs : uostre).
le temps, quelque temps.	le tans, quelque tans.
il peut.	il peust.
comme il me l'expliqua.	comm' il me l'expliquast.
l'intention.	l'intantion, l'intention.
Cependant j'attendrai, attendre. Conclure, etc.	Cepandant i' atandrai, atandre. Conclurre, etc.

A côté des formes, la plupart phonétiques, que nous rétablissons, un grand nombre d'autres indiquent le retour au système étymologique, qui commençait à poindre : *uostres*, (*uôtre* 1 fois) *nostre, semble, s'arreste, ceste, mesme, relascher, honneste, estoit*, etc. ([1]).

En 1654, nous trouverons constamment le mélange des deux orthographes, jusqu'à ce qu'en 1655 l'auteur rompe à peu près complètement avec le système phonétique. Sur une durée de plus de cinquante ans que présente sa carrière ora-

1. De même, dans le manuscrit de *l'Exaltation de la sainte Croix*, écrit un mois avant cette lettre, et dans le 1er *Cœci vident* (2e dimanche de l'Avent, 18,821, f. 148), écrit six semaines après, *ceste* reviendra à côté de *cete ; connoistre, paroistre, il paroist*, à côté de *il parest, paressez, ils paressent, disparêtra ; temps* (rare) à côté de *tans. Tertullian*, ayant reparu par inadvertance, est remplacé par *Tertullien*, fréquemment employé.

toire,ce système n'aura donc régné qu'environ sept ans (1648-1655), avec des fortunes diverses, timide d'abord, mais bientôt triomphant, puis menacé d'une prompte décadence par son isolement même.

C'est précisément dans ces oscillations entre les divers degrés de rigueur dans l'application du système, qu'il y a pour ces sept années une donnée chronologique très sûre et très précise. Ainsi on peut, en s'appuyant sur des exemples dont la date connue d'ailleurs permet d'éviter jusqu'à l'apparence d'un cercle vicieux, établir les règles suivantes :

1° Tout manuscrit exclusivement phonétique est antérieur à 1653, du moins au milieu de cette année ;

2° Un manuscrit où les formes phonétiques dominent se placera dans cette année, — elle est très féconde, — en tenant compte des indications liturgiques ;

3° Pourront se placer en 1654 les œuvres qui contiennent un mélange des deux systèmes, à doses à peu près égales.

4° Attribuer à 1655 ou 1656, en optant d'après les circonstances connues et d'après la valeur des œuvres, les discours où les rares vestiges d'habitudes phonétiques ne seront plus que des rechutes involontaires.

A partir de 1656,la question se simplifie,l'orthographe étant désormais étymologique dans son ensemble. Mais s'il ne se rencontre plus de différences générales, il sera possible encore d'apercevoir des particularités assez instructives. La forme *hureux*, par exemple, reparaîtra encore quelquefois, isolément, il est vrai, jusqu'en 1659 [1]. Un autre fait, plus important, doit être signalé. Je veux parler des différentes manières d'écrire l'adjectif démonstratif, *cet*, au féminin. Ce petit mot, d'un emploi si fréquent, est orthographié successivement : — *ceste*, forme primitive, employée jusqu'à [2] la fin de 1649 : à

1. Surtout quand l'auteur aura sous les yeux un manuscrit plus ancien contenant cette forme (Reprise du sermon *sur la loi de Dieu ;* 2e sermon pour le jour de l'*Exaltation de la sainte Croix)*.

2. Exemples, dont la date est connue au moins approximativement : *Péché d'habitude ; Brièveté de la vie ; saint Gorgon.*

cette époque Bossuet écrit au masculin *cest* [1] ; — *cête*, sans mélange d'autre forme, de 1650 [2] au commencement de 1653 ; cette orthographe correspond au triomphe du système phonétique dans tout l'ensemble de l'écriture ; — *cête* et *ceste*, alternativement, dans la plus grande partie de 1653, avec les autres symptômes de retour aux traditions étymologiques ;— *ceste*, de 1654 à 1659 ; — en cette dernière année, *cette* apparaît, mais *ceste* échappe encore quelquefois à la plume de l'auteur. *La forme* cette *ne se rencontre pas une seule fois* [3] *avant 1659 ; elle se rencontre seule de 1660 à 1704.*

A l'appui de ces deux points, dont l'importance comme donnée chronologique n'échappera, je pense, à personne, je ne veux apporter que des œuvres dont la date soit déjà connue. Parcourons d'une part les sermons de *la Providence* (1656), du *Rosaire* (1657), de *la Satisfaction*, dans la Mission donnée à Metz en 1658, et l'*oraison funèbre de Henri de Gornay* [4], prononcée dans le mois de novembre de cette année: nous lirons à toutes les pages: *ceste* raison, *ceste* union; *ceste* égalité, *ceste* vérité, etc., sans aucune exception. D'autre part, feuilletons au hasard n'importe lequel des discours incontestablement postérieurs à 1659: le *Carême des Minimes* (1660), celui *des Carmélites* (1661), ceux *du Louvre*, en 1662, *de Saint-Germain*, en 1666 ; les *Avents* à la cour, en 1665 et 1669 : nulle part nous ne verrons de retour à la forme abandonnée : on ne rencontrera plus que celle qui est encore aujourd'hui en usage, c'est-à-dire *cette*.

Avant d'appliquer en détail ces principes aux œuvres conservées, concluons tout cet exposé par une remarque, qui se

1. Concurremment avec *cet. (Félicité des Saints, — Brièveté de la vie.)*

2. *Veille de l'Assomption*, 1650. De même tous les sermons *(vide supra)* qui suppriment le *t* dans la conjugaison interrogative (1651-1653). — Une seule fois *ceste* se glisse dans le sermon de *la Nativité de la sainte Vierge*, qui porte *cête* partout ailleurs.

3. Chez Bossuet ; car on la trouve dans des lettres autographes de saint François de Sales. C'était la seule qu'employait Peletier du Mans, dans son orthographe phonétique, en 1550.

4. Ms. à Juilly. Pour la date, voy. Floquet, *Études*..., I, 516, qui cite l'acte de décès d'après les registres de Saint-Maximin de Metz.

sera sans doute présentée d'elle-même à la perspicacité du lecteur.

Les principales modifications qu'a subies l'orthographe de Bossuet, correspondent exactement à ses principaux changements de résidence. Au sortir de rhétorique, il apporte à Paris (1642) l'habitude de l'orthographe commune, l'orthographe étymologique, à laquelle l'avaient formé ses premiers maîtres, les Jésuites de Dijon. Ayant sans doute trouvé au collège de Navarre des logiciens qui préconisent le système phonétique ; il en essaye, s'y façonne insensiblement, et, quand il part pour son canonicat de Metz (1652), il est acquis à la méthode des réformateurs. Cependant il ne s'obstinera pas à marcher contre le courant général ; bientôt il revient par degrés à l'orthographe dite étymologique. En 1656, le retour est un fait accompli. Il ne reste plus à modifier que quelques points de détail. Enfin, lorsqu'en 1659, sans renoncer à son domicile légal de Metz, et sans abandonner les œuvres de cette ville, il s'en choisit un autre à Paris, au doyenné de Saint-Thomas du Louvre, il dépouille encore son écriture d'un reste d'archaïsme, condamné par l'analogie : quand il écrivait autrefois *cest* au masculin, il était logique d'écrire au féminin *ceste ;* mais l'orthographe de Vaugelas ayant prévalu pour *cet* (sauf un accent inutile), il se décide pour le féminin *cette*, qui en vient régulièrement. C'est ainsi que la constitution définitive de son orthographe, qui consiste dans un retour pur et simple à l'usage commun (1) de son siècle, correspond au début de l'époque de Paris, c'est-à-dire de la grande époque de son éloquence.

1. Je me garderai bien d'entrer dans la question infinie de l'orthographe de tous les auteurs du XVIIe siècle. (Voy. *Collection des Grands écrivains :* Remarques sur l'orthographe de Corneille, de Racine, de la Bruyère, de Sévigné, etc.) — J'appelle ici orthographe commune celle qu'on rencontre dans la majorité des livres imprimés à Paris, à partir de 1660. — Il n'est peut-être pas inutile de noter que Bossuet resta fidèle à l' *i* et à l' *u* consonnes (minuscules), même au commencement des mots.



Article 2e. — Classification des œuvres existantes, sermons et fragments de sermons, jusqu'à l'époque de Paris (1659).

D'APRÈS les principes qui viennent d'être énoncés, nous rangerons dans l'ordre suivant les deux cent trente-cinq sermons, méditations, ou fragments de sermons, qui nous ont été conservés :

1° Époque de Navarre, 1642-1652, qui comprendra	11	pièces.
2° Époque de Metz, 1re partie, 1652-1656 :	31	—
3° Interruption du séjour de Bossuet à Metz, en 1656 et 1657 :	13	—
4° Fin de l'époque de Metz, 1657-1659 :	14	—
5° Époque de Paris, 1re partie, jusqu'au Carême du Louvre :	47	—
6° Époque de Paris, 2me partie, jusqu'au Carême de St-Germain :	40	—
7° Époque de Paris, 3e partie, jusqu'au sacre de Bossuet :	43	—
8° Sermons de M. de Condom :	6	—
9° Sermons de M. de Meaux :	30	—

Les cinq derniers paragraphes, dont l'importance est capitale, feront l'objet d'un second chapitre. Celui-ci va s'achever par le tableau des époques de Navarre et de Metz.

§ I. Époque de Navarre, 1642-1652.

ARRIVÉ à Paris, le jour même du retour de Richelieu mourant (1), 17 octobre 1642, Bossuet, âgé de quinze ans, était entré au collège de Navarre, pour y faire, sous des maîtres renommés, ses études de Logique et de Théologie, et en même temps, pour fortifier, en les reprenant en sous-œuvre, ses études littéraires. Ne serait-il pas bien intéressant de retrouver quelques débris des premiers essais oratoires de cet écolier de génie, d'avoir un spécimen de cette éloquence si précoce, admirée à l'hôtel de Rambouillet et à l'hôtel de Vendôme, comme à l'intérieur du collège ? Quelque hasardée que puisse paraître l'assertion, j'en signalerai un fragment dans les œuvres de Bossuet.

— *Exorde d'un sermon d'écolier écrit par Bossuet vers 1643.* (Manuscrit de M. Choussy.)

On a vu plus haut (2) qu'il existe certain exorde, qui,

1. Floquet, *Études*..., I, 71 et suiv... — 2. Ch. second de la Ire partie, p. 51.

remanié en 1665, est devenu l'ouverture de l'Avent du Louvre *(Sur le jugement dernier)*. Le texte très intéressant que nous lisons sous les corrections de cette époque dans le manuscrit de M. Choussy, est, à mon sens, ce que nous avons de plus ancien dans les œuvres de Bossuet. Ne pouvant éclaircir toutes les questions que soulève cette pièce si curieuse, sans entreprendre une dissertation, qui nous arrêterait dès le début, je me borne ici à enregistrer la conclusion, en renvoyant à un Appendice spécial, où le fragment sera reproduit dans sa forme primitive, avec les explications que le lecteur a le droit d'exiger.

La singularité même de cet antique fragment nous oblige à le faire remonter aussi haut que possible. Nous irons jusqu'en 1643, lorsque Bossuet était dans sa seizième année. Ce n'est point ici, à la vérité, le sermon entendu par Voiture à l'hôtel de Rambouillet, *si tôt et si tard ;* mais ne serait-ce pas une épave d'une autre œuvre du même temps, celle-là composée à loisir et à tête reposée, et dont le souvenir, moins souvent rappelé, nous a toutefois été conservé par l'histoire ? « On parle, disent les Mémoires de Ledieu [1], *d'un autre sermon de cette sorte, fait* (c'est-à-dire prononcé) *en présence de l'évêque de Lisieux* et [de] deux évêques de ses amis, dont ils furents si contents, que M. de Cospéan [2] promit au prédicateur de le présenter à la Reine, afin qu'il lui récitât ce sermon-là même, tant il estimait son talent, et avait envie de le faire connaître. »

M. Floquet, précisant davantage [3], place la scène à l'hôtel de Vendôme, et explique que c'était Cospéan qui, cette fois, avait assigné à l'écolier sublime le sujet qu'il devait traiter.

L'évêque de Lisieux ayant eu ordre, sur les entrefaites, de se retirer dans son diocèse, et sa disgrâce ayant suivi celle des

1. P. 19.

2. Ou Cospéau. Les deux formes se rencontrent ; il semble que ce soit la moins autorisée qui a prévalu. — Ce prélat qui avait beaucoup de littérature, donna pendant cette année de précieux conseils au jeune orateur.

3. *Études*..., I, p. 101.

Vendôme, en septembre 1643, « le dessein du sermon qui devait être récité devant la Reine, manqua, » comme s'exprime Ledieu. Mais ce sermon n'en était pas moins composé, et le jeune auteur avait dû y mettre tout le soin dont il était capable. On comprend qu'il n'ait pas dédaigné d'y emprunter en substance l'avant-propos de 1665. Cette fois encore Anne d'Autriche ne pourra l'entendre, empêchée qu'elle sera alors par sa dernière maladie.

— *Sermon résumé, sur le Péché d'habitude, vers 1646.*
(Mss., 12.822, f. 110.)

M. Gandar, qui ne connaissait pas le manuscrit dont nous venons de parler, regardait celui-ci comme le plus archaïque de tous, sans exception [1]. Bossuet lui-même a écrit en tête ces trois mots, effacés plus tard, peut-être par les éditeurs : *M. de Sarlat.* Ils contiennent une indication qu'on ne doit pas dédaigner. Ils ont inspiré à M. Jacquinet, dans ses *Prédicateurs du XVIIe siècle avant Bossuet* [2], cette conjecture que cet opuscule, placé par les éditeurs au vendredi de la 1re semaine de Carême, était le résumé d'un sermon de Jean de Lingendes, évêque de Sarlat, avant d'être transféré au siège de Mâcon. « La conjecture, dit M. Gandar est des plus spécieuses. »

Ces pages doivent par conséquent avoir été écrites de 1645 à 1647 ; car ce fut dans ces trois années consécutives que M. de Sarlat prêcha le Carême [3] devant Anne d'Autriche.

A son tour, Lingendes ira écouter Bossuet, lorsque celui-ci prononcera, aux Feuillants, le panégyrique de saint Joseph, en 1657.

— *Méditation sur la Brièveté de la vie, 1648.*
(Mss. 12.822, f. 370.)

Cet opuscule, et les vingt-quatre lignes qui le précèdent au manuscrit, pourraient, selon M. Gandar, se placer soit en

1. *Bossuet orateur*, p. 7. — 2. Page 256. — 3 *Gazette de France.* — Cf. Hurel, *Les Orateurs sacrés à la cour de Louis XIV*, Introd., XI.

septembre 1648, soit en septembre 1649, soit même en mars 1652, c'est-à-dire à l'époque de l'une quelconque des ordinations de Bossuet.

La date intermédiaire, celle de 1649, a eu les préférences du critique. Elle doit pourtant être écartée, aussi bien que celle de 1652, d'après la comparaison de l'orthographe ([1]), avec celle d'un sermon daté, *le Panégyrique de saint Gorgon* (9 sept. 1649).

D'ailleurs ces notes de retraite remontent manifestement au moment décisif où le jeune lévite va prendre l'engagement suprême du sous-diaconat (sept. 1648). C'est bien l'occasion par excellence d'une rupture complète avec cette vie antérieure qui avait encore été partagée jusque-là entre Dieu et le monde ([2]). Rien de plus touchant que la sévérité avec laquelle le fervent lévite se reproche ce partage.

Avec quelle humilité il dit à la Sainte Vierge ([3]), après l'avoir, pour ainsi dire, convaincue du bien fondé de sa demande par un raisonnement en forme, qui sent son écolier de théologie : « Souffrez que j'aie recours à votre intercession et que je vous prie de faire en sorte auprès de votre Fils qu'il anime ce reste de vie spirituelle que le péché m'a laissé malgré sa malice... » Et lorsqu'il écrit un peu plus loin, dans la méditation même, cet examen impitoyable : « Combien de temps voudrais-je avoir effacé de *mon adolescence ?* et *quand je serai plus âgé*, combien encore ? Voyons à quoi tout cela se réduit..., » n'indique-t-il pas assez clairement qu'il ne fait que sortir de l'adolescence ? La préoccupation de rompre définitivement avec le monde par l'engagement irrévocable du sous-diaconat, partout visible dans cet écrit tout intime, éclate tout haut à la fin dans ces paroles :

1. Le *t* euphonique est caractéristique ici. Il est redoublé dans notre méditation; *est til? uaut il?*—jamais supprimé : *reste til ?* — Dans le *Panég. de S. Gorgon*, 1649 et dans toute l'année 1652, il est supprimé presque constamment : *y a-il?* etc.

2. Avant cette époque, il s'était laissé conduire quelquefois au théâtre (Ledieu, *Mémoires*, p. 24). Jamais il n'y retournera *(Ibid.)*. Il paraît même, d'après les terribles *Maximes et réflexions sur la Comédie*, en avoir gardé un fort mauvais souvenir.

3. Dans le fragment qui précède la *Brièveté de la vie.*

« En cette pensée : J'ai peu de temps, j'ai beaucoup de chemin à faire ; peut-être en ai-je encore moins que je ne pense, — je louerai Dieu de m'avoir retiré ici ([1]) pour songer à la pénitence. Je mettrai ordre à mes affaires, à ma confession ([2]), à mes exercices, avec grande exactitude, grand courage, grande diligence ; pensant non pas à ce qui passe, mais à ce qui demeure. »

C'est donc de Langres, 1648, quand Bossuet allait prendre les Ordres ([3]), qu'il faut dater ces pages où « il s'est surpassé lui-même, en agitant au fond de sa conscience, dans le recueillement et l'effusion de la prière, cette grande pensée de la mort et de l'éternité qui devait remplir les Oraisons funèbres ([4]). »

— *Sur la Félicité des saints. Méditation. 1648.*

(Mss., 12.821, f. 14-26.)

« Revenu à Paris [Bossuet] fut admis par M. Cornet dans la confrérie du Rosaire, établi à Navarre, et y récita une docte et tendre exhortation, dont on voit encore aujourd'hui l'éloge dans les registres de cette maison, le 24 d'octobre 1648 ([5]). »

M. Floquet a conjecturé ([6]) que cette docte et tendre exhortation avait pour sujet la solennité même du Rosaire. Cela semble peu vraisemblable, cette fête se célébrant non à la fin d'octobre, mais au commencement ([7]). Mais une méditation ou conférence sur la *Félicité des Saints*, que nous avons signalée ([8]) dans la première partie, a des ressemblances

1. A Langres, qui comprenait Dijon dans sa circonscription. L'évêque Sébastien Zamet était ami de la famille de Bossuet.

2. Confession générale, sans doute.

3. Si la date du 21 sep. 1648 est bien exactement celle de l'élévation de Bossuet au sous-diaconat, il lui fallut une dispense exceptionnelle, comme n'ayant pas encore vingt et un ans accomplis.

4. Gandar, *Choix de sermons*, p. 3. — Cf. *Bossuet orateur*, p. 40.

5. Ledieu, *Mémoires*. p. 22.

6. *Études...*, I, 127.

7. D'ailleurs on ne pourrait placer à cette date ni l'unique sermon des éditions pour le Rosaire (1657), — ni un autre, mis par erreur au jour de la Compassion de la Ste Vierge (*t* supprimé dans la conjugaison interrogative).

8. Ch. Ier, p. 40.

orthographiques avec la *Brièveté de la vie*, qui sont uniques, et qui ne peuvent être fortuites. Écrite pour être prononcée ([1]), mais dans une réunion de théologiens, elle put l'être dès le 24 octobre 1648 ([2]), dans une assemblée préparatoire à la solennité de la Toussaint. Rien dans l'œuvre n'indique qu'on soit au jour de la fête.

— *Panégyrique de saint Gorgon, prononcé à Metz, le 9 septembre 1649.* (Manuscrit à Meaux.)

La date de cette œuvre (second panégyrique des éditions modernes), n'est plus à chercher depuis le commentaire si clair et si décisif, que M. Gandar nous a donné ([3]) de l'allocution du jeune sous-diacre à l'évêque d'Auguste, Bédacier, coadjuteur ou *suffragant* de Metz. Il restait à reviser le texte de ce discours, du commencement à la fin.

— *Sermon sur la Félicité des Saints, à Navarre, 1649.* (Mss., 12.821, f. 26-35.)

De retour à Paris, après avoir reçu le diaconat, Bossuet fut nommé directeur de la Confrérie de Navarre. Désormais il parlera avec autorité, et ne se contentera plus de méditer en compagnie de ses condisciples. Dans le présent discours, il les interpelle : *messieurs*. Il adresse même ses exhortations au peuple : « Après de si grands desseins de la Providence sur les bienheureux, prenez garde, *chrétiens*, lorsqu'on vous parlera du royaume céleste, de ne vous le pas représenter à la façon de ces choses basses qui frappent nos sens... ([4]) ».

1. « Puisque, comme j'ai dit en *cette action...* » c.-à-d. en cette prédication, ou, du moins, en cet exercice scolaire. La ponctuation des éditeurs (Lachat, VIII, 16) fausse le sens. — Mss., 12.821 *(Réserve)* f. 24, v°.

2. Le 24 octobre était le samedi qui précédait la vigile de la Toussaint. On anticipait les solennités dans les réunions de Navarre : de là des sermons pour la *veille de l'Assomption*, pour la *veille de la Conception*, pour le *Samedi-Saint* (Voy, Floquet, *Études...*, I, 130. — Ledieu, *Mémoires*, 26).

3. *Bossuet orateur*, 25-35.

4. Orthographe identique à *saint Gorgon ;* différente en plusieurs points des manuscrits qui vont suivre.

— *Méditation pour la veille de l'Assomption, 1650, à Navarre.* (Manuscrit à Meaux.)

M. Lachat, en publiant ce texte, à peu près exactement [1], ne s'est point hasardé à proposer de date, n'en ayant trouvé ni dans l'abbé Vaillant, ni dans M. Floquet [2], où, sans en avertir, il puisait toute son érudition. Ledieu aurait pu suppléer à leur silence : « Les registres de ce collège, dit-il, font mention de son discours du 14 août 1650, veille de l'Assomption, où il représenta le triomphe de la sainte Vierge d'une manière pleine d'onction et d'éloquence [3]. » L'écriture et l'orthographe, résolûment archaïques, ne permettent aucun doute.

— *Fragment sur la Purification de la sainte Vierge, 1651 ou 1652.* (Voir ci-après, année 1653.)

— *Fragment pour la fête de l'Assomption, 1651.* (Manuscrit à Meaux.)

Une feuille interpolée par les éditeurs dans un sermon sur l'Assomption [4], parfaitement complet sans elle, est manifestement d'une date très reculée. Ce fragment est d'ailleurs bien peu étendu pour se prêter à une comparaison suivie avec d'autres manuscrits. Je le classe d'après l'analogie de l'orthographe et de l'écriture. (Voir le tableau à l'Appendice.)

— *1651, Octobre. Rosaire, à Navarre (2e sermon des éditions pour la Compassion de la sainte Vierge).* (Mss., 12.823, f. 130.)

Le long discours, classé parmi les sermons et esquisses pour la Compassion, est en réalité, d'après Bossuet lui-même, un sermon pour le Rosaire. Il ne peut se placer qu'en 1651, à

1. Voir ci-dessus, Ire partie, ch. 2e, p. 78, note 3.
2. M. Floquet, *Études*, I, 130, cherche en vain quel put être le sermon. Les anciens éditeurs l'avaient employé en variantes et interpolations pour le 1er sermon sur l'Assomption,
3. *Mémoires*, 26. — Les éditions de 1870 et de 1877 ont donné cette date.
4. Lachat, XI, p. 310 en entier et 311, premier alinéa.

la fin du séjour de Bossuet à Navarre. En effet il est antérieur au plus ancien sermon pour la Nativité de la sainte Vierge, puisque celui-ci y renvoie. Or, nous l'établirons bientôt, ce dernier sermon est du 8 septembre 1652. L'écriture et l'orthographe diffèrent peu entre ces deux manuscrits : il convient donc de les rapprocher. Celui qui nous occupe marque, avec ceux du Samedi-Saint et du IX[e] dimanche après la Pentecôte, le triomphe de l'orthographe phonétique : c'est que ces deux derniers se sont produits dans le court intervalle qui sépare le *Rosaire* du *sermon de la Nativité* (octobre 1651 à septembre 1652).

M. Gandar [1] a bien reconnu que cette composition était destinée à la chapelle de Navarre. Les allusions aux calamités publiques avaient persuadé à tort à M. Floquet [2], qu'elle s'adressait à l'auditoire de Metz : ces allusions ne conviennent que trop à la situation de la capitale elle-même pendant la Fronde.

— *Sermon pour le Samedi-Saint (Christus resurgens) ; ou premier sermon pour Pâques, dans les éditions. — 30 mars 1652.*
(Mss., 12.824, f. 5.)

Dans ce sermon sur la vie nouvelle du chrétien ressuscité « pour ne mourir plus, à l'exemple du Sauveur, » nous avons comme les prémices de l'ordination sacerdotale de Bossuet. Il venait de la recevoir à Saint-Lazare, le 16 mars précédent, samedi de la Passion. Dix jours plus tard, 9 avril, il devait prendre le bonnet de docteur.

Qu'on ne craigne pas que ces coïncidences aient pu être un obstacle à la rédaction de cette longue instruction : la prodigieuse facilité de l'auteur dans sa jeunesse aurait triomphé d'obstacles autrement redoutables. Il est déjà riche de doctrine : ce discours fortement pensé lui fournira plus tard des idées qui seront plus complètement développées en

1. *Bossuet orateur*, p. 20 et 21. M. Gandar n'a pas tenté, du reste, de préciser la date.
2. *Études...*, I, p. 261.

d'autres compositions. Déjà une précoce expérience apparaît : « il a remarqué, dit-il, les divers sentiments des auditeurs, quand on vient à discourir de cette matière, » c'est-à-dire de notre régénération par les Sacrements. « ... Pour nous, diront-ils, nous avons peine à goûter toute cette *mystagogie...* (1) ».

L'orthographe, comme on le verra au tableau, n'est pas moins archaïque que le style. Elle ne conviendrait déjà plus à l'année suivante (2).

§ 2. — Époque de Metz, 1re partie. 1652-1656.

— *21 juillet 1652, à Metz : sermon pour le IXe dimanche après la Pentecôte, sur la Bonté et la rigueur de Dieu envers les pécheurs.* (Mss., 12.824, f. 231.)

Le sermon précédent était l'adieu de Bossuet à Navarre ; voici (3) son présent d'arrivée à la cathédrale dont il était chanoine, et pour l'amour de laquelle il venait de refuser la Grande-Maîtrise de Navarre, malgré les instances de Nicolas Cornet qui voulait démissionner en sa faveur (4).

Le texte que fournissait l'évangile du jour ne pouvait manquer de parler au cœur du jeune disciple de saint Vincent de Paul : *Ut autem appropinquavit, videns civitatem, flevit super illam...* (Luc., XIX). La pitié du Sauveur pour Jérusalem coupable, la prophétie des châtiments que devait attirer sur elle le déicide, quelle inspiration pour son zèle, et quelle leçon à adresser à cette ville de Metz, qui a sous les yeux des preuves manifestes de l'accomplissement de cette prophétie :

1. Lachat, X, 95 (2e exorde). — *Mss.*, 12.824, f. 7. — *Ibid.* : « Peu s'en faut qu'ils ne *dient...* »

2. La date de 1655, proposée par M. Lachat, et acceptée par M. Gandar, est donc de toute impossibilité.

3. L'orthographe complètement phonétique, la suppression constante du *t* dans la conjugaison interrogative, ne permettent même pas de réserver cette œuvre pour l'année suivante, à laquelle M. Gandar l'assignait.

4. Floquet, *Études*, I, 198. — Ledieu, *Mémoires*, 45. — Bossuet encore présent à Paris le 1er juin, se trouvait à Toul le 17; (là résidait son père, le Parlement de Metz étant exilé en cette ville); et à Metz, le 26 juin. (Floquet, *Études*..., I, 196, 197.)

« Nous serions bien insensés, s'écriera-t-il vers la fin de son discours, d'oublier la tempête qui a submergé les Juifs, puisque nous voyons à nos yeux des restes de leur naufrage, que Dieu a jetés pour ainsi dire à nos portes (1). »

— *8 septembre 1652 : Nativité de la sainte Vierge, IIIe sermon des éditions, prêché à Metz, devant Schonberg et Marie de Hautefort.* (Manuscrit de M. le chanoine Denis, à Meaux.)

C'est la date proposée par M. Floquet (2). M. Lachat a eu grand tort de ne pas l'adopter, car elle est absolument certaine. L'étude paléographique du manuscrit, dont je dois communication à l'inépuisable bienveillance du savant chanoine Denis, de Meaux, l'a pleinement confirmée.

On peut d'ailleurs trouver, dans le style et le ton de l'œuvre, des indices, moins précis à la vérité, mais concordant parfaitement à produire la même impression. Tout est archaïque dans cette œuvre, que Bossuet, pris de court, et invité, à ce qu'il semble, au dernier moment, a rédigée à la hâte, en se reportant pour les principaux développements à une œuvre antérieure, au sermon du *Rosaire* (1651), sur la dévotion à la sainte Vierge. On sera plus frappé encore du caractère primitif de cette éloquence et de ce style, analogue à celui de l'écriture et de l'orthographe, quand on lira le texte authentique : Deforis avait retranché un long préambule, et il avait cru devoir rajeunir, comme dans le *panégyrique de saint Gorgon*, un grand nombre d'expressions. Au lieu de : « *Si est-ce néanmoins* (3) *qu*'il n'en sera pas ainsi, moyennant l'assistance divine, » il a mis : « *Et toutefois* il n'en sera pas ainsi... » « Il a été *soûlé* d'opprobres » a été remplacé

1. On sait que Metz était à cette époque le refuge de près d'une centaine de familles juives, tolérées dans un quartier spécial, à de certaines conditions, la plupart assez rigoureuses. M. Floquet (*Études*, I, p. 273) mentionne 96 familles en 1657.

2. *Études*..., I, p. 203.

3. Ces locutions supprimées ici par les éditeurs ont été maintenues ailleurs, procédé qui réserve bien des déceptions aux habiles même, qui voudraient trouver la date d'une œuvre uniquement par le style.

par « *rassasié* d'opprobres ; » et une distraction de l'auteur ([1]), qui ajoutait : « Comme il le dit *lui-même,* » a été corrigée ainsi : « Comme il est dit *de lui.* » Quelques lignes plus loin, cette phrase : « Mais de là, me direz-vous, que s'ensuit-il *à notre propos ?* » est traduite ainsi par Deforis: « ...Que s'ensuit-il *pour le sujet que nous traitons ?* » En deux endroits on substitue *auxquels* à *esquels*, etc.

L'allocution au maréchal de Schonberg et à Marie de Hautefort, sa femme, est d'ailleurs un argument décisif. S'il est vrai que les paroles qui célèbrent les succès militaires du gouverneur de Metz, auraient pu lui être adressées pendant quelqu'une des années suivantes, il n'en est pas de même de celles qui visent indirectement sa vertueuse épouse. Le jeune orateur, après avoir dit au maréchal qu'il aimerait mieux s'étendre sur l'éloge dû à sa piété que sur celui de sa gloire, ajoute délicatement : « Je louerais hautement la sagesse de votre choix, qui vous a fait souhaiter d'avoir dans votre maison l'exemple d'une vertu si rare, par lequel nous pouvons convaincre les esprits les plus libertins qu'on peut conserver l'innocence parmi les plus grandes faveurs de la cour, et dans une prudente conduite une simplicité chrétienne. » Pour comprendre ce qu'il y avait d'à-propos dans cet éloge si mérité de la pieuse amie d'Anne d'Autriche, il faut se rappeler que, bien que son mariage avec le maréchal remontât à l'an 1646, Metz ne la possédait que depuis quelques jours ; dans cette allocution du jeune archidiacre de Sarrebourg (Bossuet avait été nommé à cette dignité le 24 janvier précédent), nous entendons comme un écho des fêtes par lesquelles Metz célébra l'entrée solennelle de la duchesse. Un tel langage serait inexplicable les années suivantes, en 1655, par exemple, date proposée par M. Gazier. La nôtre est si

1. Peut-être pourrait-on nier la distraction, en faisant dire à Bossuet que c'est le Fils de Dieu lui-même qui a prononcé par la bouche d'Isaïe : *Saturabitur opprobriis:* mais la rapidité de la composition semble autoriser l'interprétation la moins raffinée, qui consiste à supposer une simple inadvertance.

certaine, que nous pouvons la choisir comme point de repère, autour duquel nous grouperons les autres œuvres de cette époque.

— *Panégyrique de saint François d'Assise, 4 octobre 1652* [1].
(Plus de manuscrit.)

En relevant les beautés de cette œuvre de la jeunesse de Bossuet, M. Gandar [2] a signalé en l'exagérant un peu, le désordre de la composition, où « il y a, dit-il, moins de parti pris que d'inexpérience. »

Il admet pourtant la date de 1655, proposée par M. Floquet.

Il faudrait des raisons majeures pour nous faire admettre qu'en 1655 « Bossuet ne sait pas encore embrasser d'un rapide et ferme regard la carrière qu'il veut remplir. » M. Floquet se fondait sur l'allusion que fait l'orateur à « la fertilité de cette année, » dans la péroraison de son discours. Mais ces paroles, de même que celles qui flétrissent la guerre, et montrent les « campagnes désertes, » et « les bourgs misérablement désolés, » ne s'appliquent pas moins exactement à quelques-unes des années précédentes, telles que 1652 et 1653. Dans celles-ci, on devait d'autant mieux apprécier l'abondance que l'on sortait d'une période de disette [3]. N'est-ce pas ce que signifient ces autres paroles : « Jetez, jetez les yeux sur tant de familles nécessiteuses qui n'osent vous exposer leurs misères ; sur les vierges de JÉSUS, que l'on voit presque défaillir dans leurs cloîtres, faute de moyens pour subsister ? » etc.

En l'absence du manuscrit qui permettrait sans doute de trancher la question, nous avons quelques indices dans le style : les locutions les plus archaïques se rencontrent dans

1. Sur la nature et l'époque d'un autre *Exorde*, ou mieux d'une esquisse d'un autre Panégyrique du même saint, voir ci-après, année 1670.

2. *Bossuet orateur*, 107-117.

3. Le prix du blé avait été en 1650 et 1651 d'un peu plus de 33 f. l'hectolitre ; il descendit en 1653 à 16 f. 19 sous, ce qui suppose une bonne récolte en 1652. — Il est vrai qu'en 1655 et 1656 il baissa jusqu'à 13 f. environ.

ce panégyrique, qui est écrit d'ailleurs avec une précipitation que M. Gandar a bien remarquée : « De tous les discours de la jeunesse de Bossuet, dit-il, il n'en est aucun peut-être où se fasse plus vivement sentir la fièvre de l'improvisation (1). »

Il y aurait d'ailleurs une sorte d'impossibilité à placer notre panégyrique lui-même en 1653 : au commencement d'octobre, Bossuet était absorbé dans les négociations à l'occasion desquelles il écrivit la lettre à l'échevin Thiolet, dont nous avons parlé précédemment.

— *17 Novembre 1652. — XXVIe dim. après la Pentecôte (Dominica V quæ superfuit post Epiphaniam). Sermon des Zizanies.* (Mss., 12.821, f. 369-377. Lachat, VIII, 414.)

Cette courte instruction ne se peut placer qu'à la fin de l'année liturgique, en 1652 ou en 1653. Certaines formes orthographiques me font préférer la première de ces deux dates. (Voy. le Tableau orthographique, à l'Appendice.) A cause de l'analogie du sujet, le sommaire (2) a été joint à celui du Ier sermon *sur la Providence.*

— *7 Décembre 1652, sermon pour la veille de la fête de la Conception de la sainte Vierge.* (Mss., 12.825, f. 3.)

Une orthographe absolument phonétique, où toutefois le *t* intercalaire reparaît dans la conjugaison interrogative (3) ; un discours où l'inspiration déborde, mais où l'ordre s'aperçoit difficilement ; une phrase souvent aussi archaïque que l'orthographe et l'écriture (4) ; voilà un ensemble de raisons qui obligent à assigner à cette composition la fin de l'année

1. *Bossuet orateur*, p. 116. — L'avant-propos pour Noël (1656) reproduit les expressions de celui de l'*Exaltation* (1653), non de celui de *saint François d'Assise.*

2. Manque dans les éditions, sauf dans M. Gandar. (*Choix...*, p. 101, note.) Cet habile critique y a fait, du reste, une étrange faute de lecture « JÉSUS au milieu de sa gloire. » Lisez : « Jérus[alem] au milieu de Babylone. »

3. Avec ou sans trait d'union.

4. Si l'on compare l'écriture du 2e point avec celle du premier, qui est une mise au net, on voit combien il est aisé de se tromper, quand on ne joint pas à l'examen des caractères celui de l'orthographe. C'est ainsi que M. Gandar a proposé pour cette œuvre la date de 1656, qui est de toute impossibilité.

1652. Si elle fut prononcée à Navarre, comme deux passages, l'un dans l'exorde, l'autre à la fin du premier point, semblent l'indiquer, il faut supposer un voyage de l'auteur à Paris, que l'histoire n'aura pas mentionné. Le 7 décembre, en 1652, était un samedi, jour consacré aux réunions hebdomadaires de Navarre.

— *Circoncision, 1653. (Premier sermon pour cette fête.)*
(Mss. fr., Nouv. acq., 5155.)

Avant d'avoir retrouvé le ms. de ce discours, réintégré à la Bibliothèque nationale par les soins de M. Léopold Delisle, en 1888, nous avions accepté la date proposée par M. Floquet ([1]), celle du 1er janvier 1654. Le savant historien appliquait à la trahison du comte d'Harcourt le passage sur les « lâches défections, » que l'abbé Vaillant entendait de celle du maréchal d'Hocquincourt ([2]). L'orthographe très archaïque de ce manuscrit demande qu'on le place avant le *Panégyrique de saint Bernard* et tous les sermons de 1653.

Il paraît d'ailleurs peu vraisemblable que Bossuet, toujours si précis, désigne Brisach par ces mots : « Les places que le roi leur a confiées ; » puisque le rebelle s'y était de lui-même établi et maintenu, en dépit de l'autorité royale. Quand celui-ci rompit ouvertement avec la cour, cet événement semble avoir été trop prévu pour avoir dû causer tant d'émotion ; et si Loret en entretenait ses lecteurs dès le commencement ([3]) de décembre (1653), comment Metz, ville voisine du théâtre des intrigues, aurait-elle attendu la fin du même mois pour s'en scandaliser ? D'ailleurs, dès la fin de l'année précédente, il n'était bruit que de gens qui passaient à l'ennemi ([4]).

— *IIe dimanche après l'Épiphanie, 1653 : « Nuptiæ factæ sunt, » etc. Sermon sur les deux Alliances (rédaction incomplète).*
(Mss., 12.821, f. 356.)

Ledieu raconte qu' « un dimanche dans l'Octave des Rois, »

1. *Études...*, I, 259. — 2. *Études sur les sermons de Bossuet*, p. 48.
3. Loret, *Muse historique.* Lettre du 6 décembre, 1653.
4. *Ibid.*, Lettres des 14 et 21 décembre 1652.

Bossuet, dînant chez les Schonberg, fut engagé par eux à leur donner un sermon sur le mystère du temps. « Il n'aimait pas les in-promptu, remarque le narrateur ; il voulait qu'on traitât la parole de Dieu avec respect, et après avoir invoqué son Saint-Esprit, et non pas en le tentant, ou plein de sa suffisance ou de son propre esprit. Ici il ne put refuser. Il choisit donc le *changement de l'eau en vin*, et fit voir *la loi changée en grâce*, *la crainte en amour*, et *les figures en vérité*, comme il nous l'a raconté encore depuis peu d'années [1]. »

On a conclu de ce récit que Bossuet avait improvisé un sermon à table [2]. Il serait plus naturel de supposer qu'on se réunit dans un oratoire. Quoi qu'il en soit, nous trouvons le même sujet avec les mêmes divisions, dans un manuscrit que M. Gandar [3] regarde avec raison comme un des plus anciens de Bossuet. Comme l'instruction s'adresse exclusivement aux Sœurs de la Providence, il faut admettre qu'elle a été rédigée, incomplètement du reste, pour être prêchée devant la modeste communauté le dimanche qui suivit l'improvisation demandée par la famille de Schonberg, c'est-à-dire le IIe dimanche après l'Épiphanie (1653).

— *Reprise du même sujet, 1654.*

Il existe, à la suite du sermon, un fragment sur le même sujet. Il est destiné au même auditoire ; mais les développements sont nouveaux, malgré la reproduction de quelques expressions, comme celle-ci : « La Loi est un Évangile caché, et l'Évangile est une Loi expliquée. »

C'est une nouvelle esquisse que l'auteur aura complétée oralement, après avoir médité son ancienne composition.

Les différences orthographiques désignent suffisamment pour l'ébauche nouvelle l'année 1654.

1. *Mémoires*, p. 58.
2. Floquet, *Études...*, I, 345. — *Édit.* Guérin ; *édit.* Guillaume.
3. *Bossuet orateur*, p. 57, note.

— *Purification, 3e sermon des éditions, prêché le dimanche 2 février 1653, à Metz.* (Mss., 12.825, f. 153.)

L'éloquence, la syntaxe et la rédaction matérielle accusent nettement cette époque. Comme dans plusieurs « pieux entretiens » de ce temps, l'auteur se met assez peu en peine de chercher une division raisonnée, et moins encore de la suivre, si elle lui est venue spontanément. En cette circonstance, il se contentera d' « expliquer familièrement » les diverses cérémonies auxquelles la sainte Vierge s'était soumise, et d'y ajouter « quelques brièves réflexions. »

Il s'adresse aux religieuses de la Propagation, « qui, poussées de l'Esprit de Dieu, ont généreusement renoncé à tous les biens et même à toutes les espérances du monde. »

— *Emprunt à un sermon antérieur* (f. 164).

On le voit toutefois, dans l'imprimé, changer tout à coup d'appellation, et exhorter les chrétiens qui ont *été agrégés à la Confrérie.* C'est que l'esquisse n'ayant pas été achevée, l'auteur s'est reporté, pour la fin, à une composition de Navarre (1651 ou 1652), dont un fragment s'est trouvé ainsi conservé. Ces pages, qu'il a annexées à son manuscrit, n'étaient pas destinées à être redites littéralement ; dans la forme primitive elles impliqueraient contradiction avec certaines circonstances de la nouvelle prédication : ainsi le début de l'œuvre nous parlait ouvertement de l'évangile de la fête, et à la fin nous ne serions plus qu'à la veille, selon l'usage des réunions de Navarre.

— *Sermon sur la Loi de Dieu, dimanche de la Quinquagésime, 23 février 1653.* (Mss., 12.821, f. 421.)

Avec ce sermon, nous assistons à un plus grand effort de l'éloquence de Bossuet. L'entretien, cette fois, « embrasse tous les devoirs de la vie humaine. » Le jeune orateur éprouve même le besoin de s'excuser, d'une manière insolite, de son insuffisance : « Fidèles, je n'en doute pas, vous avez souvent

entendu de plus doctes prédications et où les choses ont été mieux déduites que je ne suis capable de le faire ; mais je ne craindrai pas de vous assurer que ni dans les cabinets, ni dans les conseils, ni dans les chaires, ni dans les livres, jamais il ne s'est traité une affaire plus importante. »

Si ce discours fut prononcé dans la cathédrale de Metz ([1]), comme on peut le croire, les paroles qu'on vient de lire seraient un compliment à l'adresse de ses confrères du Chapitre ou des prédicateurs qu'ils invitaient. Quoi qu'il en soit, il est impossible de placer cette œuvre en deçà de 1653. M. Gandar ([2]) et M. Gazier restent indécis entre les années qui vont de 1653 à 1656. Cette dernière semble avoir été universellement acceptée. Elle n'est pourtant en aucune façon admissible. En 1656, nous l'avons établi, l'orthographe phonétique était abandonnée par Bossuet, et elle règne dans tout ce manuscrit.

— *Premier sermon sur les Démons, Ier dimanche de Carême, 1653.* (Mss., 12.822, f. 41.)

M. Gandar propose pour ce sermon la date de 1656, qui semble avoir été le refuge de toutes les incertitudes. Elle est absolument inacceptable, pour la raison que nous avons déjà tant de fois répétée : l'orthographe est ici pleinement phoné-

1. Il pourrait l'avoir été à Toul, où Bossuet faisait de fréquents voyages (Floquet, *Études*..., I, 543). Là siégeait provisoirement le Parlement de Metz, dont son père faisait partie ; là aussi résidait un frère de Bossuet (Claude), son aîné, chanoine de cette église ; une de ses sœurs (Marguerite), était religieuse en cette ville, chez les Dominicaines (*Ibid.*, I, 544). — L'esprit de piété était, on le voit, dans la famille du grand orateur. Entrèrent également en religion : un des oncles de Bossuet, une sœur (Madeleine Mochet) de sa sainte mère ; enfin son père lui-même, le conseiller Bénigne Bossuet, succéda à son fils dans le chœur de la cathédrale de Metz ; il mourut diacre et chanoine, le 15 août 1667.

2. M. Gandar (*Choix de Sermons*, p. 50 et *Bossuet orateur*, p. 83) fait une remarque à laquelle il paraît attacher grande importance : « Les deux exordes ne seraient ni l'un ni l'autre de la même époque que le corps du discours. Celui-ci aurait été refait deux ou trois ans plus tard, peut-être en 1656, avant l'ouverture d'une station de Carême, » etc. — Tout cela est une illusion provenant de la différence d'aspect que présentent certaines pages conservées du brouillon, avec d'autres pages qui ont été mises au net. L'orthographe, qui se modifiait alors d'année en année, est constante dans toutes les parties de cette œuvre, et atteste l'unité de rédaction. — Nous en trouverons un autre exemple dans le discours suivant.

tique, et diffère radicalement de l'orthographe étymologique à laquelle Bossuet était revenu en 1656.

Le sermon précédent et celui-ci ont-ils été prononcés devant le même auditoire? On en peut douter. Ici nous ne retrouvons plus la même solennité dans la prédication. L'orateur dispose de peu de temps, comme on le voit à la fin du second exorde. Déjà un autre s'est fait entendre, le matin, dans la même chaire. Ce n'était point celle de l'Église cathédrale (1), mais plutôt celle du lieu de sa résidence, c'est-à-dire Saint-Gorgon de Metz. L'auditoire, quoique laïque, était pieux : « A Dieu ne plaise, dit-il, que j'oublie si fort la dignité de cette chaire et la piété de cet auditoire. » Toutefois ce « pieux auditoire (2) » a besoin d'être exhorté à « ne pas se plaindre des incommodités du Carême ; » à embrasser « avec grand courage cette pénitence de quarante jours, pour les péchés de toute l'année ; » à se retirer « un peu des conversations et des divertissements mondains... »

— *Remarque sur les prétendues stations de Carême ou d'Avent antérieures à 1660.*

Quand même on supposerait que les deux discours *sur la Loi de Dieu* et *sur les Démons* ont retenti dans la même chaire, à huit jours d'intervalle, serait-on fondé à imaginer une station de Carême prêchée à Metz, sinon en 1656, comme on l'a cru (3) par une erreur manifeste, du moins dans quelqu'une des années précédentes? Rien dans les faits n'appuie une semblable conjecture ; je trouve au contraire dans les

1. « Je ne doute pas que, comme on vous aura exposé aujourd'hui le sens profond de cet évangile, vous n'ayez bien compris les enseignements que nous donne la tentation de JÉSUS. » — S'il avait assisté à l'office paroissial, comme il le devait faire dans la cathédrale, en qualité de membre du chapitre, il n'aurait pu tenir ce langage. Une 1re rédaction portait : « Et comme je ne doute pas qu'on ne vous ait exposé aujourd'hui... »

2. Une première rédaction effacée d'un passage de l'avant-propos, portait :— « Si bien qu'il ne serait pas nécessaire de vous faire un nouveau discours, si votre piété ne vous avait ici assemblés pour entend[re] » *(interrompu).*

3. Gandar, *Bossuet orateur*, p. 43 et 147. — *Choix*, etc., p. 50. — Cf. Gazier, *Choix*, etc., p. 37, note 2.

manuscrits une raison décisive contre cette hypothèse. Quand Bossuet aura par devers lui plusieurs Carêmes, celui qu'il désignera sous le nom de premier Carême sera le Carême des Minimes (1) ; ces deux expressions, *Carême des Minimes*, et *premier Carême*, sont synonymes pour Bossuet. Du reste les sermons assez disparates qu'on a essayé de grouper pour en former un Carême ou un Avent, appartiennent pour la plupart, comme on le verra dans notre classification, à des années différentes (2).

— *Ve Dimanche après la Pentecôte, 1653. — Sur le Pardon des injures (Si offers, etc.).* (Mss., 12.824, f. 218.)

Ni l'orthographe ni l'écriture de ce manuscrit archaïque ne permettent de s'arrêter un instant aux dates proposées par les éditeurs : 1661, selon MM. Lachat (1864) et Guillaume (1877) ; 1664, d'après l'édition Guérin (1870). Elles conviennent (3) au contraire à l'année 1653, à l'exclusion de celles qui précèdent et de celles qui suivent.

— *Sermon (incomplet) pour la fête du Scapulaire. Sur la Dévotion à la sainte Vierge, 1653. — Probablement le 16 juillet, fête de Notre-Dame du Mont Carmel.* (Manuscrit à Meaux.)

Nous croyons également devoir placer ici une ébauche des moins importantes, mais des plus difficiles à classer parmi les œuvres de Bossuet. L'ensemble de l'orthographe convient exclusivement à cette année, sauf la forme *cest* qui revient une fois (4), sans doute par inadvertance.

1. En 1661, au commencement du second Carême, Bossuet se reporte au précédent, en disant simplement : *Voy. Car[ême], ser[mon] 5, p. 4*, etc., ce qui exclut l'idée de pluralité (*Mss.*, 12.822, f. 90. — Cf. *Ibid.*, v°, dans un passage effacé).

2. Tout au plus pourrait-on qualifier de station les instructions données pendant la Mission de Metz. (Voy. ci-après, année 1658.)

3. Par exemple : *mes sœurs, Tertullian, cête* et *ceste, même* et *mesme, nôtre* et *nostre, il agist, il peust, peust être, peust estre, parest* et *paroistre, connoissance, tu reconnois, etc.*.

4. Elle se trouve aussi une fois dans un passage effacé ; mais on lit *cet* dans plusieurs endroits de ce court manuscrit.

— *Panégyrique de saint Bernard, mardi, 20 août 1653.*
(Manuscrit de Mme Guillemot, à Dijon.)

M. Floquet [1] a pensé que ce sermon avait dû être prêché au Petit-Clairvaux de Metz. Cette abbaye avait été fondée en 1153, lorsque saint Bernard était venu en cette ville ménager la paix à laquelle l'orateur fait allusion vers la fin de son discours. On lit, dans le sermon même [2], que « le peuple » était accouru à la solennité ; et on ne voit pas à quel titre il affluerait dans une église paroissiale, à pareil jour, c'est-à-dire en un jour non férié, car dans aucune des années 1653, 1654, 1655, les seules entre lesquelles on puisse hésiter, le 20 août ne tomba le dimanche. Cette affluence s'expliquera tout naturellement, si l'on assigne à notre panégyrique l'année anniversaire de l'intervention du saint en faveur du peuple messin, en 1153. L'original de ce discours, que nous avons tardivement découvert [3], après de longues recherches, non seulement nous autorise, mais nous oblige même à nous arrêter à cette date, qui est certaine. La belle apostrophe : « Puissante ville de Metz, son entremise t'a été autrefois extrêmement favorable. O belle et noble cité, il y a longtemps que tu as été enviée. Ta situation trop importante t'a presque toujours exposée en proie..., » a été, pour ainsi dire, imposée par la circonstance ; les réflexions qui précèdent sur l'autorité que donnaient à saint Bernard ses grandes vertus, ont tout l'air d'une transition destinée à préparer la réminiscence d'un bienfait, pour lequel il tient à exciter ses

1. *Études...*, I, 265.

2. « Mais dans quelle prédication doit-on plus espérer de votre secours que dans celle que *ce peuple* attend aujourd'hui, où... » (Avant-propos.)

3. Communiqué par Mme Guillemot, de Dijon ; collationné avec le concours de M. d'Arbaumont. — Avec les archaïsmes d'orthographe (Voy. le Tableau, à l'Appendice) se rencontrent des archaïsmes d'expression, que les éditeurs avaient éliminés : « des choses *esquelles* toute la nature répugne. — Cette bouche divine de laquelle *inondaient des fleuves de vie éternelle* (Édit. : *découlaient* des fleuves *de cette eau vive qui rejaillit jusqu'à la vie éternelle*), etc. — Jamais elle ne put obtenir *le bien* (Édit. la *satisfaction*) de les voir, *jusqu'à tans* (temps) *que, ayant protesté* qu'elle suivrait leurs bonnes instructions, le vénérable Bernard s'approcha... (Édit. jusqu'à ce qu'elle eût protesté. Alors le vénérable Bernard, etc.) — Témoin cet *enragé* prince d'Aquitaine (Édit. ce *violent* prince)... » — Le texte est à rééditer complètement.

nouveaux compatriotes à la reconnaissance : « O ville si fidèle et si bonne, ne veux-tu pas honorer ton libérateur ? » etc.

En 1653, du reste, aussi bien qu'en 1655, il y avait lieu de gémir sur les calamités publiques, et de s'écrier : « O vous, qui avez tant de fois désarmé les princes qui se préparaient à la guerre, vous voyez que *depuis tant d'années* tous les fleuves sont teints et que toutes les campagnes fument de toutes parts du sang chrétien... » On se souvient que, quatre ans plus tôt, dans le *panégyrique de saint Gorgon*, Bossuet pouvait dire de cette même ville de Metz, qu'il y avait « près de *vingt ans* » qu'elle portait « quasi tout le fardeau de la guerre. »

— *Premier sermon pour l'Exaltation de la sainte Croix, 14 septembre 1653.* (Manuscrit à Meaux.)

L'étude de ce manuscrit [1], inconnu à M. Lachat, ainsi que le précédent, m'avait persuadé de le placer en 1653, après un relevé très complet de toutes les particularités de style et d'orthographe [2]. Comme je l'avais étudié après tous les autres, parce qu'il était resté égaré assez longtemps, je n'avais aucune hésitation sur la conclusion. Une remarque fort simple est venue encore l'appuyer. En cherchant à préciser le jour où avait eu lieu la prédication, j'ai constaté qu'en 1653, le 14 septembre était un dimanche ; il ne faut donc pas s'étonner si nous trouvons un sermon plutôt pour cette année que pour 1652 ou 1654.

1. Donné en 1847, à Mgr Allou, évêque de Meaux, « par M. Monmerqué, conseiller à la cour royale, et membre de l'Institut. »

2. Les formes phonétiques y sont très nombreuses; les passés définis (3e pers.) sont en *st ;* il *fust, amenast, percast, descendist, eust,* etc., — de même, quelques verbes au présent : il *peust, fournist, retentist, abolist, punist.* — *Hureusement, bienhureuse, ualureux ;* — *fonténe, à péne.* — Mais à côté de cela on voit le retour à certaines formes de l'orthographe commune ; on trouve ici concurremment : *ceste* et *côte, nostre* et *nôtre ; estre* et *être, paroistre, il paroist, ils paroissent,* et *ils paressent, il parest, disparessent, disparêtra ;* — une fois même le *temps* concurremment avec le *tans.* — *Tertullian* étant revenu sous la plume, est corrigé en *Tertullien,* etc. D'autres archaïsmes persistent; l'élision après comme: *comm'un canal.* — Arts est mis au féminin par un bon gros latinisme; les *belles arts.* Dans le sermon *des Zizanies* (novembre 1652), on lisait même : les *bonnes arts* (bonæ artes). — Les formules rencontrées dans le panégyrique de saint Bernard: *Commençons avec l'assistance divine...* se retrouvent ici.

— *Premier sermon pour le IIe dimanche de l'Avent (Cæci vident), 7 décembre 1653.* (Mss., 12. 821, f. 145.)

L'écriture de ce sermon présente une analogie frappante avec celle de la lettre [1] à M. de Thiolet, qui est du 14 octobre 1653. La brièveté de celle-ci ne permet pas d'instituer une comparaison suivie des formes orthographiques. Toutefois il y a concordance pour les mots qui prêtent à un rapprochement. Les autres formes sont identiques à celles du sermon *sur la sainte Croix.*

Le style est également chargé des mêmes archaïsmes que nous retrouvons dans tous ceux de cette époque : « Cet agneau de Dieu qui *purge* les péchés du monde [2]... » — « *Conférant* [3] les paroles de notre Sauveur avec les actions de sa vie ; » « l'*élégance ordinaire* » d'Isaïe rappelle saint Paul qualifié de « *grand personnage* » dans le *panégyrique de saint François d'Assise;* « la multitude des ingrats et des *dévoyés* » fait songer aux « esprits dévoyés » du sermon *sur les Démons;* « *humer* de la fumée » est identique à « *humer* le mépris du monde, » du *panégyrique de saint Bernard.*

— *2 Février 1654* [4]. *Vêture d'une Nouvelle Catholique. (Sermon incomplet, 2e des éditions : exorde et 1er point.)*

(Plus de manuscrit.)

— *Fragment d'une autre Vêture (2e point des éditions), dans la fin de la même année.* (Plus de manuscrit.)

M. Gandar regarde avec raison cette « exhortation », comme le plus ancien sermon de Vêture de Bossuet. Il ajoute : « Deforis l'a composé de deux fragments qui ne se suivent pas, mais qui pourraient bien, comme il le suppose, avoir été écrits l'un après l'autre en vue du même discours, dont nous aurions ainsi d'abord une ébauche confuse, puis

1. Voy. le fac-simile publié en 1886, par MM. de Tinseau et Thiel.
2. Cf. *Purification de la sainte Vierge,* et *Exaltation de la sainte Croix* (1653).
3. Cf. *Nativité de la sainte Vierge,* 3e sermon (1652).
4. Nous avons indiqué précédemment (p. 132) une reprise du sermon *sur les deux Alliances,* qui se place au commencement de cette année.

une rédaction définitive, mais qui s'arrête vers la fin du premier point [1]. » Cette ingénieuse hypothèse est charitable à l'excès. Elle nous conduirait à donner à cette Vêture la date du 2 février 1655, que M. Floquet a proposée. Il notait d'une part une mention de la fête de la Purification, et d'autre part, une allusion au sermon prononcé par le ministre Ferry, en mai 1654, et publié bientôt après sous le titre [2] de *Catéchisme général de la Réformation de la Religion.*

Mais il faut remarquer que cette mention et cette allusion se rencontrent dans deux fragments tout à fait disparates, celle-là dans l'exorde, celle-ci dans le prétendu second point, qui n'est qu'une interpolation avérée. Il faut donc modifier légèrement ces conclusions. Le dernier fragment seul est postérieur au *Catéchisme général de la Réformation*, et l'émotion même avec laquelle Bossuet y parle du « ministre d'iniquité » indique qu'il a dû suivre de près ; je le placerais donc volontiers dans la dernière partie de 1654. Quant à l'exorde et au premier point, où abondent les archaïsmes, je les assignerais au jour de la Purification de la même année. L'absence de tout manuscrit ne nous permet pas de présenter ces dates comme absolument certaines [3].

— *Pâques. Sermon à reconstituer : Consepulti, etc. 1654.*
(Mss. 12. 824, f. 5, 39, exordes ; f. 35, 3e p.)

La partie manuscrite qui subsiste suffit pour établir la date. Nous avons réussi à rassembler les éléments épars de ce sermon, qui sera désormais complet.

---

1. *Bossuet orateur*, p. 54. — 2. Floquet, *Études...*, I, 326.

3. Si ce manuscrit se retrouve, il nous ménagera peut-être quelque surprise. l'exorde annonce « quelques avis succincts, » et on nous fait lire au premier point onze pages d'impression (Lachat, XI, 405-416). Est-ce bien là « le peu » que l'orateur avait à nous dire, et qu'il priait « l'Esprit qui souffle où il veut » d'étendre par sa grâce? — Il promet à la jeune postulante qu'elle fera « seule le sujet de toute cette exhortation ; » et on ne s'occupe d'elle que dans un petit alinéa au bout de dix pages. — Y aurait-il ici quelque emprunt à cette allocution de l'année précédente pour l'abjuration de Lalouette, dont bientôt nous enregistrerons la perte ? Le sujet était à peu près le même : il n'en fallait pas davantage pour tenter Deforis (Voy. Floquet, I, 323, citant le *Journal manuscrit* de Jean du Pasquier).

— *Ascension, 1654; « Præcursor », etc.* (Mss., 12.824, f. 136.)

Le même mélange des formes phonétiques et étymologiques que nous avons rencontré depuis les dernières œuvres de l'année 1653, se retrouve ici. On ne peut donc descendre au-dessous de la date que nous proposons. Celle de 1656, que donnent les éditeurs, est d'autant plus inadmissible que Bossuet n'était plus alors à Metz. Or on voit qu'il s'adresse dans ce discours aux religieuses dont il était le supérieur.

— *Pentecôte, 1er Sermon : « Littera occidit » (1re rédaction), 1654.* (Mss., 12.824, f. 165.)

L'exorde le plus ancien, le corps du discours avec des remaniements contemporains, destinés à concentrer le premier jet un peu diffus, mais dont, avons-nous dit [1], on s'est servi pour l'allonger encore, sont du même temps que le sermon de l'Ascension, c'est-à-dire au plus tard de 1654.

— *Panégyrique de S. Gorgon (1er des éditions, 2e en date), 1654.* (Manuscrit perdu.)

Selon M. Gandar [2], ce ne serait ici autre chose qu'un premier brouillon du petit discours de 1649. Ce qui a trompé la délicatesse du critique, ce sont quelques lignes *réalistes*, qui se lisent dans la description du supplice du saint [3]. Je m'étonne qu'il en ait été offusqué au point de ne pas remarquer combien cette œuvre nouvelle est supérieure, dans son ensemble, à la première, et par la pensée et par le style. La rédaction en est sommaire ; mais n'est-ce pas précisément

1. Ire partie, ch. II, p. 74.

2. *Bossuet orateur*, p. 34.

3. C'est trop s'écarter des vues de l'auteur que de chercher l'agréable, ou même le beau sévère en pareille occurrence. M. Gandar prétend que, dix ans plus tard (c.-à-d. vers 1659) Bossuet n'avait conservé aucun des traits de cette peinture. Nous le verrons vingt ans plus tard (décembre 1668), nous parler sans ambages d'un « cilice affreux, tout plein de vermine », découvert sous les vêtements d'un autre martyr, saint Thomas de Cantorbéry. La piété d'un orateur et celle de son auditoire peuvent transfigurer des détails absolument repoussants pour quiconque ne rêverait qu'à une description historique ou littéraire.

parce que la composition primitive fournissait le moyen de la compléter ? Dans l'absence de tout manuscrit, je ne puis, du reste, que proposer sous toutes réserves la date de 1654, qui me paraît convenir au ton de l'œuvre.

— *Sur la Pénitence, fragment, vers 1654.*

(Mss., 12.821, f. 211.)

Nous avons signalé, dans notre première partie [1], l'interpolation à laquelle on a fait servir ce court fragment. Nous le datons d'après sa ressemblance avec les manuscrits de cette époque.

— *Annonciation (3e sermon [2] des éditions), 1655.*

(Mss., 12.825, f. 89.)

Il faut, d'après l'écriture et l'orthographe, assigner à ce sermon l'une des deux années 1655 ou 1656. La première me paraît la plus probable.

Comme le 25 mars était cette année le Jeudi-Saint, la fête de l'Annonciation aura été régulièrement reportée au lundi de Quasimodo, 5 avril.

Il y a un sommaire inédit (f. 67) :

« 2[e sermon.] *Benedicta tu in mulieribus.*

« La promesse de notre salut aussi ancienne que la sentence de notre mort, [p.] 1.

« *Æmula operatione*, p. 2, 3, 4.

« Double fécondité : par la nature, par la charité ; toutes deux à Marie, p. 5, 6.

« *Multa ex Tertul[liano]* [3], *de Incarnatione. Ex Eucherio Lugdunensi, de Maria, de pœnitentia.*

1. Ch. II, p. 84.

2. *Édition* Lachat (XI, 164). — Deforis l'avait fondu avec le suivant. Il l'avoue dans une note des plus curieuses. L'édition de Versailles l'a rétabli (c'est le 4e sermon, XV, 242), mais en supprimant le 2e point. Deforis préférait « transporter de l'un à l'autre les morceaux qui pouvaient contenir des choses nouvelles ; » enrichir encore son œuvre d'autres débris (le sermon du Scapulaire), et du tout former, comme il dit, « un seul sermon, pour éviter les répétitions. » (VI, 37 de l'édit. in-4°.)

3. Il est suivi d'extraits intéressants de S. Augustin. On y lit une remarque sur l'Immaculée Conception : « A peccati enim veteris nexu per se non est immunis nec ipsa genitrix Redemptoris... — Nota (remarque Bossuet) *per se non est immunis :* videtur enim significare per Christum penitus immunem ab originali crimine Mariam exstitisse. »

« La pénitence renverse Nivine, p. 10. »

— *I*[er] *Panégyrique de S. François de Paule: « Charitas, » etc. Prêché à Metz, devant Schonberg, 6 avril (?) 1655.*

(Manuscrit perdu.)

M. Floquet a établi (1) que le maréchal, auquel s'adresse l'allocution du premier exorde, quitta Metz, en mars 1656, et vint mourir à Paris, le 6 juin de la même année.

Malgré la longueur des exordes, et plusieurs tours naïfs, comme celui-ci : « O Dieu éternel! que dirai-je, et par où entrerai-je dans l'éloge de sa pénitence? », il y a, dans la peinture des dangers de la cour, dans le parallèle du saint et du roi Louis XI, dans la sûreté et la richesse de l'érudition patristique, des raisons de reculer cette œuvre jusqu'à la dernière limite, c'est-à-dire jusqu'en 1655.

La fête, ne pouvant se célébrer cette année le 2 avril, qui était le vendredi de l'octave de Pâques, aura été remise de quelques jours. La raison pour laquelle on a prétendu que le discours avait été prononcé le 2 avril même, jour de la fête, porte à faux : « L'Église dit *aujourd'hui*, dans la Collecte de saint François : O Dieu, qui êtes la gloire des humbles : *Deus humilium celsitudo...* » L'auteur pouvait s'exprimer ainsi, aussi bien le 6 que le 2, puisque l'office était transféré.

— *1655. Pentecôte : « Littera occidit ; » remanié.*

(Mss., 12.824, f. 163, 164.)

Le sermon de l'année précédente fut repris en 1655, sans que Bossuet écrivît autre chose qu'un nouvel avant-propos. Il n'y a pas lieu de craindre que le surplus de cette nouvelle rédaction soit perdu : le sommaire, écrit comme les autres en 1662, ne se réfère à aucun développement différent de ce que nous possédons.

1. *Études...*, I, p. 358 et 363.

— *1655. Sermon pour la fête de la sainte Trinité.*

(Mss., 12.824, f. 201.)

Les formes phonétiques ont presque toutes disparu, sauf *hureux*, *bienhureux* ([1]). On trouve encore l'élision de *comme :* « *comm'il* l'engendre parfaitement... »

— *IIIe Dimanche après la Pentecôte, 1655 : Sur la gloire qui revient à Dieu de la conversion des pécheurs (Ita dico vobis : Gaudium erit...).* (Mss., 12.824, f. 208. — L'*ave :* 12.822, f. 1.)

Hureux, *malhureux*, etc., sans exception. Du reste, abandon des formes phonétiques. On lit maintenant : *paroist*, *conoist*, *paroissent*, *reconoissant*, *conoistre*, *ceste*, *mesme*, *estre*, *nostre*, etc...

— *Nativité de la Se Vierge (2e sermon), chez les Sœurs de la Propagation de la foi ; 8 septembre 1655, ou 1656.*

(Manuscrit à Meaux.)

M. Lachat décide que ce sermon a été prononcé en 1661, aux Grandes Carmélites, à Paris : « Le lecteur, dit-il, remarquera sans peine les signes de notre date. » Moins heureux que ce critique, qui ne soupçonne nulle part de difficulté, nous trouvons assez étrange de faire adresser à des Carmélites un discours où Bossuet rappelle aux religieuses le « glorieux et divin emploi » que la charité leur impose « de travailler au salut des âmes. » C'est dans les maisons des Nouvelles Catholiques qu'il parlait ainsi, non au Carmel. Il n'est pas moins singulier de voir assigner à 1661 une œuvre qui garde encore des traces de l'orthographe phonétique, au moins pour le mot *hureux* ([2]).

— *1656. Sermon pour la fête de la Circoncision, 1er janvier (2e des éditions : Deus autem rex noster...)*

(Plus de manuscrit.)

C'est la date que propose M. Lachat. Le tour archaïque de l'œuvre me fait croire que cette fois il a rencontré juste ; et

1. Treize fois. Sans exception. — 2. Six fois. Pas d'exemple en sens contraire. On trouve aussi une fois le *tans*, mais par exception.

je regrette que l'édition de Bar-le-Duc (1870) et celle de l'abbé Guillaume (1877) aient reculé ce sermon, sans nous dire pourquoi, jusqu'en 1666, quoiqu'il ne ressemble guère au style de cette époque.

Ajoutons qu'en l'année que nous adoptons, le 1er janvier était un dimanche. Le sermon de 1654 nous a fait voir, il est vrai, la fête de la Circoncision solennisée à la cathédrale de Metz, même en semaine ; mais il n'en était pas ainsi dans les autres églises de cette ville et il n'y a pas d'apparence que ce sermon ait été prononcé dans l'église métropolitaine [1].

— *19 mars, 1656. Premier panégyrique de saint Joseph : « Depositum custodi. » — (Repris en 1659, à la demande d'Anne d'Autriche.)* (Manuscrit de la collection Floquet.)

Ledieu a connu ce panégyrique dont il donne exactement la division. Mais il en fait l'histoire avec bien peu d'exactitude [2], ainsi que M. Floquet l'a démontré. Il la brouille avec celle d'un autre panégyrique, le *Quæsivit sibi Deus.* C'est celui-ci, nous le verrons, qui, prêché d'abord aux Feuillants, en 1657, fut repris, ou plutôt refait, pour les Carmélites, en 1661. M. Lachat qui emprunte, sans en avertir, à M. Floquet toutes les citations qu'il étale dans sa notice, très mal digérée du reste, est inexcusable de confondre, après cela, le discours des Feuillants, 1657, avec celui des Carmélites, 1659. Les rimes de Loret [3], exactes dans leur platitude, indiquaient nettement la division du *Quæsivit sibi Deus :* « la simplicité, le détachement, l'amour de la vie cachée, » ainsi que M. Floquet l'a judicieusement remarqué [4].

1. Deforis avoue avoir fait quelques retranchements dans ce discours : il n'est pas prouvé qu'il ait rien changé au style, comme M. Lachat l'en accuse gratuitement. Il n'est pas exact non plus qu'il n'y ait laissé « ni division, ni parties... ni commencement, ni fin. » Les deux exordes sont au complet, et M. Lachat donne lui-même la division, sans l'apercevoir (VIII, 331, au bas de la page).

2. Ledieu, *Mémoires*, 71 (cf. 85, 91). — Floquet, *Études*, I, 598. — II, 132.

3. *Muse historique.* Lettre du 24 mars 1657.

4. *Études...*, I, 401. — Dans la citation de Loret, on voit le saint,

Qui se plut, exempt de péché,
D'être un trésor toujours caché,
Et qui fut toujours si modeste...

Le but de ce discours est d'inspirer aux auditeurs « le dégoût de la fausse gloire,

Et de ce grand éclat mondain
Que les sages ont à dédain. »

Il reste à établir la date de la première apparition du *Depositum custodi*. Il fut d'abord prononcé en province, comme l'indique l'appellation « fidèles, » qui se rencontre à toutes les pages. D'après l'autographe (1), il convient de s'arrêter à l'année 1656. Les deux allocutions à la reine n'en font plus partie, et il manque d'ailleurs plusieurs feuilles. Ces allocutions furent apparemment tout ce que l'auteur écrivit en 1659; du moins il n'y a aucune correction de cette époque dans les dix pages (2), petit in-folio, qui nous ont été conservées.

En 1656, le 19 mars était un dimanche, le 3e de Carême. D'après les règles liturgiques, la fête devait alors être renvoyée au lendemain ; mais le discours put être prononcé aux premières Vêpres, le dimanche même. Le *Peuple*, auquel il s'adresse, allait à ses travaux et à ses affaires quand la fête était célébrée pendant la semaine. Elle ne fut chômée en France qu'à partir de 1661. C'est ce que M. Floquet constate (3), à propos de l'autre panégyrique où Bossuet lui-même rend grâces au roi d'avoir voulu honorer la sainte mémoire de Joseph avec une nouvelle solennité.

§ 3. Interruptions du séjour à Metz, 1656 et 1657.

— *Premier sermon sur la Providence, 7 mai 1656 (IIIe dimanche après Pâques), à Dijon, devant le duc Bernard d'Epernon, gouverneur de Bourgogne : « Mundus gaudebit. »*
(Mss., 12.824, f. 121.)

La découverte de la véritable date de ce sermon, que les anciens éditeurs avaient intitulé : Prêché à Dijon, devant M. le Prince (de Condé), est un des plus signalés services dont nous soyons redevables à l'érudition si consciencieuse et si persévérante de M. Floquet (4). C'est vraiment ici, M. Gandar (5)

1. Collection Floquet.— Il ne reste de l'orthographe phonétique que le mot *hureux;* encore la forme *heureux* y est-elle plus fréquente.

2. Il faut ajouter trois pages de brouillon, refaites au commencement du 1er point.

3. *Études*..., II, 134. — Voy. la péroraison du *Quæsivit*, Lachat, XII, 154.

4. *Études*..., I, 380.

5. *Bossuet orateur*, 160.

l'a justement remarqué, « un point de repère dans la chronologie des sermons. Il a suffi à M. Floquet, dit-il, de peser rigoureusement, selon sa coutume, chacune des paroles de l'orateur pour en signaler plusieurs qui n'ont pu être adressées au prince de Condé... Toutes ces expressions, au contraire, étaient de la dernière exactitude, très bien placées d'ailleurs dans la bouche de Bossuet, lorsqu'il les adressait au duc Bernard d'Epernon [1]. »

Ce sermon ouvrait à Dijon les exercices d'un jubilé, dont le suivant fit la clôture.

— *Sermon sur la Pénitence pour le temps du Jubilé :* « *Qui enim mortui sumus peccato...,* » *6 juin 1656.*

(Mss., 12.822, f. 3-13.)

On a imaginé de placer ce sermon entre la Quinquagésime et le 1er dimanche de Carême, sous prétexte que, ne se rapportant précisément à aucune partie de l'année liturgique, « il convient mieux au temps du Carême qu'à tout autre. » Nous allons voir que cette hypothèse ne s'accorde ni avec l'histoire, ni même avec certains passages du discours.

Ce fut seulement le 15 mars 1656, au milieu du Carême, que Louis XIV manda aux Grands-Vicaires de Paris de faire ordonner des prières pour la paix « en faisant publier le Jubilé octroyé (l'année précédente) par le Pape (Alexandre VII), à l'occasion de son exaltation [2]. » Nous venons de noter que le Jubilé s'ouvrit à Dijon, au commencement de mai.

Notre sermon ne fut prêché qu'après que ce Jubilé eut été non seulement annoncé, mais célébré, et couronné par la réception des sacrements. C'est ce qu'indique le choix même du texte : *Qui enim mortui sumus peccato, quomodo adhuc vivemus in illo ?* « Nous qui sommes morts au péché, comment pourrons-nous désormais y vivre ? » *(Rom., IV, 2)* ; c'est aussi ce qu'énonce en toutes lettres ce passage du second exorde :

1. *Ibid.*, 149. — Cf. *Choix de sermons*, 99-133.
2. Secrétairerie d'État, Registre E, 3.350, p. 47. — (Note inédite de M. Floquet.)

« Je veux croire qu'il n'y a personne en cette assemblée que la grâce du Jubilé, que l'exemple de la dévotion publique, et la sainteté de ces derniers jours n'ait invité à la pénitence (1). » Ces mots ne sauraient désigner le Carême, ni même le temps de Pâques, eu égard à la date de la promulgation. On est naturellement porté à songer à la Pentecôte ; et tout lecteur habitué à la précision significative des moindres détails dans Bossuet, verra la confirmation de cette conjecture dans les paroles qu'il ajoute : « Et je vous considère aujourd'hui comme des hommes renouvelés *par le Saint-Esprit.* »

Ce discours a été prononcé le 6 juin, mardi de la Pentecôte (1656), ou un des jours suivants.

— *Vêture d'une Postulante Bernardine, en 1656. (Fragments.)*
(Manuscrit à Meaux.)

Il nous reste le premier exorde et la fin du troisième point d'un sermon de Vêture, prêché à cette époque. On a annexé ces débris au 1er sermon des éditions sur le même sujet. L'avant-propos a été repris en 1659 dans le sermon que nous possédons complet. Il était écrit comme tant d'autres à la suite de la péroraison, qui nous a été ainsi conservée, avec quelques lignes du 3e point. Cette péroraison contient une allocution très intéressante, dont personne jusqu'ici n'a encore hasardé le commentaire :

« Votre éducation et votre naissance, dit l'orateur à la novice, vous offraient de grands avantages ; mais la mort vous les aurait enfin enlevés..... Que vous sert de voir votre race ornée par la noblesse des croix de Malte, et par la majesté des sceaux de France qui ont été avec tant d'éclat dans votre maison ? Que vous sert d'être née d'un père qui a rempli si glorieusement la première place dans l'un de nos plus augustes sénats, plus encore par l'autorité de sa vertu que par celle de

1. Cf. dans le 1er point : « Je m'adresse maintenant à vous, chrétiens réconciliés par la pénitence, pour vous dire que Dieu vous demande une fidélité plus exacte et une affection plus sincère. »

sa dignité ? Que vous sert tant de pourpre qui brille de toutes parts dans votre famille ? En ce dernier jugement de Dieu où nos consciences seront découvertes, vous ne serez pas estimée par ces ornements étrangers, mais par ceux que vous aurez acquis par vos bonnes œuvres ; tellement que vous ne devez retenir de ce que vous avez vu dans votre maison que les exemples de probité que l'on y admire et dans lesquels vous avez été si bien élevée. »

L'étude du manuscrit [1] nous montre dans ce fragment, antérieur au sermon auquel il est annexé, tous les caractères de 1656, c'est-à-dire de l'époque de transition où l'écriture, l'orthographe, et l'éloquence même se modifient profondément. Où chercherons-nous une famille à laquelle puissent convenir les allusions si précises et si exceptionnelles que nous venons de citer ? La ressemblance de l'autographe avec ceux des sermons pour le Jubilé que nous avons mentionnés, nous invitait à diriger notre attention du côté de Dijon. Là nous trouvons rassemblés dans une maison tous les traits que nous rencontrerions difficilement dans toute autre, celle des Brulart de Silleri et Brulart de la Borde. Il y a grande apparence que notre postulante était une des sept filles, sur quatorze enfants, de Denys Brulart, marquis de la Borde, qui fut premier président au Parlement de Bourgogne, en 1627, à la suite de son père et de son grand-père [2].

« Les croix de Malte » ornaient la noblesse de cette famille : il suffit de nommer le commandeur de Silleri, le charitable ami de saint Vincent de Paul ; d'ailleurs à toutes les générations un des cadets était chevalier de Malte.

« La majesté des sceaux de France, » qui avait été « avec tant d'éclat dans cette famille, » nous rappelle Nicolas Brulart, marquis de Silleri, président au parlement de Paris et chancelier de France, mort en 1624.

On le voit, la pourpre « brille de toutes parts » dans cette

1. Au Grand Séminaire de Meaux. — Joint au sermon du 28 août 1659.
2. Denys Brulart, de 1570 à 1610 : Nicolas Brulart, de 1610 à 1627.

maison ; et l'orateur peut exhorter la noble jeune fille qui foule aux pieds toutes ces grandeurs, à retenir seulement « les exemples de probité qu'on y admire, et dans lesquels elle a été si bien élevée [1]. »

— *Sermon (2e des éditions) pour la Vêture d'une Postulante Bernardine, vers 1656.* (Ms. de M. Bérard des Glajeux.)

C'est vers la même époque qu'il convient, ce semble, de placer le second sermon (second des éditions) pour la Vêture d'une Postulante Bernardine. L'examen du manuscrit, tardivement retrouvé, a confirmé pleinement la date que nous avions d'abord proposée par conjecture. Mais il faut renoncer à l'idée de l'identifier avec le fragment dont nous venons de parler. C'est ce qu'on avait essayé dans l'édition de 1870 (chez Guérin, à Bar-le-Duc). On remarque bien dans l'exorde que la Postulante avait, pour ainsi dire, « pris naissance » dans la pourpre. Mais plusieurs phrases de la dernière partie feraient manifestement double emploi avec le fragment,qui contenait lui-même un assez notable *débris* (pour user d'un singulier cher à Bossuet,) d'un autre troisième point. Ce sermon peut avoir été prêché la même année, mais un autre jour, probablement le 20 août, fête de saint Bernard, comme on peut le supposer d'après un passage de la seconde partie [2].

— *Sermon pour la fête de la Visitation, 2 juillet 1656, à Saint-Lazare.* (Manuscrit non retrouvé.)

Dans cette *Méditation*, « nous trouverons, dit l'orateur, des instructions salutaires pour comprendre la dignité et les

1. Il reste pourtant une difficulté. D'après Moréri, trois de ces sept filles du marquis de la Borde auraient été Visitandines ; et c'est d'une Bernardine qu'il s'agit ici : « Apprenez de saint Bernard, votre père, etc. » — Mais combien ne se rencontre-t-il pas d'omissions et d'erreurs dans ces immenses dictionnaires biographiques? On sait d'ailleurs que les Bernardines, d'abord établies à Tart, à quatre lieues de Dijon, furent transférées à Dijon même, en 1624. (Voy. Courtépée, *Les deux Bourgognes*, II, 130.

2. Lachat, XI, 453, 454.

devoirs de notre ordre ; si bien qu'il paraîtra manifestement que de toutes les solennités par lesquelles nous honorons la sainte Vierge, celle-ci était une des plus dignes d'être choisie singulièrement par la Congrégation des prêtres [1]. »

Le lieu ne pouvait être plus clairement indiqué. Quant à l'année, le manuscrit faisant défaut, on pourrait hésiter pour cette œuvre de jeunesse entre 1656 et 1657. Si nous préférons la première, c'est d'abord que l'œuvre, tout intéressante qu'elle est, nous paraît inférieure à celles de l'année suivante. De plus, la Visitation tombant un dimanche, en 1556, la présence du peuple, plusieurs fois mentionnée dans ce discours, se trouve tout naturellement expliquée. Il est prouvé d'ailleurs, par le témoignage de Bossuet lui-même [2], que dès 1656 il était admis dans « la Congrégation des prêtres, » dans cette « compagnie, » dont un historien du saint fondateur de la Mission nous dit qu' « il n'y avait pas à Paris un ecclésiastique de mérite » qui ne voulût en être, et où M. Vincent se félicitait « de n'avoir jamais admis un seul prêtre qui ne fût homme d'exemple [3]. »

— *8 septembre 1655 ou 1656. — Sermon de Vèture : « Martha, Martha, sollicita es et turbaris erga plurima : porro unum est necessarium. »*

(Manuscrit à Limoges, Société archéologique.)

Je placerai ici un sermon de Vêture auquel les éditions assignent une date bien différente : on en fait la Vêture de Melle de la Vieuville [4], prêchée le 8 septembre 1669, le jour même où Bossuet reçut l'avis officiel de sa nomination à l'évêché de Condom. On trouvera peut-être un peu forte la liberté que je prends dans cette rectification ; mais bien fortes

1. Lachat, XI, 234.

2. Témoignage (inédit) rendu par Bossuet à saint Vincent de Paul, à l'époque des enquêtes pour sa canonisation (1702). C'est un acte officiel assez long, où les vertus du saint sont attestées l'une après l'autre. Le manuscrit était à la Bibliothèque du Louvre, brûlée à la Commune. Une copie se trouve dans les papiers de M. Floquet, où j'ai été autorisé à la transcrire.

3. Collet, *Vie de saint Vincent de Paul*, 1667. — Abelly, p. 227 de l'édit. in-4°.

4. Lachat, XI, 456.

aussi sont les raisons qui m'y déterminent. Je les tire de l'étude directe de l'autographe, qu'aucun des éditeurs modernes n'a connu.

Ce prétendu discours de 1669 garde encore quelques traces d'une orthographe archaïque. On y trouve six fois *hureux*, *bienhureuse*, etc. L'adverbe *donc* est écrit dans une même page des quatre manières suivantes : *donques*, *doncques*, *doncque*, *donc :* on citerait difficilement dans toute la série des manuscrits un autre exemple d'une telle incertitude sur la façon d'écrire ce même mot.

Nous avons rapporté ailleurs deux passages du 3e point, que l'on avait singulièrement rajeunis dans les imprimés. On lit dans l'original : « *la navire,* » forme rare chez Bossuet, mais dont nous trouvons un exemple en cette même année 1656, dans le premier sermon *sur la Providence* [1]. On y lit aussi : L'espérance qui est l'ancre de notre âme et que nous avons envoyée *en ciel...* » — « Je vous exhorte, ma très chère sœur, *que vous méprisiez* [2] généreusement... » Enfin le texte inscrit en tête du discours est uniquement en grec, sans traduction latine, ni française [3].

Disons à la décharge de M. Floquet, et de tous ceux qui se sont trompés de treize ans sur la date de cette œuvre, qu'on y rencontre de très grandes beautés, bien capables de faire illusion sur l'époque où elle a été composée.

— *8 décembre 1656. — Second sermon pour la fête de la Conception.* (Mss., 12.825, f. 14.)

M. Gandar croyait le premier sermon pour cette fête prêché en 1656, à Paris. Nous avons vu qu'il ne put être postérieur à 1652. C'est le second, où nous avons signalé de si

1. *Édition Gandar*, p. 131. — Le passage contient du reste la même idée que celui-ci.

2. Écrit : *méprisies* (par exception) ; — de même ensuite : « que vous choisissies. »

3. D'après l'ensemble de ces caractères, il est tout à fait impossible de decendre au-dessous de 1656 ; on serait plutôt tenté de remonter jusqu'à l'année précédente.

curieuses interpolations, qui se placera légitimement à cette date [1]. Une allusion au Jubilé de cette année [2] se glisse d'ailleurs dans une des dernières phrases.

— *Oraison funèbre d'Yolande de Monterby, décembre 1656.* (Plus de manuscrit.)

M. Floquet a constaté que l'abbesse nonagénaire du Petit Clairvaux mourut le 14 décembre 1656. Bossuet prononça à ses funérailles la « courte exhortation » qui nous est parvenue.

Pourquoi M. Lachat, qui a tant de fois puisé tacitement dans les renseignements si abondants que lui fournissaient les *Études* de M. Floquet, s'est-il imaginé de nous proposer ici la date de 1661 ? Serait-ce que les détails très précis donnés par le docte historien de Bossuet ne s'étant pas rencontrés cette fois à leur place chronologique, mais ayant été anticipés d'environ cent pages [3], ils auraient ainsi échappé aux investigations de cet éditeur ?

— *Noël, 1656, à Metz (1er sermon des éditions : « Natus est vobis, » etc.).* (Mss., 12.821, f. 237.)

Voici un sermon qu'on a jugé digne d'avoir été prêché à la Cour ; on a supposé qu'il avait fait la clôture de l'Avent du Louvre, en 1665. Mais la beauté de l'œuvre ne doit pas faire oublier la laideur du manuscrit : l'écriture de 1665 au contraire est remarquablement belle. D'ailleurs les notions les plus élémentaires sur les orthographes successives de Bossuet auraient pu empêcher de confondre des autographes aussi disparates que le sermon de *Noël* et celui de la *Divinité de la Religion,* par exemple, que l'on sait appartenir à l'Avent du Louvre.

Il y a un sommaire autographe de ce sermon, nouvelle

1. D'après l'orthographe, Voy. le tableau.
2. Cf. *Gazette de France,* du 9 décembre 1650.
3. *Études,* I, p. 266.

preuve qu'il est antérieur à 1662 (1). Voici ce sommaire (2) qui est inédit :

« *Nativité.* Deux sortes de craintes nous éloigne[nt] de Dieu : 1° terreur de la majesté : crainte d'étonnement ; 2° terreur de la justice : crainte des menaces (3), (p. 3, 4, 5, etc.).

« Le monde a de vaines terreurs et de fausses douceurs. Courage trop lâche ; crédulité trop facile (p. 16).

« Aimer la pauvreté de JÉSUS : tout le monde est pauvre ; aimons cette partie de la pauvreté dont J.-C. nous a honoré[s] (p. 18).

« J.-C. ne se partage pas, ni son Évangile (p. 17). »

— *19 mars 1657. Deuxième panégyrique de saint Joseph : « Quæsivit sibi Deus. » — (Refait en 1661, pour le Carême des Carmélites.)* (Plus de manuscrit.)

Le gazetier Loret a mentionné avec enthousiasme le *Quæsivit sibi Deus.* Après avoir mentionné fidèlement le sujet traité, c'est-à-dire, la simplicité, le détachement, l'amour de la vie cachée (4), il constate le succès de l'orateur en disant

Que l'Éminence Barberine (5),
Admirant sa rare doctrine,
Et plus de vingt et deux Prélats,
De l'ouïr n'étaient jamais las (6).

Une telle poésie ne nous console pas de l'absence du manuscrit, qui permettrait de distinguer ce qui appartient à la rédaction de 1657, si elle a été conservée.

1. M. Gandar imaginait un Avent prêché vers 1655 par le jeune archidiacre de Metz (*Bossuet orateur*, p. 43). Mais les sermons qu'il y rattache, celui de la Toussaint, du 2e dimanche de l'Avent, et notre sermon de Noël, sont tous de dates différentes (1649, 1653, 1656). — Celui-ci a été repris, ce semble, pour l'Avent de Saint-Thomas du Louvre, en 1668. C'est alors que cette phrase : « Que ne puis-je vous expliquer *à ce peuple !* » a été modifiée ainsi, pour être appropriée à un auditoire de la capitale : « Que ne puis-je vous expliquer à cette *audience !* »

2. Mss., 12.821 *(Réserve)* f. 235.

3. Les chiffres renvoient aux pages du manuscrit. Ils ont une signification importante, car une ligne de ces sommaires résume tantôt une phrase, tantôt plusieurs pages, ou un point entier.

4. Voy. ci-dessus, 1er panég. 19 mars 1656.

5. Le cardinal Antoine Barberini, neveu et légat du pape Urbain VIII.

6. Lettre du 24 mars 1657.

— *30 juin 1657 : Panégyrique de saint Paul, à l'Hôpital général.* (Plus de manuscrit.)

« On peut hésiter, dit M. Gazier ([1]), sur la date de ce panégyrique : M. Floquet propose 1657 ; M. Lachat, 1661 ; M. Gandar, 1659. Comme le manuscrit fait défaut, on ne peut décider en connaissance de cause ; mais la date de 1659 est celle qui paraît le mieux convenir à un discours si simple et si beau. »

Malgré la double autorité de M. Gandar et de M. Gazier, j'incline à revenir à l'opinion de M. Floquet. L'endroit où l'orateur parle de l'Hôpital général semble bien réellement faire allusion à *l'ouverture récente* de ce magnifique établissement :

« Mais jetez encore les yeux sur les nécessités temporelles de tant de pauvres qui crient après vous. Ne semble-t-il pas que la divine Providence ait voulu les unir ensemble dans cet hôpital merveilleux, afin que leur voix fût plus forte et qu'ils pussent plus aisément émouvoir vos cœurs ? Ne voulez-vous pas les entendre et vous joindre à tant d'âmes saintes, qui conduites par vos pasteurs, courent au soulagement de ces misérables ? Allez à ces infirmes, mes frères ([2])... »

En mai 1657, s'était ouvert ce nouvel asile pour les pauvres infirmes, du moins pour ceux chez qui la profession de mendiant et de vagabond n'était pas une spéculation. Un dixième seulement de cette population des rues avait consenti à renoncer à ses habitudes ; on savait sans doute dès lors contrefaire les infirmités lucratives : le Normand Loret nous dit, non sans malice, cette fois :

On n'a jamais vu dans Paris
Tant de gens si soudain guéris.

Si l'orateur, dans ce discours, « parle de la simplicité avec l'accent d'une conviction passionnée ([3]), » il ne faut pas croire

1. *Choix de Sermons de Bossuet*, p. 116.
2. Péroraison.
3. Gandar, *Bossuet orateur*, p. 266.

que ce fût un changement survenu dans ses sentiments, ni qu'on doive attendre jusqu'en 1659 pour le rencontrer. Dans un sermon de Vêture, « le plus ancien qu'il ait prêché, » selon M. Gandar lui-même (1), il pressait déjà son auditoire de demander pour lui au ciel « ces deux beaux ornements de l'éloquence chrétienne, la simplicité et la vérité. » Et si nous devons bientôt le voir « enfler » un peu plus sa voix dans le panégyrique de saint Victor, au lieu que dans l'éloge de saint Paul, il mêle « comme par surprise aux élans presque involontaires de la plus haute éloquence l'esprit d'humilité de Saint-Lazare, » M. Gandar, qui remarque cette différence, ne nous en donne-t-il pas lui-même le secret, quand il lui échappe de dire que, dans la circonstance présente, le sujet le voulait ainsi : « Comment parler des nations converties à l'Évangile par les prédications de saint Paul, sans faire tourner à la honte de l'éloquence profane les victoires prodigieuses remportées par une parole si éloignée des habitudes de l'école ? »

— *Panégyrique de saint Victor, 21 juillet 1657, à Paris dans l'abbaye des Victorins.* (Plus de manuscrit.)

Les premiers éditeurs eux-mêmes ont assigné à cette œuvre la date de 1657. Bien que le manuscrit soit introuvable, il convient d'accepter cette date sans hésitation. Seul M. Lachat se prononce pour 1659, sans motiver autrement sa sentence qu'en alléguant *le style* du discours. Sa confiance ici venait sans doute de ce qu'il lisait dans l'abbé Vaillant (2) : « Le style de cette œuvre fait exception aux observations générales que les discours de cette époque nous ont fournies; on n'y rencontre aucun terme ni aucune tournure surannée ou vulgaire. » Il veut désigner par cette expression, qu'on emploie si souvent à contresens, des termes et des tours qui *plus tard* devinrent surannés. D'ailleurs s'il jugeait ainsi, c'est

1. Voy. ci-dessus, p. 139.
2. *Études sur les Sermons de Bossuet*, p. 59.

qu'en 1851 on ignorait encore la date véritable de la plupart des sermons qu'il énumérait avant celui-ci. M. Gandar a justement [1] signalé dans cette œuvre plusieurs signes de jeunesse, tirés de la composition même.

— *Sermon pour la fête du Rosaire ; dimanche, 5 octobre 1657, à Navarre.* (Manuscrit à Meaux.)

« En 1657, dit Ledieu, parlant sans doute d'après ces Registres de la maison de Navarre, qu'il a mentionnés ailleurs, un dimanche, fête du Rosaire, à l'occasion de cette Confrérie, il fit un discours dont on parle encore avec admiration [2]. »

Cette donnée concorde avec le caractère du manuscrit conservé au Grand Séminaire de Meaux. La rupture avec le système phonétique dans l'orthographe est plus complète encore que dans l'année précédente. D'autre part, l'appellation « fidèles », si usitée dans les sermons de Metz, surtout durant les premiers temps, est sur le point de disparaître complètement ; elle ne se rencontre ici qu'une seule fois ; de même dans le panégyrique de saint Paul.

§ 4. — Fin de l'époque de Metz, 1657-1659.

— *15 octobre 1657. Panégyrique de sainte Thérèse, à Metz, devant Anne d'Autriche.* (Manuscrit non retrouvé.)

Les Mémoires de Ledieu sont moins exacts en ce qui concerne le panégyrique de sainte Thérèse. Ils le placent en 1658, avec le Carême des Minimes et le panégyrique (2e) de saint François de Paule. Autant d'assertions, autant d'erreurs. La *Muse historique* de Loret aurait pu l'éclairer. Ce gazetier, dans sa Lettre du 27 octobre 1657, fait encore une fois l'éloge du jeune orateur, et nous atteste le grand succès de son panégyrique de sainte Thérèse :

1. *Bossuet orateur*, p. 175.
2. *Mémoires*, p. 64. — Il y a un sommaire autographe de ce sermon : M. Lachat le donne, par erreur (IX, 522), à un autre sermon sur le même sujet. Le reporter XI, 345.

Outre ladite Majesté
Ayant Monsieur à son côté,
Multitude de personnages
Savants, qualifiés, et sages,
Qui, l'oyant attentivement,
Firent de lui ce jugement
Qu'un jour son éloquence exquise
Ferait un grand bruit dans l'É-
[glise.

Mazarin, qu'un accès de goutte avait empêché d'y assister, s'en fit rendre compte, et, dit notre gazetier,

Demeura plus que satisfait.

Le jeune Louis XIV, parti de Metz depuis plusieurs jours pour visiter les places fortes de la Lorraine, n'entendit pas ce panégyrique. L'orateur avait rédigé, par précaution, une allocution au monarque ([1]), qui est demeurée annexée au discours. Il est remarquable que la première pensée de Bossuet, quand il se crut à la veille d'adresser pour la première fois la parole à ce roi, à qui il devait faire entendre un jour tant de fortes leçons, fut de lui signaler « les maux de ses peuples, » et de lui souhaiter des douleurs au milieu de ses prospérités, mais des douleurs « dignes des rois ; » « ces saintes douleurs qui saisissent les cœurs chrétiens à la vue des afflictions. »

— *1er novembre, 1657. Sermon de Charité pour l'œuvre des Bouillons, à Metz : « Beati misericordes. »*

(Mss., 12.821, f. 4.)

Le séjour d'Anne d'Autriche avait permis d'organiser définitivement à Metz une œuvre charitable, qui avait pris naissance quatre ans auparavant, mais qui n'avait eu jusque-là qu'une existence précaire. C'était l'œuvre des Bouillons, destinée à fournir, à domicile, aliments et remèdes aux pauvres malades. Bossuet prêta à cette œuvre renaissante l'appui de sa parole, le jour de la Toussaint 1657. M. Floquet ([2]) a parfaitement reconnu, dans l'exorde, « cette sainte société,

1. Il est probable, comme M. Floquet le remarque (I, 432, note), que ce fut alors que Bossuet reçut le titre de *conseiller et prédicateur ordinaire du Roi*, dont on le voit qualifié dans un acte dressé quelques mois plus tard (28 février 1658).

2. *Études*, I..., 500.

qui, ayant formé depuis quelques années le dessein de les soulager dans leur extrême misère, s'est liée et dévouée depuis peu à cette œuvre salutaire avec une ferveur nouvelle et un saint accroissement de dévotion (1) ».

— *1658. « Parcet pauperi... » Esquisse d'un sermon prêché à Metz (14 janvier 1658).* (Mss., 12.821, f. 354 et 355.)

M. Lachat a publié un court manuscrit de quatre pages, que les anciens éditeurs avaient eu le tort de négliger, le regardant comme un simple sommaire du sermon sur l'Éminente dignité des pauvres dans l'Église. En réalité, ce n'est ici ni le canevas de ce discours, comme le veut M. Lachat, ni le résumé, comme l'admet M. Gandar (2), revenant à l'idée des Bénédictins. Le titre autographe montre bien qu'il s'agit d'une œuvre distincte : « La fête du saint Nom de JÉSUS, pour les Dames de la Charité (3). » On voit, par certaines formes orthographiques (4), que ces pages sont antérieures au sermon *sur l'Éminente dignité des pauvres*, et qu'elles ne peuvent par conséquent le résumer.

A l'œuvre des Bouillons, dont nous venons de parler, venait en aide une confrérie de charité, « instituée sous l'invocation du Nom de JÉSUS, et dont la fête se célébrait chaque année le 14 janvier. » C'est ce que nous apprend M. Floquet (5), d'après les registres de la paroisse Saint-Étienne de Metz.

— *Mission de Metz, mars-mai 1658. — Sur la Pénitence (Canevas)*, (Mss., 12.823, f. 100). — *Sur la Compassion de la sainte Vierge* (Mss., 12.823, f. 116). — *Sur la Médisance* (Mss., 12.822, f. 346). — *Sur la Satisfaction* (Mss., 12.823, f. 58). — *Sur l'Honneur* (Mss., 12.822, f. 150)...

Le fait capital de cette année fut la mission de Metz, ce

1. A cette date, l'écriture, grosse et arrondie, commence à montrer cette beauté de formes, qui pourrait faire illusion, si l'on ne tenait compte de l'orthographe.

2. *Choix de sermons*, p. 163. — 3. Mss., 12.821, *Réserve*, f. 354.

4. *Ceste* dans le *Parcet pauperi. Cette* dans le *Erunt novissimi primi.* Voy. ci-dessus les observations sur les variations successives de l'orthographe de Bossuet, p. 101-117.

5. *Études...*, I, 502, note.

grand et fructueux effort de zèle, dont l'humilité de Bossuet reporta tout l'honneur aux ouvriers évangéliques envoyés par saint Vincent de Paul, mais où ces saints ecclésiastiques, de leur côté, proclamèrent bien haut qu'il avait eu la plus grande part.

Pendant que le directeur de cette mission, l'abbé de Chandenier, écrit à M. Vincent [1], pour le prier d'adresser une lettre « de congratulation à M. Bossuet, » à cause du secours qu'il leur a prêté « par les prédications et instructions qu'il fait, auxquelles Dieu donne... beaucoup de bénédictions ; » Bossuet mande au saint ces renseignements consolants : « Ils ont enlevé ici tous les cœurs, et voilà qu'ils s'en retournent à vous, fatigués et épuisés selon le corps, mais riches selon l'esprit des dépouilles qu'ils ont ravies à l'enfer, et des fruits de pénitence que Dieu a produits par leur ministère. » Et il ajoutait ces paroles touchantes : « Recevez-les donc, monsieur, avec bénédiction et action de grâces, et ayez, s'il vous plaît, la bonté de les remercier avec moi de l'honneur qu'ils m'ont voulu faire de m'associer à leur compagnie et à une partie de leur travail [2]. »

Cette « partie du travail » dut être considérable, bien qu'elle nous ait laissé peu de monuments. Réservant aux missionnaires les principales églises de Metz, Bossuet s'était confiné à Saint-Jean de la Citadelle, « qui est hors de la ville, » dit une relation citée par les anciens éditeurs [3] : là il évangélisait les soldats et les ouvriers, et il « fit triompher la grâce » dans tous les cœurs, au témoignage de la même relation. Outre les prédications, il s'était chargé de faire deux grands catéchismes par semaine [4].

On conçoit qu'au milieu de ces occupations multiples, il ait eu alors peu de loisir pour écrire ses sermons. Voici toutefois trois opuscules qui sont manifestement de cette

1. Voir la correspondance de Bossuet, année 1658.
2. Bossuet, *Lettre à saint Vincent de Paul*, du 23 mai 1658.
3. Dans la correspondance de Bossuet.
4. Nous le verrons à Meaux catéchiser fréquemment les enfants ou les fidèles.

époque. Le premier est un simple plan, ou canevas, *sur la Pénitence* (1) ; le second est une esquisse un peu plus développée *sur la Médisance* (2) ; le troisième est un sermon *sur la Satisfaction* (3), avec avant-propos, exorde et corps de discours en trois parties, le tout rédigé hâtivement, mais avec des indications qui laissaient peu à fournir pour l'improvisation. Par exception, cette dernière œuvre était destinée à la cathédrale. C'est ce qui résulte de cette phrase de la péroraison :

« ... Plût à Dieu que je visse à bas et les tables de tes débauches, et les banques (4) de tes usuriers, et les retraites honteuses de tes impudiques ! plût à Dieu que j'entende bientôt cette bienheureuse nouvelle : Toute la ville de Metz est abattue, mais elle est heureusement abattue aux pieds des confesseurs, devant les tribunaux de la pénitence qui sont érigés de toute part dans ce temple auguste ! »

A ces trois pièces (5), il faut en joindre deux ou trois autres : les deux premières n'ont pas encore reçu de destination ; l'autre a été attribuée à tort au Carême des Minimes.

Ce sont d'abord les dissertations sur *l'Honneur* et sur *la Charité fraternelle* (6) : elles auront servi de matière à un de ces grands catéchismes faits aux militaires de la citadelle. Bossuet les a écrites, non pour les réciter, mais pour fixer sa pensée sur des sujets délicats.

C'est ensuite un discours en forme, pour la fête de la *Compassion de la Sainte Vierge*. Il est complet, bien que rédigé très vite. Outre les caractères paléographiques (7) de

1. A la suite du IVe sermon pour le 1er dimanche de Carême dans les éditions. — Se trouve parmi les manuscrits dans le volume suivant (12.823, f. 100, unique).

2. Mardi de la 4e semaine de Carême.

3. Mardi de la Passion.

4. *Banquets*, dans toutes les éditions. M. Floquet, citant ce passage, avait pourtant proposé de lire *banques*. C'est le texte même du manuscrit.

5. M. Floquet pensait (*Études...*, I, 490) que le sermon pour le dimanche de Quasimodo était de ce temps ; mais M. Gandar a montré qu'il appartient au Carême des Minimes (1660).

6. Voy. mardi de la IIe semaine de Carême, et *Pensées chrétiennes et morales*, n. XI.

7. *Ceste*, du commencement à la fin. Ce mot seul suffit à nous empêcher de dépasser la date de 1658. — Voy. en outre : *résination* (pour *résignation*) (trois fois) ; c'est un reste des formes phonétiques.

ce manuscrit, la véhémence de certains passages indique bien qu'il fait partie de l'assaut général livré aux âmes durant cette mission. Le discours est adressé à l'auditoire de Saint-Jean de la Citadelle, où sont réunis peuple, soldats et officiers ; l'appellation *messieurs* alterne avec celles de : *mes frères*, *chrétiens*.

— *1658, 25 mars. Vêture d'une Nouvelle Catholique. « Induimini Dominum Jesum Christum », à Metz.*

(Plus de manuscrit.)

Au milieu même des travaux de la mission, Bossuet eut à exercer ses fonctions de supérieur de la communauté de la Propagation de la Foi : il présida à une Vêture, le 25 mars, fête de l'Incarnation. C'est là que fut prononcé le discours succinct qui a pour texte : *Induimini Dominum Jesum Christum*. Il a plu à M. Lachat de placer d'autorité ce discours en 1664. La raison qu'il en donne, c'est « la profondeur des pensées, la fermeté de la logique et l'élévation du langage. » Que ces qualités soient nées chez Bossuet deux ans après le Carême du Louvre, voilà une prétention assez plaisante. Aussi ce beau raisonnement n'a pas empêché M. Gandar de proposer [1] la date de 1658, à laquelle nous nous rallions volontiers, en l'absence du manuscrit.

Le 28 février précédent, l'évêque d'Auguste, suffragant de Metz, avait installé dans l'établissement récemment construit de la rue Taison, les Sœurs, « tant les anciennes que les nouvelles, » c'est-à-dire celles que la maison-mère de l'Union chrétienne de Paris avait envoyées pour renforcer le personnel de l'œuvre annexe de Metz. Il y avait juste un an que ces recrues étaient arrivées sous la conduite de la pieuse et charitable Renée des Bordes. Dans le passage suivant, l'orateur a eu, sans doute, en vue cette circonstance : « Certes, je

1. *Bossuet orateur*, p. 220, note 3. — Il a été suivi par les éditeurs récents : Guérin (1870); — Garnier (1874); — l'abbé Guillaume (Briday, 1877). — Le vocatif « fidèles, » qui revient deux fois, indique un auditoire de province, ou tout au moins une habitude contractée durant l'époque de Metz.

ne craindrai pas de le dire, il semble que la Providence divine vous a conduites en ce lieu non sans quelque secret conseil : ces âmes que Dieu a retirées des ténèbres de l'hérésie pour les donner à l'Église par votre main, en sont un témoignage évident (1)... »

— *1658, Pentecôte (IIe sermon).* (Mss., 12.824, f. 167.)

Après le départ des missionnaires « fatigués et épuisés de corps, » Bossuet qui avait si vaillamment partagé leurs fatigues, se reposa en composant de nouveaux chefs-d'œuvre. Il nous en est venu un de cette époque, auquel sa beauté a fait attribuer une date plus récente. C'est le second sermon pour la fête de la Pentecôte. Selon l'abbé Vaillant, M. Floquet, M. Lachat, etc., il aurait été prêché chez les Carmélites de Paris, en 1661. La date et le lieu assignés sont impossibles.

Le manuscrit n'est certainement pas postérieur à 1658 (2) ; et le mot *mesdames* adressé dans l'exorde à des religieuses, indique un autre ordre que celui des Carmélites. Il s'agit de ces Bernardines du Petit Clairvaux de Metz (3), « qui s'étaient mises sur le pied de chanoinesses, ne recevant que des filles nobles ». Bossuet, en prononçant devant elles l'allocution funèbre en l'honneur de leur abbesse, Mme Yolande, les avait qualifiées *mesdames*, en 1656, conformément à l'usage reçu. Il fera de même dans les Vêtures de postulantes Bernardines (1er et 2e sermons). Les calamités auxquelles il fait allusion, ne sont pas celles de 1661, mais celles de 1658, causées par la guerre et par les inondations du commencement de cette année (4) : « Qui de nous a souffert avec les

1. Lachat, XI, 402.

2. *Ceste* (passim). L'année suivante, cette forme n'apparaît plus que par exception. En 1660, 1661, etc., il n'y en a pas un seul exemple.

3. Floquet, *Études...*, I, 266, note 2.

4. Saint Vincent de Paul avait été en peine sur le sort de ses missionnaires envoyés à Metz, au plus fort de l'hiver. Sur la guerre, voy. l'allocution destinée à Louis XIV, dans le panégyrique de sainte Thérèse, l'année précédente.

pauvres ? Quand je considère, *fidèles*, les calamités qui nous environnent, la pauvreté, la désolation, le désespoir de tant de familles ruinées, il me semble que de toutes parts il s'élève un cri de misère à l'entour de nous, qui devrait nous fendre le cœur, et qui peut-être ne frappe pas nos oreilles. Car, ô riche superbe et impitoyable, si tu entendais cette voix, pourrait-elle pas obtenir de toi quelque retranchement médiocre des superfluités de ta table (1) ? »

— *8 septembre 1658. Nativité de la sainte Vierge. Sermon esquissé.* (Plus de manuscrit.)

J'incline à placer ici le *Précis d'un sermon* pour cette fête, qui suit les trois discours dans les éditions. Il semble, à comparer l'exorde à celui de l'oraison funèbre de Henri de Gornay, dont nous parlerons tout à l'heure, qu'il soit antérieur à cette composition. On y remarque, avec de belles et fortes pensées, très bien enchaînées les unes aux autres, quelques archaïsmes d'expression, comme celui-ci : « Apaisez plutôt sur eux l'*ire* formidable de Dieu... » Il s'agit des hérétiques. Le discours doit avoir été prononcé à Metz, avant l'époque de Paris. En 1657, Bossuet n'était pas encore retourné dans son canonicat au commencement de septembre ; et nous avons d'autres sermons pour cette fête en 1655 et 1656.

— *Fin d'octobre 1658. Oraison funèbre de Henri de Gornay.* (Manuscrit au collège de Juilly.)

L'érudition de M. Floquet ne nous a laissé aucun doute sur l'époque où fut prononcée cette courte oraison funèbre : Henri de Gornay (ou Gournay) mourut à Metz, le 24 octobre 1658, d'après l'épitaphe gravée sur sa tombe en l'église Saint-Maximin (2). Le discours même, ou, pour mieux dire, l'esquisse du discours, nous apprend que la mort l'avait « ravi depuis

1. Lachat, X, 336.
2. Floquet, *Études*..., I, 514.

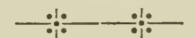
peu de jours. » On peut s'étonner après cela de la fantaisie de M. Lachat, à qui il plaît de placer cette allocution en 1662.

La date étant de tous points certaine, le manuscrit peut servir de terme de comparaison. Il y manque, comme dans l'imprimé, un avant-propos, que suppose la première phrase ; « C'est dans cette pensée salutaire, » etc.

— *1658 (?) 27 décembre. Panégyrique de saint Jean l'Évangéliste.* (Plus de manuscrit.)

Avec M. Gandar [1], « par conjecture et sous toutes réserves, » rapportons cette œuvre à la fin du séjour de Bossuet à Metz. Vraisemblable est l'hypothèse du savant critique, quand il suppose ce panégyrique prêché en cette église Saint-Jean de la Citadelle, où nous avons vu l'archidiacre de Metz donner naguère les exercices de la mission. Certaines locutions archaïques pourraient nous tenter de reculer la date. Il n'est pas impossible toutefois, que le caractère de cet auditoire, essentiellement provincial et populaire, les ait comportées à une époque où notre orateur s'en fût sans doute abstenu dans une des chaires de la capitale, où nous allons bientôt l'entendre.

1. Gandar, *Bossuet orateur*, 222.



CHAPITRE DEUXIÈME.

Suite de la classification des œuvres existantes. Époques de Paris et de Meaux. (1659-1704.)

ÉSORMAIS ce ne sera plus qu'à de rares intervalles que l'orthographe de notre auteur, fixée dans son ensemble, pourra nous offrir quelques ressources. Elle pourra cependant encore guider nos premiers pas en nous signalant les œuvres de transition : et plus tard nous autoriser quelquefois à retenir pour l'époque de Paris telle œuvre qu'on voulait placer dans celle de Metz, avec laquelle elle contrasterait complètement (1). Mais lorsqu'il n'y a plus dans l'orthographe de Bossuet de changements significatifs, il y en a encore pendant dix ans dans son écriture (2). Du reste, depuis que le grand orateur a quitté l'isolement de la province, les renseignements extérieurs vont se faire moins rares ; et surtout à mesure que sa vie s'approchera du grand soleil de la cour, ils viendront fort à propos nous apporter de nouvelles lumières. Ajoutons enfin que Bossuet a souvent noté de sa main, en abrégé, il est vrai, la destination des discours qui appartiennent à ses grandes stations. On ne dira plus maintenant, comme il est échappé à l'abbé Vaillant de l'écrire, qu'une telle indication est peut-être insuffisante, et qu'il n'y a pas lieu d'y attacher beaucoup d'importance (3). Qui donc pouvait mieux que Bossuet savoir la véritable origine de ses œuvres ?

§ 1er. — Première partie de l'époque de Paris, jusqu'au Carême du Louvre. (1659-1662.)

Appelé à Paris par une invitation de saint Vincent de Paul, qui l'avait prié de donner la retraite pour l'ordination de

1. Par exemple, le sermon esquissé pour l'octave de Noël, qu'on mettait en 1658, et qui est, comme nous le verrons, de 1663.
2. Cf. Gandar, *Bossuet orateur*, Introduction, XXXIX, et liv. II, ch. IV, p. 398.
3. *Études sur les sermons de Bossuet*, p. 68 et 79.

Pâques, Bossuet allait prêter, en 1659, l'appui de sa parole à diverses œuvres fondées ou développées par l'inépuisable charité de l'homme de Dieu [1]. Ainsi lui fut-il donné de consacrer et de sanctifier les débuts de la grande époque. Nous l'entendrons successivement aux Nouvelles Catholiques [2], aux Filles de la Providence, deux institutions connexes, mais distinctes ; à Saint-Lazare, à l'Hôpital général, aux Incurables, aux Nouveaux Convertis. Cela ne l'empêchera pas de prêcher aux Grandes Carmélites le Panégyrique de saint Joseph ; aux Petits Augustins, celui de saint Thomas de Villeneuve; aux Feuillants, celui des saints Anges Gardiens[3]; enfin dans d'autres pieuses communautés, le 1er sermon pour la Visitation et le 1er sermon pour la Vêture d'une Postulante Bernardine.

Entrons dans quelques détails pour justifier cette chronologie, du moins en ce qui concerne les sermons existants. Il sera traité ailleurs des sermons perdus de toutes les époques.

— *1659. Quinquagésime* [4], *(23 février). Reprise du sermon sur la Loi de Dieu.* (Nouveaux exordes. Mss., 12. 821, f.419.)

M. Gandar fait remarquer avec raison [5] que le sommaire du *Cogitavi vias meas*, écrit comme tous les autres avant le Carême de 1662, tient compte de la seconde rédaction des exordes et d'une addition destinée au corps du discours. Il en conclut que cette revision a été faite de 1659 à 1661. Le manuscrit permet de préciser. Il marque nettement la transition entre l'époque qui vient de s'achever et celle qui commence.

1. Cela ne fit pas cesser l'intérêt qu'il portait aux œuvres analogues fondées en Lorraine. « M. l'archidiacre Bossuet a procuré une partie des bienfaits de la Reine mère, » dit le Cartulaire de la Propagation de Metz (Floquet, *Études*..., I, 457). Il mentionne également ses dons personnels (*Ibid*, 456).

2. Ledieu dit formellement que « l'instruction des Nouveaux Catholiques fut le principal objet qui le rappela de Metz à Paris. »

3. Les éditions rangent ordinairement ce sermon parmi les Panégyriques.

4. On verra dans l'article suivant pourquoi nous ne mettons point, avec MM. Floquet et Gandar, le sermon sur *l'Éminente dignité des pauvres* en tête de ceux de cette année.

5. *Choix de sermons*, 50.

Les autographes de cette année nous présentent encore, comme il est naturel, quelques vestiges [1], mais à l'état d'exceptions assez rares, des formes désormais proscrites.

Il faut donc renoncer à l'hypothèse qui faisait de « cet entretien particulier » une introduction au Carême des Carmélites (1661). Dans la communauté qui, ainsi qu'il est dit dans l'avant-propos, avait sollicité cet entretien, il n'est pas besoin de chercher d'autres religieuses que celles de l'Union chrétienne, maison-mère de la Propagation de Metz, dont Bossuet était le supérieur.

— *1659. Sur l'Éminente dignité des pauvres dans l'Église. (Postérieurement à la Septuagésime.)*

(Mss., 12,821 f. 10 et 37.)

C'est très gratuitement qu'on a destiné à la Septuagésime le *Erunt novissimi primi.* Bossuet se borne à dire : « Cette parole de l'Évangile que j'ai choisie pour mon texte, » ce qui n'indique nullement l'évangile du jour.

On voit même par le premier exorde, que nous avons restitué à ce sermon [2], qu'il s'agit d'une réunion de charité extra-liturgique : « Dans cette maison des pauvres, *dans cette assemblée qui se fait pour eux*, on ne peut rien méditer de plus convenable que ces vérités chrétiennes ; et comme les prédicateurs de l'Évangile sont les véritables avocats des pauvres, je m'estimerai bienheureux de parler aujourd'hui en leur faveur [3]. »

Il est fort douteux d'ailleurs que Bossuet fût parti de Metz assez tôt pour être en mesure de prêcher à Paris, le 9 février

1. Celui-ci ressemble d'une manière frappante à ceux de l'année précédente, notamment à l'oraison funèbre de H. de Gornay. Mais l'adjectif démonstratif, toujours écrit *ceste* en 1658, n'a plus cette forme que deux fois dans notre court fragment, et cinq fois il est écrit *cette*. Rappelons que ce sera l'orthographe unique de 1660 et des 43 années suivantes. — Autre particularité, *hureux* se glisse encore une fois ici ; L'auteur avait sous les yeux son ancien manuscrit que dans cette phrase il transcrit littéralement.

2. Voy. Ire partie, ch. II, p. 50.

3. Mss., 12. 821, f. 10. — Lachat, VIII, 70.

1659, jour de la Septuagésime [1] ; et il semble bien que si, le 23, il approprie hâtivement à l'auditoire dont nous venons de parler un ancien sermon sur *la Loi de Dieu*, c'est parce qu'il n'a pas eu matériellement le temps nécessaire pour en composer un nouveau.

Le discours sur *l'Éminente dignité des pauvres* fut prêché en faveur de la maison des Filles de la Providence. M. Floquet l'a très bien établi [2], d'après plusieurs passages significatifs de l'œuvre même. On peut maintenir la date de 1659, à la condition de choisir la fin de l'année de préférence au commencement [3]. C'est ce qui résulte pour nous de la comparaison du manuscrit avec le précédent, et avec un autre de la même année, celui du 28 août 1659, dont il sera question bientôt.

— *1659, 19 mars. Panégyrique de saint Joseph ; Depositum custodi, repris par ordre de la Reine Mère, aux Grandes Carmélites.* (Plus de manuscrit pour les additions de 1659.)

Nous avons déjà remarqué [4] que ce discours, écrit en 1656, pour un auditoire de province, fut redemandé à Bossuet, par Anne d'Autriche, désireuse de l'entendre. La *Muse historique* de Loret raconte, le 22 mars 1659, le succès du prédicateur. Bossuet lui-même nous dit, dans un nouvel exorde, qu'on l'oblige à rappeler en son souvenir « des idées que le temps y avait effacées ; » il n'eut loisir de rédiger autre chose que les deux allocutions à Sa Majesté, l'une pour l'avant-propos, l'autre pour la fin du discours.

1. Voy. Floquet, *Études*... I, 551. Lettre écrite par Colbert de Croissy à son frère, le ministre. Elle n'est donnée que le 4 février au père de Bossuet, sur le point de partir lui-même d'Ensisheim pour Metz et pour Dijon. C'est une intéressante lettre de recommandation que Bossuet devait apporter à Paris.

2. *Études*... II, 1-7.

3. M. Gandar (*Choix de sermons*, 162) relève ce fait que les additions au corps du discours ont été écrites sur le feuillet blanc de deux lettres, dont l'une, adressée d'abord à Metz, lui a été retournée à Paris. Cette circonstance peut indiquer l'année, non le jour ou même le mois.

4. Voy. ch. précédent, p. 145. Voy. aussi Ire partie, ch. II, p. 57 sur la nécessité de séparer l'avant-propos de 1656 d'avec celui de 1659.

— *1659 ou 1660. Sermon esquissé pour le jour de la Compassion, à l'Hôpital général.* (Mss., 12.823, f. 162.)

Sur la feuille qui sert d'enveloppe (f. 164), Bossuet a effacé : *Compassion de la sainte Vierge, sermon à la Pitié,* pour mettre : *Compassion de la sainte Vierge, sermon à l'Hôpital général.* Un sommaire (f. 116) résume l'esquisse en deux mots : *Hôpital général. Aumônes ; pauvres.* Un autre sermon pour la même fête renvoie à celui-ci en 1663 (f. 159 et 160). Le manuscrit très court n'indique pas avec évidence s'il faut s'arrêter à 1659 ou à 1660, mais il exclut les autres années. Le texte des éditions (Lachat, IX, 560) a besoin d'être revu et complété.

— *15 mai 1659. Profession de la sœur Claude Maillart, à la Propagation de Metz :* « *Sequere me.* » *(2 points imprimés comme variante de la Vêture : Si quis vult post me venire, du 5 décembre 1681. — Lachat, XI, 553.)* (Ms. disparu.)

Bossuet fit un court séjour à Metz, en mai 1659. Peut-être y avait-il été rappelé par la mort de sa pieuse mère, dont on ignore la date (1). Il reçut, le 15 mai, les vœux de la sœur Claude Maillart, une des novices venues de la maison de Paris (la Providence) à celle de Metz (la Propagation de la Foi).

M. Floquet, à qui nous devons ce renseignement (2), ne parle pas du sermon. Le registre des vœux et réceptions, qu'il lui a été donné de consulter, n'avait pas à fournir d'indications sur ce point. Un rapprochement entre une œuvre imprimée et des indications autographes fournies par le manuscrit d'une autre œuvre, peut nous permettre de combler cette lacune.

Il se rencontre dans les Vêtures un fragment important, que M. Lachat a bravement intitulé : *Seconde conclusion du*

1. Floquet, *Études*, II, 25. Peut-être cette mort avait-elle précédé son départ, et s'agissait-il maintenant des affaires de famille pour lesquelles son père avait obtenu un congé.

2. *Études*..., I, 456, et II, 25.

sermon précédent pour la Profession de Marie-Anne de Saint-François Bailly [1]. Ces quatre pages, dont on a si mal compris la nature, ne sont autre chose qu'un 2e et un 3e point provenant d'une composition beaucoup plus ancienne : cette prétendue *conclusion* d'un sermon prêché en 1681 a été écrite vingt-deux ans auparavant. Quoique le début et la 1re partie nous manquent, je ne craindrai pas d'affirmer que c'est ici la Vêture : *Sequere me*. Bossuet s'y reporte dans le manuscrit du Panégyrique de saint Benoît [2], en 1665 :

« La perfection chrétienne n'est pas dans un degré déterminé, elle consiste à croître toujours. JÉSUS-CHRIST en est le modèle ; la nécessité de le suivre, l'impossibilité d'y atteindre ; par conséquent avancer sans cesse et sans se relâcher jamais. *Egredere, egredere ;* quelque part que vous soyez, passez outre. Voy. Vêture : *Sequere me*, 3e point. *Item* Vêture : *Oportet nasci denuo*, sur le passage : *Quæ quidem retro sunt.* »

Ce renvoi correspond très exactement à ce que nous lisons dans notre fragment :

« Je vous dis donc, ma sœur, que si vous n'avez dessein de vous avancer toujours, il ne vous sert de rien d'entrer dans un cloître, ni de vous attacher à Dieu par les promesses solennelles que vous allez faire. Pourquoi quittez-vous les empêchements du monde ? N'est-ce pas parce que vous aspirez à la perfection avec la grâce de Dieu ? *Or la perfection du christianisme n'a point de bornes assurées*, d'autant qu'elle se doit former sur un exemplaire dont il n'est pas possible d'imiter toutes les beautés ; c'est JÉSUS-CHRIST, ma Sœur, le Fils du Père éternel, celui qui porte tout le monde par sa parole, en qui habitent toutes les richesses de la Divinité. Puis donc que *nous ne pouvons jamais atteindre à nous con-*

1. XI, 553.
2. Ms. du Grand Séminaire de Meaux. — Le mot *Vêtures*, pris en général, désigne un sermon prêché soit à une Prise d'habit, soit à une Profession solennelle — Cf. Lachat, XII, 163. Les renvois y sont donnés, mais incomplètement. Cet éditeur, dès qu'il rencontrait l'ombre d'une difficulté, passait outre, en se donnant bien garde d'avertir.

former parfaitement à JÉSUS-CHRIST, tout ce que nous pouvons, c'est de tâcher de nous en approcher de plus en plus. *Et si la perfection du christianisme n'est pas dans un degré déterminé*, il s'ensuit qu'elle consiste à monter toujours (1). »

Voilà donc retrouvé un discours que l'on croyait perdu. On peut juger, par ce qui nous en reste, qu'il n'était pas très étendu. C'était une simple allocution, prononcée en famille, pour ainsi dire, dans une communauté dont Bossuet, en qualité de supérieur, était le prédicateur ordinaire.

— *2 juillet 1659. Sermon pour la fête de la Visitation (1er des éditions).*

(Plus de manuscrit pour la 1re rédaction (2), celle de 1659.)

L'abbé Vaillant et M. Lachat, qui le copie sans nous le dire, ont placé cette œuvre en 1660. C'était oublier les différences caractéristiques qui existent entre les deux rédactions du 3e point. Une variante de la première (3) est tout à fait explicite ; elle permet même de transformer en certitude la probabilité admise par M. Gandar (4), que le corps du discours pourrait remonter à l'année 1659 :

« Je vous prie de considérer d'abord ce que veut dire la paix. Maintenant que toute *l'Europe l'attend*, qu'elle se réjouit dans cette espérance, que *ce grand ouvrage qui se négocie* tient tous les esprits en suspens, qu'est-ce que cette paix que l'on désire ?... »

Dans la rédaction de 1660, il dira :

« Encore que cette paix admirable de toutes les nations chrétiennes, *paix si sagement ménagée, si glorieusement conclue*

1. Voy. la suite (Lachat, XI, 556) : « *Et partant*, ma sœur, » etc. Le style, tout en ayant de la fermeté, de même que la composition, a gardé certains archaïsmes qui conviennent parfaitement à 1659. — Si cette Vêture est mentionnée, dans le renvoi, avant le *Oportet* [*vos*] *nasci denuo*, c'est qu'elle était la plus ancienne des deux. Celui-ci en effet n'est autre que la Vêture de Mlle de Bouillon, du 8 septembre 1660. — Voy. dans Lachat, XI, 385, le passage sur : *Quæ quidem retro sunt* [*obliviscens*, etc.].

2. Le manuscrit de la seconde (3e point) fait partie de la collection Floquet. Voy. ci-après, 2 juillet 1660.

3. Lachat, XI, 208, note.

4. *Bossuet orateur*, 95, n. 4.

et si saintement affermie, soit un illustre présent du ciel... »

C'est à Chaillot, que Bossuet reprendra ce sujet en 1660. Il l'avait donc prêché d'abord dans une autre communauté : il ne se répétait pas à ce point devant le même auditoire.

— *28 août 1659. Vêture d'une Postulante Bernardine (1er sermon des éditions).* (Manuscrit du Grand Séminaire de Meaux.)

Le jour est indiqué dans ce passage du premier point : « C'est vous que j'entends, ô grand Augustin. Car peut-on se taire de vous aujourd'hui que toute l'Église ne retentit que de vos louanges, et que tous les prédicateurs de l'Évangile, dont vous êtes le père et le maître, tâchent de vous témoigner leur reconnaissance ! Que j'ai de douleur, ô très saint évêque, ô docteur de tous les docteurs, de ne pouvoir m'acquitter d'un si juste hommage ! Mais un autre sujet me tient attaché... (1) »

Si la date liturgique est certaine, l'année me paraît l'être aussi, après un examen plusieurs fois répété du manuscrit (2). Le lieu et la personne sont plus difficiles à déterminer. Une courte allocution, ajoutée au dernier moment, nous apprend que la novice était de grande famille ; ses ascendants, ou, comme dit ici l'orateur, ses « prédécesseurs, » ont rempli « les charges les plus importantes ; » ils ont eu part « au gouvernement de l'État ; » d'où il prend occasion de lui conseiller « de leur succéder en la grâce que Dieu leur a faite de se bien gouverner eux-mêmes (3). » Était-ce la famille des Pomponne de Bellièvre, alliée aux Silleri, et comptant par conséquent des chanceliers dans les branches paternelle et maternelle ? Du moins celle dont il s'agit s'est « unie par ses alliances à tout ce que cette grande ville compte de plus illustre. » S'agit-il de Paris, ou d'une capitale de province ? Autant de questions jusqu'à présent insolubles.

1. Lachat, XI, 428.
2. Les additions de la dernière heure, allocution, etc., présentent le type de 1660 ; le corps du discours est un peu plus archaïque. — *Ceste* une fois. *Cette* passim.
3. Lachat, XI, 442.

— *8 septembre 1659. Sermon pour la fête de la Nativité de la sainte Vierge (1er des éditions), aux Incurables.*

(Manuscrit appartenant à M. le supérieur de Saint-Sulpice.)

Un passage de ce sermon, où l'auteur invite les fidèles à entrer « dans ces grandes salles, pour y contempler attentivement le spectacle de l'infirmité humaine, » et pour voir « en combien de sortes la maladie se joue de nos corps, » fait songer naturellement à un établissement de charité. M. Lachat se prononce pour l'Hôpital général, visiblement désigné, à son avis. Les manuscrits, *sur lesquels il imprime*, pouvaient l'avertir qu'il se trompait. Dans un sermon de la Compassion : *Semper pauperes* (1), etc., on lit ce renvoi : « Entrez dans ces grandes salles... Voir sermon aux Incurables, p. 14. » Et un passage effacé, dans la même œuvre, était plus explicite encore : « Voir sermon *de Nat*[*ivitate*] *Virginis*, aux Incurables, p. 14. » On retrouve cette indication en d'autres endroits des manuscrits (2).

La Bibliothèque nationale n'a que le sommaire autographe de ce sermon. La dernière ligne est ainsi conçue : « Description des maladies et infirmités de nos corps, p. 14. »

L'original du sermon lui-même existe, et contient une parfaite correspondance à tous ces renvois. Il confirme aussi notre date par l'écriture et l'orthographe. D'ailleurs c'est par une distraction évidente que M. Lachat suppose qu'il a pu être composé en 1660 aussi bien qu'en 1659 ; il oublie ce qu'il dit lui-même (3), qu'en 1660, Bossuet prêchait à pareil jour la Vêture de Melle de Bouillon (4).

— *14 septembre 1659. Second sermon pour l'Exaltation de la sainte Croix.* (Mss., Nouv. acq. fr., 6246.)

L'original de ce sermon, acquis tout récemment par la Bibliothèque nationale, ne permet pas de retarder la première rédaction au-delà de 1659. Une reprise et un remaniement eurent lieu vers 1667, date que nous avions proposée par conjecture pour cette œuvre dans la première édition.

1. Mss., 12.823, f. 159, v°. — 2. Mss., 12.821, f. 84 ; 12.822, f. 99. — 3. Lachat, XI, 372.
4. Sur une *var.* du commencement du 2e point, voy. ci-après, p. 218.

— *2 octobre 1659. Sermon sur les saints Anges Gardiens, aux Feuillants, pour l'inauguration de l'église du Noviciat.*
(Plus de manuscrit.)

« Il nous faut une victime pour consacrer cette église. Quel sera cet heureux pécheur, qui deviendra la première hostie immolée à Dieu dans ce temple abattu et relevé (1), devant ces autels ? »... « Hâte-toi de remplir de joie cette troupe invisible qui nous environne, qui s'estimera bienheureuse si elle peut aujourd'hui rapporter au ciel que la première solennité célébrée dans leur nouveau temple a été mémorable éternellement par la conversion d'un pécheur. »

Le commentaire si érudit de M. Floquet (2) replace ces paroles dans leur cadre, et nous fait assister nous-mêmes à la cérémonie d'inauguration, qui se fit chez les Feuillants, rue d'Enfer, le 2 octobre 1659.

— *19 octobre 1659. Abrégé d'un sermon pour le XXIe dimanche après la Pentecôte.* (Mss., 12.824, f. 254.)

L'existence d'un sommaire atteste une date antérieure à 1662. Un aspect assez archaïque porte à reculer d'ailleurs ce court manuscrit (3) aussi loin que possible. Mais l'orthographe s'oppose à ce qu'on remonte au-delà de 1659.

— *1659. IVe dimanche de l'Avent. Sermon aux Nouveaux Convertis.* (Mss., 12.821, f. 203-207.)

Dans les prétendus fragments d'un sermon pour le troisième dimanche de l'Avent, se trouve, avons-nous dit (4), une esquisse préparée pour la maison des Nouveaux Convertis, et suivie de deux autres fragments interpolés. Quoique les premières

1. Texte des éditions. Je soupçonnerais volontiers qu'ici encore on aurait mêlé texte et variante. La vraie leçon pourrait bien être : « immolée à Dieu devant ces autels. » *Var.* (1re rédaction) « dans ce temple abattu et relevé. »

2. *Études...*, II, 20, 25.

3. Faute de lecture (Lachat, X, 420): « Vengeance contre ceux qui *le font recéler.* » Lisez : « qui *les ont décelés* ».

4. Première partie, ch. II, p. 83.

feuilles ne contiennent actuellement que les additions à une rédaction primitive, nous ne pouvons douter que ce sermon n'ait été le commentaire du texte : *Jam enim securis ad radicem arborum posita est* (Luc., III, 9), que Bossuet a traité plus tard dans une œuvre nouvelle (1665). Voici une phrase qui ne laisse place à aucun doute : « Tâchons de lui faire entendre une vérité chrétienne qui nous est représentée dans *notre évangile*, et que je vous prie de comprendre : c'est que la justice divine qui semble dormir, qui semble oublier les pécheurs, les laissant prospérer longtemps en ce monde, est toujours en armes contre eux, toujours en action, toujours vigilante, toujours prête à donner *le coup qui les coupera par la racine* pour ne leur laisser aucune ressource. » D'ailleurs Bossuet y renvoie dans un passage effacé du sermon pour le I[er] dimanche de Carême, 1661 ; là, après avoir cité le texte de saint Luc : *Jam securis...* il ajoutait : « V. serm. *in hæc verba.* »

C'est à ce sermon que se rapporte le sommaire assigné à tort par M. Lachat à celui de 1665 ; on sait que les sommaires sont tous antérieurs à 1662 (1).

— *1659 ou 1660. Sentiments du Chrétien sur la vie ou la mort.* (Plus de manuscrit.)

Nous avons montré précédemment (2) que cet intéressant commentaire d'un chapitre de la II[e] Épître de saint Paul aux Corinthiens avait été classé par erreur dans les œuvres pastorales de l'évêque de Meaux (3). Bossuet, longtemps avant son épiscopat, y renvoie dans le sommaire (4) du sermon de la Purification 1661, au moment de refaire ce discours l'année suivante pour le Carême du Louvre.

1. M. Lachat n'en prétend pas moins que le discours qui nous occupe est de 1669. — L'édition Guérin le recule jusqu'en 1687, et suppose que l'évêque *de Condom* (en 1687 !) continuait ses soins à la maison des Nouveaux Convertis de Paris.

2. Première partie, ch. I[er], p. 39. — 3. Se trouve dans Lachat, VII, 589.

4. Ce sommaire est bien celui du sermon de 1661, non du sermon de 1662, comme l'a cru M. Gandar. Voy. en particulier le commencement du 2[e] point.

— *1660, 6 janvier. Vêture prêchée le jour de l'Épiphanie.*
(Manuscrit de la collection de M. Choussy.)

Selon les éditeurs de Bar-le-Duc ([1]), qui les premiers ont essayé (1870) de suivre l'ordre chronologique, préconisé par M. Gandar, ce sermon de Vêture devrait porter ce titre : Prêché à Jouarre, le 8 (?) mai 1665, pour la profession de madame d'Albert. « Je n'ose cependant, ajoute le critique anonyme, articuler autre chose qu'un soupçon et présenter comme une enquête à ouvrir. » Cette sage réserve était bien nécessaire, quand on était assez distrait pour proposer la date du 8 mai pour un discours prononcé le jour de l'Épiphanie, comme il apparaît manifestement en plusieurs passages.

L'étude directe du manuscrit nous a convaincu que l'œuvre ne peut être que de l'année 1660. L'existence d'un sommaire que nous avons trouvé à Meaux, quelques jours après avoir étudié l'œuvre elle-même dans un village de l'Allier, confirme cette conclusion. Le premier exorde se conserve à la bibliothèque de Dijon ([2]). Ainsi il suffit maintenant de faire trois petits voyages, dans l'Allier, dans la Côte-d'Or et dans Seine-et-Marne, pour ressaisir l'œuvre entière, dont toutes les parties étaient, il y a une quarantaine d'années, en la possession de M. de Monmerqué.

— *1660. Autre Vêture, pour le jour de l'Exaltation de la sainte Croix (14 septembre).*
(Manuscrit de la collection de M. Choussy.)

A l'exemple de Bossuet, joignons à l'œuvre qui précède un autre sermon sur le même plan, composé à quelques mois de distance. Il les a réunis dans le sommaire, écrit peu de temps après, comme il paraît par la ressemblance des caractères et de l'orthographe.

1. Nous avons déjà fait observer que l'édition Martin-Beaupré et l'édition Guérin (Bar-le-Duc) sont une seule et même édition : l'édition Guérin a donné le titre définitif et de meilleurs caractères au tirage commencé chez Martin-Beaupré.

2. La même feuille contient une addition qui aurait dû trouver place dans le corps du sermon.

Les passages similaires des deux rédactions permettent de décider à laquelle appartient la priorité. Les ratures abondent en pareil cas sur le manuscrit de l'Épiphanie : les corrections de celui-ci sont devenues la leçon unique du manuscrit de l'Exaltation.

Cet ordre que nous assignons aux deux sermons [1] concorde avec celui que Bossuet lui-même a adopté dans le sommaire de l'un et de l'autre. Voici ce double sommaire, qui est inédit :

« *Venerunt nuptiæ Agni.* 2. *Épiphanie. Sainte Croix.*

JÉSUS-CHRIST, roi par la pauvreté. Croix, trône ; degré, pauvreté. Saint Augustin (p. 3, 4). *1er point.*

Jalousie [2] ; source des vengeances : *Zelotes : ulciscens. Deus æmulator et ulciscens Dominus.*

Devenue source de grâce : *Æmula operatione.* Dieu amoureux de son image ; soin de la parer. Elle se prostitue au démon: Dieu court à elle par jalousie; jaloux de nous sauver: *Ego feci, ego salvabo. Deus salvans non est præter me* (p. 11, 12, 14).

Pour la dégoûter des présents des autres, donne tout : son corps et son sang. Comme un amant passionné ; comparaison, saint Chrysostome.

Vocation des Gentils, effet de jalousie. Comme un père qui appelle son fils : il refuse ; il appelle et embrasse un autre enfant. *Si forte ad æmulationem provocem carnem meam.* — Saint Chrysostome.

N[otez] punition par jalousie : *Tunc fiet stridor, cum viderint, etc..., se autem ejici in tenebras exteriores* (p. 13, 14).

---

1. Ils ont été prononcés devant des auditoires différents. Dans l'exorde et dans le corps du discours pour l'Épiphanie, l'orateur emploie souvent le mot *messieurs ;* on ne le rencontre pas une seule fois dans l'autre sermon. Dans celui-ci il est fait mention de la sage abbesse qui gouverne le monastère. Était-ce Chelles, où nous retrouverons Bossuet en 1665 ? Une nièce de Richelieu gouvernait cette abbaye avec grande réputation. (Floquet, *Études*..., II, 447.)

2. Dans ce sommaire, Bossuet passe rapidement sur le premier point (p. 2-6 du manuscrit), omet complètement le second (6-10), parce que les idées étaient ou spéciales à l'Épiphanie ou résumées ailleurs, et s'étend sur le troisième, dont le fond était nouveau, et d'une portée générale.

Ne alius accipiat coronam tuam. Dessein de Dieu : pour nous exciter par la jalousie ; ensuite nous punir par la jalousie : Que cette couronne est belle, etc. ! elle était pour moi ! — *3e point* (p. 14).

2. VIRGINITÉ (1).

Sequuntur Agnum quocumque ierit ; — itinere virginali. Saint Augustin.

Cœur d'une femme aime celui qui lui est donné ; a erré sur la multitude. Plus d'amour à JÉSUS-CHRIST qu'à un époux. — *2e point.*

Dieu jaloux, quand on lui veut ressembler. Ressemblance qui ne lui donne point de jalousie ; en sa justice, sainteté, miséricorde. Ressemblance en autorité est celle qui lui donne de la jalousie : vouloir faire sa règle de sa volonté. — *3e point.*

Saint Augustin, *Ps. 70 : Deus quis similis tibi ?* »

— *1660, 13 et 14 février. Sermon sur la Charité fraternelle, aux Nouvelles Catholiques, le vendredi après les Cendres. — Sermon sur l'Église, aux Nouveaux Convertis, samedi après les Cendres.* (Mss., 12.822, f. 13 et f. 30.)

Ces dates ont été données par M. Floquet (2) ; elles sont certaines, et trouvent leur confirmation dans les annonces de la *Liste véritable et génerale* de tous les prédicateurs (1660).

La péroraison du premier de ces discours contient une allusion aux prédications antérieures faites en faveur de ces œuvres de charité, et ci-dessus mentionnées (1659) :

« Mes frères, je les recommande à vos charités, vous êtes las peut-être de les entendre si souvent recommander aux prédicateurs ; et nous pouvons vous avouer devant ces autels que nous sommes las de le faire ; non pas que nous

1. Ici, au contraire, l'auteur, en résumant le sermon de l'Exaltation, s'attache d'abord au second point, qui traitait à fond de la *Virginité :* d'où le titre. — Il signale ensuite dans le troisième point une idée importante qui n'était pas entrée dans le précédent sermon.

2. *Études...*, II, 62. — Une légère erreur sur le jour du mois a été corrigée par M. Gandar (*Bossuet orateur*, 297).

nous lassions de demander du secours pour des misérables, car à quoi peuvent être mieux employées nos voix ? Nous ne rougissons pas de quêter pour elles (les Nouvelles Catholiques), nous ne nous lassons pas de parler pour elles ; mais nous rougissons pour vous-mêmes de ce qu'il faut encore vous le demander... »

— 1660. CARÊME DES MINIMES, A PARIS.

« Le Carême des Minimes, prêché en 1658 d'après Ledieu, en 1659 d'après Deforis et tous ceux qui l'ont copié, l'a été en 1660, comme M. Floquet l'a solidement établi... C'est la première station que Bossuet ait prêchée dans la capitale. Jusque-là, en 1659 comme en 1657, il n'avait prononcé que des discours isolés. » Ainsi s'exprime M. Gandar [1], dont nous n'aurons guère ici qu'à enregistrer les conclusions, non sans les avoir attentivement contrôlées.

C'est avec une véritable satisfaction que, las de contredire éditeurs et critiques, nous rencontrons ici, pour quelque temps, des conclusions enfin acceptables. Dans le présent Carême, il n'y aura qu'une modification à proposer à la liste dressée par M. Gandar : elle concerne le sermon de la Compassion, que nous avons montré ne pouvoir être reculé au delà de 1658, Voici cette liste ainsi rectifiée.

— *1er Dim. de Carême (15 février). Sermon sur les Démons (2e des édit.).* (Mss., 12.822, f. 61.)

— *2e Dim. (22 février). Sur la Parole de Dieu (1er des édit.).* (12.822, f. 115.)

— *3e Dim. (29 février.) Sur les Rechutes.* (12.822, f. 230-242) [2].

— *4e Dim. (7 mars). Sur nos Dispositions à l'égard des nécessités de la vie.* (12.822, f. 300.)

1. *Bossuet orateur*, p. 294.
2. Les dernières feuilles annexées au manuscrit (242-246) contiennent une interpolation absolument étrangère à ce discours.

— *5e Dim. (Dimanche de la Passion (14 mars). Sur les vaines Excuses des pécheurs.*
(12.823, f. 5.— L'avant-propos, f. 12, v°.)

— *6e Dim. (Rameaux), (21 mars). Sur l'Honneur du monde, devant Condé.* (12.823, f. 176.)

— *7e Sermon. Vendredi-Saint (26 mars). Sur la Passion: « Posuit Deus » (1er des édit.).* (12.823, f. 264.)

— *8e Sermon. Pâques (28 mars): « Consepulti » (2e des édit.).*
(12.824, f. 27.)

— *9e Sermon. Quasimodo (4 avril). Sur la Paix faite et annoncée par JÉSUS-CHRIST.* (12.824, f. 112.)

— *10e Sermon (5 avril). Pour la fête de l'Annonciation, renvoyée du Jeudi-Saint; « Creavit Dominus.» (3e des anciennes édit., 4e dans l'édit. Lachat.)*
(12.825, f. 82.)

— *11e Sermon (6 avril). Panégyrique de saint François de Paule, fête renvoyée du 2 avril précédent. (2e sermon des édit.: « Fili, tu semper mecum es. »)* (Plus de manuscrit.)

A l'entrée de cette station, qui n'était qu'un Petit Carême, c'est-à-dire qui ne comportait qu'un sermon par semaine, Bossuet avait eu à fournir trois jours de prédication consécutifs, devant des auditoires différents (13, 14, 15 février : aux Nouvelles Catholiques, aux Nouveaux Convertis, aux Minimes, 1er dimanche). Pareille occurrence se reproduisit à la fin, mais devant le même auditoire. Nous sommes heureux de pouvoir souscrire à l'affirmation de M. Gandar, disant que ce Carême nous est parvenu complet[1].

— *1660, 2 juillet. Sermon pour la fête de la Visitation, à Chaillot, devant la reine d'Angleterre. Repris de l'année précédente, sauf le 3e point.* (Mss. de la collection Floquet.)

L'abbé Vaillant et M. Floquet, saisissant parfaitement

1. *Bossuet orateur*, p. 294.

l'allusion à la paix des Pyrénées, dans la dernière partie du discours, avaient donné la date, en étendant toutefois leur conclusion à tout l'ensemble de l'œuvre, dont la première rédaction est, comme nous l'avons dit ([1]), de l'année précédente. La pagination du 3e point nouveau montre d'ailleurs qu'il a été composé à part, et qu'il forme un tout en son genre.

— *25 juillet 1660. Panégyrique de saint Jacques.*
(Plus de manuscrit.)

Bossuet renvoie à ce sermon dans celui du dimanche des Rameaux, 1661, sur *les souffrances.* L'idée qu'il faut accepter la douleur comme un traitement médicinal, est en effet développée dans notre panégyrique. On n'a pas compris jusqu'ici le renvoi de Bossuet : on a cru qu'il citait l'Épître de saint Jacques le Mineur ([2]). Il dirait alors en latin : *Jacob.*, avec l'indication du verset ou tout au moins du chapitre. Il suffit d'ailleurs de lire la fin du panégyrique ([3]) pour trouver le passage auquel il se reporte. On voit l'impossibilité de transporter à l'époque de Meaux, comme le fait M. Lachat, une œuvre à laquelle Bossuet se réfère en 1661.

—*1660. Sermon pour la fête de l'Assomption (1er des édit.).*
(Manuscrit à Meaux.)

Le manuscrit de ce discours est à Meaux ; mais il y a un sommaire autographe à Paris, sur la même feuille ([4]) que celui du sermon pour la Compassion. C'est donc avant 1662 qu'il en faut chercher la date.

M. Lachat propose 1661, pour ce motif qu'il aurait été prêché aux Carmélites, où Bossuet fournit un Carême en cette année. L'examen du manuscrit ne nous a pas permis d'accepter cette conclusion, toute voisine qu'elle est de la vérité. Les autographes de 1661 ont une physionomie particulière ; ils ressemblent plus à ceux des années suivantes

1. Ci-dessus, p. 172. — 2. Voy. édition Gazier, p. 222. — 3. Lachat, XII, p. 278. — 4. Mss., 12.823, f. 116.

qu'à ceux des années précédentes. D'ailleurs c'est très gratuitement que l'on suppose notre sermon destiné aux Carmélites. Il ne contient pas un mot qui indique cet ordre plutôt qu'un autre.

L'absence de toute allusion aux macérations et aux austérités ferait plus naturellement songer encore une fois à la Visitation.

Mais, nous dit-on, « aux Carmélites, Bossuet ne parlait qu'à des religieuses, et voilà pourquoi il emploie seulement dans notre sermon l'appellation : *mes sœurs.* » Cet argument que nous rencontrons souvent, porte partout à faux, et particulièrement en cet endroit. La chapelle des Grandes Carmélites, loin d'être un sanctuaire fermé, était au contraire des plus fréquentées, surtout par le beau monde, comme nous le verrons bientôt. D'autre part il faut toute l'assurance de M. Lachat, pour affirmer que l'appellation *mes sœurs* règne seule dans le présent sermon. Lui-même n'imprime-t-il pas dix fois : *chrétiens ?* et une fois : *messieurs ?* Je ne tiens pas compte dans ce calcul des passages interpolés, signalés précédemment (1).

— *8 septembre 1660. Vêture de Melle de Bouillon de Chateau-Thierry, aux Carmélites de Paris.* (Plus de manuscrit.)

La date est connue. Il faut lire dans M. Floquet (2), le commentaire historique de plusieurs passages de ce discours. Celui-ci est le plus essentiel à noter : « Quelque illustre que soit cette assemblée, on ne s'aperçoit que trop de ce qui lui manque ; Dieu veuille que l'année prochaine la compagnie soit complète ! » — L'année prochaine, c'est-à-dire à la cérémonie de la Profession. — « Que ce grand et invincible courage se laisse vaincre une fois ! et qu'après avoir tant servi, il travaille enfin pour lui-même ! » On comprend qu'il s'agit de Turenne ; mais ce ne fut que huit ans plus

1. Ire partie, ch. II, p. 77. — 2. *Études...*, II, 86.

tard que les prières de ses pieuses nièces (une seconde était entrée au Carmel pendant l'intervalle), et les instructions de Bossuet ([1]) obtinrent l'entière conversion du héros.

L' « illustre assemblée » dont on nous parle, comprenait les deux reines. Nous retrouverons plus d'une fois Anne d'Autriche ou Marie-Thérèse, en face de la chaire des Carmélites, et en particulier dans la station dont nous allons parler.

— 1661. CARÊME DES CARMÉLITES.

MM. Vaillant et Floquet avaient signalé quatre sermons et un panégyrique, appartenant à ce Carême. M. Gandar en a reconnu quatre autres.

Deux autres sont perdus, sur onze qui furent prononcés. En voici la liste :

— *1. Purification* (perdu). Mais il reste un sommaire ([2]).
(Mss., 12,825, f. 100,)

— *2. Ier dimanche : Sur la Pénitence : « Adjuvantes... »*
(12,822 f. 83,)

— *3. Sur la Parole de Dieu, 2e dim. (2e sermon des éditions), devant la Reine Mère* (12. 822, f. 117, 128, 131-152.)

— *4. Samedi, 19 mars: Panégyrique de saint Joseph: «Quæsivit sibi Deus,» devant Marie-Thérèse.* (Plus de manuscrit.)

— *5.* Le sermon du 3e dimanche est perdu.

— *6. Vendredi, 25 mars, sur le mystère de l'Incarnation. (1er des édit.).* (12.825, f. 35.)

— *7. Sur l'Ambition (4e dim.).* — M. Gandar en a dégagé le texte (12.822, f. 331), d'avec les additions et remaniements de 1662 et 1666.

— *8. Sur la Haine de la vérité (dim. de la Passion).* — Toutes les éditions, avant celle de M. Gandar, altéraient

1. On sait que l'*Exposition de la foi catholique...* fut communiquée en manuscrit à Turenne.

2. Il y a, en quelques endroits de ce sommaire, des différences si accentuées avec le sermon du Louvre, qu'il y a lieu de s'étonner que Gandar n'y ait pas reconnu le résumé du sermon de 1661. (Cf. Ledieu, *Mémoires*, 73.)

gravement ce sermon en y introduisant de longs emprunts à une autre œuvre prononcée cinq ans plus tard devant Louis XIV, à Saint-Germain ; réciproquement on tirait de ce sermon de quoi combler les vides que l'on faisait dans l'autre. (12.823, f. 14, 16-22, 42-57.)

— *9. Rameaux. Sur les Souffrances.* (12.823, f. 189.)

— *10. Vendredi-Saint. Sur la Passion (2e des édit.)* (12.823, f. 79.)

— *11. Pâques : In quo omnis ædificatio.* (12.824, f. 42.)

« L'étude des manuscrits, dit M. Gandar, achève de montrer jusqu'à l'évidence que tous ces sermons, écrits après le Carême des Minimes, avant le Carême du Louvre, appartiennent à l'année 1661 et à la chapelle des Carmélites. » Dans le choix même des sujets et dans le tour que l'orateur a cru devoir leur donner, on trouve facilement des raisons qui confirment l'attribution qu'on en fait à ce Carême. C'est ce dont M. Gandar a donné une ample démonstration (1), à laquelle nous nous plaisons à renvoyer le lecteur, car, pour abréger la nôtre, l'abondance des matières nous fait une loi de saisir avec empressement toutes les occasions qui se pourront rencontrer.

Faisons seulement observer que si les vérités chrétiennes ont des applications particulières à certaines vocations, ces vérités, universelles de leur nature, ont aussi un fond commun qui convient à toutes. Ainsi notre orateur prêche au Carmel, le jour de *Pâques*, « un saint renouvellement du temple de Dieu en nous : » et il pourra reprendre ce sujet, à la cour même, en 1666 ; nous voyons sur son manuscrit des retouches qu'il faudra dater de cette époque. Il montre, au jour de *l'Annonciation*, un Dieu s'humiliant pour confondre notre orgueil, relevant notre bassesse en s'appauvrissant lui-même, enrichissant notre misère en nous apportant tous ses biens ;

1. *Bossuet orateur*, 346-368.

il célèbre, dans le *Panégyrique de saint Joseph*, « la simplicité, le détachement, l'amour de la vie cachée ; » et ces développements, si bien appropriés à la piété de son auditoire, ne seront pas déplacés, sauf quelques modifications nécessaires dans le tour, devant toute autre assemblée chrétienne ; on les retrouve en effet dans l'histoire de sa prédication.

— *1661. Sermon aux Nouvelles Catholiques, le 3e vendredi de Carême : « Probet autem seipsum homo. »*

(Plus de manuscrit.)

En dehors de la station dont nous venons de parler, Bossuet avait à prêcher, le 18 mars, chez les Nouvelles Catholiques ; comme il y eut prédication aux Carmélites le 19 et le 20, ce furent, cette fois encore, trois sermons consécutifs. Une autre prédication, également annoncée dans la *Liste véritable et générale*..., était promise à la chapelle des Nouveaux Convertis, pour le 26 mars ; c'était le lendemain de l'Annonciation, et la veille du 4e dimanche ; autre série de trois jours non interrompus. Il ne faut pas s'étonner si Bossuet, en de telles circonstances, ne prit pas le loisir de rédiger tout au long les discours accessoires.

L'un des deux dut être le *Probet seipsum homo* (1), que nous avons déjà signalé (2). Ce qui nous porte à l'attribuer à 1661, c'est que d'une part la force et l'éclat de cette œuvre, perdue jusqu'à cette heure parmi les *Pensées chrétiennes et morales*, nous invitent à nous rapprocher le plus possible de 1662 ; et que d'autre part l'existence d'un sommaire ne nous permet pas d'entrer dans cette année, où M. Gandar fixe avec raison la maturité pour le génie oratoire de Bossuet. Quant à la date liturgique que nous proposons, elle se justifie par elle-même ; le but du discours est d'exciter à la pénitence et de préparer à la communion pascale.

1. Voy. *Pensées chrétiennes et morales*. Lachat, X, 595-599, au milieu de l'article VIII.
2. Ire part., ch. 1er, p. 26.

Rien n'indique où retrouver l'autre discours. Dans la première édition, nous avions proposé par conjecture et avec une prudente réserve de l'identifier avec l'esquisse : *Cum exaltaveritis*... Le manuscrit de celle-ci s'est retrouvé, et il exclut cette hypothèse.

— *1661, 3 mai. Courte esquisse d'un sermon de Profession.*
(Manuscrit de M. Bérard des Glajeux.)

Les éditeurs font de cet opuscule une variante de la Profession prêchée le jour de la sainte Croix. C'en est la reprise, dont l'orateur a écrit fort peu de chose, parce que le sermon était encore tout entier dans sa mémoire.

— *Vers 1661. Panégyrique de saint Pierre.*
(Plus de manuscrit.)

Je serais porté à placer ici, mais sous toutes réserves, en l'absence du manuscrit et de toute indication bien significative, un court panégyrique de l'apôtre saint Pierre. M. Lachat (1) le date de 1664, tout en prétendant étourdiment (2) qu'il renvoie à un sermon de 1668. En réalité, c'est au plus ancien des sermons pour la Circoncision, à celui de 1653, que l'auteur se réfère. S'il ne distingue pas entre divers sermons sur le texte : *Vocabis nomen ejus JESUM*..., c'est sans doute qu'il n'en existait qu'un encore. Nous verrons qu'il en composera un nouveau en 1664, en attendant ceux de 1668 (remanié en 1669), et de 1687. L'extrême simplicité de l'œuvre fait songer instinctivement à 1661, c'est-à-dire à l'époque où le grand orateur est le plus dédaigneux à l'égard de la rhétorique.

Ledieu (3) mentionne un panégyrique de saint Pierre, qui n'est peut-être pas celui dont nous avons l'esquisse. Il ne donne point de date précise ; mais il le place à côté du panégyrique de saint Victor, c'est-à-dire en 1657. Il abonde du reste en erreurs sur cette époque, antérieure de vingt-cinq ans à ses relations avec Bossuet.

1. XIII, 215. — 2. *Ibid.*, 217. — 3. *Mémoires*, p. 63.

— *1661, 2 novembre. Sermon pour le jour des Morts. Fragment.* (Mss., 12.821, f. 70-72.)

Ces quatre pages ne peuvent avoir été écrites qu'en 1661. Elles commencent par ces mots : « Puisque l'Église unit de si près la solennité des bienheureux qui jouissent de Dieu dans le ciel, et la mémoire des fidèles qui, étant morts en Notre-Seigneur, sans avoir encore obtenu la parfaite rémission de leurs fautes, en achèvent le paiement dans le purgatoire, je ne les séparerai pas par ce discours... »

Nous n'avons malheureusement que le commencement du second point. Voici, en effet, comment l'auteur s'exprimait d'abord dans un passage effacé : « Après vous avoir parlé, chrétiens, de la sainteté commencée dans le pèlerinage de cette vie, l'ordre de mon discours exige de moi que je vous entretienne *dans ce second point* de la sainteté confirmée dans le Purgatoire..... » C'est aussi le sens de ces paroles de la nouvelle rédaction : « Je vous représenterai en peu de paroles quel est l'état où ils se trouvent. Je l'ai déjà dit en deux mots, lorsque *je vous ai prêché* que leur sainteté était confirmée, quoique non consommée encore. »

On peut affirmer que le texte du discours était ce passage de saint Paul : *Testamentum in mortuis confirmatum est.* (Hebr., IX, 17.) En effet le dernier volume des manuscrits de Bossuet [1], intitulé : *Résidu, Mélanges*, contient un petit sommaire autographe ainsi conçu :

« Mort. Oraison funèbre, 2. » (C'étaient les deux courtes harangues nécrologiques sur Mme Yolande et sur Henri de Gornay.)

« Item sur la Mort : Sur ces paroles de saint Paul : *Testamentum in mortuis confirmatum est;* et sur le Purgatoire. »

La composition à laquelle Bossuet se réfère est bien celle qui nous occupe, et ce sommaire, contemporain de tous les autres, nous atteste qu'elle est antérieure à 1662. D'ailleurs le manuscrit ressemble si exactement à ceux du Carême du

1. Mss., 12.844, f. 3.

Louvre, qu'il n'y a pas lieu d'hésiter à le placer à la fin de l'année 1661.

Il faut regretter que non seulement la première partie du discours nous manque, mais aussi la fin, le seul cahier qui subsiste se terminant à ces mots, que M. Lachat a eu grand tort de supprimer : « Mais pourquoi donc disons-nous que leur sainteté si bien confirmée n'est pas encore consommée ? Cela dépend d'une autre doctrine qu'il faut encore que je vous explique pour vous renvoyer bien instruits de la foi de la sainte Église touchant le Purgatoire (1). »

Ce ton de catéchiste nous autorise à supposer que l'auditoire n'était autre, cette fois encore, que les Nouveaux Convertis.

— *Vers 1661. Panégyrique de sainte Catherine, 25 novembre (1re rédaction.)* (Plus de manuscrit.)

On est d'accord à placer cette œuvre entre 1659 et 1663. Voici quelques remarques qui permettront de préciser davantage, malgré la difficulté qui résulte de l'absence du manuscrit.

M. Floquet supposait que ce panégyrique avait été prononcé à Saint-Lazare (2), sans doute parce que les belles leçons qu'il renferme, sur les trois abus à éviter dans la science, c'est-à-dire la curiosité, la vanité, la cupidité, sont fort utiles à méditer pour les ecclésiastiques. De là on a été amené à songer à la dernière année où saint Vincent de Paul avait pu entendre ces instructions si chrétiennes, et on a proposé la date de 1659 ; on sait que le saint mourut l'année suivante.

1. On s'est imaginé que ces deux phrases étaient effacées ; on n'a pas pris garde que la barre portait sur l'ancien début, que nous avons cité ci-dessus, et qui se rencontrait ici, la double feuille ayant été retournée. — Deforis avait mieux vu que les éditeurs modernes.

2. L'auditoire de Saint-Lazare n'est pas sans doute désigné par ce passage du 2e point : « Les dames modestes et chrétiennes voudront entendre en ce lieu les vérités de leur sexe. » (Lachat, XII, 418.) Si cette page est de la 1re rédaction, elle ferait plutôt penser à Saint-Thomas du Louvre. Mais peut-être vient-elle du remaniement de 1663, pour Saint-Nicolas du Chardonnet. Cette fois le 25 novembre était un dimanche.

En comparant le texte imprimé à d'autres textes dont nous avons l'autographe, on sera amené à renoncer à cette hypothèse. Voulant montrer, dans le premier point, que la foi chrétienne ayant non pas « l'évidence qui satisfait la curiosité, » mais « la fermeté et la certitude capable de soutenir la conduite, » nous devons l'appliquer « à l'action, » et ne pas nous arrêter « à la connaissance » théorique; il établit cette doctrine par le raisonnement de saint Paul : *Ut sapiens architectus fundamentum posui*, etc. *(I Cor.*, III, 10, *et seq.)*

Or ce même développement se voit aussi dans un manuscrit daté, le premier des sermons pour le second dimanche de Carême. Il est de 1660. Là nous trouvons tant d'hésitations et de tâtonnements, qu'il est évident qu'on a sous les yeux la première ébauche de ces pensées. Il y a plus. Après bien des corrections et des ratures, l'auteur finit, dans ce sermon de 1660 (*Hic est Filius meus dilectus*, etc.), par substituer une argumentation plus concentrée à sa démonstration primitive ; et voici ce qu'il jette à la hâte sur une petite feuille supplémentaire (1) : « ..... (2) *Ut sapiens architectus fundamentum posui : alius autem superædificat.* Quel fondement a-t-il mis ? *Fundamentum aliud nemo potest ponere nisi id quod positum est, quod est Christus* JESUS. Qu'est-ce à dire ? Un Dieu anéanti et humilié : que peut-on bâtir dessus? Quelque chose qui ait rapport à ce fondement : *Ut sapiens architectus :* s'il est sage, il y a proportion entre l'un et l'autre. — En particulier : un Dieu crucifié et anéanti ; dessus, une vie pénitente et mortifiée ; — Un Dieu souffrant ; l'amour des souffrances ; — un Dieu pauvre, etc., — un Dieu libéral jusqu'à donner son sang à ses ennemis ; que bâtir dessus ? Des entrailles de charité pour nos frères. — Si les injures étaient aussi fâcheuses que vous le pensez, le Fils de Dieu n'y aurait pas été exposé.

1. Mss., 12.822, f. 124, v°. — C'est la nouvelle p. 10, (au 2e point) ; elle est destinée à prendre la place de ce qu'on lit dans Lachat, IX, 102, ligne 22, et page suiv. en entier, et des six premières lignes de la p. 104.

2. Le passage débute par cette remarque que si l'architecte est sage, il met de la proportion dans les choses ; qu'il ne faut donc pas se défier du fondement. Cette réflexion revient plus loin.

Je ne m'étonne donc plus si, au milieu de sa gloire, il parle de l'ignominie de sa mort. *Ipsum audite :* bâtissez l'obéissance à ses préceptes ; sur quel fondement ? JÉSUS-CHRIST obéissant jusqu'à la mort : *Christus* [*factus est pro nobis obediens*] *usque* [*ad mortem*]. — Après cela, plus de difficulté dans l'Évangile, etc. »

A la place de ces idées entrevues, et encore informes dans l'expression, voyez dans le panégyrique de sainte Catherine des développements achevés. En voici quelques extraits :

« Que cet édifice est bien entendu ! que l'architecte est habile qui en a posé le fondement ! Mais de peur que vous en doutiez, écoutez l'apôtre saint Paul : J'ai, dit-il, établi le fondement, ainsi qu'un sage architecte : *Ut sapiens architectus, fundamentum posui.* Mais peut-être s'est-il trompé? A Dieu ne plaise, messieurs ; car il n'agit pas, dit-il, de lui-même ; il agit « selon la grâce qui lui est donnée, » il bâtit suivant les lumières qu'il a reçues : *Secundum gratiam quæ data est mihi.* Il a donc gardé toutes les mesures ; et il ne pouvait se tromper, parce qu'il ne faisait que suivre le plan qui lui avait été envoyé d'en haut..... Dites-nous, ô grand Paul, quel fondement avez-vous posé ? N'entendez-vous pas sa réponse ? On ne peut point, dit-il, poser d'autre fondement, sinon celui que j'ai mis, qui est JÉSUS-CHRIST : *Fundamentum aliud nemo potest ponere nisi id quod positum est, quod est Christus JESUS.* O le merveilleux fondement qui est établi en nous par la foi ! et que saint Paul a raison de nous avertir de prendre garde avec soin à ce que nous aurons à bâtir dessus ! *Unusquisque videat quomodo superædificet...* Un Dieu s'est humilié et anéanti ; voilà, messieurs, le fondement : qu'est-ce que notre sainte a bâti dessus? Un mépris de son rang et de sa noblesse, pour se couvrir tout entière des opprobres de JÉSUS-CHRIST et de la glorieuse infamie de son Évangile. Un Dieu est né d'une Vierge : voilà le fondement du christianisme ; et Catherine érige dessus, quoi ? L'amour immortel et incorruptible de la pureté virginale... ; enfin, en toute manière, il n'y a rien de plus convenable que ce fondement et cet édifice. »

Est-il téméraire de conclure, après cette comparaison, que ces pages si achevées sont postérieures à l'ébauche de 1660 ? D'autre part, elles sont antérieures au panégyrique de saint François de Sales (vers 1662), puisque dans le premier point de ce discours, Bossuet se reportait, nous dit Deforis, à son panégyrique de sainte Catherine. La date intermédiaire de 1661, admise par M. Lachat, doit donc, se semble, être maintenue, de préférence à celle de 1659, à laquelle sont revenus les éditeurs de 1870 (Ed. Guérin).

Ce panégyrique a été repris, sous forme de méditation, dans un Séminaire, probablement à Saint-Nicolas du Chardonnet, en 1663.

— *Vers 1661. Consolation à Mme de Schonberg.*
(Copie du temps, collection Rothschild.)

La *Lettre à une dame de considération sur la mort de son mari*, que les éditeurs désespéraient d'interpréter, a été adressée à Marie de Hautefort, duchesse de Schonberg. M. Floquet l'a démontré [1]. Un lumineux commentaire des principaux passages de cet opuscule ne laissait plus de place au doute sur l'attribution. Il restait à fixer la date. Les éditions modernes, acceptant les données du savant historien sur la personne, se sont bornées à dire que cette lettre, où il est fait allusion à un entretien de la duchesse avec la Reine, est antérieure ou à la mort d'Anne d'Autriche (1666), ou à celle de Marie-Thérèse (1683). Les anonymes de l'édition Guérin (1870) optent pour 1665, en ajoutant avec [2] un aplomb admirable : « Le caractère de l'écriture et le style même nous confirment dans cette pensée. » Or l'original n'est pas conservé ; et tel est le malheur de ces prétendues éditions savantes qu'elles n'invoquent jamais plus solennellement le témoignage des manuscrits que lorsqu'ils n'existent pas.

Si l'original de cette composition est introuvable, il en existe du moins un sommaire autographe, qui, en confirmant

1. *Études*..., I, 364-369.
2. Tome XI, p. 9.

les inductions de M. Floquet, nous empêche toutefois de dépasser la limite de 1661. On lit sur la dernière feuille du manuscrit 12.823 de la Bibliothèque nationale :

« Consolation à M[adame] de H[autefort].

« Raisons de se consoler, passent celles de craindre. *Nolite contristari sicut ceteri ;* bien examiné. Mort sainte et chrétienne ; mort malheureuse (p. 3, 4) ; Néhémias (p. 5). Quel repos on doit avoir dans la mort des siens (p. 7). »

On le voit, Bossuet nous apprend lui-même à considérer cet opuscule comme un discours privé, puisqu'il en résume la doctrine au même titre que celle de ses sermons.

§ 2. — Époque de Paris, 2me partie. — Du Carême du Louvre au Carême de St-Germain. (1662-1666.)

— 1662. CARÊME DU LOUVRE.

LE grand fait qui domine l'année 1662, c'est le Carême du Louvre, la première station que le grand orateur ait donnée à la cour. Il « marque pour lui, et, d'une façon plus générale, pour l'éloquence religieuse en France au XVIIe siècle, ce point si difficile à saisir, qui est celui de la maturité et de la perfection [1]. »

Sur dix-huit sermons, qui furent prêchés, douze et un fragment nous sont parvenus. Voici l'ordre dans lequel ils se succédèrent :

— *1. Sur la Purification de la sainte Vierge : « Tulerunt »,* etc. (Mss., 12.825, f. 103.)

— *2. Premier dimanche de Carême, 26 février : Sur la Prédication évangélique : « Non in solo pane », etc.* (12.822, f. 70.)

— *3. Mercredi (1er mars)* } perdus.
— *4. Vendredi* }

— *5. IIme Dimanche, sur l'Impénitence finale (Évangile du jeudi suivant).* (12.822, f. 194.)

1. Gandar, *Bossuet orateur*, 408.

— *6. Mercredi ; sermon perdu* (1) : *(sur l'Enfer).*

— *7 Vendredi sur la Providence :* « *Fili, recordare* », etc. (12.822, f. 176.)

— *8-9-10. Troisième semaine, trois sermons sur la Charité fraternelle et la société entre les hommes,* perdus, sauf une péroraison (2). (12.822, f. 262.)

— *11. Quatrième dimanche : sur l'Ambition.* (12.822, f. 314.)

— *12. Sur la Mort (mercredi, 22 mars).* (12.822, f. 357.)

— *13. Pour la fête de l'Annonciation (samedi* (3), *25 mars).* (12.825, f. 69.)

— *14. Dimanche de la Passion : Sur l'Efficacité de la pénitence.* (12.823, f. 68.)

— *15. Sur l'Ardeur de la pénitence (Mercredi).* (12.823, f. 82.)

— *16. Sur l'Intégrité de la pénitence (Vendredi).* (12.823, f. 101.)

— *17. Dimanche des Rameaux (2 avril) : Sur les Devoirs des rois.* (12.823, f. 216.)

— *18.* (4) *Vendredi-Saint :* « *Hic est sanguis...* » *(3e des éditions.)* (12.823, f. 311.)

La liste de ces discours, qui ont tous une importance capitale, a été dressée par M. Gandar. A la vérité, ce savant critique ne comptait, dans son *Bossuet orateur* (5), que onze sermons complets, et y ajoutait deux fragments ; mais il n'y avait là, semble-t-il, qu'une simple distraction. Il suffisait donc, en réalité, d'enregistrer ses conclusions, par rapport aux sermons conservés. Restent encore des recherches à faire sur les six discours perdus. Nous exposerons dans le

1. Bossuet désigne clairement ce sermon dans celui de *l'Ardeur de la Pénitence ;* et, plus tard, dans celui de la Pentecôte, 1672. (Voy. ci-après, 292-294.)

2. Désignés formellement dans un ms. de 1669 (12.822, f, 263) ; et, par allusion, dans celui de *l'Ardeur de la Pénitence.*

3. Apparemment la prédication de ce jour tint lieu de celle du vendredi.

4. Sur ces dix-huit prédications, treize sont mentionnées dans la *Gazette de France.* La *Muse historique* de Loret nous entretient en outre de celle du 2 février.

5. P. 397.

chapitre suivant les renseignements que nous avons pu recueillir sur ce point.

On sait qu'à la suite de cette grande station, Louis XIV témoigna d'une manière délicate sa haute satisfaction. Il fit écrire à Metz au père du jeune orateur pour l'informer du « succès des prédications de son fils. » La lettre, rédigée par le président Rose, homme d'un grand mérite et extrêmement poli, » était très belle, au dire de Ledieu, qui avait appris [1] ces particularités dans la maison même de Bossuet.

— *1662. Oraison funèbre du P. Bourgoing, 4 décembre.*
(Plus de manuscrit.)

On peut dire que Bossuet, à proprement parler, écrivit en 1662 sa première Oraison funèbre : car on ne saurait appliquer ce grand nom à la « courte exhortation » qu'il fit entendre aux funérailles de Mme Yolande, en 1656 ; encore moins, ce semble, aux notes rapides et confuses qu'il jeta sur le papier (1658), avant de louer Henri de Gornay d'une manière proportionnée au personnage.

Il serait peu généreux, peu équitable même, d'écraser ces pauvres petites œuvres, je ne dis pas sous le poids de la gloire des Oraisons funèbres classiques, mais par la simple comparaison avec des œuvres d'autre nature, qui, elles, ont été composées à loisir. Je n'aime donc pas à entendre M. Gandar lui-même s'écrier : « C'est vraiment tomber de haut que de passer du panégyrique de saint Bernard à l'Oraison funèbre de madame Yolande de Monterby..., puis du panégyrique de sainte Thérèse à celle de messire H. de Gournay [2]... » On veut bien reconnaître un peu plus loin, il est vrai, que ce qui nous est parvenu sous ces titres n'a guère forme de dis-

1. *Mémoires*, 92. — Ledieu nous dit ailleurs que la dignité de *Doyen de Metz* fut dès lors offerte à Bossuet. Celui-ci refusa cette candidature favorisée par Louis XIV, (Floquet, II, 209) pour la laisser à un vieillard, qui paraissait la désirer vivement. C'était Royer. « Je ne garderai, disait-il, le poste que deux ans. » « Le bonhomme, rapporte Ledieu, tint parole, et mourut au terme fatal (p. 69). » Bossuet lui succéda alors, conformément au vœu unanime des autres chanoines.

2. *Bossuet orateur*, p. 229.

cours ; mais avant ces atténuations, les sévérités excessives ont déjà fait leur impression sur l'esprit du lecteur.

Ici nous avons pour la première fois devant nous un véritable discours funèbre. Bossuet, comme pour marquer ses débuts dans un genre dont il sera la personnification, nous donne dans l'exorde une sorte de préface à toutes les Oraisons funèbres du monde :

« Je commencerai ce discours en faisant au Dieu vivant des remercîments solennels de ce que la vie de celui dont je dois prononcer l'éloge a été telle par sa grâce que je ne rougirai point de la célébrer en présence de ses saints autels et au milieu de son Église. Je vous avoue, chrétiens, que j'ai coutume de plaindre les prédicateurs lorsqu'ils font les panégyriques funèbres des princes et des grands du monde. Ce n'est pas que de tels sujets ne fournissent ordinairement de nobles idées : il est beau de découvrir les secrets d'une sublime politique, ou les sages tempéraments d'une négociation importante, ou les succès glorieux de quelque entreprise militaire. L'éclat de telles actions semble illuminer un discours ; et le bruit qu'elles font déjà dans le monde aide celui qui parle à se faire entendre d'un ton plus ferme et plus magnifique. Mais la licence et l'ambition, compagnes presque inséparables des grandes fortunes ; mais l'intérêt et l'injustice toujours mêlés trop avant dans les grandes affaires du monde, font qu'on marche parmi des écueils ; et il arrive ordinairement que Dieu a si peu de part dans de telles vies qu'on a peine à y trouver quelques actions qui méritent d'être louées par ses ministres. »

On le voit, le ton et le style définitif du genre sont trouvés ; il ne manque plus que l'occasion et la matière pour faire apparaître les grands chefs-d'œuvre. Dans la circonstance présente, « si la simplicité vénérable d'un prêtre de JÉSUS-CHRIST, ennemi du faste et de l'éclat, ne présente pas à nos yeux de ces actions pompeuses qui éblouissent les hommes, » l'auteur s'en console facilement ; le zèle de son

modeste héros, son innocence, sa piété éminente lui donneront des pensées plus dignes de la chaire chrétienne.

La date de la mort du P. Bourgoing (28 octobre 1662), donnée par les *Annales de l'Oratoire*, par la *Gazette de France*, par la *Muse historique* de Loret, etc., est connue depuis longtemps. L'oraison funèbre fut prononcée le 4 décembre suivant [1].

— *1662, 28 décembre. Panégyrique de saint François de Sales.* (Plus de manuscrit.)

Le panégyrique du « bienheureux François de Sales » fut demandé au plus tard cette année à Bossuet, avant la canonisation officielle du saint. Il le prononça, un 28 décembre, dans un couvent de Visitandines. Le jour est indiqué par les premières phrases : « Laissons un spectacle de cruauté [2], pour arrêter notre vue sur l'image de la douceur même, » etc. Pour fixer l'année, M. Floquet [3] a choisi le moment intermédiaire entre la béatification du saint, déclarée à Rome, le 28 décembre 1661, et sa canonisation solennelle, célébrée le 19 avril 1665. Il reste quelque doute.

— 1663. Il faut, M. Gandar l'a définitivement établi [4], « rejeter ce que tous les biographes, tous les critiques, tous les éditeurs de sermons ont pu dire sur la foi de l'abbé Ledieu, de dom Deforis et de l'abbé Maury, d'un Carême que Bossuet aurait prêché en 1663, dans ce couvent des Bénédictines du Val-de-Grâce, où la Reine Mère aimait à se retirer ». Les prédications dont l'existence nous est authentiquement attestée sont les suivantes :

— *1663. IIIe Vendredi de Carême aux Nouvelles Catholiques: « Deus tentavit eos. »* (Mss., 12.824, f. 258.)

Le troisième vendredi de Carême, c'est-à-dire le vendredi

1. Floquet, *Études...*, II, 224. — 2. Le massacre des Innocents, avec lequel coïncidait le jour anniversaire de la mort du saint évêque de Genève. Cette circonstance a fait reculer sa fête au mois suivant (29 janvier). — 3. *Études*, II, 232. — 4. *Bossuet orateur*, p. 194 et 341.

qui précédait le 3e dimanche, Bossuet est annoncé dans la *Liste véritable et générale des prédicateurs*, pour prêcher aux Nouvelles Catholiques. Nous avons son discours, qui fut un vrai sermon de charité. Son « exhortation » fut « partagée entre les deux sortes de personnes » qui composaient l'assemblée : le partage qu'il voyait dans son auditoire fit celui de son discours. Il dit aux religieuses et surtout à leurs pauvres pensionnaires : « Mes chères sœurs, souffrez avec soumission, et votre foi sera épurée par l'épreuve de la patience ; » il dit aux hommes du monde et aux dames charitables : « Donnez libéralement, et votre charité sera épurée par l'épreuve de la compassion. »

Le discours a pour texte : *Deus tentavit eos, et invenit illos dignos se.* (Sapient., III, 5.) Il est intitulé par les éditeurs : *Exhortation aux Nouvelles Catholiques et à la charité en leur faveur.* On l'a relégué après les discours pour la fête de l'Exaltation de la sainte Croix [1], parce que les éditeurs n'ont point reconnu sa place dans l'ordre liturgique.

Notre date est justifiée par les caractères du manuscrit [2] et par des références à des discours antérieurs, à *saint Thomas de Villeneuve* (1659) et au *Carême du Louvre* [3] (1662). D'autre part ce sermon lui-même est cité parmi les pièces à consulter, sur l'enveloppe [4] d'un sermon incomplet sur *l'Aumône*, composé pour le second Carême de la Cour, en 1666.

— *1663. Quatrième Samedi de Carême* [5], *sermon sur la Femme adultère (ou contre les Jugements humains) : « Nemo te condemnavit. » Aux Nouveaux Convertis.* (Mss., 12.822, f. 284.)

La *Liste véritable et générale* annonce « M. l'abbé Bossuet»

1. Lachat, X. 468. — 2. Mss. 12.824. f. 258-270.

3. Il est étrange, après cela, que M. Gandar ait assigné à ce sermon la date de 1658 (*Bossuet orateur*, 220, note 3).

4. Mss., 12.822, f. 99. C'est le sermon : *Quamdiu non fecistis*, placé au 1er lundi de Carême.

5. Troisième samedi dans les éditions, où l'on compte à partir du 1er dimanche de Carême, au lieu de commencer au mercredi des Cendres.

pour le quatrième samedi de Carême aux Nouveaux Convertis, en 1661 et 1663. Le manuscrit du *Nemo te condemnavit* révèle nettement la transition entre 1662 et 1664. Il renvoie d'ailleurs à la première de ces années. Il est donc évident qu'il faut ici opter pour 1663.

— *1663. « Semper pauperes habetis vobiscum, » etc. — Sermon de charité à l'Hôpital général, le jour de la Compassion de la sainte Vierge.* (Mss., 12.823, f. 155.)

M. Lachat ne s'est pas trompé cette fois sur la date : il y a ici encore des renvois au Carême du Louvre. Il se trompe sur un autre point, prétendant que « ce sermon n'a pas été prononcé, comme l'annoncent toutes les éditions, à l'Hôpital général, mais en faveur de cet établissement. » Il s'appuie sur ce passage des imprimés : « Passez à cet hôpital ; sortez un peu hors de la ville... » etc. L'interprétation est spécieuse ; elle n'est pourtant pas fondée. Ces mots : « Passez à cet hôpital, nouvelle ville hors de la ville ; ville des pauvres (1)..., » vraie leçon de cette page de notre discours, signifient simplement : De la chapelle où vous êtes, passez dans les salles, qui se trouvent à quelques pas d'ici. L'auteur le dit en toutes lettres un peu plus loin : « Entrez dans ces grandes salles(2)... »

Quant au reste, ajouté en note marginale : « Sortez un peu hors de la ville... » etc., ce n'est autre chose qu'une citation de saint Grégoire de Nazianze (3), que Bossuet a transcrite ailleurs, dans ses *Remarques morales*. Il se proposait ici d'appliquer aux vastes constructions de l'Hôpital général l'éloge que saint Grégoire de Nazianze, dans l'oraison funèbre de saint Basile le Grand, avait fait des établissements hospitaliers de son temps. La saveur antique était facile à reconnaître dans la citation : « Rien n'est égal à cette ville [la

1. *Mss.*, 12. 823, f. 158, v°.
2. *Ibid.*, f. 159. v°.
3. *Orat.* XX. — La citation de Bossuet se trouve aussi dans les *Remarques morales* (ms. de la collection Floquet).

nouvelle ville bâtie pour les pauvres] : non, ni *cette superbe Babylone*, ni *ces villes si renommées* que les conquérants ont bâties. » Ce n'est point Bossuet, ce sont les Pères grecs qui parlent ainsi; et je ne crois pas que s'il a été leur emprunter ce texte, ç'ait été pour y chercher cette comparaison : il préférait, sans aucun doute, ce que saint Grégoire ajoute, et qu'il répète après lui : « Nous ne voyons plus maintenant ce triste spectacle, des hommes morts devant la mort même, chassés, bannis, errants, vagabonds, dont personne n'avait soin, comme s'ils n'eussent aucunement appartenu à la société humaine. »

Il y a ressemblance si complète entre ce manuscrit et les deux autres dont nous venons de fixer la date à la même année, que si l'on était autorisé à les détacher des trois volumes différents où ils ont été placés, et à les juxtaposer, l'œil croirait aisément rencontrer une seule et même composition. Ils ont été rédigés durant le même Carême, à l'intention de trois différents asiles ouverts à l'infortune par la charité chrétienne.

— *1663. Oraison funèbre de Nicolas Cornet, 27 juin.*
(Plus de manuscrit.)

Plusieurs discours de ce temps n'ont laissé aucune trace. En voici un sur l'authenticité duquel on a longtemps disputé. Ici du moins nous avons un texte quelconque. On peut admettre qu'il reproduit assez fidèlement la doctrine de Bossuet. Il ne reproduit point partout son style ni son éloquence. On sait que nous ne possédons qu'une édition sans autorité, publiée par le neveu de Cornet, en 1698. M. Lachat a beau nous dire, avec un aplomb vraiment extraordinaire, que « dès le premier jour, l'authenticité de cette publication fut reconnue d'une voix unanime par tous ceux qu'elle intéressait directement, *et par Bossuet, alors évêque de Meaux, qui ne fit aucune réclamation* [1]. C'est se moquer résolûment de ses lecteurs,

1. XII, 664.

que d'imprimer de telles choses, quand on lit dans les Mémoires du secrétaire de Bossuet : « *L'auteur ne s'y est pas du tout reconnu* (1). »

Nous avons déjà signalé dans notre première partie plusieurs passages où il nous est impossible de reconnaître Bossuet. Nous y avons relevé des fautes évidentes, de sorte que tout en admettant l'authenticité des pensées principales, qui nous est attestée par les *Mémoires* de Godefroi Hermant (2), nous devons faire des réserves pour le détail, et conclure avec les éditions de Versailles, qui disent fort sagement : « On ne peut regarder ce qui nous reste de cette Oraison funèbre, que comme une copie très imparfaite du véritable discours de Bossuet (3). »

Cette oraison funèbre ne pouvait contenter les partis en présence : elle blâmait tout à la fois la « pitié meurtrière » de certains docteurs, et les « rigueurs très injustes » sous lesquelles certains autres tenaient « les consciences captives. » Mais les esprits modérés, ou incompétents dans les querelles théologiques, la goûtèrent vivement. Elle fut célébrée dans les vers latins des écoliers de Navarre, « admirateurs d'une si sublime éloquence : » c'est ainsi qu'ils signaient : *Sublimioris eloquentiæ miratores rhetores* (4).

— *1663, 15 août. Sermon pour la fête de l'Assomption, au Val-de-Grâce, devant la Reine Mère.* (Ms. non retrouvé.)

Cette date est connue. L'abbé Vaillant (5) avait relevé dans

1. *Mémoires de Ledieu*, p. 91.

2. Des notes et extraits, rédigés pendant le discours même par des jansénistes, ennemis de Cornet, le dénonciateur des cinq propositions, sont rapportés dans ces *Mémoires*. Voy. un article de M. Gazier, dans la *Revue politique et littéraire* (janvier 1874) ; et les *Études religieuses* (juillet 1875), articles du P. Gazeau.

3. XVII, 614. — L'un d'eux, l'abbé Caron, a pourtant soutenu l'opinion favorable à l'authenticité, dans ses *Recherches bibliographiques sur le Télémaque*, les *Oraisons funèbres de Bossuet*, et le *Discours sur l'Histoire universelle*.

4. Floquet, *Études*..., II, 263.

5. *Études sur les sermons de Bossuet*, p. 106. — Il est heureux que le sermon soit daté d'après des considérations historiques ; car le manuscrit a été reperdu après l'impression.

la *Gazette* et dans Loret la mention de ce « beau sermon. » Elle est confirmée par l'allocution de la fin, prière adressée à la Reine du ciel pour Anne d'Autriche et pour la France. On y voit d'adroites allusions non seulement à la santé toujours menacée de cette princesse, mais aussi à une querelle très aiguë entre Rome et Louis XIV, qui venait pour intimider ses adversaires, de mettre la main sur Avignon et le Comtat Venaissin. Il y avait quelque courage dans des paroles comme celles-ci : « Qu'elle (la sainte Vierge) lui obtienne la grâce d'être toujours juste, toujours pacifique, père charitable de ses peuples, humble enfant de la sainte Église, protecteur de son autorité, zélé défenseur de ses droits... »

— *25 novembre 1663. Reprise du Panégyrique de sainte Catherine.* (Plus de manuscrit.)

Ledieu nous apprend que Bossuet fit, en 1663, « les Entretiens, plusieurs semaines de suite, pour la bourse cléricale de Saint-Nicolas du Chardonnet, et ceux encore du séminaire des Trente-Trois, établi vers ce temps à l'hôtel d'Albiac (1). » M. Floquet a pensé avec raison que ce fut pour l'un des Entretiens à Saint-Nicolas que fut repris le Panégyrique de sainte Catherine (2).

— 1663. AVENT PARTIEL AUX CARMÉLITES DE LA RUE DU BOULOI.

C'est une station dont personne n'a fait mention jusqu'ici. Elle est ainsi annoncée dans la *Liste véritable* (3) *et générale*

1. *Mémoires*, p. 87.
2. *Études*, II, 279. — Trompé par les bréviaires gallicans, qui avaient supprimé cette fête au 25 novembre sous prétexte que la légende de la sainte n'était pas authentique ; — ce qu'on peut parfaitement admettre, tout en l'honorant avec l'Église universelle; — M. Floquet s'imagine qu'il s'agit ici de sainte Catherine de Sienne. Dans l'Errata, à la fin du tome suivant, il propose même de lire *30 avril* au lieu du *25 novembre*. Mais j'ai vu des notes autographes où, peu après l'impression, il a reconnu son erreur. Sur la légende de sainte Catherine, voy. le P. Vanderspeten, S. J. (Desclée, à Lille, 1882.)
3. Bibliothèque nationale, L. K. *(Réserve)* 6.743.

des Prédicateurs : « *Aux Carmélites de la rue du Bouloi, Mgr l'évêque d'Amiens* (c'était François Faure) (1), *et monsieur l'abbé Bossuet.* »

Le monastère de la rue du Bouloi n'avait été d'abord qu'une maison de repos et une sorte d'infirmerie pour les sœurs malades du grand couvent du faubourg Saint-Jacques (2). Il devint bientôt le séjour d'un assez grand nombre de religieuses, parmi lesquelles plusieurs Espagnoles avec qui les deux reines aimaient à s'entretenir. L'importance de cette maison croissant de jour en jour, Louis XIV approuva, en décembre 1663, qu'elle fût désormais indépendante de la grande communauté, et révoqua les lettres patentes d'avril 1656, qui l'avaient fondée pour n'être qu'une simple succursale. On comprend qu'en de telles conjonctures la station d'Avent ait été confiée à deux prédicateurs chers entre tous à la Reine Mère.

Si l'évêque d'Amiens et l'abbé Bossuet ont alterné dans la chaire durant cet Avent, il faut regretter la perte d'au moins deux sermons. Bossuet, à supposer qu'il ait eu pour partage le second et le quatrième dimanche, avait, il est vrai, entre les mains des compositions antérieures, sur *Cæci vident*, et sur *Jam securis ad radicem arborum* etc.; mais il est probable qu'il aura plutôt tracé, le cas échéant, de nouvelles esquisses des discours qu'il se proposait de prêcher. C'est ainsi qu'il procédait volontiers à cette époque, et ce dont nous allons voir deux exemples, qui sont certainement destinés à cette chapelle de la rue du Bouloi.

— *Sermon pour le dimanche dans l'octave de Noël (30 décembre 1663).* (Mss., 12.821, f. 268.)

Nous lisons dans la *Gazette* du 5 janvier, 1664 : « Le 30 décembre, la Reine Mère alla avec la Reine au couvent des

1. Sur François Faure, cordelier, qui devint le confesseur d'Anne d'Autriche, puis son prédicateur attitré, voy. Hurel : *Les orateurs sacrés à la cour de Louis XIV* (I, 16). Il fut successivement évêque de Glandèves, de Montpellier et d'Amiens (1654).
2. Floquet, *Études*..., II, 294.

Carmélites de la rue du Bouloi, où Leurs Majestés entendirent Vêpres, et la prédication de l'abbé Bossuet, dont elles furent très satisfaites. »

Le sermon est l'unique que nous ayons pour le *dimanche dans l'Octave de Noël*, qui tombait cette année le 30 décembre. M. Floquet [1] déclare n'avoir pu savoir autre chose du sermon que ce qu'en dit la *Gazette*. C'est qu'il l'avait assigné par erreur à l'époque de Metz [2]. Il n'aurait eu garde de le faire, s'il avait tenu compte de l'orthographe du manuscrit. Cet autographe est absolument identique à celui de la *Circoncision* 1664, écrit le lendemain ou le surlendemain, et ressemble également à un panégyrique prononcé au commencement de cette année, celui de *saint Sulpice*.

Veut-on des preuves d'une autre nature ? Quand l'auteur écrit : *Mes sœurs, mes très chères sœurs*, ou : *âmes saintes* [3], à qui songe-t-il, sinon aux pieuses Carmélites ? S'il ajoute : *messieurs* [4] (dans une variante inédite), cela désigne-t-il l'auditoire de Metz, ou celui de Paris ?

Ces appellations se rencontrent dans les deux exordes, la seule partie du discours qui ait été rédigée, à proprement parler. Le reste ne consiste qu'en quelques pensées, notées à la hâte, et dont le tour elliptique, comme dans certaines pages de Pascal, semble encore ajouter à la profondeur et à l'éclat. Tel est le début : « JÉSUS ne doit pas dégénérer de sa haute et admirable bassesse. Si de la honte de ce qu'il se cache, plus de ce qu'il se découvre. De pauvres bergers. C'est à eux auxquels il envoie ses anges. Mon Sauveur, cachez-vous plutôt ! »

Or, même dans cette ébauche rapide, il est possible de reconnaître l'auditoire que l'orateur a en vue. Il ne s'adressera pas aux seules religieuses : il aura aussi des enseignements

1. *Études...*, II, 295. — 2. *Études...*, I, 446. — 3. Voy. des passages raturés.

4. « Je me propose, messieurs, de vous représenter comme en raccourci les circonstances particulières de l'histoire de ce Dieu enfant, avec leurs secrets rapports à l'œuvre de la Rédemption de notre nature. Ainsi mon dessein n'est pas aujourd'hui de vous parler simplement de la naissance.... » *Var.* négligée par les éditeurs.

pour les puissances. Voici les conditions auxquelles, après les pauvres, elles seront reçues à leur tour dans le royaume de Dieu :

« Trois conditions : offrir son or à JÉSUS, ses richesses à ses membres ; son encens, lui rendre hommage de sa grandeur ; sa myrrhe, lui présenter au milieu des pompes du monde le souvenir de sa mort, la mémoire de sa sépulture : grand et agréable sacrifice *de la main des grands !* »

Anne d'Autriche, atteinte d'un cancer, voyait, comme Bossuet le dira un jour, la mort s'avancer « sous la figure qui lui avait toujours paru la plus affreuse (1). » On rapporte que se dévouant à tous les maux à l'avance, elle agréait toutes les maladies, le seul cancer excepté (2). Au moment où le mal « aussi cruel qu'irrémédiable » lui laissait un peu de répit, Bossuet prit son temps de lui adresser indirectement, sans trop de dureté, cette exhortation que par sa foi et sa piété cette princesse était digne d'entendre :

« Que nous sacrifions volontiers à Dieu des plaisirs médiocres ! Que nous mettons volontiers au pied de la Croix des contradictions légères et des injures de néant ! Que nous sommes patients et humbles, lorsqu'il ne faut que donner à Dieu des choses qui ne coûtent rien à la nature ! *Choisissez-moi toute autre croix ; je veux bien souffrir, mais pas cela ;* mais toujours celle qui nous arrive, c'est celle que nous refusons. »

— *1664 : Circoncision. Sermon aux Carmélites de la rue du Bouloi.* (Mss., 12.821, f. 342-346 ; 321 ; 328-432.)

En beaucoup d'églises les prédications de l'Avent se prolongeaient jusqu'à l'Épiphanie, et quelquefois au-delà. Bossuet prêcha encore aux Carmélites le jour de la Circoncision. La

1. « Anne, avertie de loin par un mal aussi cruel qu'irrémédiable, vit avancer la mort à pas lents, et sous la figure qui lui avait toujours paru la plus affreuse. » (*Oraison funèbre de Marie-Thérèse*, édition Jacquinet, p. 234.)

2. Voy. Floquet, *Études...*, II, 267, note 3.

Gazette, il est vrai, ne mentionne plus son discours, sans doute parce que les reines ne l'entendirent pas. Il est seulement esquissé, comme le précédent. De plus, il manque aujourd'hui une ou deux feuilles, au milieu (1). Une partie est inédite ; le reste a fourni diverses interpolations que nous signalerons plus loin (2).

— *1664. Panegyrique de saint Sulpice, dans l'ancienne église de ce nom, 19 janvier.*

(Manuscrit à la Bibliothèque du Séminaire de Saint-Sulpice.)

C'est encore devant Anne d'Autriche que ce discours fut prononcé. Après avoir montré réunies dans ce saint évêque les trois grâces de sanctification qui partagent ordinairement les vocations chrétiennes : — celle de vivre dans le monde sans s'y laisser corrompre ; — celle d'en imprimer le dégoût aux autres et d'en empêcher la contagion ; — celle de s'en séparer et de rompre commerce avec lui ; — l'orateur s'adresse encore une fois à la Reine Mère avec une liberté tout apostolique :

« Madame, Votre Majesté y doit penser sérieusement, à ce dernier jour. Nous n'osons y jeter les yeux ; cette pensée nous effraye et fait horreur à tous vos sujets, qui vous regardent comme leur mère aussi bien que comme celle de notre monarque. Mais, madame, autant qu'elle nous fait horreur, autant Votre Majesté se la doit rendre ordinaire et familière. Puisse Votre Majesté être tellement occupée de Dieu, avoir le cœur tellement percé de la crainte de ses jugements, l'âme si vivement pénétrée de l'exactitude et des rigueurs de sa justice, qu'elle se mette en état de rendre bon compte d'une si grande puissance, et de tout le bien qu'elle peut faire, et encore de tout le mal qu'elle peut ou empêcher par autorité, ou modérer par conseils, ou détourner par prudence ! C'est

1. On lit à la fin un renvoi au sermon de l'Annonciation, prêché en 1661 aux Grandes Carmélites, qui aurait pu indiquer quel était cette fois encore l'auditoire.

2. Voy. ci-après, 1er janvier 1669.

ce que Dieu demande de vous. Ah ! si les vœux que je lui fais pour votre salut sont reçus devant sa face, cette salutaire pensée jettera Votre Majesté dans une humiliation si profonde, que méprisant autant sa grandeur royale que nous sommes obligés de la révérer, elle fera sa plus chère application du soin [de] mériter dans le ciel une couronne immortelle (1). »

— *Deuxième samedi de Carême, Nouveaux Convertis :* « *Mundus gaudebit ;* » *(esquisse placée dans les éditions au troisième dimanche après Pâques).* (Mss., 12.824, f. 130.)

Deux choses sont certaines par rapport à ce manuscrit : qu'il est écrit en 1664, et qu'il est destiné au temps du Carême (2).

L'écriture de Bossuet se modifie très sensiblement de 1663 à 1665 : le présent autographe est un de ceux où la transition est le mieux accentuée. Il renvoie d'ailleurs au Carême du Louvre *(sermon du Mauvais Riche)*, etc.

Une phrase de la fin du premier point donne la date liturgique : « C'est donc avec raison que l'Église nous détache des plaisirs du monde, même des licites. Le Carême pour cet exercice. Nous nous en servons pour une occasion de scandale. V. *Caritas Christi urget nos* (3), p. 2 et 14. » Ces scandales dans le Carême, c'est la prolongation du carnaval. Nous lisons dans le second point, où l'auteur établit que les joies du monde sont vaines, après avoir montré dans le premier combien elles sont dangereuses : « Le carnaval achevé, que vous reste-t-il ? Le corps fatigué et l'esprit vide. Oh ! l'homme n'est que vanité, et aussi ne poursuit-il que des choses vaines... »

Bossuet était annoncé, en cette année 1664, dans la *Liste*

1. Texte revu et corrigé sur le manuscrit qui est à la Bibliothèque du Grand Séminaire de Saint-Sulpice. Il y a dans l'ensemble du discours de nombreuses corrections à faire.

2. Interpolations à retrancher dans les imprimés, depuis la ligne 12, de la p. 242 (Lachat, X) jusqu'à la p. 243, ligne 23.

3. Renvoi à un sermon du Carême du Louvre. Ce sermon est perdu.

véritable et générale des prédicateurs, pour le second samedi (veille du 2e dimanche), aux Nouveaux Convertis. Ce fut apparemment cette instruction qu'il adressa à ceux des hommes du monde, protecteurs de cette œuvre, qui auraient pu être tentés de mêler la charité et les plaisirs.

— *1664, 8 mai, Vêture de madame d'Albert, à Jouarre. Sermon sur la Virginité.* (Plus de manuscrit.)

« Je me souviendrai toujours, ma fille, que vous êtes la première (c'est-à-dire la première du monastère de Jouarre), qui ayez reçu de moi la parole de vie... Dieu prévoyait ce qui devait arriver (c'est-à-dire que Bossuet deviendrait pasteur du diocèse où Jouarre était situé), quand je vous consacrai par ma parole, qui est la sienne, et il en jetait dès lors les fondements. » Ainsi s'exprimait Bossuet, le 10 mars 1690, dans une des 300 lettres de piété et de direction qu'il adressa aux deux filles du duc de Luynes, Mme de Luynes et Mme d'Albert. Celle-ci particulièrement, aussi instruite que pieuse, ayant appris à Port-Royal la langue latine, musicienne habile, versifiant avec assez de succès sur des sujets de piété, mais en même temps « humble, intérieure, spirituelle, en toute simplicité et vérité, » eut toujours une part privilégiée dans la sollicitude de celui qui l'avait « consacrée par sa parole. »

« Jouarre entendit en effet, le 8 mai 1664, ce sermon *que nous n'avons pas,* » dit M. Floquet, et après lui tous les éditeurs modernes. Ceux-ci impriment cependant le sermon, sans le reconnaître.

C'est le sermon *sur la Virginité : Æmulor enim vos Dei æmulatione : despondi enim vos uni viro virginem castam exhibere Christo.*

M. Lachat le croit prêché pendant l'éducation du Dauphin. Il en donne des raisons vraiment bizarres [1], qu'il est inutile de discuter ici. D'autres éditeurs, enchérissant encore,

1. XI, 525.

déclarent [1] que ce sermon appartient « aux dernières années de Bossuet. »

Toutes ces conjectures tombent devant ce fait qu'on lit un renvoi autographe à ce sermon dans un panégyrique de saint Benoît, composé en 1665, et dont le manuscrit se garde au Grand Séminaire de Meaux. M. Lachat lui-même a imprimé ce renvoi à peu près exactement [2].

Il s'en faut donc de beaucoup que notre sermon ait été prêché « devant un auditoire restreint, pour une religieuse peu connue, » comme il le suppose. Étrange prétention, lorsqu'on voit dans l'exorde que la postulante est appelée *madame*, ce qui indique au XVIIe siècle une fille de haute naissance.

Mais on ne trouve point dans le sermon, nous dira-t-on peut-être, ces allusions à l'illustration de la famille, que l'on est habitué à rencontrer en pareille circonstance. — Il y a de cela une raison excellente: ces compliments avaient été faits la veille, dans le sermon que Le Boux, évêque de Dax (d'Acqs, comme on disait alors), avait prononcé pour la Vêture de la sœur aînée, Mme de Luynes. Bossuet, déchargé de cette exigence, pouvait réserver tout son discours à des enseignements plus précieux.

Il n'est pas impossible toutefois de reconnaître ce que la circonstance avait de particulier, dans telle ou telle de ses paroles. Quand il dit (2e exorde) : « C'est sans doute pour cette raison, *mes très chères sœurs*, que vous avez désiré de moi que je vous entretinsse aujourd'hui de la sainte profession à laquelle le Saint-Esprit *vous a appelées*..., » c'est spécialement aux deux nouvelles religieuses qu'il s'adresse.

— *1664. Vêture de la comtesse de Rochefort, aux Carmélites.*
(Manuscrit à Meaux. Fragment.)

Ledieu, en nous donnant l'année 1664 comme celle où

1. *Édition Guérin* (1870), 86. — Cf. l'édit. Guillaume (1877).
2. XII, 164. — Il y a dans le manuscrit : « V. Vêture de la Virginité, à la fin : *Et ideo vivo quia triumphas.* » — Ce développement peut aisément se reconnaître à la fin de notre sermon.

Bossuet prêcha la Vêture de cette dame, aux Grandes Carmélites, ne nous a rien appris sur le jour où se fit cette cérémonie. Le texte du discours : *Viduas honora, quæ vere viduæ sunt* (I Tim., V, 3), n'autorise aucune présomption sur ce point : il n'indique ni n'exclut aucune des solennités liturgiques. Serait-ce celle de l'Épiphanie (dimanche, 6 janvier 1664)? Nous avons parlé d'un fragment autographe, se rapportant à la fois à une Vêture et à la fête de l'Épiphanie. Il a été écrit vers ce temps. Dans cet opuscule, qu'on a relégué dans les *Pensées chrétiennes et morales* (1), Bossuet, avons-nous dit précédemment, s'était montré si hardi, que Deforis a cru nécessaire de glisser par endroits de timides synonymes et de pratiquer de discrètes suppressions. N'est-ce pas un indice qu'il ne s'agissait plus cette fois de ces jeunes vierges, qui comme Melle de Bouillon, en 1660, ou quelque temps après, sa sœur puînée, venaient abriter leur innocence dans le cloître (2)?

Il manque malheureusement au manuscrit trois feuilles, ou plutôt trois petits cahiers de deux feuilles, qui se plaçaient avant le cahier conservé. Celui-ci est paginé 4, et débute par ces mots : « La grâce du mystère de l'Épiphanie, c'est un esprit d'adoration envers JÉSUS-CHRIST, et JÉSUS enfant, et JÉSUS inconnu... »

— *21 novembre 1664.* — *Précis d'un sermon pour la Présentation de la sainte Vierge* (Lachat, XI, 130). La date est indiquée par l'écriture, et par un renvoi inédit au carême du Louvre.

(Mss., 12.825, f. 53.)

— *1665, 31 janvier.* — *Panégyrique de saint Pierre Nolasque, dans l'église des Pères de la Merci, à Paris.*

(Manuscrit à Meaux et collection Rothschild.)

C'est la date que propose M. Lachat. M. Floquet (3) semble

1. Versailles. Lachat et les éditions récentes en font le commencement du IIe article, et le cousent à d'autres lambeaux d'origine différente. — Deforis, les éditeurs de 1808, Migne, etc., en font les cinq derniers paragraphes des *Pensées chrétiennes et morales.*

2. Bossuet exhorte la postulante à oublier *ses péchés passés et présents.* Deforis a supprimé cette incise. Voy. ch. Ier, la rectification de ces textes, p. 23-25.

3. *Études...*, II, 491.

incliner vers celle de 1666, en raison des allusions aux « armes si fortunées » des sectateurs de Mahomet. Mais Bossuet avait déjà fait des réflexions assez semblables dans le sermon *sur la Providence*, en 1662. M. Floquet, qui croyait ce sermon prêché dans le Carême de 1666, était naturellement porté à en rapprocher le panégyrique de saint Pierre Nolasque. L'écriture du manuscrit ne permet pas de descendre au-delà du commencement de 1665. Ce manuscrit se trouve aujourd'hui au Grand Séminaire de Meaux ; l'avant-propos et le 3e point sont passés dans la collection de M. H. de Rothschild.

— 1665. Carême de Saint-Thomas du Louvre.

Il ne faut pas, comme l'abbé Maury, l'abbé Vaillant, etc., confondre l'église collégiale et paroissiale de Saint-Thomas du Louvre, avec la chapelle royale du Louvre, où Bossuet avait prêché le Carême de 1662, et où il prêchera l'Avent de la présente année.

L'église de Saint-Thomas du Louvre desservait un quartier de Paris, qui a disparu au commencement de ce siècle, lorsqu'on a réuni le Louvre aux Tuileries. Dans la cour actuelle du Carrousel se trouvaient de nombreuses habitations, d'élégants hôtels, parmi lesquels ceux de Rambouillet, et de Longueville ou de Chevreuse. A peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui le pavillon Mollien, s'élevait l'église Saint-Thomas du Louvre, faisant face à la rue [1] de ce nom, et longée, au nord, par la rue du Doyenné, où demeurait Bossuet, « dans le cloître du dit Saint-Thomas [2]. » De l'autre côté de la rue s'élevait une autre collégiale, Saint-Nicolas du Louvre [3], un peu plus près de la Seine.

1. La rue Saint-Thomas du Louvre allait du Palais-Royal à la Seine ; elle n'arrivait pas toutefois jusqu'au fleuve, mais finissait rue du Rempart du Louvre (ou rue des Orties).

2. Voy. passim dans les manuscrits de Bossuet, une lettre circulaire imprimée, sur le revers de laquelle sont écrits plusieurs des sommaires autographes.

3. Le 15 septembre 1739, un côté de l'église Saint-Thomas s'écroula, pendant qu'on rebâtissait l'autre. Six chanoines furent tués. Le reste du chapitre fut réuni à celui de Saint-Nicolas. Une église nouvelle ayant été bâtie sur l'emplacement de l'ancienne, sous le vocable de Saint-Louis, celle de Saint-Nicolas fut abandonnée à son tour. Elle existait encore en 1780. (Voy. de Saint-Victor, *Tableau de Paris*, I, 867.)

Il nous est resté bien peu de chose du Carême que notre orateur prêcha dans cette église, en 1665 : des éditeurs [1] ont pu s'imaginer qu'il n'avait jamais existé, et que M. Gandar [2] qui le mentionne, aurait, par inadvertance, commis un quiproquo. Rien de mieux fondé cependant que l'affirmation du savant critique. Non seulement Ledieu parle de ce Carême [3]; non seulement la *Liste véritable et générale* l'annonce ; mais les Registres même de la collégiale contiennent deux délibérations péremptoires, que M. Gandar n'a peut-être pas connues. Elles m'ont été communiquées par M. Floquet. Par l'une d'elles Bossuet est prié, avec une solennité exceptionnelle, d'accepter cette station ; par l'autre il est remercié officiellement de l'avoir fournie [4].

Ajoutons que Bossuet lui-même s'y reporte dans une note du sermon sur le *Culte dû à Dieu*, en 1666.

Mais quels sermons y furent prononcés ? La question est très ardue ; quelques points du moins pourront être éclaircis.

— *IIe Dimanche. « Ipsum audite. » Double exorde dans les anciennes éditions, jusqu'à celle de Migne inclusivement* (Pensées chrétiennes et morales) [5]. (Plus de manuscrit.)

Nous n'avons aucun renseignement sur la prédication du premier dimanche.

1. *Édit.* de 1870 (Guérin), VIII, 651.

2. *Bossuet orateur*, 293. — *Choix de sermons*, 216.

3. *Mémoires*, p. 92.

4. « Du mardi, 3 février, 1665. — En chapitre. — Présents, MM. de Lamet, (doyen), Thiboult, Brotin, Chauchard, Marion, Guillaume (M. de Bretonne, malade et absent).

« Sur l'avis que M. le Doyen a donné à la compagnie que M. l'abbé Bossuet agréait de prêcher le Carême prochain dans cette église, a été conclu que l'on n'irait point par députés l'en prier, mais, *pour lui faire honneur*, M. le Doyen, accompagné de tous ceux de MM. qui voudront y aller, iront le trouver pour lui faire cette prière. » (Reg. LL, 156.)

On voit, contrairement aux assertions du cardinal de Beausset, de l'abbé Hurel, etc., que Bossuet prédicateur était un personnage, même pour ses commens aux, dès 1665. — Cf. les éloges de Loret, en 1657 (ci-dessus).

— « Du mercredi, 15 avril 1665. — Chapitre. — Présents, MM. de Lamet doyen, Thiboult, etc. A été arrêté que MM. iront, au plus grand nombre que faire se pourra, pour remercier M. Bossuet de l'honneur qu'il leur a fait d'avoir prêché le Carême dernier. » *(Ibid.)*

5. Voy. ci-dessus, p. 31.

Celle du second eut pour sujet la *Parole de Dieu*, ou la nécessité d'écouter JÉSUS-CHRIST. Le texte était : « *Ipsum audite :* Écoutez-le. »

Il est indiqué nettement dans ce renvoi, que nous lisons dans le sermon sur le *Culte dû à Dieu* (1666) : « Contre l'irréligion des hommes ; ceux qui crient contre les hypocrites (1) ont raison ; mais voyez sermon : *Ipsum audite*, Saint-Thomas du Louvre. »

— *IIIe Dimanche. Sur l'Enfant Prodigue. Débris peu importants.* (Mss., 12.824, f. 131, — 12.821, f. 47.)

Bossuet traitera ce sujet à fond l'année suivante, dans le Carême de Saint-Germain. Je suppose qu'alors, comme ailleurs en des circonstances analogues, il aura lui-même supprimé son premier manuscrit, à l'exception de quelques fragments, contenant des idées qui ne trouvaient plus place dans la rédaction définitive. Il ne subsiste guère qu'une feuille, celle-là même qu'on a interpolée dans l'esquisse de 1664 sur *Mundus gaudebit* (2). Elle contient l'objection : « Qu'on ne m'envie pas mes plaisirs, qui ne font tort à personne... ; » et une partie de la réponse : « Vous ne savez, dit saint Augustin, où vous pousseront ces flatteurs (3), » etc. C'étaient les pages 11 et 12 du sermon.

Un autre fragment semble, d'après la ressemblance matérielle, qui est frappante, avoir la même origine. Il se trouve joint au sermon sur la *Toussaint*, prêché devant le roi, en 1669. Cette fois la feuille n'est même plus entière : je ne sais quel caprice en a fait découper la partie supérieure, de sorte qu'il n'y a ni pagination, ni sens complet. L'orateur voulait montrer les maux que les plaisirs coupables font aux corps comme aux fortunes ; il faisait précéder sa démonstration de cette belle remarque, qui me paraît digne d'être

1. Mss., 12.822, f. 287, v°. — Ceci écrit en 1666, c'est-à-dire avant la représentation du *Tartuffe*.
2. Voy. ci-dessus, p. 207, note 2.
3. Mss., 12.824, f. 131.

tirée de l'oubli : « Que ce ne soit pas toutefois sans avoir un peu réfléchi sur la grande circonspection qu'il a fallu y avoir. Car quelle admirable retenue ne devons-nous pas garder dans nos actions, nous que l'honnêteté même du langage oblige à être si considérés dans nos discours ! Combien tout notre corps doit-il être pur, nous à qui la nature a fait les oreilles si délicates ! et combien nous est-il honteux de prendre un soin plus exact de rendre nos paroles chastes que notre vie même (1) ! »

— *Ve dimanche : « Si ego judico, judicium meum verum est. »* (Joan., VIII, 16.) *Fragment contenant la péroraison et une allocution à Madame.* (Plus de manuscrit.)

Bossuet renvoie à ce sermon, en 1668, dans un passage de celui du 1er dimanche de l'Avent, où il s'agissait d'établir l'éternité des peines sur cette raison solide que les damnés sont obstinés dans le mal et incorrigibles. Le discours avait été écrit, puisque l'auteur se reporte ici aux pages 22 et 23.

La péroraison (2) : « Il faut une autorité qui arrête nos éternelles contradictions, etc., » et plus loin : « Réglons donc tous nos jugements sur celui de JÉSUS-CHRIST. Madame, voilà la règle que se propose sans doute une princesse si éclairée...,» semble bien être celle de ce discours. M. Lachat a eu tort de transporter ce dernier paragraphe à la fin du sermon (3) *sur la Femme adultère*, auquel il est absolument étranger.

— *Dimanche des Rameaux. Reprise du sermon de 1660, sur l'Honneur du monde.* (Mss., 12.823, f. 179.)

Je me range ici à l'opinion de MM. Gandar et Gazier. Elle

1. Mss., 12.821, f. 47. — Ce feuillet intercalaire est signalé par M. Gazier (*Choix de sermons*, 464, n. 3). — Voici encore une belle note marginale qui s'y lisait ; elle a été barrée, mais quand, et par qui ? « [Bannissons de] nos esprits l'erreur détestable des enfants du monde, qui regardent l'intempérance comme un péché peu considérable et que Dieu pardonne facilement. Car autant que la raison est considérable à ses yeux, autant est-il jaloux de lui conserver son empire et de ne la pas livrer aveugle et captive aux sens qui la déshonorent. »

2. Lachat, X, 609, *Pensées chrétiennes et morales*, art. XIV.

3. Lachat, IX, 288.

me paraît confirmée par quelques corrections [1], qui seules représentent le rajeunissement de l'œuvre en 1665.

— *Vendredi-Saint. Probablement sur « Non enim judicavi me scire aliquid inter vos, nisi* JESUM CHRISTUM *et hunc crucifixum.»* (I Cor., II, 12.) *Exorde dans les* Pensées chrétiennes et morales. (Anciennes éditions seulement.)

Nous avons signalé ce fragment dans notre première partie [2]. Sans avoir pu en retrouver l'autographe, dont l'examen pourrait être décisif, nous croyons devoir l'assigner à cette station, par la raison que les Carêmes précédents ayant tous leur sermon pour ce jour, c'est ici la première occasion plausible de placer celui-ci.

— *Samedi-Saint : « Venit hora in qua omnes... »*
(Mss., 12.821, f. 94.)

Cette esquisse abrégée est donnée dans les éditions comme un second exorde pour le sermon *sur la Résurrection dernière*, ou pour le jour des Morts. C'est une erreur manifeste [3].

Le passage suivant, quoique barré, nous peut éclairer sur la date liturgique : « Voici le temps bienheureux dans lequel tous les chrétiens sont appelés par l'Église au sacrement de la Pénitence. Celui-là est maudit de Dieu et des hommes, de JÉSUS-CHRIST et de son Église, qui ne s'approche pas durant ces saints jours et des augustes tribunaux et des eaux salutaires de la pénitence... »

Ces paroles indiquent clairement le Carême, et même d'une façon précise, l'échéance du devoir pascal.

Voici d'ailleurs ce qui ne laisse aucun doute. Sur le sommaire de l'ancien sermon pour le Samedi-Saint [4], Bossuet a lui-même ajouté le titre de celui-ci, sans autre développement, conformément à son habitude constante par rapport aux sermons composés postérieurement à 1662.

1. M. Gazier les sépare avec raison du texte primitif.
2. P. 32.
3. Nous avons relevé une autre erreur, Ire part., ch. II, p. 49.
4. Mss., 12.824, f. 4.

— *21 mars 1665. Panégyrique de saint Benoît.*
(Ms. à Meaux.)

Cette esquisse est précieuse par les nombreuses indications d'œuvres antérieures, qu'elle contient. Parmi ces références, il faut remarquer un *Sermon de saint Benoît*, c'est-à-dire un premier *Panégyrique*, malheureusement perdu pour nous.

— AVENT AU LOUVRE. 1665.

Le jour de la Toussaint, le roi entendit à Saint-Germain l'Auxerrois la prédication de l'abbé Thèvenin ([1]). La station s'ouvrit au Louvre le 29 novembre, 1er dimanche de l'Avent.

— *Ier dimanche : Sermon sur le Jugement dernier. « Tunc videbunt... »* (Manuscrit de la collection de M. Choussy.)

Deforis, l'abbé Vaillant, M. Floquet, M. Lachat, tous les critiques et éditeurs, ont répété que le *Tunc videbunt* portait, de la main de Bossuet, la date de 1669, et que par conséquent l'autre sermon prêché devant le roi *(Hora est*, sur la *Vigilance)* ne pouvait l'avoir été qu'en 1665. On ne manquait pas de trouver dans la comparaison de plusieurs passages ([2]) des preuves littéraires de la supériorité du sermon du *Jugement dernier* sur celui de la *Vigilance*, ou, comme on l'intitule plus souvent, de la *Nécessité de travailler à son salut.*

M. Choussy, possesseur actuel du manuscrit du *Tunc videbunt*, a, le premier ([3]), fait remarquer qu'il porte formelle-

1. Voy. *Gazette* du 7 novembre. — M. Floquet a supposé, mais gratuitement, que Louis XIV avait, par faveur, permis à Bossuet de prolonger son séjour à Metz, où nous le trouvons, le 22 août précédent, prenant possession de ses fonctions de grand Doyen, et installant archidiacre en sa place son propre père, le conseiller Bossuet, entré depuis peu dans les Ordres. Au Louvre, il n'y avait point sermon aux jours des grandes solennités. L'esprit de l'Église est qu'en ces jours les privilégiés eux-mêmes se mêlent à la foule pour assister à l'Office paroissial ; aussi excepte-t-on les très grandes fêtes dans les autorisations de célébrer en une chapelle privée. En 1668, Mascaron prêche aux Tuileries, mais il n'y a sermon ni le jour de la Toussaint, ni le jour de Noël. Au contraire, à Saint-Germain-en-Laye, la chapelle ayant les privilèges paroissiaux, nous trouverons des sermons pour Noël, la Toussaint et Pâques.

2. Vaillant, 126. — Floquet, *Études...*, III, 370. — Gazier, *Choix de sermons*, p. 329, etc.

3. Dans l'Étude qui précède le fac-similé du sermon (Palmé, 1884). — Reproduite dans les *Rectifications littéraires et historiques* (1887).

ment la date de 1665, et non celle de 1669, comme on le prétendait universellement sur la foi de Deforis. D'ailleurs un fac-simile complet de l'œuvre permet à tout lecteur de constater non seulement l'exactitude de cette remarque importante, mais la parfaite ressemblance de cet autographe avec tous ceux de 1665. Dès lors il devient oiseux de proposer les raisonnements qui pouvaient établir par une autre voie cette conclusion, puisque désormais elle s'impose d'elle-même. Je ne retiendrai de la démonstration que je supprime qu'une simple observation, qui aurait dû frapper tous les critiques, même loin des manuscrits. Comment n'avait-on pas songé qu'en s'obstinant à placer en 1669 le sermon *sur le Jugement dernier*, on faisait commettre à Bossuet la plus inadmissible des redites? Dans le sermon de la Toussaint, 1669, il dit à Louis XIV :

« Sire, celui-là serait haï de Dieu et des hommes, qui ne souhaiterait pas votre gloire même en cette vie, et qui refuserait d'y concourir de toutes ses forces par ses fidèles services. Mais, certes, je trahirais Votre Majesté et je lui serais infidèle, si je bornais mes souhaits pour elle dans cette vie périssable... »

On lui fait reprendre, presque mot pour mot, cette allocution *dans le sermon suivant*, si on met le *Tunc videbunt* dans l'Avent de Saint-Germain. C'est bien assez qu'il l'ait répétée[1], par exception, à cinq ans d'intervalle.

— *IIe Dimanche: « Cæci vident »* (2e). — *Divinite de la Religion, ou plus exactement: Divinité de JÉSUS-CHRIST.*

(Mss., 12.821, f. 163.)

Tout le monde est d'accord à placer ce sermon au 6 décembre 1665, second dimanche de l'Avent. La raison qu'on

1. Il y a quelques nuances de détail. Ainsi les derniers mots du *Tunc videbunt :* « C'est la félicité que je souhaite à Vos Majestés *au nom* du Père... », deviennent dans l'*Ut sit Deus :* « C'est la félicité que je vous souhaite *avec* le Père, etc. ». — Rien n'est mis au hasard dans les phrases de Bossuet : ce simple changement rappelle tout le sujet du sermon de la Toussaint : « Dieu sera tout en tous. »

a apportée ne valait rien [1], mais il n'importe, puisque la conclusion s'est trouvée véritable. La Reine était présente, au témoignage de la *Gazette.* Pour Louis XIV, qui avait entendu dans le sermon précédent la condamnation de ses désordres, il aima mieux s'étourdir que de revenir si tôt écouter de nouvelles leçons. On n'avait pas craint de prononcer devant lui le mot terrible de Tacite sur Domitien, « qui, sans se mêler d'affaires publiques, » avait commencé seulement « à faire le fils du prince par ses adultères et par ses débauches [2] » : *Nihil quidquam publici muneris attigerat, sed stupris et adulteriis filium principis agebat.* Ce n'était pas une allusion directe ; elle n'aurait pas été juste de tout point. Le sens du passage était général ; il s'agissait de ces pécheurs insolents qui « mettent une partie de leur grandeur dans leur licence effrénée, » qui, non contents de transgresser la loi, veulent encore insulter publiquement à la sainteté de la loi : c'était avertir le prince de l'excès abominable où il se jetterait bientôt par ses scandaleuses légitimations. N'étant pas résolu de se corriger, il fuyait le sermon ; nous en verrons d'autres exemples dans le Carême suivant. Il se priva cette fois d'entendre l'œuvre la plus digne d'être méditée par un noble esprit : ce fut son châtiment.

— *8 décembre : Conception de la sainte Vierge* [3]. *Addition au sermon de la Nativité, 1659.*

(Manuscrit de M. le Supérieur de Saint-Sulpice.)

Le mardi, 8 décembre, fête de la Conception, il y eut sermon à la chapelle royale, au témoignage de la *Gazette.* Bossuet paraît avoir été pris de court. Aussi n'écrivit-il pas de sermon pour cette circonstance. Il relut un des trois

1. On croyait qu'en 1669, le second dimanche de l'Avent étant le 8 décembre, Bossuet avait dû prêcher ce jour-là son discours sur la *Dévotion à la sainte Vierge.* Voy. ci-après, 1669.

2. *Tunc videbunt,* 3e point.

3. En tête du sommaire des sermons pour cette fête, Bossuet avait écrit : « Conception, 2 » (mss., 12.825, f. 4). Plus tard (1669), il ajouta, à la sanguine : « 3. Dévotion en général. »

discours pour la Nativité de la sainte Vierge (le premier des éditions : *Nox præcessit*). Là les vérités qu'il avait à prêcher se trouvaient déjà solidement établies. On voit, par les passages qu'il souligne, qu'il reprend les preuves principales à l'aide desquelles il avait jadis (1659) montré en Marie « l'exemption de péché, la plénitude de grâces, une source incomparable de charité pour les pécheurs. » Il y a plus. Non content d'annoter cet ancien manuscrit dans les endroits bons à reprendre, d'y refaire des membres de phrase, d'y changer au besoin : « Elle naît », en : « Elle vient », il fait tout un nouveau début pour le commencement du second point. Il est facile d'y reconnaître l'écriture et les habitudes de rédaction de 1665. Ce morceau, que les éditeurs ont donné comme variante du sermon de 1659, contient d'ailleurs une allusion manifeste à la chapelle royale (1) et aux embellissements du Louvre.

— *IIIe Dimanche.* « *Miserunt Judæi...* » *Sermon sur l'Honneur du monde, écrit, non prêché.* (Mss., 12.821, f. 213.)

« Celui qui règne dans les cieux, » et qui de là « instruit les princes non seulement par des discours et par des paroles, mais encore par des effets et par des exemples, » venait d'adresser à cette cour frivole un de ses redoutables enseignements. La nuit du samedi au dimanche (troisième de l'Avent), Gaston de Foix était emporté, à 27 ans, « ayant laissé, dit la *Gazette*, un deuil inconcevable dans toute sa famille et même en cette cour, par ses belles qualités. » Il avait succombé à un mal, plus effrayant peut-être que la mort même ; c'était la petite vérole, qui avait à cette époque une malignité extrême et des effets foudroyants.

Bossuet s'était pourtant enfermé avec le malade, pour

1. Lachat, XI, 74, note b. — Il ne saurait être question de Versailles. La nouvelle chapelle ne date que de 1699. Mais depuis longtemps, notamment depuis 1659, on travaillait au Louvre : de nouvelles constructions étaient à l'ordre du jour. Le 17 octobre précédent, on avait posé la première pierre du nouveau Louvre. (Voy. Félibien, *Hist. de la ville de Paris*, II, 1473, 1492.)

l'assister dans ces circonstances désespérées. « Celui-ci, raconte Ledieu, ne voyait goutte, tant il était couvert de petite vérole : ses paupières en étaient collées et ses mains toutes gâtées. Mais touché de componction et percé jusqu'au vif des tendres exhortations de son confesseur, il lui prenait les mains et les serrait de joie (1). »

Cette conduite de Bossuet, qui ne saurait étonner de la part d'un disciple de saint Vincent de Paul, était sans doute plus éloquente encore que son éloquence même. Aussi Ledieu ajoute en son style : « Cette action d'éclat, sue de toute la cour par le sermon manqué, fit beaucoup d'honneur à l'abbé Bossuet. C'était des éloges publics de son bon cœur, qui lui avait fait exposer sa propre vie pour son ami (2). Dès ce temps, avec l'estime générale, qu'il s'était acquise par ses grands talents, il avait su gagner tous les cœurs par sa modestie et par sa douceur. Dans le commerce du monde, il semblait s'oublier lui-même, en descendant de ses sublimes pensées et s'abaissant à la portée des plus faibles, *comme il a fait toute sa vie.* »

Voilà le vrai Bossuet, tel que nous l'ont dépeint ceux qui l'ont vu de près.

On a cru pouvoir s'autoriser des faits que nous venons de raconter, pour prétendre que Bossuet n'écrivait pas ses stations à l'avance. « Si Bossuet, dit-on, n'a pas prêché le 3e dimanche de l'Avent 1665, il n'a pas non plus laissé de sermon pour ce jour-là (3). » Cela est insoutenable, la preuve comme la conclusion : Bossuet avait composé le sermon qu'il ne prêcha point. Il en détruisit lui-même la plus grande partie trois mois plus tard, quand il le refit, sur un autre évangile, mais d'après le même plan, pour le même auditoire

1. *Mémoires*, p. 93.
2. Le duc de Foix était le petit-fils de la Marquise de Sénecey, gouvernante de Louis XIV et de son frère, dans leur enfance, et dame d'honneur d'Anne d'Autriche. (Floquet, II, 460.) On sait l'intérêt qu'elle avait toujours témoigné à Bossuet. (Ledieu, *Mémoires*, 36, 37, 93.)
3. Lachat, VIII, 197.

de la Cour auquel il était primitivement destiné. Il ne conserva de sa première rédaction que ce qui ne faisait pas double emploi avec la seconde, c'est-à-dire le premier et le second exorde. On trouve *ce débris*, comme disait notre auteur, au IIIe dimanche de l'Avent, sur ce texte : *Miserunt Judæi ab Jerosolymis sacerdotes*, etc. — Le manuscrit ne permet aucun doute sur la date que nous lui assignons.

— *IVe Dimanche : « Jam enim securis ad radicem arborum... » Sermon mis par erreur dans les éditions au IIIe Dimanche, et en 1669.* (Mss., 12,821, f. 188.)

De ce fait qu'il n'y avait pas eu de prédication au Louvre, le IIIe dimanche de l'Avent, en 1665, on a encore conclu que le sermon sur la *Nécessité de la Pénitence : Jam enim securis*, appartenait au IIIe dimanche de 1669 (1). C'est encore une double erreur. Une simple méprise de Deforis a fixé ce discours au IIIe dimanche : l'évangile selon saint Luc (ch. III), d'où en est pris le texte et le sujet, est celui du IVe dimanche; et réciproquement on a attribué à ce dernier dimanche un sermon composé sur l'évangile du troisième (*saint Jean*, ch. I.)

Si l'on remarque d'autre part combien le manuscrit du *Jam enim securis* ressemble parfaitement à ceux des trois dimanches précédents : *Tunc videbunt ; — Cæci vident ; — Miserunt Judæi ;* — et combien il diffère de ceux de 1669, qui ont tous moitié de marge (pour ne citer que ce trait caractéristique), on n'hésitera pas un instant à le dater de 1665.

Cette conclusion paraîtra encore plus évidente si l'on remarque cette courte péroraison, esquissée au dernier moment :

« Attention aux choses dites : *point tant songer au prédicateur.* Les choses que nous disons sont-elles si peu solides qu'elles ne méritent de réflexion que par la manière de les dire? Tant d'heures de grand loisir : pourquoi sont-elles toutes

1. Floquet, *Études...*, III, 373. — Lachat, VIII, 196, — et semblablement les éditions plus récentes de chez Guérin, de chez Garnier, et de l'abbé Guillaume.

des heures perdues ? Pourquoi JÉSUS-CHRIST n'en aura-t-il pas quelqu'une,plutôt qu'un amusement inutile? *Ainsi puisse JÉSUS-CHRIST naissant vous combler de grâces !* puissiez-vous recevoir en lui un Sauveur et non un juge ! puissiez-vous apprendre à sa crèche à mépriser les biens périssables, et acquérir les inestimables richesses que sa glorieuse pauvreté nous a méritées ! »

Comment ne pas reconnaître dans ces paroles, avec un humble effort pour se défendre contre l'admiration qui s'attachait autant à la conduite de l'orateur qu'à son éloquence, l'adieu par lequel il prend congé de son auditoire ? Nous avons déjà fait observer qu'il ne devait pas y avoir de sermon à Noël, dans la chapelle du Louvre, de même qu'à la Toussaint, ni à Pâques : c'est pour ce motif, que Bossuet appelle à l'avance sur ses auditeurs les bénédictions de « JÉSUS-CHRIST naissant. »

§3. — Époque de Paris, 3e partie. Du Carême de Saint-Germain au Sacre de Bossuet (1666-1670).

— 1666. CARÊME DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

CE second Carême royal était annoncé pour le Louvre ; mais la mort d'Anne d'Autriche, survenue au commencement de cette année, fit abandonner au roi Paris pour Saint-Germain. M. Gandar, tout en arrêtant ses savantes études au Carême de 1662, a été amené, par la nécessité même du triage des œuvres, à dresser la liste des sermons prêchés quatre ans plus tard à la cour. Il énumère dix sermons existants (1) ; le 2e des sermons *pour la Purification ;* les sermons sur *l'Aumône*, sur *l'Honneur*, sur *l'Enfant prodigue* (ou sur *l'Amour des plaisirs*), sur *la Charité fraternelle*, sur *le Culte dû à Dieu*, sur *l'Ambition* (3e rédaction), sur *la Haine de la vérité* (2e rédaction), sur *la Justice*, et le 4e sermon sur *la Passion de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST.* Huit de ces sermons sont des œuvres complètes, ou peu s'en faut. Sur *l'Au-*

1. *Bossuet orateur*, p. 398, note.

mône, il n'y a qu'un exorde et un premier point ; sur *l'Ambition*, il n'y a que le second.

J'ajouterai à cette liste un exorde pour la fête de l'*Annonciation*, et un autre pour le jour de *Pâques*, dont M. Gandar n'a point parlé. Il a cru reconnaître (1) une reprise du sermon sur la *Parole de Dieu* (celui de 1661), à certaines corrections, et à la présence d'un nouvel avant-propos ; mais ces annotations et cet *Ave* ont été écrits plus tard (1670), pour une circonstance que j'indiquerai en son lieu.

— *Purification : « Postquam impleti sunt, » (2e sermon).*
(Mss., 12.825, f. 117.)

La date de ce chef-d'œuvre est connue.

Sur les onze autres prédications préparées par l'auteur, six seulement ont été mentionnées par la *Gazette*. Est-ce à dire que le reste n'aura pas été prononcé ? Rien n'autorise une hypothèse aussi absolue. Il y a très certainement dans la *Gazette* de 1666, comme dans celle de 1662, des lacunes (2) et des omissions. Toutefois il y a lieu de tenir compte, plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici, des déplacements de la cour, signalés par l'organe officiel : plusieurs ont dû forcément faire obstacle à la prédication.

Première semaine. — Ainsi nous voyons « le roi et toute la cour » partir de Saint-Germain (3), le samedi 13 mars, veille du 1er dimanche : il y a dès lors fort à craindre pour le sermon du lendemain. Nous trouvons, en effet, ce jour, 14, toute la cour à Mouchy ; elle assiste à des revues (4) entre Mouchy et Compiègne.

— *Sermon sur l'Aumône, retardé, ou non prêché.*
(Mss., 12.822, f. 100.)

Le sermon incomplet sur *l'Aumône* était, ce semble, des-

1. *Choix de sermons*, 250. — Cf. *Bossuet orateur*, 404, note.
2. Par exemple : en 1662, dans la 2e et la 5e semaine ; — en 1666, dans la 3e.
3. *Gazette* de 1666, p. 315.
4. *Ibid.*, p. 339.

tiné, dans la pensée de l'auteur, au jour même où se lit l'évangile du Jugement dernier, d'où est tiré le texte : *Quamdiu non fecistis...*, c'est-à-dire au premier lundi de Carême. Le lundi n'était pas régulièrement le jour de prédication. Un empêchement étant prévu pour le dimanche, aurait-on parlé de renvoyer le sermon au lendemain ? L'auteur répète avec insistance, dans l'exorde : « Il nous déclare *dans notre evangile...* » — « Ayant pesé attentivement tant ce que nous en lisons *dans notre évangile* que ce qu'il a plu à Dieu de nous en révéler, » etc. On ne saurait guère douter, par conséquent, que ce qui a été écrit de ce sermon l'ait été en vue du premier lundi. Toutefois, sur l'enveloppe, avec des renvois à des œuvres antérieures destinés à compléter cette rédaction sommaire, on lit ce titre autographe : 1re *Semaine*, 2e *Sermon*. Cela suppose un premier discours écrit, qui probablement ne fut pas prêché. Je crains qu'il n'en ait été de même du sermon sur *l'Aumône*. Les revues de troupes se prolongèrent pendant plusieurs jours [1], et Leurs Majestés ne revinrent à Saint-Germain que le vendredi, 19 mars.

Deuxième Semaine. — La prédication du second dimanche est mentionnée dans la *Gazette* [2], ainsi que celle du mercredi suivant. Il ne faut pas espérer de cette feuille banale d'indications utiles sur les sujets traités.

— *Dimanche (?).—Sur l'Honneur : « Omnia opera sua...»*
(Mss., 12.822, f. 154.)

Sur l'enveloppe de ce sermon, l'auteur, se méfiant désormais des circonstances, se borna à mettre : 2e *semaine de Carême*, sans fixer le jour. Dans ce sermon si important et si beau [3], il revenait au plan, auquel il lui avait fallu renoncer dans l'Avent précédent, à cause de la mort de Gaston de

1. *Gazette* de 1666, p. 344.
2. P. 340.
3. Ce sermon tout entier est omis dans l'édition de Bar-le-Duc (1870). On l'a confondu avec celui qui avait été prêché en 1660, aux Minimes, devant Condé, le jour des Rameaux.

Foix : « Pour rendre à l'honneur son usage véritable, nous devons apprendre... à chercher dans les choses que nous estimons, 1° du prix et de la valeur, et par là les choses vaines seront décriées ; 2° la conformité avec la raison, et par là les vices perdront leur crédit ; 3° l'ordre nécessaire, et par là les biens véritables seront tellement honorés que la gloire sera toute rapportée à Dieu qui en est le premier principe. »

Bossuet a récrit avec le plus grand soin le discours tout entier. La belle allocution qui le termine, où, tout en mêlant volontiers sa voix dans le concert des acclamations qui célèbrent cette époque brillante du règne, il propose « à ce grand roi quelque chose de plus solide que la gloire humaine, » qui « n'a ni fondement ni consistance, » et lui souhaite un « éclat plus digne d'un roi chrétien que celui de la renommée ; » cette allocution, dis-je, confirme nos craintes par rapport aux sermons précédents, car elle donne à penser que c'est ici le premier discours entendu par Louis XIV depuis celui de la Purification, qui remontait presque à deux mois.

— *Jeudi 25 mars. — Annonciation. Un exorde seulement.* (Mss., 12.825, f. 96. — Lachat, XI, 191.)

Y eut-il sermon le vendredi de cette seconde semaine ? Peut-être la prédication de ce jour fut-elle remplacée par celle de la veille, 25 mars, fête de l'Annonciation. Bossuet écrivit pour cette circonstance l'exorde : « *At ubi venit plenitudo temporis* [1]..., » où il annonce qu'il va considérer en JÉSUS la bonté qui se communique ; en Marie ce qu'il nous faut faire pour la recevoir. C'est à ces deux points principaux qu'il réduit, « pour n'être pas long, toute l'économie de ce discours. »

Première semaine.

—*Sur l'Enfant Prodigue,—mercr. 31 mars.* (Mss., 12.822, f. 212.)

Le sermon contre *l'Amour des plaisirs*, ou comme l'appelait

1. Lachat, XI, 191.

Bossuet, le sermon du *Prodigue*, appartient certainement à cette station et à la troisième semaine. Mais destiné d'abord au III[e] dimanche, il fut ensuite renvoyé au mercredi (1). Il est difficile de rendre compte de cette remise. Leurs Majestés, comme parle la *Gazette* (2), étaient revenues le samedi 27 mars, de Versailles à Saint-Germain : on ne voit pas dès lors ce qui pouvait empêcher la prédication du 28. Aurait-on prié Bossuet, par manière de réparation, de donner le discours préparé antérieurement sur *l'Obligation de l'Aumône ?* Aurait-il tenu à rappeler à cette cour dépensière le précepte de la charité envers les pauvres peuples, sur lequel il avait tant insisté dans le Carême du Louvre (3) ?

— *Sur la Charité fraternelle; non prêché.* (Mss., 12.822, f. 246.)

Tout en reportant au mercredi le sermon sur *l'Enfant prodigue*, il sacrifiait encore, ou réservait pour une autre circonstance un autre sermon. Pendant les loisirs que lui laissait cette station irrégulière, il avait rédigé sur l'évangile du III[e] mardi de Carême un discours complet sur la *Charité fraternelle : « Ubi sunt duo vel tres congregati... »* C'était bien au lendemain mercredi qu'il le destinait, puisqu'il a inscrit ce titre sur l'enveloppe (4) du manuscrit : *3[e] sem[aine], 2[e] ser[mon], Charité fraternelle.*

N'ayant pu être prêché ce jour-là, il ne semble pas l'avoir été davantage dans les jours suivants. Non seulement nous avons un autre sermon pour le vendredi de cette semaine, et pour le dimanche suivant, mais, ce qui est un symptôme plus grave, l'auteur lui-même, bientôt après, en composant le sermon pour le dimanche de la Passion (5), reprendra des

1. C'est ce qu'indiquent les variantes de la 1[re] phrase : « La parabole de l'Enfant prodigue *nous fut hier proposée* par la sainte Église, » etc. (1[re] réd.). — « *Il n'y a que peu de jours que la parabole de l'Enfant prodigue fut lue.* » etc. (2[e] rédact.). Cf. édit. Gazier, p. 377.
2. P. 368.
3. Voy. *Impénitence finale*, 3[e] point. — *Vendredi-Saint*, 3[e] point.
4. Mss., 12.823, f. 247.
5. *Sur la Haine de la vérité* (2[e] serm.). — Voy. l'édition Gandar, p. 346.

passages entiers de celui-ci. Ainsi en est-il de la fin du second point. Ce passage n'avait donc point été prononcé ; et il n'y a que trop à craindre qu'il n'en ait été de même de tout le discours. Cet emprunt n'est pas le seul en effet : voici encore de belles paroles qui sont passées dans le sermon du dimanche de la Passion, après être restées en détresse dans celui de *la Charité fraternelle:* « Les flatteurs du dehors, âmes vénales et prostituées, savent bien connaître la force de cette flatterie intérieure. C'est pourquoi ils s'accordent avec elle ; ils agissent de concert et d'intelligence ; ils s'insinuent si adroitement dans ce commerce de nos passions, dans cette secrète intrigue de notre cœur, dans cette complaisance de notre amour-propre, qu'ils nous font demeurer d'accord de tout ce qu'ils disent. Ils rassurent dans ses propres vices notre conscience tremblante, et « mettent, dit saint Paulin, le « comble à nos péchés, par le poids d'une louange injuste et « artificieuse.» Que si nous voulons les déconcerter et rompre cette intelligence, voici l'unique remède : un amour généreux de la vérité, un désir de nous connaître nous-mêmes (1)... »

— *Vendredi 2 avril: sur le culte dû à Dieu.*
(Mss., 12.822, f. 265.)

Bossuet a écrit pour le vendredi de la 3e semaine, le sermon sur *le Culte dû à Dieu.* Avant de le rédiger, et peut-être tandis que la cour s'étourdissait, et se consolait assez allègrement du deuil qu'on était venu faire à Saint-Germain, il avait tracé, sur une feuille (2), devenue ensuite l'enveloppe de son discours, cet extrait d'Isaïe, avec quelques réflexions ébauchées :

« *Clama, ne cesses,... et annuntia domui Jacob* [non aux Gentils ; mais son alliance]. Quel sujet de ce cri ? *Me etenim*

1. *Charité fraternelle,* 2e p. — (Lachat, IX, 248. — Cf. *Haine de la vérité :* « *Non potest mundus...,* » p. 344 de l'édition Gandar. — Voy. aussi ce qui précède ce passage.)

2. Ce fragment est inédit. Mss., 12.822, f. 267. — En titre : Samarit[aine] *3 sem. 3 serm.* — puis cette phrase, qui semble avoir été alors une devise pour Bossuet : « Celui qui se glorifie dans ses bonnes œuvres, ravage sa propre moisson. » A la fin, envoi au Pastoral de saint Grégoire le Grand, IIe partie, ch X, XI.

de die in diem quærunt et scire vias meas volunt. Quasi gens quæ justitiam fecerit, etc. (Is. LVIII). — Un homme vous a outragé, vous dissimulez ses outrages. Mais quand, en vous outrageant, il traite encore avec vous avec la même familiarité que s'il était fidèle : *Clama, ne cesses.* — Un roi à qui on a manqué de fidélité ; on vient, comme si de rien n'était, à sa cour... A plus forte raison de Dieu. »

S'animait-il lui-même par ces fortes paroles à remplir son ministère avec une fermeté tout apostolique? Elles n'ont qu'un rapport assez éloigné avec le sujet traité dans le sermon composé à cette date sur ce même évangile de la Samaritaine, mentionné en tête de ce fragment. Il a pour texte ces mots qui en indiquent nettement le sujet : *Veri adoratores adorabunt Patrem in spiritu et veritate* (Joan., IV). Ce discours sur l'adoration en esprit et en vérité, a dû être prononcé, bien que la *Gazette* n'en dise rien. On peut le conclure d'une péroraison « *contre la Paresse,* » ajoutée au dernier moment, et d'une indication pour l'*Ave*, ou l'avant-propos, que l'auteur se proposait de reprendre dans un sermon aujourd'hui perdu, sur l'évangile de la Chananéenne ([1]).

Quatrième semaine. Ambition.

(Mss., 12.822, f. 334-339. Nouveau second point.)

Nous n'avons pour cette semaine qu'un fragment. C'est le nouveau second point sur *l'Ambition*, intitulé : « *4e dim. Puissance. Ut facerent eum regem* ([2]). » S'il fut prêché, ce fut à Versailles, non à Saint-Germain : car la veille, 3 avril, Leurs Majestés avaient quitté Saint-Germain pour Versailles, « où elles prennent, dit la *Gazette* ([3]), les divertissements que leur offre un si beau lieu : » ce qui donne à penser sur la destinée du sermon. De plus l'idée fondamentale que contient cette nouvelle rédaction, à savoir la nécessité de faire servir la

1. Voy. ci-dessus, p. 56.
2. Mss., 12.822, f. 312,
3. *Gazette* de 1666, p. 392.

puissance à soutenir la justice et à soulager la misère,est passée dans le sermon des *Rameaux*,prononcé quinze jours plus tard.

— *Cinquième semaine. Dimanche de la Passion : Sur la Haine de la vérité.* (Brouillé dans les éditions antérieures à celle de Gandar.) (Mss., 12.823, f. 35-41, 24-31.)

Quoi qu'il en soit, Bossuet préparait pour le dimanche suivant une plainte éloquente, qu'il fit entendre non en son nom, mais au nom de la vérité : « *Les hommes, presque toujours injustes, le sont en ceci principalement, que la vérité leur est odieuse.* » Tel est le commencement du premier exorde ; et voici le début du second : « *Tous ceux qui font mal, dit le Fils de Dieu, haïssent la lumière et craignent de s'en approcher, à cause qu'elle découvre leurs mauvaises œuvres.* S'ils haïssent la lumière, ils haïssent par conséquent la vérité, qui est la lumière de Dieu, et la seule qui puisse éclairer les yeux de l'esprit. »

Et il entreprend de montrer que « nous devons apprendre à aimer la vérité partout où elle est : en Dieu, en nous-mêmes, dans le prochain ; afin qu'en Dieu elle nous règle, en nous-mêmes elle nous excite et nous éclaire, dans le prochain elle nous reprenne et nous redresse (1). »

Ce jour, 11 avril, la cour était encore à Versailles. J'ignore si notre discours y fut prononcé, ou s'il fut remis à un autre jour. Toujours est-il qu'on ne trouve trace d'aucun autre sermon pour cette semaine.

6e Semaine. — Sur la Justice. — Sur la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

— *Dimanche des Rameaux: sur la Justice.* (Mss., 12,823, f. 236.)

La *Gazette* retrouve la parole pour mentionner « l'excellente prédication » du 18 avril, dimanche des Rameaux. C'est le sermon si connu sur la *Justice.* Le grand orateur mit à

1. Il revient au plan de 1661, mais en intervertissant l'ordre des deux premières parties. (Gandar, *Choix de sermons* 323, 325, 326.) — Dans l'exécution du plan, il se rencontre de grandes différences, qui sont un beau sujet d'étude comparée.

profit les loisirs qu'on lui avait faits pour reprendre en sous-œuvre sa composition, qui, à part la fin du premier point, était à peu près achevée. Il n'avait pas uniquement en vue dans ce remaniement le perfectionnement de la forme. Si l'on compare la dernière rédaction du 3e point avec la première, qui était complète, on se convaincra que les éléments nouveaux, qu'il y a introduits à la place de ceux qu'il a éliminés, sont destinés à ramener des enseignements capitaux, qu'il n'avait pu faire entendre jusque-là, à cause des irrégularités de la station. Qu'on lise ce qui est dit ici de la seconde obligation de la Justice, celle d'épargner la misère, on reconnaîtra une des idées essentielles du sermon projeté pour le quatrième dimanche, sur *l'Ambition* (1), ou comme disait Bossuet, sur *la Puissance*.

Il est glorieux au grand orateur d'avoir tenu à faire entendre à tout prix à Louis XIV des paroles comme celle-ci : « Il y a des temps malheureux où c'est une cruauté et une espèce de vexation que d'exiger une dette ; et la Justice veut qu'on ait égard non seulement à l'obligation, mais encore à l'état de celui qui doit (2). »

Donnant ensuite adroitement les conseils les plus hardis sous une forme historique et biblique, il propose l'exemple du « sage Néhémias, » qui, voyant « ce peuple qui n'en pouvait plus,... se crut obligé en conscience de chercher tous les moyens de le soulager ; et bien loin d'imposer de nouvelles charges, comme avaient fait ses prédécesseurs...., crut devoir remettre, comme porte le texte sacré, beaucoup des droits qui lui étaient dus légitimement (3). »

1. On trouve même ici de quoi compléter l'idée restée inachevée dans la première œuvre, du moins dans l'état actuel du manuscrit. (Voy. Gandar, *Choix*... p. 442, dernière phrase ; — et Gazier, *Choix*... p. 420.)

2. Édition Gazier, p. 419. — Cf. sur l'*Ambition* édit. Gandar, 441.

3. *Ibid.* — On peut aussi rapprocher l'esquisse sur l'*Ambition* de ce qui est dit dans le 1er point du sermon sur la *Justice* de l'obligation de soutenir le bon droit, toujours faible en face des passions et de l'intérêt. — *Cf. etiam*, 2e point sur la *Justice*, et 2e point du sermon non prononcé, sur la *Charité fraternelle*, à propos du devoir qui incombe aux princes de s'instruire de la vérité.

— *Vendredi-Saint.* « *Justus perit* ... » (Mss., 12.823, f. 349.)

Le sermon pour le Vendredi-Saint, *Justus perit* (4e des éditions), serait peut-être regardé comme la plus belle des quatre Passions, toutes admirables, si les éditeurs avaient pris la peine de le compléter d'après les indications du manuscrit. La *Gazette* daigne nous apprendre que Bossuet le prêcha « avec grande satisfaction de son auditoire. » La Bruyère dirait : « Les points de religion les plus essentiels, comme les plus pressants motifs de conversion y ont été traités ; quel grand effet n'a-t-il pas dû faire sur l'esprit et dans l'âme de tous les auditeurs ! Les voilà rendus : ils en sont émus et touchés au point de résoudre dans leur cœur, sur ce sermon de *Théodore*, qu'il est encore plus beau que le dernier qu'il a prêché (1). »

— *Pâques.* « *Solvite templum hoc,* » etc.
(Mss., 12.824, f. 63. Un avant-propos seulement.)

Il y eut sermon à la chapelle royale de Saint-Germain le jour de Pâques. Bossuet paraît ne s'y être pas attendu à l'avance. Il n'eut loisir que d'écrire un premier exorde sur ce texte : « *Solvite templum hoc, et in tribus diebus excitabo illud.* Paroles du Fils de Dieu, en saint Jean, ch. II, par lesquelles le Sauveur prédit sa glorieuse résurrection : *ille autem dicebat de templo corporis sui.* »

Pour le reste, il se borna à méditer la composition de 1661, qu'il désigne ailleurs (2), dans ses renvois, par ces mots : « *Pâques, Temple.* » Il écrivit un petit nombre de corrections à cette occasion. Parmi les quelques notes jetées, à la hâte, sur son ancien manuscrit (3), la dernière est particulièrement significative : « Je désire principalement votre entière conversion à celui qui vous fait régner. Car encore que tant

1. *De la chaire.*
2. Sermon placé (par erreur) au jour des Morts, 2e point.
3. Signalons, en outre, un renvoi au *serm. du nom de JÉSUS* (1664), *p. 1, 2, 3, et après ce qui est marqué ibid., p. 3,* qui confirme la date que nous avons proposée pour ce sermon.

d'actions que le monde admire vous attirent devant les hommes d'immortelles louanges, Dieu juge par d'autres règles ; et il y aura beaucoup à diminuer, quand il faudra paraître à son tribunal. Je souhaite donc,ô grand Roi...» (inachevé). — On le voit, le caractère tout apostolique de cette station ne devait pas se démentir un seul instant.

— En dehors du Carême de Saint-Germain, je ne connais aucune œuvre oratoire qui date de 1666. Bossuet était reparti pour Metz [1], dès le mois de mai. Ledieu nous affirme [2] que c'était sa coutume de quitter Paris, dès que son ministère cessait de l'y retenir. A Metz, il conféra, avec le ministre Ferry, (celui-là même qu'il avait publiquement réfuté, en 1655, dans le seul ouvrage qu'il eût encore publié à l'époque où nous sommes parvenus,) sur un projet de réunion, qui, comme tant d'autres, ne devait jamais aboutir. Il nous a valu du moins quelques lettres de Bossuet, des moins connues, parce qu'on les a jointes aux traités de controverse [3], cette partie si instructive, mais si peu lue des œuvres de notre auteur. De retour à Paris pendant le mois d'août [4], Bossuet n'eut guère le loisir de prêcher, « à cause des petites courses, » comme porte une de ses lettres [5], qu'il fit « en divers lieux. »

— *1667. Sermon pour la Quinquagésime (1er des éditions).*
(Mss., 12,821, f. 389.)

Nous avons pour le dimanche de la Quinquagésime un sermon *(Ipsi nihil)*, pour lequel M. Lachat s'est montré bien sévère. Voici sa notice, où nous souhaitons qu'on puisse voir, ce que nous n'y voyons pas, un modèle de convenance : « — Prêché vers 1659. — Portant l'empreinte de l'école, ce

1. Floquet, *Études...*, III, 64.
2. *Mémoires*, 95 et 103.
3. Lachat, XVII, 307 et seq.
4. Floquet, *Études...*, III, 71.
5. Lettre de Bossuet à Ferry, du 28 octobre 1666, datée de Gassicourt, où Bossuet avait un bénéfice. Elle commence ainsi : « Depuis la très obligeante lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, Monsieur, j'ai presque toujours été comme errant en divers endroits... »

sermon rappelle un peu ces élucubrations dont les *præmittenda* et les *notanda* font la principale partie ; moins rapide que tant de chefs-d'œuvre, il marche à travers les témoignages, et les textes, et les sentences, et même les citations grecques. Mais d'autre part, il a moins d'emphase et plus de force réelle, (— lecteur, pardonnez cette façon d'admirer Bossuet) — il offre plus de simplicité et moins de termes vieillis que les premiers essais de l'auteur. Placé entre ces deux considérations, on ne peut guère, ce me semble, s'éloigner de la date fixée tout à l'heure ; il faut la mettre aux confins de l'époque de Metz et de l'époque de Paris [1]. »

N'en déplaise à cet étrange critique, qui se croit naïvement le droit de le prendre de si haut avec Bossuet, l'œuvre qu'il dédaigne est une composition d'une très grande portée. Quant à la date de 1659, conclusion digne des prémisses, il lui aurait suffi pour l'écarter, de se souvenir qu'il date lui-même de 1661 le panégyrique de sainte Catherine, auquel renvoie un passage de notre sermon.

D'autres éditions, avec plus de respect du public, ont proposé celle de 1663. Toutefois c'est rester encore en deçà de la vérité. Je n'ai pas même osé, après avoir retourné le manuscrit dans tous les sens, m'arrêter à 1665 [2]. Et pourtant l'auditoire de Saint-Thomas du Louvre, où se trouvaient réunis les doctes et les mondains, conviendrait parfaitement à cette exquise composition. Il se pourrait qu'il y eût été prononcé deux ans plus tard.

Une petite feuille annexée au manuscrit pourrait faire penser que Bossuet travaillait alors à rassembler les documents qu'il a fait entrer dans son *Exposition de la Foi :*

« *Exposit*[*io*] *fidei* [3]. — Pour vous, enfants de l'Église, pensez sérieusement que toute cette diversité des enseigne-

1. Lachat, VIII, 443.

2. L'écriture me sollicite à préférer 1667. Bossuet resta à Paris jusqu'au mois d'avril de cette année (Floquet, III, 130), avant de passer quelques mois à Metz.

3. Bossuet avait intitulé ce fragment inédit : *Paroles de S. Justin.* Mais vérification faite, il efface ce titre, et note en marge : « Cet ouvrage n'est pas de S. Justin. »

ments divins se réduit néanmoins à deux chefs : à apprendre et à observer les préceptes ; à connaître et à adorer les mystères. C'est pourquoi ceux qui aiment la piété seront exacts à n'ignorer rien de tout ce qu'il faut pratiquer, et à l'égard des divins mystères, ils travailleront avec soin à en acquérir la connaissance, afin d'unir leurs esprits à Dieu par une pieuse méditation de ce qu'il a accompli pour notre salut.

« Que si les forces leur manquent pour pénétrer les mystères, ils s'estimeront trop heureux de les pouvoir croire, et tourneront tout leur cœur à une humble adoration, afin que leur foi ne soit point stérile. »

— *1667 (probablement le 3 mai). Reprise du second sermon pour le jour de la sainte Croix (au jour de l'Exaltation, 14 septembre, dans les éditions.)* (Mss., Nouv. acq. fr., 6246.)

Bossuet était reparti pour Metz vers le temps de Pâques [1]. Là il se dévouait, comme il avait aussi occasion de le faire à Paris, à l'œuvre de la conversion individuelle des protestants, forme de zèle plus pratique que les projets de réunion collective. Des démarches inconsidérées, entreprises en son absence et à son insu, avaient d'ailleurs fait rompre les pourparlers avec Ferry, le ministre poli, doux, pacifique dans sa vieillesse, mais au fond moins désireux qu'on ne croyait de faciliter la réunion.

A son arrivée, il fut nommé directeur [2] de la Société de la Propagation de la Foi, destinée spécialement à secourir les hommes nouveaux convertis, de même que d'autres œuvres, à Metz et à Paris, offraient un refuge et des ressources aux Nouvelles Catholiques. Ces maisons ne subsistaient que grâce aux quêtes et aux assemblées de charité. Nous avons vu plusieurs fois déjà Bossuet leur apporter, à Paris, le secours

1. M. Floquet a constaté sa présence à Paris, le 2 avril, veille des Rameaux ; et à Metz, le 12 mai. (*Études*..., III, 130.) Il avait devancé l'expiration du congé que lui avait accordé le chapitre, et qui allait jusqu'au 15 mai. -- *Ibid.*, 110.

2. Floquet, *Études*..., III, 135.

de sa voix puissante. C'est ce qu'il était urgent de faire à Metz, où la pénurie était extrême. Je pense donc que ce fut dès le commencement de mai (le 3, fête de l'Invention de la sainte Croix), plutôt qu'au mois de septembre, qu'il prononça une seconde fois le beau discours qui porte ce double texte : *Exaltari oportet Filium hominis, — Christo confixus sum Cruci.* Ces derniers mots sont de 1667. Le premier texte ne convenait qu'à l'*Exaltation.*

Les maisons de Nouveaux Convertis étaient dédiées à la Croix, comme nous lisons dans notre sermon même. Chacune des deux fêtes était une excellente date pour tenir une assemblée de charité en leur faveur.

Il y a, dans la péroraison, un ton d'autorité personnelle, qui indique bien la situation de Bossuet par rapport à cette œuvre, à Metz comme à Paris :

« Ouvrez donc vos cœurs, je vous en conjure par la Croix que vous adorez; ouvrez vos cœurs et ouvrez vos mains sur les nécessités de cette maison et sur la pauvreté extrême de ceux qui l'habitent... *et que j'apprenne, en sortant d'ici, que les paroles que je vous adresse,* ou plutôt que toute l'Église et JÉSUS-CHRIST même vous adressent en leur faveur par mon ministère, *n'auront pas été un son inutile.*

« O joie, ô triomphe de mon cœur! *Si vous me donnez cette joie et cette sensible consolation,* je prierai ce divin Sauveur, qui souffre avec eux et qui souffre en eux, qu'il répande sur vous les siennes, qu'il vous aide à porter vos croix comme vous aurez prêté vos mains charitables pour aider ces nouveaux enfants de l'Église à porter la leur plus facilement ; et enfin que pour les aumônes que vous aurez semées en ce monde, il vous rende en la vie future la moisson abondante qu'il nous a promise. Amen. »

— *1667, 15 août: Assomption de la sainte Vierge. Sermon esquissé.* (Manuscrit communiqué par M. l'abbé Blampignon.)

On retrouve la préoccupation du voisinage du protestantisme dans les fragments d'un sermon pour le jour de l'As-

somption, qui est de cette année (1). Ce n'est pas sans émotion qu'examinant, il y a quelques années, chez le savant éditeur de Massillon (2), six pages, beau fragment de Bossuet, je reconnus les débris d'une œuvre qui rappelle un des souvenirs les plus douloureux de sa vie.

« On l'avait, nous dit Ledieu, engagé à prêcher dans la cathédrale le jour de l'Assomption, 1667. Prêt à monter en chaire il fut obligé de laisser le sermon pour rendre les derniers devoirs à son père et lui fermer les yeux (3). »

Peut-être y a-t-il une inexactitude de détail dans ce récit. « Le registre secret du Parlement de Metz, dit M. Floquet (4), atteste que cette cour, le 15 août 1667, assista à la procession du vœu de Louis XIII, et *au sermon dans la cathédrale.* »

Quoi qu'il en soit, deux choses sont certaines : 1° le père de Bossuet mourut en ce jour, comme l'attestent les registres de la paroisse Saint-Gorgon ; 2° Bossuet avait écrit l'esquisse d'un discours dont on n'a retrouvé que des fragments. Ils ont été imprimés (5) à la suite des sermons pour la fête de l'Assomption.

— *1667 : 22 novembre, Vêture* (et non profession) *de Melle de Beauvais. A Chaillot, en présence de la Reine d'Angleterre.*
(Plus de manuscrit, mais une copie ancienne à Nancy.)

C'est M. Floquet qui nous a révélé le nom de cette « demoiselle que la reine-mère avait tendrement aimée, » désignée ainsi vaguement dans les anciennes éditions. Le sermon de Bossuet : « *Elegi abjectus esse in domo Dei mei* (6), » fut prêché à la Vêture, et non, comme il le dit, à la Profession

1. Lachat, XI, 338.
2. M. l'abbé Blampignon, professeur à la Sorbonne, avant la suppression des Facultés de Théologie catholique.
3. *Mémoires*, p, 103.
4. *Études*..., III, 147.
5. Ces fragments, il n'est pas inutile de le remarquer, contiennent l'exorde (incomplet), et une partie du 2e point, au milieu duquel se trouve une lacune.
6. Lachat, XI, 470. — Floquet, *Études*..., III, 120. — On l'appelle Madeleine-Angélique ; les Annales de la Visitation disent Claire-Angélique. Voy. aussi dans l'*Année sainte*, au 1er avril, la vie de Mme Lafayette.

d'Angélique de Beauvais. Aussi, dans une copie très ancienne de ce discours (1), d'après laquelle nous l'avons collationné, à défaut du manuscrit original, a-t-on cru devoir risquer une correction, peu heureuse d'ailleurs. En place de ces mots : « Entrant aujourd'hui dans la maison de votre Dieu par une profession solennelle, » on a écrit : « par une protestation solennelle. » C'était s'offusquer trop facilement d'un mot qui n'est pas pris ici dans son sens technique. Outre les données historiques, qui sont formelles, un autre passage du discours a toute la précision désirable : « Celui qui se plaît en soi-même, dit excellemment saint Jean Chrysostome, et se glorifie en ses bonnes œuvres, ravage sa propre moisson et détruit son propre édifice. C'est ce qui vous est figuré par *ce voile mystérieux que votre illustre Prélat* (2) *va mettre aujourd'hui sur votre tête:* vous allez être enveloppée et ensevelie dans une éternelle obscurité. »

Cette obscurité sainte, la noble postulante l'ambitionnait depuis plusieurs années. Recherchée par plus d'un seigneur de la cour, notamment par le comte de Guiche, « dont la passion (3) pour elle fit alors beaucoup de bruit, » elle avait voulu, dès 1661, quitter le monde et se vouer dans le cloître aux vertus dont elle était uniquement éprise. Ces faits nous font comprendre les paroles suivantes, où Bossuet s'adresse, par delà la mort, à Anne d'Autriche : « Grande reine, si vous étiez, cette fille qui vous fut chère, dont vous connaissiez si bien la vertu, qui a eu votre confiance jusqu'à votre dernier soupir, ne serait présentée à Dieu que de votre main. Et certes, il serait juste que, l'ayant arrachée de cette maison et l'ayant ôtée à Dieu pour un temps (4), vous-même lui rendissiez ce qu'il n'a fait que vous prêter. »

1. Parmi les manuscrits de la Visitation de Nancy.

2. Péréfixe, archevêque de Paris. — 3. Floquet, *Études*..., III, 120.

4. Elle entra définitivement à la Visitation dès le 21 janvier 1666, aussitôt après la mort d'Anne d'Autriche. Déjà elle avait tenté de s'y retirer cinq ans auparavant. Elle prit l'habit le 22 novembre 1667, et fit profession le 23 novembre 1668. Supérieure en 1695. Elle mourut en 1709, le 23 novembre, âgée de 71 ans. — (Ces renseignements, plus précis que ceux de M. Floquet, sont tirés des annales de la Visitation.)

Toute cette péroraison est à lire attentivement. Elle dut retentir jusqu'au fond de l'âme de la douce novice, quand par une *correction* très heureuse, l'orateur s'écria : « Mais, messieurs, suis-je chrétien, quand je parle comme je fais ? Traiterai-je comme morte celle qui vit avec Dieu ? Et croirai-je qu'elle nous manque aujourd'hui, parce qu'elle ne se montre pas à ces yeux mortels ? Non, non, il n'est pas ainsi. Nous avons ici plus d'une reine... Anne Maurice d'Espagne, votre unique et chère maîtresse, vous voit du plus haut des cieux ; sans doute elle a trop de part au sacrifice que vous faites ; après lui avoir fermé les yeux, vous avez fermé pour jamais les vôtres aux folles vanités du siècle....... Vous venez professer ici solennellement qu'une reine si puissante et si magnifique, après vous avoir honorée de son affection et comblée si abondamment de ces grâces, n'a pu néanmoins vous rendre heureuse... O pauvreté et impuissance des rois, qui peuvent faire leurs serviteurs riches, puissants, fortunés, mais qui ne peuvent pas les faire heureux ! Et certes il n'appartient qu'à Celui qui est lui-même le souverain bien de donner la félicité... »

— *1667. Noël (2e sermon).* (Mss., 12,821, f. 247.)

Toute maigre qu'est cette année, elle nous offre pourtant encore un chef-d'œuvre, qu'on n'a pas songé jusqu'ici à y rapporter : c'est le second sermon pour le jour de Noël.

On sait que Deforis l'avait *incorporé* au premier sermon, qui est sur le même plan. L'abbé Vaillant [1] a dénoncé cette altération, dont le bon Bénédictin n'avait pas du reste fait mystère. M. Lachat l'a corrigée. Mais il propose de dater l'œuvre de 1668. C'est un an trop tard. Non seulement le manuscrit, quoique très beau, n'a pas encore tous les caractères de ceux [2] de l'Avent de 1668, mais l'allusion au Jubilé,

1. *Études sur les sermons de Bossuet*, p. 18. — Par une méprise étrange, le jeune critique croyait le second sermon des manuscrits plus ancien que le 1er (1667, 1656).

2. Particulièrement en ce qui concerne les marges: dans l'Avent de 1668, Bossuet plie sa feuille en deux parties égales ; dans notre sermon la marge n'est encore que d'un tiers.

qui a décidé M. Lachat et les éditeurs suivants à opter pour cette année, devait leur faire conclure en faveur de 1667. Il suffisait de consulter la *Gazette* de cette année [1] : « Cette semaine (1re semaine de l'Avent), a été ici publié *(sic)* la Bulle du Pape du 18 juillet dernier, pour le Jubilé universel, avec le Mandement de notre archevêque, pour l'ouverture qui s'en doit faire le 19 du courant ; » c'est-à-dire le 19 décembre. Ce Jubilé fut célébré sans désemparer : on en voit faire la clôture dès le jour de Noël, à Paris et à Rouen. En d'autres endroits il fut prolongé ; à Dijon, par exemple, où Bossuet en parlera le 1er janvier suivant.

Notre sermon, je crois, a dû être prononcé dans une des communautés de cette ville. Des affaires de famille [2] y avaient rappelé Bossuet, après la mort de son père.

— *1668, 1er janvier. Sermon de la Circoncision, à Dijon, devant Condé.* (Mss., 12.821, f. 309.)

Huit jours après, Bossuet prononça à Dijon le discours sur *la Circoncision* (4e des édit.), qui non seulement contenait comme l'autre des pensées profondes et des traits éclatants, mais qui fut rédigé d'un bout à l'autre, fait assez rare chez notre orateur à cette époque. Il est question plusieurs fois du Jubilé, dans les exordes, et à la fin du 1er et du 2e point. L'allocution au grand Condé, qui termine le discours, a servi également à en fixer la date, qui est connue depuis longtemps [3].

— 1668. AVENT A SAINT-THOMAS DU LOUVRE;

— *Panégyrique de saint André, aux Carmélites ; — Conférences à l'hôtel de Longueville.*

Après s'être retiré de nouveau environ quatre mois dans

1. P. 1337.
2. Floquet, *Études*,... III, 149.
3. L'abbé Vaillant, *Études*..., p. 123. — Floquet, *Études*..., III, 150. Le savant historien, cependant, trompé par les éditions, applique à l'entourage du prince et au prince lui-même des paroles qui désignent le roi et sa cour, et qui n'ont pas été écrites dans cette circonstance. Ce sermon a été remanié un an plus tard (Circoncision, 1669) ; et une seconde fois, pour Noël, 1669.

son canonicat de Metz, Bossuet était rentré au commencement d'août à Paris. Bientôt il eut à fournir une nouvelle carrière, à la paroisse dont il était l'hôte, lorsqu'il séjournait dans la capitale ; il prêcha l'Avent dans l'église collégiale de Saint-Thomas du Louvre.

Les discours destinés à cette station furent tous ou presque tous incomplètement rédigés ; mais la série paraît en avoir été complète pour le nombre. Les éditeurs n'en ont reconnu que deux, celui du 1er dimanche, et le panégyrique de saint Thomas de Cantorbéry. Nous en distinguerons quatre autres encore existants, et nous ajouterons quelques notions sur ceux qui nous font défaut. En dehors de cette station, nous rencontrerons un panégyrique célèbre, celui de saint André, prêché à la même époque, mais aux Grandes Carmélites.

— *1er novembre : «Ut sit Deus omnia in omnibus.» (IVe sermon des éditions.)* (Mss., 12.821, f. 59.)

La station s'ouvrit le 1er novembre par un sermon *sur le Bonheur des saints.* L'auteur en a fait l'année suivante le brouillon de celui qu'il composa pour l'Avent royal de Saint-Germain ; une notable partie du manuscrit (10 feuilles sur 13), a pourtant été conservée [1].

M. Lachat a supprimé dans son édition, prise pour type des suivantes, certains passages, effacés dans l'autographe, mais que les anciens éditeurs avaient eu raison toutefois de reproduire, parce qu'ils ont été raturés, non lorsque Bossuet se disposait à prononcer son discours, mais plus tard, lorsqu'il y sacrifiait tout ce qui faisait double emploi avec une nouvelle composition. Au nombre de ces pages est celle qui contenait la division. C'était celle qui a été reprise dans le sermon de 1669. L'auteur la tirait de ce texte de saint Augustin : *Commune spectaculum erit omnibus Deus, commune gaudium erit omnibus Deus, communis pax erit omnibus Deus.* (Enar. in Ps. LXXXIV, n. 10.)

1. Il manque la 3e feuille (p. 5 et 6) ; la 5e (p. 9 et 10) ; la 9e (p. 17 et 18).

— *30 novembre 1668. Panégyrique de saint André.*
(Manuscrit non retrouvé.) (1)

Entre le sermon de la Toussaint et celui du 1er dimanche de l'Avent (2 décembre), Bossuet prêcha, dans l'église des Carmélites, son célèbre panégyrique de saint André. On l'appela, au Carmel, le sermon de la *Vocation*. « Le sermon (2) du plus grand éclat (parmi ceux qui furent donnés dans cette communauté), fut celui de la *Vocation*, qu'il y prononça un vendredi, fête de saint André, en 1668, pour confirmer le vicomte de Turenne dans sa réunion à l'Église, faite le 28 d'octobre précédent... Ce fut un sermon d'une exquise beauté, disent les Carmélites dans leurs Mémoires. »

Ledieu ajoute: « Quand on en a parlé au prédicateur, il en est convenu de bonne foi, se ressouvenant encore des plus beaux endroits, qu'il était prêt à réciter. »

Turenne, ravi, prit la résolution de suivre toutes les prédications de celui dont les conférences et les instructions écrites avaient tant contribué à sa conversion (3) ; et il commença par la présente station de Saint-Thomas du Louvre.

— *1er dimanche*, « *Justus es, Domine,* » etc. (Mss., 12.821, f. 128.)

La place de ce sermon a été aisément reconnue des critiques et des éditeurs. Les deux autres pour le premier dimanche contenant une allocution au roi, celui-ci était réservé de plein droit à notre station.

Vers la fin de cette importante esquisse, l'orateur, décrivant la servitude diabolique dans laquelle s'engage l'âme pécheresse, invoque déjà Jérémie, « seul capable d'égaler les lamen-

1. Voy. Lachat, XII, 2 ; et VIII, *Remarques historiques*, p. XXVIII. Mais, chose étrange, après avoir fait sonner bien haut les réflexions publiées par M. Vallery-Radot dans *Le Constitutionnel*, et reproduites dans *L'Univers* (8 mars 1856), notre éditeur oublie d'en profiter dans son texte. (Voy. l'édit. de 1870, et celle de 1877, qui les ont mises à profit.)

2. Ledieu, *Mémoires*, 85. — Cf. 108.

3. On a vu plus haut que le beau traité de l'*Exposition de la doctrine catholique...*, encore manuscrit alors, lui fut communiqué. (Floquet, *Études...*, III, 223.)

tations aux calamités. » Cette grande parole, réminiscence heureuse de saint Grégoire de Nazianze, est prête pour aller prendre sa place dans l'oraison funèbre de la Reine d'Angleterre, l'année suivante.

— « *Hora est jam nos...* » *Conférence à l'hôtel de Longueville. Écrite après avoir dit.* (Mss., 12.821, f, 124, — Lachat, VIII, 114.)

M. Lachat pense que c'est ici une reproduction des idées principales du sermon sur le même texte. C'en est au contraire une ébauche anticipée.

— *Samedi 8 décembre : sermon inédit. (Autographe rebuté par les premiers éditeurs, comme reproduisant des idées déjà exprimées ailleurs.)* (Ms. de M. H. de Rothschild.)

Un critique bien connu, M. Brunetière, nous voudrait persuader que Bossuet, qui avait prêché l'Immaculée Conception, quand « il essayait sa parole sur ses condisciples du collège de Navarre, » se garde bien de recommencer quand il a de l'expérience, parce que « de plus en plus, prétend-il, son génie répugne à toutes les folies, [à] toutes les exagérations..., [à] toutes les niaiseries enfin du mysticisme [1]. » Je ne discuterai pas les quatre pages écrites sur ce thème, dans une édition classique ! Je repousserai seulement l'étrange éloge [2], car c'est un éloge, et Dieu sait comment Bossuet l'aurait reçu ! qu'on lui adresse pour avoir « varié légèrement dans sa foi sur cet article. » Cette opinion n'était pas, qui l'ignore ? un point de foi à cette époque ; et Bossuet qui la professait hautement, avec toute la Faculté de Paris, n'y a jamais varié. Notre sermon en est une preuve inattendue. Il nous montre

1. *Sermons choisis de Bossuet,* par Ferdinand Brunetière, p. 298-302.

2. L'admiration de M. Brunetière pour Bossuet est bien connue. Pourquoi faut-il que de bizarres préjugés aient troublé sa clairvoyance, au point de lui faire commettre, en dehors des petits contresens théologiques qui abondent ici, une grosse hérésie littéraire dans l'interprétation d'un passage parfaitement clair du sermon qu'il annote? A l'en croire, Bossuet y établirait la « vocation, la justification, la persévérance *de la Vierge.* » (P. 300.) Il s'agit des chrétiens à qui Marie concourt à obtenir ces trois grâces. (Voyez p. 304-307 de l'édition que lui-même a publiée.)

le prédicateur aussi pieux qu'éloquent, reprenant à dessein les idées et souvent les expressions du premier point d'un autre sermon sur ce mystère, écrit douze ans auparavant. Pour établir dans les quinze pages nouvelles, que Marie a été préservée de ce péché originel, funeste héritage auquel elle n'aurait pas manqué d'être condamnée comme les autres, si une dispense spéciale n'était intervenue, il montre réalisées en elle les trois conditions d'une exception de faveur, qui sont « qu'elle se fasse pour une personne éminente, que l'on soit fondé en exemple, que la gloire du souverain y soit engagée [1]. »

— *IIe dimanche. Reprise du « Cæci vident. »*
Le sermon suivant en fournit la preuve.

— *IIIe dimanche: « Ego vox clamantis in deserto. » (Mis par erreur au IVe dimanche, et en 1669.)* (Mss., 12,821, f. 219.)

Par suite de la confusion déjà signalée (à propos du IVe dimanche de 1665) entre l'évangile du IIIe dimanche *(saint Jean, I)*, et celui du IVe *(saint Luc, III)*, notre sermon occupe dans toutes les éditions une place dont il faut le retirer. Un passage effacé du manuscrit confirme cette remarque : « Poussons dans la solitude le chrétien pénitent. *Je fis voir dimanche dernier un portrait en raccourci de la morale chrétienne.* Je veux aujourd'hui vous donner l'image de la sainte pénitence, et je dis que son premier caractère, c'est d'aimer le silence et la retraite. »

Il ressort de ce passage : 1° que le *Cæci vident*, où se trouve ce « portrait en raccourci de la morale chrétienne, » a été repris l'année où le sermon que nous étudions a été prononcé; 2° que ce sermon est bien pour le troisième dimanche, non pour le quatrième.

1. Page 5 de l'autographe. — La date ne peut faire doute : c'est pendant cet Avent même que Bossuet commence à plier sa feuille en deux, de manière à laisser moitié de marge. L'écriture, elle aussi, est significative.

Il reste à prouver que cette année à laquelle tous deux étaient destinés est bien 1668.

Pour cela le manuscrit nous sera encore une fois secourable, et nous fournira une réplique décisive à la preuve unique qu'on allègue pour attribuer ce discours, ou plutôt cette esquisse, à l'Avent royal de Saint-Germain (1669).

L'abbé Vaillant [1] avait pensé qu'un passage du 1er point désignait manifestement Louis XIV, et que les éditeurs avaient eu tort de ne pas intituler ce sermon: *Prêché à la cour.* Nul de ceux qui sont venus depuis ne s'en est fait faute, bien que ce fût une erreur. C'est M. Lachat qui a donné le signal [2], en s'appropriant comme toujours la découverte, ou plutôt l'erreur de l'abbé Vaillant. Voici le début de sa notice:

« Prêché devant le roi, la reine, madame, le duc d'Orléans, en 1669.

« Comme on ne trouve aucun titre royal dans ce sermon, les éditeurs ont cru qu'il n'a pas été prêché devant le monarque ; mais il renferme dans le 1er point un passage qui suppose manifestement sa présence :

« Un roi même, pénitent au milieu de sa cour..., entre dans « cet esprit de solitude, et se retire souvent dans son cabinet, etc. »

Le malheur, c'est que « ce roi pénitent, au milieu de sa cour, » qu'on prend pour Louis XIV, n'est autre que David, comme le montre le contexte, et comme on le voit encore plus clairement au manuscrit, dans des additions qui, toutes raturées qu'elles sont, nous permettent d'entrer plus sûrement dans le secret de la pensée de Bossuet ; celle-ci par exemple : « C'est pourquoi ce roi pénitent (*Var* : notre roi pénitent) disait encore : Je me suis affligé sans mesure [3]. »

Tout le reste de la composition, sa ressemblance matérielle avec celles de 1668, non avec 1669, tout nous signale l'Avent de Saint-Thomas du Louvre, auquel je la restitue.

1. *Études sur les sermons de Bossuet*, p. 126.
2. XIII, 227.
3. Mss., 12.821 (Réserve), f. 226. — (Voyez aussi f. 227.)

— *IVe dimanche. Un nouveau discours esquissé sur « Jam securis ad radicem arborum... »* (Mss., 12.821, f. 207-211.)

Nous avons démêlé, dans notre première partie, un fouillis d'interpolations, intitulé : *Fragments d'un sermon pour le troisième dimanche de l'Avent.* C'est là que se trouve une partie de l'esquisse du quatrième dimanche, 1668.

Il faut prendre immédiatement après la *péroraison* d'un sermon de charité, englobé d'abord dans ces prétendus fragments (9e ligne de la p. 218 de l'édition Lachat). Ces pages sont cotées V-XI, au manuscrit.

Qu'est-ce à dire ? Les quatre premières sont-elles perdues ? Non : je trouve dans le 2e point du *Jam securis* de 1665 les preuves multiples d'un remaniement, auquel se rattache cette courte rédaction de 1668. L'auteur la fait précéder des quatre pages qu'il reprend dans le sermon de la cour ; et il la fait suivre de six autres pages prises plus loin, auxquelles il marque une pagination nouvelle, XII-XVII. L'œuvre est à reconstituer conformément à ces indications.

— *1668. Noël. Reprise de : « Natus est vobis hodie Salvator... »* (Mss., 12.821, f. 233.)

Il ne paraît pas que Bossuet ait songé à écrire un nouveau sermon pour le jour de Noël. Il l'avait fait l'année précédente, revenant d'ailleurs à un plan déjà ancien de plus de dix ans. Il se sera contenté dans la circonstance présente de méditer l'une et l'autre composition. Il a jeté sur la première en date (1) deux petites corrections, dont l'une est assez significative. Dans cette phrase de l'exorde de Metz : « Divines marques, sacrés caractères par lesquels je reconnais mon Sauveur, que ne puis-je vous expliquer *à ce peuple* avec les sentiments que vous méritez ! » il efface : *à ce peuple*, et met à la place : « *à cette audience.* »

1. Quelques additions qui se lisent en marge de l'autre sermon semblent avoir été écrites un peu plus tard, c.-à-d. pour Noël, 1669.

— *1668, 29 décembre (samedi). Panégyrique de saint Thomas de Cantorbéry.* (Plus de manuscrit.)

La date est connue ; Ledieu lui-même l'a donnée [1]. Il ajoute que « la reine y était avec toute la cour. » Ceci souffre plus de difficulté ; peut-être a-t-il fait confusion entre ce panégyrique et celui de l'apôtre saint Thomas, que la reine entendit en effet.

M. Floquet [2] s'est autorisé d'une phrase de notre discours pour conclure que Bossuet avait encore prêché dans cette station un panégyrique de saint Étienne. Cette assertion, que reproduit M. Lachat, ne repose sur aucun fondement solide. Quand Bossuet dit : « Nous avons honoré ces derniers jours le premier martyr de la foi, » il parle simplement de la fête du saint, non de son panégyrique.

— *1er janvier, 1669. « Vocabis nomen ejus JESUM... ; » 1er point nouveau et nouvelle péroraison.*
(Mss., 12.821, f. 346 et 339.)

Bossuet a certainement prêché sur ce texte un sermon postérieur à celui de Dijon, du 1er janvier 1668, et antérieur à Noël, 1669 ; c'est-à-dire qu'il l'a fait entendre le 1er janvier de cette dernière année ; selon toute apparence, ce fut encore à Saint-Thomas du Louvre : c'était comme un écho prolongé de la station.

Peut-être l'orateur fut-il invité au dernier moment : du moins il reprit le plan de l'année précédente, en apportant dans son exécution deux modifications nécessaires : le 1er point contenait des idées déjà traitées durant le cours de la station, il fut remplacé par une rédaction nouvelle [3] ; la péroraison était une allocution à Condé, il fallut en faire une autre [4]. Dans l'exorde et le 3e point, l'auteur se borna à

1. *Mémoires*, p. 108.
2. *Études...*, III, 270, note 3.
3. M. Lachat la donne, VIII, 384 ; mais en la cousant à l'exorde et au 3e p. de 1664.
4. Voy. Lachat, VIII, 394 ; mais le texte est mêlé à une autre rédaction, de Noël, 1669. Il faut les donner séparément, d'après les manuscrits.

retrancher ce qui avait rapport au Jubilé. Pour le second point il n'écrivit qu'une toute petite page ([1]).

— *1669, 20 janvier, IIIe dim. après l'Épiphanie : Esquisse d'une homélie sur l'évangile du jour.*

(Mss., 12.821, f. 367 et 368.)

La disposition de l'autographe, qui a moitié de marge, n'a commencé qu'au premier dimanche de l'Avent de l'année précédente. Dans les années qui vont suivre, Bossuet ne prêchera plus. Il faut donc s'arrêter à cette année.

— *1669, 8 mars. Premier vendredi de Carême, aux Nouvelles Catholiques.* (Mss., 12.822, f. 263-264.)

Sermon à peine esquissé. Ces pages ont été écrites « *après avoir dit.* » On y lit cette remarque, qui autorise notre date : « Dans le Carême de 1669, aux Nouvelles Catholiques, je prêchai ce qui s'ensuit sur *Diligite... ut sitis filii Patris vestri.* » Les éditeurs les ont découpées pour y prendre des variantes et des interpolations. On devra les rétablir dans leur intégrité, quand on donnera enfin au public une véritable édition critique des sermons.

1669, Rameaux. Sermon à l'Oratoire : « Novissima inimica destruetur mors; » (14 avril), en présence de Madame.

(Mss., 12.821, f. 74; Lachat, VIII, 71.)

« L'histoire ni la critique ne nous apprennent rien sur ce sermon, » dit mélancoliquement M. Lachat, qui ne trouvait cette fois rien à prendre dans M. Floquet ou dans l'abbé Vaillant. Restait la divination par le style : elle lui inspire de placer l'œuvre vers 1663, en la laissant au jour des Morts.

Une étude approfondie de la pièce, surtout du manuscrit, aurait dû l'amener à songer plutôt à la Semaine sainte, et au voisinage de 1669. Un renvoi à l'oraison funèbre du P. Bourgoing pouvait faire soupçonner l'endroit où le discours avait été prononcé. Une autre référence à un sermon du jour

1. Inédite.

de Pâques ([1]), l'avis de chercher l'avant-propos dans un ancien sermon pour cette fête, des paroles comme celles-ci : « Allez dans les hôpitaux *durant ces saints jours* pour y contempler le spectacle de l'infirmité humaine : » tout cela avertissait de chercher la place de ce discours dans la dernière semaine du Carême. La disposition et la beauté du manuscrit montrent qu'il n'est pas antérieur à 1669.

On ne s'étonnera pas trop du sujet traité à pareil jour dans l'église de l'Oratoire, si l'on fait attention à la grande place que tient encore aujourd'hui la pensée des morts dans la solennité des Rameaux. D'ailleurs la préoccupation de la communion pascale est visible dans ce discours, surtout au second point.

Ce sermon du jour des Rameaux, mentionné dans la *Gazette*, grâce à cette circonstance que Henriette d'Angleterre (Madame) y vint assister, l'est également dans les *Annales de l'Oratoire*. M. Floquet en a inféré, non sans réserves toutefois ([2]), que Bossuet aurait prêché le Carême entier en cette église. Si le fait était exact, ces mêmes Annales n'auraient pas manqué, je crois, de l'enregistrer.

— 1669. AVENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, QUATRIÈME STATION A LA COUR.

— *Toussaint : « Ut sit Deus omnia in omnibus. »*

(Mss., 12.821, f. 36.)

C'est la dernière station que Bossuet, nommé le 8 septembre précédent à l'évêché de Condom, eut encore à fournir avant son sacre ([3]). Cet Avent était annoncé pour la chapelle du Louvre. La cour s'étant encore une fois transpor-

1. Il faut compléter la rédaction sommaire du 2e point par un emprunt de quatre pages au sermon de Pâques, 1661, conformément à une indication du manuscrit.

2. Les éditeurs sont moins circonspects. L'édition de Bar-le-Duc (1870) nous donne toute une série de sermons assignés à cette station imaginaire, aux dépens d'autres époques. Celle de 1877 (l'abbé Guillaume) réduit ces erreurs à une seule : elle place ici le *Nemo te condemnavit*, de 1663, sur la *Femme adultère*.

3. Bossuet ne fut sacré qu'un an après sa nomination. Ce fut le 21 sept. 1670. Il s'était démis du décanat de Metz dès le 10 octobre 1669. (Floquet, *Études*, III, 336.)

tée à Saint-Germain, ce fut là que, le 1er novembre, s'ouvrit la station, qui au Louvre n'aurait commencé qu'au premier dimanche. Ce déplacement de la cour nous valut donc un chef-d'œuvre. On n'a jamais hésité sur la date, pour cette raison que ce sermon est le seul que notre orateur ait prêché devant le roi à pareil jour.

— *1669, 16 novembre. Oraison funèbre de la Reine d'Angleterre, à la Visitation de Chaillot.*

(Plus de ms. Éditée par l'auteur.)

Tout le monde sait la date de cet incomparable chef-d'œuvre : elle était inscrite sur l'édition originale. Ce fut alors, pour la première fois, que Bossuet se décida à publier un de ses discours. Il y fut contraint par l'admiration reconnaissante de *Madame*. Sans cette heureuse violence faite à sa modestie, son oraison funèbre de Henriette de France aurait eu peut-être le sort de celle d'Anne d'Autriche, et Voltaire aurait pu se donner une fois de plus la satisfaction d'affirmer contre toute vraisemblance que « ce discours n'était pas encore digne de lui, » et d'alléguer comme preuve qu' « il ne fut pas imprimé, non plus que ses sermons [1]. »

Notre orateur, après ce précédent, ne pourra refuser l'impression des cinq discours funèbres suivants. Mais, à part le sermon sur l'*Unité de l'Église*, qui sera un acte autant et plus qu'un discours, il ne songera jamais à publier une seule de ses autres œuvres oratoires, tant sa gloire le préoccupait peu, tant le caractère était chez lui à la hauteur du génie !

— *1er décembre, 1669 : « Hora est jam nos de somno surgere ; » (Ier dimanche de l'Avent.)* (Mss., 12.821, f. 96.)

Ce beau discours, contre l'endurcissement dans le péché, appartient, nous l'avons dit, à notre station. C'est ce qui résulte

1. C'est ce qu'il dit de l'oraison funèbre d'Anne d'Autriche. (*Siècle de Louis XIV*, XXXII.) La belle péroraison, ajoutée au sermon d'ouverture de la station de 1666 *(Purification)*, montrait ce que Bossuet saurait faire dans le discours du bout de l'an, en 1667.

de la nécessité d'assigner le *Tunc videbunt* [1] à l'Avent de 1665. Le *Hora est* le suppose manifestement, loin de l'avoir devancé. Si le texte est pris cette fois dans l'épître du jour, c'est que l'orateur avait déjà prêché à cette cour l'évangile du Jugement dernier. Aussi dit-il, dans l'avant-propos de son nouveau sermon : « C'est l'intention de l'Église de les tirer (les pécheurs) de ce pernicieux assoupissement. C'est pourquoi elle nous lit dans les saints mystères de ce jour l'histoire du Jugement dernier, lorsque la nature étonnée de la majesté de JÉSUS-CHRIST rompra tout le concert de ses mouvements, et qu'on entendra un bruit tel qu'on peut se l'imaginer parmi de si effroyables ruines et dans un renversement si affreux. Quiconque ne s'éveille pas à ce bruit terrible est trop profondément assoupi, et il dort d'un sommeil de mort. Toutefois, si nous y sommes sourds, l'Église, pour nous exciter davantage, fait encore retentir à nos oreilles la parole de l'Apôtre. Le grand Paul mêle sa voix au bruit confus de l'univers et nous dit d'un ton éclatant : O fidèles, l'heure est venue de vous éveiller : *Hora est jam nos de somno surgere.* Ainsi je ne crois pas quitter l'Évangile, » etc. [2].

Sans insister davantage à établir une date désormais acquise à la critique, je signalerai dans le discours une allusion à la mort de cette reine, dont l'orateur venait de faire l'oraison funèbre. C'était, dit-on, une pilule d'opium qui avait hâté sa fin. Henriette était « si bien préparée, que la mort n'a pu la surprendre, encore qu'elle soit venue sous l'apparence du sommeil : » voilà ce que dit l'oraison funèbre. De son côté notre discours [3] : « La mort ne viendra pas de loin avec grand bruit pour nous assaillir. Elle s'insinue avec la nourriture que nous prenons, avec l'air que nous respirons, *avec les remèdes même* par lesquels nous tâchons de nous en défendre. »

1. Voy. ci-dessus, p. 216.

2. Quoique la leçon prenne adroitement une forme générale, il n'est pas douteux que le choix du sujet ne soit surtout inspiré par la préoccupation du principal auditeur.

3. Édit. Gazier, 341.

— *1669, IIe dimanche de l'Avent, 8 décembre.*

— *Lundi, 9, fête de la Conception de la sainte Vierge.*
(Mss., 12.825, f. 28.)

La *Gazette*, qui mentionne six sermons de cette station, et l'oraison funèbre du 16 novembre, est muette sur le second dimanche. Nous avons vu que son silence ne tire pas toujours à conséquence.

On a pensé cependant [1] que le IIe dimanche, tombant cette année le 8 décembre, le sermon avait eu pour sujet *la Dévotion à la sainte Vierge*. C'était oublier les règles liturgiques [2], que de supposer que cette fête avait été célébrée en ce jour. Les dimanches du Carême et de l'Avent étant privilégiés, cette solennité, qui n'était pas encore élevée au rite de première classe, était remise de plein droit au jour suivant. La *Gazette* elle-même l'atteste en cette circonstance : « *Le 9, fête de la Conception*, dit-elle, Leurs Majestés entendirent la prédication de l'abbé Bossuet dans la chapelle du château. »

L'orateur s'exprime ainsi dans la division de son sermon : « Sans vous ennuyer par un long exorde, je partageai mon discours en deux parties. La première établira les solides et inébranlables fondements de cette dévotion ; la seconde vous fera voir les règles invariables qui doivent en diriger l'exercice. »

Cette crainte un peu insolite d' « ennuyer par un long exorde, » ne viendrait-elle pas précisément de ce qu'il y avait eu déjà prédication la veille ? S'il en était ainsi, il faudrait supposer une nouvelle reprise du *Cæci vident*, de 1665, et le silence de la *Gazette* prouverait simplement que cette fois encore le roi s'abstint d'assister au plus important sermon

1. Floquet, *Études...*, III, 373. — Lachat, VIII, 177. — Édition Guérin et Guillaume, etc.

2. On l'a fait souvent. Les changements de liturgie, qui furent à la mode à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe, avaient fait perdre de vue les anciennes rubriques ; de là plus d'une erreur dans la classification des sermons. — Le bréviaire parisien ne fut édité qu'en 1680, sous Fr. de Harlay ; celui de Meaux, sous de Bissy, le successeur de Bossuet, etc.

qu'il pût entendre. La date du sermon pour la fête de la Conception (3e des éditions) n'est contestée par personne.

— *Troisième et quatrième dimanches. Sermons à retrouver.*

Quels furent les sermons des troisième et quatrième dimanches ? Le 15 (IIIe dimanche), il est vrai, le roi part pour Versailles; mais la reine ne va le rejoindre qu'après avoir entendu le sermon [1]. Il en est de même de Monsieur, Madame, qu'on voit suivre très assidument la station, ce qui ne saurait étonner, si près de la mort de leur mère, et de l'oraison funèbre. Ils sont au pied de la chaire le quatrième dimanche : « Le 22, dit la *Gazette*, Leurs Majestés, avec lesquelles étaient Monsieur et Madame, entendirent la prédication de l'abbé Bossuet en la chapelle du château [2]. »

Nous avons montré précédemment que les sermons proposés pour ces dates dans les éditions, appartenaient l'un à 1665, l'autre à 1668. Est-il possible de savoir ce que Bossuet prêcha en 1669 ? Voici ce qui résulte de nos recherches sur ce point :

IIIe Dimanche. Sur l'Honneur, « *Miserunt Judæi...* »
(Mss., 12.821, f. 213-216, reprises de 1665; et 12.822, 2e et 3e points, repris et annotés, f. 167 et seq.)

On se souvient que dans l'Avent de 1665, Bossuet avait écrit un sermon sur l'*Honneur (Miserunt Judæi...)*, que la mort de Gaston de Foix l'empêcha de prononcer. Les six pages qui nous en restent portent trace de remaniements de date postérieure, qui nous reportent au second Avent royal. Ils ne peuvent, en effet, être imputés au Carême de 1666 : l'une de ces additions désigne manifestement l'évangile du IIIe dimanche de l'Avent. C'est une note marginale inédite : « Saint Jean. Tout le monde est préoccupé en sa faveur, il ne lui coûtera qu'un aveu pour être honoré comme le Messie ; mais

1. *Gazette de 1669*, p. 1211.
2. *Ibid.*, p. 1234.

il n'aurait garde d'acheter le plus grand honneur du monde par une mauvaise action, etc.; pour la 2 p. (pour la 2e partie). »

D'autre part le sermon du Carême de 1666 a été, lui aussi, retouché d'une manière significative : le 2e et le 3e point ont été détachés du reste, et recouverts d'annotations nouvelles. Il est très aisé, par endroits du moins, de distinguer celles qui sont contemporaines de la première rédaction (1) d'avec celles qui ont été ajoutées plus tard.

IVe Dimanche. Fragment sur les Rechutes.

(Mss., 12.822, f. 242-246.)

Pour le IVe dimanche, une œuvre entièrement nouvelle et complète fut composée : c'est ce qui se conclut de la pagination (45-50) du trop court fragment qui a survécu, et du soin exceptionnel avec lequel ces six pages (2) ont été écrites.

Quel accident ou quel attentat a fait disparaître les quarante-quatre premières pages, et celles qui suivaient la cinquantième, car celle-ci se termine au milieu d'une phrase ?

L'objet du passage conservé est de protester vigoureusement contre les rechutes continuelles : « [Un fruit], disait l'orateur, commence par être vert, et sa crudité offense le goût ; mais il faut qu'il vienne à la maturité ; ainsi le pécheur qui se convertit peut demeurer quelque temps infirme et fragile ; et les fruits de la pénitence, quoique encore amers et désagréables, ne laissent pas d'être supportés par l'espérance qu'ils donnent de la maturité. Mais que jamais nous ne soyons mûrs, c'est-à-dire jamais fermes, ni jamais constants ; que jamais nous ne produisions ces dignes fruits de pénitence tant recommandés dans l'Évangile (3), c'est-à-dire une conversion durable et constante ; que notre vie toujours partagée entre la vertu et le

1. Par exemple, p. 22 du manuscrit (12.822, f. 167). En détachant les deux derniers points, Bossuet a pris soin de récrire au bas de la p. 12 les dernières lignes du premier, qui étaient reportées au commencement de la p. 13.

2. Il y a huit pages au manuscrit (12.822, f. 243-246), mais la f. 243 est une autre épave, qui fait double emploi ; c'est une feuille retranchée par Bossuet au sermon de Pâques, 1681.

3. Précisément dans le ch. III de saint Luc, d'où est tiré l'évangile du quatrième dimanche de l'Avent.

crime ne prenne jamais un parti de bonne foi : ou plutôt que ne gardant plus que le seul nom de vertu, elle prenne le parti du crime et le fasse régner en nous malgré les sacrements tant de fois reçus ; c'est un monstre dans la doctrine des mœurs (1)... »

L'extrait s'arrête à l'endroit où l'orateur exposait et réfutait l'objection chère aux jansénistes pratiques, qui affectaient, par un respect singulier pour l'Eucharistie, de ne la recevoir jamais. « Ah ! dites-vous, vous me convainquez... » Ces seuls mots au bas de la dernière page conservée indiquent le développement, qui, heureusement, se retrouve ailleurs dans les œuvres de Bossuet (2) : « Ah ! il est vrai, vous me convainquez : dans la faiblesse où je suis, jamais je n'approcherai des saints sacrements.

« J'avais prévu cette malheureuse conséquence. Nous voici donc dans ces temps dont parle saint Paul, où les hommes ne peuvent plus supporter la saine doctrine. Prêchez-leur la miséricorde toujours prête à les recevoir, au lieu d'être attendris par cette bonté, ils ne cesseront d'en abuser jusqu'à ce qu'ils la rebutent et la changent en fureur : faites-leur voir le péril où les précipite le mépris des saints sacrements, il n'y a plus de sacrements pour eux. Combien en effet en connaissons-nous qui n'ont plus rien de chrétien que ce faux respect pour les sacrements, qui fait qu'ils les abandonnent, de peur, disent-ils, de les profaner ! Le beau reste de christianisme ! comme si on pouvait faire, pour ainsi parler, un plus grand outrage aux remèdes que d'en être environné sans daigner les prendre, douter de leur vertu et les laisser inutiles (3) ! »

Puisque Deforis a bien imprimé ce passage dans le sermon de Pâques, 1681, il faut croire qu'il n'en aurait pas répudié

1. Voy. la suite dans les éditions, au IIIe dim. de Carême (Lachat, IX, 233) où ce fragment a été interpolé.

2. Sermon pour le jour de *Pâques*, 1681 (3e point).

3. Édition Gazier, p. 528. — Dans ce qui précède ce passage, les ratures du manuscrit de 1681 portent presque constamment sur un texte semblable à celui de notre fragment, soit que l'auteur l'eût sous les yeux, soit que sa prodigieuse mémoire ramenât tout d'abord ses anciennes expressions sous sa plume.

un semblable ([1]), ou même encore plus vigoureux peut-être, contre le parti, dans le sermon de l'Avent. C'est lui qui a envoyé les six pages conservées à un collaborateur anonyme, comme l'atteste cette petite note annexée au manuscrit : « Feuillets détachés de quelque sermon que D. Deforis m'a envoyés ce 6 mars 1769. *Sur la stabilité d'une vraie conversion.* » La distraction en avait donc été opérée antérieurement à cette date.

— *Noël, 1669.* — *(Notes ajoutées au sermon de 1667, et à celui de la Circoncision, 1668.)* (Mss., 12.821, f. 250, 311, etc.)

Le roi avait entendu, avec sa cour, toutes ces fortes vérités que nous n'avons pu que soupçonner, pour ainsi dire, d'après un fragment. Il entendit aussi le sermon de Noël. Un gazetier rimeur, plus médiocre encore que Loret, son prédécesseur, nous dit que Bossuet,

> Bornant ses sermons de l'Avent,
> Leur fit avec un style *tendre*
> Encor des merveilles entendre
> Concernant le Verbe incarné,
> Et dedans une crèche né ([2]), etc.

Ici, au lieu de sermon, nous n'avons que des notes éparses sur des manuscrits antérieurs, principalement sur ceux de la Circoncision 1668 et 1669. L'une d'elles contient la division :

« Au jour de la naissance du Sauveur, j'entreprends de vous faire voir quelle est la *cause de son arrivée*, quel est le *mal dont il nous sauve*, et quel est le *salut qu'il nous apporte* ([3]). »

Malgré le secours que nous offre cette indication précieuse, il serait bien difficile de rétablir le discours prononcé. Tout au plus pourrait-on, en concentrant toutes les annotations

1. Il y a pourtant plus d'un exemple d'inconséquences dans son édition, mais en matière moins grave : ici il imprime : *si est-ce toutefois que*...; là il le remplace par *cependant;* — dans tel endroit il maintient *esquels,* dans tel autre il le supprime, etc.

2. *Lettres en vers*, de Ch. Robinet, 4 janvier 1670.

3. Mss., 12.821, f. 311. Cf. Lachat, VIII, 363, fin de la note d. — Mais cet éditeur ne distingue pas les notes de Noël, 1669, d'avec celles du 1er janvier précédent.

éparses et en réunissant les passages annotés, former une sorte d'esquisse, que je vais analyser :

Pour montrer la *cause de la venue* du Sauveur, l'orateur recourait à son sermon de Noël, 1667. Là en effet se voient des remarques marginales écrites du même trait que celles qui se lisent dans les sermons de la Circoncision ; celle-ci, par exemple, qui est inédite [1] et, ce me semble, vraiment digne d'être recueillie : « Laissez-moi ma simplicité, les langes de mon Sauveur, dont je tâche de revêtir sa sainte parole. » Mais au lieu d'y emprunter le premier point purement et simplement, il prenait çà et là la doctrine du sermon entier, où il est montré que si le Fils de Dieu « vient à notre nature tombée, c'est à dessein de la relever ; s'il prend nos infirmités, c'est pour les guérir ; s'il s'expose aux misères et aux outrages de la fortune, c'est afin de les surmonter et de triompher glorieusement de tous les attraits du monde, de toutes ses illusions, de toutes ses terreurs. »

Le 1er point (nouveau) refait pour le sermon de la Circoncision, 1669, a fourni la seconde partie du discours de Noël. Le *mal dont nous sauve* le Verbe fait chair, c'est le péché. Alors fut ajoutée au texte primitif la note marginale suivante, à propos de ce que coûte au divin JÉSUS le nom et la qualité de Sauveur [2] : « Il naît comme un banni. — Il va à la cité de David, à la source de son extraction royale, mais les siens ne l'ont pas reçu. — Une étable : *Comparatus est jumentis...*, il s'égale aux animaux par la demeure, parce que les hommes se sont avilis jusqu'à leur condition par leurs passions brutales. — Il ne se sauve point à main armée, il se sauve comme un esclave, par la fuite. »

Le 3e point, où il s'agissait de faire entendre quel est le *salut que JÉSUS-CHRIST nous apporte*, était pris apparemment de l'ensemble du sermon de Dijon (*Circoncision*, 1668), où Bossuet avait montré en trois points le péché dompté, et par

1. Mss., 12.821 *(Réserve)*, . 261.
2. *Ibid.*, f. 346.

la grâce qui pardonne, et par la grâce qui nous aide et nous soutient contre l'attrait dangereux, et par la grâce qui en arrache jusqu'à la racine, lorsqu'enfin elle nous couronne et nous récompense. Toutefois les notes ajoutées à l'intention de Noël ne s'y rencontrent que dans le troisième point. Là elles sont nombreuses.

Ainsi, en face de la première phrase : « C'est donc ici, chrétiens, la dernière grâce, le prix, la perfection et le comble de toutes les autres, » etc., on lit déjà : « C'est pour cela qu'il nous est né un Sauveur sur qui le péché ne pouvait jamais avoir de prise, afin que, régénérés du même Esprit dont il a été conçu, nous pussions par sa grâce devenir un jour heureusement incapables de succomber au péché (1). »

Et plus loin : « [Notre âme (2) est comme un vaisseau, et la joie y est versée comme une liqueur]. La joie y est entrée cette nuit ; cette paix promise à la terre, etc. ; mais comme dans un vaisseau corrompu et déjà rempli d'autres joies. »

Enfin, sur la nouvelle péroraison, qui, au 1er janvier 1669, avait remplacé l'allocution à Condé de l'année précédente, Bossuet a jeté encore quelques notes, indiquant qu'il en a tiré un nouveau parti. A ces mots : « Peut-être que cette année nous sera funeste, » il ajoute : « Je ne veux point faire de mauvais présages : *il y a dans cet auditoire des têtes trop précieuses dont nous souhaitons de prolonger les jours, et même, sans hésiter, aux dépens des nôtres.* Je ne consulte point les astres ni leurs fabuleuses influences; des chrétiens s'amuser à ces rêveries criminelles ! et attendre leur bonne fortune d'une autre source que de la divine Providence ! Loin de nous ces prédictions ! Je trouve tous les mauvais pronostics dans nos consciences, dans notre vie licencieuse et toute profane ;

1. F. 332.

2 Je mets entre crochets ce qui était de la rédaction primitive (f. 335). — Cette note marginale n'a pas été aperçue par M. Lachat, qui en a vu dans des manuscrits qui n'ont ni note ni marge, et même dans des manuscrits qui n'existent pas.

j'ai peur que Dieu ne se lasse de supporter nos ingratitudes (1). »

Ces têtes « trop précieuses, » pour lesquelles tous sont prêts à donner leur vie, c'est, non pas Condé, Chamilly, Bouteville-Luxembourg, Gaureau du Mont, comme l'a dit M. Floquet (2), qui, ne distinguant pas ces différentes rédactions dans les éditions anciennes, a cru ces paroles prononcées à Dijon, au 1er janvier 1668 ; mais bien la famille royale tout entière.

— *1670. Deuxième samedi, aux Nouveaux Convertis. Sur la Parole de Dieu.*

(Mss., 12.822, f. 131, 132 : nouvel avant-propos.)

Bossuet était annoncé, en 1670, comme devant prêcher le IIe samedi de Carême aux Nouveaux Convertis (3). Si nous faisons réflexion que l'évangile de ce jour est le même que celui du lendemain, IIe dimanche, nous n'hésiterons pas à reconnaître le sujet traité par l'orateur. Ce fut alors (4), et non en 1666, qu'il reprit le sermon des Carmélites sur la *Parole de Dieu*, et qu'il écrivit le nouvel avant-propos, placé en tête du sermon dans les éditions : « Je n'entreprends pas de vous raconter toute la gloire du Thabor, » etc.

— *1670. Samedi avant les Rameaux, aux Nouveaux Convertis : « Nunc judicium est mundi. »* (Mss., 12.822, f. 169.)

D'autre part, nous avons un sermon magnifique, quoique un peu sommairement rédigé, qui n'est pas annoncé dans la *Liste véritable et générale*... Sans doute Bossuet aura accepté l'invitation, quand cette liste était déjà imprimée : le concours du supérieur des Convertis de Metz était toujours acquis à

1. Mss., 12.821, f. 340. — Et un peu plus loin : « Si vous pleuriez de bonne foi vos péchés, si vous pouviez vous déprendre de ces plaisirs dégoûtants, de ces ennuyeuses délices dont vous devriez déjà être rassasiés, dont les sages espèrent toujours revenir, mais Dieu n'en donne pas toujours le temps ou la grâce ! »

2. *Études*..., III, 153.

3. *Liste véritable*, etc.

4. Moitié de marge au manuscrit (12.822, f. 131, 132). — Écriture fine et rapide ; celle de 1666, plus carrée, ferme, mais un peu massive ; marge d'un tiers seulement.

l'œuvre des Convertis de Paris ; il est probable qu'on pouvait toujours compter sur lui pour combler un vide [1].

Son manuscrit nous donne, par exception, la date liturgique du discours, avec l'indication de l'auditoire : « N. C. (Nouveaux Convertis) [2], samedi devant le dimanche des Rameaux [3]. » L'année, il est vrai, n'est pas indiquée ; mais le ton de l'œuvre confirme l'impression que produit l'examen du manuscrit [4] :

« Je ne sais si j'enfanterai ce que je conçois, ni si la bonne parole que le Saint-Esprit me met dans le cœur pourra sortir avec tout son efficace. Je suis attentif à un grand spectacle : je découvre intérieurement JÉSUS sur la Croix, condamnant de ce tribunal et le monde et ses maximes... »

Cette éloquence dithyrambique trouve sa vraie place entre l'oraison funèbre de Henriette de France et celle de Henriette d'Angleterre.

— *1670, 21 août. Oraison funèbre de Henriette-Anne d'Angleterre, à Saint-Denis.* (Plus de ms. Éditée par l'auteur.)

Madame, duchesse d'Orléans, cette jeune femme si intelligente et si bonne, que Bossuet avait « vue si attentive, » pendant qu'il faisait l'oraison funèbre de sa mère, la reine d'Angleterre, « devait être, si tôt après, le sujet d'un discours semblable. » Fidèle à la grâce, qui avait parlé à son cœur dans ces graves circonstances, elle avait par bonheur tiré admirablement parti, pour se retremper dans les sentiments du plus pur

1. Peut-être eut-on recours à lui, en raison d'une solennité exceptionnelle. Les derniers mots de l'esquisse nous apprennent que la réunion était présidée par un évêque, auquel l'orateur demande en finissant, de bénir l'assistance. C'était apparemment l'archevêque de Paris, Péréfixe, qui mourut quelques mois plus tard.

2. N. C. ne signifie pas Nouvelles Catholiques : la prédication avait lieu chez elles les vendredis de Carême.

3. Mss., 12.822, f. 169. — La rapidité de la rédaction a fait faire à l'auteur deux exceptions à ses habitudes : 1° l'*Ave* a été écrit en tête du discours, — 2° il n'y a qu'une très petite marge.

4. L'écriture est ici très belle, quoique très précipitée. Le type de 1669 et 1670 est celui qu'il faudrait choisir pour montrer dans sa splendeur le magistral trait de plume de Bossuet. Les fac-simile de Gandar, qui ne se rapportent qu'à la jeunesse de l'auteur, n'en sauraient donner aucune idée.

christianisme, du peu de temps qui s'écoula depuis l'oraison funèbre de sa mère jusqu'à sa propre mort (30 juin 1670). « Le guide qu'elle choisit et n'appela pas en vain, fut l'illustre prêtre dont la parole l'avait si fortement touchée. Les *Mémoires* de l'abbé Ledieu nous apprennent que Bossuet, se rendant à son désir, non seulement lui traça, comme elle l'avait demandé, une règle de conduite, mais que durant l'année 1670 (dont elle ne vit pas la fin), chaque semaine il venait au Palais-Royal, à des heures réglées, lui apporter ses conseils, entendre ses confidences ou ses aveux, la soutenir par ses instructions (1). »

Ces entretiens, interrompus par le voyage politique de Douvres, ne devaient être repris qu'au lit de mort.

« Le temps a été court, mais l'opération de la grâce a été forte, mais la fidélité de l'âme a été parfaite. C'est l'effet d'un art consommé de réduire en petit tout un grand ouvrage; et la grâce, cette excellente ouvrière, se plaît quelquefois à renfermer en un jour la perfection d'une longue vie (2). »

§ 4. — Sermons de M. de Condom (1670-1682).

— *1670. Panégyrique de saint François d'Assise, à Saint-Germain.* (Plus de manuscrit.)

« BOSSUET, sacré évêque le 21 septembre 1670, officia pontificalement pour la première fois, le 4 octobre suivant, dans l'Église des Récollets de Saint-Germain en Laye, où l'on célébrait la fête de saint François. La reine y assistait avec mademoiselle d'Orléans, duchesse de Montpensier (3). »

Ce fut, je crois, à cette occasion que le grand orateur traça rapidement une superbe esquisse, qui n'a guère été remarquée

1. Voyez *Oraisons funèbres de Bossuet*, édition Jacquinet, p. 96. — Cf. Floquet, *Études*..., III, 382. — Ledieu, *Mémoires*, 128.

2. *Oaison funèbre de Madame* (2e partie), p. 153 de l'édit. Jacquinet.

3. Floquet, *Études*..., III, 495, note 3.

jusqu'ici. On l'a donnée sous le titre d'*Exorde* (1) pour un panégyrique de saint François d'Assise, à la suite du sermon très archaïque que nous avons pour la fête de ce saint. En réalité le fragment se compose du double exorde et de quelques lignes de notes pour le corps du discours.

Après avoir débuté dans l'avant-propos par cette question dramatique : « Que pensez-vous, mes Révérends Pères, que je veuille faire aujourd'hui dans cette chaire sacrée ? Vous avez assemblé vos amis et vos illustres protecteurs (2), pour rendre leurs respects à votre saint patriarche ; et moi je ne prétends autre chose que de le faire passer pour un insensé : je ne veux raconter que ses folies ; c'est l'éloge que je lui destine, c'est le panégyrique que je lui prépare ; » il continue (après l'*Ave*) par une exposition du sujet, des plus dignes d'attention. Il faut lire ce préambule, où nous sont expliqués deux desseins de Dieu qui forment toute la suite de son œuvre dans le monde, l'un, « ouvrage de sagesse, » c'est la création ; l'autre, « ouvrage de folie, » c'est « la réparation par la folie de la croix. »

« Dans le premier ouvrage, Dieu se contentait de se montrer ; et pour cela la proportion était nécessaire, comme devant être une image de sa sagesse et de sa beauté immortelle... » Dans le second, « non content de se montrer, il veut s'unir à sa créature, c'est-à-dire l'Infini avec le fini ; il n'y a plus de proportion, ni de mesure à garder : il ne s'avance plus que par des démarches insensées ; il saute les montagnes et les collines, du ciel à la crèche, de la crèche, par divers bonds, sur la croix, de la croix au tombeau et au fond des enfers, et de là au plus haut des cieux ; tout est sans ordre, tout est sans mesure. »

Et on arrive enfin à la division par ce principe : « Par les

1. Lachat, XII, 379. — A en croire les nouvelles éditions, ce ne serait qu'un premier projet abandonné par Bossuet, quand il composa son discours dans sa première jeunesse. Impossible de se tromper plus complètement. (Edition Guérin, VIII, 130, — Édition Guillaume, VII, 140.)

2. Ces « illustres protecteurs » ne font-ils pas songer au voisinage de la cour ?

mêmes démarches que l'Infini s'est joint au fini, par les mêmes le fini doit s'élever à l'Infini. » — D'où on conclut qu'il faut se mettre au-dessus des règles, dût cette perte dans l'Infini paraître un égarement. Ainsi François d'Assise a volontairement perdu les biens, la honte, et soi-même ; on le verra dédaignant les richesses, affrontant les opprobres, bravant les périls.

C'est ainsi que l'éloquence de Bossuet devient plus lyrique que jamais, tout en restant logique cependant. Et cette grande voix va se taire ! ou du moins se rapetisser, et se réduire à ne résonner qu'aux oreilles d'un enfant inattentif !

Ce fut, ce semble, un vrai sacrifice pour Bossuet que de renoncer à ce grand ministère de la parole sainte, pour lequel il se sentait si bien armé. Il écrivait dans l'intimité, à la fin d'une lettre au maréchal de Bellefonds, du 9 septembre 1672, ce badinage, qui n'était pas sans quelque chose de sérieux : « Je ne parle point ici ; il faut donc bien que j'écrive, et que j'écrive, et que j'écrive. Hé ! ne voilà-t-il pas un beau style pour un si grand prédicateur ! Riez de ma simplicité et de mon enfance, qui cherche encore des jeux. »

Quelques-unes de ces lettres, qu'il s'excusait de faire si nombreuses ou si longues, parce qu'il ne parlait plus, nous ont été conservées ; elles mériteraient d'être étudiées comme des modèles d'éloquence et d'éloquence religieuse. Je n'en citerai qu'un exemple, emprunté aux considérations adressées au même Bellefonds sur sa disgrâce :

« Qu'avons-nous affaire du monde et de ses emplois, et de ses folies, et de ses empressements insensés, et de ses actions turbulentes ? Considérons dans l'ancienne Loi Moïse, et dans la nouvelle JÉSUS-CHRIST. Le premier, destiné à sauver le peuple de la tyrannie des Égyptiens, et à faire luire sur Israël la lumière incorruptible de la Loi, passe quarante ans entiers à mener paître les troupeaux de son beau-père, inconnu aux siens et à lui-même, ne sachant pas à quoi Dieu le pré-

parait par une si longue retraite. Et JÉSUS-CHRIST, trente ans obscur et caché, n'ayant pour tout exercice que l'obéissance et n'étant connu au monde que comme le fils d'un charpentier : oh ! quel secret ! oh ! quel mystère ! oh ! quelle profondeur ! oh ! quel abîme ! oh ! que le tumulte du monde, que l'éclat du monde est enseveli et anéanti [1] ! »

Avec l'entrée en fonctions du précepteur du Dauphin commencent ces « années d'un perpétuel silence, » à peine interrompu pendant dix années par les cinq discours, tous très remarquables, qui nous sont parvenus, et par deux ou trois allocutions perdues pour nous, que nous mentionnerons en leur lieu.

L'année 1671 ne nous a rien transmis qui puisse enrichir l'histoire de la prédication de Bossuet. Si l'on envisage sous un aspect plus général celle de son éloquence, on peut citer (6 juin 1671) son Discours de réception à l'Académie.

— *Pentecôte, 1672. Troisième Sermon des éditions.*
(Mss., 12.824, f. 180.)

Nous rencontrons, l'année suivante, un beau sermon, dont la date est connue depuis longtemps. « Quelque occupation, dit Ledieu, que l'évêque de Condom eût à la cour, dans l'instruction des Nouveaux Catholiques, avec son travail ordinaire pour Monseigneur le Dauphin, il ne laissait pas d'instruire encore en public et d'édifier la cour même par ses sermons. » Entendons toutefois qu'il ne le faisait que très exceptionnellement. « On raconte, ajoute-t-il, l'effet merveilleux de celui du 5 juin 1672, fête de la Pentecôte, à Saint-Germain, dans la chapelle du château, en présence de la reine (le roi étant à sa campagne de Hollande) ; où ce prélat attendrit son auditoire jusqu'à lui faire répandre des larmes de joie, en expliquant les dons du Saint-Esprit [2]. »

1. *Lettre à Bellefonds*, du 29 septembre 1674.
2. *Mémoires*, p. 165.

— *4 juin 1675. Profession de Mme de la Vallière.*
(Manuscrit de la collection Floquet.)

Bossuet avait promis l'année précédente de prêcher la Vêture de cette illustre pénitente ; mais obligé de suivre la cour en Bourgogne avec son élève, il avait été remplacé dans la Chaire des Carmélites par l'évêque d'Aire, Fromentières. Au commencement de 1675, il put craindre encore de nouveaux empêchements ; et ce fut avec une vraie joie qu'il s'en vit affranchi, et qu'il conçut l'espérance de porter la bonne parole à cette âme, qu'il avait tant aidée dans l'œuvre de sa laborieuse conversion ([1]). L'idée générale de son discours, le choix de son texte, tout était arrêté dans son esprit : « Cette âme sera un miracle de la grâce, écrivait-il à la mère de Bellefonds... Dieu a jeté dans ce cœur le fondement de grandes choses. Vraiment « tout y est nouveau » ; et je suis persuadé plus que jamais de l'application de mon texte. (*Ecce nova facio omnia*, Apoc., XXI.) Je crois au reste tout de bon, ma chère et révérende Mère, que je ferai le sermon ; car apparemment nous ne voyagerons pas. J'en ai une joie sensible ; et je prie Dieu de tout mon cœur que je puisse porter à cette âme une bonne parole. Mon cœur l'enfante ; et je ne sais ni quand ni comment elle sortira. Priez Dieu, ma chère Mère, que cette Parole increéée, conçue éternellement dans le sein du Père, et enfin revêtue de chair pour se communiquer aux hommes mortels, possède mon intelligence, » etc. ([2]).

Ce beau discours sur l'état ancien d'une âme pécheresse, et l'état nouveau d'une âme où règne le Saint-Esprit ; en d'autres termes, sur l'amour de soi-même poussé jusqu'au mépris de Dieu, et sur l'amour de Dieu poussé jusqu'au mépris

1. Voy. dans la *Correspondance de Bossuet* ses lettres au maréchal de Bellefonds, 1673-1675. On y voit la preuve que Bossuet avait eu des Conférences avec la pénitente, dont la ferveur le consolait et lui fournissait une occasion de s'humilier : « Je parle, et elle fait ; j'ai les discours, elle a les œuvres, » etc. (Lettre du 6 avril 1674.) — La Vallière elle-même écrivait à Bellefonds (19 mai, 1674) : « M. de Condom est un homme admirable par son esprit, sa bonté, son amour de Dieu. »

2. Lettre du 19 mars 1675.

de soi-même, devait trouver des détracteurs. « Assurément, dit fort bien un récent éditeur de *Sermons choisis*, si quelques-uns s'imaginaient que Bossuet entreprenant, pour le plus grand plaisir de ses auditeurs, de raconter un passé si difficile à redire, fournirait à leur curiosité frivole le plaisir des allusions saisies, des réticences interprétées, ceux-là durent être déçus... Il parla beaucoup de la pénitence, et très peu de la pénitente [1]. »

Aussi y eut-il un vrai désappointement chez les mondains et les mondaines : « Ce qui vous surprendra, écrit Mme de Sévigné à sa fille, c'est que le discours de M. de Condom ne fut point aussi divin qu'on l'espérait [2]. » Elle n'en parle d'ailleurs que par ouï-dire [3]. « Bourdaloue et ses portraits, remarque finement M. Feugère, lui semblaient bien plus divins [4]. »

Le silence du grand orateur est absolu de 1675 à 1680. Il adresse cependant, mais par écrit, en 1675, d'importantes instructions à Louis XIV sur la nécessité d'ôter de son cœur non seulement le péché, mais « la cause qui l'y porte, » et sur son « obligation très étroite [5] » de « veiller à la misère » de ses peuples.

Bossuet reprit officiellement la parole en 1681, son élève étant marié depuis l'année précédente (8 mars 1680). Trois discours, qu'il prononça en 1681, nous sont parvenus : le sermon pour le jour de *Pâques*, devant Louis XIV ; celui de *l'Unité de l'Église* (9 novembre); et la *Vêture* de Mlle Bailly (5 décembre).

1. Rébelliau. — *Sermons choisis*, etc. (Hachette.)
2. Lettre du 15 juin 1675.
3. De même que Bayle. (Lettre du 24 juin. Voy. Floquet, *Bossuet précepteur*, 481.) Nous pouvons reviser sur l'œuvre elle-même les jugements de ces « mauvais censeurs, » pour parler avec La Bruyère. — Le texte donné par Deforis est, en général, conforme au manuscrit. (Collection Floquet.)
4. *Bourdaloue et son temps*, p. 512.
5. Lachat, XXVI, 180-191.

— *Pâques, 1681. IV*[e] *sermon des éditions.*
(Mss., 12.824, f. 66.)

Le prédicateur du Carême désigné pour la cour en 1681 était l'abbé de Fromentières, qui avait prêché au sacre de Bossuet, et à la Vêture de Mme de la Vallière. Il tomba malade, et fut suppléé par plusieurs orateurs, qui se partagèrent la station. Parmi eux on cite le P. Gaillard, jésuite, le P. Hubert, de l'Oratoire, et l'évêque d'Autun, de Roquette, qui échoua complètement le dimanche des Rameaux, s'il en faut croire Bussy-Rabutin (1). Dans un passage effacé, Bossuet parlait de la mission qu'il avait reçue de « mettre fin à un ouvrage entrepris par tant de fameux prédicateurs ; » peut-être parmi les raisons qu'il eut d'enlever ce membre de phrase faut-il compter l'intention d'éviter l'apparence d'une ironie. Quoi qu'il en soit, il ne s'agit point ici, comme on l'a cru (2), de « Bourdaloue, prédicateur de l'année précédente. »

Ledieu, qui s'est trompé sur la date de ce sermon, et qui a entraîné les anciennes éditions dans son erreur, n'avait pas ignoré du moins que Bossuet y avait fait entendre au roi de fortes vérités sur les nominations épiscopales. Voici le passage auquel il fait allusion :

« Si l'ordre ecclésiastique est une milice, comme disent tous les saints Pères et tous les Conciles, après saint Paul, espère-t-on commander, mais le peut-on, sans hasarder tout, lorsqu'on n'a jamais obéi, jamais servi sous les autres ?... Est-ce que la milice ecclésiastique, où il faut combattre tous les vices, toutes les passions, toutes les faiblesses humaines, toutes les mauvaises coutumes, toutes les maximes du monde, tous les artifices des hérétiques, toutes les entreprises des impies, en un mot, tous les démons et tout l'enfer, ne demande pas autant de sagesse, autant d'art, autant d'expérience, et

1. Lettre à Mademoiselle, du 17 avril 1681. (Floquet, *Bossuet précepteur...*, 531.) — On voit que Gabriel de Roquette n'était pas le prédicateur de la station. (Gazier, 498, note 1, d'ailleurs très importante.)

2. Gazier, *Choix de sermons*, p. 498, note 2.

enfin autant de courage, quoique d'une autre manière, que la milice du monde ? Quel spectacle, lorsque ceux qui devaient combattre à la tête, ne savent par où commencer ; qu'un conducteur secret remue avec peine la faible machine ; et que celui qui devait payer de sa personne paie à peine de mine et de contenance !.. Considérez tant de royaumes arrachés du sein de l'Église par l'hérésie de ces derniers siècles ; recherchez les causes de tous ces malheurs : il s'élèvera autour de vous, du creux des enfers, comme un cri lamentable des peuples précipités dans l'abîme : C'est nos indignes pasteurs qui nous ont jetés dans ce lieu de tourment où nous sommes : leur inutilité et leur ignorance nous les a fait mépriser ; leur vanité et leur corruption nous les a fait haïr, injustement, il est vrai, car il fallait respecter JÉSUS-CHRIST en eux, et les promesses faites à l'Église, mais enfin ils ont donné lieu aux spécieuses déclamations qui nous ont séduits ; ces sentinelles endormies ont laissé entrer l'ennemi, et la foi ancienne s'est anéantie par la négligence de ceux qui en étaient les dépositaires ([1])... »

— *9 novembre 1681.* — *Sermon sur l'Unité de l'Église* — (le seul que Bossuet ait fait imprimer lui-même).

(Plus de manuscrit.)

Le discours sur *l'Unité de l'Église*, le seul sermon que Bossuet ait fait imprimer, fut prêché, comme le porte l'édition originale, le 9 novembre 1681, dans l'église des Grands Augustins, à la Messe solennelle du Saint-Esprit, pour l'ouverture de l'Assemblée du clergé, si connue sous le nom d'Assemblée de 1682. Le roi voulait non seulement conserver la Régale, mais encore l'étendre indûment aux diocèses du Midi, qui en étaient exempts ([2]). Cette prétention encouragée par la servilité, faillit amener les plus graves complications. Certains esprits ambitieux, violents, ou inconsidérés,

1. IV[e] Sermon des éditions, 2[e] point.

2. Voy. *Histoire de Louis XIV*, par Casimir Gaillardin, V., 68-87. L'exposé des circonstances où nous ne pouvons entrer ici, y est complet et équitable. — Voy. aussi la *Notice* de l'édition Rébulliau.

envisageaient avec une faveur à peine dissimulée la pensée d'une rupture de l'Église de France avec l'Église Romaine. Ils étaient inspirés, on regrette de le dire, par le grand Colbert, qui flatta du reste bien d'autres passions dans son maître. Parmi les plus ardents à aigrir les choses, se signalaient Harlai, archevêque de Paris, le Tellier, archevêque de Reims, et Choiseul, évêque de Tournai. Ces prélats, qui ont laissé, le premier surtout, une pauvre réputation, étaient tout résignés à accepter un schisme, et à en prendre au besoin l'initiative : Bossuet combattit ces tendances :

« Priez, dit-il au peuple dans sa péroraison, priez tous ensemble... que ce qui doit finir finisse bientôt. Tremblez à l'ombre même de la division ; songez au malheur des peuples qui, ayant rompu l'unité, se rompent en tant de morceaux, et ne voient plus dans leur religion que la confusion de l'enfer et l'horreur de la mort. »

C'est ainsi qu'il faisait adroitement la leçon aux prélats, en ne paraissant s'adresser qu'aux fidèles. Il prêcha, il est vrai, l'unité selon la doctrine gallicane, dans laquelle il avait été élevé, et à laquelle il devait rester fidèle jusqu'à sa mort. Admettant, à la différence de la plupart des Gallicans, et surtout des Gallicans parlementaires, l'indéfectibilité du Saint-Siège en matière de foi ([1]), que son érudition profonde lui faisait rencontrer dans la Tradition, il restait cependant attaché à cette école, au moyen d'une distinction un peu subtile entre l'indéfectibilité du Siège, et l'infaillibilité personnelle du Pontife, acceptant la première, rejetant la seconde. Tout en se rapprochant donc, beaucoup plus que les théologiens moins instruits qui appartenaient à la même école, de la vérité qui a été définie depuis, il en était encore séparé par une nuance importante. Mais lui-même nous apprendrait au besoin la différence essentielle qu'il y a entre une opinion erronée, soutenue avant la définition de l'Église, et l'obstina-

1. Voy. le traité latin de Fénelon *de Summi Pontificis auctoritate...* c. VII. — (Édition de Versailles, II, 269.)

tion inexcusable de ceux qui persisteraient à la soutenir après cette définition [1]. Dans la sécurité où il était sur son orthodoxie, il écrivit, peu de jours après l'ouverture de l'Assemblée, à un Cardinal gallican : « ... Je puis dire que tout le monde jugea que le sermon était respectueux pour les deux puissances, pacifique, de bonne intention ; et si l'effet de la lecture [2] est semblable à celui de la prononciation, j'aurai sujet de louer Dieu [3]. »

— *1681, 5 décembre. — Vêture de Marie-Anne de Saint-François Bailly : « Si quis vult post me venire... »*
(Manuscrit parti, dit-on, en Amérique.)

« Le 5 de décembre 1681, dit Ledieu d'après un Mémoire des Carmélites, sœur Marie-Anne de Saint-François Bailly, d'une des meilleures familles de Dijon, reçut le voile aux Carmélites [de Paris], de la main de l'ancien évêque de Condom, officiant pontificalement et prêchant sur ce texte : *Qui vult venire post me*, etc., d'une manière admirable, dit elle-même cette sainte fille, en 1699, lorsqu'elle était supérieure [4]. »

On a vu plus haut que la prétendue *Seconde conclusion* de

1. Voy. par exemple, *Mémoire de ce qui est à corriger dans la Nouvelle Bibliothèque des auteurs ecclesiastiques de M. Dupin* (Lachat, XX, 531)... « Il est constant que saint Cyprien et les autres de son parti ne sont excusables qu'à cause qu'ils ont erré avant la définition de toute l'Église ; qu'après cette décision, ceux qui ont suivi leurs sentiments sont hérétiques... » — *Ibid.*, 526 : « C'est le génie de nos critiques modernes de trouver grossiers ceux qui reconnaissent dans la papauté une autorité supérieure établie de droit divin, etc. » — Voy. aussi dans une lettre à Leibnitz, du 28 août 1692 (Lachat, XVIII, 171), ce passage d'une importance capitale: « Je finirai cette lettre en vous avançant deux faits constants : le premier, qu'on ne trouvera dans l'Église catholique aucun exemple où une décision ait été faite autrement qu'en maintenant le dogme qu'on trouvait déjà établi ; le second, qu'on n'en trouvera non plus aucun où une décision déjà faite ait jamais été affaiblie par la postérité. »

2. Selon l'abbé Réaume, chanoine de Meaux, ce sermon serait plein d'abominations. (*Histoire de Bossuet*, II, 77-125.)

3. Lettre au cardinal d'Estrées, 1er décembre 1681. Cf. la lettre à Dirois, écrite le lendemain du sermon.

4. *Mémoires*, 88. — Deforis rapporte la même chose, à cela près qu'il lit : « lorsqu'elle était sous-prieure, » au lieu de « supérieure. » Ledieu, ou son éditeur, pourrait bien s'être trompé ici.

ce sermon est un notable débris (deux points) d'une œuvre qui est plus ancienne de vingt-deux ans (1659).

Le plan de ce remarquable discours [1] est tiré du texte même : « Quiconque... désire venir après moi, c'est-à-dire quiconque me veut reconnaître pour son capitaine, il faut... qu'il renonce à soi-même, *abneget semetipsum ;* — puis, qu'il prenne une généreuse résolution de porter sa croix tous les jours, *et tollat crucem suam quotidie ;* — et qu'il me suive enfin par mille embarras de périls, de supplices et d'ignominies, *et sequatur me.* »

Voilà ce que l'orateur demandait à Dieu « de graver pour jamais » dans l'âme de la pieuse Carmélite. Le souvenir fidèle qu'elle en gardait encore après dix-huit ans, montre que ce vœu fut exaucé. Bossuet en avait exprimé en même temps un autre bien conforme aux anciens sentiments qu'il avait autrefois apportés dans cette chaire : « Qu'il plaise à cet Esprit » qui souffle où il veut « de répandre sur mes lèvres ces deux beaux ornements de l'éloquence chrétienne, je veux dire la simplicité et la vérité ! »

§ 5. — Sermons de Meaux (1682-1704).

SUR trois cents discours ou allocutions, et plus, que Bossuet prononça durant les vingt-deux ans de son épiscopat à Meaux, un dixième seulement nous est parvenu, rarement sous une forme complète. Nous essaierons dans le chapitre suivant de faire revivre le souvenir de tout ce dont il subsiste une mention ou une analyse. Il s'agit ici de compléter la liste des œuvres conservées, en rangeant à leur date celles qui appartiennent à cette époque.

— *7 mars 1683, ou 20 février 1684 : Une homélie pour le 1er dimanche de Carême.* (Copie à Meaux.)

Une homélie pour le premier dimanche de Carême, noyée

---

1. Le manuscrit a été vendu à un Américain, il y a une trentaine d'années, par un libraire de Meaux (21 p. in-4°, beaucoup de ratures et quelques différences avec les imprimés, m'a-t-il assuré.) Malheureusement il n'a pu retrouver sa note de vente.

jusqu'à présent parmi les *Pensées chrétiennes et morales* ([1]), remonte, ce semble, aux débuts du ministère de Bossuet à Meaux. Plus tard, ses canevas seront moins développés.

Les anciens éditeurs l'avaient découpée en onze articles, ayant chacun un titre à part. Mais il en existe une copie de la main d'un collaborateur de Deforis, qui la donne avec suite et intégrité. On y distingue aisément un exorde, et trois points, dont le premier et le troisième ont le plus d'étendue.

On reconnaît la voix du Pasteur dans ce passage de la dernière partie :... *L'homme ne vit pas seulement de pain.* « J'ai une autre vie dans la parole de Dieu, dans la vérité, dans l'accomplissement de la volonté divine. Non que je ne vous plaigne dans les misères que vous éprouvez : et je voudrais pourvoir aux besoins de chacun. Mais dans l'impuissance où je me trouve de le faire, je dois donner du moins à tous l'enseignement nécessaire et les consolations qui peuvent les soutenir dans leurs détresses ([2]). »

Ce langage compatissant suppose un certain nombre de pauvres dans l'auditoire : il n'est pas nécessaire d'attendre « la chère année » de 1693, pour en trouver l'application. S'il fut tenu en 1683, ce fut dans l'église de Chaage, paroisse voisine de la cathédrale ; si l'année suivante, en la cathédrale même.

— *1683, 1er septembre. Oraison funèbre de la reine Marie-Thérèse, à Saint-Denis.* (Plus de manuscrit. Éditée par l'auteur.)

On remarquera dans la seconde partie de ce discours, le passage : « Vous croyez donc que les déplaisirs et les plus mortelles douleurs ne se cachent pas sous la pourpre... » Pour se donner le droit de parler avec tant de liberté, quoique avec tant de discrétion, des « peines secrètes » de la sainte épouse si longtemps offensée, l'orateur avait, quelques instants auparavant, célébré avec enthousiasme « le grand roi, » « le

1. Lachat, X, 587-591.
2. Lachat, X, 590.

héros, » dont l'éloge faisait partie intégrante d'un tel sujet. Un ministre de l'Évangile pouvait le louer alors avec d'autant plus de confiance, que la pauvre reine avait du moins vu sa conversion avant de mourir.

— *1684, 20 mars, lundi de la Passion. Ouverture de la Mission donnée avec le concours de Fénelon, Fleury, etc. : « Ego vado... » Homélie.* (Plus de manuscrit.)

C'est encore dans les *Pensées chrétiennes et morales* que se retrouve cette esquisse sublime. Nous en avons donné le texte dans notre première partie ([1]). C'est le commentaire de l'évangile du jour, approprié aux circonstances. La solennité de ces circonstances explique une part un peu plus large que d'ordinaire accordée à la préparation écrite. Il en sera de même pour la mission de 1692, prêchée également dans la cathédrale.

— *1685. 9 avril, lundi de la Passion. Discours de Visite aux Ursulines de Meaux.*

— *18 avril. Seconde Instruction.*

(D'après une copie des Religieuses.)

Les Ursulines de Meaux nous ont pieusement conservé le sens, sinon la lettre ([2]), de six instructions pastorales que Bossuet leur adressa, à partir de cette époque. Les deux premières sont antérieures à la fête de Pâques, 1685. Cette visite avait pour but la réforme de quelques abus. Le terrain d'ailleurs était excellent et bien préparé. Les religieuses désiraient que leur monastère entendît les leçons d'un prélat si zélé et si éloquent. « Je viens, leur dit-il, dans sa première instruction, confirmer et je désire accroître le bien que j'y trouverai, et détruire l'imperfection jusqu'à la racine. »

1. Voy. ch. I, p. 27-29.
2. Il semble que ces Religieuses, habituées à l'étude et à l'enseignement, aient réussi à se procurer une sorte de sténographie de ces discours, en faisant plusieurs copies, qu'on aura ensuite fondues en une seule. Quelques pléonasmes en sont résultés. Peut-être s'est-on permis de combler par des additions faibles quelques lacunes. Tout examiné, ces textes ne me paraissent pas mériter le dédain dont on les accable. (Lachat, X, 495. Cf. 481.)

Dans la seconde (3e des éditions), prononcée le 18 avril, mercredi saint, il s'adresse à une catégorie spéciale de religieuses, à celles qui, tout en ayant fait profession, avaient encore à passer un certain temps dans la retraite, avant de se consacrer aux fonctions actives de l'administration ou de l'enseignement.

— *22 avril, Pâques : « Gaudete in Domino... » Esquisse du sermon prêché à la cathédrale.* (Mss., 12.824, f. 106.)

C'est un des rares autographes de cette époque : je parle de ce qui concerne l'éloquence, car les lettres qui se comptent par centaines, sont la plupart de l'époque de Meaux ; il y a aussi abondance d'écrits polémiques. Chose plus rare encore, le manuscrit est daté de la main de Bossuet : *Pâques 1685.* On a fait dans les éditions plusieurs contresens, par mauvaise ponctuation ou par fautes de lecture. Nous avons signalé le plus grave [1]. Il y en a un autre dans la fameuse allégorie, tant de fois citée : « La vie humaine semblable à un chemin : dans l'issue est un précipice affreux... » A l'endroit où nous lisons [2]: « On commence à sentir l'approche du gouffre fatal. Mais il faut aller sur le bord ; encore un pas. Déjà l'horreur trouble les sens, la tête tourne, les yeux... Il faut marcher ! » on doit ponctuer ainsi : « Mais il faut aller. Sur le bord, encore un pas. Déjà l'horreur trouble les sens, la tête, tourne les yeux : il faut marcher ! »

— *27 avril. Ordonnances notifiées et expliquées aux Ursulines et IIIe Instruction.* (D'après leurs copies.)

Le vendredi de Pâques, 27 avril, Bossuet notifia, avec un intéressant commentaire, qu'il faudrait distinguer du reste du texte dans les éditions, les courtes *Ordonnances* [3], qu'il avait, ce semble, arrêtées dès le 4 avril précédent. Une instruction [4] les précéda ; c'est la seconde dans les éditions, ce devrait être la troisième.

1. Ire partie, ch. II, p. 100. — 2. Lachat, X, 200. — 3. Lachat, X, 512. — 4. *Ibid.*, 502.

— *4 mai. Quatrième Instruction aux Ursulines.*

Dans une lettre du 1er mai 1685, l'évêque annonce aux Religieuses qu'il rentrera le lendemain à Meaux, et ira le jeudi (3 mai), célébrer chez elles « et y honorer les mystères incompréhensibles de la Croix. » Il ne put venir toutefois que le lendemain, et il commence son discours, un des plus remarquables, par s'en excuser ([1]). Il y traite de leurs devoirs envers leurs pensionnaires, et revient encore ensuite sur le soin qu'elles doivent avoir avant tout de leur propre perfection.

Cette exhortation simple, profonde, pathétique, suivit de près la visite pastorale ; mais elle n'en fit point partie, comme le veulent les éditeurs.

— *30 juin. Visite et exhortation aux Visitandines : « Desidero enim videre vos ut aliquid impertiar vobis gratiæ, » etc.*
(Imprimée d'après le Registre du Chapitre.)

Voir le texte dans l'édition Lachat (X, 566), qui n'en donne pas la date. Elle nous est fournie par les *Mémoires de la Visitation.*

— *5 août. Conférence aux Ursulines.* (D'après leurs copies.)

Le 5 août 1685, Bossuet adressa à la communauté, à laquelle il se dévouait particulièrement cette année-là, un beau commentaire de l'évangile du jour, Ve dimanche après la Pentecôte : *Quid hoc audio de te ? Redde rationem villicationis tuæ* (Luc., XVI, 2). Il y a dès l'exorde un passage d'une beauté exquise, qui ne nous permet pas de nous associer au superbe dédain de M. Lachat, disant : « Encore aux Ursulines de Meaux, pendant la Visite souvent mentionnée (ce qui est une erreur). Et d'après le *rapport* d'une religieuse, comme on ne le verra que trop ([2]). »

Voici la justification de notre date. Outre qu'il n'y a guère

1. Lachat, X, 526. — 2. X, 537.

d'apparence à placer dans le Carême ou dans le temps pascal, le commentaire de l'évangile du VIII[e] dimanche après la Pentecôte, l'orateur dit lui-même dans sa dernière phrase : « Je suis bien aise, mes filles, de ne m'en aller pas sans vous dire adieu ; mais c'est un court adieu, puisque je ne m'éloigne que pour peu de temps ; et j'espère même que je serai ici le dernier jour de ce mois. » Une lettre écrite, le 2 août, à M[me] de Béringhen, abbesse de Faremoutiers, disait de même : « Je ne puis quitter le diocèse pour peu de temps que ce soit, sans vous dire adieu, ma chère fille. J'espère être ici sur la fin du mois... » La même lettre donne la raison, bien connue d'ailleurs, de cette absence : « Je m'en vais pour l'Oraison funèbre de M[me] la Princesse Palatine, où Faremoutiers aura beaucoup de part. » On sait que l'Oraison funèbre d'Anne de Gonzague se fit le 9 août 1685.

Il y a plus. Avant de revenir de Paris, Bossuet écrit, le 20 août, deux lettres à la Supérieure et aux Religieuses de Sainte-Ursule, à Meaux, pour exprimer sa satisfaction de ce qu'on a tenu compte de ses recommandations, qui sont précisément celles qui se lisent dans notre conférence. La date que nous lui donnons est donc confirmée de tout point.

— *9 août 1685. Oraison funèbre de la princesse Palatine, aux Grandes Carmélites de Paris.*

(Plus de manuscrit. Éditée par l'auteur.)

La Bruyère écrit, le 18, à Condé, que cette Oraison funèbre, ou, comme on disait alors, *cette action* de M. de Meaux « a passé ici (à Versailles) et à Paris pour l'une des plus belles qu'il ait faites, et même que l'on puisse faire. Il y eut de très beaux traits, fort hardis, et le sublime y régna en bien des endroits ; elle fut prononcée en maître et avec beaucoup de dignité... (1) »

1. Voy. la lettre entière, édit. Servois *(Grands écrivains)*, II, 489. La Bruyère rapporte ici les impressions qu'il a recueillies. Pour lui, il avait été absent pour rendre les derniers devoirs à sa mère. Son élève, le duc de Bourbon, était le petit-fils de la Palatine.

Ledieu, qui avait entendu le discours, dit de son côté : « On y sent encore sur le papier un caractère de piété et d'onction qui attendrit le lecteur. Mais, dans l'action même, il (Bossuet) fut touchant jusqu'aux larmes; les princes et princesses en pleurèrent, comme je fis aussi et tant d'autres [1]. »

Il n'oublie pas non plus de mentionner le « grand applaudissement » dont fut suivie dans le public cette oraison funèbre.

— *16 décembre 1685. Troisième dimanche de l'Avent. Homélie esquissée.* (Mss., 12.821, f. 217.)

L'analyse d'un auditeur, le médecin Rochard, qui nous fournira souvent d'utiles renseignements sur la prédication de Meaux, nous permet ici de dater avec toute la précision désirable une homélie dont le canevas est conservé parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale. Il est vrai qu'il faut d'abord le dégager d'une autre pièce, composée vingt ans plus tôt, dans laquelle les éditeurs l'ont interpolé [2]. Il contient des indications précises et assez détaillées pour le premier point. L'orateur y énumère six *caractères d'humilité* en la personne de saint Jean-Baptiste.

Le second point n'est indiqué au manuscrit que par ces mots: « Je viens ensuite à l'explication du culte de la messe: les préparations du sacrifice : *Parate viam Domini.* » — On n'écoute jamais plus volontiers que lorsqu'on croit que son voisin est seul en cause : cette partie, parce qu'elle visait les dissidents, avait surtout frappé Rochard. « Puis après, dit-il, il fit en son exhortation une très belle homélie pour les convertir, et dit qu'il expliquerait ce que c'était du sacrifice de la messe et des cérémonies. » Après avoir répondu à une objection, que nous le verrons combattre encore le 6 janvier suivant, sur la langue inconnue dont se sert l'Église, « il leur expliqua la manière de se confesser, par le *Confiteor* qui se dit

1. *Mémoires*, p. 90.
2. Lachat, VIII, 225, 3e aliéna. — Cf. ci-dessus, Ire partie, ch. II, p. 83.

en la sainte Messe... Enfin, conclut Rochard, tous les convertis de Crégy, Quincy, Mareuil, Nanteuil, étaient ravis de l'avoir vu en chaire et entendu. »

— *1686, 25 janvier. Oraison funèbre de Michel Le Tellier, à Saint-Gervais.* (Plus de manuscrit. Éditée par l'auteur.)

Dès son apparition, cette Oraison funèbre fut moins goûtée que celle de la Palatine. Il se trouva même des beaux esprits qui lui préférèrent celle que Fléchier prononça à son tour deux mois plus tard [1]. Fénelon, même avant qu'on eût eu occasion de faire cette comparaison impertinente, écrivait, le 8 mars, à Bossuet, dont il était encore l'ami et le protégé : « Mais le Grand Chancelier, quand le verrons-nous, monseigneur ? Il serait bien temps qu'il vînt charmer nos ennuis dans notre solitude, après avoir confondu au milieu de Paris les critiques téméraires. » Il semble bien que ces « critiques téméraires » avaient attaqué non pas le chancelier seul, mais aussi, et plus encore peut-être, son panégyriste. Quand La Bruyère, qui connaissait Bossuet personnellement, parlera de lui dans son discours à l'Académie (1693), il l'appellera « ce personnage qui a fait parler si longtemps une envieuse critique et qui l'a fait taire [2]. »

— *Février 1686. Instruction aux Ursulines (VIe), Sur le Silence.* (D'après les copies des Religieuses.)

On voit par une lettre du mois de janvier de cette année, que l'intempérance de paroles était, à cette date, le principal abus à extirper dans cette communauté, si édifiante à d'autres égards. Le sage prélat, par ses fortes réflexions sur *le silence de règle*, *le silence de prudence*, *le silence de patience*, apportera le remède général à toutes les petites misères. Il avait

1. Voy. Jacquinet, édition des *Oraisons funèbres*, p. 357.
2. Déjà dans les *Caractères : (De la chaire*, n° 251) « L'[évêque] de Meaux et le P. Bourdaloue me rappellent Démosthène et Cicéron. Tous deux, maîtres dans l'éloquence de la chaire, ont eu le destin des grands modèles ; l'un a fait de mauvais *censeurs*, l'autre de mauvais copistes. »

dit dans le *Post-scriptum* de sa lettre : « J'oubliais de vous dire que je parlerai à la communauté avant les élections. »

— *Vers 1686. Paroles saintes de mon illustre Pasteur* (1), *etc.*

Une religieuse de la même communauté nous a conservé quelques courtes allocutions que le grand orateur lui avait adressées la veille et le jour de sa profession. Parmi ces *paroles saintes*, celles qui lui furent dites en lui donnant la communion, et en lui imposant le voile, sont véritablement exquises.

— *Samedi 23 mars 1686. Homélie sur la Femme adultère, à Claye* (2). (Mss., 12.822, f. 295.)

Les derniers mots du canevas indiquent l'époque : « Plus distinguer les anciens et les nouveaux Catholiques ; abolir ces restes de division. Je ne me relâcherai pas ; je reviendrais du tombeau... J'ai un second, le roi : humble sujet partout ailleurs, dans la religion j'ose dire que le prince ne va que le second. »

Louis XIV avait révoqué l'édit de Nantes, le 20 octobre précédent.

— *Mercredi 27 mars. Homélie sur l'Aveugle-né, à Meaux.* (IVe semaine de Carême.) (Mss., 12.822, f. 395.)

Dans ce discours, comme dans le précédent, Bossuet n'épargnait pas les rudes vérités aux catholiques, pendant qu'il s'efforçait de ramener les protestants. Il *se jette* sur les premiers, comme plus coupables, parce qu'ils sont plus instruits de la vérité. Il ne craint pas de dire, vers la fin de son manuscrit : « Le péché des chrétiens, plus grand ; des catholiques ; des prêtres ; et, puisqu'il faut prononcer ma condamnation de ma propre bouche, des évêques ! *Ergo et tu confundere, et porta ignominiam tuam.* » (Ezech., XVI, 54.)

1. Lachat, X, 562.
2. Bossuet faisait donner en ce bourg une mission par les Oratoriens.

— *25 décembre 1686 (au plus tôt.) Très court canevas d'un sermon pour Noël.* (Mss., 12.824, f. 103.)

Quelques lignes, qui ne contiennent guère que des textes de l'Écriture : *Parvulus natus est*, etc., ont été imprimées au milieu des *Pensées détachées pour la Semaine de Noël* [1]. L'autographe se rencontre parmi ceux du temps de Pâques, l'auteur ayant repris plus tard la même feuille pour y tracer une esquisse sur cette fête. *(O stulti et tardi corde...)*

— *1687. 1er janvier. Sermon pour la fête de la Circoncision, chez les Jésuites, à Paris.* (Mss., 12.821, f. 273.)

De tous les sermons de cette époque, c'est celui qui a été préparé avec le plus de soin. Bossuet n'a pas mis plus d'application à écrire les grandes Oraisons funèbres. Aussi est-ce un chef-d'œuvre, digne d'être médité avec la plus sérieuse attention. Il fut prononcé dans l'église Saint-Louis des Jésuites, aujourd'hui Saint-Paul-Saint-Louis, à Paris. C'est le troisième des éditions.

— *10 mars 1687. Oraison funèbre de Condé, à Notre-Dame.* (Plus de manuscrit. Éditée par l'auteur [2].)

En célébrant le héros le plus en vue dans son siècle, Bossuet célébrait le plus illustre de ses amis personnels. Rien ne pouvait mieux l'inspirer, et il n'était pas possible de faire de plus magnifiques adieux à l'Oraison funèbre : « Heureux, dira-t-il, si, averti par ces cheveux blancs du compte que je dois rendre de mon administration, je réserve au troupeau que je dois nourrir de la parole de vie les restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint ! » — Cette phrase si connue n'était-elle qu'un beau mouvement oratoire ? Quand elle retentissait encore, il était revenu à Meaux:

1. Lachat, VIII, 292, *ad calcem.*
2. Sur un exemplaire, que Mgr le duc d'Aumale a reçu naguère de l'abbé Bossuet, curé de Saint-Louis en l'Ile, on lit quelques corrections au crayon, de la main de Bossuet.

là, avant qu'il se fasse entendre, le jour de Pâques (30 mars), en sa cathédrale, nous le trouverons, le dimanche précédent, en la collégiale de Saint-Saintin, nourrissant « de la parole de vie » les petits enfants de la paroisse, et leurs faisant lui-même le catéchisme ! Fut-il jamais plus grand ?

— *Noël, 1687 (?). — Sermon esquissé: « Apparuit gratia... »*
(Plus de manuscrit. — Voy. *Pensées détachées pour la semaine de Noël* (1).)

Le fragment qui termine les *Pensées détachées*, qu'on lit dans les éditions après les sermons pour la fête de Noël, n'est autre chose que le canevas d'un discours de l'époque de Meaux. La division est nettement indiquée. Elle est fort belle, et a une portée générale, qui la rend d'autant plus digne d'attention.

La date ne peut être établie que par conjecture, et sous toutes réserves. Il faut seulement avoir soin de choisir une année où un sermon soit mentionné, sans indication de sujet.

— *Vers 1688. Peut-être le 18 juin, aux Filles de Crécy : « Cum exaltaveritis.... »*

(Mss., Nouv. acq. fr., 6246.)

Sous toutes réserves, nous plaçons ici le *Précis d'un sermon pour l'Exaltation de la sainte Croix.* Le journal des *Visites pastorales* (Extraits) mentionne à cette date un « discours très touchant, » que fit Bossuet « sur la Croix, qu'il tenait entre ses mains. » Le manuscrit est certainement de l'époque de Meaux.

— *1688, 2 juillet. Sermon à la Visitation de Meaux.*

(Imprimé (2), plus de manuscrit.)

Après l'admirable livre des *Méditations sur l'Évangile* (3),

1. Lachat, VIII, p. 293, quatrième alinéa.
2. Lachat, XI, 222, le date au hasard de 1685.
3. Ou, comme les appelait l'auteur, *Réflexions sur l'Évangile.* Le manuscrit de la Visitation de Meaux et celui de Nancy, sont distribués dans un ordre bien préférable à celui des éditions. L'autographe de la Bibliothèque nationale est incomplet, et les divisions n'y sont pas marquées.

ce discours est le monument le plus remarquable du zèle de Bossuet pour l'avancement spirituel de ses chères Visitandines. Elles l'appellent dans leurs *Mémoires* un « sermon divin. » On voit par certains passages que l'orateur s'adresse tout à la fois au peuple et aux Religieuses. Avec le sermon de Noël 1691, et le *Vado ad Patrem* de 1692, c'est le spécimen le plus accompli des discours de la dernière époque.

— *Noël 1691. Sermon sur* JÉSUS-CHRIST *objet de scandale. Troisième des éditions.* (Pas de manuscrit.)

C'est grâce à une circonstance particulière que nous avons ce beau sermon. Une religieuse de Jouarre, Mme de Lusancy, le demanda à Bossuet. Le prélat, avec l'exquise politesse qui lui était ordinaire, lui annonce l'envoi de la copie faite sous sa dictée, *après avoir dit.* « Je commence, ma Fille, lui écrit-il le 8 janvier suivant, par vous faire excuse de ce que je me sers d'une main étrangère pour épargner ma tête appesantie par le rhume. Il ne m'a pas empêché, Dieu merci, de faire écrire le sermon que je vous envoie, comme je vous l'avais promis. Vous le trouverez peu conforme à votre état, puisqu'il attaque les pécheurs les plus endurcis ; mais il faut que les âmes les plus innocentes apprennent à gémir pour eux dans la retraite, et qu'en voyant leurs excès, elles s'accoutument à rendre grâce à Dieu des miséricordes qu'elles en ont reçues. Vous ne laisserez pas de voir dans ce sermon les plus utiles sentiments où l'on puisse entrer à la vue des mystères de JÉSUS-CHRIST. Il n'y a rien de meilleur que de regarder toujours *qu'ils peuvent être en ruine aussi bien qu'en résurrection à plusieurs*, afin que si on est assez heureux pour en profiter, on l'attribue à sa grâce... »

— *Vers 1692. Sermon esquissé pour le jour de Pâques : « O stulti et tardi corde... »* (Mss., 12.824, f. 103.)

La date est incertaine. C'est d'après le sujet traité, la

Passion, mais « la Passion comme chemin à la gloire, » que notre attention se porte de préférence sur cette année. L'auteur remarque, dans le canevas de son exorde, que les évangiles des jours suivants sont pleins de cette pensée. Or je lis dans le *Journal des Visites pastorales* que le mardi de Pâques (8 avril), après avoir prêché le matin sur l'évangile du jour, il prêche le soir « sur la nécessité d'imiter JÉSUS-CHRIST dans ses souffrances pour avoir part à sa gloire. » Ceci se passe à la Ferté-Gaucher. Mais nous voyons que le Mardi saint, Bossuet, après avoir parlé sur l'Évangile, se prépare à quitter Jouarre [1], « d'autant, nous dit-on, que la solennité des saints jours prochains le rappelait en sa ville épiscopale. »

— *27 avril, 1692. IIIe dimanche après Pâques (et non Ve, comme le veulent les éditeurs). Sermon pour l'ouverture du Jubilé:* « *Vado ad Patrem.* » (Copie antérieure aux éditions, à Nancy.)

« Je fais mettre au net un sermon dont vous pourrez être édifiée : c'est celui de l'ouverture de la Mission, » écrivait Bossuet à Mme d'Albert, le 21 mai. Le *Journal* ou *Grand Recueil* de Rochard donne exactement la date de l'ouverture de cette Mission, que Ledieu antidate de deux années dans ses *Mémoires*. Un volume intitulé : *Retraite de dix jours*, etc., publié à Nancy, en 1760, contenait notre discours, et le plaçait aussi avec raison au 27 avril 1692. On ne voit pas pourquoi Deforis, en 1772, a prétendu l'assigner au Ve dimanche. Il avait été publié pour la première fois dans les

1. M. de Meaux fit alors de nombreuses visites et adressa de nombreuses instructions à cette abbaye. Il cherchait à réformer les désordres causés par les absences abusives et par l'étrange négligence de l'abbesse Henriette de Lorraine. Plus de comptes depuis six ans ni de ce qui était dû à l'abbaye, ni de ce qu'elle devait. Les instances amiables tentées durant un an entier étaient restées sans résultat. Les fournisseurs menaçaient. Le boucher Louvain, qu'on n'avait plus payé pendant les six dernières années, refusait de nouvelles provisions, etc. *(Journ. des Visites)*. — Tout cela n'empêche pas l'abbé Réaume *(Histoire de Bossuet)* de fulminer contre l'intervention du prélat gallican dans les affaires d'une abbaye exempte, de crier à la persécution, etc.

Lettres et Opuscules de Bossuet, chez Barrois, à Paris, en 1748.

Le monastère de la Visitation de Nancy en possède plusieurs copies, dont la plus ancienne, venue originairement de Meaux, avec la mère de Bassompière, nièce du cardinal de Bissy, successeur de Bossuet, contient une curieuse variante, qui pourrait bien être la véritable leçon. Expliquant les effets d'une vraie pénitence, l'orateur la compare, d'après l'évangile du jour, à un enfantement consolant, mais laborieux. Il ne craint pas, selon le texte manuscrit de Nancy, de tenir ce langage, qu'explique du reste sa qualité d'aumônier officiel de plusieurs princesses [1]: « J'ai assisté quelquefois à l'accouchement des princesses ; et, quand on a ouï leurs douleurs encore faibles et des cris encore languissants, on a dit : Elle n'accouche pas encore. Mais quand un cri, qui perce les oreilles, les déchire pour ainsi dire, et pénètre jusqu'au cœur, alors on se réjouit ; on dit : elle est délivrée ! et on apprend, un moment après, l'heureuse nouvelle « qu'elle a mis un homme au monde, » et on la voit consolée de son travail. Ainsi, mes bien-aimés, si la douleur que vous causent vos péchés n'est vive, pénétrante, déchirante, vous n'enfanterez jamais votre salut... »

Le commencement de ce passage a effarouché les éditeurs : aucun d'eux ne l'a donné, même parmi les variantes. Et pourtant qui croira qu'il ait été inventé par les « saintes filles » de la Visitation ? Leur copie a une grande valeur dans l'ensemble, malgré quelques fautes de détail. D'ailleurs l'édition de Deforis s'en rapproche beaucoup plus que celle de M. Lachat, qui, sous prétexte de collationner le texte des Bénédictins avec celui de 1748, s'est permis de modifier le discours avec une hardiesse que rien ne justifie.

1. Bossuet fut aumônier de la duchesse de Bourgogne, et de la seconde Madame, duchesse d'Orléans. La Dauphine d'ailleurs avait demandé (1686) qu'il fût à sa disposition en pareille circonstance. On lit dans le *Journal de Raveneau*, curé de Saint-Jean: « Le synode fut remis à un mardi, 17 septembre, à cause des couches de Madame la Dauphine, qui avait retenu Monseigneur à la cour jusqu'à ce jour. »

— *25 mai 1692. Sermon pour la Pentecôte : « Cor mundum crea in me Deus. »* (Esquisse manuscrite, 12.824, f. 199.)

Ce sermon fut « une prière au peuple de la part de Dieu, et une prière à Dieu de la part du peuple. » L'orateur est « partagé entre ceux qui ont déjà fait leur Jubilé, leur mission, et ceux qui demeurent encore endurcis. »

— *Vers 1694 (?), un 30 juin. Panégyrique esquissé, sur saint Paul : « Caritas Christi urget nos. »* (Plus de manuscrit) [1].

La date est ici tout à fait incertaine. Peut-être ce panégyrique fut-il destiné à Jouarre, et prêché en 1694. Du moins Bossuet écrivant à Mme d'Albert, le 31 mai, lui annonce un prochain sermon.

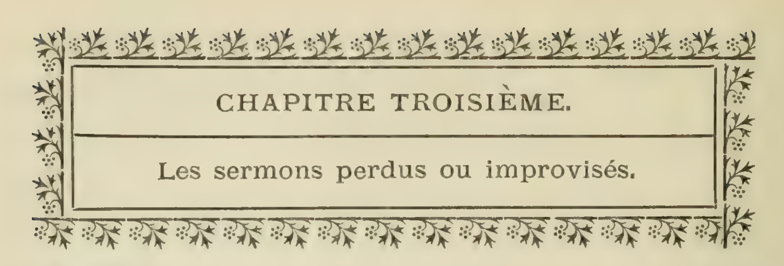
— *22 mai 1698, Profession de la Sœur Cornuau.*
(Voy. Lettre du jeudi (29 mai ?) 1698, à cette Religieuse.)

Bossuet avait improvisé cette instruction, selon son habitude à cette époque. La pieuse professe en ayant demandé copie à Bossuet, pour son édification : « Je n'écris rien de mes sermons, ma fille, » lui dit-il en tête de sa réponse. Toutefois pour condescendre au désir qui lui était respectueusement exprimé, il donna, dans sa lettre, la substance du discours : « Car, dit-il [2], c'était plutôt un discours qu'un sermon étendu, puisqu'en *prenant en main* l'évangile du jour, je m'abandonnai à l'Esprit de Dieu pour dire ce qu'il m'inspirerait pour vous. » — Tel qu'il est, ce *Précis d'un Discours de Profession* doit trouver place dans la série des œuvres oratoires, comme les anciens éditeurs l'avaient bien compris; leurs successeurs ont été mal inspirés de l'en bannir. — C'est le dernier sermon dont l'auteur nous ait conservé quelque chose. On trouvera encore dans le chapitre suivant, quelques

1. Lachat, XII, 240, et dans toutes les éditions.
2. *Ibid.*, XVII, 635.

analyses de l'abbé Ledieu, dont la plus remarquable est celle du 18 juin 1702. Elle contient de touchants adieux de Bossuet à ses diocésains.





CHAPITRE TROISIÈME.

Les sermons perdus ou improvisés.



ES deux cent trente-cinq sermons ou fragments que nous venons de classer chronologiquement sont loin de représenter toute la prédication de Bossuet. Outre les *actions* dont tout souvenir a péri, il y a plus de trois cent cinquante autres sermons ou allocutions du zélé prédicateur, dont on retrouve çà et là une mention trop souvent aride, ou quelquefois une analyse plus ou moins décolorée.

Article 1er. — Sermons perdus ou improvisés avant l'époque de Meaux (1648-1682).

NOUS avons à signaler d'abord une quarantaine de discours dont il ne reste que le souvenir, parmi ceux qui précédèrent l'époque de Meaux. En voici la liste année par année. Nous la ferons suivre de quelques éclaircissements.

1653, 27 avril. Discours prononcé à l'abjuration de Gaspard de Lallouette.

1657, 25 janvier. Panégyrique de saint Paul : *Surrexit Paulus* [1].

7 mars. 1er panégyrique de saint Thomas d'Aquin.

1658, 3 février ; à la Bénédiction de la Chapelle de la Propagation, rue Taison, à Metz.

1659. Retraite d'ordination prêchée à Saint-Lazare, à Paris.

25 mai. Panégyrique de saint Thomas de Villeneuve [2].

---

1. Voy. Ledieu, *Mémoires*, 63. — Floquet, *Études...*, I, 403. Toutefois il y a peut-être ici quelque confusion.

2. Bossuet y renvoie dans le panégyrique de saint Benoît (2e point) ; et lorsqu'il parle de la charité pour les pauvres, *Exhortation aux Nouvelles Catholiques et à la Charité en leur faveur.* (12.824 f. 268.)

1660. Retraite d'ordination à Saint-Lazare (Pâques).
Vers 1660. Premier panégyrique de saint Benoît ([1]).
Panégyrique de saint Charles Borromée ([2]), 4 nov.

1661. IIIe dimanche de Carême ([3]). — IVe Samedi, aux Nouveaux Convertis.

1662. Première semaine de Carême : 2e et 3e sermons.
Deuxième semaine, 2e sermon : sur *l'Enfer*.
Troisième semaine : Trois sermons sur *la Charité fraternelle et la société entre les hommes ;* perdus, sauf une péroraison.
Toussaint, à Jouarre : « *Amen, Alleluia.* »

1663. Retraite d'ordination, à Saint-Lazare (Pentecôte).
Panégyrique du Bienheureux Gaétan de Thienne (7 août).
Sermon à l'inauguration de la chapelle provisoire des Missions étrangères ([4]).
Entretiens ([5]) à Saint-Nicolas du Chardonnet.
Autres Entretiens au Séminaire des Trente-trois.

1664. Sermon au baptême d'un Maure, à Saint-Sulpice.

Avant 1665. Vêture dont Bossuet ne donne que le texte, encore très incomplet, dans un renvoi du Panégyrique de saint Benoît : *Simile est...*

1665. Carême de Saint-Thomas du Louvre presque en entier.
Premier samedi de Carême, aux Nouveaux Convertis.
Deuxième vendredi, aux Nouvelles Catholiques.
Discours pour l'ouverture du Synode, à l'archevêché de Paris (17 juin).

1. Celui de 1665, dont l'esquisse nous a été conservée, y renvoie à plusieurs reprises. (Ms. à Meaux.)

2. Personne, à ma connaissance, n'a fait mention de ce panégyrique, Bossuet y renvoie par deux fois dans le sermon de charité, prêché à l'Hôpital général, le jour de la Compassion de la sainte Vierge, en 1663; *Semper pauperes* (Mss., 12.823, f. 159, v°, et f. 161).

3. Cf. Gandar, *Choix de sermons*, p. 416.

4. « M. l'archidiacre de Metz fit sur cette matière un très beau discours, » dit une relation citée par M. Floquet (*Études...*, II, 282-292).

5. « Ces *actions*, quoique privées, dit l'abbé Ledieu, furent néanmoins d'un très vif éclat. » (*Mémoires*, 87.)

Deuxième panégyrique de saint Thomas d'Aquin (18 juillet).

Panégyrique de sainte Madeleine et de sainte Bertille, à Chelles (22 juillet).

1666. Deuxième dimanche du Carême de Saint-Germain.

1667. Oraison funèbre d'Anne d'Autriche (18 janvier).

1668. Conférences aux Carmélites pendant le Carême.

21 Décembre : Panégyrique de saint Thomas, apôtre.

1669. (Harangue [1], au roi, au nom de la Faculté de théologie, en faveur du *Committimus*. Janvier.)

Retraite de l'ordination [2] de la Pentecôte, à Saint-Lazare.

Vêture de Mlle de la Vieuville [3], en l'abbaye Notre-Dame, à Meaux.

IVe Vendredi, aux Nouvelles Catholiques.

1670. Vêture de Mlle des Coix, aux Carmélites de la rue du Bouloi.

1674. Exhortations [4] prononcées le jour de la première Communion du Dauphin (Noël, 1674).

1678, 22 mars. Exhortation prononcée à l'abjuration de Mlle de Duras.

Analyse, à la fin du récit de la Conférence avec M. Claude (Lachat, XIII, 563).

1680. Allocution aux habitants de Grandvilliers (diocèse de Beauvais), après l'incendie de ce bourg (septembre 1680).

---

1. Discours étranger à l'histoire de la Prédication de Bossuet, mais non à celle de son éloquence ; voy. Floquet, *Études*, III, 295 et suiv. — *Committimus* était le premier mot des anciennes lettres de chancellerie, qui évoquaient d'un tribunal ordinaire une cause qu'elles renvoyaient à un tribunal *d'exception*. — Sur l'admiration excitée par le discours de Bossuet, qui fut cependant sans résultat, voy. Ledieu, *Mémoires*, p. 121 . « Il fut parlé de ce discours autant qu'on eût jamais fait d'aucun de ses sermons ; et la réputation en est encore vivante dans la Faculté. »

2. Fleury faisait partie de cette ordination. Il était dans sa 29e année, ayant été avocat avant de prendre les Ordres.

3. Voy. ci-dessus, p. 151.

4. Voy. Floquet : *Bossuet précepteur du Dauphin ;* qui s'appuie ici sur le témoignage du *Delphineis*, de la Faye (p. 53).

1680, 27 octobre : Sermon à Saint-Lucien de Beauvais, pour l'inauguration d'un nouveau reliquaire : *Ego vox clamantis...*

— Sermon perdu de date inconnue ([1]), sur : *Appropinquate Deo, et appropinquabit vobis.* (Jacob., IV, 8.)

Ce fut à Toul, que, dès 1653, le zélé disciple de saint Vincent de Paul obtint et célébra un de ces retours des «frères errants» à l'unité catholique, qui devaient faire la plus constante préoccupation de sa vie. Il avait « grandement coopéré » à cette conversion, d'après un témoignage contemporain, celui de Jean du Pasquier, cité par M. Floquet ([2]). « M. l'abbé Bossuet, ajoute le même témoin, en cette rencontre, fit une très docte et très éloquente exhortation sur le fait de notre religion ; par laquelle il fit voir que cette religion seule est vraie, et qu'on ne se peut sauver qu'avec elle. »

Regrettable entre toutes, la perte des deux panégyriques de saint Thomas d'Aquin (7 mars 1657, et 18 juillet ([3]) 1665), est insuffisamment compensée par les témoignages de haute estime qui se rencontrent fréquemment ([4]) dans les œuvres de Bossuet. Il ne faut pas s'étonner de la sympathie qui existait entre deux génies si différents : un passage du XIIIe livre de la *Défense de la Tradition et des saints Pères* nous en donne le secret : « ... Tous les savants demeurent d'accord que saint Thomas, dans le fond, n'est autre chose que *saint Augustin* réduit à la méthode scholastique ; de sorte

1. « J'ai dans l'esprit un *sermon que j'ai fait autrefois* sur ces paroles de saint Jacques : « Approchez de Dieu et il approchera de vous. » Lettre à Mme d'Albert, du 30 septembre 1692.

2. *Études...*, I, 323.

3. Jour anniversaire de la canonisation du saint Docteur.

4. Par exemple, dans les sermons : *Quinquagésime*, 1er sermon ; début du 1er point, Bossuet tire de saint Thomas une théorie d'un « bon entendement », assez semblable à celle que donne M. Thiers dans la Préface du XVIIIe vol. de son *Histoire du Consulat et de l'Empire*. Là le Docteur angélique est appelé « ce grand homme » par notre orateur.

que le choisir pour docteur, c'est choisir saint Augustin pour guide (1). »

Aussi Bossuet fut-il inspiré dans les deux éloges qu'il fit du Docteur angélique. Le premier de ces discours, prononcé dans l'église des Jacobins ou Dominicains réformés, dans la rue Saint-Honoré, est célébré avec enthousiasme par le gazetier Loret. Ses vers macaroniques attestant le cas qu'on faisait de Bossuet à Paris, dès sa 30e année, la lettre historique du 10 mars 1657 mérite à ce titre d'être citée, malgré sa platitude:

Monsieur l'abbé de Bossuët,
Qui, sans mentir, n'est pas muet,
Mais que d'ouïr on est bien aise,
Soit hors la chaise (chaire), ou dans la chaise,
Puisqu'enfin c'est son élément
De discourir divinement ;
Le jour du Docteur Angélique,
Cet orateur évangélique,
Mais orateur, s'il en fut onc,
Dans les Jacobins prêcha donc ;
Et du saint publiant la gloire,
Charma si bien son auditoire,
Contenant plusieurs gens lettrés,
Et du moins six ou sept Mitrés,
Que tout de bon la voix publique
Loua tant son panégyrique,
Qu'il fut, étant de tous prisé,
Lui-même panégyrisé.
L'un soutenait à sa louange
Qu'il possédait un esprit d'ange,
Alléguant ce raisonnement,
Qu'il prêchait plus qu'humainement.
L'un disait : A voir son visage,
Il est encor tout jeune d'âge,
Et pourtant où voit-on des vieux
Édifier et prêcher mieux?

1. Édition Lachat, IV, 507. Les anciens éditeurs n'avaient pas donné ce XIIIe livre. Dans l'endroit cité (le ch. IVe), les Jésuites sont loués de leur attachement à saint Thomas, dont leur fondateur a fait la garantie de leur orthodoxie.

Bref, sa harangue étant finie,
Toute l'illustre compagnie
De l'exalter prit de grands soins ;
Et moi, qui n'en pensais pas moins,
Je sentais que son éloquence
Avait touché ma conscience,
Dissipé presque ma langueur,
Et réchauffé mon tiède cœur.
Il presse, il enflamme, il inspire :
Et certes on a droit de dire
Que ce jeune prédicateur,
Dont chacun est admirateur,
Est une lumière nouvelle,
Qui d'une manière si belle
Nous enseigne la sainteté,
Qu'on ne saurait, en vérité,
A moins qu'avoir l'âme brutale,
Tenir bon contre sa morale.

La mention du sermon perdu du 3 février 1658 (IVe dimanche après l'Épiphanie), est intéressante en ce qu'elle contient les titres officiels dont Bossuet était alors qualifié : « Nous avons le dit jour..., — c'est l'évêque Bédacier qui parle,—solennellement béni la chapelle et oratoire;et en icelle, après la prédication qui y a été faite par notre cher et vénérable frère en Notre-Seigneur, messire Jacques-Bénigne Bossuet, Docteur en théologie, conseiller et prédicateur ordinaire du roi, chanoine et grand archidiacre de l'église cathédrale de Metz, supérieur préposé pour la direction spirituelle et temporelle de ladite communauté [de la Propagation de la Foi] et des filles qui la composent ; nous avons en icelle célébré le saint sacrifice de la Messe (1). »

En 1661, l'unique sermon qui manque entièrement au Carême des Carmélites (car celui de la Purification est du moins représenté par un sommaire autographe, exceptionnellement développé),traitait,je crois, du danger des Rechutes,

1. Cité par M. Floquet, *Études...*, I, 445.

d'après l'évangile du jour. En effet, c'était par allusion à ce sermon que l'orateur disait trois semaines plus tard, dans celui du dimanche des Rameaux : « Il est assuré, chrétiens, *et peut-être vous souviendrez-vous que je l'ai déjà prêché dans cette chaire*, que la prospérité des impies et cette paix qui les enfle et qui les enivre jusqu'à leur faire oublier la mort, est un commencement de vengeance, par laquelle Dieu les livrant à leurs passions brutales et désordonnées leur laisse amasser un trésor de haine, comme parle le saint Apôtre, en ce jour d'indignation et de fureur implacable (1). »

Il s'agit ici, sans doute, du sermon perdu du troisième dimanche. D'ailleurs un passage de celui du quatrième dimanche est aussi explicite que possible : « Ne disions-nous pas *dimanche dernier* que le grand crédit des pécheurs est un fléau que Dieu leur envoie... ? (2) »

Bien plus graves sont les pertes du Carême royal du Louvre, car elles atteignent le tiers de la station, six sermons sur dix-huit qui furent prononcés. Puisque les douze qui nous restent sont des chefs-d'œuvre, rédigés avec un soin insolite chez Bossuet, mais que réclamait la solennité de la circonstance, il y a lieu de présumer qu'il en était de même de ceux que nous n'avons plus. Cherchons quels sujets y furent traités. Nous demanderons nos renseignements aux notes de Bossuet lui-même. Ainsi témoignera-t-il de l'importance qu'il attachait à son œuvre.

M. Gandar nous fait remarquer dans le 1er point du sermon sur *l'Ardeur de la Pénitence* (3) des allusions aux sermons précédents sur *l'Impenitence finale* et sur *la Mort*. C'est parfaitement exact, mais c'est trop peu dire. Voici le passage entier, où l'orateur se reporte à plusieurs discours précédents, soit de ceux qui nous ont été conservés, soit de ceux qui sont malheureusement perdus :

1. Édition Gazier, p. 218. — Lachat, IX, 613.
2. Sur *l'Ambition*, édition Gandar, p. 416. — C'est à tort que M. Gandar avait d'abord douté (*Bossuet orateur*, 342) s'il y avait eu sermon le troisième dimanche.
3. Gandar, *Choix de sermons*, p. 489.

« Autant de fois, chrétiens, que cette vérité [évangélique] vous paraît, c'est JÉSUS-CHRIST qui vous cherche. Combien de fois vous a-t-il cherchés dans les saintes prédications ! Il n'y a sentier qu'il n'ait parcouru ; il n'y a vérité qu'il n'ait rappelée ; il vous a suivis dans toutes les voies dans lesquelles votre âme s'égare : *tantôt on a parlé des impiétés*, *tantôt des superstitions ; tantôt de la médisance*, *tantôt de la flatterie*, *tantôt des attaches et tantôt des aversions criminelles. Un mauvais riche vous a paru pour faire voir le tableau de l'impénitence; un Lazare mendiant* [1] *vous a paru pour exciter votre cœur à la compassion et votre main aux aumônes*, dans ces nécessités désespérantes. Enfin on a couru par tous les détours par lesquels vous pouviez vous perdre ; on a battu toutes les voies par lesquelles on peut entrer dans une âme ; et l'espérance et la crainte, et la douceur et la force, et *l'Enfer et le Paradis*, et la mort certaine et la vie douteuse, tout a été employé. »

Il est aisé de reconnaître dans cette énumération, plus oratoire, il est vrai, que méthodique, non seulement les sermons conservés qui traitent de *la Mort* et de *l'Impénitence finale*, mais encore, parmi ceux qui font défaut, ceux de la troisième semaine, sur *la Charité fraternelle* et sur *la Société envers les hommes*. Là se voyait, sans doute, ce qu'il importe de méditer sur *la médisance*, sur *la flatterie*, sur *les aversions ;* peut-être les *attaches criminelles* étaient-elles traitées à part. Mais *l'Enfer*, du moins, est un sujet nettement indiqué ici ; il l'est également quelques pages plus loin, où Bossuet s'écrie encore : « Pour vous presser de la recevoir [la grâce], je voudrais bien, chrétiens, n'employer ni l'*appréhension de la mort*, ni la *crainte de l'enfer et du jugement*, mais le seul attrait de l'amour divin. Et certes, en commençant de respirer l'air, nous devions commencer aussi de respirer pour ainsi dire, le divin

1. Il semble bien que ce soit ici le même sermon que celui de *l'Impénitence finale*, ou de la *mort effrayante du Mauvais riche*. Il y a principalement dans le 3e point, d'éloquents appels à la charité, dans ces temps de *nécessités désespérantes*. On vit en effet, en cette année de disette (1662), des infortunés mourir de faim en grand nombre.

amour ; ou, parce que notre raison empêchée ne pouvait pas vous connaître encore, ô Dieu vivant, nous devions du moins vous aimer sitôt que nous avons pu aimer quelque chose (1)...»

Si l'on doutait encore qu'il s'agît ici d'un sermon spécial sur *l'Enfer*, voici un autre témoignage qui trancherait la difficulté. Dans la 1re partie du sermon de la Pentecôte, prêché devant la reine en 1672 (3e des éditions), nous lisons au manuscrit ce renvoi : « Cherchez, désirez ce qu'il faut pour rendre un témoignage convaincant: Sermon de l'Enfer, 1er Car[ême] du Louvre, *Habent Moysen et prophetas.* »

Ce sermon se place historiquement entre ceux de *l'Impenitence finale* et de *la Providence*, au milieu de la seconde semaine du Carême du Louvre. Les mots *Habent Moysen et prophetas* indiquent-ils le texte du discours ? Ils peuvent désigner simplement le développement auquel l'auteur se reportait en 1672, c'est-à-dire le passage où l'existence de l'enfer était solidement établie. Bossuet après avoir prêché la Mort du Mauvais Riche : *Mortuus est autem et dives*, prêchant ensuite sa damnation, ne dut pas chercher d'autre texte que celui qui suit immédiatement : *Sepultus est in inferno.* Comparant ensuite, dans le sermon sur *la Providence*, la destinée de ce Mauvais riche avec celle de l'humble Lazare : *Fili, recordare*, etc., il acheva de réaliser le dessein qu'il avait « pris de faire tout l'entretien de cette semaine sur la triste aventure de ce misérable (2). »

Les deux sermons perdus de la première semaine ont laissé peu de traces, et il est difficile de les identifier. Il semble bien toutefois que l'un des deux, celui du vendredi, dut avoir pour sujet le grand devoir de la prière et le *Culte dû à Dieu.* En tête du sermon qui porte ce titre, et qui fut destiné au

1. Lire *in extenso* cet admirable passage, un des plus beaux qu'on puisse rencontrer dans Bossuet lui-même. (Sur *l'Ardeur de la Pénitence*, 1er p. — Édit. Gandar, p. 492.)

2. Sur *l'Impénitence finale*, avant-propos. (Édit. Gandar, p. 378.) — Jeudi de la 3e semaine dans les anciennes éditions.

second Carême royal (1666), on lit ce renvoi, que nous avons déja signalé [1], parce qu'il représente tout un avant-propos : « Le commencement pour l'*Ave Maria ;* Ignorance des choses divines. Sermon de la Chananée, p. 8. — La cour à Dieu. » Bossuet, n'ayant prêché que des Petits Carêmes avant 1662, n'avait point eu occasion, avant cette date, de traiter cet évangile de la Chananéenne, qui se lit pendant la première semaine de Carême [2]. D'ailleurs l'idée même qu'il faut faire « la cour à Dieu, » fait songer assez naturellement, ce semble, à la Chapelle royale. A ce sermon doivent se rapporter les premiers mots de la récapitulation que nous avons citée: « Tantôt on a parlé *des impiétés*, tantôt des *superstitions ;* » peut-être même les deux sermons (mercredi et vendredi) auront-ils été consacrés à ces enseignements d'importance capitale.

Les trois sermons sur *la Charité fraternelle* [3], et sur *les Rapports sociaux*, qui remplirent la troisième semaine, sont rappelés en divers endroits des manuscrits. Avant de prêcher sur le même sujet en 1669, aux Nouvelles Catholiques, Bossuet se disait à lui-même : « Il faut bien méditer trois sermons qui regardent la société du genre humain, dans la troisième semaine du 1er Carême du Louvre. Le fond m'en paraît très solide ; mais il en faut changer la forme [4]. »

Complétant ensuite son esquisse, « après avoir dit, » il revient sur un de ces trois discours :

« Les hommes plus ruineux aux hommes que toute autre cause de ruine. Apparente société : dans le fond rien de plus mal assorti. Presque tous les esprits incompatibles. A la longue on se sépare; de celui-là on ne peut souffrir les injures;

---

1. 1re partie, ch. II, p. 56.
2. Le jeudi.
3. Lire, comme compensation, une belle dissertation sur *la Charité fraternelle* (*Pensées chrétiennes et morales*, XII. Lachat, X, p. 604-609.). — Bossuet l'avait rédigée quelque temps auparavant. Cf. ci-dessus, p. 41 et p. 161.
4. Mss., 12.821, f. 263.

de l'autre les défauts, etc., *comme au sermon « Mulier, crede mihi, » 1er Carême du Louvre, sermon 3.* »

Ces paroles : *Mulier, crede mihi...* sont en effet tirées de l'évangile du vendredi de la troisième semaine de Carême, l'évangile de la Samaritaine.

Un autre renvoi au même sermon se rencontre dans celui de *la Femme adultère* (1663, samedi de la troisième semaine de Carême). On y voit la preuve que la seconde partie de l'œuvre perdue traitait du jugement téméraire :

« La prudence m'enseigne à ne précipiter pas mon jugement, l'humanité m'ordonne de présumer le bien plutôt que le mal ; et la vérité même m'apprend de ne m'abandonner pas témérairement à condamner les coupables, de peur que, sans y penser, je ne flétrisse les innocents par une condamnation injurieuse. *Voy. Louvre, 3e semaine, 3e sermon, 2e p. IX* [1]. »

Dans une esquisse, indûment placée au IIIe dimanche après Pâques, Bossuet se réfère à un sermon, qui pourrait bien être le second de cette troisième semaine. A la fin du 1er point, je lis ce renvoi [2], inédit comme le précédent : « *V. Caritas Christi urget nos*, p. 2 et 14. » On ne peut supposer qu'il s'agisse ici ou du premier panégyrique de saint François de Paule, ou du second de l'apôtre saint Paul, qui ont le même texte ; car la pensée que l'auteur veut développer est celle-ci: Nous nous faisons une occasion de scandale du Carême, qui nous était donné pour nous détacher des plaisirs du monde, même licites ; et elle ne se rencontre nulle part dans ces discours.

Le sermon prêché à Jouarre le jour de la Toussaint de cette même année, dont on parla beaucoup, au dire de l'abbé Ledieu [3], ne s'est pas retrouvé. M. Floquet avait cru le reconnaître dans un discours aujourd'hui très incomplet, le quatrième [4] des éditions. Les éditeurs venus depuis n'ont

1. Mss., 12.822, f. 292, f. 293. v°—M. Lachat a renoncé à déchiffrer ce renvoi.—Il doit se placer à la fin du 1er p. — 2. Mss., 12.824, f, 133, v°. — 3. *Mémoires*, p. 96.
4. Le troisième dans l'édition Lachat, VIII, 52.

pas manqué d'abonder dans ce sens. Il est certain toutefois qu'il faut réserver à 1668 cette esquisse incomplète, dont le texte du reste n'est point, comme à Jouarre : *Amen, Alleluia* (Apoc., XIX, 4), mais : *Ut sit Deus omnia in omnibus*. C'est, avons-nous dit, l'ouverture de l'Avent de Saint-Thomas du Louvre. L'écriture seule ici suffirait à trancher la question ; car elle diffère grandement à ces deux dates, 1662 et 1668.

Nous avons signalé dans le chapitre précédent (1), six sermons, ou, pour mieux dire, six fragments appartenant à la moins connue des stations de Bossuet, au Carême de Saint-Thomas du Louvre, 1665. Malgré tous nos efforts, nous n'avons pu rien découvrir par rapport à la prédication du premier et du quatrième dimanche.

Du discours synodal, prononcé le 17 juin de cette année, il ne nous est venu que le texte : *Apprehendite disciplinam*. Du reste l'orateur donna, en cette circonstance, beaucoup à l'improvisation. On rapporte qu'entraîné par l'abondance de son érudition, qui lui fournissait « nombre de passages des saints Pères, de décisions des Conciles..., ayant tous trait à la vie, aux mœurs, à l'instruction des curés, » il ne put dans le temps donné traiter qu'un seul des trois points qu'il s'était proposés (2).

Prêchant, le 22 juillet, en l'abbaye de Chelles, il sut, au témoignage de l'historien (3) de cette abbaye, dom Placide Porcheron, mêler dans son discours, avec une adresse pleine d'esprit, les traits les plus frappants de la vie de sainte Madeleine et de celle de sainte Bertille. Sainte Madeleine, dont la fête se célèbre à pareil jour, était la patronne de l'abbesse

1. P. 247-252. — Ces discours sont : IIe dim. de Carême, sur *la Parole de Dieu ;* IIIe dim., sur *les Plaisirs ;* — Ve dim. « *Si ego judico...* ; » — VIe dim., sur *l'Honneur ;* — Vendredi-Saint ; — Samedi-Saint.

2. Voy. Floquet, *Études...*, II, 444.

3. Au Grand Séminaire de Meaux. Voy. pour plus de détails, Floquet, II, 446-451.

chérie entre toutes, Madeleine de la Porte, qui, alors même, ajoutait à ses libéralités précédentes celle d'une châsse d'argent destinée à contenir les reliques insignes de sainte Bertille, première abbesse de Chelles.

Toutes ces pertes sont fâcheuses sans doute ; mais combien l'est plus encore celle de l'oraison funèbre d'Anne d'Autriche, la bien-aimée protectrice des débuts de Bossuet ! Elle fut prononcée « au service solennel du bout de l'an (18 janvier 1667), dans l'église des Carmélites du Bouloi. » Ainsi s'exprime Ledieu [1]. Ce qu'il appelle un peu emphatiquement l'église des Carmélites [de la rue] du Bouloi, n'était alors qu'une modeste chapelle, qui ne pouvait guère contenir plus de cinq cents personnes. N'importe ; personne n'acceptera l'appréciation gratuitement dédaigneuse de l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, qui prétend que si ce discours n'a pas été conservé, c'est qu' « il n'était pas encore digne de Bossuet [2]. » Qu'on relise la belle péroraison ajoutée au dernier moment, l'année précédente, au sermon d'ouverture de la station du Carême, le jour de la Purification, et l'on verra quels accents il savait trouver pour célébrer, à sa manière et dans le ton qui n'est qu'à lui, une princesse si regrettée. De l'œuvre perdue, le souvenir du texte subsiste seul : *Timor Domini ipse est thesaurus ejus :* « La crainte de Dieu était son trésor [3]. »

Par compensation aux conférences faites au parloir des Carmélites l'année suivante (1668), pendant le Carême, sur les Épîtres du temps, et qui, selon le mémoire des religieuses, « étaient d'une beauté enchantée et de la plus grande utilité du monde, » nous donnerons dans un appendice une pièce importante, dans sa brièveté : elle se rapporte aussi à des *Conférences sur l'Écriture Sainte*, mais à des conférences plutôt scientifiques qu'oratoires, celle du Petit Concile de Saint-Germain et de Versailles, pendant l'éduca-

1. *Mémoires*, 99. — 2. Cf. Floquet, *Études...*, III, 118. — 3. *Is.*, XXXIII, 6.

tion du Dauphin. C'est la belle Préface latine, que Bossuet composa pour le Nouveau Testament, et qui, inédite jusqu'à ce jour, est restée dans la célèbre Bible du Concile ([1]), qui fait partie de la collection Floquet.

Le panégyrique de saint Thomas, apôtre (21 décembre 1668), nous eût valu, s'il eût été conservé, des pages d'une haute valeur apologétique. D'après un passage, effacé dans le sermon de la Pentecôte, 1672, l'auteur insistant sur ce que les apôtres avaient touché de leurs mains JÉSUS-CHRIST ressuscité, faisait remarquer dans notre panégyrique que si le toucher est le plus grossier et le plus matériel de tous les sens, il est aussi le moins sujet à l'illusion :

« Les apôtres, disait-il dans le développement reproduit, puis supprimé, en 1672, n'étaient point des spéculatifs ([2]) qui eussent rêvé dans leur cabinet des mystères inconnus, et qui, entêtés de leurs opinions, les soutinssent opiniâtrement jusques à la mort. JÉSUS-CHRIST ressuscité leur avait paru en personne ; ils l'avaient vu de leurs yeux, lui parlant et lui répondant, et souvent et longtemps, et plusieurs ensemble. Bien plus, pour ne laisser aucun doute ni à la sincérité de leur foi, ni à la certitude de leur témoignage, JÉSUS-CHRIST s'était mis entre leurs mains, et leur avait laissé manier et la solidité de son corps et les ouvertures sacrées de ses plaies. Qu'y avait-il de plus convaincant et pour eux qui en ont rendu témoignage,et pour nous qui avons cru le rapport fidèle qu'ils nous ont fait en mourant ? Car le toucher sans doute est le plus grossier et le plus matériel de tous les sens, mais aussi il a cela de particulier… ([3]) *Voy. saint Thomas, apôtre.* »

1. *Bible de Vitré*, in-4°. (Voy. Ledieu, *Mémoires*, 167.) Les notes écrites sur les marges sont presque toutes de la main de Fleury,secrétaire officieux de Bossuet à cette époque, et qualifié « secrétaire du Concile.» (Floquet, *Bossuet précepteur*, 428 *et seq.*)

2. Cette première phrase a son pendant au 1er point du panégyrique de saint André; ce qui suit ne se rencontre nulle part ailleurs.

3. Mss., 12.824, f. 189 et f. 186, en commençant par le v°. — Voy. dans le même sermon de la Pentecôte un autre renvoi au panégyrique de saint Thomas, f. 197 : « Voy. Serm. de saint André, de saint Thomas, quelques considérations et expressions choisies, » etc.

Sur la foi de A. Floquet, les éditeurs modernes ont prétendu que la Vêture prêchée le 8 septembre 1669, était celle qui a pour texte : *Martha, Martha, sollicita es...* (Lachat, IX, 455), et ils l'ont intitulée : *Vêture de Marie-Thérèse-Henriette de la Vieuville*. Nous avons signalé l'erreur précédemment ([1]), elle est évidente en face du manuscrit, plus ancien d'environ quinze ans. Ce qui avait fourni prétexte à cette erreur, c'est que l'ancien sermon avait été, comme celui dont nous déplorons la perte, prononcé le jour de la Nativité de la Sainte Vierge.

On sait la particularité mémorable qui se rattache à l'histoire de ce discours aujourd'hui introuvable. Au sortir de la pieuse cérémonie, Bossuet entrant comme invité dans cet évêché de Meaux, qui devait treize ans plus tard devenir sa demeure, trouva un courrier royal qui lui apportait la notification officielle de sa nomination à celui de Condom.

A la Vêture de Mlle des Coix (28 août 1670), Bossuet fit admirer « la belle morale, l'onction, la tendresse ([2]) » de son discours. *Madame*, duchesse d'Orléans, dont l'Oraison funèbre (21 août) retentissait encore, fut remplacée à cette cérémonie, à laquelle elle avait promis d'assister, par sa fille (Mademoiselle), une enfant de neuf ans. En cette seconde solennité funèbre, sorte d'écho de la première, et où, morte au monde, l'ancienne femme de chambre de Madame s'ensevelissait dans le cloître, l'absente, cette « princesse si admirée et si chérie, » ne dut pas être oubliée dans le discours de l'orateur.

En 1680, Bossuet porta la parole en deux circonstances qui nous montrent son caractère sous un jour trop peu connu.

En compensation de sa démission de l'évêché de Condom (31 octobre 1671), il avait reçu, l'année suivante, l'abbaye de

1. P. 151.
2. Voy. pour plus de détails, Floquet, *Études...*, III, 443.

Saint-Lucien de Beauvais. Si les affaires temporelles, lorsqu'il y était seul intéressé, avaient peu d'attrait pour son génie, du moins, nous apprend l'histoire locale, « *quand il lui fallut administrer les biens d'une grande communauté, il sut y appliquer son esprit, et y donner des soins en rapport avec sa haute capacité* (1). » Au lieu qu'un mot terrible résume l'histoire de tel des commendataires ses prédécesseurs, de Richelieu, par exemple : « Il dévora les revenus » pendant douze ans : *Reditus devoravit ab anno 1630 ad 1642* (2) ; pour Bossuet, au contraire, nous lisons cet éloge exceptionnel dans les Annales monastiques : « Sa mémoire est en bénédiction : » *Cujus memoria in benedictione est* (3). En effet s'étant soigneusement renseigné sur l'état déplorable où se trouvait l'abbaye, il avait fait lever un plan du monastère, dresser une carte des propriétés et une liste des droits et des charges. Il examina par lui-même tous les rapports rédigés, fit faire de toutes parts les réparations nécessaires aux constructions monastiques, et à plus de trente églises ; vingt-quatre furent dotées par lui de livres liturgiques. Pour fournir à tant de dépenses, il dut exercer des reprises contre les héritiers de son prédécesseur, le cardinal Mancini, qui avaient accaparé toutes les ressources. Il ne réussit à leur faire supporter une partie des charges, qu'en soutenant de longs procès qui ne se terminèrent qu'en 1702. Par un autre soin, plus digne encore de ses hautes facultés, il fit rédiger un cartulaire sous la direction de dom Placide Porcheron, qui fut aussi chargé d'écrire une histoire de l'abbaye depuis sa fondation jusqu'en 1681 (4).

A la différence de tant d'abbés commendataires qu'on ne vit jamais dans leurs bénéfices, Bossuet se rendait à Saint-Lucien, lorsque ses fonctions le lui permettaient. Des circonstances critiques pour ceux qui relevaient indirectement de

1. *Histoire de l'Abbaye royale de Saint-Lucien de Beauvais*, par MM. l'abbé Deladreue et Mathon.
2. *Gallia Christiana*, IX, 787.
3. *Ibidem.*
4. Aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, fonds fr., 19.843.

son administration réclamèrent sa présence en 1680. Le bourg de Grandvilliers, dont les abbés de Saint-Lucien étaient seigneurs et patrons (1), étant devenu la proie des flammes, pendant la nuit du 1er au 2 septembre, il accourut consoler le désespoir des habitants, et les aider à réparer le désastre. Il distribua les premiers secours (2), et en promit d'autres, qui devaient en effet arriver bientôt. En même temps, pour relever les courages abattus, il invita tous ces infortunés à entrer avec lui dans une chapelle isolée, seule debout à côté de tant de ruines. Là, s'abandonnant à l'inspiration de sa foi et de son cœur, il s'adressa tour à tour au ciel et à la terre, pria et exhorta, et ainsi ramena efficacement l'espérance dans les âmes pacifiées : « Pas un des assistants, dans toute cette multitude, désespérée peu d'instants encore auparavant, ne put retenir ses larmes, » dit une relation contemporaine (3). Qu'auraient fait de mieux un Ambroise à Milan ou un Chrysostome à Antioche ? Et que deviennent devant la réalité historique, les antithèses forcées entre l'épiscopat des anciens jours et celui du XVIIe siècle, sur lesquelles on a voulu étayer toute une théorie de l'éloquence chrétienne, toute de vérité, dit-on, chez les Pères, et toute de convention dans nos orateurs (4) ?

Nous trouvons Bossuet à Saint-Lucien même, le 27 octobre de la même année (1680). Il avait récemment orné la basilique d'un « portail imposant (5), » et d'un perron; de son côté le prieur, rivalisant de zèle avec son abbé, fit présent à l'église d'un riche reliquaire, destiné à remplacer l'ancien, qui était misérable. Bossuet prêcha, le dimanche 27 octobre, à la translation de la relique insigne que l'abbaye se glori-

1. Floquet, *Bossuet précepteur*, etc., p. 524.
2. Une grande partie des aumônes de Bossuet était toute personnelle, prise sur sa cassette privée, et non faite au nom et pour le compte de l'abbaye. — Selon une tradition, ce serait sur les plans de Bossuet lui-même que le bourg aurait été reconstruit.
3. *Mercure galant*, cité par M. Floquet, *Bossuet précepteur*, etc., p. 525.
4. Paul Albert, *la Prose*, XVIe et XVIIe leçons. Ce critique est fort dur en général pour Bossuet, mais il est en même temps des plus mal renseignés.
5. Floquet, *Bossuet précepteur*, p. 527.

fiait de posséder. Son discours fut assurément improvisé, car il n'était pas venu exprès pour cette cérémonie. D'après le procès-verbal ([1]), le vicaire général qui présidait, en l'absence de son évêque (de Forbin-Janson), ambassadeur en Pologne, l'invita séance tenante. Cette relique était, dit le même document « un fragment de la mâchoire inférieure de saint Jean-Baptiste : » *Mentum beati Joannis Baptistæ.* Voici dans sa sécheresse officielle la mention du discours : « Mon dit seigneur, ayant élevé et montré la dite relique au peuple, qui était en grand nombre à la dite cérémonie, aurait fait, la dite relique en main, un *discours fort éloquent et digne de sa grande piété et de sa profonde érudition*, sur le texte : *Ego vox clamantis in deserto...* » On voit du moins combien la convenance de ce texte était frappante.

Article 2e. — Sermons perdus ou improvisés de l'époque de Meaux (1682-1704).

BOSSUET prit possession, le dimanche, 8 février 1682, de l'évêché de Meaux, auquel il avait été nommé le 17 novembre précédent. « Dès le mercredi suivant, jour des Cendres, prêchant dans sa cathédrale, il déclara qu'il se destinait tout à son troupeau et consacrerait tous ses talents à son instruction. Il s'engagea... à prêcher toutes les fois qu'il officierait pontificalement ; et jamais aucune affaire, quelque pressée qu'elle fût, ne l'empêcha de venir célébrer les grandes fêtes avec son peuple, et *leur* annoncer la sainte parole. » Ce sont les propres expressions de Ledieu ([2]), dont le témoignage est confirmé par ceux de Rochard ([3]) et de Raveneau ([4]).

1. Archives de l'Oise.
2. *Mémoires*, p. 182.
3. Voy. à la fin de l'Introduction, *l'indication des sources spéciales pour l'époque de Meaux.* — Rochard nous atteste la présence à ce sermon des évêques de la Rochelle, de Châlons, de Tournai et d'Amiens.
4. Raveneau se sert presque des mêmes termes que Ledieu : « Il annonça, dit-il, au peuple accouru en foule pour l'entendre, qu'il prêcherait lui-même dans son église toutes les fois qu'il officierait pontificalement. »

Toutefois le même Ledieu, qui ne se met pas toujours en peine de s'accorder avec lui-même, nous assure, quelques pages plus loin ([1]), que son maître « faisait toujours ses visites (pastorales) dans les fêtes de Noël, de Pâques, de la Pentecôte, et autres dans le cours de l'année, pour ne pas détourner les gens de leur travail, et pour profiter de la bonne disposition que les fêtes mettent dans les cœurs. »

On pourrait demeurer ici assez perplexe, et se demander où chercher le grand orateur aux jours des bonnes fêtes : sera-ce dans sa chaire épiscopale ou dans celle des diverses paroisses du diocèse ? Les autres documents viendront à notre secours. Ils nous le montreront prêchant habituellement en son église de Meaux, le jour même des solennités (§ 1er) ; ils nous éclaireront sur son ministère à l'égard des protestants (§ 2e) ; sur les missions données en toutes les parties du diocèse (§ 3e) ; ils nous le feront suivre dans ses visites pastorales dès la seconde fête de Pâques ou de Pentecôte, ou même, malgré la saison, le lendemain de Noël (§ 4e) ; ils nous feront assister à quelque réunion de piété dans une communauté religieuse (§ 5e), ou nous ramèneront enfin à l'évêché pour le synode de ses prêtres (§ 6e).

Nous donnerons, à la fin de ce chapitre, la liste chronologique de tous ces discours, exhortations, allocutions, dont il ne reste guère que le souvenir. Dans les mentions historiques auxquelles nous sommes réduits désormais, on peut du moins relever l'indication d'un certain nombre de sujets, quelques divisions, et même une quinzaine d'analyses, trop souvent médiocres. Si quelques-unes, par exception, offrent un véritable intérêt ([2]), elles ne remplacent qu'imparfaitement les esquisses autographes. Combien n'est-il pas fâcheux qu'on ait laissé périr celles-ci en si grand nombre ! Ledieu parlant

1. *Mémoires*, p. 180.

2. Celles des dernières années 1701, 1702 dans le *Journal de Ledieu*, sont particulièrement précieuses. A cette date d'ailleurs, Bossuet avait fini par ne plus écrire du tout avant de prêcher, selon ce qu'il disait en 1698, à la sœur Cornuau : « Je n'écris rien de mes sermons, ma fille. »

de ce qu'il avait vu à Meaux, plus exact par conséquent en ceci que dans ses récits de seconde main sur la jeunesse de Bossuet, nous dit :

« Il jetait sur le papier *son dessein, son texte, ses preuves* (1), sans s'astreindre ni aux paroles, ni au tour de l'expression, ni aux figures ; autrement, lui a-t-on ouï dire cent fois, son action aurait langui, et son discours se serait énervé. Sur cette matière informe, il faisait une méditation profonde dans la matinée du jour qu'il avait à parler, et *le plus souvent* sans rien écrire davantage, pour ne se pas distraire, parce que son imagination allait bien plus vite que n'aurait fait sa main. Maître de toutes les pensées présentes à son esprit, il fixait dans sa mémoire jusqu'aux expressions dont il voulait se servir ; puis, se recueillant l'après-dînée, il repassait son discours dans sa tête, le lisant des yeux de l'esprit comme s'il eût été sur le papier, y changeant, ajoutant et retranchant comme l'on fait la plume à la main. Enfin, monté en chaire, et dans la prononciation, il suivait l'impression de sa parole sur son auditoire, et soudain, effaçant volontairement de son esprit ce qu'il avait médité, attaché à sa pensée présente, il poussait le mouvement par lequel il voyait sur le visage les cœurs ébranlés ou attendris (2). »

Voici bien la méthode de l'improvisation sérieuse, telle que la préconise Fénelon dans le second *Dialogue sur l'éloquence.* Bien qu'il n'ait jamais prononcé le nom de Bossuet à propos de l'*éloquence de la chaire*, il est difficile de croire qu'il ait pu ne pas songer, au moins involontairement, à ce grand orateur, qu'il avait quelquefois accompagné, comme nous le verrons, dans ses missions et ses visites pastorales. Où pouvait-il mieux rencontrer cet « homme savant qui se remplit de son sujet, qui a beaucoup de facilité à parler;... qui médite fortement tous les principes du sujet qu'il doit

1. Ledieu ajoute : « En français ou en latin, indifféremment. » Nous avons signalé dans notre première partie (ch. 1er, p. 22), la confusion qu'il a pu faire entre les canevas de sermons et les *Remarques morales.*

2. Ledieu, *Mémoires*, p. 110.

traiter, et dans toute leur étendue; qui s'en fait un ordre dans l'esprit, qui prépare les plus fortes expressions par lesquelles il veut rendre son sujet sensible, qui range toutes ses preuves, qui prépare un certain nombre de figures touchantes ([1]) ? »

§ 1er. — Prédication aux grandes fêtes.

La première chose que nous avons à examiner, c'est si Bossuet a tenu l'engagement pris dès son arrivée, de prêcher « dans son église toutes les fois qu'il officierait pontificalement ([2]). »

Nous trouvons dix sermons pour le jour de Pâques, mentionnés aux années suivantes: 1684, 1685, 1686, 1687, 1688, 1689; — 1691; 1694; 1701, 1702. Il n'est pas douteux qu'il y ait des lacunes dans nos documents. Nous avons signalé précédemment, dans les œuvres conservées, le sermon de 1692. Il n'est pas compris dans la liste qu'on vient de lire.

Dans la première de ces années (1684), Bossuet avait prêché le Carême entier dans Saint-Étienne, sa cathédrale. Il y avait sermon tous les dimanches ([3]) ; et la station se termina par une mission de quinze jours, donnée comme préparation au Jubilé.

C'est cette « grande mission » que Ledieu ([4]) place, par erreur, l'année précédente. En 1683, Bossuet, au lieu de fournir la station entière dans l'église métropolitaine, avait préféré donner un dimanche du Carême à chacune des églises de Meaux ([5]) ; nous le voyons le premier dimanche (7 mars), à celle de Chaage ; le second, à Saint-Nicolas ; le troisième, à Saint-Christophe ; le quatrième, à Saint-Remy ; et le dimanche de la Passion, à Saint-Saintin, collégiale desservie par des chanoines. Les dimanches des Rameaux et de

1. *Second dialogue sur l'éloquence*, p. 194 de l'édition classique de Despois. Cf. *ibid.*, 195 et 201.
2. *Journal de Raveneau, curé de Saint-Jean-les-deux-Jumeaux*. Cf. les expressions de Ledieu, rapportées ci-dessus.
3. Raveneau et Rochard.
4. *Mémoires*, p. 183.
5. Rochard.

Pâques, qui ne sont pas mentionnés, furent sans doute réservés à Saint-Étienne.

La mission, qui conclut le Carême de 1684, fut donnée avec le concours du futur archevêque de Cambrai, que le médecin Rochard, dans son « *Grand Recueil*, » appelle « un abbé nommé M. de la Motte de Fénelon (1). » Avec Fénelon étaient « les autres amis » de Bossuet, comme parle Ledieu. Ces amis étaient Fleury, l'abbé Bossuet (2), neveu de l'évêque, et un autre abbé que Rochard ne nomme pas, mais qui n'est autre que Langeron. Nous le retrouverons, en d'autres circonstances, avec Fénelon, dans la société de Bossuet. Pour sa part, le prélat se réserva trois jours de parole par semaine dans cette mission. Nous avons signalé son discours d'ouverture (3). Nous n'avons malheureusement aucun détail sur les autres (4). Celui du jour de Pâques lui-même ne nous est connu que par une simple mention. Il en est de même malheureusement pour les années suivantes.

Du moins nous avons, dans les années 1701 et 1702, l'analyse d'un auditeur attentif.

« Ce 27 mars de 1701, fête de Pâques, dit Ledieu dans son *Journal*, Monsieur de Meaux a célébré la Messe pontificale, et, après le dîner, il a fait le sermon dans sa cathédrale sur la Rédemption du genre humain opérée par notre Sauveur JÉSUS-CHRIST, pasteur des âmes. Ce discours était plein des grands principes de la religion, d'onction et de tendresse, et d'une sainte joie de la conversion du pécheur. Il l'a prononcé avec une facilité admirable, une voix nette et intelligible, sans qu'on en ait rien perdu dans un si grand auditoire.

« Il l'a fini en recommandant au pécheur de retourner à Dieu par amour : « qu'il n'avait pas de plus pressante instruc-

1. En 1684, Fénelon n'avait que 33 ans; Bossuet était dans sa 57e année.
2. N'était pas encore prêtre ; il ne fut ordonné qu'à Pâques, 1700.
3. Ch. précédent, p. 272.
4. Fénelon, qui s'était déjà fait entendre sur semaine, pendant le Carême, prêcha pendant la mission les lundis, mercredis et vendredis. Fleury et le neveu de Bossuet firent des catéchismes, Fleury prêcha en outre le mardi de la Passion.

tion à donner aux fidèles ; que la conversion ne sera jamais véritable sans amour ; » non pas qu'il veuille dire qu'on puisse s'élever tout d'un coup à la perfection de l'amour, mais seulement qu'il est nécessaire que la conversion du pécheur soit accompagnée d'un commencement d'amour [1]. »

Cette analyse est un peu vague, quoique intéressante. Celle de l'année suivante a plus d'importance. En 1702, Bossuet malade de la pierre depuis quatre ans, mais profitant d'une amélioration passagère, avait déjà prêché le 1er avril à Jouarre, et le lendemain, dimanche de la Passion, dans sa cathédrale. Son sermon [2] avait été « l'abrégé de la doctrine de ses deux méditations » pour le Jubilé, méditations qui sont imprimées. Il avait « tout réduit à ce principe : *Cui minus remittitur, minus diligit :* » montrant que « plus l'Église était indulgente, plus on devait s'exciter à l'amour pour mériter ses grâces et parvenir à la vraie conversion. » Lui-même donnait l'exemple de la ferveur pour gagner les indulgences du Jubilé, il assistait aux processions en dépit de la neige, de ses soixante-quinze ans et de la maladie.

« Ce 16 d'avril, fête de Pâques, ajoute Ledieu, M. de Meaux n'a pas été à Matines, mais il a dit la grand'messe, et il a fait la prédication l'après-dîner dans sa cathédrale. Son dessein était d'expliquer l'abrégé de toute la religion dans ces deux mots : *Le parfait adorable et le parfait adorateur...* Le parfait adorable, c'est Dieu, le seul parfait ; le parfait se connaît par comparaison avec l'imparfait, car l'imparfait est tel par diminution du parfait [3]. Or rien n'est plus connu

1. *Journal*, tome Ier, à la date indiquée.
2. Ledieu, *Journal*, I, p. 278.
3. N'oublions pas que c'est Ledieu qui parle dans ce résumé. Pour les développements que Bossuet dut donner à sa pensée, on peut s'en faire une idée en se reportant aux *Élévations*, surtout aux trois premières : « Mon âme, âme raisonnable, mais dont la raison est si faible, pourquoi veux-tu être et que Dieu ne soit pas ?... » — « Comment entends-tu la privation, si ce n'est par la forme dont elle prive ? Comment l'imperfection, si ce n'est par la perfection dont elle déchoit ?... Le parfait est le premier et en soi et dans nos idées, » etc. (Ire *Sem.*, Ire et IIe Élév.)

que l'imparfait : notre intelligence est imparfaite, notre vertu est imparfaite. Mais il y a une intelligence parfaite ; c'est Dieu, qui a dit de lui-même à Moïse [1] : Je suis Celui qui suis. Voilà le parfait adorable.

« Il y a aussi le parfait adorateur : c'est JÉSUS-CHRIST, Fils de Dieu, qui est lui-même parfait adorable, et tout ensemble parfait adorateur et parfait adorable. Nous n'étions pas capables de rendre à Dieu une adoration parfaite. Son Fils unique, seul Dieu comme le Père, et sortant éternellement de son sein, pouvait seul lui rendre cette adoration et nous réconcilier avec lui depuis le péché... »

Puis, faisant un récit abrégé de la vie, de la Passion et de la mort de JÉSUS-CHRIST, il insistait principalement sur son agonie et son abandon : « *Ut quid dereliquisti me ?* O Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous délaissé ? C'est le sacrifice du parfait adorateur, et sa soumission totale à la volonté de son Père ; par là il a mérité d'arriver à la résurrection glorieuse. Mais en ressuscitant il nous a ouvert à nous-mêmes le chemin à l'immortalité et à la résurrection. Il ne nous reste qu'à nous souvenir par où le parfait adorateur est arrivé à cette gloire ; au milieu des plus grandes détresses, demeurons dans la soumission à la volonté de Dieu : c'est la parfaite adoration que nous lui devons et le moyen de ressusciter un jour nous-mêmes dans l'éternité. »

Bossuet prêche de même à son peuple la solennité de la Pentecôte, d'abord pendant cinq années consécutives, de 1685 à 1689 inclusivement, puis en 1691 et 1692, enfin en 1701 et 1702. Mais de ces neuf sermons (et il y en eut d'autres

1. « Je suis Celui qui suis : Celui qui est m'envoie à vous » : C'est ainsi que Dieu se définit lui-même ; c'est-à-dire que Dieu est Celui en qui le non-être n'a point de lieu ; qui par conséquent est toujours, et toujours le même ; par conséquent immuable : par conséquent éternel ; tous termes qui ne sont qu'une explication de celui-ci : Je suis Celui qui est... Dieu est donc une intelligence qui ne peut ni rien ignorer, ni douter de rien, ni rien apprendre ; ni perdre, ni acquérir aucune perfection ; car tout cela tient du non-être ; or Dieu est Celui qui est, Celui qui est par essence... » *(IIIe Élév.)*

qui n'auront pas été mentionnés) il ne nous est venu qu'une esquisse autographe, dont nous avons parlé à l'année 1692, et une [1] analyse (1701).

Celle-ci nous indique un sujet des plus difficiles à traiter : « Le 15 de mai, fête de la Pentecôte, dit Ledieu dans son *Journal*, il a prêché pendant une heure, et a expliqué ce que c'est que le péché contre le Saint-Esprit [2], pourquoi il est irrémissible, et le plus grand de tous les péchés.

« Son texte fut pris de saint Matthieu, XII, 32: *Quicumque dixerit verbum contra Filium hominis*, et le reste de ce verset entier, avec l'endroit de saint Marc, III, 29: *Qui autem blasphemaverit in Spiritum Sanctum*, et le reste du verset entier. Il demanda d'abord pourquoi le péché qui se commet contre JÉSUS-CHRIST se pardonne, et que celui qui est contre le Saint-Esprit est irrémissible ; pourquoi cette différence, puisque l'un et l'autre est contre Dieu même. C'est, dit-il, une grande difficulté que saint Augustin a traitée devant son peuple, et sur laquelle il implora le secours de son auditoire, pour parvenir à l'intelligence de cette vérité évangélique. Je vous demande la même chose, dit M. de Meaux... *Ave, Maria.*

« L'opération du Saint-Esprit, c'est une opération intérieure qui se fait en nous-mêmes, c'est l'action de Dieu même opérant en nous la rémission des péchés, qui est attribuée au Saint-Esprit comme à l'auteur de toute sanctification. Empêcher cet effet, c'est se rendre coupable du péché contre le Saint-Esprit, qui est irrémissible en ce sens qu'il empêche la rémission même que Dieu veut opérer dans les âmes. Nous perdons le fruit de la rémission des péchés par deux moyens: par présomption ou par une trop grande espérance, et par

1. Ledieu parle aussi, il est vrai, du sermon de 1702 ; mais c'est moins une analyse qu'un compte-rendu. (*Journal*, I, 291.)

2. Dans une lettre du 8 juin 1692, à Mme de Lusancy, il s'était borné à dire : « Ceux qui travaillent [à purifier le cœur, afin de voir Dieu,] sont bien éloignés de ce péché contre le Saint-Esprit, qui ne se remet jamais. Personne ne sait quel il est; mais il consiste principalement dans la malice, dans l'aveuglement, dans l'endurcissement. » En 1701, après avoir de nouveau médité la question, il s'avance davantage.

désespoir ou manque d'espérance. — Dieu est si bon qu'il me pardonnera mon péché : pourquoi donc me mettrais-je tant en peine de m'en corriger ? — Un autre dit : J'ai tant multiplié mes péchés que je ne puis en espérer de Dieu le pardon : je n'ai donc qu'à les continuer ! Voilà les deux raisons pourquoi le péché contre le Saint-Esprit est irrémissible, qui ont fait le partage et le sujet *(sic)* du discours de la Pentecôte. Un mot du Jubilé vers la fin du discours [1]. »

La fête de la Toussaint prêchée par Bossuet six fois en sa cathédrale de Meaux (1684, 1685, 1686, 1687, 1693, 1701), ne nous a rien laissé de bien intéressant à recueillir. Nous savons toutefois par Rochard qu'en 1685, son texte fut *Regnum Dei intra vos est* (Luc., XVII, 21) ; et, après l'*Ave Maria*, il fit une très belle homélie sur les huit Béatitudes. » Notre annaliste ajoute que Bossuet « ordonna un jeûne pour le samedi, afin que Dieu inspirât aux hérétiques de se convertir. Il ordonna aussi des prières de Quarante heures. » Plût au ciel qu'on n'eût jamais entendu ni appliqué autrement la révocation toute récente de l'édit de Nantes [2] ! Du reste, en dépit de la rigueur des ordres de la cour, nous verrons l'évêque de Meaux allier dans sa conduite personnelle un zèle que les laïques admirèrent, et une mansuétude qu'ils trouvèrent souvent excessive [3].

Dès le surlendemain, 3 novembre, ayant dit la messe du Saint-Esprit, il fit, selon Rochard, « une charmante et belle exhortation, dont le texte était : *Rogate Dominum messis* [*ut mittat operarios in messem suam*] (Matth., IX, 38) ; » et il eut, selon le même témoin, « la consolation de voir plusieurs protestants convertis. » « Il était infatigable, ajoute le narrateur, et d'un zèle sans pareil. » En cette circonstance, il avait parlé cinq quarts d'heure, « et chacun fut ravi de l'entendre. »

1. Ledieu, *Journal*, I, p. 183.
2. 20 octobre 1685.
3. C'était l'avis du lieutenant-général de Ménars ; du médecin Rochard, etc.

En 1693, la prédication que nous mentionnons pour la fête de tous les Saints n'est point relatée dans nos comptes-rendus : nouvelle preuve qu'ils sont incomplets. C'est Bossuet lui-même qui annonce dans une lettre à Mme d'Albert, qu'il prêchera le 1er novembre (1) sur cette Béatitude : « *Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice*, etc.: Qu'est-ce que cette faim et cette soif? qu'est-ce que ce rassasiement ? »

Ledieu nous donne l'analyse du sermon de 1701 : *Non omnis qui dicit mihi : Domine, Domine, intrabit*, etc. (*Matth.*, VII, 21.) Les trois points de ce sermon sur la *Toussaint* furent : « la nécessité des bonnes œuvres pour le salut ; quelles elles doivent être ; et combien invariables (2). » Cette dernière partie, à ce qu'il paraît, avait été particulièrement touchante. Bossuet y commentait, comme il savait le faire, deux passages de l'Apocalypse (ch. II et III) sur la réprobation dont est menacé le relâchement et la tiédeur. Le texte sacré « parle d'un homme qui avait de bonnes œuvres : *Laborem, patientiam*, etc. (II, 2) ; il lui manquait d'y persévérer et de les rendre invariables. En voici le moyen : c'est de reprendre sa première charité qu'il a laissée ralentir (II, 4) : *Caritatem primam reliquisti* (II, 5)... *Prima opera fac*... A quoi il joignit (ajoute Ledieu) l'*Aurum ignitum, probatum*, du ch. III, (v. 18), qui est la charité même. Et de là il finit par une vive exhortation pleine de tendresse sur la charité, qui est la vie du chrétien, qui rend ses œuvres invariables, et sans laquelle il n'y a vie ni vertu chrétienne, comme dit saint Paul (*I Cor.*, XIII, 1, 2,) ; appuyant sur *æs sonans*, et sur *cymbalum tinniens*, et sur *nihil sum*, quoique avec les dons merveilleux des langues, des prophéties, des mystères ; — qu'il fallait donc s'affermir dans l'amour de Dieu pour être véritablement chrétien, et établir en soi le règne de la charité, pour pouvoir mériter le royaume éternel, etc. »

1. Il parle à la vérité dans cette lettre des occupations qui le retiendront à Dammartin jusqu'à la Toussaint. Mais c'est sans préjudice du retour pour la fête. Nous le voyons en effet à Meaux le 31 octobre et les jours suivants, — (Voy. aussi lettre du 8 nov. 1689, à sœur Cornuau : mention d'un sermon inconnu.)

Ce sermon avait presque inspiré de l'enthousiasme à Ledieu: « Voilà donc, s'écrie-t-il, le caractère de ce discours si digne de M. de Meaux... Toute sa vie, M. de Meaux a prêché l'amour de Dieu; il l'a inculqué dans son *Catéchisme ;* il en a soutenu la nécessité contre Jurieu dans ses *Avertissements;* et enfin à l'âge de soixante-quinze ans, la voix (1) très affaiblie, il recueille les restes de ses forces pour exciter les cœurs à l'amour de Dieu, dans un sermon de la béatitude éternelle. »

Plusieurs panégyriques de saints furent prononcés dans la dernière époque. Tous sont perdus, sauf celui de saint Paul que nous avons mentionné ci-dessus (2): *Caritas Christi urget nos.* Ainsi il faut regretter les panégyriques de saint Jacques le Mineur (1er mai 1684), de saint Étienne, patron de l'église cathédrale (3 août 1684) (3), de saint Cyr et sainte Julitte (15 juin 1688), de saint Benoît, à Jouarre (11 juillet 1693), de saint Matthieu, à la clôture de l'assemblée de 1700 (4), de sainte Libiaire (1701). Ajoutons à ces panégyriques prononcés dans les Visites pastorales, celui de saint Bernard, chez les Bernardines de Pont-aux-Dames, en 1689, et la même année, celui de saint Augustin, dans l'église des chanoinesses de Notre-Dame, à Meaux. Ledieu rapporte (5) que l'orateur, ayant entrepris de montrer en deux points « ce que la grâce a fait pour saint Augustin, et ce que saint Augustin a fait pour la grâce, » se laissa si bien entraîner par un sujet qui lui était si cher, « qu'en une heure et demie il ne put expliquer que la première proposition. » Son texte avait été : *Gratia Dei sum id quod sum, et gratia ejus in me vacua non fuit.* (I Cor., XV, 10.)

1. La voix revint l'année suivante (1702).
2. Ch. IIe de la IIe partie, p. 284.
3. C'est également au 3 août, fête de l'Invention du corps de saint Étienne, non au 26 décembre, qu'il faut assigner le panégyrique du même saint, prêché à Meaux par Massillon, mais après la mort de Bossuet, en 1706.
4. Analyse dans le *Journal* de Ledieu, I, 146.
5. *Mémoires*, p. 56. — Sur un panégyrique de saint Ignace de Loyola, que Bossuet aurait également prêché, d'après une lettre de Grosley au *Journal encyclopédique* (1768), je n'ai rien pu découvrir.

Les solennités de Noël, de la Circoncision, de l'Épiphanie eurent aussi une large part dans le zèle de Bossuet. Rochard nous apprend sans autre détail qu'il prêcha dans sa cathédrale à Noël, en 1685, 1686, 1687. Le prélat lui-même envoyant un « exercice » à Mme Corneau et à Mme d'Albert (21 et 22 décembre 1692), déclare que ce sera là le sujet de son sermon pour Noël. Il s'agit du titre d'*Admirable* donné au Sauveur par Isaïe (IX, 6). « ... Priez Dieu, ajoute-t-il, qu'il m'ouvre l'intelligence de cette admirable prophétie, la plus capable que je sache de faire connaître et aimer ce divin Enfant. Puisse-t-il être aimé de toute la terre ! » Et peu après, revenant sur ce sujet : « Songez bien à cet Enfant admirable, écrit-il, et songez particulièrement en quoi il l'est pour vous ; j'en suis pénétré. » Une vérité dont un tel orateur était ainsi *pénétré* à l'avance, et qui remplissait toute son âme, pouvait-elle l'inspirer faiblement ? Voici, d'après le même document, quelle devait être la division du discours : 1° JÉSUS admirable en Dieu : admirable en lui-même, admirable en ses conduites, en ses vertus, en ses miracles ; 2° admirable en nous-mêmes : dans notre vocation, dans les miséricordes qu'il a exercées envers nous, admirable dans la suite de notre vocation, et dans notre persévérance.

L'année suivante, deux mots d'une lettre à Mme d'Albert (22 décembre 1693) indiquent le plan du sermon de Noël : *Gloria in excelsis Deo, — pax hominibus !* (Luc., II, 14.)

Les sermons du 1er janvier 1683 et 1686, sont simplement mentionnés dans les notes du médecin Rochard. Il nous apprend toutefois qu'en 1686, le texte fut le même que nous trouvons dans plusieurs de ceux qui ont été conservés, par exemple, dans l'œuvre capitale de l'année suivante (Circoncision 1687, chez les Jésuites): *Vocatum est nomen ejus JESUS*... Le prédicateur « dit des merveilles » sur ce nom sacré. Préoccupé des Nouveaux Catholiques, il s'étendit sur la « justification et les œuvres, » sur « le mérite et la sanctification. »

« On ne peut, s'écrie le naïf narrateur, raconter les belles, savantes et agréables choses qu'il dit là-dessus, appuyé par tous beaux passages tant de l'Ancien que du Nouveau Testament. Il prêcha cinq quarts d'heure, M. l'Intendant [1] y étant présent et fort attentif ; et les Nouveaux Convertis ne se lassaient pas de l'entendre. »

Le sujet d'un autre sermon pour la Circoncision, prêché aux Ursulines en 1702, ne nous est pas nettement indiqué. Ledieu se borne à dire, dans son *Journal*, qu'il « tourna sa morale au retranchement. »

Nous avons peu de détails sur les instructions adressées en la fête de l'Épiphanie ; nous en rencontrerons bientôt un exemple toutefois, dans les sermons de pure controverse.

Avant d'y entrer, mentionnons une autre solennité dans laquelle Bossuet avait coutume de se faire entendre dans son église de Meaux. C'était le dimanche dans l'Octave de la Fête-Dieu. Il prêche ce mystère en 1687, 1688, 1689, 1691 et 1702. Nous aurons à revenir sur ce dernier discours qui fut comme le testament oratoire de Bossuet.

§ 2. Ministère de Bossuet à l'égard des Protestants.

TOUTES les fois que nous approchions de la date de la *Révocation de l'édit de Nantes* (20 octobre 1685), nous rencontrions une préoccupation qui semblait dominer toutes les autres, celle de l'instruction et de la conversion des « frères errants. » Il s'en faut de beaucoup cependant que Bossuet ait attendu cette circonstance pour éprouver ce grand zèle, qui prit subitement aux abbés de cour. Nous l'avons vu recevoir, dès 1653, un an seulement après son ordination sacerdotale, l'abjuration de Lallouette, cet avocat de Toul, que ses instructions avaient déjà éclairé. Deux ans après, il compose son premier ouvrage, le seul qu'il ait publié avant d'être évêque; c'est la *Réfutation du Catéchisme général*

1. de Ménars.

de Paul Ferry ; et le suffragant de Metz, Bédacier, loue hautement [1] cette œuvre comme étant un « guide très assuré. » Une des principales fonctions de son ministère à Metz était la direction de la maison de la Propagation dont il était supérieur. Il préludait ainsi à une mission dans laquelle il dépensa le meilleur de sa vie.

Doux et équitable envers les personnes, quoiqu'il combattît sans merci les erreurs, il avait su gagner l'estime et l'amitié du ministre Ferry lui-même [2].

Nous les voyons débattre pacifiquement, en 1666, un de ces projets de réunion, qui furent le rêve favori, mais toujours déçu du zèle de Bossuet. Du moins les retours individuels vinrent souvent, à toutes les époques de sa vie, récompenser et consoler ses efforts. Beaucoup d'âmes humbles, ramenées par l'intermédiaire de l'œuvre des Nouvelles Catholiques ou de celle des Nouveaux Convertis, ne sont connues que de Dieu. Mais des personnages plus en vue ont attiré l'attention des contemporains et de la postérité même. Les plus illustres furent Turenne (1668), le comte de Lorge, son neveu (1668), les Dangeau (1665 et 1668), et leur nièce, Mlle de Péray, sur la conversion de laquelle nous donnerons plus loin quelques détails (1686), Mlle de Duras, sœur du comte de Lorge, en faveur de laquelle se fit la célèbre conférence [3] entre Bossuet et le ministre Claude (1678), milord Perth, chancelier d'Écosse, qui entretint ensuite avec l'évêque de Meaux une correspondance, admirable de part et d'autre, mais malheureusement incomplète, etc. [4]. Il fut converti non par

1. L'approbation de Bédacier, évêque d'Auguste et suffragant de Metz, est du 15 avril 1655.
2. Voy. édit. Lachat, XVII, 307 et suiv. ; et ch. précédent, p. 232.
3. Sur une conférence antérieure, mais secrète, voy. Floquet, *Études*, III, 522-524.
4. De 1685 à 1688 d'abord, puis en 1695. — Ledieu raconte (*Mémoires*, 178) que Jacques II, retiré à Saint-Germain, y parlait souvent du dessein qu'il avait formé d'appeler Bossuet à Londres... Bossuet se serait flatté, au dire de Ledieu, « de gagner bien des choses sur les Anglais, à cause du respect qu'ils avaient pour la sainte antiquité ; mais il croyait aussi tirer un grand avantage de leurs divisions domestiques sur la religion. » — Aux convertis désignés ici, on peut ajouter : Obrecht (1684), Isaac Papin (1690), Joseph Saurin (1690), Winslow (1699), milord Lovat (1703), etc.

Bossuet en personne, mais par l'excellent petit livre, qui avait déjà servi à instruire Turenne, l'*Exposition de la doctrine catholique sur les matières de controverse.*

Publié en 1671, cet ouvrage opéra en effet plus de conversions que ne pouvaient faire les plus doctes entretiens de son auteur. Alors se produisait en France un grand mouvement de retour à l'unité religieuse, que la *Révocation de l'Édit de Nantes*, avec les suites qu'on lui donna, vint compromettre, sous prétexte de l'accélérer. Il eût fallu conduire les «errants» dans le chemin de la vérité ; on essaya de les y précipiter, et le succès fut plus apparent que réel ; là où il fut véritable, il fut dû, comme nous le verrons à Meaux même, plutôt à la persuasion qu'à la rigueur.

Dans les années précédentes, de 1677 à 1682, Arnauld comptait plus de *trente mille* abjurations en France ; Pellisson, dans une lettre à Innocent IX, en marquait douze mille (1) pour deux années seulement, 1678 à 1680. Si l'on doute de la grande part qu'avait pu avoir le livre de Bossuet dans ces surprenants résultats, qu'on entende les amères récriminations du ministre Jurieu. Ce bouillant adversaire du théologien catholique songeait-il à l'éloge qu'il lui accordait, quand il gémissait sur « les grands et funestes ravages faits dans la cité sainte par le livre de l'évêque de Condom (2), » et exprimait la crainte « de voir la ruine générale du parti ? »

Cinq *Fragments* sur diverses matières controversées vinrent plus tard (1686) compléter cet ouvrage si plein, mais si succinct dans sa première rédaction. Ces éclaircissements (3), plus volumineux, et de beaucoup, que le livre lui-même, sont

1. Voy. pour plus de détails, Floquet, *Bossuet précepteur du Dauphin*, 353 et suiv.

2. Il avait pourtant, dès l'origine, et avant même qu'il fût publié, été combattu par les bonnes plumes du parti. Un factum intitulé : *Contre le Traité manuscrit de M. l'abbé Bossuet*, se trouve à la Bibliothèque de l'Arsenal : « L'auteur de cet écrit, y est-il dit, *quoique des plus éclairés*, s'en croit un peu trop de pouvoir par la subtilité de quelques distinctions faire évanouir la plupart des controverses... » (5.423).

3. Des notes marginales inédites se lisaient sur les manuscrits autographes (Grand Séminaire de Meaux) ; mais on a trop tardé à les publier, et les bords du manuscrit s'en vont en poussière.

d'une beauté achevée : ils pourraient être étudiés comme un dédommagement de la perte de tant de discours prononcés sur les sujets qui y sont traités.

L'ouvrage capital de Bossuet sur le protestantisme est pourtant postérieur à la Révocation : c'est l'*Histoire des Variations*, qui parut en 1688 (1), et que suivirent les *Avertissements aux Protestants* (1689-1691), et la *Défense de l'Histoire des Variations* (1691) (2).

Bossuet, toujours prêt à se dépenser pour éclairer et convaincre les dissidents, ne se reposa donc jamais sur le pouvoir politique du soin de les convertir par des moyens de son choix. L'intervention du prince lui paraissait utile, mais en définitive secondaire. Nous avons cité une parole de ses manuscrits, qui est du temps de la Révocation : « Humble sujet partout ailleurs, dans la religion j'ose dire que le prince ne va que le second (23 mars 1686). » Une autre, que nous rapporte Raveneau, le curé de Saint-Jean, semble bien représenter sous son double aspect sa pensée sur ce point épineux, auquel il trouvera encore des difficultés quinze ans (3) plus tard ; il disait donc « que si on se contentait de les effrayer par l'autorité royale, sans les instruire, ce serait user d'une injuste domination ; si aussi on se contentait de les enseigner sans leur inspirer des sentiments de crainte, accoutumés à l'erreur, ils seraient trop lents à s'en retirer, et demeureraient

1. Une lettre d'envoi (inédite) au cardinal Cibo est datée du 27 juin 1688. (Faisait partie de la collection de M. l'abbé Bossuet, curé de Saint-Louis en l'Ile.)

2. Ajouter : *Traité de la Communion sous les deux espèces* (1682); et *Défense de la Tradition sur la Communion sous une seule espèce* (publiée en 1753). Bossuet en parlait en 1700, 1re *Instruction sur les Promesses de l'Église*, comme d'un ouvrage prêt depuis longtemps.— L'*Apocalypse* (1690). — *Instructions pastorales* (1686, 1692, 1700 et 1701). — *De excidio Babylonis* (publié en 1772).

3. Lettre à M. de Basville, 21 novembre 1700 : « Cependant... ne nous lassons point de traiter une matière si difficile et si essentielle... » — Il ne s'agit d'ailleurs que des seuls hérétiques, non des Juifs ni des païens. L'Église ne revendiquant à leur égard aucune autorité directe ni indirecte, un prince qui se donne pour un serviteur de l'Église ne pourrait exercer de rigueurs qu'à d'autres titres. — Il y aurait encore, ce semble, à distinguer entre ceux qui troublent un état catholique en dogmatisant, ou même en usant les premiers de violence, et ceux qui vivraient paisiblement dans une hérésie dans laquelle ils auraient été élevés. (Voy. une importante lettre de Bossuet à un réfugié, du 3 avril 1686.)

endurcis. Depuis donc, continue Raveneau, que le roi eut révoqué tout de bon l'édit de Nantes, dans tout son entier..., il se fit quantité d'abjurations à Meaux, et ici en particulier, » (c'est-à-dire au village de Saint-Jean-les-deux-Jumeaux, dont Raveneau était curé). — Je n'aime guère encore, à vrai dire, cette coopération active du pouvoir civil, toujours menaçante, difficilement contenue dans des bornes mal définies, et dont l'Église, si elle s'en était servie quelquefois pour se défendre, n'avait point usé pour s'établir. Mais il faut au moins reconnaître que Bossuet, dans sa conduite personnelle, donna toujours l'exemple de la modération.

Il la recommandait de même à ses auxiliaires. Dans le synode de son clergé, en septembre 1685, c'est-à-dire avant que l'Édit de Nantes eût été « révoqué tout de bon, » mais lorsqu'on s'essayait à pratiquer en détail cette mesure avant de l'édicter « dans tout son entier, » il remontra à ses curés, dit encore Raveneau, « qu'il y avait bien de la précaution à apporter ; et nonobstant les violences *apparentes* (1) qu'on leur fait de la part du roi, il ne fallait que de la douceur de notre part, nous qui sommes les dispensateurs des miséricordes de Dieu et non les exécuteurs de ses vengeances. »

Nous l'avons vu au commencement de novembre de cette année, faire prier et jeûner les catholiques pour obtenir une intervention à l'abri de toute suspicion et de toute critique, celle du ciel même. En même temps il multipliait les efforts du zèle le plus actif qui fût jamais. La liste des prédications de cette époque nous le montrera à Lizy, à Meaux, à Claye, à Nanteuil-lès-Meaux, etc. Suivons-le seulement pendant l'espace de deux ou trois semaines, à la fin de décembre 1685, et au commencement de janvier 1686.

Après le sermon du IIIe dimanche de l'Avent, dont nous avons retrouvé le canevas autographe (2), et qui fut prêché dans la

1. Elles ne furent bientôt que trop réelles ; mais, redisons-le, ce ne fut guère dans le diocèse de Meaux. Quelques répressions d'actes de brigandage furent adoucies, grâce à l'intervention de Bossuet. (Cf. Ledieu, *Mémoires*, 190.) — 2. Voy. ci-dessus, p. 276.

cathédrale le 16 décembre, il promet de parler le mercredi suivant à Nanteuil-lès-Meaux, et le vendredi, jour de saint Thomas, encore dans la cathédrale. En effet, après avoir été animer de sa présence et de sa parole ([1]) la mission qui se donnait à Nanteuil, il revient à son église. C'était le vendredi, et cependant il y eut, à l'écouter, « autant de monde, dit Rochard, comme en une grande fête. » Le texte de son discours était : *Quia vidisti me, Thoma, credidisti.* (Joan., XX, 29.) Il lut l'évangile du jour tout entier, puis « prêcha pour *conforter* les catholiques, et pour animer et convertir les hérétiques. » Et Rochard, après avoir insisté sur l'excellence des raisons apportées par l'orateur, qui les tirait de l'Écriture, surtout du Nouveau Testament, « qui était son fort, » et des SS. Pères, qu'il possédait également bien, conclut en disant qu'il faisait aux Protestants « des objections si fortes, que personne ne pouvait plus douter de ce qu'il disait et prouvait. »

Le lendemain, recevant en la chapelle de l'évêché l'abjuration d'une soixantaine de Protestants des environs de Meaux, « il leur fit un discours très beau et très touchant sur leur réunion à l'Église. » *(Idem.)*

Le surlendemain, c'était le IVe dimanche de l'Avent, nouvelle controverse à la cathédrale. Le texte indique le sujet : « Celui qui me mange, vivra lui aussi à cause de moi : » *Qui manducat me, et ipse vivet propter me.* « L'église, dit encore notre témoin, se trouva entièrement pleine, ainsi qu'à l'ordinaire lorsque ce prélat prêchait. »

Ces attestations authentiques ne valent-elles pas bien les ridicules légendes du siècle dernier sur « ennuyeux comme Bossuet, » et sur l'empressement unanime qu'auraient eu les auditeurs à fuir, lorsqu'ils entendaient la grosse cloche qu'on sonnait trois fois quand l'évêque devait prêcher ? ([2])

1. Le sermon fut sur *Missus est Angelus Gabriel*, etc. (*Luc.*, I, 26.)

2. Il faut noter pourtant que la ferveur ne dura pas. Treuvé, théologal de Meaux, prêchant devant Bossuet pour l'anniversaire de son sacre, en 1696, se plaignait amèrement que dans sa ville épiscopale ses instructions ne fussent pas « écoutées ni suivies avec la même avidité, avec le même empressement » qu'elles l'étaient au dehors. (Voy. Migne, *Orateurs sacrés*, XI. 1282-1292.)

Mais achevons. Le jour de Noël, nouveau sermon, « où il se trouva un nombre infini de personnes, ce qui donna beaucoup de consolation à M. notre évêque. » (Rochard.) « A la messe de Minuit, tous les nouveaux convertis du Marché furent à Saint-Étienne, sur le jubé et aux hautes stalles du chœur, et de là considéraient et admiraient les cérémonies. » *(Idem.)*

Le 30 décembre, dimanche dans l'Octave, sermon à la cathédrale (Saint-Étienne), sur *Hoc est corpus meum :* « L'église était entièrement pleine, y ayant plus de quatre mille personnes de tous sexe et âge. » *(Idem.)*

Le 1er janvier, sermon sur la *Justification et les Œuvres:* « *Vocatum est nomen ejus Jesus.* » (Luc., II, 21.) Le soir, Confirmation de trois converties aux Ursulines. « L'une d'elles, nous raconte encore le bon Rochard, Jeanne de Vic, fille d'un très grand esprit...,qui savait l'Ancien et le Nouveau Testament..., était devenue aveugle par une grande douleur de tête. Avant de s'éloigner, il lui fit présent d'une très belle croix d'argent, où était la figure de Notre-Seigneur en relief, et la lui mit au col ; et elle la porta depuis toujours. »

Enfin, après une prédication à Nanteuil-lès-Meaux, le 4 janvier, voici celle du dimanche 6, jour de l'Épiphanie, en la chaire épiscopale : Le texte fut : *Et procidentes adoraverunt eum* (évangile du jour). Après avoir expliqué dans l'exorde ce que l'apparition de l'étoile nous doit faire comprendre, — il la considérait sans doute ici, ainsi qu'il l'avait fait autrefois, comme le symbole de la foi et de la grâce qui nous doit conduire au Sauveur, — il s'étendit sur le culte intérieur et sur le culte extérieur. « Le culte intérieur, disait-il, est d'aimer Dieu de tout son cœur, de toute son âme, de toute sa force, de tout son entendement et de toute sa pensée ; le culte extérieur..., de prier Dieu par parole et chanter en l'église les louanges de Dieu. » Par des passages heureusement choisis dans l'Ancien et le Nouveau Testament, par l'autorité des Pères grecs et latins, il établit la légitimité et la nécessité de

cette double forme du culte rendu à Dieu. Allant jusqu'au principe de toute véritable adoration, qui est la saine notion d'un Dieu créateur, il fut amené à dire un mot du dualisme des Manichéens. Tout en insistant sur ce que l'adoration n'est due qu'à Dieu, il expliqua en quoi consiste l'honneur que l'on rend aux Anges, aux Apôtres, aux Martyrs. Il désabusait ainsi les nouveaux convertis des restes de leurs anciens préjugés. Il entrait dans les moindres détails pratiques, leur expliquant « qu'il fallait se mettre à deux genoux honnêtement dans les églises, et, ajoute Rochard, beaucoup de belles choses qu'on ne se lassait pas d'entendre. » Notre chirurgien annaliste, considérant peut-être que les protestants de Meaux étaient presque tous de modeste condition, laisse échapper dans son compte-rendu cette étrange réflexion : « A la vérité, il prenait une très grande peine envers tous ces gens-là ! »

Il ne manque pas d'ailleurs de noter l'affluence des auditeurs, qu'il évalue cette fois encore à quatre mille personnes. Bossuet, paraît-il, parla cinq quarts d'heure ; mais, dit Rochard, « on l'aurait écouté une journée sans s'y ennuyer. »

Cette douce violence de la persuasion eut seule l'honneur des conversions. Ce n'est pas que les dragons n'eussent paru là comme ailleurs. Mais ils repartirent bientôt (21 décembre 1685). Bossuet faisait mieux que de les employer à convertir les gens : il les convertissait eux-mêmes à l'occasion. Ainsi, au sermon du 30 décembre, dont nous avons parlé, nous trouvons parmi les auditeurs les plus attentifs un major, qui s'était converti quelques jours auparavant, et avait fait son abjuration « avec une telle contrition » qu'il avait tiré des larmes de tous les yeux. L'intendant n'avait pu retenir les siennes, « ainsi que M. l'abbé Bossuet, neveu de M. l'évêque. » (Rochard.)

C'était donc à bon droit que Bossuet disait trois mois plus tard, dans sa *Lettre sur la communion pascale* (24 mars 1686) : « Je ne m'étonne pas, mes très chers frères, que vous soyez revenus en foule et avec tant de facilité à l'Église où vos ancêtres ont servi Dieu. Le fond même du christianisme, et,

comme je l'ai déjà dit, le caractère du baptême vous y rappelait secrètement. Aucun de vous n'a souffert de violence ni dans sa personne ni dans ses biens... Quand j'ai prêché la sainte parole, le Saint-Esprit vous a fait ressentir que j'étais votre pasteur. Je vous ai vus autour de la chaire avec le même empressement que le reste du troupeau ; la saine doctrine entrait dans votre cœur à mesure qu'on vous l'exposait telle qu'elle est; et les doutes, que l'habitude plutôt que la raison élevait encore dans vos esprits, cédaient peu à peu à la vérité. »

Ce zèle de Bossuet n'était pas épuisé par les soins si actifs qu'il consacrait à ses diocésains. Dès 1683, il reçut, au Val-de-Grâce, à Paris, l'abjuration de deux gentilshommes de l'Auxerrois, Messieurs du Motte, qu'il avait instruits. « Il leur fit, dit Rochard, un discours digne de la force et de la douceur de son esprit, et de toute la réputation qu'il s'est acquise. » Il convertit de même Antoine Marty, du diocèse d'Agen, et « il reçut son abjuration (4 octobre 1685), dit Raveneau, de la manière agréable dont il fait toutes choses. » Il prononça en cette circonstance une homélie sur l'Épître du dimanche précédent (XVIe après la Pentecôte) : *Christum habitare per fidem in cordibus vestris ; in charitate radicati et fundati ;* montrant que les hérétiques n'avaient ni la racine de la foi ni celle de la charité.

On sait qu'il prêcha à Fontainebleau, le 21 octobre 1685 [1], l'abjuration du duc de Richemont [2]. Il prit son texte de l'évangile du jour (XIXe dimanche après la Pentecôte) : *Compelle intrare.* Il donna de cette parole, qui a été l'objet de tant de déclamations, l'interprétation qui avait été autrefois proposée par saint Augustin. Nous avons vu, par sa propre conduite, dans quel sens il l'entendait pratiquement.

La double intervention de l'autorité civile, par elle-même

1. Ledieu dit le 22; Raveneau et Rochard, le 21. Ledieu avoue son erreur en reconnaissant que c'était un dimanche.

2. Fils naturel de Charles II et de la duchesse de Portsmouth. Il retourna plus tard au protestantisme.

impuissante sur les âmes, et de la persuasion, à laquelle on ne pouvait plus refuser l'occasion de triompher, amena une conversion célèbre entre toutes par la ferveur dont elle fut suivie. Ce fut celle de Mlle du Péray. Son père, protestant obstiné, avait mieux aimé émigrer que d'entendre parler de catholicisme. Elle-même, ayant été conduite aux Nouvelles Catholiques, se montrait d'abord très hostile. Bossuet avait été prié de l'instruire, comme il avait jadis instruit les Dangeau, ses oncles. Elle lui opposait le *Bouclier de la foi* du ministre du Moulin, son oracle. Bossuet dut discuter avec elle les principaux passages de ce livre où elle se retranchait. Il ne tarda pas à lui mettre sous les yeux certaines contradictions manifestes de son auteur favori : « La demoiselle ne sachant que répondre, raconte Ledieu, avoua depuis qu'elle fut outrée de douleur d'avoir été poussée à bout. » Cependant, comme elle avait beaucoup de bonne foi, avec de l'intelligence et de l'énergie, elle reconnut bientôt la vérité, et n'hésita plus à prononcer son abjuration, qui eut lieu dès le 1er juin 1686.

Elle ne s'en tint pas là ; non contente de professer la vraie foi, elle voulut tendre à la perfection. Elle demanda à entrer aux Carmélites. Elle prit le nom de sœur Charlotte de Saint-Cyprien, en l'honneur du saint évêque de Carthage, dans les œuvres duquel elle avait trouvé la vraie religion si aimable, qu'elle croyait lui devoir en grande partie sa conversion. On sent ici combien la profonde connaissance qu'il avait de la Patrologie devait servir à Bossuet dans son ministère auprès des hétérodoxes. Il prêcha la Vêture, le 13 mai 1689, et choisit ce texte, qui rappelait tout ce qu'il y avait eu de laborieux dans cet éclatant retour : « *Maledicta terra in opere tuo ; in laboribus comedes ex ea cunctis diebus vitæ tuæ ; spinas et tribulos germinabit tibi :* La terre sera maudite dans votre œuvre; vous n'en tirerez votre nourriture toute votre vie qu'à force de travail ; elle vous produira des ronces et des épines [1]. »

1. *Gen.*, III, 17, 18. — Traduction de Ledieu. Je complète son récit d'après les notes inédites de A. Floquet.

La consolation de l'orateur fut telle en cette circonstance qu'il s'écria: « Quand nous n'aurions que cet exemple, il nous récompenserait de tous les soins et de tous les mouvements que nous nous sommes donnés. »

§ 3. — Missions.

NOMBREUSES furent les missions que Bossuet fit ou fit faire, soit pour les anciens, soit pour les nouveaux catholiques, dans sa ville épiscopale ou dans les paroisses du diocèse. Non content de les prescrire, il y prenait souvent une part personnelle. Nous avons mentionné celle qui couronna le Carême de 1684, dans l'église principale de Meaux. Nous en trouvons une autre à Coulommiers, au commencement de l'année suivante. Durant cette mission, il fait faire (10 janvier 1685) la première communion à cent enfants, leur adressant une exhortation avant et après. Il tint aussi les conférences des dames de Charité, et les conférences ecclésiastiques. Après son repas, il résolvait des cas de conscience, proposés par les missionnaires [1].

Nous trouverons d'autres missions, à la Ferté-sous-Jouarre (1685), à Lizy (1685), à Nanteuil-lès-Meaux (1685), à Claye (1686), au Mesnil-Amelot (1686), à Nanteuil-le-Haudouin (1687), à Joui-le-Chatel (1688), à Crouy (1688), à Bouleurre (1689), à Silly (1689), à Meaux (1692), à Faremoutiers (1696)...

Voici l'indication de l'ordre du jour pendant une semaine, durant la mission de la Ferté (1er — 8 juin, 1685):

Le 1er juin, après avoir exposé les motifs de sa venue, Bossuet exhorta le peuple « à se rendre assidu aux sermons qui se feront durant le cours de sa visite, tant par lui que par les vénérables prêtres qui l'accompagnaient, et à envoyer

1. La clôture (13 janvier) fut marquée par l'abjuration d'un protestant, né au pays de Liége, le sieur Lemenuisier, cordonnier. — Je cite ce fait, parce qu'il est du nombre de ceux qui précédèrent la Révocation.

les enfants aux instructions et au catéchisme des missionnaires. » Ces missionnaires étaient ceux de Crécy, dans le diocèse, ayant à leur tête leur supérieur ([1]), Jacques Buchon. Parmi les « vénérables prêtres, » qui formaient la suite de Bossuet, se trouvait, cette année encore, Fénelon et l'abbé de Langeron avec lui. Nous voyons celui-ci faire des catéchismes, dont le sujet était désigné par Bossuet ; celui du 7 fut sur l'Eucharistie.

Le 2 juin, Bossuet fait un sermon au peuple « sur la transgression irréfléchie des commandements de Dieu. »

Le 3, un dimanche, Fénelon prêche devant Bossuet, qui fait, lui aussi, ce même jour une instruction sur *la Confirmation*, et confère ce sacrement à mille confirmands.

Le 4, Fénelon prononce « un petit discours » chez les filles charitables, dites de Sainte-Anne.

Le 5, Bossuet confirme et prêche à Saint-Cyr, petite paroisse de la même ville.

Le 6, il fonde une congrégation de dames charitables à l'instar de celle de Meaux, pour soigner les malades. Il leur adresse une exhortation, et donne le premier l'exemple des libéralités.

Le 7, instruction de Bossuet sur *la Prière*, à Saint-Étienne de Condé, dans la même ville de la Ferté.

La plus célèbre de ces missions est celle de Meaux, pour le Jubilé de 1692. Ledieu en parle. La fausse date qu'il donne est corrigée par la notice des éditions primitives du *Vado ad Patrem*, qui en fit l'ouverture, et par Rochard, qui enregistre les faits jour par jour, sauf omission. Les Pères Capucins prêchèrent, dit-il, « depuis le dimanche 27 avril jusqu'au 4 juin. » « Ils étaient bien quinze religieux, tous fort savants; » ils avaient à leur tête « le fameux Père Honoré de Cannes, » qui « prêchait le soir, en commençant par les Litanies de la sainte Vierge. » Il y avait en outre conférence le matin, sermon à dix heures, et catéchisme à une heure.

1. Autre mission par les mêmes, à Bouleurre, en 1689.

La part personnelle de Bossuet fut considérable : « Monsieur l'évêque, dit Rochard, y prêcha bien l'espace de quinze jours, et fit faire la communion générale trois fois. » Avec le sermon d'ouverture, nous avons l'esquisse de celui de la Pentecôte, qui annonçait la clôture prochaine.

§ 4. — Visites pastorales.

LE plus souvent, Bossuet faisait coïncider une visite pastorale avec ses exercices paroissiaux d'une mission ou d'un jubilé. Alors il déclarait en arrivant « que ce n'étaient pas les murailles, les fonts, les autels, la sacristie, ni ce temple matériel qu'il venait visiter, quoique la visite de ces choses extérieures fût une partie de son ministère ; mais que la fin principale de sa visite était de mettre en bon état les cœurs, qui sont les vrais temples du Dieu vivant (1). » Puis il exhortait fortement « les peuples à se rendre assidus aux instructions qui se feraient dans la paroisse. »

Dans la visite pastorale qui précéda la mission de Lizy, en 1685, il insiste sur le compte que les pasteurs et les peuples auront réciproquement à rendre à Dieu, les pasteurs du salut des peuples, et les peuples des instructions, sacrements et autres grâces qu'ils reçoivent par le ministère des pasteurs... (2). » Cette mission cependant, nous l'avons déjà remarqué, avait pour but principal, la conversion des protestants. « Sa confiance était particulièrement aux prières des fidèles, et non en ses soins (3). »

Plusieurs fois il parla, en pareille circonstance, sur « la mission que JÉSUS-CHRIST a donnée à ses ministres (4) : *Euntes docete...* ou : *Sicut misit me Pater, et ego mitto vos* (5). Souvent il faisait une homélie sur l'évangile du jour : ainsi, le 22 juin 1687, il fait un prône sur *Nisi abundaverit justitia vestra plus quam Scribarum et Pharisæorum...*; c'était l'évan-

1. Procès-verbaux des visites, 1er juin, 1685. — 2. *Ibid.* — 3. *Ibid.* — 4. Brégy, 19 août 1686 ; — Crécy, 13 juin 1688, — Silly, 5 juin 1689. — 5. Nanteuil-le-Haudouin, 21 juin 1687.

gile de ce dimanche, V^e après la Pentecôte. Il avait déjà parlé ce même jour [1] sur l'Eucharistie. Ainsi, le dimanche précédent (15 juin), à Charny, il avait prononcé une homélie sur l'évangile du IVe dimanche : *In verbo autem tuo laxabo rete*, etc, outre deux autres allocutions, sur la *Pénitence*, et sur la *Confirmation*. A la clôture de cette visite, prêchant la récompense promise au courageux changement de vie, sur ce texte : *Non sunt condignæ passiones hujus temporis ad futuram gloriam quæ revelabitur in nobis* (Rom., VIII, 18), il adressa à ses auditeurs, entre autres exhortations, celle de restituer les papiers de l'église du lieu, que détenaient certains particuliers [2].

Bossuet prêtait ainsi volontiers l'autorité de sa parole aux justes doléances de ses curés. Raveneau, le curé de Saint-Jean-les-deux-Jumeaux, qui nous a laissé un Journal, se terminant malheureusement avec l'année 1687, nous rapporte qu'en cette année, le jour de la Dédicace, Bossuet vint assister à la messe du village de Saint-Jean. Il accepta de faire le prône, et de le faire conformément aux désiderata de l'humble pasteur [3] : « Son sujet, dit-il, fut le respect qui est dû aux églises, une fois qu'elles ont été consacrées à Dieu, et la rigueur que JÉSUS-CHRIST exerça envers ceux qui profanaient le temple. Il fit entrer adroitement dans son discours tous *les sujets* que je lui avais recommandés ; comme par exemple les superstitions de la campagne, la profanation des dimanches et des fêtes, la négligence des parents à envoyer leurs enfants à l'école et au catéchisme, les vengeances dans les tailles, les injustices que l'on se fait les uns aux autres...; l'abus que l'on fait des sacrements, lorsqu'on croit que c'est assez de se confesser du tort que l'on a fait, sans le réparer [4]... »

1. Et la veille sur *In verbo tuo laxabo rete.* (Procès verb. des visites.) — 2. *Ibid.*
3. Sur ce texte: *Et cum fecisset quasi flagellum*... (Joan., II, 15). — (Raveneau, 276.)
4. Autres exemples. En mai 1683, exhortation « à ceux de Choisy » d'être plus fidèles à la messe de paroisse ; et menace de renvoyer après la grand'messe, en avançant celle-ci d'une heure, une messe basse, qui se disait à 6 h. du matin et à laquelle

On trouvera dans le tableau général de la prédication de Bossuet à Meaux, que nous renvoyons à la fin de ce chapitre, la mention d'un grand nombre d'instructions familières sur les sacrements, sur les vertus théologales ou morales, sur les fêtes et les cérémonies ecclésiastiques. Signalons deux bénédictions de cloches, la première dans la collégiale de Dammartin (1) (28 mai 1684), la seconde, neuf ans plus tard, dans l'église paroissiale de cette ville (2).

A Rébais, en avril 1696, Bossuet étant en visite pastorale prêcha d'abord le 7 à la paroisse Saint-Jean, et le 8 (dimanche), à Saint-Nicolas; puis, à sa réception dans l'abbatiale de Saint-Pierre, complimenté en latin par les Bénédictins (3), il répondit sur-le-champ dans la même langue. Alors, dit le procès-verbal, on chanta l'antienne : *Ecce sacerdos magnus !*

§ 5. — Les Religieuses.

APPLIQUÉ, à l'exemple de saint Paul, « à se faire tout à tous pour les gagner tous à JÉSUS-CHRIST,» Bossuet était, comme nous venons de le voir, homme de ministère et homme d'action, et ce serait se faire de lui une idée des plus fausses que de se le représenter comme habitant immobile dans son génie et dans ses grandes pensées. Un de ses soins de prédilection fut de faire avancer dans la perfection chrétienne, qui « n'est pas dans un degré déterminé, » qui « con-

tous couraient pour être libres plus tôt. En même temps,invitation au procureur fiscal de faire observer les ordonnances royales sur les cabarets. — A ceux d'Amilly,recommandation de faire suivre l'office divin et les instructions par leurs enfants et domestiques. — A Dammartin (27 mai 1684), le curé ayant signalé des négligences concernant la messe de paroisse,les enfants et domestiques, la fréquentation des sacrements, M. de Meaux traita chacun de ces points, montrant dans une « forte exhortation » quelle en était l'obligation, et quels en seraient les avantages, etc. — (Procès-verb. des Visites).

1. *Sur l'objet et les effets de cette cérémonie.*

2. 29 octobre 1693.

3. Il paraît qu'on ne gardait pas trop rancune de part ni d'autre d'un récent conflit de juridiction ; mais l'abbé Réaume, dans son zèle emphatique contre les coutumes et les doctrines gallicanes,ne manque pas de qualifier la conduite de Bossuet *d'iniquité, de cruelle oppression ! (Histoire de Bossuet,* II, 407.)

siste à monter toujours [1], » les âmes pures et ferventes qui s'étaient consacrées spécialement à Dieu dans la vie religieuse [2].

Il faut entendre, par exemple, les pieuses Visitandines, exprimer leur admiration et leur reconnaissance, de ce que ce grand prélat, qui s'était élevé si haut dans l'estime de son siècle « par la sublimité de sa science et par son génie prodigieux » (ce sont leurs expressions), « cependant, disent-elles dans leurs *Mémoires*, ce grand homme, dans son air recueilli et absorbé en Dieu, semblait venir du fond d'un désert, pour apprendre à aimer Dieu souverainement et à mépriser le monde et ses maximes [3]. »

« Malgré ses grandes occupations, il dérobait de son temps pour venir à notre grille nous faire des conférences spirituelles... Il répondait aussi à nos questions sur l'Écriture sainte et la vie intérieure, avec tant d'onction et de clarté, que *nous croyions être dans le ciel.*

« Les heures nous paraissaient des moments. Il n'en paraissait pas fatigué lui-même,puisqu'après un temps considérable, il nous disait avec une bénignité charmante : Encore trois questions, mes filles ; et puis, nous finirons. »

Voici la date de quelques-uns d'entre les discours perdus, qui ont été prononcés à la Visitation:

Bossuet prêcha, le 3 novembre 1682, et le 4 avril 1683, la Vêture et la Profession de Marie-Bénigne Roussel.

Le 10 mai 1684, à la Profession de Louise-Henriette de Comenge [4], il parla sur ces paroles de saint Jean : « Je ne suis point du monde » : *Et ego non sum de mundo.* (Joan., XVII, 14, 16.)

1. *Vêtures*, Lachat, XI, 556. — (C'est en réalité un sermon de 1659, 15 mai, et non un brouillon de celui de 1681.)

2. Cf. Ledieu, *Mémoires*, 98.

3. *Extraits des Mémoires de la Visitation de Meaux*, 1631-1754. — Ms. du Grand Séminaire de Meaux.

4. En 1701, la communauté ayant été volée, cette religieuse demanda au comte son frère une paire de pistolets. Celui-ci conta la chose à Louis XIV, qui s'en divertit, et « fut bien aise d'apprendre que dans son royaume tout était brave, jusqu'aux Religieuses. » — (*Mémoires de la Visitation*, f. 43.)

Le 29 juin 1690, sermon pour la Profession de Jeanne-Françoise Marchant d'Amorésan [1] :

En 1695, pour la prise d'habit de Marguerite-Angélique Guillemeau.

En dehors de ces cérémonies, notons plusieurs visites officielles, dont l'allocution du Pasteur faisait partie ; en 1685 (30 juin) ; en 1688 (17 avril), et le « sermon divin » du 2 juillet, dont nous avons parlé parmi les œuvres conservées; enfin en 1700 (4 mai), « comme il commençait à être fort infirme, » remarque le *Mémoire* des Religieuses, « il demanda avec une politesse infinie, l'agrément de la communauté pour faire l'examen dans l'intérieur de la maison, et il eut toujours la régularité de laisser la porte de la chambre ouverte. » Le tome X de l'*Année sainte* donne d'après le Registre du chapitre, l'analyse de son allocution [2].

Nous savons par la lettre à Mme de Béringhen, dont nous avons précédemment extrait quelques lignes [3], que l'évêque de Meaux dut faire, en septembre 1685, l'éloge funèbre de l'ancienne madame de Béringhen, à laquelle sa nièce venait de succéder dans le gouvernement de l'abbaye de Faremoutiers : « J'espère être ici sur la fin du mois (d'août), et nous ferons le service avec l'oraison funèbre de cette chère tante dans le mois de septembre, s'il plaît à Dieu. Il sera bientôt temps de m'envoyer ce que vous saurez, pour le joindre à l'imprimé que j'ai reçu; et il sera bon de m'instruire de quelque chose de la famille ; car, encore qu'il ne faille pas, dans l'éloge d'une religieuse, appuyer beaucoup là-dessus, il ne faut pas tout à fait l'omettre. »

C'était dans cet esprit qu'il avait, trente ans auparavant, fait l'éloge d'Yolande de Monterby, à Metz. Nous n'avons

1. Celle-ci eut occasion de se servir des pistolets de la sœur de Comenge. Les voleurs étant revenus, « elle tira si à propos et de si furieux coups, qu'ils prirent la fuite en criant : Sauve ! sauve ! et jetèrent leurs outils dans le jardin, où on les trouva le lendemain. »

2. Ledieu mentionne une autre exhortation, à la Visitation, le jour des saints Innocents, 28 décembre 1701.

3. Voy. ci-dessus, p. 275.

rien de ce petit discours funèbre de Faremoutiers ([1]), qui fut, pour ainsi dire, prononcé en famille.

Combien d'autres allocutions, exhortations, conférences, *élévations*, retentirent dans ces communautés, qui toutes étaient chères au cœur du pasteur, à Meaux, à Jouarre, à Faremoutiers, à Coulommiers, à Collinances, à Rosoy, à Crécy, à Pont-aux-Dames, etc., et même en dehors de son diocèse, à Paris, aux Carmélites, aux Bénédictines etc. !

Ce fut à Torcy, dans le diocèse de Paris, que madame Cornuau, cette simple, mais fidèle et intelligente admiratrice de Bossuet, prit, après une longue épreuve, l'habit religieux. Bossuet prêcha sa Vêture, en 1697, et sa Profession (que nous avons signalée), le jeudi de la Pentecôte, 22 mai 1698.

Nous n'insisterons pas davantage sur nos renseignements historiques, malheureusement un peu stériles, et dont l'étude est souvent plus curieuse que profitable. Terminons ce qui regarde le ministère de Bossuet auprès des religieuses par deux faits, que nous présentons dans leur édifiante simplicité.

Dès les premiers temps de son séjour à Meaux, il prêcha, à l'Hôtel-Dieu, la Vêture de la sœur de Saint-Pierre. Dans son exhortation, qu'il fit, nous dit Raveneau, sur le sujet des pauvres, « il représenta à cette fille qu'il les fallait servir avec compassion, avec joie et avec respect. Avec compassion, comme membres de JÉSUS-CHRIST souffrant ; avec joie, comme JÉSUS-CHRIST même ; avec respect, comme ses seigneurs et ses maîtres, au service desquels il y a à gagner l'héritage du paradis : *Esurivi enim, et dedistis mihi manducare...* »

Dans la visite qu'il fit de Faremoutiers, en novembre 1693, il apprit qu'une religieuse impotente, la sœur de Saint-Gabriel, regrettait vivement de ne pouvoir l'entendre avec

1. A moins que le fragment sur les vertus de sainte Fare (*Pensées chrétiennes et morales*, XLII, Lachat, X, 633) n'ait été écrit à cette occasion.

toute la communauté ; il n'hésita pas à lui adresser dans sa chambre « une exhortation particulière (1). »

Tel était cet homme qu'on nous représente comme un génie exterminateur, grâce à la rancune de tant d'erreurs, qui ont senti sa puissance. N'aurions-nous pas eu tort de négliger soit les faits communs qui parlent par leur ensemble, soit les traits particuliers qui révèlent dans toute sa sincérité un caractère souvent méconnu et défiguré à plaisir ?

§ 6. — Bossuet et son clergé.

CETTE bonté toute paternelle de Bossuet paraissait principalement dans ses rapports avec ses prêtres ; ils étaient empreints de la plus sincère cordialité. Nous l'avons vu écoutant leurs vœux, et s'en faisant l'interprète auprès des populations. Nous avons aussi mentionné quelques-unes des Conférences ecclésiastiques, qu'il aimait à présider dans ses tournées pastorales. Il nous reste à dire un mot des synodes, qu'il tenait régulièrement, au mois de septembre, à l'évêché. C'était comme un essai de ce que nous appelons aujourd'hui retraites ecclésiastiques. Le principal intérêt consiste pour nous dans le discours d'ouverture que le grand évêque prononçait lui-même tous les ans. Le curé de Saint-Jean, Raveneau, nous donne un compte-rendu des six premières années, de 1682 à 1687 inclusivement. Ledieu analyse les deux derniers discours, ceux de 1701 et de 1702.

En 1682, le discours du 3 septembre, qui « surpassa, dit Raveneau, tout ce qu'on en pouvait imaginer, » traita de la sainteté des prêtres. Le pontife en proposa trois caractères : 1° la prière et la ferveur dans la conversation avec Dieu ; 2° la parole dans l'instruction ; 3° l'exemple dans la conduite personnelle.

C'était comme le programme général qui devait être développé les années suivantes. En 1683 (23 septembre), faisant

1. Procès verbaux des visites. — Cf. le procédé dont il usa envers Jeanne de Vic, la Nouvelle Catholique aveugle. Voy. ci-dessus, p. 321.

remarquer, comme autrefois dans l'Oraison funèbre du Père Bourgoing, le double devoir des prêtres, de parler à Dieu en faveur des peuples, de parler aux peuples de la part de Dieu, il se restreignit à approfondir le premier des deux points, et montra 1° la nécessité de la prière en général ; 2° l'obligation spéciale qu'ont les prêtres de prier ; 3° la manière dont il faut le faire.

Le devoir de la prédication fut expliqué dans les synodes de 1684 et de 1685. Les conseils tombés d'une bouche si compétente nous auraient été précieux. Malheureusement, Raveneau avait placé ses extraits sur ce point dans un autre cahier, qui ne nous est pas parvenu. Il nous apprend seulement qu'en 1684, Bossuet demanda à ses prêtres une quadruple préparation : 1° la prière ; 2° la lecture de l'Écriture sainte ; 3° la charité désintéressée ; 4° la bonne vie. En 1685, il dit qu'il fallait prêcher (même hors de la chaire) avec autorité, humilité, prudence et persévérance.

L'année suivante il expliqua admirablement le devoir du catéchiste. Il exposa en quoi il consiste, sa nécessité et les moyens de s'en acquitter avec succès. Il renvoya, pour le surplus, ses collaborateurs à une ample préface, qui devait bientôt paraître en tête du *Catéchisme* qu'il allait publier. Ce catéchisme de Bossuet est la plus humble, mais non la moindre production de son génie.

En 1687, revenant sur la mission du prédicateur, il en fit voir la facilité, insistant sur ceci, qu'elle doit être un simple témoignage rendu à la vérité, qu'il est à propos généralement de la faire courte, et que le vrai ministre de la parole divine est le Saint-Esprit.

Tout renseignement nous manque sur les synodes suivants, le curé de Saint-Jean étant mort au commencement de 1688 (1) ; et il nous faut attendre jusqu'en 1701 et 1702 pour rencontrer dans le *Journal de Ledieu* 1° le devoir de l'amour

1. Voy. Lachat, V, 474, une ordonnance synodale sur l'absence des curés, du 24 septembre 1688. — Autres de 1691 et de 1698. *Ibid.*

divin, jusqu'à un certain degré du moins, dans la pratique de la vie et dans la réception des sacrements ; 2° l'obligation de garder fidèlement le dépôt de la doctrine, le dépôt de la discipline, et le dépôt du temporel des paroisses ; *O Timothee depositum custodi.* (I Tim., VI, 20.)

C'est ici le dernier discours de Bossuet. Il fut prononcé à l'évêché, le 5 septembre 1702. Quelques mois auparavant, il était monté pour la dernière fois dans sa chaire épiscopale. C'était le dimanche dans l'octave du Saint-Sacrement (18 juin). Déjà, à Pâques et à la Pentecôte, il avait fait un effort surhumain pour surmonter le mal impitoyable qui le minait depuis plusieurs années : « Je veux que vous vous souveniez, avait-il dit le jour de Pâques, qu'un certain évêque, votre Pasteur, qui faisait profession de prêcher la vérité et de la soutenir sans déguisement, a recueilli en un seul discours les vérités capitales de notre salut (1)... »

A ce ton ému et solennel, on sentait l'annonce d'un testament suprême. Bossuet le fit dans le discours de la Fête-Dieu (18 juin 1702) (2) :

« *Edent pauperes et saturabuntur, et laudabunt Dominum qui requirunt eum ; vivent corda eorum,* etc. *(Ps. XXI.)*

« Il a dit (nous transcrivons l'analyse de son secrétaire, qui, par un secret pressentiment qu'elle pourrait être la dernière, l'a faite avec plus de soin que de coutume) que le jour de Pâques il avait expliqué toute la religion en ces deux mots : le parfait Adorable et le parfait Adorateur ; il en a répété les notions, et il a dit que ce discours ne serait que la continuation du précédent ; que le Psaume XXI, qu'il a nommé le Psaume du délaissement, nous représentait le Fils de Dieu délaissé : *Deus, Deus meus,* [*ut quid dereliquisti me ?*], et dans son délaissement instituant le banquet auquel il invitait tous les pauvres : *Edent pauperes,* etc.; que mille ans auparavant, David y avait prédit tous ces mystères, et peint, mieux

1. Voy. ci-dessus, p. 308, l'analyse de ce discours.
2. Cf. Explication de la Prophétie d'Isaïe (Lachat, II, 233), où Bossuet fait allusion à ce sermon.

que le plus habile peintre, les souffrances du Sauveur : *Foderunt* [*manus meas et pedes meos*...]; qu'il voulait donc aujourd'hui apprendre au peuple fidèle dans ce Psaume: l'institution de la sainte Eucharistie, la préparation qu'il y faut apporter, et le fruit qu'il en faut retirer.

I. « Il a rappelé l'idée du parfait Adorateur, qui a paru tel principalement en qualité d'hostie et de victime ; il l'a représenté sur la croix, y consommant son sacrifice. Et c'est alors, en cet état de victime et de sacrifice, qu'il a institué son banquet. Le corps livré, le sang épanché, etc., nourriture, breuvage, etc.; pour se donner à nous, et s'y unir plus intimement, afin que chacun s'applique à lui-même, par la participation à ce divin banquet, le fruit de la mort du Sauveur. Car ce n'est pas assez d'en célébrer la mémoire avec les prêtres, il faut encore s'en appliquer le fruit en y participant.

II. « Par là il est venu à parler de la préparation, et il a exposé ce qu'on allègue pour s'éloigner de ce sacrement ; la crainte, le respect, les distractions, etc. Vive exhortation à se convertir, à venir à la sainte table : l'exemple des premiers chrétiens, qui communiaient tous les jours. Vaines excuses de ceux de l'évangile de ce jour ; que ce sont encore celles d'aujourd'hui ; que, au temps des premiers fidèles, c'était les mêmes mariages, les mêmes soins de la vie et les mêmes distractions, qui ne les empêchaient pas de fréquenter la sainte table. Vive exhortation à s'en approcher souvent : *il demande cette consolation à son peuple avant sa mort.*

III. « De là il est entré dans l'explication des fruits de la sainte communion ; et il les a encore pris dans son texte : *Laudabunt Dominum ; vivent corda*, etc.; quelle doit être l'action de grâces ; qu'elle doit durer toute la vie, que la vie chrétienne est un *Amen*, et un *Alleluia* éternel, etc.

« En finissant, il a expliqué les raisons de la *réalité* pour les Nouveaux Catholiques, et a répondu à leurs objections, etc., et *rendu grâces à Dieu de lui avoir donné la force de faire encore ce discours.* »

Tableau de tous les sermons ou exhortations dont on trouve la mention pour l'époque de Meaux (1).

1682. — 11 février, jour des Cendres, prise de possession: sermon.
— 3 sept. Synode, sermon d'ouverture. (Analyse (2), Raveneau.)
— 10 nov. Vêture de Marie-Bénigne Roussel.
— 10 déc. Établissement des Filles charitables à Varreddes; instruction à la messe.
— 26 décembre. Entretien avec le ministre Jamet sur la justification et les bonnes œuvres.

1683. — 1er janvier. Sermon à la cathédrale.
* 7 mars, sermon en l'église de Chaage (près de la cathédrale), 1er dimanche de Carême (3).
— 14 mars. Sermon à Saint-Nicolas, à Meaux.
— 21 mars. — à Saint-Christophe, *ibid.*
— 28 mars. — à Saint-Remy, *ibid.*
— 4 avril. — à Saint-Saintin, *ibid.*
— 19 mai, à La Ferté Gaucher: Sur l'objet de la visite (4). (Visites pastorales, procès-verbaux.)
— 20, sur le Baptême: d'où il nous tire; où il nous mène; ses obligations.
— 23, sur la Confirmation.
— Exhortation spéciale aux paroissiens de Choisy.
— Autre à ceux d'Amilly.
— 25, à Vaudoi: Dispositions à la Confirmation.
— à Rozoy-en-Brie: Sur la visite, et sur les dispositions à célébrer l'Ascension. Bossuet annonce qu'il fera, tous les jours, le sermon et le catéchisme.
— 27, sermon sur l'Ascension.
— Juin ou juillet. Discours à l'abjuration de deux gentilshommes de l'Auxerrois, MM. Du Motet, et de leur sœur; au Val-de-Grâce.

---

1. Comme les pièces conservées sont malheureusement en bien petit nombre, nous les portons à leur date sur cette liste qu'elles ne grossiront pas beaucoup. Nous les marquerons d'un *, pour les distinguer des autres.

2. Nous indiquerons la source, quand il y aura profit à y recourir. V. (Visites pastorales, procès-verbaux); Rav. (Raveneau); Roch (Rochard); Led. (Ledieu); A. S. (Année sainte de la Visitation); Lettre du... (Voy. le tableau, après l'Introduction.)

3. Voy. ci-dessus, p. 270.

4. Le lieutenant général de Meaux, Nicolas Payen, félicita Bossuet, au nom de la ville, sur ses prédications depuis son arrivée en son diocèse. (Compliment prononcé la veille de Pâques, 17 avril 1683 — Voy. A. Gasté, *Bossuet. Deux lettres inédites et documents nouveaux...* Caen, Delesques, 1890. Mais il ne s'agit pas ici, comme on l'affirme sur la foi de Ledieu, de la mission donnée avec le concours de Fénelon. Elle n'eut lieu que l'année suivante.)

* 1er septembre. Oraison funèbre de Marie-Thérèse, à Saint-Denis.

— 28 septembre Discours d'ouverture du Synode. (Rav.)

1684. — Bossuet, selon Raveneau, prêcha tous les dimanches du Carême de 1684.

— 27 février, IIe dimanche de Carême. Sermon à la cathédrale. (Rochard.) Fénelon [1] fait l'exhortation du soir ; de même les autres dimanches de ce Carême.

— 12 mars, à la cathédrale. — (De même les autres dimanches non mentionnés.)

— Le 15, mercredi, Bossuet prêche à la Prière.

— Dimanche de la Passion.

— Mission donnée pour le Jubilé, du lundi de la Passion au jour de Pâques : Bossuet prêche trois fois par semaine.

* Ouverture : *Ego vado...* (imprimé dans les *Pensées chrétiennes et morales*. Voy. ci-dessus, p. 27-29.)

En outre sont mentionnés les sermons :

— du samedi, 25 mars ;

— du dimanche, 26 ;

— et du 2 avril, jour de Pâques.

— Le 4, sermon à Saint-Nicolas, pour l'établissement des Filles de la Charité. « Il avait déjà prêché le matin au couvent de la Visitation de Ste Marie, à la Profession d'une fille.» (Roch.)

1er mai. Panégyrique de saint Jacques le Mineur.

— 10 mai. Vêture de Louise-Henriette de Comenge à la Visitation.

— Coulommiers : Depuis l'Ascension, 12 mai, jusqu'à la Pentecôte, mission à Coulommiers, avec le concours de Fénelon, Fleury, Langeron, Pastel (vicaire général), etc., comme à Meaux.

— Le 13 mai, « discours au peuple [sur les abus], doux et pathétique ; tout le monde en fut touché. » (Roch.)

— Le 14, sur l'éducation des petits enfants, « où il fit à son ordinaire, c'est-à-dire merveilles. » (Roch.)

— Le 15, au prieuré de Sainte-Foy, discours sur la Confirmation [2].

1. Pendant ce Carême, et surtout pendant la mission, Fénelon et Fleury prêchent concurremment avec Bossuet. Fénelon est mentionné le 27 février, les deux dimanches suivants, et les 18, 20, 22, 24 mars; Fleury, les 21, 27 mars, outre deux catéchismes par semaine à Saint-Christophe. Le neveu de Bossuet, qui n'était pas encore prêtre, faisait aussi le catéchisme durant la mission.

2. Ce même jour, Fénelon prêche sur l'aumône ; et Fleury, sur l'amour de Dieu, à l'Hôtel-Dieu de Coulommiers.

— Le 27 mai, à Dammartin. Exhortation forte sur la messe de paroisse, les sacrements, l'instruction des enfants et domestiques : obligations et avantages.
— Le 28, sur le Baptême.
— Bénédiction d'une cloche, à Notre-Dame ; discours sur la cérémonie et sur ses effets.
— Le 3 août. Panégyrique de saint Étienne, patron de la cathédrale de Meaux. Bossuet prêche à une heure « ayant, remarque Rochard, officié pontificalement à la grand'messe, qui fut chantée en musique, et qui fut longue. »
— Le 9 septembre. Ouverture du Synode. (Rav.)
— Le 26 octobre, à la Chapelle-sur-Crécy. Avant la Confirmation, sermon « qui était capable d'attendrir des pierres. » (Rav.)
— Le 1er novembre. Sermon à la cathédrale.

1685. — Janvier. Nouvelle Mission à Coulommiers (10 au 13 janvier).
— Première communion des enfants: Bossuet fait une exhortation avant et après.
* 9 avril, lundi de la Passion. Visite pastorale aux Ursulines de Meaux, 1re Exhortation. (Imprimée.)
— 15 avril, jour des Rameaux. Sermon à la cathédrale.
* 18 avril. Seconde Exhortation aux Ursulines (3e des éditions).
* 22 avril, jour de Pâques. Sermon à la cathédrale (à une heure): *Gaudete*, etc. (autographe ; imprimé.)
— 27 avril. Troisième Exhortation aux Ursulines (2e des éditions).
* Ordonnances notifiées, avec un commentaire.
* 4 mai. Quatrième Exhortation aux Ursulines.
— Fin mai. Vêture de madame de la Mare, aux Carmélites de Paris.
— 1er juin. Visite à la Ferté-sous-Jouarre, mission. (Analyse. V.)
— Le 2, sur la transgression irréfléchie des commandements.
— Le 3, dimanche. Instruction sur la Confirmation [1]: ce sacrement est administré à mille personnes.
— Le 4, allocution aux Filles charitables, dites de Sainte-Anne.

1. Sermon de Fénelon, auquel Bossuet assiste. Fénelon prêche aussi le 4, aux Filles de Sainte-Anne.

Même jour, à Saint-Cyr (paroisse voisine de la Ferté), instruction sur la Confirmation.

— Le 6 juin, Bossuet fonde à la Ferté une congrégation de Dames charitables, à l'instar de celle de Meaux. (Exhortation et libéralités.)

— Le 7 juin, à Saint-Étienne de Condé (paroisse de la Ferté), sur la prière.

— Même jour, à Étrépilly ([1]), admonestation sur l'habitude de passer le dimanche au jeu de cartes, et au cabaret.

— 10 juin, Pentecôte : sermon à la cathédrale.

* 30 juin. Visite et exhortation aux Visitandines (imprimée).

* 5 août. Conférence aux Ursulines (imprimée).

* 9 août. Oraison funèbre de la princesse Palatine.

— 9 septembre. A Chelles, Profession de Mlle Rousille de Fontanges (sœur de celle dont la beauté avait un instant séduit Louis XIV, et qui était allée mourir à Port-Royal, à 20 ans, en 1681). — Discours « digne de la réputation » de l'orateur.

— Septembre. Synode.

— Septembre. Petite oraison funèbre de Mme de Béringhen, à Faremoutiers. (Voy. Lettres du 3 juin et du 2 août.)

— 4 octobre. Discours à l'abjuration d'Antoine Marty. (Rav.)

— 22 octobre. Abjuration du duc de Richemont, à Fontainebleau. Bossuet « fit un excellent discours, que toute la cour admira. » (Roch.)

— 1er novembre. Sermon sur *Regnum Dei intra vos est*, à la cathédrale : très belle homélie sur les *Béatitudes.* (Roch.)

— 3 novembre. Sur *Rogate Dominum messis ut mittat operarios in messem suam ;* à propos des missions pour la conversion des Protestants.

— 4 novembre. Ouverture de la mission de Lizy. (Analyse. V.)

— 8 novembre. Sur la Confirmation et ses effets.

— 9 novembre. Après une prière à haute voix devant le Saint-Sacrement exposé, pour donner au peuple le modèle des prières à faire : sermon sur *Congregabuntur filii Juda et filii Israel pariter...* (Ose., II.) — (Analyse. V.)

— 11 novembre. Première communion d'une trentaine d'enfants: Allocution sur la sainteté de ce sacrement et sur la pureté avec laquelle on doit le recevoir.

1. Sermon de Fénelon, catéchisme par Langeron : Bossuet y assiste et interroge les enfants.

Le soir, sermon sur l'évangile de la messe de saint Martin : *Nemo lucernam accendit et ponit sub modio* (1)...

— Le 8 décembre, à Claye, en revenant de Paris, sermon.

* Le 16 décembre, IIIe dimanche de l'Avent : Homélie à Meaux. (Autographe et analyse. Imprimé, mais interpolé à la suite d'un exorde sur *Miserunt Judæi.*) (2)

— 19 décembre, à Nanteuil-lès-Meaux, sur *Missus est Gabriel...* (Mission.)

21 décembre, fête de saint Thomas : *Quia vidisti me, Thoma, credidisti...* (Analyse, Roch.)

22 décembre. Abjuration en la chapelle de l'évêché d'une soixantaine de Protestants des environs de Meaux. « Il leur fit un discours très beau et très touchant sur leur réunion à l'Église. » (Roch.)

— Le 23, Bossuet « prêche la controverse » en sa cathédrale. (Roch.) Texte : *Qui manducat me, et ipse vivet propter me.* (Joan., VI.)

— Le jour de Noël, sermon, « où il se trouva un nombre infini de personnes, ce qui donna beaucoup de consolation à M. notre évêque. » (Roch.)

— Le 30 décembre, sermon à la cathédrale sur *Hoc est corpus meum.* (Id.)

1686. — 1er janvier, sermon à la cathédrale : *Vocatum est nomen ejus JESUS.* (Luc., II.) Sur la justification et les œuvres...

— Le soir, Confirmation de trois converties, aux Ursulines.

— 4 janvier. Sermon à Nanteuil-lès-Meaux.

— 6 janvier. Grand sermon à la cathédrale : *Et procidentes adoraverunt eum.* (Matth., II.) Sur le culte intérieur et extérieur. (Analyse, Rochard.) « Il y avait à ce sermon plus de quatre mille personnes de tous côtés, et nouveaux convertis de tout sexe, et catholiques, *qui avaient un extrême plaisir de l'entendre parler*, car on l'aurait écouté une journée sans s'y ennuyer, tant il avait de facilité à prêcher ; car il était très docte et fécond en belles pensées ; et il a été le seul de ce siècle qui ait annoncé la parole de Dieu à ses diocésains. » (Rochard.)

1. Il montra « que cette lampe est la lumière de l'Évangile : d'où la visibilité de l'Église. — Nécessité et mérite de la droiture d'intention dans les actes de religion, et dans ceux de la vie commune, dont il a fait un grand détail ; rendant ce sujet sensible et de grande édification. — Épilogue à l'adresse des protestants : il y a fait voir la vanité de leur prétendue bonne foi et bonne intention, avec laquelle ils se croient en sûreté de conscience dans leur fausse religion. (Journal des Visites.)

2. Rochard s'écrie ici : « Il y avait plaisir à l'entendre ; car c'était un torrent de science qui découlait avec une grande impétuosité de sa bouche vénérable, et *avec un ton très agréable.* »

* 25 janvier. Oraison funèbre de Le Tellier, à Saint-Gervais (Paris).

* Février. Instruction aux Ursulines, sur le Silence.

* Vers la même époque, allocutions touchantes à une nouvelle professe, recueillies sous ce titre : *Paroles saintes de mon illustre Pasteur*, etc.

— 14 avril, Pâques. Sermon à la cathédrale.

— 18 avril, à Claye. — Bossuet faisait donner une mission en ce bourg, par les Oratoriens. Depuis le 3 mars, premier dimanche de Carême, il avait lui-même pris la parole plusieurs fois pour l'instruction des anciens et des nouveaux catholiques.

* Le samedi, 23 mars. Homélie sur la Femme adultère. (Autographe, et imprimée.) C'est de Claye qu'il date, le 24 mars (IVe dimanche de Carême), sa belle *Lettre pastorale sur la Communion pascale.*

* Le mercredi 27. Homélie sur l'évangile de l'Aveugle-né. (Autographe, et imprimée.)

— Enfin, le 18 avril, est mentionnée une Homélie sur l'évangile du jour (jeudi de Pâques) : Madeleine au sépulcre. (Sur l'Eucharistie.)

— 19 avril. Sermon sur la Confirmation. Controverse, comme dans le précédent.

Autre exhortation, sur l'assiduité au catéchisme.

Même jour, à Brégy, sermon sur l'évangile duvendredi de Pâques : *Euntes docete omnes gentes, baptizantes*, etc. (Matth., XXVIII.) Effets et obligations du Baptême.

Établissement d'une congrégation de Dames charitables. Allocution et libéralités : « Mon dit seigneur leur a fait quelque libéralité, dont il a souhaité qu'on secourût les pauvres ; et les a exhortées d'avoir recours à lui lorsque les fonds de leurs aumônes viendraient à manquer. » (V.)

— 28 avril. Sermon à l'abbaye de Saint-Faron.

— 16 mai, dimanche dans l'octave de l'Ascension. Sermon à la cathédrale.

— 2 juin. Pentecôte. Sermon à la cathédrale de Meaux.

— 3 juin, lundi de la Pentecôte. Sermon pour la Profession de Mme de la Mare, à Paris. (Ledieu : *Fragments.*)

— Conférences chez les Carmélites de Paris. (Ledieu, *Mémoires.*)

— 15 août (1). Sermon à la cathédrale de Meaux.
— 17 septembre. Synode. (Analyse, Rav.)
— 1er novembre. Sermon à la cathédrale.
— 3 ou 4 novembre, à Mitry. Confirmation d'un nouveau catholique, M. d'Hervart, conseiller à la Cour : « grande édification de tout le peuple. » Ce converti assemble plusieurs de ses anciens coreligionnaires à Bois-le-Vicomte, pour y entendre les prédications de Bossuet.
— Le 8 novembre, à Compans, pour la clôture d'une mission, sermon sur la prière.
— 15 décembre. Exhortation et catéchisme à Saint-Saintin.
— 22 décembre. Sermon au village de Saint-Fiacre. Neuvaine pour le rétablissement de la santé du roi.
— Même jour. Sermon et catéchisme à Saint-Nicolas (de Meaux).
* 25 décembre. Sermon à la cathédrale : *Puer natus est*, etc Esquisse.
— 26 décembre. Clôture d'une mission au Mesnil-Amelot : « Il prêche incontinent au peuple qu'il trouve assemblé dans l'église. » (V.)
— 27 décembre. Instruction avant la communion, « le Ciboire en main ; » sur l'amour immense de Dieu pour les hommes.
— Même jour. Pour la Confirmation : sur la persévérance : *Qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit.*

1687. —
* Sermon pour la Circoncision (3e des éditions. Autographe).
* 10 mars. Oraison funèbre de Condé, à Notre-Dame.
— 23 mars. Catéchisme à Saint-Saintin. (Roch. — Cf. Ledieu, *Mémoires*, 120.)
— 30 mars, Pâques. Sermon à la cathédrale.
— 18 mai, Pentecôte. Sermon à la cathédrale devant l'évêque de Mirepoix.
— 1er juin, dimanche dans l'octave du Saint-Sacrement. Sermon à la cathédrale.
— 15 juin. Sermon sur l'évangile du dimanche, (IVe après la Pentecôte) : *In verbo autem tuo laxabo rete.*
— Charny-en-France. Instruction sur la Pénitence et la Communion. Bossuet parle pendant un quart d'heure, « tenant à la main sur le Ciboire le corps de Notre-Seigneur. » (V.)

1. Le 12 août, après avoir assisté à des conclusions de Logique, chez les Carmes de Crécy, Bossuet se rend le soir à l'hôpital Jean Rose. Là des enfants récitent des discours sur l'extinction de l'hérésie ; puis donnent une séance récréative. Bossuet lui-même « rit de tout son cœur » aux « singeries » de l'enfant de Chabouiller, valet de chambre du duc d'Orléans. (Rochard.) Bossuet a ri ! C'est un trait qui appartient à l'histoire.

Après la messe, sermon en chaire sur la Confirmation.

Sermon pour la clôture de la Visite : *Non sunt condignæ passiones hujus temporis ad futuram gloriam...* Bossuet réclame « la restitution des papiers de l'église de la part de ceux qui en étaient détenteurs. » (V.) — Il institue une Assemblée de charité.

21 juin, à Nanteuil-le-Haudoin : *Sicut misit me Pater, et ego mitto vos.* Mission. Indulgences à ceux qui prieront pour l'heureux succès de sa Visite.

— 22 juin, dimanche : Sur l'Eucharistie, « tenant l'Hostie à la main. »

— Autre sermon après la messe, sur l'évangile (V[e] dimanche) : *Nisi abundaverit justitia vestra...* « Qu'il faut rapporter la perfection chrétienne à la grâce avec l'humilité. »

— 6 juillet, à Nanteuil, au château : sur la charité pour le prochain. — Après Vêpres, sur la Pénitence et les bonnes œuvres. Institué une confrérie de charité.

— Clôture d'une mission.

— Septembre. Synode.

— 1[er] novembre. Sermon à la cathédrale.

— III[e] dimanche de l'Avent. Catéchisme (1) à Saint-Nicolas.

— IV[e] dimanche. Catéchisme à Saint-Saintin.

* Noël. Sermon à la cathédrale ; peut-être l'esquisse : *Apparuit gratia...* etc. ; et catéchisme à Saint-Christophe.

— Octave de Noël, à Monthyon. Rapprochement entre la visite des pasteurs et celle du divin Sauveur venant aux hommes du sein de son Père. (Analyse. V.)

Autre sermon, sur la Naissance de Jésus-Christ.

Éloges et encouragements au maître d'école. Distribution de catéchismes et de livres de récompense aux enfants.

1688. Bossuet fait donner une mission pendant le Carême à Joui-le-Châtel, et s'y rend lui-même en visite

— Dimanche de la Passion. Catéchisme à la cathédrale.

— Méditation, le mercredi suivant.

— Vendredi. Méditation.

— Le 11 avril, dimanche des Rameaux. Catéchisme à la cathédrale.

— Le Mardi saint. Catéchisme.

— 17 avril (Samedi-Saint). Exhortation aux Visitandines : *Le royaume des Cieux est semblable à un homme qui cherche des perles*, etc.

1. C'est cette année que parut le *Catéchisme de Meaux*.

— Le jour de Pâques. Sermon à la cathédrale.

— Le jeudi de Pâques (1). Sermon au peuple, sur le pouvoir de lier et de délier. Catéchismes encouragés. Prix distribués.

— Le samedi 24 avril, à Coulommiers. Sermon sur la grâce pascale.

— Le 23 mai, à Crouy (Ve dimanche après Pâques). Ouverture d'une mission, qui sera donnée par les missionnaires de Crécy (Jacques Buchon, supérieur). Bossuet prêche à l'ouverture.

— 6 juin, Pentecôte. Sermon à la cathédrale.

— 13 juin, à Montigny, dimanche de la Trinité, sur *Euntes docete*, etc.

— Exhortation sur les devoirs de la vie chrétienne. Exhorté le curé et le maître (2) d'école à l'instruction des enfants.

— Collinances. Exhortation aux religieuses (de l'ordre de Fontevrault) : *Quodcumque facitis, ex animo operamini.* (Coloss., III, 23.)

— 14 juin, à Gesvres : sur la Visite.

— Conférence à Raroy, pour les prêtres du doyenné de Gaudelu.

— 15 juin, à Crouy. Sermon.

— 18 juin, autre, sur le martyre des saints Cyr et Julitte, patrons du dit Crouy. — Clôture d'une mission.

Même jour, aux Filles (3) charitables de Crécy. Discours fort touchant « sur la croix qu'il tenait en ses mains. » (V.) Après quoi « toutes les sœurs la sont venues baiser entre les mains de mon dit seigneur ; » puis elle a été « arborée et mise sur la porte de leur maison. » (V.)

— 20 juin, dimanche dans l'Octave du Saint-Sacrement. Sermon en la cathédrale : sur la fausse conversion de certains Nouveaux Convertis, et sur leur esprit de rébellion. (Rochard.)

* Le 2 juillet. « Sermon divin, » à la Visitation (imprimé).

1689. 27 mars, dimanche de la Passion. Sermon à la cathédrale.

1. Sermon de Fleury, le mardi de Pâques, 20 avril, à Faremoutiers ; et, le 24, à Coulommiers.

2. On a trouvé dans les papiers de M. de Saint André, grand vicaire de Bossuet, un opuscule daté de 1702, *sur les devoirs du clerc sacristain, et sur ceux d'un maître d'école chrétienne.* C'était apparemment l'œuvre de Bossuet.

3. Après un sermon de l'abbé Ledieu, sur l'instruction que ces religieuses donnent aux filles.

— Jeudi 31 mars. Autre sermon, *ibid.*

— Rameaux. Sermon, *ibid.*

— Mardi saint. Sermon, *ibid.*

— Pâques, 10 avril. Sermon à la cathédrale.

— Mardi, 12. Sermon à Bouleurre, à la suite d'une mission donnée par Jacques Buchon et ses collaborateurs de Crécy.

24 avril, à Chambry, sur l'évangile du Bon Pasteur.

A 2 heures. Translation des Reliques de saint Didier et de sainte Déodate ; sermon.

— 1er mai, à Trilleport (autrement Trie-le-Port), sur le pardon des ennemis. — Les enfants ayant été trouvés peu instruits, le curé est admonesté.

Même jour, chapelle du Château Royal de Monceaux. Sermon après Vêpres ; puis fait le catéchisme aux enfants du dit bourg [Monceaux], qu'il trouve fort bien instruits.

— 13 mai. Vêture de Mme du Péray, aux Carmélites de Paris. — (Ledieu, *Mémoires*, 89.)

— 18 mai, à Juilly. Sermon avant la messe.

Autre, sur la Confirmation.

— Même jour, à Silly. Exhortation préparatoire à une mission qui sera prêchée par les prêtres de l'Oratoire de Paris.

— 29 mai, Pentecôte. Sermon à la cathédrale.

— 30 mai, à Acy. Sermon sur l'évangile, après la messe. Le soir, après avoir assisté au catéchisme, Bossuet prêche et fait la prière.

— 31 mai, à Betz. Explication succincte de l'évangile et des cérémonies.

— Mercredi, 1er juin, à Collinances. Explication du sacrement de Confirmation : (les religieuses et deux paroisses : Thury, et Villeneuve-sous-Thury.)

— 4 juin, au Plessis-Belle-Ville, sur les fruits de la visite épiscopale.

— 5 juin, à Silly : *Euntes docete* (Trinité), sur les obligations du Baptême : en quoi on les viole, et comment on rentre dans la pratique de ses obligations. — Félicitations à la marquise d'Alègre, sur sa charité. Confrérie établie en faveur des pauvres malades. — La mission se termina le 9, jour de la Fête-Dieu.

12 juin, dimanche dans l'octave du Saint-Sacrement. Sermon à la cathédrale.

— 26 juin, à Doue, sur l'évangile, après la messe.

— Boitron. Visite et prédication.

— Orly. Courte exhortation à la fréquentation des sacrements. (Analyse. V.)

— 27 juin. Établissement d'une confrérie de charité pour les pauvres malades.

— 20 août. Panégyrique de saint Bernard, chez les Bernardines de Pont-aux-Dames.

— 28 août. Panégyrique de saint Augustin, chez les chanoinesses de Notre-Dame à Meaux.

— 23 octobre, à Bannots. Expliqué la parabole du dimanche (XXI[e] après la Pentecôte).

— 26 octobre, à Faremoutiers, sur les dons du Saint-Esprit (1).

1690. — 5 mars, à Jouarre (2). Sermon avant la Confirmation(3).

— Le soir, à deux heures, sermon sur l'évangile du jour (IV[e] dimanche de Carême).

— Le 26 avril, au Val-de-Grâce, discours fort chrétien d'une demi-heure sur la Dauphine défunte.

— Le 1[er] mai. Autre discours à Saint-Denis, en présentant le corps de la défunte aux religieux.

— 29 juin. Profession de Jeanne-Françoise Marchant d'Amorésan. *(Mémoires de la Visitation de Meaux.)*

— 1[er] octobre, à Dammartin. Prône sur l'évangile.

— 2 octobre, Hôtel-Dieu de Dammartin : Annonce de règlements ; achats de lits ; amélioration de l'installation, « attendu que les lieux susdits où jusqu'à présent on a retiré les pauvres, ne sont en aucune manière convenables à cet effet. » (V.)

— 17 octobre, Boissy. Discours au peuple.

— 18 octobre, Faremoutiers. Exhortation aux Religieuses.

— 19 octobre, Coulommiers. Audition des religieuses après la messe. Le soir, sermon au peuple dans l'église paroissiale, « à la fin du travail. » (V.)

— 21 octobre. Exhortation aux religieuses.

Conférence des ecclésiastiques de la paroisse et du prieuré de Sainte-Foy : sur le bon emploi du temps. Bossuet

1. Dans une lettre du 8 novembre 1689, à madame Cornuau, Bossuet parle d'un sermon dont il lui enverra quelque extrait. S'agissait-il de celui-ci, ou d'un sermon pour la Toussaint, dont le souvenir ne nous aurait pas été conservé ?

2. Rochard est complètement muet sur cette année. Raveneau était mort depuis deux ans. — Lacunes nombreuses.

3. Voy. le *Procès-verbal de visite* imprimé dans les œuvres complètes. (Lachat, V, spécialement les pp. 587 et 589.)

exprime l'opinion qu'une « vie inutile et fainéante » dans les prêtres [1] serait « un état continuel de péché mortel. »
Il conseille de faire chaque semaine une Conférence sur l'Écriture sainte.

— 22 octobre, dimanche. Prône sur l'évangile de la fête (les saintes Reliques.)

— 23 octobre. Exhortation aux religieuses de Rosoy.
— Conférence au presbytère, sur l'Écriture sainte.

— 25 octobre, à la Ferté-Gaucher. Sermon.
A 2 heures. Conférence ecclésiastique.
A 5 heures, sermon à la paroisse. Questions pratiques : sur le respect des fêtes. Les marchés qui tomberont en ces jours seront avancés, « du consentement exprès de Mme la Chancelière le Tellier, dame de la dite Ferté. » (V). — On exceptera la saint Joseph, la sainte Anne et la saint Louis. Exhortation d'assister en ce jour à la messe, attendu que ce saint est un des patrons de la France.

— 26 octobre, à Jouy-sur-Morin. Sermon.

1691. 6 avril, fête de Pâques. Sermon à la cathédrale.

— Pentecôte. Autre sermon.

— Dimanche dans l'Octave du Saint-Sacrement : sermon.

— Le 8 septembre. Sermon à Jouarre, à l'issue des Vêpres.

* Noël. Sermon sur JÉSUS-CHRIST, objet de scandale (3e des éditions).

1692. 1er avril, à Jouarre : sur l'évangile. (Mardi saint.)

* 6 avril, Pâques. C'est apparemment le sermon qui est esquissé dans les éditions, sur *O stulti et tardi corde.*

— Le 8 avril (mardi de Pâques), à la Ferté-Gaucher : sur l'évangile.
Le soir, sur la nécessité d'imiter JÉSUS-CHRIST dans ses souffrances pour avoir part à sa gloire.

— Le samedi 12, à l'Hôtel-Dieu. Exhortation aux dames sur la charité. Aumônes remises. — Autre exhortation aux malades, sur la patience. Distribution de secours.

— Le 13 (Quasimodo), à Saint-Augustin : expliqué l'évangile : sur la paix laissée par Notre-Seigneur à l'Église ; on la conserve par la pénitence.

1. On lit dans les *Additions à l'Histoire de Bossuet*, publiées dans le *Journal chrétien*, 1757 (II, 341) : « Il avouait naïvement que le monde ne lui avait jamais plu, à cause de la *désoccupation* qui y régnait, et des bienséances qu'on était obligé de garder avec lui. Depuis plusieurs années surtout il s'ennuyait beaucoup de l'espèce de nécessité qu'on lui imposait d'aller et de paraître à la cour. . »

— Le 14, à Faremoutiers. Exhortations aux Religieuses.

— Mission de Meaux ([1]), du 27 avril au 4 juin :

« Il y avait conférence le matin ; sermon à 10 heures ; catéchisme à une heure après midi. » (Rochard.) — La mission était donnée par quinze capucins, ayant à leur tête le P. Honoré de Cannes, « lequel prêchait le soir en commençant par les Litanies de la sainte Vierge. » — « M. l'évêque y prêcha bien l'espace de quinze jours. » *(Id.)*

* Le 27 avril, IIIe dimanche après Pâques. Bossuet ouvre la Mission par le *Vado ad Patrem* (au Ve dim. après Pâques, dans les éditions).

— Le 3 mai, aux Carmélites de Paris. Vêture de Mme de Villers.

* Le jour de la Pentecôte. Sermon : *Cor mundum crea in me, Deus.* (Esquisse imprimée.)

— Le 11 août, à Jouarre, discours de visite. Bossuet exhorte les Religieuses « de venir au scrutin avec un esprit de confiance et avec toute liberté, chacune dans l'ordre de leur réception. » (V.)

— Le 12, exhortation sur les principaux devoirs de la vie religieuse.

— Le 16 août, à Juilly, visite à la paroisse et à l'Académie des Oratoriens. Il exhorte le peuple à la fréquentation des sacrements et à la pratique de la charité chrétienne.

— 29 octobre, nouvelle visite à Jouarre. Il en expose les motifs.

— 25 décembre. Le sermon n'est pas mentionné. Mais Bossuet l'annonce, dès le 20 et le 22, à Mme d'Albert et à Mme Cornuau.

— 26 décembre, à Jouarre. Discours sur l'état présent du monastère.

1693. — Le 2 janvier, à Couy. Sur la visite, dont le but principal est d'avancer le salut des âmes.

— Le 6. Sermon sur l'Épiphanie, clôture d'une mission, et Confirmation.

— Le 31 mai, à Meaux. Sermon, aux *Prières* faites pour le rétablissement de la santé du roi. (Rochard.)

— Le 11 juillet, à Jouarre, panégyrique de saint Benoît (la veille de la fête de la Translation de ce saint). Bossuet le prononça, après Vêpres, « dans l'église de l'abbaye, en présence de toute la communauté, l'abbesse ([2]) en tête, du clergé du lieu, et de tout le peuple. » (V.)

1. Ledieu a par erreur avancé de deux ans cette grande mission de Meaux.

2. C'est-à-dire la nouvelle abbesse. Henriette de Lorraine avait donné sa démission au roi, qui avait nommé pour lui succéder Anne-Marguerite de Rohan, « religieuse Bénédictine du monastère de Chasse-Midi de la ville de Paris. » (V., 26 déc. 1692.)

— Le 12 juillet, à Jouarre (paroisse), sur l'évangile (IXe dim. après la Pentecôte).

— 12 octobre, à Jouarre (au parloir). Sermon sur la Prière.

— Le 29 octobre, à Dammartin-en-Goëlle. Bénédiction de deux cloches, et sermon.

— Le 30, autre sermon sur l'Aumône.

— Toussaint. Sermon. (Annoncé dans une lettre à Mme d'Albert, du 22 octobre.)

— Le 7 novembre. Coulommiers. Visite pour pourvoir à la disette (1).

— Le 8. Prône sur l'Aumône.

— Le 12, aux Religieuses : sur la paix et l'union.

— 13, à Faremoutiers. Exhortation sur le but de la visite, qui est de faire refleurir toutes les vertus et pratiques de la vie religieuse.

— Le 15 novembre, à la paroisse. Prône sur l'Aumône.

— Assemblée tenue après Vêpres pour prendre les mesures les plus urgentes en faveur des pauvres.

— Le 16, à Rosoy. Exhortation à tenir les conférences ecclésiastiques tous les quinze jours.

— Le 23 novembre, à Faremoutiers. Exhortation particulière à une sœur impotente, qui n'avait pu entendre Bossuet au Chapitre.

— Le 26 novembre. Exhortation sur les principaux devoirs de la vie monastique.

— Le 6 décembre, à la Ferté-au-Col (autrement : la Ferté-sous-Jouarre). Prône sur l'évangile. Bossuet exhorte le peuple, particulièrement les riches, à faire des aumônes abondantes. — « ... Il convoqua les curés de Jouarre et autres lieux voisins, les officiers et principaux habitants, pour régler (2) avec eux la subsistance des pauvres. » (Supplément aux Extraits des visites.)

— Le 7, à Jouarre, discours sur la Prière (3), au parloir de l'abbesse, toute la communauté présente.

1. « Cette année 1693, la misère s'étant trouvée plus grande, et les pauvres plus multipliés et plus embarrassés pour subsister, M. Bossuet parcourut les différentes paroisses de son diocèse, et prit des moyens efficaces de tous côtés pour subvenir aux besoins des indigents. » — (Extraits des procès-verbaux des Visites.) Voy. une lettre de Bossuet au premier président (Harlay), du 28 nov. 1693, en faveur des pauvres. (*Documents inéd. sur l'Hist de France*, Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV, I, 908.)

2. Cette assemblée se tint à Meaux, deux jours après.

3. Annoncé à l'avance dès le 25 septembre. (Lett. à Mme d'Albert.) Cf. Lett. à Mme de Lusancy, 30 octobre.

— Le 25 décembre, Noël. (Sermon annoncé, lettre du 23 décembre, à Mme d'Albert.

1694. Sermon du jour de Pâques. (Voy. Lettre à Mme Cornuau, 22 mars.)

— 14 avril, à Rosoy. Sermon sur l'évangile.

— Le 15. Autre.

— Le 16, à Jouy-le-Châtel. Exhorté le seigneur à s'entendre avec l'abbé [d'Aligre] pour faire cesser certains désordres.

— Le 13 juin, à Vignely. Prédication.

— Le 20, à Trilbardou. Sermon sur la Confirmation.

— En juin. Sermon à Jouarre. (Voy. Lettre du 31 mai, à Mme d'Albert.

— 23 juin. Mesnil-Amelot, sur l'évangile.

— 24, sermon à Mauregard, sur les vertus de saint Jean (patron).

* Peut-être le panégyrique de saint Paul, sur *Caritas Christi urget nos*, fut-il prêché à Jouarre, le 30 juin de cette année. Du moins Bossuet annonce un prochain sermon dans une lettre à Mme d'Albert (du 31 mai).

— 8 septembre, à Claye. Sermon sur l'évangile du jour et sur la Confirmation.

— 2 octobre, à Nanteuil-le-Haudoin. Prédication sur la Confirmation. — Conférence tenue au presbytère.

1695 (1). — Vêture de Marguerite Angélique Guillemeau, à la Visitation.

— 6 avril : Vêture de Marie-Anne de Rohan-Soubise, à Jouarre. (Cf. Lettre à Mme d'Albert, du 29 mars.)

— Le 2 juillet, sermon à la Visitation (2).

1696. — Le 7 avril, à Rebais. Sermon en la paroisse de Saint-Jean.

— Le 8, dimanche, à Saint-Nicolas de Rebais.

— Le 10, après avoir apaisé un conflit de juridiction, il est reçu dans l'abbatiale, et complimenté en latin par le prieur. Il répond immédiatement dans la même langue.

— 23 avril (lundi de Pâques), à Faremoutiers. Clôture de mission: il exhorte le peuple à la persévérance.

— 29, Quasimodo. Conférence et prédication, à Faremoutiers.

---

1. Les documents nous manquent presque complètement pour cette année.

2. A en croire Mme Guyon, Bossuet s'y serait montré plus quiétiste qu'elle. (*Vie de Mme Guyon*, par elle-même, 3e partie, ch. XIX.) On sait, bien qu'il ait plu à quelques écrivains de l'oublier, ce que valent les affirmations d'une hystérique.

— Le 30 avril. Profession de la sœur de Rohan-Soubise, à Jouarre.

— Le 6 mai, à Lisy. Sermon et confirmation.

— Le 12 juin, à Saint-Jean de Rebais. Sermon sur le mystère du temps. (C'était le mardi de la Pentecôte.)

— Le 14, à Bannots : sur la descente du Saint-Esprit.
— Catéchisme aux enfants. Confirmation.

— Le même jour, 14 juin, à saint Remy-de-la-Vanne, « trouvant un grand peuple assemblé, il leur recommanda de vivre dans la crainte de Dieu, de fréquenter les instructions, l'office divin et les saints sacrements, où ils trouveraient des forces pour se soutenir dans la vie chrétienne. » (V.)

— Au commencement de cette année, Bossuet fait des conférences à Saint-Cyr, à la demande de Mme de Maintenon pour prémunir cette maison contre le Quiétisme, auquel inclinait la supérieure, Mme de Maisonfort, parente de Mme Guyon ([1]).

— Le 18 juin, à Rouvres. Confirmation le matin ; sermon le soir.

— 20 juin, à Neuchelles. Prédication après la messe.
Même jour, à Thury, à deux heures, sermon et Confirmation
Même jour, à Antilly, sermon, puis Confirmation.

— Le 21, à Fulaines. Visite, exhortation et Confirmation.
Même jour, à Mareuil-la-Ferté. Exhortation, Confirmation et la messe.

1697. — Les renseignements font absolument défaut pour cette année : Ledieu, dans ses *Fragments* (I, 226) nous apprend seulement que Bossuet prêcha le 16 mai, jour de l'Ascension, la Vêture de la sœur Cornuau.

— Dans des questions de Mme du Mans, placées à cette année dans la correspondance, mais sans date précise, je relève ces paroles : ... « la parole de Dieu, dont on se sent touché, comme à votre sermon d'hier. » — J'ignore quel fut ce sermon.

1698. — * 22 mai. Profession de sœur Cornuau. Discours compris dans la *Correspondance de Bossuet.*

— 17 octobre. Réception, à l'entrée du palais [épiscopal], de Mme la duchesse Royale, fille du duc d'Orléans. Bossuet lui fait « un discours très éloquent. » (Rochard.)

1. Voy Lachat, XIX, 140, note. — Cet éditeur n'a pas pris garde que sa *Réponse aux difficultés de Mme de Maisonfort*, qu'il donne ici mutilée, d'après les anciennes éditions, revient plus complète, XXVII, 319-370.

1699. — Mai. Panégyrique de saint Jean de Capistran et de saint Paschal Baylon, nouvellement canonisés. (Registres des Cordeliers de Meaux.)

— Exhortation aux Séminaristes ([1]), avant l'ordination. (Voy. Ledieu, *Journal*, I, 4.)

— Cette même année, quatre discours à l'abjuration du protestant Winslow, célèbre anatomiste : l'un pour l'abjuration proprement dite, discours « qui tira les larmes des yeux aux assistants ; le second en lui administrant la Confirmation ; le troisième, avant la messe ; et le quatrième en lui donnant la Communion. » (Deforis, IV, *Préface*, xv.)

1700. — Dimanche, 10 janvier. Instruction aux Protestants, en la chapelle de l'évêché.

— Du 27 avril au 4 mai, visite du couvent de la Visitation.

— Le 1er mai, samedi : exhortation.

— Le 4 mai, allocution finale. (Voy. Analyse dans l'*Année sainte*, X, 40.)

— Le 12 mai, à Claye. Instruction aux Nouveaux Catholiques.

— Durant l'Assemblée de 1700, diverses argumentations théologiques sont soutenues par Bossuet dans les commissions. (Voy. Ledieu, *Journal*, 26, 27, 30 août, et 1er septembre.)

— 21 septembre. Sermon sur la fête de saint Matthieu, devant le roi et la reine d'Angleterre, à Saint-Germain, (Ledieu, *Journal*, 146.)

1701. — Le 9 janvier. Allocution aux Séminaristes.

— Le 27 mars, Pâques. Sermon à la cathédrale. (Voy. *Journal* de Ledieu, I, 178.)

— 15 mai, Pentecôte. Sermon à la cathédrale : sur le péché contre le Saint-Esprit. (*Ibid.*, 184.)

— 16 mai, aux Séminaristes. Exhortation.

— 18 mai. Hôpital général de Meaux : exhortation.

— 1er septembre. Synode. (Ledieu, *Journal*, I, 205.)

— Le 27 septembre. Petit discours à la bénédiction de l'abbesse de Pont-aux-Dames, Mme d'Ormesson : sur l'excellence de la règle de saint Benoît.

— 7 octobre. Conférence ecclésiastique sur les motifs de crédibilité. (Cf. Ledieu, *Journal*, 15 mai 1700.)

---

1. Nous avons trouvé peu de mentions semblables à celle-ci. Cependant il est certain que Bossuet adressa fréquemment la parole aux élèves de son Séminaire. Nicolas Payen lui disait dès 1683 : « Tantôt vous recevez les vœux d'une personne qui se consacre à la Religion, quelquefois *vous cultivez de vos mains des jeunes plantes qui sont destinées au culte des autels.* » (Compliment cité plus haut, p. 337.)

— 18 octobre. Visite pastorale à Coulommiers.

— 25 octobre. Sermon à Condé-sainte-Libiaire. (Voy. Duplessis, *Pièces justificatives de l'Histoire de Meaux.*)

— 30 octobre, à Dammartin. Petite allocution au peuple sur l'objet de sa visite.

— 1[er] novembre. Sermon à la cathédrale, « la voix très affaiblie. » (Voy. Analyse dans Ledieu, *Journal*, I, 244, 245.)

1701. — 19 novembre, Mitry. Établissement d'un hôpital, comme à Dammartin.

— 20 novembre, dimanche. Prédication et Confirmation.

— 28 décembre. Exhortation aux Visitandines.

1702. — Le 1[er] janvier, instruction aux Ursulines.

— Le 1[er] février, Bossuet répond à une harangue, à Navarre.

— Le 1[er] avril, « grand discours » à Jouarre.

— Le 2 avril, sermon à la cathédrale. (Jubilé.)

— Le 16 avril, jour de Pâques. Grand sermon sur « le parfait Adorable et le parfait Adorateur. » (Analyse, Ledieu, *Journal*, I, 281.)

— Jeudi, 20 avril. Exhortation aux religieuses de Jouarre. (Ledieu, *Journal*, I, 282.)

— 4 juin, Pentecôte. Sermon à la cathédrale.

— 18 juin, dimanche dans l'Octave du Saint-Sacrement : *Edent pauperes*, etc. (Analyse, Ledieu, *Journal*, I, 294, 295.) — C'est le dernier sermon prononcé en chaire par Bossuet.

— 5 septembre. Discours au Synode, à l'évêché. (Ledieu, *Journal*, I, 304.)

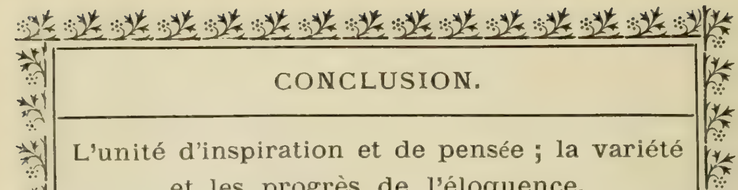
— En 1703, 1[er] février, Bossuet improvise en latin deux réponses aux envoyés de Navarre, l'une au grand-maître Chenu, l'autre au recteur Dupuy. (Voy. Ledieu, *Journal*, I, 309.)

— La maladie cruelle dont il souffrait depuis cinq ans (la pierre), ne lui permet plus de parler en public. Mais il s'entretient encore des vérités de la foi avec ses familiers. Voy. un exemple dans le *Journal* de Ledieu, 5 août 1703. (I, 459.)

— Pendant sa dernière maladie, au milieu des pieuses lectures qu'il se faisait faire, particulièrement de l'évangile de saint Jean, ainsi que des passages de saint Paul les plus propres à exciter la confiance en la bonté et en la miséricorde de Dieu, il fait chercher un jour à M. de Saint-André de nombreux passages sur la prédestination ; puis, après un quart d'heure de méditation, pendant lequel son interlocuteur n'ose l'interrompre : « Non, mon Dieu, s'écrie-t-il, je ne

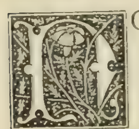
puis croire que vous m'ayez donné inutilement cette confiance en votre bonté. Mon salut est infiniment mieux entre vos mains que dans les miennes : je veux m'abandonner à vous sans retour sur moi-même, car on ne peut se voir sans vous, mon Dieu, qu'on ne tombe dans une espèce de désespoir. » — Il revint souvent sur cette pensée jusqu'à sa mort, 12 avril 1704. (Voy. Ledieu, et *Journal chrétien*, 1757, II, 341 et suiv.)





CONCLUSION.

L'unité d'inspiration et de pensée ; la variété et les progrès de l'éloquence.

OUS voici arrivés au terme d'une carrière oratoire d'environ cinquante-quatre années. Après avoir observé de près le ministre de la parole sainte, cherchant à réveiller quelques échos de sa prédication, lorsqu'elle n'est pas venue jusqu'à nous, et à remettre dans son ordre véritable ce qui nous en a été conservé ; après nous être efforcés de déterminer le vrai caractère des textes authentiques, et de demander même leur signification aux notes préparatoires, nous ne saurions nous séparer de lui et de son œuvre, sans essayer de mettre en lumière l'unité et la variété qui sont le double aspect de cette éloquence, comme elles le sont de la vie même.

I. « L'utilité des fidèles est la loi suprême de la chaire (1) : » cet axiome que Bossuet énonçait un jour devant la cour fut l'inspiration universelle de son apostolat. L'habitude où l'on est de faire à chaque auteur une part exclusive, a fait attribuer à Bourdaloue la préoccupation pratique, à Bossuet les hautes spéculations. C'était un prétexte très plausible pour le négliger. Un homme qui aurait été bien digne de le goûter sans réserve, le P. de Ravignan, conseillant, avec raison, aux novices de sa Compagnie, l'étude de Bourdaloue, ajoutait que, pour Bossuet, il n'y avait pas lieu de l'étudier, « parce que, disait-il, il se tient trop dans son génie. » N'est-ce pas le préjugé commun, que l'aigle se complaît uniquement dans les hautes régions, celles des dogmes et des principes ?

Ne soyons pas les dupes des images consacrées. Sans doute l'aigle s'élève hardiment ; naturellement il se main-

1. Troisième sermon pour la fête de la Conception (1669). Une variante porte : « L'utilité des *enfants de Dieu* est la loi suprême de la chaire. »

tient entre ciel et terre : il plane. Mais de là son regard puissant s'élève et s'abaisse tour à tour ; s'il plonge dans les profondeurs des cieux, il voit aussi très distinctement les choses de la terre, et il semble ne s'être élevé si haut, qu'afin d'aller chercher le vrai point de vue d'où l'on mesure exactement toutes choses.

Jamais Bossuet ne parla pour parler magnifiquement ; jamais nous ne l'avons vu ouvrir sa bouche éloquente seulement pour entonner un hymne solennel. Tout sermon était pour lui un acte essentiellement sacerdotal ; et les éloges officiels mêmes, ces discours dont les rhétoriques font le type du genre démonstratif, furent toujours dans la pensée du vrai créateur de l'*Oraison funèbre* une leçon chrétienne pour les vivants (1), plutôt qu'une sorte d'apothéose des illustres victimes de la mort.

A la distance où nous sommes des événements, nous sommes surtout frappés de l'éclat que sa prédication conserve aux yeux de la postérité. Les contemporains le furent plus encore de ce caractère consciencieux qui ne s'était pas démenti un seul instant. Ce n'est pas que nous n'ayons vu cette éloquence hautement appréciée à Meaux (2), à Paris, à Metz : mais les témoins de la vie de Bossuet aimèrent surtout à voir en lui, dans sa jeunesse, un digne prêtre, disciple de saint Vincent de Paul, prêchant une « morale austère, mais bien chrétienne, » et vivant comme (3) il prêchait ; plus tard, « un évêque au milieu de la cour, » (4) ou un pontife de l'ancienne marque à qui il n'avait manqué « que d'être né dans

1, « Avec Bossuet, il faut toujours s'attendre à voir la prédication entrer pour une grande part dans l'Oraison funèbre, le *sermon* s'y mêler fréquemment, toujours à propos, et comme alterner avec l'éloge. » — (Jacquinet, *Oraisons funèbres de Bossuet*, p. 355.)

2. Voy. ci-dessus p. 212, 320, 330, etc. Les exemples allégués réfutent l'opinion soutenue par le Cal de Bausset, et par l'abbé Hurel (*Les Orateurs sacrés à la cour de Louis XIV*), d'après lesquels Bossuet n'aurait nullement été apprécié en son temps comme prédicateur.

3. Jugement sur Bossuet, présenté à Colbert par son frère l'évêque de Luçon. Voy. Floquet, *Études*..., III, 10.

4. *Oraison funèbre du Dauphin*, par Massillon.

les premiers temps pour avoir été la lumière des Conciles, l'âme des Pères assemblés, dicté des canons, présidé à Nicée et à Éphèse ; » qu'on était tenté de qualifier de son vivant « Père de l'Église, » quand on essayait de parler avec la Bruyère « le langage de la postérité. »

Étaient-ils dans l'erreur, ceux qui trouvaient apostolique avant tout la parole de Bossuet, sans contester d'ailleurs qu'elle fût aussi bien éloquente ? Et nous, qui, plus favorisés en un sens que les auditeurs d'un sermon isolé ou même d'une station, pouvons embrasser du regard l'ensemble de son œuvre oratoire, ne devons-nous pas y reconnaître une éloquence plus admirable en cela même qu'elle est plus apostolique ?

Ce caractère dont on est frappé en prenant les sermons presque au hasard, apparaît plus nettement encore, quand ils sont classés et replacés dans leur cadre naturel. Qu'est-ce qui a dicté à l'orateur le choix des sujets à traiter, par exemple, dans la chaire royale ? Nous avons entendu sa maxime: « L'utilité des fidèles est la loi suprême de la chaire.» Qu'un sujet, celui de la *Parole de Dieu* elle-même, soit particulièrement important, il deviendra « le préparatif et le fondement de tous les autres. » Comme cette préoccupation du bien spirituel des enfants de Dieu est commune à l'Église et à son ministre, il n'aura aucune peine à trouver dans la liturgie même l'occasion d'introduire ces vérités fondamentales. Quoi de plus naturel que d'en entretenir l'auditoire chrétien, lorsque retentit, au second dimanche de Carême, cette parole du Thabor: *Hic est Filius meus..., ipsum audite ?* Ce sera le sujet des prédications de 1660, 1661, 1665, 1670 ; mais est-il moins légitime, en 1662, au Louvre, de présenter cet enseignement dès le premier dimanche, lorsque le divin Sauveur lui-même répond au Tentateur : « L'homme ne vit pas seulement de pain, mais il vit de toute parole qui sort de la bouche de Dieu ? » *Non in solo pane*, etc.

Cette leçon étant si importante, l'orateur saura bien la

rappeler, même dans des stations trop courtes, comme celles de l'Avent, pour qu'un discours entier y soit consacré. Au Louvre, en 1665, il parlera, le second dimanche, de la vérité chrétienne, qui « s'est établie en souveraine et en souveraine toute-puissante ; »... « assurée d'elle-même, de son autorité suprême et de son origine céleste, elle a dit et a voulu être crue, elle a prononcé ses oracles et a exigé la sujétion. » Le but du discours n'est pas ici de retracer aux auditeurs leurs obligations à l'égard de la vérité ; mais elles apparaissent d'elles-mêmes. Dans l'Avent de Saint-Thomas du Louvre et dans celui de Saint-Germain (1668 et 1669), il dira dès l'ouverture : « Vous m'écoutez, ou plutôt vous écoutez Dieu qui vous parle par ma bouche. Car je ne puis parler qu'aux oreilles : et c'est dans le cœur que vous devez être attentifs, où ma parole n'est pas capable de pénétrer. » (1666.) « Je vous parle, je vous avertis, j'excite votre attention ; mais il y a une voix secrète de la vérité qui me parle intérieurement, et la même vous parle aussi : sans quoi toutes mes paroles ne feraient que battre l'air vainement et étourdir les oreilles. Selon la sage dispensation du ministère ecclésiastique, les uns sont prédicateurs, et les autres sont auditeurs ; selon l'ordre de cette occulte inspiration de la vérité, tous sont auditeurs, tous sont disciples ; si bien qu'à ne regarder que l'extérieur, je parle, et vous écoutez ; mais au-dedans, dans le fond du cœur, et vous et moi écoutons la vérité qui nous parle et qui nous enseigne. » (1669) C'était rappeler toute la doctrine des sermons sur la *Parole de Dieu*, et donner en même temps le secret de sa propre éloquence.

Pour rencontrer l'unité d'inspiration dans son œuvre, fût-ce un grand Carême, comme ceux de la cour, qui comportaient trois sermons par semaine, le prédicateur n'aura pas besoin d'entreprendre une thèse et comme un vaste traité dont chaque sermon serait un chapitre. Voyez le Carême du Louvre ; Bossuet n'y a-t-il pas, selon sa propre expression, « couru par tous les détours par lesquels une âme peut se

perdre ? » n'a-t-il pas « battu toutes les voies par lesquelles on peut entrer dans une âme ? et l'espérance et la crainte, et la douceur et la force, et l'enfer et le paradis, et la mort certaine et la vie douteuse, tout a été employé (1). »

On sait d'ailleurs avec quelle largeur et avec quelle liberté il allait chercher ses inspirations dans les évangiles du temps, même en dehors des jours de prédication (2). Celui du Mauvais riche, au jeudi de la seconde semaine, lui fournissait trois sermons, et l'orateur faisait « tout l'entretien de cette semaine sur la triste aventure de ce misérable. » Dans la semaine de la Passion, il faisait voir « par trois discours l'*Efficace de la pénitence*, qui peut surmonter les plus grands obstacles ; l'*Ardeur de la pénitence*, qui doit vaincre tous les délais ; l'*Intégrité de la pénitence*, qui doit anéantir tous les crimes et n'en laisser aucun reste : » ces discours s'appuyaient tous sur l'exemple de Madeleine, « le parfait modèle de toutes les âmes réconciliées ; » l'Église nous met sous les yeux cet exemple, au jeudi de la cinquième semaine.

A Saint-Germain, l'orateur s'était proposé de faire le discours du IIIe dimanche sur la parabole de l'Enfant prodigue, qui se lit le IIIe samedi (veille de ce dimanche). Il fut amené, en fin de compte, à ne la prêcher que le mercredi suivant ; mais il tint avec raison à ne pas sacrifier un pareil sujet : « Toute l'histoire de ce Prodigue, dit-il, sa malheureuse sortie de la maison de son père, ses voyages, ou plutôt ses égarements dans un pays éloigné, son avidité pour avoir son bien, et sa prodigieuse facilité à le dissiper, ses libertés et sa servitude, ses douleurs après ses plaisirs, enfin la variété infinie et le mélange de ses aventures sont un tableau si naturel de la vie humaine, et son retour à son père, où il retrouve avec abondance tous les biens qu'il avait perdus, une image si accomplie des grâces de la pénitence, que je croirais manquer tout à fait au ministère dont je suis chargé, si je négligeais

1. *Sur l'Ardeur de la pénitence*, 1er point.
2. Dimanches, mercredis, vendredis.

les instructions que JÉSUS-CHRIST a renfermées dans cet évangile. »

Mais pourquoi y recourir plutôt en 1666 que dans les Carêmes précédents ? Certes les exhortations à la pénitence n'avaient pas manqué jusque-là : outre celles que nous rappelions tout à l'heure pour le Carême de 1662, c'était en 1661 le commentaire de l'épître du Ier dimanche: *Adjuvantes exhortamur*, etc.; c'étaient les Rechutes, et les Vaines excuses des pécheurs, dénoncées et combattues aux IIIe et V^e^ dimanches du Carême des Minimes. Est-ce donc le désir de varier la leçon qui préoccupe maintenant l'orateur ? Reconnaissons plutôt que sa vraie préoccupation, c'est le besoin de son auditoire, surtout de l'auditeur principal. Il n'est plus temps de lui recommander de conserver précieusement sa piété, sa justice, son innocence, qui « font la meilleure partie de la félicité publique (1) ; » il donne maintenant ouvertement d'autres exemples, sur lesquels se régleront trop volontiers la plupart des courtisans. Que si tous ces coupables, peu désireux de se corriger, saisissent avec empressement tous les prétextes de se soustraire aux objurgations d'un orateur trop pressant, il leur réserve une explication des causes et des suites de la *Haine des hommes pour la vérité :* « Non, s'écriera-t-il alors, non, le soleil éteint tout à coup ne jetterait pas la nature étonnée dans un état plus horrible qu'est celui d'une âme malheureuse où la vérité est éteinte ! »

Ne cherchons pas ailleurs que dans ce même zèle vraiment sacerdotal la raison du choix des sujets traités dans les Avents. Ici encore l'auteur combine admirablement deux inspirations, l'une générale qui vient de l'Église et de sa liturgie, l'autre plus particulière qui lui est fournie par les circonstances.

1. Allocution à la fin d'un des trois sermons perdus de la 2e semaine du Louvre, sur la *Charité fraternelle*. Ce fragment n'a peut-être été conservé que parce que l'évêque de Troyes, le neveu de Bossuet, ne pouvait le prêcher avec le reste. Les éditeurs, en s'obstinant à l'interpoler dans le sermon de 1666, dont ils retranchent, pour faire cette belle opération, la péroraison véritable, se rendent coupables d'une calomnie envers la mémoire de Bossuet.

Il rencontre dans les évangiles du temps la grande voix du Précurseur, « voix dont le désert même est ému ; » il produira à la cour (1665) ce « prédicateur du désert. » « Paraissez donc, divin Précurseur, parlez avec cette vigueur plus que prophétique, et faites trembler les pécheurs superbes sous cette terrible cognée qui porte déjà son coup, non aux branches et aux rameaux, mais au tronc et à la racine de l'arbre, c'est-à-dire à la source même de la vie : *Jam enim securis ad radicem arborum posita est* (1). » Telle est dans les Avents, l'inspiration générale dont l'orateur n'a garde de s'écarter.

Il s'y inspire aussi du besoin particulier des âmes selon les temps et les auditoires. Le 1er dimanche, à Saint-Thomas du Louvre (1668), il veut sans doute entrer « dans les conduites » de l'Église, qui, pour préparer les voies au Sauveur naissant, « fait marcher la crainte devant sa face, parce que toujours instruite par le Saint-Esprit et très savante en ses voies, elle sait qu'il veut ébranler les âmes avant que de les rassurer, et donner de la terreur avant que d'inspirer l'amour. » Ici, devant un auditoire mêlé de mondains et d'ecclésiastiques, « dans cette *action* où il s'agit de représenter ce que Dieu fera de plus grand et de plus terrible, » il s'astreint plus que jamais « à le faire parler tout seul par son Écriture : » sa division est formée de trois menaces extraites du Lévitique et du Deutéronome ; il ajoute même au dernier moment cette note significative : « Suivre l'Écriture de mot à mot et de parole en parole : il ne faut point que l'homme parle, et je ne veux pas ici contrefaire la voix de Dieu ni imiter le tonnerre. »

Entendons-le au même dimanche dans les chapelles royales du Louvre et de Saint-Germain. Il suivra toujours « les intentions de l'Eglise : avant que de contempler, dit-il (1665), combien JÉSUS-CHRIST est venu faible, considérons aujour-

1. Voy., outre le sermon sur ce texte, celui du 3e dimanche sur *Ego vox clamantis* (4e des éditions), prêché en 1668, à Saint-Thomas du Louvre : « Il a raison de dire en se définissant lui-même, qu'il est une voix, parce que tout parle en lui... Tels devraient être les prédicateurs... »

d'hui combien il apparaîtra redoutable. » Et dans le sermon de Saint-Germain, annonçant le dessein de l'Eglise de réveiller les pécheurs de leur pernicieux assoupissement : « Le grand Paul, dit-il, mêle sa voix au bruit confus de l'univers et nous dit d'un ton éclatant : O fidèles, l'heure est venue de vous éveiller : *Hora est jam nos de somno surgere.* Ainsi je ne crois pas quitter l'évangile, mais en prendre l'intention et l'esprit, quand j'interprète l'épître que l'Église lit en ce jour. »

Pourquoi ces sujets ne se sont-ils pas succédé en sens inverse? Redisons encore une fois que,s'il fallait en 1665,tâcher de prévenir le scandale, il s'agissait en 1669 de combattre l'endurcissement et l'impénitence. C'est l'objet même du discours, où « après avoir éveillé ceux qui dorment dans leurs péchés, » il veut en second lieu « vaincre les délais de ceux qui disputent trop longtemps avec leur paresse.» A la fin du sermon, l'orateur s'adressera au roi lui-même : « Que vous servira d'avoir porté à un si haut point la gloire de votre France, de l'avoir rendue si puissante par mer et par terre, et d'avoir fait par vos armes et par vos conseils que le plus célèbre, le plus ancien, le plus noble royaume de l'univers soit aussi en toutes manières le plus redoutable, si après avoir rempli tout le monde de votre nom et toutes les histoires de vos faits, vous ne travaillez encore à des œuvres qui soient comptées devant Dieu et qui méritent d'être écrites au livre de vie?... » Et plus loin, en généralisant habilement la leçon, sans l'affaiblir : « Dieu, Messieurs, fait un journal de notre vie ; une main divine écrit ce que nous avons fait et ce que nous avons manqué de faire. Notre histoire nous sera un jour représentée et sera représentée à tout l'univers. Songeons donc à la faire belle : *effaçons par la pénitence ce qui nous y couvrirait de confusion et de honte...* »

Si l'éloge, auquel s'allie si bien la leçon, est ici le plus pompeux que nous lisions dans les sermons,c'est qu'il répond à la période la plus brillante du règne, à celle où l'enivrement de tous les succès se joignait à celui de tous les plaisirs. Mais ici,

comme dans les *Oraisons funèbres*, le ministre de l'Évangile n'ornait si bien la grandeur humaine que pour l'immoler devant Dieu et l'éternité : « Votre Majesté n'a-t-elle pas vu, dans l'évangile de ce jour, l'étonnement du monde alarmé dans l'attente du jour effroyable où JÉSUS-CHRIST paraîtra en sa majesté ? Si les astres, si les éléments, si les grands ouvrages, que Dieu semble avoir voulu bâtir si solidement pour les faire durer toujours, sont menacés de leur ruine, que deviendront les ouvrages qu'auront élevés des mains mortelles ?... Peut-on s'imaginer de la grandeur en ce qui ne sera un jour que de la poussière ? Il faut remplir d'autres fastes et d'autres annales. »

Il est évident que Bossuet ne flattait pas Louis XIV en parlant ainsi ; pas plus qu'il ne l'avait fait, quand il lui avait représenté dans la première allocution qu'il lui avait adressée qu' « il n'est pas expédient à l'homme de ne voir rien au-dessus de soi (1) ; » et que « ceux qui ne découvrent rien sur la terre qui puisse leur faire loi, doivent être d'autant plus préparés à la recevoir d'en haut. » Il n'était pas flatteur, lorsqu'il assaisonnait d'un compliment ou d'une prière délicate un discours qui roulait tout entier sur les *Devoirs des rois ;* lorsqu'il prétendait « égorger » le cœur profane, « pour mettre en sa place un cœur chrétien. » — « Eh ! quoi ! ne me permettrez-vous pas encore un soupir, encore une complaisance ? — Nul soupir, nulle complaisance que pour JÉSUS-CHRIST, et par JÉSUS-CHRIST (2). » Flattait-il, lorsqu'il insistait à tant de reprises sur les misères des pauvres peuples et sur l'obligation d'y pourvoir (3)? lorsqu'il revenait à la charge, en 1675, dans cette admirable Instruction, où il explique par écrit à Louis XIV, converti en attendant la rechute, quelle doit être *la dévotion d'un roi ?* lorsqu'en 1681, après une conversion qui devait être plus durable, et offrir du moins quelque consola-

1. Sermon pour *la Purification*, 1662.
2. Pour *l'Annonciation*, 1662.
3. Sermon sur *le Mauvais riche ;* sur *les Devoirs des rois ;* sur *la Passion* (1662) ; sur *la Justice* (1666).

tion aux dernières années d'une reine trop longtemps offensée, il enseignait à ce roi à descendre quelquefois du trône : « descendre pour *s'humilier*, descendre pour se soumettre, descendre pour compatir, pour écouter de plus près la voix de la misère qui perce le cœur, et lui apporter un soulagement digne d'une si grande puissance (1) ? »

L'unité d'inspiration, voilà donc ce qu'on retrouve à toutes les époques dans la prédication de Bossuet ; on y trouve aussi l'unité de pensée. La constance absolue dans les mêmes principes est la caractéristique de la vie de Bossuet. « Je l'ai vu, rapporte l'abbé Ledieu, employer dans sa *Politique*, sur les rois et la royauté, des matériaux tirés de ses sermons prêchés à la cour, tant il en estimait les principes sûrs et bien établis; et sans y trouver rien à changer en un âge si avancé et avec tant de lumières (2). » M. Gandar signale dans un des sermons de la première jeunesse de Bossuet (3) des idées qui ont été reprises dans le *Discours sur l'histoire universelle*. Combien de pensées des sermons sont revenues sous la plume de l'auteur des *Méditations sur l'Évangile* et des *Élévations sur les mystères !* M. Jacquinet indique, de son côté, dans les *Oraisons funèbres* de nombreux points de contact avec les sermons, qui prêtent à des comparaisons très instructives.

Cette unité venait chez Bossuet de la plénitude de la science, de la largeur et de la netteté des vues. Les orateurs qui pensent au jour le jour sont exposés à tomber en des contradictions fâcheuses. On en a relevé quelques traces jusque chez le grave Bourdaloue (4); et elles abondent dans les discours de Massillon (5). Pour qu'il en ait été autrement de

1. IVe sermon pour le jour de *Pâques*. (Péror.) Voy. *ibid.*, une nouvelle expression des maximes que nous avons déjà rencontrées : « Qui peut tout ne peut pas assez ; qui peut tout, ordinairement tourne sa puissance contre lui-même, » etc.

2. *Mémoires*, 112.

3. *Sur la Bonté et la rigueur de Dieu envers les pécheurs.* Voy. *Bossuet orateur*, 70, et *Choix de sermons*, 10.

4. A. Feugère, *Bourdaloue et son temps*, p. 104.

5. Opposer par exemple la thèse du sermon de la Toussaint et celle du 2e dimanche de l'Avent. (Édit. Blampignon, I, 113 et 153.) Voy. aussi mardi de la 3e sem. de Carême. — Un jour de pénitence efface-t-il une vie de crimes ? dans un même sermon vous trouverez le pour et le contre (p. 141 et 142.)

Bossuet, il a fallu que les principes du christianisme, étudiés dans les sources, dans l'Écriture et dans les Pères, lui révélassent de bonne heure, avec les secrets de l'éternité, ceux de la vie présente ; il a fallu qu'ils lui apprissent à contempler les choses humaines « du marchepied de ce tribunal devant lequel nous comparaîtrons [1]. »

Dès que Bossuet a connu la Bible et la tradition, et nous l'avons vu s'y initier dès sa jeunesse, il a eu sur toutes choses des jugements formés et des idées arrêtées. Il pourra compléter ces idées sur quelques points, il n'aura jamais à les réformer. Se reprenant, à l'occasion, à les penser de nouveau, il les concevra avec une netteté toujours plus grande et souvent avec une nouvelle ampleur ; mais à toutes les époques elles naissent fortes, vigoureuses, et proportionnées, pour ainsi dire, à la taille de l'esprit qui les a enfantées.

Je n'ignore pas que cette constance de doctrine, cette unité de pensée, a été tournée en reproche contre Bossuet. Des lecteurs superficiels croient avoir fait bientôt, comme ils disent, le tour de ses idées. Se doutent-ils seulement que ce serait la perfection de l'esprit humain d'avoir d'autant moins d'idées qu'elles seraient plus vastes, plus *compréhensives*, et plus immenses, si je puis ainsi parler? Si, avec les *Oraisons funèbres*, le seul de ses ouvrages qu'ils aient peut-être lu complètement, ils pouvaient encore faire cet effort de méditer toutes les œuvres oratoires et quelques-uns des traités de controverse, en y joignant quelque chose de cette admirable correspondance, sans laquelle on ne connaît pas Bossuet, ils seraient agréablement surpris de rencontrer en chemin, mais incidemment, bien des idées inattendues, aussi originales que profondes ; et ce n'est pas leur manquer de respect que de leur déclarer qu'ils y pourraient beaucoup apprendre, même au sujet de ce qu'on est convenu d'appeler idées modernes,

1. Sermon sur *la Providence*, 1662. (Gandar, *Choix de sermons*, 147.) — Je regrette que ce savant critique ait fait, dans *Bossuet orateur* (155-158), des réserves peu justifiées sur la force probante de ce beau sermon. Il semble avoir pris pour un postulat l'énoncé de la proposition à démontrer.

qui se trouvent parfois discutées et réfutées par Bossuet dans tel de ses *Avertissements aux Protestants*.

Il déplaît à d'autres ([1]) de voir en Bossuet des jugements arrêtés ; esprits peut-être très brillants, mais sans consistance, qui considèrent la vérité même comme un amusement. Las de revoir toujours sa face trop connue, ils lui préfèrent les traits plus variés et plus changeants de l'erreur. Notre orateur dirait : « Je connais le naturel de l'esprit humain ; je sais que l'une de ses maladies, c'est d'acquérir avec plus de soin qu'il ne conserve. Il se dégoûte facilement de ce qu'il sait, aussi bien que de ce qu'il possède ; et c'est ce qui fait dire à saint Augustin que les hommes malheureux, qui dédaignent ce qu'ils entendent, apprennent plus volontiers qu'ils ne savent : *Miseri homines, quibus cognita vilescunt, libentius discunt quam norunt* ([2]). »

II. — Si Bossuet fut un disciple toujours constant de la vérité connue, sa pensée, sans jamais changer d'orientation, sut monter de plus en plus, avec les années, vers les régions de la pleine lumière. Volontiers il aurait, en vertu du progrès qu'amenait chez lui le travail et l'expérience, prononcé de chacune des œuvres de sa jeunesse, ce qu'il a écrit un jour des trois sermons aujourd'hui perdus sur la *Charité fraternelle :* « Le fond m'en paraît très solide, mais il en faut changer la forme. » Ils avaient cependant été composés pour ce beau Carême du Louvre, qui « marque » pour Bossuet, « et d'une façon plus générale pour l'éloquence religieuse en France au XVIIe siècle, ce point si difficile à saisir, qui est celui de la maturité et de la perfection ([3]). »

Mais soit en raison du changement des auditoires et des

1. Ceux-là sont les *philosophes*, au dire de Sainte-Beuve (*Nouveaux Lundis*, II, 341) : « Les philosophes, les amateurs des idées neuves, et les chercheurs de vérités, ne pardonnent pas à Bossuet son immobilité stable et impérieuse, son veto contre tout ce qui se tentait pour faire faire, soit au *christianisme*, soit à l'esprit philosophique un pas de plus, *une évolution*, et ils se raillent de la vanité de son effort ! »

2. *Sur la Prédication évangélique* (1662). (Lachat, IX, 49, *variante.*)

3. Gandar, *Bossuet orateur*, p. 408.

circonstances, soit parce que l'idéal de l'orateur grandissait toujours, cette éloquence devait se renouveler sans cesse, et nous présenter comme le développement normal d'une physionomie, qui garde cependant à travers tous les âges un trait caractéristique, le rayonnement du génie.

C'est ici qu'apparaissent les conséquences des rectifications que nous apportons soit au texte, soit à la chronologie des sermons. Prenons l'année 1656. Bossuet n'est prêtre que depuis quatre ans, et déjà il a fait ses preuves en fait d'éloquence. Ne lui faisait-on pas tort en entassant un peu au hasard dans cette année des essais de date antérieure, tels que le 1er sermon pour *la Conception*, ceux de *la Loi de Dieu*, des *Démons* (1er sermon), de *l'Ascension*, ou même le *Panégyrique de saint Bernard?* Sans doute il y a dans toutes ces œuvres des beautés réelles; toutes cependant accusent encore de l'inexpérience dans un orateur né pour la perfection. Substituons à ces discours ceux que nous nous sommes vus autorisés, forcés même à grouper autour du sermon de Dijon sur *la Providence:* alors les progrès réalisés dès cette époque nous apparaissent avec éclat, et projettent comme un reflet sur ce sermon lui-même : on l'accueille avec plus de faveur, quand on le rencontre en aussi bonne compagnie que celle du *1er panégyrique de saint Joseph*, du *1er sermon pour Noël*, ou de la Vêture *Martha, Martha, sollicita es*, etc. Ne se rappelle-t-on pas qu'il a fallu déposséder ces deux derniers discours de deux places d'honneur qu'on avait cru devoir leur assigner, à l'un dans l'Avent du Louvre (1665), à l'autre au jour même de la nomination officielle de son auteur à l'évêché de Condom (8 septembre 1669), c'est-à-dire deux mois seulement avant l'Oraison funèbre de la reine d'Angleterre? Quelque grave que fût l'erreur, elle ne paraissait pas trop choquante à la lecture. N'est-ce pas là une preuve que dès 1656, Bossuet, au lieu d'en être encore à quelques essais irréguliers, où le sublime se faisait entrevoir de temps en temps, était un orateur véritablement formé? Ce qui n'em-

pêche pas qu'il n'eût en réserve dans les ressources de son génie de quoi se renouveler et se perfectionner bien des fois encore. Et n'est-ce pas ce qui nous explique naturellement l'accueil enthousiaste que sa parole ardente trouve aussitôt après à Paris même, dans les panégyriques de *saint Thomas d'Aquin*, de *saint Paul* et de *saint Victor ?*

Les signes de jeunesse ne manquent cependant pas dans tous ces discours, soit que l'on considère le style, soit qu'on examine de près la composition.

On y rencontre des archaïsmes qu'on ne retrouvera pas dans les reprises des mêmes idées à une date ultérieure, pour des sujets analogues. Le jour de Noël, 1656, rappelant toutes les insultes et tous les outrages subis par le Sauveur dans le cours de sa vie mortelle, il avait dit : « Alors on verra paraître dans sa majesté ce JÉSUS autrefois né dans une crèche, ce JÉSUS autrefois le mépris des hommes, ce pauvre, ce misérable, cet imposteur, ce samaritain, *ce pendu*... » Le passage disparaît en 1667, et voici le ton de cette dernière époque : « Quand Dieu entreprendra d'égaler sa justice à ses miséricordes et de venger ses bontés si indignement méprisées, je ne me sens pas assez fort pour soutenir l'effort redoutable ni les coups incessamment redoublés d'une main si rude et si pesante ! » Qu'on lise toute la fin du troisième point dans les deux sermons on distinguera aisément le son de voix d'une jeunesse impétueuse et celui du génie dans sa pleine et grave maturité. Le progrès est immense, au moins pour la dignité du style. Pourtant, qu'elle était vive, qu'elle était saisissante cette éloquence un peu rude du premier âge ! « On ne veut point d'un Sauveur si pauvre et si nu. Irons-nous? prendrons-nous parti? — Attendons encore; peut-être que le temps changera les choses ? — Peut-être ! il n'y a point de peut-être ; c'est une certitude infaillible ; il viendra, il viendra ce terrible jour où toute la gloire du monde se dissipera en fumée; et alors on verra paraître dans sa majesté ce JÉSUS autrefois né dans une crèche, » etc.

Il y avait, en 1656, des comparaisons familières à l'excès : il est intéressant de les voir modifiées par leur auteur, lorsque les mêmes pensées sont revenues se présenter à son esprit. Il disait dans le *Mundus gaudebit :* « Vos continuelles infirmités vous empêchent de goûter le fruit de votre bonne fortune : est-il rien de plus importun ? C'est avoir le verre en main et ne pouvoir boire, bien que vous soyez tourmenté d'une soif ardente ; et cela vous cause un chagrin extrême. » Reprenant, en 1659 et en 1667, tout cet ordre d'idées (1) sur l'origine de nos chagrins, il tourne ainsi qu'il suit la comparaison : « C'est être au milieu d'un jardin sans avoir la liberté d'en goûter les fruits, non pas même d'en cueillir les fleurs ; c'est avoir, pour ainsi dire, la coupe à la main, et n'en pouvoir pas rafraîchir sa bouche, bien que vous soyez pressé d'une soif ardente ; et cela vous cause un chagrin extrême (2) »

Voici une addition admirable, dans une page du second sermon sur la *Providence*, qui était reprise de celui de 1656, sur cette idée : « Précipiter les affaires, c'est le propre de la faiblesse, etc. » — « Mais Dieu, ajoute l'orateur en 1662, Dieu qui est l'arbitre des temps, qui du centre de son éternité développe tout l'ordre des siècles, qui connaît sa toute-puissance, qui sait que rien ne peut échapper de ses mains souveraines, ah ! il ne précipite pas ses conseils (3), » etc.

Il serait facile de multiplier ces exemples (4) : chacun peut faire en son particulier une foule de ces rapprochements instructifs, qui ici nous ramèneraient en arrière. Mais outre les signes de jeunesse dans le style, il y en avait d'autres, en 1656, dans la composition même dont il faut en deux mots constater l'existence.

1. C'est un exemple de subdivisions. Elles sont rares chez Bossuet, sauf à cette époque.

2. *Exaltari oportet Filium hominis.* — Second sermon des éditions pour *l'Exaltation de la sainte Croix.*

3. Voy. l'édition Gandar, p. 118 et 144.

4. Voy. ci-dessus, ch. II, le concussionnaire *qui fait belle dépense du bien d'autrui :* rédactions de 1660 et de 1666 (p. 97).

Dans tous les discours de cette époque on peut trouver encore à redire à la longueur des exordes, surtout des seconds exordes ou exordes proprement dits. Ils n'ont plus toutefois les proportions démesurées des sermons antérieurs, de ceux-là mêmes qu'on plaçait à tort à cette date. La Vêture : *Martha, Martha*, etc., a même ceci de remarquable que son exorde n'est, pour la plus grande partie, qu'une réduction de celui du sermon sur la *Loi de Dieu.*

Mais un caractère général, qui aurait dû s'imposer à l'attention, par cela même qu'il s'étend à tout l'ensemble du discours, c'est une certaine redondance oratoire qui déborde partout en 1656. A l'audition, c'est chose assez agréable ; et des œuvres comme le *Depositum custodi*, ou le sermon de *Noël*, font encore très bon effet dans une lecture à haute voix. Parcourues silencieusement, elles charment moins que les sermons composés dix ans plus tard.

L'éloquence de Bossuet à cette époque s'éloigne moins, tout en s'en éloignant déjà beaucoup, du genre cicéronien où s'exerceront Bourdaloue et Massillon, surtout le dernier. Moins patient à raisonner imperturbablement que le célèbre jésuite, Bossuet est bien moins préoccupé d'embellissements que l'évêque de Clermont. Le *Turbaris erga plurima* de la Vêture *Martha...* (1) est un exemple assez rare chez lui des refrains dont on verra Massillon user et abuser (2). Ces répétitions de textes commentés à plusieurs reprises successives, sortes de variations sur un thème proposé, n'ont nullement le même caractère dans les deux orateurs. Dans Bossuet, ce n'est autre chose qu'un développement de la pensée essentielle : tout y tend moins à orner le discours qu'à le fortifier. Massillon n'aurait garde de s'arrêter en si beau chemin : il ne se contente pas d'enrichir sa démonstration par des énuméra-

1. Lachat, XI, 463.
2. Exemples : Dans le sermon pour le jour des morts : *Proficiscere, anima christiana;* dans le 3e dimanche de l'Avent : *Bonum est viro*, etc. — Voy. aussi *Prodigue*, où les variations sont très belles d'ailleurs ; cette fois, par exception, c'est le fond du sujet qui est développé.

tions et des peintures ; il l'abandonne, au besoin, pour les accueillir quand elles se présentent : de là ces charmants défauts dont il est rempli ([1]). Il est tout esprit, jusqu'à l'abus inclusivement : ses applications de l'Écriture, par exemple, sont-elles autre chose pour la plupart que des contresens très ingénieux ? Bourdaloue est tout raison : « ce sont, dit très bien Fénelon, des déductions exactes, des raisonnements bien suivis et concluants, des portraits fidèles ([2]) : » volontiers il ajouterait ce qu'il a dit ailleurs de Polybe : « Il raisonne trop, quoiqu'il raisonne très bien. » Bossuet est tout génie : c'est un voyant ; il pénètre d'un regard dans les profondeurs des vérités divines, il illumine d'un trait les ténèbres de l'intelligence ou de la conscience humaine.

Mais ces traits rapides sont-ils à leur place dans la chaire ? Cette question peut sembler étrange ; c'est pourtant celle que l'on pose en d'autres termes, quand on demande si la concision est de mise dans l'art oratoire. Avouons même qu'on a coutume d'y répondre négativement. Bossuet, qui de sa jeunesse à sa maturité, a fait sans cesse des progrès dans la concision, se serait-il de plus en plus éloigné du véritable caractère de l'éloquence, à mesure qu'il se perfectionnait dans l'art d'écrire ? Ce point vaut, ce semble, la peine d'être examiné ici, en finissant.

« L'éloquence, dit La Harpe, ordinairement renfermée dans un seul objet, et chargée d'en tirer tout ce qu'il est possible, peut user de tous les moyens de le faire valoir : et d'autant plus qu'elle parle au cœur, qui ne fait pas autant de cas de la concision que l'esprit. » — « Il y a même, ajoute-t-il, des idées dont l'imagination aime à se nourrir longtemps, tou-

1. Cf. Feugère, *Bourdaloue, sa vie et son temps*, p. 163.

2. Le P. Lauras (*Bourdaloue, sa vie et ses œuvres*, I, 202) ne veut à aucun prix qu'il s'agisse de Bourdaloue dans le *IIe Dialogue sur l'éloquence*. A son avis Fénelon parle d'un prédicateur imaginaire, il fait une *charge* de prédicateur. Nous ne comprenons pas qu'on puisse hésiter cependant, quand on entend l'évêque de Cambrai dire du prédicateur qu'il critique : « Il faut reconnaître que la chaire lui a de grandes obligations ; il l'a tirée de la servitude des déclamateurs, » etc. Il s'agit bien, on le voit, d'un personnage vivant ; et je ne doute pas que ce ne soit Bourdaloue.

tes communes qu'elles sont, et ce sont celles dont elle ne peut atteindre les bornes, parce qu'elles touchent à l'infini : le temps, par exemple, et les révolutions qu'il amène, la rapidité de la vie et la succession des âges. Un philosophe aura bientôt dit que tout est passager et périssable ici-bas ; mais un orateur chrétien, qui a pour but de frapper fortement ses auditeurs de cette pensée, peut s'arrêter longtemps sur cet objet (1)... »

Cherchons quelque part dans Bossuet cette même pensée qu'un philosophe aura bientôt exprimée, mais sur laquelle, nous dit-on, il convient à l'orateur de s'arrêter longtemps. En voici un exemple, qui est au plus tard de 1656.

« Que recherchons-nous, s'écrie-t-il, parmi tant d'emplois ? Pourquoi gouvernons-nous notre vie par des considérations étrangères ? — Je veux la passer dans les grandes charges.— Mais que nous sert de faire une vie publique, puisqu'enfin nous ferons tous une mort privée ? — Mais si je me retire que dira le monde ? — Et pourquoi voulons-nous vivre pour les autres, puisque chacun doit enfin mourir pour soi-même ? O folie ! ô illusion ! ô troubles et empressements inutiles des enfants du siècle ! Chère sœur, rompez ces liens : démêlez votre cœur de la multitude, et que vos forces se réunissent pour la seule occupation nécessaire : *Porro unum est necessarium.* C'est ma seconde partie (2), » etc.

Y a-t-il donc ici peu de souffle oratoire, parce qu'il y a beaucoup de concision? Un orateur selon le cœur de La Harpe manquerait-il à gémir et à soupirer sur cette folie, cette illusion des « enfants du siècle ? » Ainsi il parlerait sans doute au cœur qui « n'aime pas tant la concision que l'esprit. » Bossuet n'en a pas jugé ainsi (3) : s'est-il trompé ? Disons

1. *Lycée*, IIe partie, liv. II, ch. 1er, sect. 3.

2. Vêture : *Martha, Martha, sollicita es...*, 8 sept. 1656 (peut-être même de 1655).

3. Je ferai remarquer qu'il n'a pas tourné court par stérilité de pensées : son manuscrit (à Limoges) nous le montre ajoutant d'abord cette phrase avant l'exclamation : ô folie, etc. : « Heureux (*hureux*, orthographe qui va être bientôt abandonnée) ceux qui, dégagés des erreurs du siècle, commencent déjà leur mort dans leur vie !... » C'était le germe d'un développement, peut-être d'un de ces contrastes entre la mort du juste et la mort du pécheur dans lesquels Massillon excèlle, et que Bossuet

plutôt que l'instinct du génie et une expérience précoce l'avertissaient déjà que qui vient de dire une vérité dans toute sa force ne doit pas la reprendre, s'il n'a l'intention de l'affaiblir. Qu'un écrivain de talent, qui trouve des raisonnements plausibles, mais rien de souverain, rien de décisif en soi, recoure par compensation aux procédés recommandés, rien de mieux ; mais qu'on n'y oblige pas ceux qui savent trancher dans le vif, et qui, à l'heure voulue, vont droit à la difficulté, la résolvant comme Alexandre dénouait le nœud gordien.

Quand Bossuet n'aura pas eu ce pressentiment, comme ici, du premier coup (1), il l'aura plus tard lorsqu'une nouvelle occasion ramènera sous sa plume des pensées qui étaient entrées déjà dans ses discours antérieurs. M. Gandar en signale un bel exemple dans le sermon du Louvre sur la *Prédication évangélique*, comparé à celui de l'année précédente sur la *Parole de Dieu* (2). Après avoir tantôt accueilli, tantôt rebuté des emprunts à sa première rédaction, l'orateur montre la revanche que prendra la vérité sur ceux qui l'auront méprisée : « Ah ! te trouverons-nous partout, ô vérité persécutante ? Oui, jusqu'au fond de l'abîme ils la trouveront, spectacle horrible à leurs yeux, poids insupportable sur leurs consciences, flammes toujours dévorantes dans leurs entrailles. » « Il serait trop facile à Bossuet, remarque le docte critique, de développer cette peinture : il n'aurait garde d'en affaiblir l'effet en lui donnant l'étendue démesurée d'une digression ou les couleurs banales du lieu commun. » Il s'empresse en effet de conclure : « Qui nous donnera, chrétiens, que nous soyons touchés de la vérité, de peur d'en être touchés de cette manière furieuse et désespérée ? » Tel Démosthène,

d'ailleurs a plusieurs fois esquissés lui-même. Ici il efface impitoyablement. Sa concision, si elle est une faute, est donc un *péché de malice*, tout ce qu'il y a de plus inexcusable.

1. M. Gandar a justement remarqué que les sermons du Carême des Minimes, (1660) sont facilement reconnaissables à leur longueur (*Bossuet orateur*, p. 305), que la fécondité va jusqu'à l'exubérance (p. 312). Jusque-là le jugement est incontestable, Bossuet lui-même ayant noté en plusieurs endroits : *Abrégez*. Mais l'ensemble de cette belle station me semble traité bien rigoureusement par le critique.

2. *Bossuet orateur*, 404, 406.

après avoir trouvé la vraie place de quelque ironie écrasante : ὁ δὲ στρατηγὸς ἀκολουθεῖ : « et leur général les suit ! » ne cédait pas à la tentation d'amplifier ces ironies si fortes dans la langue originale ; mais, poursuivant ses raisonnements victorieux, il montrait, sans désemparer, et par un seul mot encore,qu'il n'en pouvait être autrement, avec des mercenaires qui n'étaient pas payés (1).

N'y a-t-il pas lieu de se défier des théories qui érigent en loi les procédés de tel orateur, cet orateur fût-il Massillon, Bourdaloue, ou Cicéron ? Elles tendraient à faire croire, contre toute vérité, que d'autres non moins illustres, pour ne rien dire de plus, ont tourné le dos au vrai chemin de l'éloquence. Démosthène et Bossuet sont des orateurs à la fois pleins et concis ; et ne pourrait-il se faire que ceux qui ont pour méthode de « revenir un peu sur la même idée, » et même de s'y arrêter longtemps, » rencontrassent parfois la diffusion en cherchant une plénitude un peu artificielle ?

Mais ne peut-on pas craindre un moment où l'orateur, ayant atteint tous les points culminants de l'art d'écrire, et unissant la dignité du style à la concision, se jettera dans l'abstraction philosophique, et se laissera, pour ainsi dire, perdre de vue à force de vouloir s'élever ? « Dans les derniers sermons que Bossuet prêche à la cour, a-t-on dit, cet équilibre harmonieux de qualités diverses commence à se rompre un peu ; la majesté va en grandissant, la familiarité s'atténue chaque jour davantage. L'accent personnel, si sensible dans les sermons de la jeunesse, disparaît pour faire place à cette manière impersonnelle et abstraite, plus sublime, sans doute, mais où l'homme même, à notre gré, s'efface un peu trop. Dès les sermons de 1666, Bossüet est déjà le Bossuet des grandes Oraisons funèbres (2). » Cette dernière réflexion de M. Rébelliau est très exacte ; mais qui donc admettra que « l'homme s'efface trop » dans les discours où

1. *Ire Philippique*, 24.
2. Rébelliau, *Sermons choisis*, Introduction, x.

il pleure la *duchesse d'Orléans*, où il adresse un si noble et si touchant adieu à *Condé* et à l'Oraison funèbre ?

M. Gandar, certes, ne l'entendait pas ainsi. Il a écrit, il est vrai, et avec infiniment de justesse, cette parole que nous avons déjà citée : « Le Carême du Louvre marque pour Bossuet, et d'une façon plus générale, pour l'éloquence religieuse en France, au XVIIe siècle, *ce point, si difficile à saisir, qui est celui de la maturité et de la perfection* (1). » Mais cette métaphore *du point si difficile à saisir* n'amenait pas nécessairement l'idée que cette perfection atteinte fût essentiellement fugitive. L'auteur en effet ajoutait aussitôt : « La maturité pour beaucoup, même parmi les plus illustres, vient tard, et elle dure peu. Elle est venue pour Bossuet à son heure. *Elle devait durer plus de trente ans.* »

Est-ce à dire que, durant ce vaste espace de temps, cette éloquence soit demeurée immobile dans sa perfection ? Ne dirait-on pas plutôt que Bossuet s'est répété sans cesse à lui-même le mot d'Origène, qu'il redisait volontiers dans la chaire : « Il faut renouveler la nouveauté même : » *Ipsa novitas innovanda est.* Si « la familiarité s'atténue chaque jour davantage dans les derniers sermons *prêchés à la cour*, » ne reparaît-elle pas, plus à propos, devant d'autres auditoires ? Le malheur, c'est que dès lors nous n'avons presque jamais intégralement le texte des sermons qu'il prêche en dehors de la chaire royale. Mais parcourons les esquisses rédigées hâtivement, en vue de Saint-Thomas du Louvre, en 1668. Nous constatons sans peine que le caractère qui domina dans ces discours où une si large part était laissée à l'improvisation, ce fut la simplicité et la véhémence. Sans doute l'orateur s'effaçait le plus qu'il pouvait derrière l'autorité de Dieu même : si c'est en ce sens que l'on trouve sa prédication impersonnelle, ce ne saurait être l'objet d'un blâme : une telle critique eût même été à ses yeux le plus sensible des éloges. Ne souhaitait-il pas dans cette station même (*Ego vox*,

1. *Bossuet orateur*, p. 408.

3e dimanche), de n'être autre chose qu'une voix, comme saint Jean-Baptiste ? Dans ce sermon, comme dans celui du 1er dimanche, on trouve, il est vrai, de l'élévation, mais toujours tempérée par l'emploi des figures les plus saisissantes, empruntées à la nature ou à la vie commune. Hélas ! ces œuvres sont écrites si incomplètement, qu'on les néglige dans les appréciations générales. Il ne serait que juste pourtant qu'elles y apportassent un appoint proportionné à leur grand nombre. Jetons un regard sur l'esquisse que nous avons restituée au quatrième dimanche (1). Est-ce un orateur immobile dans sa majesté que celui qui s'écrie, après avoir paraphrasé la « parabole du figuier tout du long, » comme porte le manuscrit :

« Appliquez à l'âme. Vous avez eu la pluie, vous avez eu le soleil, vous avez eu la culture ; vous n'avez ni profité, ni porté de fruits : vous n'avez plus rien à attendre que la cognée et le feu. Portez des fruits, *fructum bonum*, au goût de Dieu ; *dignos fructus*, dignes du changement que vous méditez, dignes des mauvaises œuvres que vous avez faites. Changement total au dedans et au dehors. Proportion avec les mauvaises œuvres ; maxime des Pères : tous sans exception : Qui s'est abandonné aux choses défendues doit s'abstenir des licites ; autant qu'il s'est abandonné, autant doit-il s'abstenir. Mes frères, je ne veux rien exagérer ; Dieu m'est témoin, je désire sincèrement votre salut, et je ne veux ni élargir ni rétrécir les voies de Dieu ; voilà les maximes qui ont enfanté les vrais pénitents : les autres, à la perdition éternelle. Faites-vous des fruits dignes de pénitence ? Ces gorges et ces épaules découvertes étalent à l'impudicité la proie à laquelle elle aspire... » Ce dernier trait n'est-il pas d'une familiarité effrayante (2) ?

1. Voy. ci-dessus, p. 245.

2. On voit ce qu'il faut penser de certaines appréciations à la mode sur nos orateurs de la chaire : « Le vague, l'abstrait, toujours substitués à la vérité vivante ; aucun détail familier, qui fasse tressaillir, comme une divulgation publique, le malade qui se reconnaît ; rien que des contours, des formes flottantes, une image convenue, dans

Dans sa prédication paternelle à ses diocésains, Bossuet nous est apparu plus familier que jamais, mais avec des rechutes dans le sublime. Là il disait, au commencement d'un Carême : « Satan, pour porter celui qu'il veut renverser à céder à ses efforts, cherche à lui inspirer une espérance téméraire du pardon : Jette-toi du haut du temple la tête devant ; précipite-toi dans le crime, Dieu te soutiendra, te pardonnera... C'est son ancienne manière : *Nequaquam morte moriemini :* Assurément vous ne mourrez pas, disait-il à Ève. Consentir à ses suggestions, c'est plus tenter Dieu que si nous nous précipitions du haut du temple : car la pesanteur naturelle du corps ne nous pousse pas si naturellement vers la terre que le péché dans l'enfer (1). »

Pendant une mission, il avait des traits comme celui-ci :... « Pourquoi, mon Sauveur, faut-il vous quitter ? — *Discedite :* Retirez-vous ! — Votre bénédiction avant de partir ! — *Maledicti :* vous êtes maudits... (2) ! »

Mais partout la simplicité était alliée à la véhémence ; et Saint-Simon était bien renseigné, quand il représentait Bossuet comme un « excellent évêque, visitant et prêchant lui-même son troupeau, *mesurant ses instructions à sa portée* (3). »

Ledieu, qui l'avait vu à l'œuvre pendant plus de vingt ans, ne nous disait-il pas de son côté : « *Son grand talent était de se proportionner à son auditoire* et de se rendre intelligible en prêchant ? De là, la facilité de traiter toute sorte de matières

---

laquelle on reconnait les termes généraux de la nature humaine, rien de l'homme dont on veut faire le portrait. Voilà les caractères généraux de l'éloquence religieuse au XVIIe siècle. » (Paul Albert, *la Prose*, XVIe leçon, p. 359.) — On ajoute, toujours en prenant le contrepied de la vérité : « Elle est bien le produit de la société pour qui elle est faite, disons mieux, qui l'a faite. » Ce qui n'empêche pas de prétendre, en même temps, que Bossuet « a rarement essayé » de se tenir à la portée de son auditoire. « Ne lui demandez pas de s'abaisser jusqu'à nous, il ne le peut. Ce n'est pas le médecin attentif, charitable, qui s'enquiert doucement des souffrances d'une âme malade ou dévoyée. Il frappe, il blesse, il écrase... » Nous connaissons ce refrain. Mais alors comment son siècle a-t-il fait son éloquence ?

1. Voy. *Pensées chrétiennes et morales*, VI. (Lachat, X, 591.)

2. *Ibid.*, 602, (n° IX.) — Voy. aussi *Pâques*, 1685 : « Marche, marche, » etc.

3. *Écrits inédits de Saint-Simon*, publiés par M. Faugère (1880).

et devant des personnes de différents états, avec le même succès et dans le même temps. » Il aurait, ajoute-t-il, « cent exemples à citer de ce caractère (1), le trouvant à tout propos familier, simple, naturel, élevé quand il le fallait ; pressant, persuasif ; se conciliant d'une manière admirable, comme un autre saint Augustin, l'attention des esprits les plus tardifs ; *et toujours plein d'onction* (2). »

Le témoin journalier de la vie de Bossuet a raison d'appeler notre attention sur un côté trop peu connu de son éloquence. Ce qui semble avoir dominé en effet dans la prédication de Meaux, c'est le pathétique. L'orateur ne dédaigne pas les moyens extérieurs qui aident à le faire éclater.

Dans son second synode diocésain, il inaugure (1683) une façon de conclure ces assemblées, que Raveneau, le curé de Saint-Jean, trouve « aussi pathétique que singulière. » « Monseigneur, dit-il, s'accusant tout le premier d'être la cause de tous les péchés de son diocèse par son mauvais exemple et son scandale (vu que, comme il répéta plusieurs fois, tout ce qui manque à la sainteté des prêtres est un scandale ; n'être pas saint, c'est être scandaleux), il fit sa confession publique, dit son *Confiteor* tout haut, et ensuite tous les curés le dirent à leur tour. » On comprend sans peine ce qu'ajoute le naïf annaliste, que « cette action fut touchante. » Elle se renouvela avec un nouveau succès les années suivantes.

Prêchant dans sa cathédrale un peuple nombreux « partagé entre ceux qui ont déjà fait leur Jubilé, leur mission (1692), et

1. Il n'en rapporte qu'un, que j'ai dû renvoyer ici en note, sa phrase étant trop peu française : « Un matin, après avoir tonné contre les péchés capitaux, les inimitiés et les injustices, en une paroisse de campagne (Quincy), car il était très véhément orateur, le soir, donnant la Confirmation à des religieuses dans une sainte abbaye (le Pont aux Dames), il les éleva jusqu'au sein de la Divinité et leur découvrit le Saint-Esprit procédant du Père et du Fils par cette voie d'amour qui est la source de la sanctification des âmes et de toutes les grâces. On crut voir les cieux ouverts et les dons célestes descendre par ses mains sur ces âmes chastes et tremblantes, comme autrefois les langues de feu sur les Apôtres. »

2. *Mémoires*, p. 116. — Cf. *Ibid.*, 94, 119.

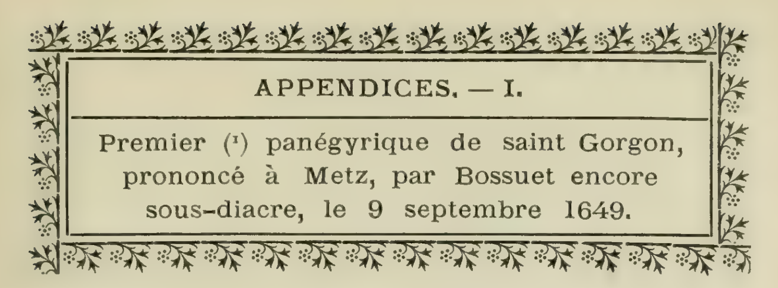
ceux qui demeurent encore endurcis, » il ouvre le ciel sur leur tête, et leur fait remarquer ce mystérieux « silence d'une heure, » dont il est parlé dans l'Apocalypse *(Cap. VIII)*. C'est la délibération de la justice : va-t-elle punir ? va-t-elle attendre encore ? A cet endroit, le grand orateur s'arrêtait à dessein comme en attente de ce qui allait être décidé. Cette suspension du discours devait donner le frisson à l'auditoire, et faire pénétrer dans les consciences une idée sensible du compte qu'elles avaient à rendre à Dieu.

Un jour nous le voyons adresser à des religieuses « un discours fort touchant sur la croix, qu'il tenait en ses mains [1]. » Une autre fois [2], avant de distribuer la communion dans une église de campagne, il célèbre, ciboire en main, l'amour immense de Dieu donnant aux hommes son propre Fils. Combien ce serait se tromper, de ne voir que des moyens oratoires dans ce qui était avant tout des effusions de sa piété !

C'est ainsi que, fidèle à sa mission de ministre de la parole sainte, et y consacrant avec la vigueur de pensée qu'il avait reçue du ciel les trésors de science ecclésiastique qu'il avait amassés par un travail opiniâtre, Bossuet mérita lui-même ce bel éloge qu'il avait fait d'un des premiers supérieurs de l'Oratoire : [3] « Il eut toujours en main les saints Livres pour en chercher sans relâche la lettre par l'étude, l'esprit par l'oraison, la profondeur par la retraite, l'efficace par la pratique, la fin par la charité à laquelle tout se termine... Il a été saintement et charitablement industrieux à présenter tout ensemble le pain aux forts, le lait aux enfants, et dans ce pain et dans ce lait le même JÉSUS-CHRIST à tous. »

1. Aux Filles Charitables de Crécy, 18 juin 1686.
2. 27 décembre 1686, au Mesnil-Amelot.
3. *Oraison funèbre du P. Bourgoing, 1662.*



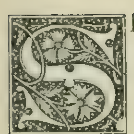


APPENDICES. — I.

Premier (1) panégyrique de saint Gorgon, prononcé à Metz, par Bossuet encore sous-diacre, le 9 septembre 1649.

Quorum intuentes exitum conversationis, imitamini fidem. (PAUL. *ad Hebræos*, XIII.).
Imitez (2) leur foi en regardant la fin de leur conversation sur la terre, c'est-à-dire leur vie.

MONSEIGNEUR (3),

I nous ne devions ce jour tout entier à la gloire de saint Gorgon, ou si j'étais en un lieu où je pusse vous témoigner la joie que toute la ville a reçue de votre arrivée, je vous dépeindrais si bien (4) les sentiments de ce peuple qu'il a plu à Dieu de commettre à votre garde, que mes auditeurs ne pourraient s'empêcher de donner, sur ce sujet, à mon discours une approbation publique. Mais outre que votre vertu a paru suffisamment par vos grands emplois (5), et que votre science a été assez reconnue dans la plus célèbre compagnie de savants qui soit au reste du monde, la dignité de cette chaire, ce temple auguste (6) que Dieu

---

1. Second, selon Lachat. Le ms. (Meaux, A. n° 13 — douze f. petit in-4°, non paginées) porte sur l'enveloppe : saint Gorgon, 2. Il faut lire *deux*, et non *deuxième*.

2. Deforis s'est permis, dès le premier mot, de refaire la traduction de l'auteur. Nous le verrons dans tout ce discours prêter à Bossuet écolier le secours de son expérience. Ces altérations sont reproduites dans toutes les éditions. Gandar lui-même ne paraît pas les avoir remarquées ; du moins n'en signale-t-il aucune dans ses savantes recherches sur la date de cet opuscule.

3. Bédacier, évêque *suffragant* (auxiliaire) de Metz.

4. *Var.* avec tant de naïveté.

5. « Prieur de Marmoutiers, avant d'être évêque d'Auguste, un sous-diacre pouvait dire de lui qu'il avait rempli « de grands emplois. » — (Gandar, *Bossuet orateur*, 31.) — Bédacier était bénédictin.

6. Saint-Gorgon, de Metz. Nombre de magistrats, notamment Bénigne Bossuet, père de l'orateur, habitaient cette paroisse. Malgré l'emphase de l'expression, ce « temple auguste » ne désigne pas la cathédrale : la présence de l'évêque n'aurait pas été pour le débutant un « honneur imprévu. » D'ailleurs une phrase de la 1re rédaction du second point est formelle : « Il faut que votre paroisse, illustre par tant de raisons, mais surtout pour être sous la protection d'un si grand martyr, se rende » etc.

remplit de sa gloire, ces sacrés autels où on va célébrer le saint Sacrifice, demandent de moi une telle retenue qu'il faut que je m'abstienne de dire la vérité, pour qu'il ne paraisse dans mon discours aucune apparence de flatterie. Seulement je vous dirai que l'honneur imprévu de votre présence [est] pour moi une rencontre si favorable que je ne vous en puis dissimuler mon ressentiment.

Après que les bienheureux martyrs avaient rendu l'âme, les fidèles avaient soin de ramasser, au péril de leur vie, ce qui restait de leurs corps ; et l'Église conservait si chèrement ce sacré dépôt, que les tyrans,pour leur ôter les honneurs que l'on leur rendait, étaient contraints de faire jeter dans la rivière eurs saintes reliques : que si elle pouvait les dérober à cette dernière cruauté, elle célébrait leurs funérailles avec des cantiques d'actions de grâces, élevant au ciel son cœur et ses yeux pour louer Dieu de les avoir rendus dignes d'un si grand honneur. Au reste, elle ne voulait point qu'on appelât des tombeaux les lieux où elle renfermait leur sainte dépouille : elle les nommait d'un nom plus auguste les *Mémoires des martyrs.* Et si les tombeaux des hommes ordinaires sont des marques qu'ils ont succombé aux attaques de la mort elle témoignait, au contraire, que les tombeaux des martyrs étaient des trophées qu'elle érigeait à leur nom, pour être [1] un monument éternel de la victoire qu'ils ont remportée glorieusement sur la mort.

Mais parmi tout cela les chrétiens ne croyaient point leur, pouvoir rendre de plus grands respects qu'en se les proposant pour exemple. Tout ainsi, dit saint Basile, que les abeilles [2] sortent de leur ruche quand elles voient le beau temps, et, parcourant les fleurs de quelque belle campagne, s'en retournent chargées de cette douce liqueur que le ciel y verse tous les matins avec la rosée : de même aux jours illustres

1. *Var.* Pour servir à la postérité d'un mémorial éternel.
2. Cette physique toute poétique a offusqué M. Lachat, qui a cru devoir la réfuter. (XII, 316, note *a*.)

par la solennité des martyrs, nous accourons en foule à leurs *Mémoires*, pour y recueillir comme un don céleste l'exemple de leurs vertus. Voilà, messieurs (1), ce qui nous assemble aujourd'hui. Saint Gorgon a laissé, en mourant, une certaine odeur de sainteté sur la terre, que l'Église ne manque point de rafraîchir tous les ans. C'est là sans doute ce qui nous en est demeuré de meilleur. Nous ne pouvons pas appeler ces précieux restes les reliques de son corps, mais nous ne nous éloignerons pas de la raison, quand nous les nommerons les reliques de sa sainteté. Ce sont celles[-là que] je m'en vais (2) vous produire dans ce discours; conservez-les dans vos cœurs comme dans un saint reliquaire, et faites en sorte que toutes vos affections s'en ressentent. Quelle joie vous sera-ce, lorsque vous ressusciterez avec saint Gorgon, de reconnaître, en cette bienheureuse entrevue, les endroits de son corps que vous aurez baisés sur la terre, et les vertus que vous y aurez imitées !

Je n'ai que faire de vous demander ni silence, ni attention : vous devez le silence à la majesté de ce lieu; vous devez vos attentions au récit d'une histoire si mémorable, que je vous ferai simplement et brièvement (3). Prosternons-nous tous ensemble devant le trône de Dieu pour lui demander sa grâce ; et si nous n'osons approcher une grandeur si terrible, la sainte

---

1. Cette appellation est une habitude du collège de Navarre. Plus tard, l'orateur, s'adressant au peuple, dira : *fidèles :* en attendant qu'il reprenne le *messieurs* pour l'auditoire de Paris.

2. Ainsi reconstitué, ce passage ne semble plus offrir de difficulté. On lit dans une première rédaction, dont l'auteur n'a effacé que la moitié : « *Vous avez baisé les premiers ce matin avec la dévotion que vous y deviez apporter*, je m'en vais vous produire les autres dans ce discours; conservez les... » — Le sermon devait d'abord être réservé pour l'office de l'après-midi : la présence de l'évêque à la Messe l'aura fait avancer de quelques heures. Pour la même raison, l'œuvre aura été concentrée au dernier moment.

3. C'est ici que Deforis a intercalé l'allocution. Pour la raccorder avec la dernière phrase : « Prosternons-nous, » etc., il fabrique l'interpolation suivante : *Vous venez d'entendre le sujet que je dois traiter devant vous : plus il est important, plus j'ai besoin des lumières d'en haut pour le faire dignement, et d'une manière qui puisse tourner à l'édification de cet auditoire !* Cette éloquence orne l'édition de M. Lachat, comme les autres : et il imprime, dit-il, d'après le ms. original ! (XI, 316,)

Vierge, que nous allons saluer par les paroles de l'Ange, aura assez de bonté pour (1) s'employer pour nous auprès de son Fils : *Ave, Maria.*

Ce n'est pas sans raison que l'Apôtre nous exhorte à être toujours sous les armes (2), puisque nous apprenons par les oracles divins que notre vie est une guerre continuelle (3). L'Esprit de Dieu, que nous avons reçu par le saint baptême, remplit nos âmes de l'idée du souverain bien, pour nous faire regarder avec mépris les mouvements éternels qui agitent la vie humaine. Mais vous le savez, messieurs, il n'y a point de grande entreprise qui ne trouve de grands obstacles. Le monde entier s'efforce de combattre ce dessein : *Adversum nos omnis mundus armatur.* Il orne de faux appas toutes les créatures qu'il comprend dans son enceinte, pour tâcher de nous surprendre par ce vain éclat. Que si nous sommes assez généreux pour dédaigner ses faveurs, il nous représente un grand appareil (4) de peines et de supplices pour nous émouvoir ; tellement qu'il faut que le serviteur de Dieu soit également sans crainte et sans espérance en la terre, qu'il se rende de tous côtés immobile et inexorable (5).

1. Ces mots semblent inélégants à Deforis, qui les remplace par ceux-ci : *pour se rendre notre avocate.* — 2. *Ephes.*, VI, 11. — 3. *Job.*, VII, 1. — 4. *Var.*, Attirail.

5. Les éditeurs intercalent ici un long fragment de la 1re rédaction, qui fait double emploi, et qui ne doit être conservé que comme *variante :*

« Voilà donc les deux batteries que le monde dresse contre nous. Il veut l'emporter de gré ou de force ; s'il ne peut se faire aimer, il tâche de se faire craindre ; et quoiqu'il semble que la crainte doive avoir un effet plus prompt, j'estime cependant que les complaisances du monde sont pour nous plus dangereuses, parce que nous nous y trouvons engagés d'inclination. Ce qu'il nous sera facile de conclure, si nous comprenons la différence de l'amour (Lachat, etc., *de la mort*) et de la crainte, que saint Augustin marque si habilement en divers lieux. Toute la force de la crainte consiste à retenir ou à troubler l'âme ; mais de la changer, il n'est pas en son pouvoir. Par exemple, si vous rencontrez des voleurs qui vous voient en état de leur résister, ou ils se retirent, ou, s'ils vous abordent, c'est avec beaucoup de civilité. Ils n'en sont pas pour cela ni moins voleurs, ni moins avides de carnage et de larcins ; mais la crainte les oblige à dissimuler. Vous voyez donc bien qu'elle étouffe les sentiments de l'âme, mais qu'elle ne les ôte (Deforis, Lachat : *détruit*) pas. Cela n'appartient qu'à l'amour ; c'est lui qui pour ainsi dire tient la clef de l'âme, qui l'ouvre et qui la dilate pour y faire entrer les objets. *Os nostrum patet ad vos, o Corinthii, cor nostrum dilatatum est :* « Pour vous, ô Corinthiens, j'ouvre ma bouche et mon cœur, » (Deforis, Lachat : *L'amour que j'ai pour vous, ô Corinthiens, ouvre ma bouche...*) dit le grand Apôtre,

Et c'est là, messieurs, ce qui a animé les puissances de la terre contre les défenseurs de la foi. Ces âmes héroïques n'ont pu plaire au monde, et le monde ne leur a pu plaire : voilà la cause de leur contrariété. Le monde ne leur a pas plu, c'est pourquoi ils l'ont méprisé. Ils n'ont pas plu au monde, de là vient que le monde a pris plaisir d'affliger ce qui n'était pas à lui. Et le tout est arrivé par un ordre secret de la Providence, afin d'accomplir cette parole mémorable de notre divin Sauveur : « Je ne suis pas venu pour donner la paix, mais pour allumer la guerre : » *Non veni pacem mittere, sed gladium.*

Vous voyez bien par là en quoi consiste le courage d'un véritable martyr. Je vous ai promis de vous en faire voir une idée excellente en la personne de notre saint : c'est ce que je ferai, s'il plaît à Dieu, dans la suite de ce discours. Je m'en vais tâcher de vous mettre devant les yeux, en deux points, une âme héroïque, un courage inflexible, que l'espoir des grandeurs n'a point amolli, que la crainte des supplices n'a point ébranlé.

Plaise seulement à cet esprit, qui souffle où il veut, de graver dans nos cœurs l'image de tant de vertus, afin que tout autant que nous sommes assemblés dans ce temple au nom du Seigneur, nous soyons tellement animés d'un si bel

(II *Cor.*, VI, 11.) pour leur témoigner son affection. Et c'est pour cela que, selon la doctrine du même (Def., Lachat : *du grand*) Apôtre, la loi ancienne, qui était une loi de crainte, « a été écrite au dehors sur des tables de pierre: » *(Forinsecus) in tabulis lapideis*, parce que la crainte n'a point d'accès au dedans de l'âme ; au lieu que la loi nouvelle est gravée dans le fond du cœur : *In tabulis cordis carnalibus* (II Cor., III, 3.), parce que c'est la loi d'amour. Par où il appert qu'il est bien plus difficile de vaincre un mauvais amour qu'une mauvaise crainte, parce que l'amour tenant dans l'âme la place principale, il faut faire pour le chasser une plus grande révolution ; et partant ceux que le monde a pris par inclination sont bien plus captifs que ceux qu'il abat par la frayeur des supplices. Ce que j'ai été bien aise de (Def., Lach. : *Ce que j'ai dû*) vous faire remarquer, afin que vous connussiez (Def., Lach. : *connaissiez*) quelle est la nature de la guerre que le monde vous a déclarée, et combien il faut que le soldat de JÉSUS-CHRIST soit armé de tous côtés. Car du reste il importe peu à la gloire de saint Gorgon laquelle des deux entreprises est la plus difficile, puisqu'il a également [triomphé] en l'une et en l'autre : c'est le partage de mon discours. » — *1re rédaction, remplacée par celle que nous donnons dans le texte. Les éditeurs les amalgament, à la suite de Deforis. On voit de plus comment ils corrigent Bossuet dans le détail.*

exemple, que nous ne vivions et ne respirions plus que pour Jésus-Christ.

PREMIER POINT.

Saint Gorgon vivait en la cour des empereurs Dioclétien et Maximien ([1]), et avait une charge très considérable dans leur maison. Chacun sait combien l'on estime ces sortes d'emplois chez les princes, et combien les font valoir ceux qui les possèdent. Surtout quiconque a tant soit peu lu l'*Histoire romaine*, y a pu remarquer quel crédit les empereurs donnaient ordinairement à leurs domestiques, que leurs offices appelaient plus souvent près de leurs personnes. Mais sans m'amuser à des conjectures, je n'ai qu'à vous produire le témoignage d'Eusèbe, évêque de Césarée, qui a vécu dans le siècle de notre saint, personnage grave et recommandable à jamais pour nous avoir donné, en un ([2]) si beau style, l'histoire des premiers temps de l'Église. Voici donc ce qu'il dit de saint Gorgon et des compagnons de son martyre : « Ils étaient montés au suprême degré d'honneur auprès de leurs maîtres, et leur étaient chers ne plus ne moins que s'ils eussent été leurs enfants. » Voilà peu de mots, mais il ne pouvait rien dire qui nous ([3]) fît paraître un si grand crédit. Vous remarquez bien que ces paroles nous font entendre, non seulement qu'ils étaient en très bonne posture auprès de leurs maîtres, que les empereurs avaient de grands desseins pour les avancer, mais encore qu'ils avaient pour eux une tendresse très particulière que notre historien n'a pu exprimer qu'en disant qu'ils les aimaient comme leurs propres enfants : *Iis æque ac germani filii cari erant* (*Hist. eccles.*, VIII, vi). Or ce n'est pas mon dessein de vous exagérer beaucoup leur pouvoir ; je vous prie seulement de considérer quelle était l'opposition de ces deux qualités de favoris des empereurs et de disciples de Jésus-Christ. L'une les faisait respecter

1. Ms. : *Dioclétian* et *Maximian.* — Plus loin : *Tertullian, saint Cyprian.*
2. Édit. : *en si beau style.* — 3. Edit. : *qui peignît mieux un si grand crédit.* — Voy. en cet endroit d'autres altérations, *Deforis, Versailles.*

partout où s'étendait l'empire romain, c'est-à-dire par tout le monde : l'autre les exposait à la risée, à la haine, aux exécrations de toute la terre, et puisque nous sommes sur ce sujet, peut-être [1] ne sera-t-il point hors de propos de vous dépeindre quelle était l'estime que l'on avait, en ces temps, du christianisme, afin que vous connaissiez mieux jusqu'à quel point Gorgon a méprisé les honneurs du monde.

Les chrétiens étaient à tout le monde un spectacle de mépris et de moquerie ; chacun les foulait aux pieds, et les rejetait « comme les ordures et les excréments de la terre : » *Tanquam purgamenta hujus mundi*, ainsi que parle l'Apôtre (I *Cor.*, IV, 13). On eût dit que les prisons n'étaient faites que pour eux, jusque-là qu'elles étaient tellement remplies de fidèles qu'il ne restait [2] plus de place dans les cachots pour les malfaiteurs, comme nous rapporte l'histoire. Aux crimes les plus énormes les lois ont ordonné de la qualité du supplice : il n'est [3] pas permis de passer outre. Elles ont bien voulu donner des bornes même à la justice, de peur de lâcher la bride à la cruauté. Il n'y avait que les chrétiens contre lesquels on n'appréhendait point de faillir qu'en les épargnant ; il fallait donner toute licence à la barbarie, et leur arracher la vie par tout ce qu'il y peut avoir d'esprit et d'invention dans la cruauté : *Per omne ingenium crudelitatis* [4], dit le grave Tertullien. Quelle fureur !

Mais bien plus, donner un chrétien aux bêtes farouches, c'était le divertissement ordinaire du peuple romain, quand il était las des sanglants spectacles des gladiateurs. De là ces clameurs si cruelles dont on a ouï si souvent résonner les amphithéâtres : *Christiani ad bestias ! Christiani ad bestias !* « Que l'on donne les chrétiens aux bêtes farouchès ! »

1. Ici, (et quelques lignes plus bas : *Aux crimes les plus énormes*...) des traits de plume indiquent l'intention de laisser de côté toutes les digressions. Mais ces indications sont, je crois, de date postérieure au sermon ; Bossuet les aura tracées, au moment d'esquisser, plus tard, un second panégyrique du même saint. Des passages, qui tenaient plus intimement au fond du sujet, sont au contraire soulignés.

2. Édit. : *qu'il n'y avait plus de place pour*... — 3 Édit. : *il n'était.*

4. Deforis corrige : *Per atrociora ingenia pœnarum.* (*De resurr. car.*, n. 8.)

On n'observait contre eux ni formes ni procédures. Cela était bon pour les voleurs et les meurtriers. Mais pour les chrétiens, on n'avait garde d'y faire tant de façons. On les traînait aux gibets tout ainsi qu'on mènerait de pauvres agneaux à la boucherie, sans qu'ils ouvrissent la bouche ni aux plaintes, ni aux murmures. C'étaient des incestes, des magiciens, des parricides, qui mangeaient leurs propres enfants dans des sacrifices nocturnes. Que s'il se trouvait quelqu'un qui voulût les défendre de ces horribles reproches, on les faisait passer pour de pauvres insensés, pour des esprits faibles qui s'amusaient à de vaines superstitions ; de sorte qu'on ne les excusait qu'en les chargeant de nouvelles calomnies. Et voilà, messieurs, sans feinte et sans exagération, quelle était l'estime que l'on avait, dans le monde, des premiers chrétiens.

Ne vous en étonnez pas : JÉSUS-CHRIST devait être tout ensemble un signe de paix et un signe de contradiction. La vérité était étrangère en ce monde, il n'est pas merveille si elle n'y trouvait pas d'appui. Mais voyez par là ce que le zèle du christianisme a fait quitter à Gorgon et ce qu'il lui a fait prendre. J'en fais juges (1) tout ce qu'il y a d'honnêtes gens en cette assemblée : combien ces reproches et cette ignominie doit-elle (2) être insupportable aux âmes les plus communes, et bien plus encore aux hommes généreux, nourris comme notre saint dans la cour et dans le grand monde, en espérance (3) de faire une si belle fortune ? En vérité, messieurs, n'eussions-nous pas craint de choquer l'empereur et de faire tort à notre réputation ? Grâces (4) à la Provi-

1. Ici Lachat et les éditeurs modernes abandonnent formellement l'orateur : ils impriment : *Si on sait juger tout ce qu'il y a d'honneur en un cœur noble, combien.....* Deforis, Versailles, etc., se bornent à supprimer ce qui leur déplaît.

2. *(Sic)*. Cet accord du verbe avec le sujet le plus voisin est un latinisme. Du reste, il est à peine nécessaire de remarquer que les archaïsmes de toute sorte abondent dans cette prose, antérieure aux *Provinciales* et à la fixation de notre langue classique.

3. Édit. : *qui peuvent espérer d'y faire...*

4. Lachat : Nous sommes bien obligés à la Providence divine, qui nous a fait naître... C'est la *variante*. (1re rédaction.)

dence divine de nous avoir fait naître dans un siècle et dans un royaume où le nom de chrétien est une qualité honorable ! Le peu de soin que nous avons de la gloire de notre Maître, cette lâcheté qui nous fait abandonner son service pour de si légères considérations, la honte que nous avons de nous ranger à notre devoir, nous font assez connaître que nous devons à cette bonne rencontre de ce que nous ne rougissons point du christianisme. Que si nous eussions vécu dans ces premiers temps où être chrétiens c'était un crime d'État, nous eussions bien épargné aux tyrans la peine de nous tourmenter.

Car enfin, que peut-on présumer autre chose de nos lâches déportements (1), sinon que nous n'eussions pas fait grand scrupule de renoncer au nom de chrétien, puisque nous ne craignons point de renoncer pour si peu de chose (2) aux plus saints devoirs du christianisme? Je tremble (3), pour moi, quand je considère à combien peu il tient que nous ne soyons infidèles. Ah ! race de tant de millions de martyrs qui nous ont engendrés en JÉSUS-CHRIST par leur sang, jamais la vertu de ceux qui nous ont précédés dans la foi ne réveillera-t-elle en nos cœurs les mouvements généreux du christianisme? Jusqu'à quand porterons-nous à crédit le titre de chrétiens, pour faire blasphémer par les infidèles le saint nom qui a été invoqué sur nous ? Conduite contraire aux saints martyrs, qui ayant fait profession du christianisme dans un temps où il était odieux à toute la terre, l'ont rendu illustre par la gloire de leurs belles actions; au lieu que nous qui l'avons reçu depuis qu'il est devenu vénérable parmi tous les peuples, nous ne cessons de le déshonorer par nos lâchetés. *Obsecro vos, (fratres, per misericordiam Dei,) ut digne ambuletis vocatione qua vocati estis. (*EPHES., IV, I.*)* « Je vous conjure, mes frères, par les entrailles de la miséricorde de

1. Édit. : *des dérèglements de notre vie.*
2. *Ms. :* Pour si peu de choses. — Cet *s* est un lapsus, avec plusieurs autres.
3. Édit. : *je tremble pour moi.*

Dieu, de vivre (1) d'une façon convenable à votre vocation. » Relevons un peu notre courage : osons du moins mépriser les faveurs du monde, puisque nous ne sommes plus obligés de passer par l'épreuve des tourments.

SECOND POINT (2).

Saint Gorgon ne l'a pas eu si aisé (3). Ce n'a pas été tout d'avoir méprisé les grandeurs ; l'empereur lui fit payer bien cher la grâce qu'il lui avait faite de le recevoir en son amitié. Outre la haine qu'il avait généralement pour tous les chrétiens, telle qu'il quitta l'empire, désespéré de n'en pouvoir éteindre la race, il était encore rongé d'un secret dépit d'avoir nourri en sa maison un ennemi de l'empire, et même de lui avoir donné part de sa confidence. Il se résout donc d'en faire un exemple qui puisse donner de l'épouvante aux plus déterminés, et voici par où il commence. Il commande au saint martyr de sacrifier aux idoles ; ce qu'il refuse de faire généreusement, disant qu'il n'a garde de rendre cet honneur à un métal insensible : pour lui, il avait appris, dans l'école de JÉSUS-CHRIST, à adorer en esprit et en vérité un seul Dieu créateur du ciel et de la terre, dont la beauté pure ne pouvait être vue par ces yeux mortels, ni représentée sur une matière comme la nôtre. Le peuple ignorant, à qui Dieu n'avait point parlé dans le cœur de ces vérités, prit pour un blasphème cette céleste philosophie, et s'écria qu'il fallait punir l'ennemi des dieux. Là dessus on le dépouille, on l'élève avec des cordes pour le faire voir à toute la ville, qui était accourue pour voir quelle serait la fin de cette aventure ; et puis on le bat de verges si cruellement, qu'en peu de temps il ne resta plus en son corps aucune partie entière. Dèjà le sang ruisselait de tous côtés sur la face des bourreaux :

1. Édit. : *de vous conduire d'une manière convenable à...* Ici encore rien de tel au ms. Il y a seulement comme variante : *de marcher.*

2. Les éditeurs n'ont pas reconnu ici le passage du premier au second point. Ils le font commencer quatre-vingts lignes plus loin, à l'endroit où il finit.

3. Def, Vers. : *n'a pas été traité avec tant d'indulgence. Qu'il lui en a coûté,* etc. !

« les nerfs et les os étaient découverts ; et la peau étant toute déchirée, ce n'était plus ses membres, mais ses plaies que l'on tourmentait : » *Rupta compage viscerum, torquebantur in servo Dei non jam membra, sed vulnera* (*S. CYPRIAN. ad martyr. et confess. epist. VIII*).

Cependant Gorgon, glorieux de confesser par tant de bouches la vérité, se réjouit avec l'Apôtre de voir qu'il n'y a aucun endroit sur son corps où la Passion de son Maître crucifié ne soit imprimée. Or il était de tous côtés tellement meurtri, et la douleur l'avait réduit à un état si pitoyable, qu'on ne pouvait lui donner un plus grand soulagement que de le laisser ainsi suspendu dans le lieu de son supplice. Quelle extrémité ! Et néanmoins on lui refuse cette misérable grâce. Le tyran ordonne qu'on le descende, et ce pauvre corps écorché (1), à qui les plus doux onguents eussent causé des douleurs insupportables, est frotté de sel et de vinaigre. Il reçut (2) ce nouveau supplice comme une nouvelle grâce que Dieu lui faisait pour accomplir en lui, aussi bien qu'en JÉSUS-CHRIST, cette prophétie du Psalmiste : *Super dolorem vulnerum meorum addiderunt :* « Ils ont ajouté sur la douleur de mes plaies. »

Mais ce n'est pas tout. La cruauté cherche de nouveaux artifices ; et si elle ne peut le vaincre par la grandeur des tourments, elle tâche au moins de l'étonner par la nouveauté. Ce sel et ce vinaigre n'ont fait, pour ainsi dire (3), que (4) lui éveiller l'appétit : il lui faut pour la rassasier quelque assaisonnement plus barbare. Je vous demande un moment de patience, pour ne pas laisser notre narration imparfaite (5).

Le tyran fait coucher le saint martyr sur un gril de fer déjà tout rouge par la véhémence de la chaleur, qui aussitôt rétrécit ses nerfs dépouillés avec une douleur que je ne vous

1. Édit. : *déchiré*.
2. Édit. : *Il reçoit*. — Deforis refait la phrase suivante. De même plus haut.
3. Ce « pour ainsi dire », qui n'est que trop nécessaire, a été supprimé par M. Lachat dans ses corrections arbitraires.
4. Lach. : N'ont fait que *de* lui éveiller. — 5. Supprimé dans Deforis, etc.

puis exprimer. Quel horrible spectacle ! Gorgon gisait sur un lit de charbons ardents, fondant de tous côtés par la force du feu, et nourrissant de ses entrailles une flamme pâle et obscure (1) qui le dévorait. Il s'élevait à l'entour de lui une vapeur noire que le tyran humait pour contenter son avidité ; jusques à temps (2) que, ne pouvant plus ni voir sa constance, ni supporter ses reproches, ni écouter les louanges qu'il donnait à JÉSUS-CHRIST d'une voix mourante, il lui fit promptement arracher le peu qui lui restait de vie, et envoya sa belle âme jouir à jamais des embrassements de son bien-aimé.

Voilà, messieurs, quelle a été la fin de notre martyr, qui a méprisé le monde dans ses promesses et dans ses menaces, dans ses délices et dans ses tourments ; laissant par sa mort un reproche éternel à la mollesse et au peu de foi de ces derniers siècles (3).

Après cela, que me reste-t-il autre chose, sinon de conclure par ces paroles qui ont fait l'ouverture de mon discours, de vous dire avec l'Apôtre : *Quorum intuentes exitum... imitamini fidem ?* Vous avez vu en esprit comme (4) la constance de Gorgon a duré jusqu'à la mort, dont il a goûté à longs traits toute l'amertume ; reste maintenant que vous imitiez sa foi, cette foi ardente qui lui a fait préférer à tous les honneurs l'opprobre de JÉSUS-CHRIST, et a rendu son esprit entier et inébranlable, pendant que son corps s'en allait pièce à pièce comme une vieille masure (5).

1. Édit. : *Une flamme pâle qui...* — Les deux mots « et obscure » sont extrêmement difficiles à lire, et j'en ai longtemps désespéré comme mes devanciers.

2. Bossuet à cette date écrit : iusques à tans que *(usque ad tempus quum...)*

3. Si l'on rapproche ce résumé de l'énoncé de la division, on sera frappé de la régularité de ce petit discours qu'on nous représentait comme le désordre et la confusion même. Il est vrai que le second point qui se termine ici, n'est pas encore commencé dans les éditions, où on le formera en grande partie d'une interpolation que nous signalerons tout à l'heure.

4. Édit. : *Comment.*

5. Les éditeurs commencent ici le second point, par un long emprunt au brouillon, qui n'est à conserver qu'à titre de *variante :* « Que si après avoir vu quelles impressions la douleur a faites sur son corps, vous êtes mus d'une louable curiosité de savoir ce que Dieu opérait invisiblement dans son âme et d'où lui venait parmi une telle agitation une si grande tranquillité ; en un mot, si vous désirez connaître quelles

Or il en est des martyrs comme d'un excellent original dont chaque peintre cherche de copier quelques traits pour embellir son ouvrage. Nous voyons dans leur vie la vie de notre Sauveur si bien exprimée, qu'il n'y a presque rien qui ne nous y doive servir d'exemple. Mais dans un si grand éclat de vertus, il nous faut choisir celles qui nous sont plus nécessaires dans les occurrences où nous nous trouvons.

Martyr et témoin, c'est la même chose. On appelle martyrs de JÉSUS-CHRIST ceux qui, souffrant pour la foi, en ont témoigné la vérité par leurs souffrances et l'ont signée de leur sang. Maintenant il n'y a plus de tyrans qui nous persécutent ; mais nous sommes instruits par l'Évangile, que Dieu, qui est notre Père, distribue à ses enfants les biens et les maux selon les conseils de sa Providence. Ainsi quand nous

étaient les pensées dont s'entretenait un chrétien souffrant, je vous les dirai en peu de mots pour votre édification, telles que nous les apprend la théologie.

Premièrement les martyrs n'étaient point de ces âmes basses, qui se croient incontinent délaissées de Dieu, sitôt qu'elles ressentent quelque affliction ; au contraire, rien n'affermissait si bien leurs espérances que la considération de leurs supplices. La raison est d'autant que la tribulation produit la souffrance (*Lach.* Car c'est la tribulation qui produit la souffrance) et « la souffrance fait l'épreuve », comme dit l'Apôtre. Or il est tout évident que, quand on prend quelqu'un pour en faire l'épreuve, c'est signe que l'on a dessein de s'en servir. Ainsi les martyrs, à qui Dieu avait appris sa conduite, se persuadaient par une souffrance très salutaire que Dieu les réservait à quelque chose de grand, puisqu'il voulait bien avoir la bonté de les éprouver. Et c'est à mon avis pourquoi l'Apôtre ajoute que « l'épreuve fait l'espérance » : *Probatio vero spem.*

Saint Cyprien (*a*), dans le livre qu'il a fait de l'*Exhortation des martyrs*, nous en fournit encore cette belle raison : Notre Seigneur prophétise en divers endroits que la vie de ceux qui écouteront sa parole sera continuellement traversée ; mais aussi il leur promet après leurs travaux un soulagement éternel. Et voyez comme le Saint-Esprit se sert de toutes choses pour relever nos courages : il leur (*Lach.* nous) fait entendre par un discours digne de lui que Dieu, « dont on ne peut compter les miséricordes, » n'est pas moins fidèle pour les biens que pour les maux (*Lach.* dans les biens que dans les maux), et que l'accomplissement de la moitié de la prophétie leur est un témoignage indubitable de la vérité de l'autre. Tellement qu'ils prenaient leur disgrâce présente pour un gage certain de leur future félicité et mesurant leurs contentements par leurs peines, ils croyaient qu'elles ne leur étaient pas tant envoyées pour les tourmenter dans le temps que pour leur donner de nouvelles assurances d'un bonheur sans fin.

Ces pensées ne sont-elles pas pleines d'une grande consolation ? Mais leurs esprits, nourris de longtemps de la parole divine, leur en faisaient concevoir de bien plus sublimes. Comme ils ne jugeaient pas des choses par l'extérieur, ils considéraient que l'homme n'était pas ce qu'il nous paraît, mais que Dieu, pour le former, avait fait sortir

a. Ms. : *Saint Cyprian.*

nous trouvons ([1]) affligés, si nous recevons([2]) nos afflictions de la main de Dieu avec humilité, ne témoignons-nous pas par cette déférence qu'il y a une Intelligence première et universelle, qui, par des raisons occultes, mais équitables, fait notre bonne et ([3]) notre mauvaise fortune ? Et cela qu'est-ce autre chose sinon être les témoins et les martyrs de la Providence ?

Messieurs, nous vivons dans un temps et dans une ville où nous avons sujet de mériter cet honneur. Il y a près de vingt ans qu'elle porte quasi tout le fardeau de la guerre ; sa situation trop importante semble ne lui avoir servi que pour l'exposer en proie : *Diripuerunt eam omnes transeuntes viam, etc. (Ps.* LXXXVIII, 42*)*. Et comme si ce n'était pas assez de tant de misères, Dieu, en cette année, ayant trompé l'espé-

de sa bouche un esprit de vie qu'il avait caché comme un trésor céleste dans cette masse du corps ; que cet esprit, bien qu'il fût d'une race divine, comme le dit si bien l'Apôtre au milieu de l'Aréopage*(Act.*,XVII, 29*)*, bien qu'il portât imprimée sur soi l'image de son Créateur, était néanmoins accablé d'un amas de pourriture, où il contractait par nécessité quelque chose de mortel et de terrestre, dégénérant de la pureté de son origine. Dans cette pensée, ils croyaient que les tourments ne faisaient qu'en détacher ce qu'il y avait d'étranger, tout ainsi que le feu sépare de l'or ce qui s'y mêle d'impur, *tanquam aurum in fornace.* (*Sapient.*,III,6). On eût dit à les voir qu'à mesure qu'on leur emportait quelques lambeaux de leur chair, leur âme s'en était trouvée beaucoup allégée, comme si on les eût déchargés d'un pesant fardeau ; et ils espéraient qu'à force d'arracher leur chair pièce après pièce, elle resterait toute pure et toute céleste, et en cet état serait présentée au nom de Jésus-Christ devant le trône de Dieu.

Dans ces considérations, vous les eussiez vus, d'un cœur brûlant de charité, s'animer eux-mêmes contre leurs supplices. Tantôt ils se plaignaient de ce qu'ils étaient trop lents, ne souhaitant rien tant que de voir abattue cette masure ruineuse de leurs corps qui les séparait de leur Maître, et s'écriant avec l'Apôtre : *(Cupio) dissolvi et esse cum Christo.* Tantôt, ravis d'une certaine douceur que ressentent les grands courages à souffrir pour ce qu'ils aiment, ils se réjouissaient de se voir enveloppés d'une chair mortelle qui pût fournir de matière (*Lach.* fournir matière) à la cruauté. De tels et semblables discours se consolaient les martyrs (*Lach.* de tels et semblables discours consolaient les martyrs), en attendant avec patience qu'il plût à Dieu de les appeler à soi ; et saint Gorgon sut si bien prendre ces sentiments de ceux qu'il avait vus, qu'il devint lui-même à la postérité un exemple signalé.

C'est vous particulièrement, messieurs, que cet exemple regarde, puisque vous avez pris saint Gorgon pour votre patron. Vous n'êtes pas obligés de souffrir les mêmes peines ; mais comme vous participez à la même foi, vous devez entrer dans les mêmes sentiments. Il faut que votre paroisse, illustre par tant de raisons, mais surtout pour être sous la protection d'un si grand martyr, se rende encore plus illustre en imitant sa foi, après avoir considéré sa mort si attentivement : *Quorum intuentes exitum, imitamini fidem.* C'est par où je m'en vais conclure. »

1. Édit. : quand nous *sommes* affligés.
2. Édit. : *prenons.*
3. Lachat : *ou.* — Def., Vers., s'écartent encore plus du texte.

rance de nos moissons, a mis la stérilité dans la terre. Car il ne faut point douter que tous ces maux ne soient arrivés par son ordre. Il punit par la guerre celle que nous lui faisons tous les jours. La terre, par son commandement, nous refuse (1) le fruit de nos travaux, parce que nos âmes ne lui en rapportent point, bien qu'il les ait si soigneusement cultivées. Ah! messieurs, humilions-nous sous la puissante main de Dieu: de peur qu'après avoir tout perdu, nous ne perdions encore le fruit de l'affliction que nos maux nous apportent, au lieu de la faire profiter à notre salut.

Il ne faut point flatter. Nous voyons assez de personnes qui plaignent les malheurs du temps ; le ciel ne nous a fait encore que les premières menaces ; et déjà le pauvre tâche d'amasser de quoi vivre par des tromperies, se défiant de la Providence, pendant que le riche prépare ses greniers pour engloutir la nourriture du pauvre, qu'il lui fera acheter bien cher en (2) son extrême indigence. Les plus sages pensent à pourvoir à la nécessité du pays ; leur zèle est louable, mais nous n'avançons rien par ces soins. S'il est vrai que Dieu soit irrité contre nous, comme il nous le fait paraître par les fléaux qu'il nous envoie, pensons-nous pouvoir arrêter le torrent de sa colère? « Si tu montes jusqu'au ciel, dit le Seigneur, je t'en arracherai, et ma colère t'ira trouver jusqu'au plus profond des abîmes. » (*Abd.* 4.) Il faut aller à la source du mal, puisqu'aussi bien nos prévoyances toujours incertaines ne peuvent rien contre ses ordres inévitables.

Que si, reconnaissant nos péchés, nous confessons qu'ils ont justement attiré son indignation sur nos têtes, qu'attendons-nous à faire pénitence? Que ne prévenons-nous sa fureur par un sacrifice de larmes? Que ne mettons-nous fin au long désordre de notre vie? Que ne rachetons-nous « nos iniquités par aumônes (3), » ouvrant nos cœurs sur la misère

1. Édit. : nous refuse par son commandement.
2. Édit. : *dans* son indigence.
3. Édit. : par *nos* aumônes. — Bossuet traduit littéralement, comme il aimera toujours à le faire, une expression des saints Livres : *Peccata tua eleemosynis redime,* (Dan., IV, 24.) Du reste ce style, nourri de l'Écriture dans presque toutes les phrases, montre combien il était plein de cette étude dès le temps du collège de Navarre.

du pauvre ? Ah ! Seigneur, nous vous avons grandement offensé, nous ne sommes pas dignes d'être appelés vos enfants; détournez votre colère de dessus nous, de peur que nous ne disparaissions devant votre face comme la poudre qui est emportée par un tourbillon. Nous vous en prions par JÉSUS-CHRIST votre Fils, qui s'est offert pour nous en odeur [de] suavité.

C'est ainsi, messieurs, qu'il nous faut fléchir sa miséricorde ; c'est par là qu'il nous faut obtenir cette paix que nous attendons il y a si longtemps. Il semble à tout coup que Dieu nous la veuille (1) donner ; et si elle est retardée, ne l'attribuons à aucune raison humaine : c'est lui qui attend de nous les derniers devoirs. Elle ne (2) tient plus guère en ses mains, on dirait qu'il y porte (3) le cours des affaires : arrachons-la-lui par le zèle (4) de nos prières ; et surtout, si nous voulons qu'il nous fasse miséricorde, ayons compassion de nos pauvres frères, que la misère du temps réduira peut-être à d'étranges extrémités. Ainsi puissions-nous recevoir abondamment les faveurs du ciel ; que Dieu rende le premier lustre à cette ville autrefois si florissante ; qu'il rétablisse les campagnes désolées ; qu'il fasse revivre partout aux environs le repos et la douceur d'une paix bien affermie ; et pour établir une concorde éternelle entre ses (5) citoyens, qu'il ramène à l'union de sa sainte Église ceux qui s'en sont séparés par le prétexte d'une réformation sans effet ; afin que, les forces du christianisme étant réunies, nous chantions d'une même voix les grandeurs de notre Dieu et les bontés de notre Sauveur JÉSUS-CHRIST, par qui nous espérons, etc.

---

1. Lachat : *veut.*

2. Lachat : Elle semble *prête à descendre vers nous.* — Ce « elle semble » est peu heureux après « Il semble ».

3. Lachat : On dirait *qu'il y dispose* les choses. — Ainsi du commencement à la fin les éditeurs s'obstinent à corriger le devoir de Bossuet écolier. (Voy. Deforis, Versailles, etc., qui s'éloignent bien plus encore des textes authentiques.)

4. Édit. : la *ferveur.*

5. Édit. : *les* citoyens. — *Var.* parmi ses citoyens.

II.

Sermon pour le jour de Pâques (1), 1654.

Consepulti enim sumus cum illo per baptismum in mortem, ut quomodo Christus surrexit a mortuis per gloriam Patris, ita et nos in novitate vitæ ambulemus. (Rom., VI, 4.)

QUAND je vois (2) ces riches tombeaux sous lesquels les grands de la terre semblent vouloir cacher la honte de leur corruption, je ne puis assez m'étonner de l'extrême folie des hommes, qui érige (3) de si magnifiques trophées à un peu de cendre et à quelques vieux ossements. C'est en vain que l'on enrichit leurs cercueils de marbre et de bronze ; c'est en vain que l'on déguise leur nom véritable par ces titres superbes de monuments et de mausolées : que nous profite, après tout, cette vaine pompe, si ce n'est que le triomphe de la mort est plus glorieux, et les marques de notre néant plus illustres ?

Il n'en est pas ainsi du sépulcre de mon Sauveur. La mort a eu assez de pouvoir sur son divin corps ; elle l'a étendu sur la terre sans mouvement et sans vie : elle n'a pas pu le corrompre, et nous lui pouvons adresser aujourd'hui cette parole que Job disait à la mer : « Tu iras jusque-là et ne passeras pas plus outre ; » cette pierre donnera des bornes à ta furie ;

1. Ce sermon parait ici pour la première fois. Ce n'est pas que les premiers éditeurs l'aient ignoré complètement : ils en ont dispersé çà et là quelques fragments. Ils n'ont pas vu que ces morceaux épars faisaient partie d'un même tout. Ils ont donné le second exorde comme variante du sermon de 1660 (Carême des Minimes), qui est sur le même plan. Ils ont laissé le 3e point inédit. Quant aux deux autres, ils les ont relégués après les sermons, en tête des *Pensées chrétiennes et morales.* M. Lachat les donne à son tour à cette place (X, 481) ; et, dans une notice de sa façon, acceptée comme un oracle dans les éditions subséquentes, il déclare que le discours a été « prononcé dans un monastère après l'élévation de Bossuet sur le siège épiscopal de Meaux ! » On ne comprendra pas dans quelques années que des décisions semblables aient pu faire autorité. Les signes de la première jeunesse ne manquaient pourtant pas, même dans le fragment isolé : naïveté qui se complaît dans les preuves alléguées, allusions aux Protestants, redites voulues, verdeur dans l'incrépation, etc.

2. Cet avant-propos a été placé par Deforis en tête du sermon pour le Samedi-Saint (1652), *Christus resurgens.* On a rebuté pour cela une autre rédaction, d'orthographe et de style différents. (Mss., 2.824, f. 6.— La nôtre, f. 5.)

3. Deforis : qui *érigent.*

et, à ce tombeau, comme à un rempart invincible seront enfin rompus tous tes efforts : *Usque huc venies*, (1) *et non procedes amplius ; et hic confringes tumentes fluctus tuos (XXXVIII, II).*

C'est pourquoi Notre Seigneur JÉSUS, après avoir subi volontairement une mort infâme, il veut après cela « que son sépulcre soit honorable, » comme dit le prophète Isaïe : *Erit sepulchrum ejus gloriosum (XI, 10).* Il est situé au milieu d'un jardin ; taillé tout nouvellement dans le roc. Et de plus il veut qu'il soit vierge aussi bien que le ventre de sa Mère, et que personne n'y ait été posé devant lui. Davantage (2), il faut à son corps cent livres de baume des plus précieux, et un linge très fin et très blanc pour l'envelopper. Et après que durant le cours de sa vie, il s'est « rassasié de douleurs et d'opprobres, » *Saturatus* (3) *est opprobriis*, nous dit le prophète, vous diriez qu'il soit devenu délicat dans sa sépulture. N'est-ce pas pour nous faire entendre qu'il se préparait un lit plutôt qu'un sépulcre ? Il s'y est reposé doucement jusqu'à ce que l'heure de se lever fût venue ; mais tout d'un coup il s'est éveillé, et se levant il vient éveiller la foi endormie de ses apôtres.

Aujourd'hui les trois pieuses Marie étant accourues dès le grand matin pour chercher leur bon Maître dans ce lit de mort : « Que cherchez-vous ici ? leur ont dit les anges. Vous cherchez JÉSUS de Nazareth crucifié ; il n'y est plus ; il est levé, il est ressuscité ; voyez le lieu où il était mis. » O jour de triomphe pour notre Sauveur ! ô jour de joie pour tous les fidèles ! Je vous adore de tout mon cœur, ô JÉSUS victorieux de la mort ! Vraiment c'est aujourd'hui votre pâque, c'est-à-dire votre passage, où vous passez de la mort à la vie ; faites-nous la grâce, ô Sauveur JÉSUS, que nous fassions notre pâque avec vous, en passant à une sainte nouveauté de vie. Ce sera le sujet de cet entretien.

1. Ms. *Illuc progredieris,... illuc confringes...* — Cité de mémoire.
2. C'est-à-dire : De plus. Bossuet écrit : D'avantage.
3. Il y a dans le texte de Jérémie : *Saturabitur.* (Thren., III, 30.)

O Marie, nous ne craindrons pas de nous adresser à vous aujourd'hui. L'amertume de vos douleurs est changée en un sentiment de joie ineffable. Vous avez déjà appris la nouvelle que votre Fils bien-aimé a pris au tombeau une nouvelle naissance, et vous n'avez point porté envie à son saint sépulcre de ce qu'il lui a servi de seconde mère ; au contraire, vous n'avez pas eu moins de joie que vous en conçûtes lorsque l'Ange vous vint annoncer qu'il naîtrait de vous, en vous adressant ces paroles par lesquelles nous vous saluons : *Ave.*

C'est (1) une doctrine excellente de saint Augustin, prise des Écritures divines, que tout ce que Dieu opère dans l'homme juste depuis sa première entrée dans l'Église jusqu'à la résurrection générale, n'est que la suite et l'accomplissement du baptême, de sorte que la sainte nouveauté de vie (2), qui se commence dans les eaux salutaires, n'aura sa dernière perfection que dans cette journée bienheureuse en laquelle (3) la mort étant surmontée, nos corps seront faits semblables au corps glorieux de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST. Pour entendre cette doctrine, il faut nécessairement remonter plus haut et reprendre la chose jusque dans sa source.

L'homme dans la sainteté de son origine avait reçu de Dieu ces trois dons : la justice, la paix, l'immortalité. Car étant formé selon Dieu, il était juste : régnant sur ses passions, il était paisible en lui-même ; mangeant le fruit de vie, il était immortel. La raison s'étant révoltée contre Dieu, les passions lui refusèrent l'obéissance ; et, l'âme ne buvant plus à cette source inépuisable de vie, devenue elle-même impuissante, elle laissa aussi le corps sans vigueur ; c'est pourquoi (4) la mortalité s'en est incontinent emparée. Ainsi pour la ruine totale de l'homme, le péché a détruit la justice, la convoitise

1. Cf. Lachat, X. Se reporter de la p. 94 à la p. 138 ; et plus loin, pour le 1er point, à la page 481.
2. *Var.* la sainte régénération, qui.
3. *Var.* à laquelle.
4. *Var.* De là vient que la mortalité.

s'étant soulevée a troublé la paix, l'immortalité a cédé à la nécessité de la mort. Voilà l'ouvrage de Satan, opposé à l'ouvrage de Dieu. Or le Fils de Dieu est venu « pour dissoudre l'œuvre du diable », nous dit-il lui-même dans son Évangile ([1]). Il est venu « pour réformer l'homme selon le premier dessein de son Créateur, » comme nous enseigne l'Apôtre (*Coloss.*, III, 10). Et pour cela il est nécessaire que sa grâce nous restitue ([2]) les premiers privilèges de notre nature. De là vient qu'il nous appelle dans son Évangile à une bienheureuse nouveauté de vie, répandant en nos âmes son Saint-Esprit par lequel, dit l'apôtre saint Paul, « l'homme intérieur et spirituel est renouvelé de jour en jour: » *Renovatur* ([3]) *de die in diem* (II Cor., IV, 16). Remarquez ces paroles, « de jour en jour. » Elles nous font connaître manifestement que Dieu, en renouvelant ses élus, ne veut pas qu'ils soient changés tout à coup, mais qu'il ordonne certains progrès par lesquels ils s'avancent de plus en plus à la perfection consommée. Il y a trois dons à leur rendre ; il y aura aussi trois différents âges par lesquels de degré en degré « ils deviendront hommes faits, » comme dit saint Paul, *in virum perfectum* (Ephes., IV, 13). Et Dieu l'a arrêté de la sorte afin de faire goûter à ses bien-aimés les opérations de sa grâce les unes après les autres. De sorte que dans ce monde il répare leur innocence, dans le ciel il leur donne la paix, à la résurrection générale, il ornera leurs corps d'immortalité. Par ces trois âges, les justes « arrivent à la plénitude de JÉSUS-CHRIST, » ainsi que parle l'Apôtre saint Paul : *In mensuram ætatis plenitudinis Christi* (Ephes., IV, 13). La vie présente est comme l'enfance, celle dont les saints jouissent au ciel ressemble à la fleur de l'âge, après suivra la maturité dans la dernière résurrection. Au reste cette vie n'a point de vieillesse, parce qu'étant toute divine, elle n'est point sujette au déclin.

1. C'est la première Épître de saint Jean qui contient ces mots : *Ut dissolvat opera diaboli.* (I Joan., III, 8.)
2. *Var.* lui restitue les premiers privilèges de sa nature. (Était équivoque.)
3. Ms. *Innovatur.*

De là vient qu'elle n'a que trois âges, au lieu que (1) notre vie corruptible souffre la vicissitude de quatre différentes saisons. Ce sont ces trois âges et ces trois dons pour lesquels le Prophète-Roi chante à Dieu ces pieuses actions de grâces : « Mon âme, dit-il, bénis le Seigneur, et que tout ce qui est en moi célèbre la grandeur de son nom. C'est lui, dit-il, qui pardonne tous tes péchés, c'est lui qui guérit toutes tes langueurs, c'est lui qui rachète ta vie de la mort. » (*Ps.*, CII, 1, 3, 4.) Il pardonne nos iniquités, quand il nous rend la justice en ce monde; il guérit nos langueurs, quand il éteint la convoitise dans son paradis ; il rachète notre vie de la mort, quand il nous ressuscite à la fin des siècles. Et encore que ces opérations soient diverses, elles ne regardent toutefois que la même fin, et ne s'emploient que dans le (2) même œuvre. Car de même que l'homme en croissant n'acquiert point une nouvelle vie ni un nouvel être, mais s'avance à la perfection de celui que (3) lui a donné la naissance : ainsi, soit que nos âmes soient couronnées de la gloire de Dieu dans le ciel, soit que nos corps ressuscités par son Esprit-Saint soient revêtus de l'immortalité du Sauveur, ce n'est pas une nouvelle vie que nous acquérons ; mais nous allons, selon l'ordre établi, au dernier accomplissement de cette vie divine et surnaturelle que nous avons commencée dans le saint baptême. C'est là, fidèles, si nous l'entendons, cette nouveauté de vie dont parle l'Apôtre ; c'est là la résurrection spirituelle du chrétien à l'image de la résurrection de Notre Seigneur.

Maintenant, ces vérités étant supposées, entrons dans la proposition de notre sujet. Si la justice des chrétiens en ce monde aussi bien que leur paix et leur immortalité au siècle futur ne font qu'une même suite de vie, si d'ailleurs l'Apôtre

1. Édit. : Au lieu que *celle* de notre vie.... (La vie de notre vie corruptible !). Ce galimatias est une fusion de la première rédaction avec la seconde ; Bossuet avait écrit d'abord : Au lieu que celle que nous passons sur la terre souffre, etc.

2. Édit. : *la* même œuvre. Bossuet l'avait ainsi écrit d'abord ; mais il corrige, pour mettre le masculin.

3. Édit. : *qui* lui a donné.

nous a enseigné que la résurrection de nos corps est la maturité et la plénitude, il s'ensuit, comme je l'ai remarqué, que la vie présente ressemble à l'enfance. C'est pourquoi l'apôtre saint Pierre nous dit que nous sommes « des enfants nouvellement nés » (I *Petr.*, II, 2) ; d'où je forme ce raisonnement qui sera la base de tout mon discours :

Tout ce que la nature donne à l'homme pendant le progrès de la vie doit avoir son commencement dans l'enfance. Donc si j'apprends de l'apôtre saint Pierre qu'à l'égard de la vie divine qui nous est acquise par la résurrection de notre Sauveur, notre pèlerinage mortel est comme l'enfance, il faut que tous ces changements admirables qui nous rendent conformes au Seigneur JÉSUS se commencent en nous dès ce siècle. Or nous avons dit, et il est très vrai, que notre vie nouvelle et la réparation de notre nature consiste à vaincre ces trois furieux ennemis, que le diable nous a suscités, le péché, la concupiscence et la mort, par ces trois divins dons où la grâce nous rétablit, la justice, la paix et l'immortalité, et partant, encore que ces trois choses ne s'accomplissent pas ici-bas, il est clair qu'elles y doivent être du moins ébauchées [1].

Et voyez en effet, chrétiens, de quelle sorte et par quel progrès Dieu avance en nous son ouvrage pendant notre captivité dans ce corps mortel [2]. Il ruine premièrement le péché ; la concupiscence y remue encore, mais elle y est fortement combattue et même glorieusement surmontée ; pour la mort, à la vérité, elle y exerce son empire sans résistance mais aussi l'immortalité nous est assurée. Le péché aboli fait notre sanctification, la concupiscence combattue fait notre exercice, l'immortalité assurée [3] fait notre espérance. C'est la vie du vrai chrétien ressuscité avec le Sauveur que je me propose de vous représenter aujourd'hui avec l'assistance

1. *Var.* être commencées.
2. Édit. : dans *nos corps* mortels.
3. *Var.* promise.

divine. JÉSUS ressuscité, assistez-nous de votre Esprit-Saint. Et vous, ô fidèles, ouvrez vos cœurs à la voix de votre Maître ; et apprenant l'incomparable dignité de la vie nouvelle que Dieu vous donne par son Fils JÉSUS-CHRIST, apprenez aussi de l'Apôtre que, comme JÉSUS est ressuscité, ainsi devons-nous marcher en nouveauté de vie.

Commençons à montrer la ruine du péché par la grâce de la justice qui nous est donnée.

PREMIER POINT.

Je tirerai [1] mon raisonnement de deux excellents discours de saint Augustin : le premier c'est le *Traité XIX sur saint Jean ;* le second c'est le *sermon XVIII des paroles de l'Apôtre.* Ce grand homme, aux lieux allégués, distingue en l'âme deux sortes de vie : l'une est celle qu'elle communique au corps ; l'autre est celle dont elle vit elle-même. Comme l'âme est la vie du corps, ce saint évêque enseigne que Dieu est sa vie. Pénétrons, s'il vous plaît, sa pensée. L'âme ne pourrait donner la vie à notre corps [2], si elle n'avait ces trois qualités : il faut premièrement qu'elle soit plus noble, car il est plus noble de donner que de recevoir : il faut en second lieu qu'elle lui soit unie, car notre vie ne peut point être hors de nous ; il faut enfin qu'elle lui communique des opérations que le corps ne puisse exercer sans elle, car la vie consiste principalement dans l'action. Ces trois choses paraissent clairement en nous : ce corps mortel, dans lequel nous vivons, si vous le séparez de son âme, qu'est-ce autre chose, qu'un tronc inutile et qu'une masse de boue ? Mais sitôt que l'âme lui est conjointe, il se remue, il voit, il entend, il est capable de toutes les fonctions de la vie. Si je vous fais voir maintenant que Dieu fait à l'égard de l'âme la même chose que

1. Voy. Lachat, X, 481. On trouvera dans la suite du discours des preuves nombreuses et évidentes de l'unité de l'œuvre que nous reconstituons.
2. Édit. : à *nos* corps. — Le reste de la phrase montre l'erreur.

l'âme fait à l'égard du corps, vous avouerez sans doute que tout ainsi que l'âme est la vie du corps, ainsi Dieu est la vie de l'âme (1) : et la proposition de saint Augustin sera véritable. Voyons ce qui en est, et prouvons tout solidement par les Écritures.

Et premièrement, que Dieu soit plus noble et plus éminent que nos âmes, ce serait perdre le temps de vous le prouver. Pour ce qui regarde l'union de Dieu avec nos esprits, il n'y a non plus de (2) lieu d'en douter, après que l'Écriture a dit tant de fois que « Dieu viendrait en nous, qu'il ferait sa demeure chez nous (*Joan.*, XIV, 23), que nous serions son peuple et qu'il demeurerait en nous » (*Levit.*, XXVI, 12) ; et ailleurs que « qui adhère à Dieu est un même esprit avec lui » (I *Cor.*, VI, 7) ; et enfin que « la charité a été répandue en nos âmes par le Saint-Esprit qu'on nous a donné. » (*Rom.*, V, 5). Tous ces témoignages sont clairs et n'ont pas besoin d'explication.

L'union de Dieu avec nos âmes étant établie, il reste donc maintenant à considérer si l'âme par cette union avec Dieu est élevée à quelque action de vie dont sa nature ne soit pas capable par elle-même. Mais nous n'y trouverons point de difficultés, si nous avons bien retenu les choses qui ont déjà été accordées. Suivez, s'il vous plaît, mon raisonnement : vous verrez qu'il relève merveilleusement la dignité de la vie chrétienne.

Il n'y a rien qui ne devienne plus parfait en s'unissant à un être plus noble : par exemple, les corps les plus bruts reçoivent tout à coup un certain éclat, quand la lumière du soleil s'y attache. Par conséquent il ne se peut faire que, l'âme s'unissant à ce premier Être très parfait, très excellent et très bon, elle n'en devienne meilleure. Et, d'autant que les causes agissent selon la perfection de leur être, qui ne voit que, l'âme étant meilleure, elle agira mieux ? Car dans cet état d'union avec Dieu, que nous avons montré par les Écri-

1. *Var.* que Dieu est la vie de l'âme à aussi bon titre que l'âme elle-même est la vie du corps.
2. On dirait aujourd'hui : Il n'y a *pas davantage* lieu d'en douter, etc.

tures, sa vertu est fortifiée par la toute-puissante vertu de Dieu qui s'unit à elle, de sorte qu'elle participe, en quelque façon, aux actions divines. Cela est peut-être un peu relevé, mais tâchons de le rendre sensible par un exemple.

Considérez les cordes d'un instrument : d'elles-mêmes, elles sont muettes et immobiles ; sont-elles touchées d'une main savante, elles reçoivent en elles la mesure et la cadence et même elles la portent aux autres. Cette mesure et cette cadence, elles sont originellement dans l'esprit du maître ; mais il les fait en quelque sorte passer dans les cordes, lorsque, les touchant avec art, il les fait participer à son action. Ainsi l'âme, si j'ose parler de la sorte, s'élevant à cette justice, à cette sagesse, à cette infinie sainteté, qui n'est autre chose que Dieu, touchée pour ainsi dire par l'esprit de Dieu, elle devient juste, elle devient sage, elle devient sainte ; et, participant, selon sa portée, aux actions divines, elle agit saintement, comme Dieu lui-même agit saintement. Elle croit en Dieu, elle aime Dieu, elle espère en Dieu : et lorsqu'elle croit en Dieu, qu'elle aime Dieu, qu'elle espère en Dieu, c'est Dieu qui fait en elle cette foi, cette espérance et ce saint amour. C'est pourquoi l'Apôtre nous dit que « Dieu fait en nous le vouloir et le faire » (*Philipp.*, II, 13) ; c'est-à-dire, si nous le savons bien comprendre, que nous ne faisons le bien que par l'action qu'il nous donne, nous ne voulons le bien que par la volonté qu'il opère en nous. Donc toutes les actions chrétiennes sont des actions divines et surnaturelles, auxquelles l'âme ne pourrait parvenir, n'était que Dieu s'unissant à elle les lui communique par le Saint-Esprit qui est répandu dans nos cœurs. Davantage [1], ces actions que Dieu fait en nous, ce sont aussi actions de vie, et même de vie éternelle. Par conséquent [2] on ne peut nier que Dieu, s'unissant à nos âmes, mouvant ainsi nos âmes, ne soit véritablement la vie de nos âmes. Et c'est là, si nous

1. Édit. *De plus.*
2. *Var.* Ce qui étant posé, on ne peut nier...

l'entendons, la « nouveauté de vie » dont parle l'Apôtre [1]. (*Rom.*, VI, 4.)

Passons plus [2] outre maintenant, et disons : Si Dieu est notre vie, parce qu'il agit en nous, parce qu'il nous fait vivre divinement en nous rendant participants des actions divines, il est absolument nécessaire qu'il détruise en nous le péché, qui non seulement nous éloigne de Dieu, mais encore nous fait vivre comme des bêtes, hors [3] de la conduite de la raison. Et ainsi, chrétiens, élevons nos cœurs, et, puisque dans cette bienheureuse nouveauté de vie nous devons vivre et agir selon Dieu, rejetons loin de nous le péché, qui nous fait vivre comme des bêtes brutes, et aimons la justice de la vertu, par laquelle nous sommes participants, comme dit l'apôtre saint Pierre, de la nature divine (II *Petr.*, I, 4). C'est à quoi nous exhorte saint Paul, quand il dit : « Si nous vivons de l'esprit, marchons en esprit : » *Si spiritu vivimus, spiritu et ambulemus* (Galat., V, 25) ; c'est-à-dire si nous vivons d'une vie divine, faisons des actions dignes d'une vie divine. Si l'Esprit de Dieu nous anime, laissons la chair et ses convoitises, et vivons comme animés de l'Esprit de Dieu, faisons des œuvres convenables à l'Esprit de Dieu ; et « comme JÉSUS-CHRIST est ressuscité par la gloire du Père, ainsi marchons en nouveauté de vie [4]. »

Regardons, avec l'Apôtre saint Paul, JÉSUS ressuscité, qui est la source de notre vie. Quel était le Sauveur JÉSUS pendant le cours de sa vie mortelle ? Il était chargé des péchés du monde, il s'était mis volontairement en la place de tous les pécheurs pour lesquels il s'était constitué caution, et dont il était convenu de subir les peines. C'est pour cela que sa chair a été infirme ; pour cela il a langui sur la croix parmi des douleurs incroyables ; pour cela il est cruellement mort avec la perte de tout son sang. Dieu éternel ! qu'il est changé

1. On se souvient que c'est le texte même du discours.
2. Édit. : *Passons outre.*
3. *Var.* loin de.
4. Nouvelle reprise du texte du discours.

maintenant! « Il est mort au péché », dit l'Apôtre (*Rom.*, VI, 10), c'est-à-dire qu'il a dépouillé toutes les faiblesses qui avaient environné sa personne en qualité de caution des pécheurs. Il est mort au péché, et « il vit à Dieu, » parce qu'il a commencé une vie nouvelle qui n'a plus rien de l'infirmité de la chair, mais en laquelle reluit la gloire de Dieu : *Quod autem vivit, vivit Deo.* « Ainsi estimez, continue l'Apôtre, vous qui êtes ressuscités avec JÉSUS-CHRIST, estimez que vous êtes morts au péché, et vivants à Dieu par Notre Seigneur JÉSUS-CHRIST » *(VI, 11)*: et comme JÉSUS-CHRIST est ressuscité par la gloire du Père, marchons aussi dans une vie nouvelle » *(VI, 4)*. C'est à quoi nous oblige la résurrection de notre Sauveur, et la doctrine du saint Évangile ; et ce que la doctrine évangélique nous prêche, cela même est confirmé en nous par le saint baptême.

De là était née cette belle cérémonie que l'on observait dans l'ancienne Église au baptême des chrétiens : on les plongeait entièrement dans les eaux, en invoquant sur eux le saint nom de Dieu. Les spectateurs (1), qui voyaient les nouveaux baptisés se noyer pour ainsi dire et se perdre dans les ondes de ce bain salutaire, puis revenir aussitôt lavés de cette fontaine très pure, se les représentaient en un moment tout changés par la vertu occulte du Saint-Esprit, dont ces eaux étaient animées; comme si, sortant de ce monde en même temps qu'ils disparaissaient à leur vue, ils fussent allés mourir avec le Sauveur pour ressusciter avec lui selon la vie nouvelle du christianisme. Telle était la cérémonie du baptême à laquelle l'Apôtre regarde, lorsqu'il dit dans le texte que nous traitons (2) que nous sommes ensevelis avec JÉSUS-CHRIST pour mourir avec lui dans le saint baptême, « afin que, comme JÉSUS-CHRIST est ressuscité par la gloire du Père, ainsi nous marchions en nouveauté de vie. » Il regardait

1. *Var.* Les fidèles.
2. Voici un passage aussi formel qu'on pouvait le souhaiter pour établir que les exordes et le corps du discours ne font qu'un. Nous en rencontrerons d'autres encore.

à cette cérémonie du baptême, qui se pratiquait sans doute [1] du temps des Apôtres : or encore que le temps ait changé, que la cérémonie ne soit plus la même, la vertu du baptême n'est point altérée, à cause qu'elle ne consiste pas tant dans cet élément corruptible que dans la parole de JÉSUS-CHRIST et dans l'invocation de la Trinité, et dans la communication de l'Esprit de Dieu, sur lesquelles le temps ne peut rien.

En effet, tout autant que nous sommes de baptisés, nous sommes tous consacrés dans le saint baptême à la Trinité très auguste par la mort du péché et par la résurrection à la vie nouvelle. C'est pourquoi nos péchés y sont abolis, et la nouveauté de vie y est commencée ; et de là vient que nous appelons le baptême le sacrement de régénération, et de renouvellement de l'homme par le Saint-Esprit. D'où je conclus que le dessein de Dieu est de détruire en nous le péché, puisqu'il veut que la vie chrétienne commence par l'abolition [2] de nos crimes ; et ainsi il nous rend la justice que la prévarication du premier père nous avait ôtée. Grâces à votre bonté, ô grand Dieu, qui faites un si grand présent à vos serviteurs « par JÉSUS-CHRIST le Juste, » qui, se chargeant de nos péchés, à la croix, par un divin échange, nous a communiqué sa justice !

Mais ici peut-être vous m'objecterez que le péché n'est point détruit, même dans les justes, puisque la foi catholique professe qu'il n'y a aucun homme vivant qui ne soit pécheur. Pour résoudre cette difficulté et connaître clairement quelle est la justice que le Saint-Esprit nous rend en ce monde, l'ordre de mon raisonnement m'oblige d'entrer dans ma seconde partie, et de vous faire voir le combat du fidèle contre la chair et ses convoitises. Je joindrai donc cette seconde partie avec ce qui me reste à dire de la première

1. *C'est-à-dire :* sans aucun doute. Aujourd'hui cette locution, dont le sens s'est affaibli, avec beaucoup d'autres, n'exprime guère qu'une supposition.
2. *Var.* par la rémission.

dans une même suite de discours. Je tâcherai pourtant de ne rien confondre ; mais j'ai besoin que vous renouveliez vos attentions.

SECOND POINT.

La seconde partie de la vie chrétienne, c'est de combattre la concupiscence, pour détruire en nous le péché. Or, quand je parle ici de concupiscence, n'entendez par ce mot aucune passion particulière, mais plutôt toutes les passions assemblées, que l'Écriture a coutume d'appeler d'un nom général la concupiscence et la chair. Mais définissons en un mot la concupiscence, et disons avec le grand Augustin : La concupiscence, c'est un attrait qui nous fait incliner (1) à la créature au préjudice du Créateur, qui nous pousse aux choses sensibles au préjudice des biens éternels.

Qu'est-il nécessaire de vous dire combien cet attrait est puissant en nous ? Chacun sait qu'il est né avec nous, et qu'il nous est passé en nature. Voyez avant le christianisme comme le vrai Dieu était méprisé par toute la terre ; voyez depuis le christianisme combien peu de personnes goûtent comme il faut les vérités célestes de l'Évangile : et vous verrez que les choses divines nous touchent bien peu. Qui fait cela, fidèles, si ce n'est que nous aimons les créatures désordonnément ? C'est pourquoi l'apôtre saint Paul dit : « La chair convoite contre l'esprit, et l'esprit contre la chair » (*Galat.*, V, 17). Et ailleurs : « Je me plais en la loi selon l'homme intérieur ; mais je sens en moi-même une loi qui résiste à la loi de l'esprit » (*Rom.*, VII, 22, 23) : voilà le combat. Que si l'Apôtre même ressent cette guerre, qui ne voit que cette opiniâtre contrariété de la convoitise répugnant au bien se rencontre même dans les plus justes ?

Dieu éternel ! d'où vient ce désordre ? pourquoi cet attrait du mal même dans les saints ? Car enfin ils se plaignent tous généralement que dans le dessein qu'ils ont de s'unir à Dieu

1. *Var.* qui nous fait pencher à la créature. — Qui nous attire à la créature.

ils sentent une résistance continuelle. Grand Dieu, je reconnais vos desseins ; vous voulez que nous expérimentions en nous-mêmes une répugnance éternelle à ce que votre loi si juste et si sainte désire de nous, afin que nous sachions distinguer ce que nous faisons par nous-mêmes d'avec ce que vous faites en nous par votre Esprit-Saint, et que par l'épreuve de notre impuissance nous apprenions à attribuer la victoire, non point à nos propres forces, mais à votre bras et à l'honneur de votre assistance. Et ainsi vous nous laissez nos faiblesses afin de faire triompher votre grâce dans l'infirmité de notre nature. Par où vous voyez, chrétiens, que la concupiscence combat dans les justes, mais que la grâce divine surmonte. C'est la grâce qui oppose à l'attrait du mal la chaste délectation des biens éternels, c'est-à-dire la charité qui nous fait observer la loi, non point par la crainte de la peine, mais par l'amour de la véritable justice ; et cette charité « est répandue en nos cœurs, » non par le libre arbitre qui est né avec nous, mais « par le Saint-Esprit qui nous est donné. » (*Rom.*, V, 5.)

La charité donc et la convoitise se font la guerre sans aucune trêve ; à mesure que l'une croît, l'autre diminue. Il en est comme d'une balance : autant que vous ôtez à la charité, autant vous ajoutez de poids à la convoitise. Quand la charité surmonte, nous sommes libres de cette liberté dont parle l'Apôtre, « par laquelle JÉSUS-CHRIST nous a affranchis » (*Galat.*, IV, 31). Nous sommes libres, dis-je, parce que nous agissons par la charité, c'est-à-dire par une affection libérale. Mais notre liberté n'est point achevée, parce que le règne de la charité n'est pas accompli. Sa liberté sera entière, quand la paix sera assurée, c'est-à-dire, au ciel. Cependant nous gémissons ici-bas, parce que la paix de la charité que nous y avons étant toujours mêlée avec la guerre de la convoitise, elle n'est pas tant le calme de nos troubles que la consolation de notre misère. Et en voici une belle raison de saint Augustin.

La liberté n'est point parfaite, dit-il, et la paix n'est pas assurée, parce que « la convoitise qui nous résiste ne peut être combattue sans péril ; elle ne peut être aussi ([1]) bridée sans contrainte, ni par conséquent modérée ([2]) sans inquiétude : » *Illa quæ resistunt, periculoso debellantur prælio ; et illa quæ victa sunt, nondum securo triumphantur otio ; sed adhuc sollicito premuntur imperio* (De Civit. Dei, lib. XIX, C.XXVII). Et de là vient que notre justice ici-bas, je parle encore avec le grand Augustin, de là vient que « notre justice consiste plus en la rémission des péchés qu'en la perfection des vertus : » *Magis remissione peccatorum constat, quam perfectione virtutum. (Ibid.)* Certes je sais que ceux qui sont humbles goûteront cette doctrine tout évangélique, qui est la base de l'humilité chrétienne.

Mais si la vie des justes est accompagnée de péchés, comment est-ce que ma proposition sera véritable, que Dieu détruit le péché dans les justes, même en cette vie ? C'est, s'il vous en souvient, ce que j'avais laissé à résoudre ; maintenant je vous dirai en un mot : J'avoue que les plus grands saints sont pécheurs, et s'ils ne le reconnaissent humblement, ils ne sont pas saints. Ils sont pécheurs, mais ils ne « servent plus au péché : » ils ne sont pas entièrement exempts de péché, mais ils sont délivrés de sa servitude. Il y a quelques restes de péché en eux ; mais le péché n'y règne plus, comme dit l'Apôtre : « Que le péché ne règne plus en vos corps mortels » (*Rom.*, VI, 12) ; et ainsi le péché n'y est pas éteint tout à fait, mais le règne du péché y est abattu par le règne de la justice, selon cette parole de l'Apôtre : « Étant libres du péché, vous êtes faits soumis à la justice. » (*Ibid.*, 18.)

Comment est-ce que le règne du péché est abattu dans les justes ? Écoutez l'apôtre saint Paul : Que le péché ne règne plus en vos corps mortels, « pour obéir à ses convoitises. » Vous voyez par là que le péché règne où les convoitises

1. Aujourd'hui on dirait : Elle ne peut être *non plus.*
2. *Var.* régie.

sont obéies. Les uns leur lâchent la bride, et se laissant emporter à leur brutale impétuosité, ils tombent dans ces péchés qu'on nomme mortels, desquels l'Apôtre a dit que « qui fait ces choses, il ne possédera point le royaume de Dieu » (I *Cor.*, VI, 9, 10). Les justes, au contraire, bien loin d'obéir à leurs convoitises, ils leur résistent, ils leur font la guerre, ainsi que je disais tout à l'heure. Et bien que la victoire leur demeure par la grâce de Notre Seigneur JÉSUS-CHRIST, toutefois dans un conflit si long, si opiniâtre, où les combattants sont aux mains de si près, « en frappant ils sont frappés quelquefois : » *Percutimus et percutimur*, dit saint Augustin (*Serm.*, CCCLI, n. 6) ; et le victorieux ne sort point d'une mêlée si âpre et si rude sans quelques blessures. C'est ce que nous appelons péchés véniels. Parce que la justice est victorieuse, elle mérite le nom de véritable justice ; parce qu'elle reçoit quelque atteinte qui diminue de beaucoup son éclat, elle n'est point justice parfaite. C'est autre chose d'avoir le bien accompli, autre chose de ne se plaire point dans le mal. « Notre vue peut se déplaire dans les ténèbres, encore qu'elle ne puisse pas s'arrêter dans cette vive source de la lumière : » *Potest oculus nullis tenebris delectari, quamvis non possit in fulgentissima luce defigi.* (Aug., *De Spir. et litt.*, n. 65.) Si l'homme juste, résistant à la convoitise, tombe quelquefois dans le mal, du moins il a cet avantage qu'il ne s'y plaît pas ; au contraire, il déplore sa servitude, il soupire ardemment après cette bienheureuse liberté du ciel ; il dit avec l'apôtre saint Paul : « Misérable homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ? » (*Rom.*, VI, 24.) S'il tombe, il se relève aussitôt ; s'il a quelques péchés, il a aussi la charité qui les couvre : « La charité, dit l'apôtre saint Pierre, couvre la multitude des péchés » (I *Petr.*, IV, 8).

Bien plus, ce grand Dieu tout-puissant fait éclater [1] la lumière même du sein des plus épaisses ténèbres, il fait servir à la justice le péché même. Admirable économie de la grâce.

1. *Var.* sait tirer.

Oui les péchés mêmes, je l'oserai dire, dans lesquels la fragilité humaine fait tomber le juste, si d'un côté ils diminuent la justice, ils l'augmentent et l'accroissent de l'autre. Et comment cela ? C'est qu'ils enflamment les saints désirs de l'homme fidèle, c'est qu'en lui faisant connaître sa servitude, ils lui font désirer bien plus ardemment les bienheureux embrassements de son Dieu, dans lesquels il trouvera la vraie liberté ; c'est qu'ils lui font confesser sa propre faiblesse et le besoin qu'il a de la grâce, dans un état d'un profond anéantissement. Et d'autant que le plus juste c'est le plus humble, le péché même en quelque sorte accroît la justice, parce qu'il nous fonde de plus en plus dans l'humilité.

Vivons ainsi, fidèles, vivons ainsi ; faisons que notre faiblesse augmente l'honneur de notre victoire par la grâce de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST. Aimons cette justice divine qui fait que le péché même nous tourne à bien : quand nous voyons croître nos iniquités, songeons à nous enrichir par les bonnes œuvres [1], afin de réparer notre perte. Le fidèle qui vit de la sorte, expiant ses péchés par les aumônes, se purifiant toute sa vie par la pénitence, par le sacrifice d'un cœur contrit, par les œuvres de miséricorde, il ne détruit pas seulement le règne du péché, comme je disais tout à l'heure : je [2] passe maintenant plus outre, et je dis qu'il détruit entièrement le péché, parce que, dit saint Augustin, « comme notre vie n'est pas sans péché, aussi les remèdes pour le purger ne nous manquent pas : » *Sicut peccata non defuerunt, ita etiam remedia, quibus purgarentur, affuerunt.* (Ad Hilar. ep. 157, n. 3.)

Enfin celui qui vit de la sorte, détestant les péchés mortels, faisant toute sa vie pénitence pour les véniels, à la manière que je viens de dire avec l'incomparable saint Augustin, il

1. *Var.* à en obtenir le pardon par les bonnes œuvres.

2. *Première rédaction effacée* (c'est ici que reprend actuellement le manuscrit :) « Je passe plus outre maintenant et je dis avec l'admirable Docteur de la grâce qu'il détruit entièrement le péché, parce qu'encore qu'il fasse quelques péchés (*var.* qu'il

méritera, dit le même Père, — que nos nouveaux réformateurs entendent ce mot (c'est dans cette belle Épître à Hilaire, où ce grand personnage combat l'orgueilleuse hérésie de Pélage, ennemi de la grâce de JÉSUS-CHRIST) : cet humble défenseur de la grâce chrétienne se sert en ce lieu du mot de *mérite :* était-ce pour enfler le libre arbitre ? n'était-ce pas plutôt pour relever la dignité de la grâce et des saints mouvements que Dieu fait en nous? Quelle est donc votre vanité et votre injustice, ô très charitables réformateurs, de prêcher que nous ruinons la grâce de Dieu, parce que nous nous servons du mot de *mérite*, si ce n'est peut-être que vous vouliez dire que saint Augustin a détruit la grâce, et que Calvin seul l'a bien établie ? — Pardonnez-moi cette digression : je reviens à mon passage de saint Augustin : Un homme passant sa vie dans l'esprit de mortification et de pénitence, « encore qu'il ne vive pas sans péché, il *méritera*, dit saint Augustin, de sortir de ce monde sans aucun péché : » *Merebitur hinc exire sine peccato, quamvis cum hic viveret habuerit nonnulla peccata.* (Ad Hilar., *ubi supra.*) Et ainsi le péché est détruit en nous à cause du mérite de la vraie foi qui opère par la charité.

---

en fasse quelques-uns), les remèdes de les purger ne lui manquent [pas] : *Et sicut ista non defuerunt, ita etiam remedia quibus purgarentur affuerunt.* Et enfin, évitant les péchés mortels, et faisant pénitence des véniels en la manière que je viens de dire avec l'incomparable Augustin, il méritera, dit le même Père, — que nos nouveaux réformateurs écoutent ce mot : l'humble Augustin se sert du mot de *mérite*, écrivant contre les Pélagiens, qui étaient, comme chacun sait, les ennemis de la grâce ; par conséquent il l'a employé non point pour enfler le libre arbitre, mais pour relever la dignité de la grâce. Je dis ceci seulement en passant afin que vous voyiez (*var.* afin de leur faire considérer) quelle est leur vanité et leur injustice, lorsqu'ils disent que le mot de *mérite* ruine la grâce, puisque le grand Docteur de la grâce ne craint point de s'en servir en un lieu où il ne traite que de la nécessité de la grâce. — Mais je reviens à mon propos, et je dis qu'un homme vivant ainsi dans la pénitence, encore qu'il ne vive pas exempt de péché, il méritera de sortir du monde sans aucun péché : *Merebitur hinc exire sine peccato, quamvis cum hic viveret habuerit nonnulla peccata.* — Il est donc vrai, fidèles, que Dieu ruine le péché par la grâce, même dans ce pèlerinage mortel ; il est vrai que, pour surmonter le péché, il surmonte la convoitise. O fidèles, espérons bien du rétablissement de notre nature ; vous voyez comme le Saint-Esprit la répare et la conduit doucement par divers progrès à la nouveauté de vie qui lui est promise. Voilà déjà nos deux plus grands ennemis, le péché et la convoitise, puissamment attaqués par la grâce ; il faut voir maintenant la mort combattue par l'assurance de l'immortalité glorieuse dans la dernière résurrection ; c'est par où je m'en vais finir avec l'assistance de notre Sauveur. » *(Troisième point.)*

Il est donc vrai, fidèles, ce que j'ai dit, que même dans cet exil Dieu détruit le péché par sa grâce ; il est vrai qu'il y surmonte la concupiscence ; et ainsi, par la miséricorde de Dieu, je me suis déjà acquitté envers vous des deux premières parties de ma dette. Faites votre profit de cette doctrine ; elle est haute, mais nécessaire. Je sais que les humbles l'entendent ; peut-être ne plaira-t-elle pas aux superbes. Les lâches sans doute seront fâchés qu'on leur parle toujours de combattre. Mais pour vous, ô vrais chrétiens, travaillez sans aucune relâche, puisque (1) vous avez un ennemi en vous-mêmes, avec lequel si vous faites la paix en ce monde, vous ne sauriez avoir la paix avec Dieu. Voyez combien il est nécessaire de veiller toujours, de prier toujours, de peur de tomber en tentation. Que si cette guerre continuelle vous semble fâcheuse, consolez-vous par l'espérance fidèle de la glorieuse résurrection, qui se commence déjà en nos corps. C'est la troisième opération que le Saint-Esprit exerce dans l'homme fidèle durant le pèlerinage de cette vie ; et c'est aussi par où je m'en vais conclure.

TROISIÈME POINT (2).

Si je vous dis aujourd'hui, chrétiens, que dans ce temps de corruption et de mort Dieu commence déjà dans nos corps l'ouvrage de leur bienheureuse immortalité, je vous dirai une chose qui d'abord vous paraîtra incroyable, mais qui néanmoins est très assurée (3). Oui, je ne craindrai point de le dire, que pendant que ce corps mortel est accablé de langueurs et d'infirmité, Dieu le prépare à une consistance immuable ; pendant qu'il vieillit, Dieu le renouvelle ; pendant qu'il est tous les jours exposé en proie aux maladies les plus dange-

1. *Var.* Travaillez, travaillez, chrétiens, puisque vous avez toujours à combattre un ennemi qui vous touche de si près. — (Bossuet fait toujours *relâche* féminin.)

2. Ce troisième point est tout entier dans ce qui reste du manuscrit (12,824, f. 35.) Il est inédit. La péroraison est passée matériellement dans le sermon de Pâques, 1660.

3. *Var.* ne laisse pas d'être très assurée.

reuses et à une mort très certaine, Dieu travaille à sa résurrection par son Esprit-Saint. Chrétiens, le pourriez-vous croire que Dieu commençât dans ce monde à détruire la mort en nos corps ? Oserions-nous bien espérer un si grand bonheur ? Oui, certes, nous le devons espérer : il m'est très facile de vous en convaincre, si vous rappelez en votre pensée les choses que nous avons déjà établies. Saint Augustin nous a enseigné, et nous l'avons très solidement prouvé par les Écritures, que le Saint-Esprit a sa demeure dans l'âme des justes à cause qu'il est leur vie [1]. Souvenez-vous de ce que nous avons dit là-dessus. Or je dis qu'en demeurant dans l'âme il renouvelle le corps. Et comment ? Notre grand docteur nous l'expliquera par un raisonnement vraiment chrétien, qu'il a tiré de l'apôtre saint Paul. « Celui-là, dit saint Augustin, possède le tout, qui tient la partie dominante : » *Totum possidet, qui principale tenet* (Serm. 161, n. 6). « En toi, poursuit ce grand personnage, la partie la plus noble, c'est-à-dire l'âme, tient le premier lieu : » *In te principatur quod melius est ;* et incontinent il conclut : *Tenens Deus quod est melius, id est animam tuam, per meliorem possidet et inferiorem, id est corpus tuum :* « Dieu tenant ce qu'il y a de meilleur, c'est-à-dire l'esprit, par le moyen du meilleur il entre en possession du moindre, » par le moyen du prince, il entre en possession du sujet, « c'est-à-dire du corps. » C'est pourquoi l'Apôtre dit que nos corps sont les temples du Saint-Esprit. Qui peut douter que le Saint-Esprit ne se mette en possession de son temple ? Et s'il est vrai que nos corps soient ses temples, il est donc en possession de nos corps. Certainement il faut bien qu'il en soit le maître, puisqu'il les emploie comme l'instrument par lequel l'âme met en pratique les saintes volontés qu'il inspire. Qu'est-ce qui donne l'aumône, si ce n'est la main ? Qu'est-ce qui confesse JÉSUS-CHRIST, si ce n'est la

1. C'est le sujet du premier point. On rencontre ici une fois de plus la preuve que tous ces lambeaux que nous rassemblons pour la première fois appartiennent à la même œuvre.

bouche ? Qu'est-ce qui pleure les péchés, si ce n'est les yeux? Qu'est-ce qui brûle du zèle de Dieu, si ce n'est le cœur ? Tous nos membres en un mot, dit saint Paul, sont des hosties vivantes de Dieu. Et partant n'est-il pas clair que l'Esprit de Dieu se met en possession de nos corps, puisqu'ils sont les instruments de ses grâces, les temples où repose sa majesté, les hosties consacrées à sa souveraine grandeur ?

Qu'inférerons-nous de cette doctrine ? La conséquence en est bien évidente. Dieu habitant en nos âmes a pris possession de nos corps : par conséquent, ô mort, tu ne les lui saurais enlever. Tu penses qu'ils sont ta proie, ce n'est qu'un dépôt que l'on consigne en tes mains : tôt ou tard Dieu rentrera en son bien. Notre Sauveur dit dans son Évangile : « Personne ne peut rien ôter des mains de mon Père : » *Nemo potest rapere de manu Patris* (Joan., X, 29). Et en effet quelle vertu assez grande pourrait faire lâcher la prise au Dieu Tout-Puissant ? Or sa main et « son doigt, » c'est le Saint-Esprit. Et si cet Esprit ([1]) commence ici-bas de se mettre en p[ossession] de nos corps, donc, ô profonds abîmes, et vous, flammes dévorantes, et toi, terre, mère tout ensemble et sépulcre commun de tous les mortels, vous rendrez, vous rendrez ces corps que vous avez engloutis, et plutôt tout l'univers sera renversé « qu'un seul de nos cheveux périsse ». (*Luc.*, XXI, 18.) L'Esprit qui a animé JÉSUS-CHRIST, qui a ressuscité JÉSUS-CHRIST des morts, c'est le même qui nous anime, c'est le même qui habite et qui vit en nous ; donc il exercera en nous les mêmes opérations, donc, par divers progrès, il nous rendra semblables à JÉSUS-CHRIST.

Car remarquez cette belle théologie, comme le Fils de Dieu nous assure qu'il ne fait rien que ce qu'il voit faire à son Père, ainsi le Saint-Esprit, « qui reçoit du Fils, » *de meo accipiet* (Joan., XVI, 14), qui procède de lui non moins que du Père, il le regarde comme l'exemplaire de tous ses ouvrages ;

1. *Var.* a commencé d'occuper nos corps.

tous ceux dans lesquels il fait sa demeure, il ne les quitte pas jusqu'à temps qu'il y ait formé JÉSUS-CHRIST, et qu'il en ait fait ses images vivantes. C'est [1] pourquoi l'Apôtre a dit ces excellentes paroles : « Si celui qui a ressuscité JÉSUS-CHRIST habite en vous, il vivifiera vos corps mortels par la vertu de son Esprit qui habite en vous. » (*Rom.*, VIII, 11.)

Éveillons-nous donc, mortels misérables ; considérons la grandeur de nos espérances, ressusciter comme JÉSUS-CHRIST, être semblable à JÉSUS-CHRIST, être glorieux comme JÉSUS-CHRIST : Dieu éternel ! est-il rien de plus grand ? Hé ! ramperons-nous toujours sur la terre !

Remets en ton esprit, chrétien, les vérités chrétiennes et évangéliques que tu as aujourd'hui entendues. Je t'ai montré par les Écritures que tu n'es plus un homme charnel, mais un homme céleste par la nouveauté de vie [2]. Si tu es véritablement chrétien, c'est Dieu même qui te meut, c'est lui qui t'anime. Considère tant de grandes choses qui se font en toi, et tant d'autres encore plus grandes qui s'y commencent. Si Dieu est tout-puissant, il est très certain que tous les ouvrages qu'il commencera auront un jour la dernière main. Il commence ici-bas la justice en ruinant la tyrannie du péché : et donc viendra le temps que la justice sera parfaite. Ici il fait croître la charité par laquelle la convoitise est diminuée tous les jours : un jour donc la convoitise sera éteinte et la charité sera consommée. En combattant la concupiscence, il commence à établir nos cœurs dans la paix ; nous verrons donc enfin cette bienheureuse journée en laquelle sans trouble, sans douleur, sans inquiétude nous jouirons éternellement avec Dieu d'une pleine paix. Cette pauvre chair corruptible est déjà en quelque sorte vivifiée par le Saint-Esprit ; elle vivra entièrement d'une vie divine et par conséquent immortelle. Toutes ces choses se commencent

1. *Var.* C'est l'apôtre saint Paul qui le dit en ces excellentes paroles.
2. Toute la récapitulation qui suit aurait bien dû faire reconnaître l'unité de l'œuvre que nous restituons.

en nous ; et d'autant qu'elles s'y commencent par l'Esprit de Dieu, il n'y a aucune puissance en ce monde qui puisse empêcher le progrès de ce grand ouvrage. Nous seuls y pouvons apporter obstacle, parce que notre consentement y est nécessaire. Pour recevoir les bienfaits de Dieu, il faut que nous nous plaisions dans ses volontés. Tout s'accomplira, si nous le voulons : et nous ne le voulons pas ! Quelle fureur ! Quel aveuglement !

Chrétien [1], dans ces saintes solennités, tu as bu à la fontaine de vie dans la source des sacrements. Tu as reçu la grâce, je le veux croire ; tu as repris une vie nouvelle avec JÉSUS-CHRIST. Cette vie nouvelle n'est que commencée ici-bas ; et quand elle sera consommée, elle aura tous ces admirables effets que je te représentais tout à l'heure. Dans un mois, dans dix jours, dans trois jours peut-être tes anciennes habitudes se réveilleront. L'ivrognerie, l'impudicité, la vengeance te rappelleront à leurs faux plaisirs. Tu avais pardonné une injure; le venin de la haine reprendra ses forces. Arrête, misérable. Considère : eh ! que de belles espérances tu vas détruire ! que de beaux commencements tu vas arrêter ! Si c'est une malice insupportable de déraciner la première verdure des champs, parce qu'elle est l'espérance de nos moissons ; si nous tenons à très grande injure que l'on arrache dans nos jardins une jeune plante, parce qu'elle nous promettait [2] de beaux fruits, quelle est notre folie, quelle injure nous faisons-nous à nous-mêmes, à l'Église, à l'Esprit de Dieu, de chasser cet Esprit qui commençait en nous un si grand ouvrage, de mépriser la grâce qui est une semence

1. Cette péroraison est entrée, sans aucune correction, dans le sermon du Carême des Minimes. Il est bien certain que Bossuet ne l'a pas redite textuellement. Dans le sermon du dimanche précédent, il avait fait entendre « une forte réflexion sur les changements précipités de l'Honneur...,» qui n'était qu'indiquée dans son manuscrit. *(Édit. Gazier, 144.)* Ici encore il aura modifié telle pensée, ou telle expression. L'appellation *fidèles*, qu'il n'a pas remplacée, n'a pas été employée à Paris.

2. *Var.* Parce qu'elle devait apporter de beaux fruits. — Les éditeurs, brouillant ces variantes, impriment : « elle nous promettait d'apporter... »

d'immortalité, de perdre la vie nouvelle qui croissant tous les jours, fût venue à cette perfection que je vous ai dite !

Par conséquent, mes frères, « comme JÉSUS-CHRIST est ressuscité, ainsi marchons en nouveauté de vie. » Puisque nous sommes ici-bas en cet exil du monde parmi tant de maux, songeons qu'il n'est rien de meilleur que cette belle, cette illustre espérance que Dieu nous présente par JÉSUS-CHRIST. Après avoir confessé nos péchés dans l'humilité de la pénitence, cessons, cessons d'aimer ce que nous avons détesté solennellement devant le ministre de la sainte Église, en présence de Dieu et de ses saints Anges. N'allons point aux eaux infectées après nous être lavés au sang de JÉSUS. Après avoir « communiqué » à son divin corps, qui est le gage de notre glorieuse résurrection, ne communiquons point à Satan, ni à sa pompe, ni à ses œuvres. Que la joie sainte de l'Esprit de Dieu surmonte la fausse joie de ce monde.

Je me souviens ici, chrétiens, de la joie, de l'allégresse divine et spirituelle qui était autrefois dans l'Église au saint jour de Pâques. C'était vraiment une joie divine, une joie qui honorait JÉSUS-CHRIST, parce qu'elle n'avait point d'autre objet que la gloire de son triomphe. C'était pour cela que les déserts les plus reculés et les solitudes les plus affreuses prenaient une face riante. Maintenant nous nous réjouissons, il n'est que trop vrai ; mais ce n'est pas vous, mon Sauveur, qui êtes la cause de notre joie. Nous nous réjouissons de ce qu'on pourra faire bonne chère en toute licence : plus de jeûne, plus d'austérités ! Si peu de soin que nous avons peut-être apporté pendant le Carême à réparer les désordres de notre vie [1], nous nous en relâcherons tout à fait. Le saint jour de Pâques, destiné pour nous faire commencer une vie nouvelle avec le Sauveur, va ramener sur la terre les pernicieuses délices du siècle, si toutefois nous leur avons donné quelque

1. *Var.* de nos appétits. — C'était une seconde rédaction. Bossuet revient à la première qu'il récrit.

trêve, et ensevelira dans l'oubli la mortification et la pénitence; tant la discipline est énervée parmi nous ! Nous croyons avoir assez fait quand nous nous sommes acquittés pour la forme d'une confession telle quelle, et d'une communion qui peut-être est un sacrilège. Mais quand même elle serait sainte, comme je le veux présumer, vous n'avez fait que la moitié de l'ouvrage.

Fidèles, je vous en avertis de la part de Dieu, la principale partie reste à faire, qui est d'amender votre manvaise vie, de corriger le dérèglement de vos mœurs, et de déraciner ces habitudes invétérées qui vous sont comme passées en nature. Si vous en avez été justifiés, j'avoue que vous n'avez plus à craindre la damnation éternelle ; mais ne vous imaginez pas pour cela être en sûreté. Craignez vos mauvaises inclinations ; craignez ces objets qui vous plaisent trop [1] ; craignez ces dangereuses rencontres dans lesquelles votre innocence a déjà tant de fois fait naufrage ; que votre expérience vous fasse prudents, et vous oblige à une précaution salutaire.

Car la pénitence a deux qualités qui sont toutes deux également saintes et inviolables. Retenez ceci, s'il vous plaît : la pénitence a deux qualités : elle est le remède pour le passé ; elle est une précaution pour l'avenir. La disposition pour la recevoir comme remède de nos désordres passés, c'est la douleur des péchés que nous avons commis. La disposition pour la recevoir comme précaution de l'avenir, c'est une crainte filiale des péchés que nous pouvons commettre, et des occasions qui nous y entraînent. Gardons-nous bien, fidèles, de violer la sainteté de la pénitence en l'une ou en l'autre de ses parties, de peur de faire injure à la grâce et à la libéralité du Sauveur.

Par conséquent ne perdons jamais cette crainte respectueuse qui est l'unique garde de l'innocence. Craignons de perdre JÉSUS, qui nous a gagnés par son sang. Partout où je le

1. *Var.* plus qu'il n'est convenable à un chrétien qui a participé au corps du Sauveur.

vois, il nous tend les bras, JÉSUS nous tend les bras à la croix: Venez, dit-il, mourir avec moi. JÉSUS-CHRIST sortant du tombeau, victorieux de la mort, il nous tend les bras : Venez dit-il, ressusciter avec moi. JÉSUS-CHRIST à la dextre [1] du Père nous tend les bras : Venez, dit-il, régner avec moi. Vous serez, vous serez un jour tels que je suis en cette glorieuse demeure [2]. Vivez, consolez-vous, réjouissez-vous dans cette espérance. Je suis heureux, je suis immortel : soyez immortels à la grâce : vous obtiendrez enfin dans le ciel le dernier accomplissement de la vie nouvelle, c'est-à-dire la justice parfaite, la paix assurée, l'immortalité de l'âme et du corps. Amen.

III.

Sermon (inédit) pour la fête de la Conception, 1668. Avent de Saint-Thomas du Louvre [3].

(Ms. de la collection Rothschild.)

[*Fecit mihi magna qui potens est* [4]. Luc., I, 49.]

C'EST un trait merveilleux de miséricorde que la promesse de notre salut se trouve presque aussi ancienne que la sentence de notre mort, et qu'un même jour ait été témoin de la chute de nos premiers pères et du rétablissement de leur espérance. Nous voyons en la Genèse, chapitre III, qu'en même temps que Dieu nous condamne, il nous promet

1. Édit. : à la *droite*.
2. *Var.* en ce séjour glorieux.
3. Olivier Lefèvre d'Ormesson entendit ce discours : « Le samedi, 8 décembre [1668], fête de la Conception, je fus avec mon fils faire mes dévotions et dîner aux Chartreux, où était M. de Charost ; au retour, entendre *le sermon de M. l'abbé Bossuet, à Saint-Thomas du Louvre.* » (*Journal*, II, 561.) — L'étude du manuscrit ne permet pas de douter un instant qu'il n'appartienne à l'Avent de cette année ; comme tous les autres qui furent destinés à la même station, il diffère sensiblement de ceux des années précédentes. D'autre part, il est impossible de l'attribuer aux années suivantes, puisque nous avons tout au long celui de 1669, et qu'après cette date commencent pour Bossuet « tant d'années d'un perpétuel silence. » (Cf. ci-dessus, p. 242.)
4. Le manuscrit n'étant pas complet, nous suppléerons aux lacunes par l'ancienne rédaction de 1656, que Bossuet reproduit en partie. Toutefois, comme il dut modifier, selon son habitude, certains détails de style, nous mettrons entre crochets ce que nous sommes forcés d'emprunter à cette ancienne rédaction.

notre grâce [1] ; en prononçant la malédiction contre nous, il prédit au serpent qui nous a trompés que sa tête sera brisée, c'est-à-dire que son empire sera renversé et que nous serons délivrés de sa tyrannie : les menaces et les promesses se touchent, la lumière de la faveur nous reluit dans l'ardeur même de la colère ; afin que nous entendions que Dieu se fâche contre nous comme un bon père, qui dans les sentiments les plus vifs d'une juste indignation ne peut oublier ses miséricordes, ni retenir les effets de ses tendresses.

Bien plus, ô incomparable bonté! Adam même qui nous a perdus et Ève qui est la source de nos malheurs [2], nous sont représentés dans les saintes Lettres comme des images vivantes des mystères qui nous sanctifient. JÉSUS-CHRIST ne dédaigne pas de s'appeler le nouvel Adam. Marie, sa divine Mère, est la nouvelle Ève ; et, par un secret merveilleux, notre réparation nous est figurée même dans les auteurs de notre ruine.

Je ne dois pas taire en ce lieu la remarque de saint Épiphane, qui, ayant examiné attentivement le passage de la Genèse où Ève est nommée la mère de tous les vivants, observe qu'elle n'est ainsi appelée [3] par l'ordre de Dieu qu'après la condamnation du genre humain, et qu'elle n'avait pas ce beau nom lorsqu'elle était encore dans le Paradis ; si bien, dit saint Épiphane, qu'on ne commence [à l'appeler Mère des vivants qu'après qu'elle est condamnée à n'engendrer plus que des morts... Et c'est ce qui fait dire à ce grand évêque qu'elle est nommée ainsi en énigme, et comme figure de la sainte Vierge, qui étant associée avec JÉSUS-CHRIST à la chaste génération des enfants de la nouvelle alliance, est devenue par cette union la vraie mère de tous les vivants, c'est-à-dire de tous les fidèles]... (*Ave.*)

1. *Var.* nous promet un libérateur. — Telle était l'expression d'une ancienne rédaction de cette pensée. (*Rosaire*, 1657, second exorde.)
2. *Var.* de notre disgrâce.
3. *Var.* que ce beau nom lui a été donné...

[On pourrait (1) douter, chrétiens, si la souveraineté paraît davantage, ou dans l'autorité de faire des lois auxquelles des peuples entiers obéissent, ou dans la puissance qu'elle se réserve d'en dispenser sagement suivant la nécessité des affaires...

[Comme il n'est point dans le monde de majesté pareille à celle des lois, et que le pouvoir de les établir est le droit le plus auguste et le plus sacré d'une monarchie absolue, ne peut-on pas dire avec raison que celui qui dispense des lois, faisant céder leur autorité à la sienne propre, s'élève par ce moyen en quelque façon au dessus de la souveraineté même ? C'est pourquoi Dieu fait des miracles, qui sont comme des dispenses des lois ordinaires, pour montrer plus sensiblement sa toute-puissance ; et par là il semble évident que la marque la plus certaine de l'autorité, c'est de pouvoir dispenser des lois.

[D'autre part..., il faut remarquer que la loi s'étend sur tous les sujets, et que la dispense est restreinte à peu de personnes... La puissance la moins limitée n'est-elle pas aussi, la plus absolue ?... Et ensuite ne doit-on pas dire que la puissance se fait mieux connaître par un établissement arrêté, tel qu'est sans doute celui de la loi, que par une action extraordinaire, comme est celle de la dispense ?

[Pour accorder tout ce différend, disons que le caractère de l'autorité paraît également dans l'un et dans l'autre... On peut considérer dans la loi le commandement général et l'application particulière. Par exemple, dans cette ordonnance d'Assuérus, tous les Juifs sont condamnés à la mort d'une

1. Il manque actuellement ici un feuillet au manuscrit. Il contenait : 1° le texte placé selon l'usage en tête du second exorde, par lequel l'auteur avait coutume de débuter par écrit, réservant pour la fin de son travail la rédaction de l'avant-propos : 2° le commencement de ce second exorde, c'est-à-dire, d'après l'analogie du reste de l'autographe, environ une page d'impression. Ce qui subsiste montre qu'il était tiré du 1er point de 1656 pour la même fête. C'est là que nous prenons nous-mêmes de quoi suppléer, en nous bornant aux idées essentielles, qui rendront intelligible ce qui suit.

manière si générale] [1] qu'on peut former la demande si Esther [2] elle-même y sera comprise. Ce règlement général fait l'autorité de la loi, et c'est sur l'application particulière que peut intervenir la dispense. Comme donc il appartient au même pouvoir qui établit les règlements généraux de diriger l'application qui s'en fait sur les sujets particuliers, il s'ensuit que faire des lois et accorder les dispenses sont deux appartenances également nobles de l'autorité souveraine, et qu'elles ne peuvent être séparées.

Ces maximes étant posées, venons maintenant à notre sujet. Il y a une loi de mort, une loi de condamnation prononcée généralement contre tous les hommes, contre tous ceux qui naissent d'Adam à la façon ordinaire. Cette loi est si générale et étend son effet si loin, que nous y sommes assujettis aussitôt que nous sommes conçus. Il semble que c'est violer l'autorité de cette loi que d'y apporter quelque exception, quand ce serait en faveur de la sainte Vierge : et on peut répondre au contraire selon les principes posés [3], que ce n'est pas moins violer l'autorité du souverain de [4] dire qu'il ne peut pas dispenser dans l'application particulière que de dire qu'il ne peut pas imposer une obligation générale.

Parlons encore plus clairement. Saint Paul assure en termes formels que tous les hommes sont condamnés dans un seul homme, qui est le premier. Je ne m'en étonne pas, chrétiens. Il regarde l'obligation de la loi qui d'elle-même s'étend sur tous. Mais il n'exclut pas les réserves que peut faire le souverain ni les coups d'une puissance absolue. J'avoue que Marie était condamnée par l'autorité de la loi

1. On rentre ici dans le manuscrit inédit, p. 3. (L'avant-propos, n'était pas compris dans la pagination de Bossuet. Une main moderne l'ayant marqué 1, 2, on peut être tenté de croire l'autographe complet.) Il n'y aura plus de lacune jusqu'à la fin du 2e point, p. 15 du manuscrit.

2. *Var.* si la reine elle-même.

3. *Var.* établis.

4. *Ms.* que dire... C'est, je crois, un des lapsus échappés à l'auteur daus cette rédaction très rapide.

et par la rigoureuse (1) généralité de ses termes. C'est par les grâces, c'est par les réserves, c'est par la puissance absolue que je dis qu'elle a été dispensée.

Mais, direz-vous, abandonner aux dispenses la sacrée majesté des lois, c'est énerver toute leur vigueur ; chercher des réserves et des exceptions dans des paroles générales de l'Écriture, c'est leur donner des atteintes (2) fâcheuses, et ouvrir la voie à des interprétations arbitraires. Il est vrai, si cette exception n'est accompagnée de trois circonstances : qu'elle se fasse pour une personne éminente ; que l'on soit fondé en exemple ; que la gloire du souverain y soit engagée. Quand ces trois choses concourent, on peut conclure sans témérité en faveur de la grâce et de la dispense. On doit le premier à la loi, le second au public, le troisième au prince. On doit, dis-je, ce respect à la loi de n'y reconnaître aucune dispense qu'en faveur des personnes extraordinaires ; on doit cette satisfaction au public de ne le faire pas sans exemple ; on doit au souverain, auteur de la loi, de regarder les intérêts de sa gloire. Voilà les règles que la raison même a établies parmi les hommes. Voyons si nous pouvons faire une juste application de cette pratique à la Conception de la sainte Vierge. Regardons en premier lieu (3) la haute et incomparable dignité de cette personne non seulement éminente, mais unique dans sa vocation (4). Recherchons en second lieu les exemples qui peuvent autoriser la grâce dont il s'agit. Considérons en troisième lieu la gloire [qui] (5) en revient à son Fils, n[otre] Sauveur. C'est ce que [vous verrez] dans la suite de ce [discours,et ce que je] vous prie de m[éditer attentivement.]

1. *Var.* par la rigueur.
2. *Var.* c'est donner des ouvertures fâcheuses.
3. Une subdivision du premier point de 1656 est devenue le plan de ce nouveau discours. Il est vrai qu'il est de peu d'étendue. Mais rien de plus ordinaire chez Bossuet que de voir des idées incidentes s'agrandir et prendre ensuite le rôle principal.
4. *Var.* son état.
5. La page 5 est légèrement déchirée par en bas. Mais les lignes sont peu larges, et il n'y a aucune difficulté à retrouver les mots qui ont été enlevés.

PREMIER POINT.

Comme le privilège de la sainte Vierge est fondé sur la hauteur de sa vocation, et sur l'alliance particulière avec la nature divine, à laquelle elle a été élevée, il est nécessaire de bien entendre quelles sont les pérogatives de cette alliance ; et pour cela rappelez en votre mémoire que le Fils de Dieu a deux rapports avec cette Vierge admirable, le premier (1) en qualité de Sauveur, le second en qualité de Fils. La première de ces alliances lui est commune, comme vous savez, avec tous les hommes. JÉSUS-CHRIST est un bien commun ; ses mystères sont à tout le monde. Il appelle tout le genre humain au banquet où il se donne lui-même ; sa mort est le sacrifice public ; son sang est le prix de tous les péchés ; sa prédication instruit tout le monde ; et nous verrons bientôt assez clairement que JÉSUS est le bien commun de toute la nature, puisque ce divin Enfant ne sera pas plus tôt né que les Juifs seront appelés à sa crèche par les anges, et les Gentils par les astres. Cependant, et voici, messieurs, le privilège incomparable de la sainte Vierge, elle a un droit [particu-l]ier (2) de posséder JÉSUS [toute seu]le parce qu'elle peut [le possédé]r comme Fils ; nulle [autre créature] n'a part à ce [titre. Il n'y a qu]e Dieu et Marie qui puissent avoir le Sauveur pour Fils ; et par cette sainte alliance JÉSUS-CHRIST se donne tellement à elle qu'on peut dire avec un saint Père que le trésor commun de tout l'univers devient son bien particulier.

Écoutez les belles paroles que nous lisons dans une de ces homélies qui porte le nom d'Eusèbe Emissène : « Réjouissez-vous (3), Mère bienheureuse, qui avez enfanté le salut aux

1. *Ms.* La première... la seconde. — Inadvertances provenant de la rapidité de la rédaction.

2. Légère déchirure au bas de la page 6. On peut suppléer facilement d'après la page 8 raturée, qui contenait le même passage.

3. Le latin en marge : *Exulta, mater salutis humanæ : ecce Domini mei per tot retro sæcula promissum prima suscipere mereris adventum : habitaculum immensæ Divinitatis efficeris ; spem terrarum, decus sæculorum, commune mundi gaudium peculiari munere sola possides.* — Dans le sermon de 1656, 2e p., cette citation est attribuée à saint Eucher. Le nom de ce saint évêque de Lyon est encore revenu en 1668 sous la plume de Bossuet; mais il l'efface et cherche non sans peine une formule exacte pour sa citation. (Sur Eusèbe d'Émèse, voy. Patrol. gr., LXXXVI, 461.)

hommes. Vous recevez la première, vous recevez seule, celui qui a été promis depuis tant de siècles à tout l'univers ; vous devenez le temple de la Divinité ; et ce JÉSUS, ce divin Sauveur, l'espérance du genre humain, la gloire de toute la nature, le bien commun de tous les hommes est à vous par un titre particulier que Dieu seul peut partager avec vous, tant la puissance divine vous a voulu distinguer de toutes les créatures !

Quel édifice assez grand et assez auguste pourrons-nous bâtir sur un si beau fondement ? Toute la source de notre gloire, c'est la bienheureuse alliance que JÉSUS a contractée avec nous en qualité de Sauveur, c'est à cause que le Père nous l'a donné et nous a donnés à lui. C'est pour cela que vous avez cessé d'être enfants d'Adam, devenus par sa miséricorde enfants de Dieu ; non plus enfants de malédiction et de colère, mais enfants d'adoption, de bénédiction et de grâce, c'est pour cela que nous avons été séparés de cette masse corrompue. Si donc la très sainte Vierge a été donnée à JÉSUS, si JÉSUS a été donné à la sainte Vierge, d'une façon singulière et incomparable, si l'alliance est particulière et sans exemple, serons-nous téméraires d'avancer que la grâce de la Rédemption a dû lui être appliquée avec un privilège incommunicable. Puisque JÉSUS est son Sauveur, elle doit être séparée avec les autres ; mais puisque JÉSUS est son Fils, elle doit être séparée avec une prérogative extraordinaire ; et ne sera-t-il pas permis de penser de la sainte Vierge quelque chose qui soit unique ?

Je demande maintenant à ceux qui craignent d'apporter une exception en faveur de la sainte Vierge à la généralité de la loi qui condamne tout le genre humain, quelle raison leur inspire cette retenue. Ce que l'on craint ordinairement, c'est la conséquence. Voyons quelle peut être cette conséquence, et si on la doit appréhender en cette rencontre. Mais peut-être prévenez-vous déjà ma pensée, et vous voyez bien, chrétiens, qu'on ne doit craindre la conséquence qu'où

il peut [y] avoir de l'égalité. Mais parcourez tous les chœurs des anges, considérez tous les ordres des prédestinés, et toutes les demeures diverses qui sont établies dans la maison du Père céleste : voyez si vous trouverez une créature qui puisse, je ne dis pas s'égaler, mais même se comparer en aucune sorte à la divine Marie. Non, ni la foi des patriarches ni la prévoyance (1) des prophètes, ni le zèle infatigable des apôtres, ni la constance invincible des martyrs, ni la pénitence persévérante des confesseurs, ni la pureté inviolable des vierges, ni cette infinie variété de grâces et de vertus que l'efficace du Saint-Esprit et le sang fécond d'un Dieu Rédempteur fait reluire dans les différents ordres des bienheureux n'ont rien qui puisse approcher de cette Vierge admirable. Cette maternité glorieuse, cette alliance éternelle qu'elle a contractée avec Dieu la met dans un rang très singulier, qui ne souffre aucune comparaison. Et, dans une telle inégalité, quelles conséquences pouvons-nous craindre ? Montrez-moi une autre Mère de Dieu, montrez-moi une autre vierge féconde, faites-moi voir ailleurs cette plénitude de grâce (2), cet assemblage de vertus divines, cette humilité si profonde dans une dignité si auguste, et toutes les autres merveilles que j'admire en la sainte Vierge : et puis dites après cela que l'exception qu'on apporte à une loi générale en faveur d'une personne non seulement extraordinaire, mais singulière et unique, a des conséquences dangereuses !

SECOND POINT.

Voulez-vous que nous passions maintenant aux exemples que j'ai promis ? Toutefois, ne croyez pas, chrétiens, que j'espère trouver dans les autres saints des exemples de la grandeur [de] Marie. Car puisque nous avons dit qu'elle est

1. *Var.* la force. — Ce mot, qui est venu sous la plume de Bossuet, ne l'a pas satisfait : il l'a souligné, c'est-à-dire barré (du moins à cette époque, 1668). Dans l'ancienne page 6 du même manuscrit, d'où cette phrase est reprise textuellement, il y a : la prévoyance...

2. Bossuet ayant écrit : *grâces* efface l's *(gratia plena)*.

toute extraordinaire, ce serait se tromper de chercher ailleurs des privilèges semblables aux siens. D'où tirerons-nous donc les exemples en faveur de la dispense que nous proposons ? Il les faut nécessairement tirer d'elle-même : et voici quelle est ma pensée.

Je remarque dans les histoires que lorsque les grâces des souverains ont commencé de prendre un certain cours, elles y coulent avec profusion ; les bienfaits s'attirent les uns les autres et se servent d'exemple réciproquement. JÉSUS-CHRIST nous dit même dans son Évangile : *Habenti dabitur :* « On donnera à celui qui a déjà ; » c'est-à-dire que selon l'ordre des libéralités divines, une grâce ne va jamais seule, et qu'elle est le gage de beaucoup d'autres. Ainsi les privilèges extraordinaires qui ont été accordés à la sainte Vierge sont une preuve suffisante que Dieu ne veut pas qu'elle ait été assujettie aux règles communes : et en voici un exemple qui pour être assez connu (1) n'en est pas moins digne d'une singulière considération.

Il est écrit de tous les hommes généralement qu'ils pèchent tous en beaucoup de choses : *In multis offendimus omnes* (2). Ces paroles qui nous enseignent que tous les hommes tombent dans les péchés actuels, du moins dans ces péchés de fragilité que nous appelons véniels, ne sont ni moins expresses ni moins générales que celles où l'obligation au péché originel est clairement établie. C'est pourquoi saint Augustin, qui est le grand maître des théologiens en cette matière, parle de l'une et de l'autre obligation dans la même généralité (3), jusque-là qu'il a avancé dans le cinquième livre contre Julien que tous ceux qui ont contracté le péché originel, tombent aussi dans la suite dans les péchés actuels, [et (4) qu'il]

1. Ms. *commun.* — Autre lapsus amené par la précipitation, et par le mot précédent: *règles communes*, qui était encore sous les yeux.

2. *Jac.*, III, 2. (Note de Bossuet.)

3. *Note marginale:* « Les Pères, dites-vous, ne l'ont pas ainsi enseigné. — Ils nous ont donné les ouvertures. »

4. A reprendre dans une ligne effacée, dont Bossuet s'est dispensé de refaire les premiers mots.

n'exempte que JÉSUS-CHRIST seul de cette double obligation, dont l'une, à ce qu'il prétend, est une suite de l'autre [1]. C'est pourquoi, s'étant aperçu que la sainte Vierge serait enfermée dans ces expressions générales, quand il a été nécessaire de s'expliquer en particulier sur ce sujet, il a déclaré hautement que par respect pour son Fils, il ne prétendait pas qu'elle fût comprise dans ce qui se dit des péchés.

L'autorité d'un si grand homme a été d'un si grand poids, et la doctrine qui enseigne que la bienheureuse Vierge n'a jamais commis aucun péché actuel a été si universelle, que le saint Concile [2] a dit positivement que l'Église le tient ainsi.

Que si la piété des fidèles a exempté la très sainte Vierge d'une suite si universelle et si nécessaire du péché originel, n'est-ce pas un fondement suffisant pour porter sa pureté jusques à la source ? Et ne voit-on pas clairement que sa dignité éminente peut fonder une exception dans les lois les plus générales ?

Et certes, chrétiens, si nous reconnaissions qu'elle eût été assujettie aux ordres communs, nous croirions peut-être avec apparence qu'elle aurait été conçue en iniquité, ainsi que les autres hommes. Mais si nous y remarquons au contraire une dispense presque universelle de toutes les lois, si nous y voyons, selon la foi catholique ou selon le sentiment des docteurs les plus approuvés, si, dis-je, nous y voyons un enfantement sans douleur, une chair sans rébellion, des sens sans fragilité, une vie sans tache, une mort sans peine ; si son époux n'est que son gardien, son mariage un voile sacré qui couvre et protège sa virginité, son Fils bien-aimé une fleur que son intégrité a poussée ; si lorsqu'elle le conçut, la nature étonnée et confuse crut que toutes ses lois étaient à jamais

1. Latin en marge : *Profecto enim peccatum major fecisset, si parvulus habuisset ; nam propterea nullus est præter ipsum qui peccatum non fecerit grandioris ætatis accessu, quia nullus est præter ipsum qui peccatum non habuerit infantilis ætatis exortu* (*Lib. V, contra Jul.* cap. 9.) — (Id., *lib. III de pecc. mer. et rem.*, 13.)

2. *Conc. Trident.*, Sessio VI, c. XXIII.

renversées ; si le Saint-Esprit tint sa place, et les délices de la virginité celle qui est ordinairement occupée par la convoitise ; enfin, si tout est extraordinaire et singulier en Marie, qui pourra croire qu'il n'y a rien eu de surnaturel dans la Conception d'une créature si privilégiée, et que ce soit le seul endroit de sa vie qui ne soit distingué par aucun miracle ni consacré (1) par aucune grâce ?

TROISIÈME POINT (2).

[Ainsi l'excellence de la personne et l'autorité des exemples favorisent la dispense que nous proposons. Mais je l'appuie en troisième lieu sur ce que la gloire du Souverain, c'est-à-dire de JÉSUS-CHRIST même, y est visiblement engagée... Si JÉSUS honore sa Mère, il se fait honneur à lui-même ; et il gagne visiblement tout ce qu'il lui donne, parce qu'il lui est plus glorieux de donner qu'à Marie de recevoir. Mais venons à des considérations plus particulières. Je dis donc, ô divin Sauveur, que, vous étant revêtu d'une chair humaine pour anéantir cette loi funeste que nous avons appelée la loi du péché, il y va de votre grandeur de l'abolir dans tous les lieux où elle domine. Cette loi règne dans tous les hommes. Elle règne dans l'âge avancé : JÉSUS la détruit par sa grâce. Il n'est pas jusqu'aux enfants nouvellement nés qui ne gémissent sous sa tyrannie : il l'efface par son baptême. Elle pénètre jusqu'aux entrailles des mères et elle fait mourir tout ce qu'elle y trouve : le Sauveur choisit des âmes illustres, qu'il affranchit de la loi de mort en les sanctifiant devant leur naissance, comme par exemple saint Jean-Baptiste. Mais elle remonte jusqu'à l'origine, elle condamne les hommes

1. *Var.* marqué.

2. Bossuet, pris de court, comme nous l'avons déjà remarqué, s'est abstenu d'écrire la troisième partie, qu'il trouvait toute faite dans un autre manuscrit (12.825, f. 18 et 19). Nous aurions pu nous contenter d'y renvoyer ; mais comme les éditeurs (Lachat, XI, 27) ont gâté, par une interpolation de vingt-cinq lignes, ce passage, qui faisait la fin du 1er point, en 1656, nous aimons mieux le reproduire, au moins en substance, pour permettre de suivre jusqu'au bout la pensée de l'auteur.

dès qu'ils sont conçus : ô JÉSUS, vainqueur tout-puissant, n'y aura-t-il donc que ce seul endroit où votre victoire ne s'étende pas ? Votre sang, ce divin remède qui a tant de force pour nous délivrer du mal, n'en aura-t-il point pour le prévenir ? Pourra-t-il seulement guérir, et ne pourra-t-il pas préserver ? Et s'il peut préserver du mal, cette vertu demeurera-t-elle éternellement inutile, sans qu'il y ait aucun de vos membres qui en ressente l'effet ? Mon Sauveur, ne le souffrez pas ; et, pour l'intérêt de votre gloire, choisissez du moins une créature où paraisse tout ce que peut votre sang contre cette loi qui nous tue. Et quelle sera cette créature, si ce n'est la bienheureuse Marie ?... Il est juste certainement que ce sang précieux du Fils de la Vierge exerce sur elle toute sa vertu, pour honorer le lieu d'où il est sorti... Marie a cela de commun avec tous les hommes, qu'elle est rachetée du sang de son Fils ; mais elle a cela de particulier que ce sang a été tiré de son chaste corps.. Elle a cela de commun avec tous les fidèles, que JÉSUS lui donne son sang ; mais elle a cela de particulier qu'il l'a premièrement reçu d'elle. Elle a cela de commun avec nous que ce sang tombe sur elle pour la sanctifier ; mais elle a cela de particulier qu'elle en est la source. Tellement que nous pouvons dire que la Conception de Marie est comme la première origine du sang de JÉSUS ; c'est de là que ce beau fleuve commence à se répandre, ce fleuve de grâce qui coule dans nos veines par les sacrements et qui porte l'esprit de vie dans tout le corps de l'Église. Et de même que les fontaines, se souvenant toujours de leurs sources, portent leurs eaux en rejaillissant jusques à leur hauteur qu'elles vont chercher au milieu de l'air, ainsi ne craignons pas d'assurer que le sang de notre Sauveur fera remonter sa vertu jusques à la Conception de sa Mère, pour honorer le lieu dont il est sorti.

Ne cherchez donc plus, chrétiens, ne cherchez plus le nom de Marie dans l'arrêt de mort qui a été prononcé contre tous les hommes : il n'y est plus, il est effacé : et comment ? par

ce divin sang qui, ayant été puisé en son chaste sein, tient à gloire d'employer pour elle tout ce qu'il renferme de force en lui-même contre cette funeste loi qui nous tue dès notre origine. D'où il est aisé de conclure qu'il n'est rien de plus favorable que la dispense dont nous parlons, puisque nous y voyons concourir ensemble l'excellence de la personne, l'autorité des exemples, et la gloire du Souverain, c'est-à-dire de JÉSUS-CHRIST même.]

IV.

Præfatio in Evangelia et Actus Apostolorum (1).

MERITO Origenes candorem ac sinceritatem, uno verbo *τὸ φιλάληθες* commendat in evangelicæ apostolicæque historiæ scriptoribus ; qui primum nihil ambitiose de Christo ejusque discipulis, nihil magnifice de se suaque historia, nihil acerbe de Judæis aliisque christiani nominis adversariis dicant ; tum si qua imbecilliores animos offendant aut obtrectandi ansam præbeant, ea non dissimulent aut elevent, sed candide omnino ac sine ulla tergiversatione conscribant. Hinc habemus Apostolorum vilia, imo et odiosa ministeria, cum a Christo sunt vocati ; et postquam vocati sunt, rudes

1. Ce remarquable document apologétique, dont nous avons parlé (p. 298) comme d'une compensation pour nombre d'œuvres perdues, est tiré de la fameuse *Bible du Concile* (collection Floquet). Les éditeurs de Versailles l'ont entrevue : « M. Brajeux, libraire, auquel elle appartient, disent-ils, nous a bien permis de l'examiner chez lui, mais non avec le loisir et le soin que nous aurions désiré d'y apporter. » (I. *Observations de l'éditeur*, XLIII.) — Dans cette préface du Nouveau Testament, qui leur était spécialement signalée, ils ont bien cru « reconnaître le style de Bossuet, du panégyriste de saint Paul ; » mais ils se consolent en disant que « ce n'est qu'un fragment, une grande pensée. » On verra si cette œuvre inédite a aussi peu d'importance qu'elle a peu d'étendue.

Elle est écrite, ainsi que le sermon pour la Profession de Mme de la Vallière, de la main de Fleury, « secrétaire du Concile, » et véritable calligraphe. Bossuet a revisé la copie. Fleury avait laissé échapper : *incamenta*, peut-être d'après une abréviation mal interprétée : l'auteur corrige : *incantamenta*. Plus loin, le copiste, trouvant deux expressions, dont l'une était une variante (1re rédaction), les transcrit étourdiment à la suite : *affingunt objectant :* preuve qu'il avait sous les yeux l'ouvrage d'autrui. D'ailleurs, outre l'ampleur de la forme et la force incomparable des raisonnements, certaines analogies avec le *Discours sur l'histoire universelle*, dont nous signalerons des exemples, suffiraient à révéler l'auteur véritable.

imperitosque sermones, gestaque absurda, et fœdam omnium fugam, ac Petri omnium antesignani negationem ; Pauli quoque cum Barnaba dissidium ; quin et JESU CHRISTO illatas contumelias : quippe quem et edacem et potorem et impotem sui et seductorem dixerint ; et ab ipso castigatam innocuam ficum, quod impotentis animi indicium esse possit minus considerantibus ; ejusque instante jam morte animum sollicitum ac tantum non mœrore mersum, et ad sudorem usque sanguineum dissolutum ; metus quoque haud modicos queis factum est ut a monte ad Apostolos, ab his ad montem, quasi sui minime compos bis terque discurreret ; aliaque ejusmodi, quæ ipsis tantum nota tacere potuissent ; et tamen ea omnia nude planeque nostri historici tradunt, veritatis amatores, satisque eam per se tutam atque humano generi salutarem fore arbitrati, si probi auditores adessent.

Præterea cum res maximas contentiosissimasque et prorsus incredibiles scriberent, idque diversissimis locis atque temporibus, non anxie inter se convenere ut eamdem rerum sermonumque faciem ex composito repræsentarent ; sed ut quisque affectus erat, quod menti occurrebat, quod memoria magis hæserat, quod sublimior dictabat Spiritus, pure simpliciterque exscriberent : adeo ut interdum nonnihil dissentire videantur, neque eo secius mutuam sibi lucem afferant, non eam quæ ex condicto aut quæ ex interpretatione, sed eam quæ ex ipsis rebus existat. Quo fit ut illa lux evangelicæ veritatis et assidue legendo crescat, novaque et eadem semper exsurgat.

Jam antiqua prophetarum oracula rebus gestis apta cum referunt, non quidquam sollicite aut operose agunt, nec tam verba quam res curant, ut appareat nihil minus veritos quam ne litigando sibi extorqueri veritas posset, tot tantisque nixa testimoniis. Quod si qua obscuriora viderentur, quibus non ex ipsis verbis, sed ex antiqua gentis traditione sua constaret fides, ea non minus libere proferebant, securi veritatis, ipsaque hominum conscientia freti. Denique omnia ut explorata

distincte, perspicue, sigillatimque tradunt, suis quæque temporibus locisque divisa, certisque signata notis testes habituri quotquot res gestas, cum in omnium adhuc oculis versarentur, diligenter exquirerent.

Sed nimirum homines, dum res suas agunt, dum sectantur voluptates, dum studiis indulgent, cæcisque præscriptionibus aguntur, veritatem insuper habent ; sæpe et consulto tradunt, ac placentia veris anteponunt. Quo iniquiores sunt ii qui Judæos ac Romanos evangelicæ historiæ testes citari volunt, nihil scilicet Apostolis credituri, quantumvis gravissima pro veritate perpessis, nisi obtrectatores quoque consentientes habeant. Quo quid iniquius comparatum ? Hoc nempe est, nolle credere nisi rei gestæ inscii, vel (quod absurdius) increduli et infideles, credendi auctores adhibeantur, cum in tanta re nullus sit indifferentiæ locus, prorsusque vel Christianos vel a Christianis alienos fuisse oporteat quotquot audierunt. Quare si suspecta est eorum fides qui Christo nomen dederint, ac tantum admittendi qui vel dissenserint vel non (1) attenderint, nempe id superest ut tanta res tantaque humani generis conversione firmata æterno silentio obruatur.

Ceterum etsi iniquum est in adversarios veritatis præsidium omne veritatis ponere, non defuere tamen quæ ab eis merito exspectanda essent, nempe ut veritate victi vel nihil hiscere auderent vel pro certis habita alio detorquerent. Quo factum est ut Judæi ac Gentiles, quorum sententia et opera cruci affixus est Christus ejusque discipuli tot suppliciis hausti, nihil sceleris objecerint ; miracula vero, quæ vel maxima fuisse ipsa totius orbis repentina mutatio clamat, non modo non inficiati sint, sed etiam confirmarint, dum incantamenta et præstigias objectant (2), vimque divini nominis

1. Cf. *Discours sur l'histoire universelle :* « Quant à ceux qui veulent absolument trouver dans les histoires profanes les merveilles de la vie de JÉSUS-CHRIST et de ses Apôtres, auxquels le monde ne voulait pas croire, et qu'au contraire il entreprenait de combattre de toutes ses forces comme une chose qui le condamnait, nous parlerons ailleurs de leur injustice, » etc. — (Ire partie, Xe époque. — Édit. Jacquinet, p. 118.) — 2. *Var.* attingunt.

sancti illius et arcani, quod nec voce effari fas sit, JESU, notam atque usurpatam prædicant ; multa denique suis aspergunt his quæ rebus aut consentiant, aut faveant, ignari sæpe quo pertinerent ; qualis illa est Phlegontis [1] de solis defectu, quæque exstat apud Macrobium Josepho prætermissa de Innocentium cæde narratio. Quæ ab aliis fuse commemorata delibare hic animus fuit tantum, ut rerum consecutio et cohærens undique series demonstraretur.

Quod si omissis tantisper historicis, ipsius Domini, quæ narrant, facta dictaque perpendamus, quid mirabilius ? Hic effusa in omnes homines miseros bonitas, et miracula non tam splendida quam benefica [2] ; hic purissimum veritatis lumen et homines ultro quærens humanis altior sensibus sapientia, hic absolutissima pariter ac suavissima viam intelligentiæ sternit [3] auctoritas, tantaque exseritur gestorum, vitæ doctrinæque consensio, ut unus ex eis veritatis sermo coalescat, atque ipse Dominus JESUS totus Verbum, totus Sapientia et Veritas appareat ; præsertim si attendamus quæ post Matthæum, Marcum et Lucam, quasi ex ipso Christi pectore Joannes eadem longe maxima arcana deprompsit : ubi omnia sic excelsa, sic dulcia, sic divina, sic tamen humanitate condita et ad nostros usus temperata, ut junctum homini Deum facile recognoscas.

Porro evangelicæ veritati apostolica historia testis accedit. Neque enim alteri quam JESU tales discipuli contigissent, fortes, placidi, mites, « spe gaudentes, in tribulatione patientes [4], » magistro simillimi ; qui, teste Isaia, non est tristis neque turbulentus aut clamosus, sed mitis et humilis corde ; qualem se ipse ut veracissime ita confidentissime profitetur : quippe qui totum orbem per patientissimam Ecclesiam

1. Cf. *Discours sur l'histoire universelle :* « Nous avons les propres paroles de Phlégon, affranchi d'Adrien, etc. *(ubi supra)*.

2. Cf. *Discours sur l'histoire universelle :* « Tous ces miracles tiennent plus de la bonté que de la puissance... » (IIe partie, ch. XIX. — Édit. Jacquinet, p. 287.)

3. *Var.* præbet.

4. *Rom.*, XII, 12.

suam ad unum verum Deum sine ullo tumultu aut seditione pertraxerit, leniter influente doctrina, atque acerbissimis quibusque suppliciis silentio toleratis.

V.

Note sur le plus ancien autographe de Bossuet :

Exorde d'un sermon sur le Jugement dernier, écrit en 1643, au collège de Navarre ([1]).

Sous les corrections ajoutées en 1665, nous lisons le texte suivant :

Tunc videbunt Filium hominis venientem in nube cum potestate magna et majestate. (Luc., XXI, 27.)

« Il y a cette différence parmi beaucoup d'autres entre la gloire de JÉSUS-CHRIST et celle des grands du monde que, la bassesse étant en ceux-ci du fonds de la nature et la gloire accidentelle et comme empruntée, aussi l'élévation est-elle suivie d'une chute inévitable et qui n'a plus ([2]) de retour ; et au contraire, en la personne du Fils de Dieu, comme la grandeur est essentielle et la bassesse étrangère, ses chutes, qui sont volontaires, sont suivies d'un état de gloire certain et d'une élévation toujours permanente. Écoutez comme parle l'Écriture sainte de ce grand roi de Macédoine dont le nom même semble ne respirer que des victoires et des triomphes : « En ce temps, Alexandre, fils de Philippus ([3]), surmonta des armées presque invincibles, prit des forteresses imprenables, triompha des rois, subjugua les peuples, fit trembler tout l'univers au bruit de son nom. » Que ce commencement est pompeux ! Mais voyez la conclusion : « Et après cela, il tomba malade, et se sentit défaillir et il vit sa mort assurée, et il partagea ses états que la mort lui allait ravir, et ayant régné douze ans, il mourut ! »

1. Collection de M. Choussy. — Voy. ci-dessus, p. 119.
2. *Var.* point.
3. Ms. *Phillippus.*

C'est à quoi aboutit cette gloire [1], là se termine l'histoire du grand Alexandre. L'histoire de JÉSUS-CHRIST ne commence pas, à la vérité, si pompeusement, mais elle ne finit pas aussi par cette nécessaire décadence. Il est vrai qu'il y a des chutes: il est comme tombé du sein de son Père dans celui d'une femme mortelle, ensuite dans une étable, et de là, par divers degrés de bassesse, jusqu'à l'infamie de la croix, jusqu'à l'obscurité du tombeau. Mais c'est là qu'il commence à se relever : il ressuscite, il monte aux cieux, il y entre en possession de sa gloire, et afin que cette gloire, qu'il y possède se déclare à tout l'univers, il en descendra un jour en grande pompe et majesté pour juger les vivants et les morts.

« C'est ce mystère [2], messieurs, que l'Église a dessein de nous faire aujourd'hui remarquer, lorsque dans ce temps consacré à la première venue de Notre-Seigneur dans la faiblesse de notre chair, elle nous fait lire d'abord l'évangile de sa gloire et de son avènement magnifique, afin que nous contemplions d'une même vue ces états dissemblables dans lesquels il lui a plu de paraître [3] au monde, premièrement le jouet, et ensuite [4] la terreur de ses ennemis ; là jugé comme un criminel, et ici juge souverain de ses juges mêmes. Suivons, messieurs, ses intentions ; avant que de contempler combien JÉSUS-CHRIST est venu faible, considérons aujourd'hui combien il apparaîtra redoutable ; et prions la divine Vierge, dans laquelle il s'est revêtu de nos bassesses, de vouloir nous obtenir la connaissance du mystère de sa gloire, en lui disant avec l'Ange : [*Ave, gratia plena.*] »

Cette pièce intéressante soulève deux questions : est-elle de Bossuet ? à quelle époque remonte-t-elle ?

1. Ms. *ceste* gloire ; de même plus haut : *ceste* différence ; et plus loin : *ceste* nécessaire décadence ; *ceste* gloire qu'il y possède.

2. Passage illisible dans le fac-simile ; mais nous avons distingué nettement sur l'original : *C'est ce mistère, messieurs...*

3. Ms. *parestre.* — Mais plus loin : *apparoistra, connoissance.* — De même : *foible, foiblesse.*

4. Ms. *en suitte.*

L'écriture de ce fragment [1] diffère assez sensiblement, je l'avoue, de tous les manuscrits reconnus pour être de notre auteur. D'autre part nous avons précédemment remarqué [2] qu'on y retrouve non seulement le style et le ton habituel de Bossuet, mais aussi une idée qui lui est familière, celle des *chutes volontaires* du Fils de Dieu venant racheter le genre humain.

Voilà donc un difficile problème. M. Choussy, dans l'opuscule joint au fac-simile qu'il a publié du sermon sur le *Jugement dernier* et du fragment qui nous occupe, le résout par une hypothèse ingénieuse, qui a quelque chose de séduisant. On serait en face de l'œuvre d'un ami de Bossuet, qui lui aurait soumis une composition de sa façon, pour profiter de ses lumières et de son expérience.

Mais alors serait-ce dans les papiers de Bossuet que cette pièce aurait dû se retrouver ? Et d'ailleurs ne serait-ce pas une étrange singularité que cette communication d'une pièce si semblable à l'occupation présente [3] de Bossuet, et à son style, et à ses idées ; d'une pièce, qui différant à un certain degré de son écriture actuelle et passée, a cependant tant de rapports en certains points avec son écriture d'autrefois, dont elle reproduit toutes les particularités caractéristiques [4] ; d'une pièce enfin dont l'orthographe archaïque rappelle également par endroits certaines habitudes de sa jeunesse [5] ?

1. Voy. le fac-simile, à la suite de celui du sermon du *Jugement dernier*, publié par M. Choussy, propriétaire actuel du manuscrit. — (Palmé, 1884.)

2. Voy. Ire partie, ch. II, p. 52.

3. Les retouches définitives, dont l'authenticité n'est pas contestée, sont certainement contemporaines du sermon (1665). L'écriture de cette époque est facile à reconnaître ; elle se distingue des années qui précèdent et de celles qui suivent.

4. Par exemple, la lettre *p* dans tout le morceau ; les deux manières de faire l'*e* employées simultanément, l'*r* arrondi à la fin des mots, etc. Ces analogies sont encore plus frappantes sur l'original que sur le fac-simile. Que cette écriture grossisse, et elle deviendra naturellement celle des autres manuscrits de la première époque. Nous en avons fait l'expérience, en l'examinant à la loupe, devant M. Choussy. — Les différences graphiques sont donc plus apparentes que profondes ; la plus frappante concerne la lettre *h* ; mais on la voit descendre aussi au-dessous de la ligne, à peu près comme ici, dans deux manuscrits plus anciens que les autres : le *Péché d'habitude*, et la *Brièveté de la vie*.

5. Nous avons signalé dans le texte, ci-dessus, *ceste*, *parestre*, *en suitte*... Parmi les différences, on remarque le mot *temps* ; mais dans le *Péché d'habitude*, nous lisons : *longtemps*. Le *tans* (phonétique) n'apparaît pour la première fois que dans la *Méditation sur la Brièveté de la vie* (1648).

Il serait trop long de discuter un à un tous les arguments qui ont été apportés en faveur de l'opinion contraire à la nôtre. La plupart ont réponse dans ce que nous avons dit, en notre première partie, de l'usage constant du double exorde dans les sermons de Bossuet ; de l'habitude de notre auteur de terminer son travail par la rédaction du début, c'est-à-dire de l'avant-propos, ce qui amène dans l'autographe une répétition du *texte*, dont il y a cent exemples, et dont les éditeurs n'ont pas à tenir compte : ainsi doit être écartée la crainte que ce morceau ne soit inutile ou ne fasse double emploi avec le second exorde.

Certaines autres objections seraient plutôt de nature à confirmer nos conclusions qu'à les infirmer. Ainsi, que l'on ne retrouve aucune écriture qui ressemble à celle de ce fragment parmi celles des familiers de Bossuet qui lui ont quelquefois prêté le secours de leur plume pour transcrire exceptionnellement ses compositions [1], cela peut-il étonner, s'il l'a rédigé lui-même, mais antérieurement aux autres manuscrits venus jusqu'à nous ?

Il en est de même du mot Philippe écrit *Phillippus*. En 1665, il ne serait pas moins étrange sous la plume d'un ami de Bossuet que sous la sienne ; plus de vingt ans auparavant, il ne l'était ni sous la sienne, ni sous celle d'un autre. N'écrivait-il pas primitivement Cornélius (au lieu de Corneille, le centurion des Actes, X) dans le sermon sur *la Bonté et la rigueur de Dieu ?* De même, dans le sermon sur *la Loi de Dieu*, l'épître de saint Cyprien à Donat s'appelle l'épître à *Donatus*, et saint Cyprien lui-même s'appelle *saint Cyprian*. Si donc on nous montre par le *Discours sur l'histoire univer-*

1. Le sermon de la *Passion* de 1662 a été relevé, quelques années plus tard, par une autre main, qui a transcrit également la seconde péroraison du sermon de la *Purification*, 1666, avec l'avant-propos : « Un grand empereur a prononcé, » etc. — Antérieurement à 1660, Bossuet s'était servi déjà d'une main étrangère pour faire recopier de volumineux extraits de saint Augustin (plus de 60 p. in-f°) ; on le voit reviser ensuite le travail, et corriger les nombreuses fautes de son copiste, surtout dans les abréviations. — Le sermon de la *Profession de Mme de la Vallière* a été relevé par Fleury, puis revu et apostillé de la main de Bossuet à toutes les pages.

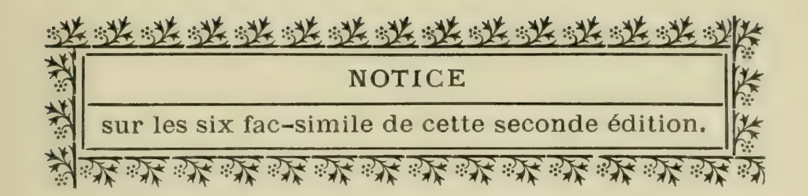
sèlle que Bossuet écrit Philippe, et non Phillippus,qu'importe? C'est affaire de date ; et rebuter une page pour cette raison c'est comme si l'on répudiait les manuscrits où se lit *Tertullian, saint Cyprian, Julian, Dioclétian et Maximian*...,sous prétexte que pendant les cinquante dernières années de Bossuet on ne trouvera jamais d'autres formes que *Tertullien, saint Cyprien* (1), etc.

Cette divergence d'opinion avec M. Choussy sur l'origine du fragment que nous étudions, n'est pas pour préjudicier à la reconnaissance qu'avec tout le public, et plus que personne, nous devons à cet amateur érudit, pour nous avoir révélé l'existence de manuscrits que l'on pouvait croire perdus pour jamais ; pour avoir le premier rectifié la date assignée au sermon du *Jugement dernier* (2) ; pour avoir eu l'heureuse idée de publier un fac-simile complet d'un document si important ; ajoutons, pour avoir mis de la meilleure grâce du monde les pièces originales, celles-ci et d'autres, sous les yeux d'un respectueux contradicteur, qui s'était annoncé comme tel.

1. On trouvera encore *Ammian Marcellin*, dans la *Défense de l'histoire des Variations* (1689). (Voy. Lachat, XV, 581.)

2. Ce point a une grande importance. L'erreur de Deforis, assignant ce sermon à l'Avent de 1669, en entraînait d'autres à sa suite. M. Gazier lui-même ne les a pas évitées dans son édition critique. (*Choix de sermons*, p. 327 et suiv.)





NOTICE

sur les six fac-simile de cette seconde édition.

I. *a.* Demi-page du sermon de la Toussaint, 1649 : exorde, écrit à la fin du manuscrit. — Cf. Lachat, VIII, 18. — *b.* Autre demi-page, tirée du sermon pour le 1er dimanche de l'Avent, 1669, *sur la Nécessité de travailler à son salut*, ou, comme M. Gazier l'intitule, *sur la Vigilance.* On trouvera plus loin, no V, la page entière. — Fragments réunis à dessein pour montrer l'évolution de l'écriture de Bossuet. — *Mss.*, 12.821 (Réserve), f. 32 *verso*, et f. 115.

II. Sermon du 7 mai 1656, *sur la Providence*, 1er point. — Cf. Lachat, X, 228 ; ou mieux Gandar, p. 117, 118. — *Mss.*, 12.824, f. 125.

Le mot *Apolog*[*étique*], note mise par l'auteur au bord de la 9e ligne, a sa première lettre prise sous l'attache du feuillet.

III. *Sur les Vaines excuses des pécheurs*, 1660 ; Carême des Minimes, dimanche de la Passion. C'est la dernière page, contenant la rédaction définitive du double exorde. — Cf. Lachat, IX, 376, 377, 398 ; mais aucune des reproductions n'est exacte. — *Mss.*, 12.823, f. 12 *verso.*

La nécessité d'attacher la feuille dans le volume a masqué çà et là quelques lettres à la fin des lignes : l. 3, reueré[e] ; l. 4, qu[oy] ; l. 6, trembl[ent] ; l. 10, morte[ls] ; l. 29, comm[e] ; l. 32, demeura[nt] ; l. 38, uo[us].

IV. *Sur la Prédication évangélique*, 1662, Carême du Louvre, 1er dimanche. Par exception, cette page est une mise au net. — Cf. Lachat, IX, 40 (second exorde). — *Mss.*, 12.822, f. 72.

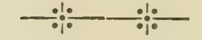
La citation placée en marge, où quelques lettres sont

cachées, et plusieurs mots écrits en abrégé, doit être lue ainsi : *Nunc annuntiat omnibus hominibus ut omnes ubique pœnitentiam agant, eo quod statuit diem in quo judicaturus est orbem in æquitate.* (Act., XVII, 33 : Aréopage.) [C.-à-d. discours de saint Paul devant l'Aréopage.]

V. *Sur la Vigilance,* 1669 : Avent royal de Saint-Germain, 1er dimanche, 2e point. — Cf. Lachat, VIII, 107 ; ou mieux *édition Gazier,* p. 344.

VI. *Pâques,* 1681, prêché à la Cour ; péroraison. — Cf. Lachat, X, 192 ; et Gazier, p. 533. — *Mss.*, f. 101, *verso.* Brouillon, *pâté* compris.

Voici la transcription des deux notes marginales, que Bossuet a renoncé à faire entrer dans son texte : « [descendre] terme (nom) nouveau pour les rois, mais terme familier aux rois chrétiens. » — « [Obéir,] s'il le faut, jusques à la mort, et à la mort de la croix ; descendre pour souffrir, si Dieu le veut, ce qui nous anéantit (abaisse) et ce qui nous crucifie davantage. »



un
tou
ua
le
a

[illegible]

~~29~~ 51 115

pourquoy donc voulez vous
vous imaginer que vous
cederez plus facilement en
un autre temps? d'où viendra
cette nouvelle force a la vertu, ou
cette nouvelle docilité a vostre
esprit? quand cette passion qui
vous domine a present, quand
ce secret tyran de vostre coeur
aura acquis (d'un...) sera pour ainsi dire descendu du
throne qu'il a usurpé, vous n'en
serez pour cela ni plus degagé

dilcerner
excellen
que dieu
de contraire
ci ville de
mais a les
gouverne
l'ordre imm cer
adj. pourquoy
a la fin d
necessair
tu imitar
hinem a
commun
excellent
~~edir~~ cest
l'execution
fort ce
a ceu
qui
con
~~tou~~
ua
le
a

125

discernement, et la vraie tenue de chaque chose. Dans la parole de l'Ecclésiaste ces excellents principes estant établis je ne me contente pas de vous dire, que ce que Dieu tarde à punir les crimes, et qu'il les laisse souvent prospérer, n'a rien de contraire à sa providence; je passe outre maintenant et je dis que c'est un effet visible de sa providence. Car la sagesse ne consiste pas à faire les choses promptement, mais à les faire dans le temps qu'il faut. Cette sagesse profonde de Dieu ne se gouverne pas par les préjugés ni par les fantaisies des enfants des hommes, mais selon l'ordre immuable certain des temps et des lieux qu'elle a immuablement disposé. C'est pourquoi dit Tertullien, voici des paroles précieuses, Dieu ayant remis le jugement à la fin des siècles, il ne précipite pas le discernement qui en est une condition nécessaire. Qui semel aeternum judicium destinavit post saeculi finem, non praecipitat discretionem quae est conditio judicii ante saeculi finem. Aequalis est interim super omne humanum genus et indulgens et increpans, communia voluit esse et commoda profanis et incommoda suis. Remarquez cette excellente parole, il ne précipite pas le discernement. Précipiter les affaires, c'est le propre de la faiblesse qui est contrainte de s'empresser dans l'exécution de ses desseins, parce qu'elle dépend des occasions, et que ces occasions sont certains moments dont la fuite précipitée cause aussi de la précipitation à ceux qui les cherchent. Mais Dieu qui est l'arbitre de tous les temps, qui sait que rien ne peut échapper à ses mains, il ne précipite pas ses conseils; jamais il ne prévient le temps résolu, il ne s'impatiente pas; il se rit des préparatifs de ses ennemis; parce que, dit le prophète, il sait bien qu'il les attend; il voit de loin le jour qu'il leur marque pour en prendre une épouvantable vengeance. Quoniam prospicit quod veniet dies ejus. Mais ces hommes en attendant cette heure, comme aveugles, ...

... des autres. Je distingue deux sortes de biens et de maux. Il y a les biens et les maux mêlés, qui dépendent de l'usage que nous en faisons, par exemple la maladie est un mal qui peut tourner en bien par la patience, comme la santé est un bien qui peut être changée en mal en favorisant la débauche. C'est ce que j'appelle les biens et les maux mêlés qui participent de la nature du bien et du mal selon l'usage où on les applique. Mais il y a outre cela les biens souverains qui jamais ne peuvent être mal comme la félicité éternelle; et il y a aussi certains maux extrêmes qui ne peuvent tourner en bien à ceux qui les souffrent, comme les supplices des réprouvés. Cette distinction estant supposée, je dis que ces biens et ces maux suprêmes, si je puis parler de la sorte, ... séparément un discernement

in adit
ledit
methem
pavill
detous
quelle
~~ill o~~ le
lamone
et dam
mesnt
ils nel
qui la
lescrite
nostre
en son
nous vo
un ~~enh~~
commen
dire con
les uen
coe si
Il ny
le sain
Indi c
cites
hui
c

ma dit il y a long temps qu'il n'y a rien de plus fort que la verité et de la
le doit entendre principalement de la verité de l'Evangile. cette verité
messieurs que la foy nous propose ~~tout~~ en mesme ce que parle l'apostre St Paul
paroist dans le ciel a decouvert, elle y est assise dans un throne auguste environ
de tous les esprits bienheureux. Elle etend son empire jusques aux enfers, et quoy
qu'elle n'y trouve que ses ennemis elle les force neanmoins de la reconnoistre.
~~ils o~~ les demons croient dit St Jacques; non seulement ils croient mais ils tremblent
les mones croient et contremblent ainsi la verité est respectée dans le ciel ~~la terre~~
et dans les enfers; la terre est au milieu et c'est la seulement qu'elle est
mesprisée. les anges l'aiment et ils l'adorent, les demons la haïssent, mais
ils ne la meprisent pas, puis qu'ils tremblent sous sa puissance, c'est vous o mortels et comment [illegible]
qui la meprisez vous qui l'écoutez froidement, qui voulez bien l'avoir dans
l'esprit mais a laquelle il ne vous plaist pas de donner aucune place dans
vostre cœur. Puis que le fils de dieu nous ordonne de nous plaindre aujourd'huy
en son nom de ce traittement indigne que ~~nous font~~ les hommes a la verité,
un ~~[illegible]~~ [illegible] nous doit obliger ce me semble a
commencer par l'invective. Je vous demande Chrestiens qu'avez vous a
dire contre l'Evangile; que ~~vo~~ trouvez vous de si meprisable ~~dans~~ dans
les veritez qu'on vous annonce que vous ne daigniez vous en emouvoir
non plus que si vous n'y aviez pas aucune veritable [illegible].

Il n'y eust jamais de pleinte plus juste que celle que fait aujourd'huy
le sauveur des ames, et que l'eglise met dans la bouche de tous les
predicateurs de l'Evangile. on presche la verité, et personne ne la veut
entendre; on montre aux peuples la voye de salut, et on mesprise de la
suivre; on ~~crie~~ eleve la voix dans les chaires tout un caresme pour crier hautement
contre les vices, et on ne ~~fait~~ ~~voit~~ voit point de penitence. Si l'on
preschoit a des infideles qui se moquent de J.C. et de sa doctrine, il ne
faudroit pas trouver estrange ~~si elle~~ qu'elle n'y fust jamais receue
mais que ceux qui se disent chrestiens et qui font profession de la
respecter la renient neanmoins par leurs œuvres et vivent comme
si l'Evangile estoit une fable, [illegible], qui pourroit
~~ne les blamer~~ d'un aveuglement si estrange. ce qui le rend plus criminel
c'est que ~~la verité~~ cette verité eternelle n'a pas fait comme le soleil qui demeure
tousjours en sa sphere se contante d'envoyer ses rayons aux hommes. Elle est
descendue elle mesme; elle dont le ciel est le lieu natal a voulu ~~nea~~ aussi
naistre dans la terre, [illegible]; elle n'a pas envoyé de loin ses
lumieres, elle a voulu elle mesme nous les apporter elle mesme toujours,
[illegible] ~~cet éclat~~ [illegible]. bienheureuse marie vous estes la
premiere qui l'avez receue, mais il fallut pour la recevoir que [illegible]
ouvrir le cœur; obtenez nous [illegible] en nous
disant que l'ange vous eust saluée en disant Ave.

Non in solo pane vivit homo sed in omni verbo quod procedit de ore Dei. Matt. 4.

J. C. Seigneur des seigneurs et Prince des Roys de la terre quoiqu'élevé dans un thrône souverain independant neanmoins pour donner a touts les monarques qui relevent de sa puissance l'exemple de moderation et de iustice, il a voulu luy mesme s'assuiettir aux reglemens qu'il a faits et aux loix qu'il a establies.

Il a ordonné dans son Evangile que les voyes douces et amiables precedassent tousiours les voyes de rigueur et que les pecheurs fussent avertis avant que d'estre iugez. Ce qu'il a prescrit, il l'a pratiqué; Car ayant comme dit l'apostre estably un iour dans lequel il doit iuger le monde en equité, il denonce auparavant a tous les pecheurs qu'il fassent une serieuse penitence, c'est a dire qu'auparavant que de monter sur son tribunal pour condamner les coupables par une sentence rigoureuse, il parle premierement dans les chaires pour les ramener a la droite voye par des avertissemens charitables.

(In margin: ...n annunciat ... hom. ubique ...que poenit- ...ant, eo qd statuit diem in quo iudicaturus ē ...em in aequitate. Act. 17. 33. ...)

C'est en ce st temps de Penitence que nous devons une atantion extraordinaire a cette voix paternelle qui nous avertit Car encore qu'elle merite ~~tousiours~~ en tout temps un profond respect, et que donner audience aux discours sacrés soit tousiours un des devoirs ~~principaux~~ des plus importans de la pieté chrestienne, que ~~de donner audience aux discours sacrés~~ c'estre sont en ce un sage conseil de leur consacrer ~~des iours~~ un temps arrestez par une destination particuliere,

~~29~~ 31 115

pourquoy donc voulez vous
vous imaginer que vous
cederez plus facilement en
un autre temps ? d'où viendra
cette nouvelle force a la verité, ou
cette nouvelle docilité a nostre
esprit ~~cœur~~ quand cette passion qui
nous domine a present, quand
ce secret tyran de nostre cœur
aura quitté l'empire
sera pour ainsi dire descendu du
throne qu'il a usurpé ; vous n'en
serez pour cela ni plus degagé
ni plus ~~maistre~~ maistre de vous
mesme. si vous ne vous efforcez brusquement
Il ne fera que ceder a autruy
la place a un autre vice, au
lieu de la remettre au legitime
qui est la raison ou dieu
seigneur, et si vous ne faites
quelque grand effort pour
interrompre la suite de cette
succession malheureuse, ~~elle~~ qui
ne voit que d'erreur en erreur et
de delai en delai elle vous
menera jusqu'au tombeau.
connoissez donc que tous ~~les~~ ces delais
ne sont qu'un amusement manifeste
rien de plus insensé
et qu'il n'y a point de plus grande
erreur que d'atendre la victoire
de vos passions du temps qui les fortifie :

pour ainsi dire
il y laissera un successeur
de sa race autant criminel que luy
de la mesme connoissance [illegible] et les
autres se succederont les uns
aux autres,

~~74~~ 66

en la parfaite vertu [illegible] ~~demeure dans~~
de savoir ce que vous le donnez [illegible] bornez le demeure
dans la vie, le grand la [illegible] meme semble
nous ceder. ~~car le bonheur que je vous~~
souhaite * ainsi votre grandeur sera
eternelle: la mort meme qui change
tout ne changera point votre estat
et nous vous verrons toujours roy
toujours couronné, toujours vainqueur
eternellement en l'autre: ~~[illegible]~~
par la grace et la benediction [illegible] du Pere du Fils et du St esprit.

ainsi soit il

* pour [illegible] ~~[illegible]~~ la vie le [illegible] ~~[illegible]~~
[illegible] il faut que quelquefois descendre du throne ~~[illegible]~~
~~[illegible]~~ ~~par~~ l'exemple de JC nous fait voir que celuy
qui descend c'est ~~[illegible]~~ celuy mesme celuy qui descend
dit St Paul jusques aux profondeurs de la terre c'est celuy
qui est monté au plus haut des cieux: il faut descendre
~~[illegible]~~ quelque grand qu'on soit, ~~[illegible]~~
~~[illegible]~~ ~~descendre pour [illegible]~~ descendre pour [illegible]
descendre pour [illegible] pour escouter des humbles [illegible]
misere [illegible] [illegible] une grandeur
puissance qui descend ainsi remonte bientost. c'est [illegible]
~~la grandeur~~ que je vous souhaite. ~~[illegible]~~
~~ainsi~~ votre estat ne sera jamais [illegible] nous verrons toujours
Roy toujours couronné toujours vainqueur [illegible]
et en l'autre par la grace et la benediction du Pere du Fils et du St esprit.

[illegible] nous [illegible] en [illegible] mais [illegible] [illegible] les autres [illegible].

S'il [illegible] la [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] nous [illegible] que nous [illegible] davantage.

VINGT MANUSCRITS DATÉS.

TABLEAU SYNOPTIQUE ABRÉGÉ.

VINGT MANUSCRITS DATÉS

Orthographe comparée de quelques mots.

Brièveté de la vie, 1648. (Bibl. nat.)	le tans	ceste	mesme	peut estre (adv.)	disparêtre	{ nôtre nostre (except.) uôtre		reste til ? est til ? uaut til ?
S. Gorgon, 1649. (Ms. à Meaux.)	le tans	ceste	mesme	être	{ conêtre connêtre parêtre	{ nôtre nostre nôtre	bienheureux	sera-il ? reste-il ? reueillera-elle ?
Veille de l'Assomption, 1650. (Ms. à Meaux.)	le tans	cête	même	peust être (adv.)	conêtre	notre uôtre	hureux hureusement bienhureux	
Rosaire, 1651 (au plus tard). (Bibl. nat.)	le tans	cête	même	être	reconêtre parêtre	nôtre uôtre	hureux bienhureux	a-il ? poura-il ? dira-elle ? etc.
Nativité de la S. V., 1652. (Ms. à Meaux.)	le tans	{ cête ceste (except.)	même	être	reconnêtre parêtre	nôtre uôtre	{ hureuse heureuse (except.) bienhureuse	aimera-il ? coulerast-il ?
S. Bernard, 1653. (Ms. à Dijon.)	le tans	{ cête ceste (rare)	{ même mesme	être	parestre reconnoistre conessance	{ nôtre nostre	hureux bienhureuse	reste til ? semble til ?
Lettre à M. de Thiolet, 1653. (Ms. à Metz.)	le tans	ceste	mesme			{ uôtre uostre		
Providence, 1656. (Bibl. nat.)	le temps	ceste	mesme	estre	paroistre reconnoistre	nostre uostre	{ heureux bienhureux	a til ? s'ecrie til ?
Rosaire, 1657. (Ms. à Meaux.)	le temps	ceste	mesme	estre	reconnoistra paroist	nostre uostre	heureux bienheureux	a til ? a telle ? etc.
Toussaint, 1657. (Bibl. nat.)	le temps	ceste	mesme	estre	connoistront reconnoistre paroissent	nostre uostre	{ bienheureux bienhureuse (except.)	

Oraison funèbre de H. de Gornay, 1658. (Ms. à Juilly.)		ceste	mesme	estre	connoistre	nostre		reste til ?
Démons, 1660. (Bibl. nat.)	le temps	cette	mesme	estre	connoistre paroistre	nostre	malheureux	a til ?
Visitation, 1660. 3e p. nouveau. (Ms. Floquet.)	un temps	cette	mesme	estre	reconnoissez	nostre	heureuse	aura til ? arrivera til ?
Devoirs des rois, 1662. (Bibl. nat.)	le temps	cette	mesme	estre	connoistre paroistre	nostre uostre	heureux	soufrira ton ?
Jugement dernier, 1665. (Ms. Choussy.)	le temps	cette	mesme	estre	comparoistre paroistre connoisse	nostre uostre	heureux malheureux	ecoute til ?
Justice, 1666. (Bibl. nat.)	le temps	cette	mesme	estre	connoistroient paroistre	uostre	heureusement malheureusement	a til ? fera til ?
Toussaint, 1669. (Bibl. nat.)	temps	cette	mesme	estre	connoissons paroist	nostre uostre	heureux bienheureux, etc.	faudra til ?
Pentecôte, 1672. (Bibl. nat.)	de temps en temps	cette	mesme	estre	connoissoit paroistre	nostre uostre	heureusement bienheureuse	aiouste til?
Pâques, 1681. (Bibl. nat.)	le temps	cette	mesme	estre	reconnois paroisse paroistre	nostre uostre	heureux malheureux	a til ? demande telle ? espere ton ?
Pâques, 1685. (Esquisse.) (Bibl. nat.)	le temps	cette	mesme	estre		nostre	heureux bienheureux	adiouste ton ? demeure til ?

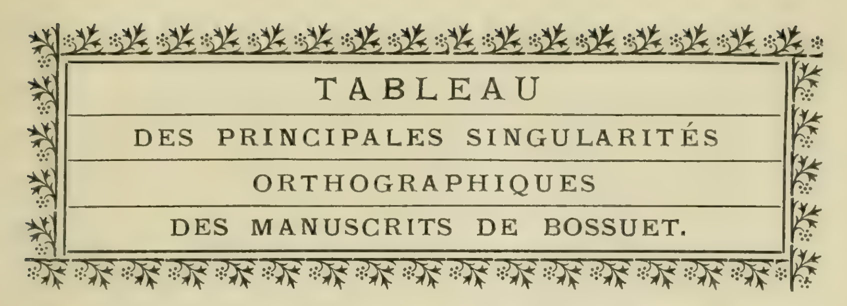


TABLEAU
DES PRINCIPALES SINGULARITÉS ORTHOGRAPHIQUES DES MANUSCRITS DE BOSSUET.

Ce tableau étant dressé à titre de document chronologique, on ne doit pas s'étonner 1° d'y voir figurer certaines formes qui, prises à part, n'auraient rien de singulier : *temps*, *corps*, *Prouidence*, *heureux*, *est-il*, *a-t-il*, etc.: elles sont alléguées pour montrer à quelle époque elles cèdent la place ou au contraire se substituent à d'autres, celles-là d'aspect assez étrange pour un œil moderne ; 2° de n'y point rencontrer plusieurs mots, que les manuscrits présentent indistinctement à toutes les époques : *authorité*, *pseaume*, *pechez*, *passez* (et en général les noms, adjectifs, participes de cette consonance); *appeller*, *reietter*, *garentir* ou *guarentir*, *contreindre*, *pleinte*, (mais Bossuet écrit *craindre*) ; *dueil* (deuil), *fueille* (feuille), etc. Ces formes, qui ne sont point particulières à notre auteur, n'ont pas non plus de date fixe dans ses manuscrits : elles surchargeraient notre liste sans nous être d'aucun secours.

Certains mots, dont on trouvait aussi des exemples à toutes les époques, y ont cependant été exceptionnellement admis, parce qu'à un moment donné ils faisaient partie d'un système, et parlaient aux regards par leur multiplicité. Tels sont: *atantion*, *atantif*, *commancer*, *augmanter* (plus fréquents qu'*augmenter*, *commencer*), *rancontre*, *uangeance*, etc. Nous les avons mis entre parenthèses.

Rappelons que plusieurs des sermons ici mentionnés sont en même temps datés d'après des considérations historiques et peuvent servir de points de repère. Nous les indiquons par un astérisque. Les manuscrits dont nous ne donnons pas la provenance sont tous à la Bibliothèque nationale.

TABLEAU

DES PRINCIPALES SINGULARITÉS ORTHOGRAPHIQUES DES MANUSCRITS DE BOSSUET.

Dates.	an, en, em.	ê, es, oi.	e } eu } ô ei } u } os	Mots divers.	Particularités de conjugaison.	Noms propres, Élision, etc. T euphonique.
Tunc videbunt, Exorde. Vers 1643. (Ms. de M. Choussy.)	temps semble essentielle	ceste parestre mesme apparoistre reuestu connoissance foible.	chute asseurée	grand grands en suite en suitte luy aussy aniourdhuy icy uoyez	subiuga	
Péché d'habitude, Abrégé. Vers 1646.	longtemps pante adhérance	cest connessance ceste reconnêtre mesme nous mesme.	bienheureux	le fons ensuitte le remors le pois obiets suiets	il peust il peut s'accroist diuertist s'euanouist (prés.)	
* *Brièveté de la vie*, et fragment. 1648.	le tans longtans.	cet (1 fois) peut estre (adv.) ceste parêtra mesme disparêtre tempeste esté. arreste bête	pene nôtre i'oste uôtre uostre (except.)	le cors gran luy grand l'hyuer uoions moien quatre uint ans	peust fust (indic.) dépent ie dépens ie m'appercoi ie conte que i'ai que i'aye eschappé echappé nous echapons	reste til ? est til ? uaut til ?
Félicité des Saints, Méditation, 1648.	le tans assamblés longtans { atandre commencement } atendons commencer étendre { contanter ressamblance { contentera cependant excellence Prouidence	cet, cest { être ceste { estre reconnêtre cête conêssent (2 fois) conessance même } reconnest mesme } parest prêtre parêtra interest paressent febles feblesse.	heureux bienheureux pene { nostre plene { nôtre uostre a uü { Apôtre { Apostre	gran grand (1 fois) cors aprentif lui luy unicque petits roiaume donques	peust s'agist il fust il decrist	y a til ? fera telle s'est til ? offrit til ? y eust til ? régalera til ? considerast til ? comm'il
* *Panégyrique de S. Gorgon.* 9 sept. 1649. (Ms. à Meaux.)	le tans example longtans { randre assemblez { rendre tample Prouidance patiance ardans (atantion) iusques a tans que.	cest être ceste peust être (adv.) batême conêtre extrême connêtre mesme parêtre bêtes, bestes qu'il paresse testes conessiez	{ nostre bienheureux { nôtre uôtre pene oster oste Apôtre	grans cors naïfueté briefument tiltre mocquerie uoicy employer { leurs (pronom) { leur (exception)	peust il fist retrecist qu'il face enuoiast s'écriast il receust restast fournist quittast remplit	sera-il ? reueillera-elle ? reste-il ? comm'il comm'un Tertullian St Cyprian Dioclérian Maximian

Sermon sur la Félicité des Saints. Navarre, **1649.**	le tans apparance example excellante attantiuement cepandant (atandons) ie pense iusque a tans que	cet être { cête (*fréquent*) { ceste { même { mesme arrête reuestus peut-être conêtre il conest conêssance aparêtra qu'il paresse conessent conessions	heureux bienheureux heureusement pene notre uôtre nostre (*rare*) Apotre	grans haus sentimens { cors { corps boureaux roiaume gagné compagnon leurs (pronom) (1 except.)	peust peut (1 fois) embellist (indic.) sanctifiés	aura-il? a-il? suffira-elle? a-til (*exorde*) resterast il? comm'une comm'il St-Jean
* *Méditation pour la veille de l'Assomption*, **1650.** (Ms. à Meaux.)	le tans Prouidance dispance silance tample atandue étandre excellante	cet cête même dêtes troisieme peust être conêtre	hureux hureusement bienhureux plene péne notre uôtre nostre (1 fois) Apôtre	cors prophete profetie auec Reyne	il n'y eust auancast pust entent conceust reconust (atand)	ell'est ell'eust
Purification, (fragment.) **1651.**	le tans ardent silence atandans { temple { tample (tandre) (adj.) assamblons	cête même être	bienhureux notre uôtre	cors profetie les ieux (*les yeux*) les meurs chrestiens	peust enuoiez il montre ie m'apercoi embrassast fist iaillist il bénit	y a-il? comm'un
Assomption, (court fragment) **1651.** (Ms. à Meaux.)	longtans impatiance tample (tandresse)	cet cête même être prest	hureuse uû uôtre apôtre	cors icy croiez moi	demeurast	
Rosaire, (*Compassion*, 2[e], dans les éditions.) **1651.**	le tans excellance presance santiment offensée pansée inuantions consequance trambler ressantent (atante) (augmante) example tample { samble { semble samblable entandez rancontre pretans presantée { randre { il rend trenchant uehemance	cête même prête reuestu euesque empesché être peust être parêtre reconêtre il parest paressoit reconessez fêblesse	hureux bienhureux (14 fois) régles ueines crû lû pû ueu receu conceu nôtre uôtre trône	{ cors { corps respec beniste raions moien le neud foi leurs (pron.) lui iusques a, (*corrigé* : iusqu'a le fons auec	peust eneust (prés.) suggérast saluast estimast sentist iugeast il rend il a plust uoions croiez corront conclurrons fust fremist rauist eust arrestast unist aiouster souhaitast il atant sanctifiées parlans i'ay i'ai ie scay ie uoi estes estoit	y a-il? a-il pas fallu? poura-il? a-elle? donnera-il? dira-elle? samble-il? comm'il comm'elle comm une comm'estant comm'enseigne { St Jean StJan Crisos- { St Jan tome
Christus resurgens, Samedi-Saint. (1[er] serm. pour le jour de Pâques, dans les éditions.) **1652.**	le tans long tans etandue penitance excellance consciance intantion différante { commancer { commenceast { samblent { semble samblable ressamble euidant (atandoit) entandre (cepandant) présente (rancontre)	cête même batême tempestes arreste troisiesme euesque être peust être conêtre parêtre conessions il parest paressent paressoient prêche trêue	hureux bienhureux } 4 fois heureux (1 fois) pene plene dereiglement receu combatüe rechutes nôtre uôtre { Apostre { Apôtre	grans { cors { corps beniste les meurs euure (*corrigé une fois* : les mœurs) gagné { acoutumé { accoutumé himne la plus part iusques montré	commenceast perdist gémist sceust qu'ils dient enuoieroit qu'il ayt, ayent estant été arriuast remarquast iaillist s'apperceust uoulust sauoir comprenans il m'apercoi	faudra-il? fera-il? a-il? aiouste-il? naistra-il? exprime-il? semble-il? a-on? parlera-on? comm'il comm'un Tertullian St Jan

Dates.	an, en, em.	ê, es, oi.	e } eu } ô ei } u } os	Mots divers.	Particularités de conjugaison.	Noms propres, Élision, etc. T euphonique.
Bonté et rigueur de Dieu. (IX[e] dim. après la Pentecôte.) **1652.** (Juillet.)	le tans tample long tans example essance { semblable sciance { samblable consciance pénitance entandre insolance pretandu immanse euidant ie pretans (contanter) prandre repandre il aprend ressantans eloquance tremperas randre aprehander (etc.)	cet être cête conêtre ceste (exc.) parêtre { tête tu cones { teste conessons tempeste conest il même qu'il parêsse { peutêtre conessance { peust être reconessois disparestroit arrestant feblesse	hureux hureuse malhureux ualureux fonténe nôtre péne la nostre (except.) Apôtre, Apostre. améne costé pû assuré	grans cors } corps } afaire montaignes accompagné compagnon fonds profétie phantastique picquée tiltre leurs leur (pron.) (exception uray icy	commenceast tournast (indic.) mist agist resolust eust pust peust punist atandrist amollit enhardist fournist uoulust suruinst ie scai uous sauez iis scauent estans etonnez a conté les étoiles i'ay, qu'il ayt uoiez	a-il? a-elle? y a-il? cherche-elle? enseigne-il? atandra-il? attendra-il? qu'a-il fait? (etc.) St Jan. Tertullian (7 fois.) Vespasian Titus *(Ailleurs : Tite)*
* *Nativité de la Ste Vierge,* (3[e] sermon des éditions.) **1652.** Septembre.) (Ms. à Meaux.)	le tans { samble ardans { semblent example atandans eminante impatiance presante excellance uehemante (atantion) (rancontre) uiolance prandra (inuantions) etandre influances prudante eloquance incontinant randre garents (etc.) Redempteur.	cet être c'est peust être *(distraction)* cête parêtre ceste (1 fois) reconnêtre même parest reconnest que ie reconesse paressoit troisiesme fêble féblesses	hureuse bienhureuse (heureuse, 1 fois) nôtre uénes uôtre ramene lû mûs uû	grans gagné lui aniourdhuy leurs (pronon.) esquels nud prophane naifue auec, auecque (rare)	peust etablist i'ay	quel sera-il? aimera-il? sera-il à propos? quel serast-il? coulerast-il? (corrigé : coulera-il?) Comm'il Julien le Pelasgien
Zizanies, Dominica V quæ superfuit post Epiphaniam. **1652.** (17 nov.)	apparance { samble prétand { semble (atandent) ensamble (cepandant samblable (commancé) { présanter (uangeance) { representer	cête peust être parêtre même parest tête conest epesseur	hureux bienhureuse nôtre uû uôtre Apostre	grand compaignie cors prophete corps (1 fois) pront mes seurs, les meurs euures roole enuoie géméaux	ront (*de rompre*)	les bonnes arts
Conception. (1[er] sermon. Veille.) **1652.** (7 déc.)	le tans assamble long tans samblable prouidance ensamble influance entandiez imprudance example dispance immanse defandre (inuantions) offanse offansée conséquance Redampteur uantre, (etc.) rancontre	être peust être cête conêtre ie reconnes même conêssance estes conest teste parest arreste qu'il parêsse batesme boetes feble feblesse epesses	bienhureuse hureuse péne nôtre uôtre dû uû plû	accompaigner corps le fons benist Enfant. proféte santifiée	perdist fust restast conceust crust animast agist etablist reuist retantist corront i'ay, qu'ils ayent	a-t-il? a-til plû? euitera-t-elle? y a-t-il? n'a-til pas admiré? n'a-t-il pas été comm'il St Jan, le Jordain, Tertullien, Tertullian

Circoncision. (1[er] sermon) 1653. (Rentré à la Bibl. nat. en 1888.)	le tans long tans contre temps (1 fois) prouidance assamblage redampteur assamble aparance ensamble excellance ce me samble silance example confidance tample patiance rampli solannité ie panse uiolante represante aprandre uous entandez prandre incontinant randre (rancontre) (atantion) (atantiuement) etc.	Cête être conêtre même parêtre prêtre ie recones se prêtent nous reconessons il parest arrest paressez reuestir paressoient pescheur fêbles	hureux malhureux ualureux nôtre uôtre le nostre péne (1 fois) rosturiers crû uû	grans le fast proféte agneaux profétie les Espaignes ils triomfent esquelles es siecles des siecles opression leurs (pronom) moien nos ieux *(yeux)* auec que tiltre nint quatre abismes assez profons uuide *(vide)* *pulcer (pulcher)*	arriuast (indic.) eleuast fust peust etre que ie die ie scai il s'assira aprent ie uoi atesté etc. les a frapez ils commenceoient estant donte mal gré qu'ils en ayent	aime-t-il? a-t-on? fera-t-il? poura-t-elle? comm'il comm'ils comm'un St Jan Tertullian (2 fois) (corrigé 1 fois : Tertullien)
Les deux Alliances. *Nuptiæ factæ sunt.* (2[e] dim. après l'Épiphanie). 1653.	le tans tample long tans contampler aparance pantecoste experimanter semance excellant comprandre sansible représante différance rancontre	être Cête ceste (except.) conessance parest même batesme feble	hureux bienhureuse fonténe nôtre pénes uôtre dereglées uostre plû Apostre	cors le fast mes seurs proféties prophétique fond, fons noces	unist { remplist ramplist il ront	a-t-il plu? porte il? St Jan
Purification. (3[e] sermon des éditions), 1653.	le tans sambloit Prouidence { tample { pansez { temple { pense prandrai consciance entand silance (atandant) ie prétans (rancontre)	être Cête parêtre conêtre fête } feste } reconêtre conessons teste même foiblesse batesme troisiesme	hureuse bienhureuse notre uôtre pû uû pouruû coté	chétifue naïfueté cors profetie mes seurs les meurs sachions sauoir gaignoit montre sanctifiez nud resinée *(résignée)* leurs (pronom)	déchargeast ratifiast eclatast iouist, nasquist uescust, mourust peust subist fist	semble-t-il? rapporte-t-on ell'est comm'une Tertullian
Sur la Loi de Dieu : *Cogitavi vias meas.* (Quinquagésime, 2[e]) 1653.	le tans example sciance, pansée randez consciances samble Prouidance ensamble penitance ramplir (inuantion) dissamblables uéhemance aprandre excellant contample differant defandre incontinant rampart conséquance (atantifs) etc. etc.	{ être Cête { estre conêtre même parêtra tête } parest teste } paressent ie recones tempeste } { conessons tampeste } { conêssons conessance enqueste suprême foiblesse troisiesme adrettement	hureux bienhureux, etc. heureuses (1 fois) reglée nôtre dereglée uôtre dereiglement péne fonténe crû la uüe meure (adj.)	la monstre corps { profete { prophete les meurs indontable santifier expiés (partic.) *corrigé :* expiez	peust établist ueut iouist il atant nourrist il entend ils sauent ie scai { ie uois (rare) { ie uoi uous nauigez ie rons les hommes ayans perdus les uéritables principes qu'il uescut	a-t-il? n'a-t-il pas? s'emploie-t-elle? semble-t-il? trouble-t-elle? les bonnes lettres St Cyprien, Tertullian Donatus St Jerosme

Dates.	an, en, em.	ê, es, oi.	e } eu } ô ei } u } os	Mots divers.	Particularités de conjugaison.	Noms propres, Élision, etc. T euphonique.
Sur les Démons, 1er sermon. (1er dim. de Car.) 1653.	le tans, trambler sapiance euidamment euidant Prouidence tantation excellances tantateur essance consantement sciance accidants abstinance (tourmantez) insolance (exant) etc. iusqu'a tans que	Cête être parêtre même reconêtre parest bête } conessance beste } troisiesme foiblesse	hureusement malhureux péne nôtre pleines uôtre assure, fonténes pû crû mûs	grans leurs (pronom) les meurs le fons malitieuse	saluast s'auisast peust conspirast precipitast tombast ralantist chérist passast abolist amollist réussist ramplist il aprent rent santifions ie uais *(exceptionnel : ordinairement:* ie uai.)	arriuera-t-il ? entreprandra-t-il ? y a-t-il ? comme'il Julian, Tertullian Tertullien (1 fois)
Ve dim. après la Pentecôte: (*Si offers*, etc.) 1653.	semblable (cepandant) ie trenche contenter nous semblons conscience (tandre) etc.	{ peust estre Cête } { peust être Ceste } parest paroistre même } connoissance mesme } reconnois beste	pleine { nôtre receu { notre { nostre Apostre	accompaignée mon- taignes (condanner) agneaux mes seurs nœud incroiables uoiez auiourd'hui	peust agist peust estre donteroit loüans et celebrans que tu n'ayes	a til ? Tertullian
Scapulaire, 1653 (juillet) (Ms. à Meaux.)	le tans i'entreprens Prouidence semble (intantion) (rancontre)	{ cest estre { cet peust être ceste parest mesme connoistre preste de reconnoissez reuestir reconnes ie connes	hureuse nôtre bienhureuse nostre { péne uû. { peine pû. plû	grands corps compaignon condanné leg auiourd'hui	peust crust mist guerist { fust etablist { fut pert en mangeans sanctifié santifiast (subj.) uois-ie (rare).	donnera til ? un homm' et une femme Tertullien St Jean
* *Panégyrique de St Bernard*, 20 août 1653. (Ms. à Dijon.)	le tans example { pansée samble ensamble { pensée comprandre { sciance étandue entandu { science entandent excellente pandant influance uehemante uiolance pretantions expériance tramblons sentance sansible apparance, (rancontre) pénitance, (randons) (commancer) (randez) etc.	{ cête { être { cete { estre ceste (plus rare) parest, parestre { même paroisse { mesme paroissoit paressoit reconest reconnoistre prêtre conessance uêcu { feblesse { foiblesse feble	hureux bienhureuse { notre { nôtre { nostre { nôstre péne uôtre plenes uostre uüe uû Apostre	grans corps les meurs le fons beniste uint deux aux piés abaie esquelles iusqu'à, *corrigé :* iusques a	peust meust bannist commenceast ralentist adoucist fist permist fust atent nous contons nos ans aiouste	reste til ? semble til ? comm'il le bon Illin
Exaltation de la Ste Croix, (1er sermon) 14 sept. 1653. (Ms. à Meaux.)	letans, le temps (1 fois) { patiance example { patience { tample { temple immanse { randre représenter { rendist apprehander ressamble eloquance (exant) inuantions (ranuerser) (atantat) (rancontrer) (commanceons) { cependant etc. { cepandant	{ cête estre { cete parest ceste paressez paroist { même paroissent { mesme disparessent teste paroistre conqueste, reconnoistre preste foible preschoit estroit foiblesse	hureusement bienhureuse ualureux { nôtre { nostre fontenes pene { uôtre assuré { uostre plû Apostre pû uû	corps gagné agneaux compaignons bourreaux frapez prophane phantosme leur (pronom) ebransler etendart	amenast percast peust fust fist eust s'écriast deposast abolist fournist rendist retentist reuestist obscurcist punist parust nourrist a donté ayent appaise { rent atent i'aprens { rend prens garde ie croi ie uois (except.)	a til a elle ? *corrigé:* a telle ? comblera til ? *correction* fera til ? pourra til ? comm'un les belles arts Tertullian *corrigé :* Tertullien St Jean St Jan

* *Lettre à M. de Thiolet*, 19 oct. 1653. (Ms. à Metz.)	le tans semble { intantion (atandre) { intention cependant	ceste mesme s'arreste honneste roidir	pû { uôtre crû { uostre	un sol iusqu'a pacquets auec pronte	peust expliquast il pretent ie croi je uoi ie uiens	comm'il
Cæci vident, Sur J.-C. objet de scandale, (IIe dim. de l'Avent, 2e serm.) 7 déc. 1653.	{ le tans { le temps intantion temple entendre (atandant) penitence (atandües) eloquence (atantions) (inuantions) (tandresse) presente rendist	cete } cête } estre ceste } être (rare) parestre mesme connoistre extrême reconnestre presche reconnoistre teste reconnoist bestes connoissoit epesses reconnoissant foiblesse, etc.	hureux bienhureux malhureux { nôtre { nostre { pene { uôtre { peine { uostre fonteine rameine regle, reiglée, dereiglée crû depouruû pouruû pû mû uû uüe	{ batizé { baptizer corps respec euure { les meurs { les mœurs prophete auec auecque leurs (pron.) moiyen syncerement	peust enuoiast sentist conceust fist fust guérist remist rendist uoulust portast donteront conter montré atandoient souffrir ayt ayent distes leurs estans connoissans	faudra til ? n'a til pas ? y a til ? a ton uû ? Tertullien Tertullian (1 fois)
Fragment ajouté au sermon *sur les deux Alliances*, 1654.	le tans entendre euidente excellente (atante) (uangeur)	ceste reuestir paroistra uescussent	nostre assure Apostre	profétes mes sœurs leurs (pron.) un œuure	{ fut { fust	Tertullien St Jean
Pâques: Consepulti. Sermon nouveau, 1654. Ms. incomplet.	le tans exemplaire pénitence temple penitance (1 fois) (rancontre) excellente (uangeance) expérience uentre (commanceons) (exant)	{ estre ceste { être connoistre paroistra mesme croistre arrester	hureux bienhureuse fonteine { nôtre pleine { nostre dereiglement pû { uôtre bû { uostre sureté Apostre	corps gagnez monstrer le doit les meurs { moien la dextre { moyen profons abismes (dannation)	peust enrichist ueillist conclust soufre ie uai, etc.	
Ascension, 1654.	le tans · example long tans s'atandrist intantion temple audiance (atantif) (atandez)	ceste estre parestre cete (except.) parest parestra mesme paroist feste connoistre arreste accroistre conqueste foiblesse	bienhureux bienhureuse { notre { nôtre { nostre uôtre Apostre dechüe	facon mes seurs agneau *corrigé* (1 fois) condannez sœurs neufuiesme tiltre auec auecque iusqu'au iusques au	atandrist s'accomplist peust tout genouil se flechist i'aprens i'apprens aprent rent prétent conuaint atant negotie enuoiera qu'il meurre ie uai ie uoi, etc.	aura til ? presche til ? reste til ? emploie til ? nourrira til ? comm'il
Pentecôte (1er sermon) 1654. (1re rédaction.)	le tans cependant penitance contantion tourmanter attantions (commancer) (atantif) (atandre) (uangeur)	{ estre ceste { être connoistre mesme paroistre feste foiblesse caresme qu'il se roidist	hureusement bienhureuse malhureux nôtre peine nostre reigle uôtre *(rare)* uostre Apostre	le doit de Dieu montaigne dannation fons monstrer païs picque { foi ces choses estans { foy loi Eucaristie	peut meust agist remplist auertist saluast etablist definist meust retentist rent entent descent ie hay ie scai i'ay que i'aye ayt ie uai aprenez adioustez	parle til ? a til ? comm'il Simplician *(brouillon)* St Jean
Fragment sur la Pénitence, IIIe dim. de l'Avent: (*Pour comprendre*... Lachat VIII, 220.) Vers 1654.	euidente conscience	ceste estre paroist mesme paroistra epoisses	peine reiglées	acord prophete monstrer toy loy pourquoi ?	tu pouras tu croiois	

Dates.	an, en, em.	ê, es, oi.	e } eu } ô ei } u } os	Mots divers.	Particularités de conjugaison.	Noms propres, Élision, etc. T euphonique.
Annonciation (3e serm. Lachat.) Λαλοῦμεν... *Benedicta tu*... 1655.	temps (commance) temple (atandez) (atandrons) exemple inuention	ceste paroist paroistre mesme reconnoissons teste presche foible reuestue	hureuse bienhureuse peine nostre ueue conceu	regaigné benistes (condanné) (dannation) qu'elle (interrog.) œconomie rayon auec { ni { ny foy	établit (fust, au subj. seulement) conuaint prent reprent elle (*d* effacé.) (se reuest *corrigé* : se reuestit) souffririons, monstre, croiant pourions soyez sanctifié scachiez	Tertullien
* *Réfutation du Catéchisme de Ferry.* Orthographe de quelques mots dans l'édition originale. 1655.	etandre (atantion) pretandus } Reformés } (cepandant) exante (atantiuement) offencé etc.	cét estre ceste reconnoistre conquestes reconnoissance mesme ie paroisse mareschal foiblesse	peines i'ay crû nostre pû etc.	gagnez { aigneau { agneau pais, leurs (pron.) En foy de quoy Landsknects	il entent poura il tent ie uoy rent comprent etc.	niera til? dira til? reduira til? qui a til? etc.
Exorde nouveau pour le 1er sermon *sur la Pentecôte.* 1655.	Orient commencé	ceste feste paroistre presché	nostre reigle Apostre	le fonds des cœurs loy pourquoi	meut monstre (condanne) que nous soions	
Trinité, 1655.	{ cepandant (1 fois) { cependant exemple etc. (atandons) (commançons)	estre ceste paroist paroistre mesme conoissons estes reconoistra foible	hureuse hureusement bienhureux fonteine pleine nostre reiglée uostre mû Apostre receu	corps (dannable) aprenti Aigneau nœud tiltre sœurs lui luy flame moy le fonds loy facon (a nostre image et (semblance (Plus loin : ressemblance) tousiours	eust peut etablit etc. croions esté ait	comm'il Tertullien
Sur la gloire qui revient à Dieu, etc. (IIIe dim. après la Pentecôte). 1655.	assembles penitence innocence etc. (rancontrer) (uangeance)	ceste estre peut estre paroist paroissent... mesme conoistre aprestée reconoist... estes reconoissant euesque foible affoiblit	bienhureux malhureusement peine nostre reigle uostre	corps (dannation..) compaignie quatre uint dix neuf (animaux mondes et (immondes foy, toy, toi pechés (except.) { moi auec auecque { moy	peut ateint uous uoyez tu pers soions ils fuyent i'ay aye qu'il combate uoiant conclurre	présente til?
Vêture : *Martha, Martha, sollicita es,* etc. 1655. (8 sept.) (Ms. à Limoges.)	(cepandant) temps pendant dissemblables (commancent) contanter)	ceste estre nous connoissons mesme connoissances etc.	hureux bienhureuse nostre reigler uostre dereiglées pû uüe	la nauire montaigne auecque auec donques doncques doncque donc (même page) abisme sans fonds qu'elle (interrog.)	s'echauffe nourit pourons que uous meprisiez et que uous choisissies (except.) ie romps eclorre qu'entends ie? que ne uoy ie pas? ie uoi	n'aura telle?

Dates.	an, en, em.	ê, es, oi.	e } eu } ô ei } u } os	Mots divers.	Particularités de conjugaison.	Noms propres. Élision, etc. T euphonique.
Loi de Dieu ; Reprise, à Paris, février 1659.	differentes dissemblables depanse ressante represente (contanteroit) uiolemment incontinent	estre { cette paroist { ceste connoistre mesme paroissent teste foiblesse	heureux nostre reiglée crû ueüe, assurée	corps foles melange moy mesme quoy abisme sans fons iusqu'au fonds	depend aprend i'ay esté ie uoi (régulier) pouroit monstre	paroistra til ?
Postulante *Bernardine*, 28 août 1659. (Ms. à Meaux.)	temps exemples patience s'exanter { penitence exante { penitance pante Prouidence (uangeance) uiolence uiolens	estre { cette connoissons { ceste (except.) connoistre mesme ie reconnois teste paroist bestes paroistre	heureux bienheureuse nostre dereiglez uostre meine ameinent conceu pleine receües pleinement	corps campaigne mesler le peché est exclus auiourd'huy quoy licentieuse aueque	flatent echappe frappé desesperans uoioit	trouua til ? s'ecria til ?
* *Sur les Démons*, 2e serm., 1660.	le temps panchant longtemps (atandant) { excellentes cependant { excellantes apparence (uangeance) etc. (tourmantez)	estre cette connoistre mesme reconnoistre paroistre connoissances foible foiblesse	heureuse malheureux nostre { pû (rare) { pu ueüe ueine	compaignons gaigner le Nort toy et moy malicieuse Roy Reyue	. rend uoions soions croiez conclurre corront dontez il ni eust s'il n'y emploie	qui a til ? S. Jaques
* *Sur l'Honneur*, 1660.	le temps temple rende semble uehement ensemble (atantat) (cepandant) (atantiuement) (commancer) etc. (rancontre)	estre cette connoissons mesme meconnoissant parois paroisse comparoistre	malheureux peine reigle dereiglée dereiglement ueu	corps compaignie compaignons œuures campaigne flateurs Goliat flaterie toy flustes Roy auec uoici	ie pretens abatre ie recoi flater uoient	y a til ? semble telle ? a til appris ?
* *Visitation*, 3e point nouveau. 1660. (Collection Floquet)	temps ensemble (contantion) (atantiues)	cette estre reconnoissez mesme	heureuse nostre impreueües	gaigné aisle celui Roys quoy Reines quoyque auec pourquoy iusques uuide	appuiée uoyent aiouste negotient	aura til ? arriuera til ?
* *Devoirs des rois*, 1662.	temps exemple prudence assemblez (tourmantoit) (rancontrer) etc.	estre cette connoistre connoist mesme paroistre ancestres baptesme conqueste teste prescher etc.	heureux nostre deu uostre due depost seureté	appuy corps mesle aisné respec luy toy moy asnesse foy pourquoy auiourd'hui quoique { auec { Roys { auecque { Rois	appuiée { soufre romprai { souffrir vous estez ait soyez aiouste scai scaura	soufrira ton ? parler (*particulier*) ursel (*universel*) istens (*instruments*) ppaux (*principaux*) pparent (*préparent*)

Pénitence (Canevas) Carême, **1658.**	pénitence rendre conscience uehemence	estre connoistre ceste foiblesse mesme	gesne	au fonds moyens a deux doits uoye auec toy luy	ie rens étoufé il atent	
Sur la Médisance, (IV[e] mardi de Carême) **1658.**	temps pense etc.	estre Ceste mesme connoistre feste paroistre	nostre	auec	nous adiousterons	
* *Sur la Satisfaction*, (mardi de la Passion) **1658.**	le temps exemples temple pénitence etc. etc. (panchant) (uangeance)	Ceste estre mesme reconnoistre feste dêtes, detes teste prestres interets	{ bienheureuse { hureusement { peine { péne (1 fois, except.) dereiglées nostre	uitieuse uoiage quoy, uoye. mardy auec cinq sols		n'y aura til?
Compassion de la Ste Vierge. **1658.**	le temps semblable longtemps ensemble exemple eloquent (atandrie) entendre (cepandant) experience (tourmantée) intention (commance) patience (rancontre) prouidence etc. contention	estre Ceste mesme paroissez tempeste connoistre etc.	heureux bienheureux malheureusement fonteine uostre nostre depourueu accrüe	corps montaigne playes raion yeux moyens resination soufrance iusques au principe luy auec	s'appercoit etend en uoiant uoions donté	arrivera til ? etc.
De l'Honneur. Dissertation. (Voy. 2[e] mardi de Carême) **1658.**	uiolence semblables etc. etc.	estre ceste connoissance paroist honeste foiblesse	nostre	corps luy, lui auec		
Pentecôte, (2[e] sermon) **1658.**	temps semble longtemps assemble prouidence remplis uiolens temple experience (rancontrer) pendant (commancent)	estre ceste connoist mesme connoistre prescher foible	bienheureuse pleine nostre peine apostre dereiglées receu	corps compagnie { leur { leurs (pron.) *except.* quoy { pourquoy { pourquoi auec { auecque { aueque	il pouroit frape participans... a la ioie nouris i'ay nous uoions	semble til ? etc. Tertullien
Oraison funèbre de Henri de Gornay, **1658.** (Ms. à Juilly.)	rendre semble (atantion) semblables exemple immense (commancons) inuenter etc.	estre ceste paroisse mesme connoistre ancestres foiblesse	plu, nostre pleine crû n'a peu preueu impreueüe pouruu que	grands ueufue Allemaigne rethorique (rare) profane prophanes negotiations auec auecque	soufrir combatre uous uoiez abatant flater qu'il nacquist etc.	reste til

Dates.	an, en, em.	ê, es, oi.	e, ei ; eu, u ; ô, os	Mots divers.	Particularités de conjugaison.	Noms propres Élision, etc. T euphonique.
Nativité de la Ste Vierge. (2[e] sermon) **1656.** (Ms. à Meaux.)	temps tans, 1 fois { tandresse ensemble { tendre exemple Prouidence inuentions contente (commancement) (atandre)	ceste estre paroistre mesme paroissent moy mesme paroist connoistre interest reconnois foiblesses	bienhureux ramеine nostre ingenûment lû uostre nud crû sureté ingenûment	sœurs respec leurs (pronom) loy Roys quoyque auiourdhuy appuyny luy pourquoy rayon iusqu'au fonds iusques à nous	poura flater aprenons soufrir uoyons uoiez uoioit s'emportans meslans i'ay ayent	qu'a til ? etc. Tertullien
Conception, (2[e] sermon) **1656.**	temps rendant conscience (exant) (uange)	estre ceste paroist foiblesses	hureuse *(rare)* heureuse bienheureuse fonteines nostre uostre	prophètes luy benistes auec aueque	ie pretens ie uoi i'ai nous pourons enflamé prend s'apaise se souuenans	poura til ? Tertullien
Noël, (1[er] sermon), **1656.**	temps semble exemple (rancontre innocence (commancement) apparence (atandons) présence (uangeance) etc.	estre ceste reconnoistre mesme reconnoissez teste il paroist reuestu { foiblesses troisiesme { feblesses (rare)	heureux heureusement malheureux creiche, nostre uû chute, uostre sa ueüe	accompaignent (condanné) prophete le fast l'œconomie auec auecque luy moy renonceons, *corrigé:* renonçons	fust (indic.) { abbatüe { abatüe nourit, échaufe uous scauez, descent pourez, prent i'ay ie croi, uoiez ie uoi, monstrer, etc.	dira til Tertullien
* *Rosaire,* **1657.** (Ms. à Meaux.)	temps exemple prouidence (tandresse) Redempteur (tandrement) entendre (atantions) (atantiuement) etc.	estre ceste paroist mesme reconnois teste reconnoistra extrême feste reconnoissant troisiesme	heureux bienheureux creiche nostre uû uostre ueue conceu . Apostre chute	benistes (condanné) moy luy, pourquoy aux pieds auec une nourisse { auecque { aueque au fonds, soufrances iusqu'a ce que	peut fust adiouste qu'il ioignit sauons, ie uoi uoions auoüerons esté uoyez prononçant noié	refusera til ? reste til ? a til ? a telle ? St Jean
* *Toussaint : Beati misericordes.* **1657.**	temps (commanceons) pensée { atandez rendre { atendez intention prétendez Prouidence (se contante) pretendu (tandresse) etc. (atandrit)	ceste estre peut estre mesme paroissent meslée connoissance queste reconnoissent presche reconnoistre preste foiblesse arrester affoiblir	bienheureux bienhureuse (1 fois) fonteine nostre uostre aumosne receue ueüe	aigneau accompaigné leurs (pron.) (les dannez) impitoiable { employer { emploiez auec	peut rend exerceons estoit deffiez uoions ie croi i'entens qu'atendez uous ?	
Parcet pauperi. (Septuagésime, dans les éditions) **1658.**	prééminence affluence temple etc. tourmenter	ceste, estre mesme feste interets	heureux du *(sans accent)* receu	roiaume mistère luy pourquoi Roy auouer	apprennent conte *(compte)* croioient	Tertullien

Panégyrique de St Joseph : Depositum custodi. **1656.** (Ms. de la collection Floquet) (incompl.)	temps, longtemps (atantiuement) (atantions) entendre rencontre ie pretens penser temple etc.	estre ceste mesme presche connoistre prestre troisiesme	heureux bienhureux (1 fois) dû uû a plû le Iuste nostre uostre receüe reconnüe	qu'elle (interrog.) le fonds du mistere compaignie pourquoi, pourquoy, luy nopces titre rayon { auecque, auec (rare) { aueque	il plust fust (indic.) qu'il nasquist aiouste corrompue nous sauons aprenons monstre uoiez croiez uoions uous auez uus les effets ie uoi i'ay recherchans	semble til ? a ton ?
Sur la Providence, (1[er] sermon) 7 mai **1656.**	temps printemps patience { contante, (commancement) { contenter (atandons) { contentement (atantif) { contentant (cepandant) influence (uangeance) prouidence uiolence	estre ceste peut estre paroist mesme paroistre meslé paroissent tempeste connoissent conquestes connoistront reconnoistre interest foible foiblesse	heureux malheureux bienhureux peine nostre pleine uostre reigle Apostre dereiglées assurer uû pû	grands gaigner accompaigner la nauire prontement respect nœud œconomie païs monstrer echaper ioye roiale flame luy foy toy { pourquoi { pourquoy le poids picquer { auec { auecque	il peut destinast (subj., seulement) dépent i' aprens il aprent ie prens ie prétens il atent corront a pas contés exauça abatre flatons auoüons accoutumez uoyez adiouste ie n'ay pû qu'il n'ayt esté l'yuroie croist	qu'a til s'écrie til Tertullien Domitien
Qui mortui sumus : Jubilé, **1656.**	temps longtemps (commenceons) (uangeance) (uangera) (exanter) rendent pense etc.	estre ceste peut estre mesme prest paroist affoiblit arrest foiblesses baptesme croistre	bienhureuse malheureux nostre peine pû uostre déreiglée plû Apostre preuû receu receüe	accompaigner corps (dannation) dête le fonds luy celuy toy quoy auec auecque leurs (pronom) fonds moiens iusqu'aux	s il uoulust (1 fois) *mais :* guerit receut (même au subjonctif) qu'elle effacast adiouste il attent rent ayt entent tend tent répond conté les étoiles croiez rompre sanctifié conclurrons ie scai	Comme un ... *(sans élision)* Tertullien
Fragment de Véture, **1656.** (Ms. à Meaux.)	temps	ceste mesme	heureuse, hureuse, bienhureuse reigler uostre ueu	corps luy auec celuy seaux de France	rent uous auez ueu	iusqu'a ce que
Véture d'une Postul. Bernardine (M. de M. Bérard des Glajeux) **1656.**	temps (commancemens) prouidence (exanter) pénitence (contanter) etc. (tandresse)	ceste mesme paroist prestre	hureux bienhureuse malhureux heureux (1 fois) meinent ameinent reigle dereiglée ueüe nostre uostre	corps grincement de dens { ni { martirs { ny { martyrs âmes { leur { leurs (pron.) *except. à cette date.*	peut ie repons pourons pourions abatre souffre ataquée pert flatent desesperans obtenans uoions scachant	donnera-t-il Tertullien Julien

* *Jugement dernier*, 1665. (Ms. de M. Choussy.)	temps exemple longtemps pensent conscience ensemble inuentions (cepandant) impudence (commancement) insensé (uangeance) etc. (renuersement)	cette estre connoisse mesme comparoistre troisiesme paroistre tempeste paroist teste reconnoissance foible	heureux malheureux nostre uostre apostre { dereiglées deüe { dereglez peine	corps etendarts luy ceux cy celuy pourquoy malicieuse Roy iusqu'a cet excez	content pour rien meslent adiournez carressez etoufer conclurre uoye	ecoute til ? ny a til pas Tertullien
* *Sur la Justice*, 1666.	temps ensemble experience exemple content (commancement) prouidence (atantiuement) influence patiente	cette estre connoistroient connoistre connoissance paroist mesme paroistre foiblesse	heureux heureusement malheureusement reigles uostre deu echeu fonteines	interest luy celuy ci auiourd'huy loy foy { auec { Roy { aueque { Roi iusques	deffier uous estes	qui a til ? fera til ?
* *Toussaint*, 1669.	temps exemple longtemps assemble insensible semble penitence ensemble rendre exemptions entendre (atantions) (augmante) (contanter) (tandresse)	estre cette connoissons connoissances mesme paroist resueries foiblesse	heureux bienheureux { meine { menez uous? nostre a peine apperceu deu uostre ueue seure apostre	poids campaigne folement anchre luy mesme fonds moy ni foy	deffier conterez uous ? batre [compterez-vous ?] combatte estant esté ie uois (except.) { uoions soufrez { uoyons souffrir uoyez (conclurre) adiouster	faudra til ?
* *Pentecôte*, 1672.	le temps exemple uehemence remplit conscience semble patience contempler penitence (commancement) sensibles (cepandant) (exantes) (cepandant)	cette estre connoissoit mesme paroistre etc. foible foiblesses affoiblis	heureusement bienheureuse fonteine nostre peine uostre regle apostres dereglées Pentecoste	ici ni auiourd'huy employ fond paroy foy loy iusqu'a ce que	que faites uous pleurans et me brisant le cœur ? Ils allaient se reiouissants pourons corrompons croyent corront conuaint	aiouste til ? Iauté (*primauté*)
* *Pâques*, 1681.	exemple le temps semble silence ensemble contenter commencer commence	cette estre paroistre mesme reconnois troisiesme connoissance	heureux malheureux nostre pleine uostre reigle apostre asseurée	caduque uoici (masc.) celuy { iusqu'au plus haut { iusques à la mort	reprend croyez	a til ? demande telle ? espere ton ?
* *Pâques*, 1685.	le temps tourmentée	cette estre mesme feste teste	heureux bienheureux nostre déréglée deu rameine receues deceüe asseurées	Épistre poids toy loy interest auec touiours iusqu'a	entraisne attend echape asseure estoient goustons moura	adiouste ton ? demeure til ?



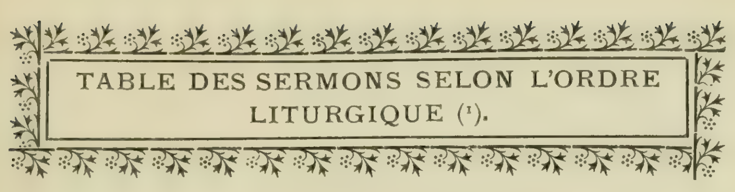


TABLE DES SERMONS SELON L'ORDRE LITURGIQUE (1).

Sermons du temps.

1. Nous suivons l'ordre de l'édition Lachat. Il diffère très peu, du reste, de celui de l'édition de Versailles.

2. Nous ajoutons entre crochets les sermons ou fragments qu'on ne trouvera que dans notre édition des *Œuvres oratoires.*

Fêtes de la sainte Vierge.

30*

Panégyriques :

Oraisons funèbres :

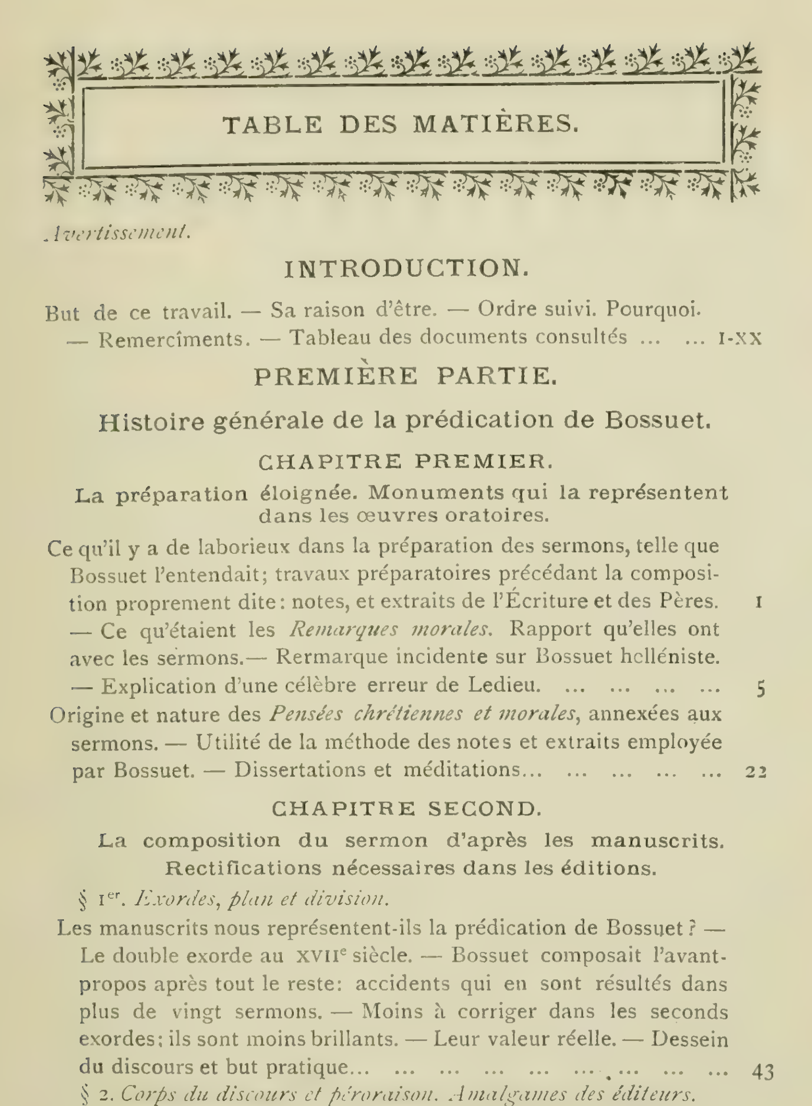


TABLE DES MATIÈRES.

DEUXIÈME PARTIE.

Histoire particulière de tous les sermons conservés ou perdus.

CHAPITRE PREMIER.

Chronologie des sermons et fragments oratoires existants. Depuis les débuts du prédicateur jusqu'à l'époque de Paris. (1648-1659.)

CHAPITRE SECOND.

Suite de la classification des œuvres existantes. Époques de Paris et de Meaux. (1659-1704.)

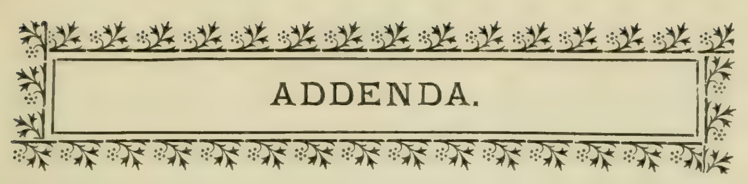
CHAPITRE TROISIÈME.

Les sermons perdus ou improvisés.

CONCLUSION.

APPENDICES.





ADDENDA.

Au dernier moment, je rencontre dans un livre récent de M. l'abbé Fabre, *Les Ennemis de Chapelain* (p. 590), plusieurs lettres adressées par Rigault *(Rigaltius)* aux *frères Putéans*, c'est-à-dire aux frères *Du Puy*, qui confirment et complètent ce que nous avons dit de la prédication de Bossuet à Metz en 1649.

La première, datée de Toul, *3 avril 1650*, est ainsi conçue : « Je vous ai autrefois entretenu des mérites de quelques-uns de nos messieurs de ce Parlement [1], avec lesquels j'ai habitude et amitié particulière et plus étroite, et nommément avec monsieur Bossuet, cousin germain de monsieur notre premier président, et assez proche aussi de M. Saumaise. Celui qui vous rendra la présente est *le fils du sieur Bossuet*, et, dans le jeune âge où vous le verrez, est fort avancé dans les études. *Il est chanoine en l'église de Metz*, et s'en retourne à Paris pour achever ce qui lui reste à faire des exercices ordonnés pour parvenir au Doctorat de Théologie. Il a été fort bien institué et a bien le goût des belles-lettres. *Il a même la grâce et la facilité de parler en public, et a prêché en l'église de Metz avec honneur et approbation.* M'ayant donc prié de lui bailler cette lettre pour vous la présenter, et en même temps avoir l'honneur d'être connu de vous, je ne lui ai pu refuser l'office de cette recommandation, m'assurant que vous la recevrez en bonne part, et que *sa présence vous confirmera tout ce que je vous dis de lui.* Il pouvait espérer cette faveur de votre courtoisie et de son propre mérite. Il vous présentera aussi un exemplaire du *Commodianus.* »

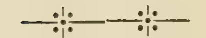
Le 15 avril suivant, nouvelle lettre, rappelant celle-ci, et témoignant quelque inquiétude au sujet du voyage du jeune chanoine : « Nous avons eu avis *qu'il est tombé entre les mains*

1. Le Parlement de Metz, alors exilé à Toul.

de quelques coureurs ou voleurs allemands, entre Ligni et Bar ; et néanmoins il est passé... »

Bossuet était arrivé sans autre encombre dans la capitale ; et, le 30, Rigault remerciait les frères Du Puy du bon accueil qu'ils lui avaient fait.

Il semble résulter de ces nouveaux documents que Bossuet n'était pas encore de retour à Paris en novembre 1649. Dans cette hypothèse, plus vraisemblable que celle d'un voyage à ajouter à ceux que nous connaissons, le sermon de la Toussaint : *Omnia vestra sunt*, dont on ne saurait changer la date, à cause de son exacte et exceptionnelle ressemblance avec le panégyrique de saint Gorgon, aurait été lui aussi prononcé à Metz. Le mot *messieurs* ne saurait faire objection, car il se trouve également dans l'un et l'autre discours.





Imprimé par la Société St-Augustin, Desclée, De Brouwer et Cie.